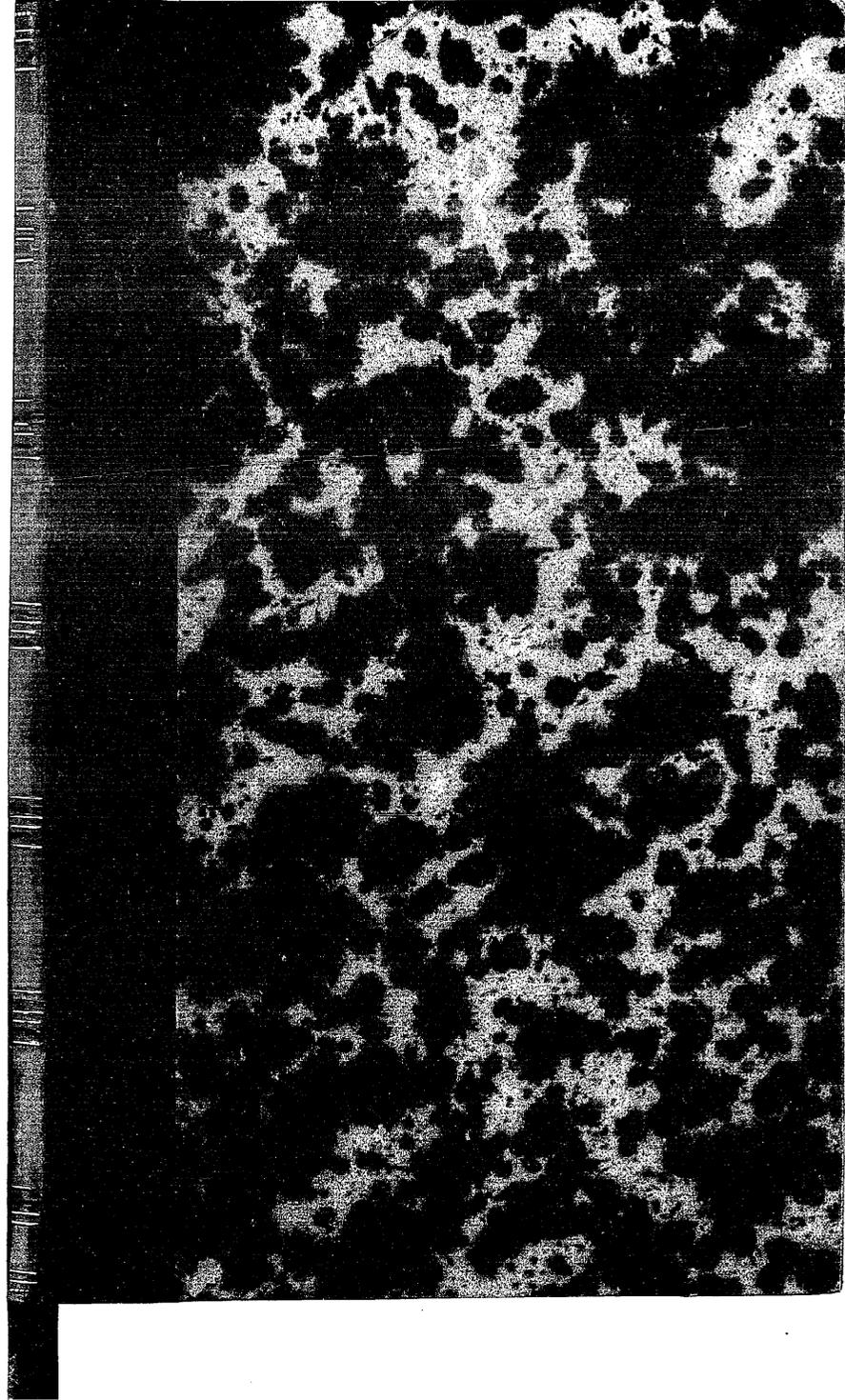
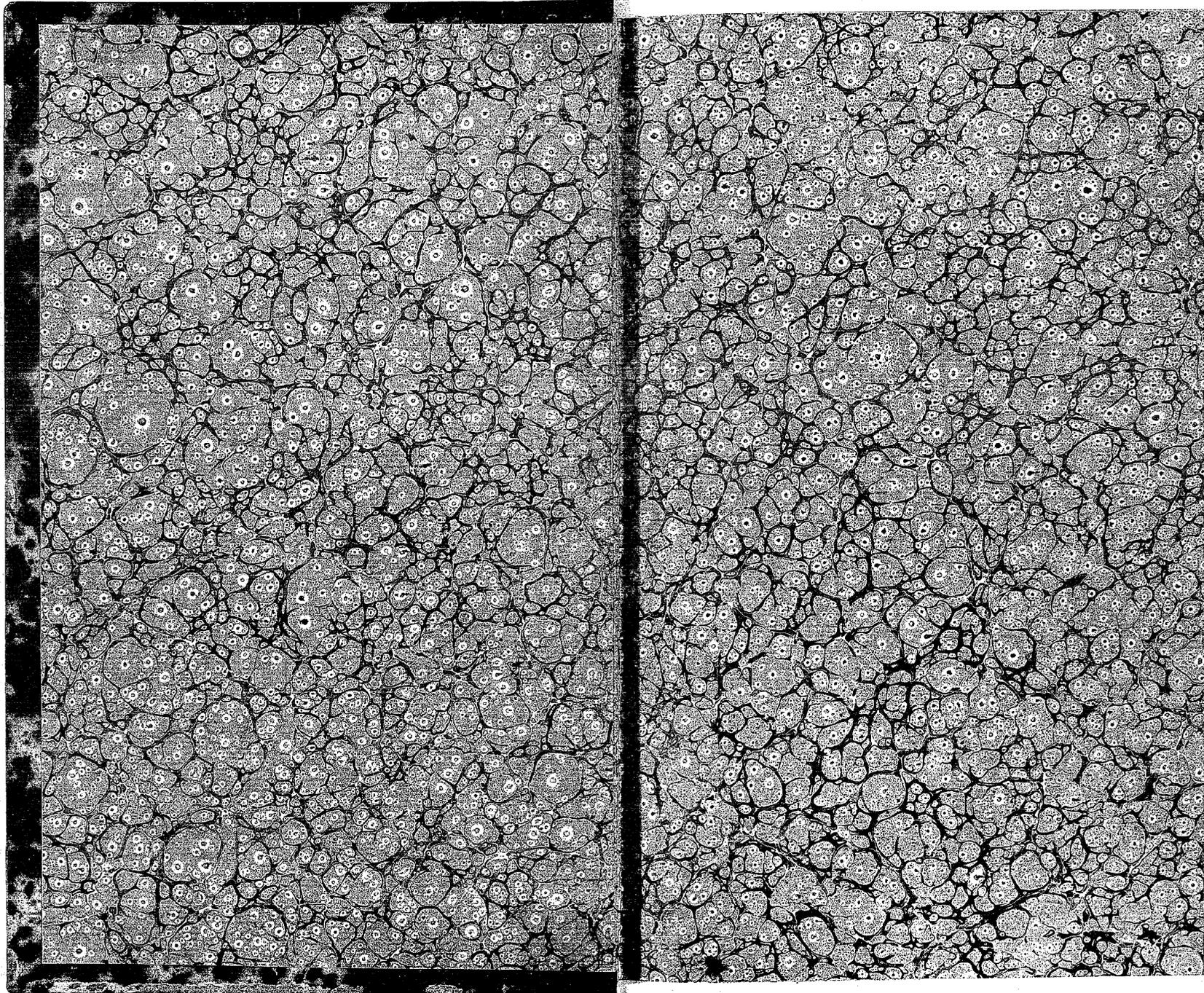


00370000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10





3

LA

RÉVOLUTION

DU 24 FÉVRIER.

LA
RÉVOLUTION
DU 24 FÉVRIER

PAR
M. DUNOYER,
CONSEILLER D'ÉTAT, MEMBRE DE L'INSTITUT.



PARIS
GUILLAUMIN ET C^e, LIBRAIRES
Éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*, etc.
44, RUE RICHELIEU.

—
1849

Imp. de Gustave GRAYOT, 41, rue de la Monnaie.

235.066
D 92

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
AVANT-PROPOS.	vij
LIVRE I. — Le fait même de la révolution.	1
II. — Cause fondamentale de la révolution.	27
III. — Combien peu la révolution était nécessaire.	49
IV. — Comment, sans être nécessaire, la révolution n'a pu être évitée.	67
V. — Régime étrange que la révolution a tenté d'é- tablir.	103
VI. — Résultats de l'essai de république démagogico- socialiste qui a été tenté par la révolution.	125
VII. — Bilan de la révolution.	147
VIII. — Réaction que la révolution a provoquée. Com- ment doit être dirigée cette réaction et jus- qu'où elle doit s'étendre.	181

AVANT-PROPOS.

Le travail que renferme ce volume porte sur les faits qui se sont accomplis au milieu de nous, de l'insurrection de février 1848 à celle de juin 1849.

L'objet que je m'y propose est moins de raconter ces faits et d'écrire une sorte d'histoire de la révolution, que de tâcher de la faire comprendre; d'en exposer clairement la nature, les effets, les causes, et surtout, en en déterminant les causes avec autant de justesse et de netteté qu'il a dépendu de moi, de contribuer, si je le puis, à donner une direction éclairée et efficace aux louables efforts que la population qui l'a si douloureusement subie fait, depuis quinze mois, pour la régler, la réduire, et, au besoin, la réprimer.

J'espère que ce que l'ouvrage peut contenir de jugements sévères à l'adresse du grand désordre public qui en fait le sujet, n'étonnera personne, ou du

moins n'étonnera aucune des personnes de qui je puis avoir l'honneur d'être un peu connu.

Depuis trente-cinq ans passés que j'use, comme écrivain, du droit que nous avons tous de participer à la discussion des intérêts qui nous sont communs, notre malheureux pays a eu à traverser bien des crises de l'ordre de celle dont je m'occupe. Je ne me suis jamais refusé la satisfaction de conscience de dire, en termes simples mais énergiques, l'impression que ces événements me faisaient éprouver.

Le 19 mars 1815, lorsque l'insurrection militaire qui ramenait l'empereur de l'île d'Elbe était déjà à Fontainebleau et s'avancait comme un torrent sur Paris, je poursuivais avec chaleur devant les tribunaux des journaux légitimistes qui nous avaient accusés, M. Comte et moi, d'être les complices de cette damnable entreprise, et les juges, plus embarrassés que nous de cette poursuite, ajournaient prudemment toute décision.

Plus tard, et quand l'Empire, momentanément restauré, était dans la plénitude de sa puissance, vers l'époque du Champ-de-Mai, on voulut savoir quelle suite nous entendions donner à notre plainte contre les journaux qui nous avaient taxés de complicité avec les auteurs du 20 mars. Je répondis au juge que le succès de cette révolution n'en changeait point à nos yeux le caractère et que nous persistions à dé-

clarer calomnieux ceux qui nous avaient accusés de la favoriser.

A une époque plus rapprochée de quinze ans de celle où j'écris ceci, le 26 juillet 1830, informé par un ami du hardi coup d'État que venait de frapper le ministère Polignac, je quittai immédiatement ma femme, mes enfants, mes livres, une existence douce et aisée, et, par un double sentiment de fidélité au chef de l'État et de respect pour les institutions établies, j'allai, sans prendre conseil de personne, et quand rien encore ne bougeait, souscrire dans plusieurs journaux l'engagement, *sous peine de la vie, de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'eusse vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées au Moniteur, ordonnances, écrivais-je, subversives de nos lois les plus fondamentales, et violemment attentatoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône*¹.

Enfin, condamné, il y a seize mois, à voir une nouvelle entreprise révolutionnaire, plus coupable encore que celles que je viens de rappeler, et ayant eu, le 24 février, la douleur d'assister, à la Chambre

¹ Il faut distinguer de la très légitime et très louable résistance qui fut opposée en juillet 1830 à l'entreprise révolutionnaire du ministère Polignac, celle qui fut continuée, après la défaite du ministère et l'abdication du roi, contre l'ancienne monarchie. Celle-ci était moins nécessaire et moins légitime, il faut bien l'avouer. Je m'en expliquerai dans le dernier livre de l'ouvrage.

des députés, à la scène où cette révolution s'était accomplie, je ne pus prendre sur moi de laisser ignorer à ses auteurs ce que m'avait fait éprouver *le spectacle odieux* dont ils m'avaient rendu témoin, et, m'adressant par écrit à celui d'entre eux qui me paraissait politiquement le plus considérable et le plus regrettablement affiché, je leur fis connaître *que je refusais toute adhésion au régime qu'ils venaient d'établir, et que, lié régulièrement à un autre ordre politique, je ne me tiendrais pour valablement libéré que lorsque la nation française, revenue d'une première émotion, et loyalement consultée, aurait manifesté son vœu, dans une liberté véritable.*

Il n'y a donc dans les sentiments de répulsion contre la révolution de février, qui ont pu se trahir dans les pages qui suivent, rien qui ne soit parfaitement d'accord avec les faits de toute ma vie, et rien même que je n'eusse déjà manifesté, dès les premiers moments de cette révolution, en m'adressant directement à ses chefs, et en m'efforçant d'ailleurs de rendre ma protestation publique¹.

Et non seulement ces sentiments s'expliquent par

¹ Je publie à la fin du volume, sous forme de pièces justificatives, la lettre que j'adressai le 4 mars 1848 à l'un de nos journaux les plus considérables et les plus honorablement accrédités, en lui transmettant, pour qu'il voulût bien la rendre publique, celle que j'avais écrite le 29 février à M. de Lamartine, touchant la ré-

la suite de faits apologétiques que je viens de me permettre de rappeler, mais ils s'expliquent surtout par les considérations réfléchies qui à cet égard avaient déterminé de tout temps ma conduite. J'avais, en effet, depuis longues années, cette conviction, et tous mes écrits en ont rendu témoignage, que les révolutions, expédient détestable à peu près partout, sont particulièrement inexcusables dans les pays de discussion et de publicité, où les amis des bonnes réformes, pour peu qu'ils soient nombreux et qu'ils aient de valeur, sont sûrs de faire prévaloir de plus en plus l'autorité des idées raisonnables, et où les idées nouvelles vraiment dignes de faveur se voient presque toujours accueillies par les pouvoirs publics même avant d'avoir rigoureusement le droit de l'être, c'est-à-dire avant d'avoir acquis une véritable majorité.

J'ajoute que lorsque la révolution de février est venue nous surprendre, cette conviction, que les révolutions sont une détestable manière d'accélérer la marche d'un pays, me paraissait vraie surtout appliquée à la France. Je considérais ce qu'elle avait fait

volution qui venait de s'accomplir, et en faisant suivre cette communication de remarques sur la république et sur la royauté déchue, dont je sollicitais également l'impression. L'honorable éditeur du journal dont il s'agit ne jugea pas qu'il fût possible de déférer à ma demande.

de progrès réels, tout ce qu'elle en pourrait faire, quand elle voudrait, sans sortir des voies régulières, sans compromettre le moins du monde son repos; et l'esprit révolutionnaire, haïssable partout, me paraissait avoir acquis chez nous des droits incontestables à une haine de prédilection et à une répulsion toute spéciale.

Et qui eût pu croire, en effet, qu'après soixante ans de révolution, après trente-quatre ans de vie parlementaire, et avec tous les moyens que possédait le pays d'avoir raison par la raison des abus dont il croirait avoir sujet de se plaindre, on le jugerait assez peu avancé pour croire qu'il ne pouvait se passer de recourir encore à la force, et on le pousserait à une révolution de plus? C'était lui faire la plus grave des insultes; et, au surplus, le pays, depuis quinze mois, semble avoir pris à tâche de montrer aux révolutionnaires à quel point l'insulte était gratuite; car il leur prouve tous les jours que, pour les réprimer eux-mêmes, il n'a nul besoin de recourir à des procédés violents, qu'il lui suffit pour cela de scrutins, de votes, de simples *assis et levés*; et il n'a recours, en effet, à des expédients plus sévères, que lorsque les perturbateurs, cédant aux instincts brutaux qui les poussent sans cesse à vouloir faire prédominer leur sentiment par la force, il se voit lui-même forcé, pour les ramener à la règle, d'user de moyens plus rigou-

reux, et de les traiter comme les hommes violents ont trop souvent besoin de l'être.

L'événement montre ainsi à quel point était inutile et inopportune cette intervention nouvelle de la révolution dans nos affaires, et il justifie le sentiment d'indignation que m'a fait éprouver, dès les premiers moments, ainsi qu'à tant d'autres, cette apparition sauvage et tout à fait inattendue.

J'ajoute que ce sentiment a dû devenir plus vif, et a été plus légitime encore lorsqu'on a été conduit à reconnaître que la révolution, appelée soi-disant pour procéder à la réforme de certains abus, n'avait en réalité pour objet que de supplanter les pouvoirs établis, et que c'était pour des fins purement personnelles qu'on n'avait pas hésité à tout bouleverser au milieu de nous.

Il y avait ainsi bien des causes pour que la révolution m'inspirât une profonde aversion. Élevé, en quelque sorte, depuis plus de trente ans, dans la haine de l'esprit révolutionnaire; disposé par quelques actes courageux, par de longues études, par la meilleure portion de mes écrits, par toute une suite d'engagements pris avec moi-même, à résister à ce détestable esprit, j'étais préparé peut-être à sentir plus vivement qu'un autre les côtés odieux de la révolution, à mieux comprendre combien elle était oiseuse; combien peu elle était susceptible d'être honorablement

expliquée, ce qu'il y avait d'extravagant et d'immoral dans ses principes, à quel point ses résultats allaient être inévitablement désastreux, et j'ai été graduellement entraîné à la considérer comme une des plus détestables actions politiques qui eût été commise parmi nous depuis longtemps, et peut-être en aucun temps.

Il serait donc difficile, on le conçoit, que le travail qu'on va lire ne se ressentît pas un peu de la nature des impressions et des jugements sous l'influence desquels il a été écrit. Et, néanmoins, je n'ai eu garde, on le reconnaîtra j'espère, de me laisser aller à une aveugle passion. Il s'est moins agi pour moi d'accuser la révolution, de l'apostropher, de la qualifier durement, que de la bien faire comprendre, que de donner une idée juste et claire des causes qui l'ont amenée, que de mettre à nu surtout les travers sur lesquels s'appuie parmi nous l'esprit révolutionnaire. J'ai voulu indiquer à la conscience publique, devenue hostile à cet esprit, et qui voudrait, s'il se pouvait, ne plus voir reparaître au milieu de nous aucun de ces hideux et sanglants désordres, de ces désordres humiliants et ruineux qu'on appelle révolution, comment et de quel côté elle devait pour cela diriger ses efforts.

C'était bien là, je crois, la chose essentielle. C'est au moins celle dont la nécessité m'a le plus vivement frappé. Il est d'autant plus urgent de s'expliquer sur

les causes de la révolution qu'on pourrait se demander si ces causes sont comprises de tous ceux qui ont l'air de la combattre. Je ne sais pas bien si certains hommes d'ordre sont ennemis de la révolution et des causes qui l'ont amenée, ou ennemis seulement des révolutionnaires qui l'ont faite, et qui se seraient donné le tort grave de les supplanter. Au moins me paraît-il que ces prétendus hommes d'ordre soutiennent des principes, et travaillent à affermir et à aggraver encore des abus que je crois, pour ma part, essentiellement révolutionnaires. Peut-être, même, abusent-ils un peu pour cela de la difficulté de la situation où nous nous trouvons, et spéculent-ils sur l'accord forcé que nous sommes obligés de nous imposer pour rester en mesure de nous défendre. Il me paraît tout à fait désirable que les choses sortent à cet égard de l'état équivoque et obscur où on semble s'efforcer de les retenir, et que ceux qui combattent franchement l'esprit révolutionnaire sachent enfin où sont, au vrai, leurs amis et leurs ennemis.

Peut-être ce travail pourra-t-il leur aider à les reconnaître, et commencera-t-il à faire entrer la lumière dans une situation qui a grand besoin de s'éclaircir.

E51534

LIVRE PREMIER.

Le fait même de la révolution.

Il existait en France, il y a à peine seize mois, un gouvernement qui passait, quoique d'une date peu ancienne encore, pour un des mieux et des plus fermement assis qu'il y eût en Europe. Cet établissement politique était en possession de tout ce qui est vulgairement regardé comme propre à constituer un gouvernement fort. Il s'appuyait sur une nombreuse majorité parlementaire. Il disposait d'un budget de quinze cents millions. Il avait sous sa main une armée exercée, disciplinée, aguerrie de près de quatre cent mille hommes, dont une portion notable; concentrée à Paris et dans les forts qui l'entourent, pouvait, à un moment donné, être rapidement dirigée sur tel point de la ville où viendrait à éclater quelque grand désordre. A cette armée puissante s'en joignait une seconde plus nombreuse encore d'administrateurs et de fonctionnaires civils de tous les ordres qui enveloppait le territoire comme d'un réseau. Enfin l'ensemble de ces forces matérielles, décuplé, ce semble, par l'esprit d'unité qui en avait dirigé la formation, puisait dans cette unité même et dans ce que nous désignons en France par le nom de centralisation, un ascendant qui

est regardé chez nous comme quelque chose d'irrésistible. Ajoutons que cet établissement, conduit par un chef tenu pour habile et ferme, sorti toujours victorieux, à la tribune et dans la rue, des luttes violentes qu'il avait eues à soutenir contre l'esprit de faction, consacré par une possession de dix-huit années, dont les huit ou neuf dernières avaient été relativement paisibles, accepté même temporairement par ses ennemis avec une sorte de résignation, et destiné, aux yeux des plus ardents, à durer au moins autant que la vie de son chef, ne semblait, à l'approche de ses derniers moments, et le 23 février encore, courir aucun danger vraiment sérieux, et que sa chute, arrivée il y a seize mois, demeure pour le plus grand nombre des esprits, tant on y était peu préparé, tant elle a été imprévue et soudaine, un sujet permanent de stupéfaction, et est universellement regardée comme un des faits les plus singuliers qu'ait jamais présentés l'histoire.

Un jour, un moment, un souffle a tout détruit, ou du moins a tout semblé détruire. Le gouvernement, le grand et puissant gouvernement de Juillet, culbuté à Paris en quelques heures, et n'essayant de se rallier nulle part, faute, sans doute, de voir hors de Paris, grâce à notre organisation administrative et à notre centralisation tant vantées, aucun point où l'on pût prendre l'initiative de quelque résistance, rien qui eût l'air d'une force et qui présentât l'ombre d'un appui, a tout à coup disparu du pays sans y laisser de son autorité la moindre trace; et telles ont été la surprise, l'émotion, l'épouvante de l'Europe que la révolution accomplie à Paris, et par cela même

dans toute la France, s'est propagée, comme la flamme d'une trainée de poudre, de Paris à Berlin, à Vienne, à Munich, à Milan, et, sans que nous eussions rien à faire pour cela, de française, ou même de simplement parisienne qu'elle était, est devenue presque subitement européenne.

Comment ce prodige s'est-il accompli? Quelle irrésistible force a produit tout à coup des effets si foudroyants et si vastes? Et, pour nous restreindre, dans cette recherche, au fait principal, à la catastrophe qui a déterminé toutes les autres, pour réduire ici la question au fait qui ne regarde que nous, comment est-il arrivé que notre gouvernement ait disparu, ainsi qu'il l'a fait, devant une émeute qui n'avait pas même été tentée avec l'espoir, que dis-je? avec la pensée de le détruire? qui ne croyait pas cette pensée susceptible encore d'être réalisée? Le fait a été si extraordinaire qu'il ne paraissait pas intelligible, même à ceux qui en avaient été les témoins ou les acteurs, et que, sans chercher à en pénétrer les causes, en se bornant à le considérer en lui-même et seulement par son côté matériel, on ne parvenait point à s'en rendre compte. Chacun interrogeait ses souvenirs; on se demandait ce qui s'était passé, quelle défaite avait subie le gouvernement, quelle victoire avaient remportée ses adversaires? On cherchait, avec une curiosité impatiente et irritée, dans les récits les plus favorables aux émeutiers vainqueurs, quelque chose qui pût expliquer tant soit peu raisonnablement leur prodigieux triomphe. On cherchait, hélas! bien en vain. Ni alors, ni depuis n'ont été découverts dans ces tristes journées de février,

qu'aucun historien, à coup sûr, ne sera tenté de qualifier de glorieuses, ni bataille, ni combat qui en puissent expliquer le dénouement plus qu'étrange, et, avec quelque faste qu'en aient longtemps parlé les triomphateurs, on peut hardiment les défier de le rattacher à un fait d'armes quelconque dont le monde sache le nom. Voici, en effet, tout ce qu'on découvre en se livrant à l'examen attentif et circonstancié des événements de ces trois jours, dont le résultat a été à la fois si subit, si inattendu et paraît encore si inexplicable.

Le premier jour, le 22 février, des rassemblements sur des points nombreux, des promenades ou, si l'on veut, des mouvements, sans dessein apparent bien déterminé, vers la Chambre des députés, la place de la Concorde, les Champs-Élysées, la Madeleine. Quelques tentatives de barricades dans divers quartiers. Des postes isolés, de quelques hommes, désarmés par des bandes nombreuses. L'un de ces postes pris et brûlé, aux Champs-Élysées. Quelques boutiques d'armuriers pillées. Quelques coups de fusils échangés entre des gardes municipaux et des émeutiers au centre de la ville, et, dans la rue Beau-bourg notamment, une tentative pour enlever à la garde municipale quelques prisonniers, qu'elle conserve après un échange de plusieurs coups de fusil avec les assaillants. C'est le seul engagement de la journée qui ait un caractère meurtrier. La troupe a eu à faire diverses charges pour dissiper les rassemblements, mais sans être obligée de se servir de ses armes, et surtout de ses armes à feu. A l'arrivée de la nuit, tout rentre dans l'ordre sur les points qui avaient été le plus agités durant le jour.

Seulement, vers les huit heures, des rassemblements nombreux dans le quartier Poissonnière et à la porte Saint-Denis paraissent assez dignes d'attention pour qu'une batterie d'artillerie, placée au centre d'un carré de troupes, doive s'installer sur le boulevard Poissonnière et y bivouaquer toute la nuit. En somme, la journée s'est passée sans luttes violentes. La nuit, une vive agitation se manifesta dans le quartier des Halles et au Marais.

On s'attendait pour le lendemain à des collisions plus sérieuses. Des dispositions furent prises qui paraissaient avoir pour objet de tenir libres les quais jusqu'à l'Hôtel de Ville, la rue de Rivoli, la rue Saint-Honoré jusqu'aux halles, le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et, par la rue Saint-Denis, la communication du boulevard avec les quais et les halles. Le Carrousel et le jardin du Palais-Royal furent interceptés. On occupa fortement la place Vendôme et la place des Victoires. De nombreux détachements de troupes furent distribués sur divers points, notamment sur le boulevard au bas de la rue Poissonnière, aux approches de la porte Saint-Denis, et dans le quartier des Halles. Les abords de la Chambre des députés furent gardés. Aux Champs-Élysées étaient réunis des réserves importantes d'infanterie et de cavalerie. De fortes patrouilles enfin sillonnaient les quartiers du centre. Ces précautions paraissaient plus que suffisantes pour parer aux éventualités de la journée; et, dans le cours de la journée, en effet, il ne fut rien tenté qui exigeât des répressions bien vigoureuses. Il y eut cependant, dans les quartiers du centre, des barricades formées sur un assez

grand nombre de points, à l'entrée de la rue des Prouvaires, dans les rues de Cléry, Poissonnière, du Petit-Carreau, Bourbon-Villeneuve, et notamment dans les rues qui traversent la rue Saint-Denis, aux points où elles débouchent dans cette voie de circulation importante. Mais beaucoup de ces barricades n'étaient pas même gardées, et, sur aucun point, elles ne furent sérieusement défendues. La fusillade s'engagea, sans se soutenir, en divers endroits, rue de Cléry, rue du Petit-Carreau, vers la rue Meslay, dans le quartier du Temple, dans la rue de Rambuteau, et elle n'eut que des suites peu graves. Il y eut des blessés sur divers points, mais presque point de tués. Les relations que j'ai lues ne font mention que de trois ou de quatre. L'excellente garde municipale de Paris, qui, en sa qualité même de garde municipale, se trouvait naturellement chargée du maintien de l'ordre et de la sûreté dans la ville, et à qui la portion active de la lutte avait été spécialement dévolue, ne perdit pas, dans les deux journées, un seul homme¹. Ce qu'offrirent de plus triste et de plus inquiétant les manifestations de la matinée, ce furent les sympathies de la garde nationale pour l'émeute. Elle souffrit, sur un certain nombre de points, que les séditeux prissent position derrière elle; elle couvrit leurs cris de sa protection; elle s'y associa du mieux qu'elle pût; elle fut les faire entendre rue de Rivoli, sous les fenêtres du château, précédée et suivie d'une

¹ J'ai sous les yeux un relevé fait au ministère de la guerre des pertes que la garde municipale a essuyées dans les journées de février. Toutes ses pertes sont du dernier jour, du 24.

foule ameutée; bien plus, elle se montra deux fois (place des Petits-Pères) disposée à résister à ce que la troupe tenterait de faire pour les réprimer. Et néanmoins il ne semblait pas qu'il y eût d'exaspération dans les âmes. Ni la garde nationale, ni même l'émeute ne paraissaient préoccupées d'idées de renversement; et sitôt qu'on fut informé que le roi renvoyait ses ministres, vers les deux heures de l'après-midi, tout changea immédiatement d'aspect; le ressort de la sédition sembla se détendre; la lutte cessa; et telle était la sécurité du gouvernement que l'ordre fut donné de faire rentrer les troupes et qu'on renvoya à Vincennes les prolonges de l'artillerie. Ainsi, dans la matinée du 23 février, pas plus que dans la journée du 22, nul fait d'armes, nul succès militaire de l'émeute, je ne dirai pas qui explique, mais qui fasse sentir le moins du monde l'événement immense qui va s'accomplir. J'ometts à dessein de mentionner le sinistre événement du soir, qu'il est impossible de séparer des faits du lendemain 24, et à la suite duquel commence immédiatement, dans le drame que nous exposons, quelque chose de tout nouveau.

Journée du 24. Voyant que les événements tournaient à la paix, dans l'après-midi du 23, les principaux fauteurs du mouvement insurrectionnel avaient senti qu'il était urgent de le ranimer et de lui imprimer un caractère plus énergique. La partie la plus redoutable de l'insurrection, les affiliés des sociétés secrètes, leurs membres surtout les plus dangereux, convoqués à Paris de tous les points du royaume, y étaient déjà arrivés au nombre de plusieurs milliers. Ils n'avaient pas donné encore, ou du moins ils

n'avaient pris qu'une part très faible à l'œuvre de subversion qu'on avait entreprise et qui menaçait d'avorter misérablement. L'heure était donc venue de les engager dans la lutte. Mais comment justifier, quand satisfaction venait d'être donnée, et que tout semblait près de finir, une soudaine recrudescence de la sédition ? Il fallait un fait sur lequel la partie honnête et sincère du public opposant pût aisément prendre le change, et qui, loin de lui donner l'éveil, fût de nature à l'engager plus avant et avec plus de passion dans les desseins de l'émeute. On sait de quoi l'on s'avisait et par quel infâme coup de Jarnac fut marquée l'entrée en scène des nouveaux acteurs. Le succès de leur ruse fut complet, et l'émotion publique répondit, autant qu'ils le pouvaient souhaiter, à l'exécution meurtrière qu'ils avaient eu l'art de provoquer sur le boulevard. L'événement d'ailleurs, il faut le reconnaître, fut habilement et vigoureusement exploité. La nuit, employée par tout ce qu'il y avait de plus violent parmi les insurgés à soulever la capitale, fut employée par une partie de sa population, abominablement dupée, à dresser des barricades, à préparer des moyens de défense, et le 24, à l'aube du jour, des masses compactes d'émeutiers, dont la plupart donnaient les signes d'une violente exaltation, se trouvaient réunies aux approches de la porte Saint-Denis, où avaient été préparés des moyens de résistance considérables... Veut-on que j'arrive tout d'un coup à l'issue de ce mouvement, préparé avec une habileté si infernale ? Je dirai que, moins de huit heures après, la nouvelle émeute était devenue une révolution, et qu'elle entraînait triomphante au palais des Tuileries. Mais comment

y arrivait-elle ? Quelle bataille avait-elle livrée ? Quelle armée avait-elle détruite ? Elle n'avait ni livré de bataille, ni détruit d'armée. Des forces considérables, marchant en colonnes serrées, avaient été envoyées à sa rencontre ; mais, avant même qu'elles eussent agi, le gouvernement avait fait savoir qu'il renonçait à l'emploi des troupes, qu'il s'en remettait, pour la police de la ville et pour sa propre sûreté, au zèle de la garde nationale ; et les troupes, en effet, comme si on avait voulu livrer passage à l'émeute, avaient été retirées presque aussitôt qu'envoyées. Ce que voyant, et se sentant animée à ce spectacle d'un surcroît d'excitation d'autant plus grand que le péril devenait moindre, l'émeute a marché vaillamment sur les Tuileries, où elle est entrée au bout de peu d'heures, et où, à la rigueur, elle aurait pu arriver sans coup férir. Seulement, croyant avoir besoin, pour rendre son invasion plus facile, de laisser éclater sur son passage le bouillant courage qui l'emportait, elle a imaginé, chemin faisant, de se ruer avec toutes ses forces, sur le poste qu'occupait au Château-d'Eau, place du Palais-Royal, un détachement de gardes municipaux et de soldats du 14^e de ligne, et, après avoir fraternisé avec la troupe qui occupait les cours du palais, et s'être établie dans la cour d'honneur, en face du poste qu'elle voulait prendre, elle s'est mise en devoir de l'assiéger, bientôt après d'y mettre le feu, et elle a fini par s'en emparer, après y avoir tué, asphyxié ou pris un certain nombre d'hommes. Mais, sans ce combat, ignoble à force d'être inégal, et où il n'y a eu, de toute manière, d'honneur que pour les vaincus ; sans ce combat, dont les chefs de l'émeute se seraient

sans doute épargné la honte, s'ils n'avaient cru en avoir besoin pour entretenir au château une certaine émotion et y faciliter le travail de l'abdication et du départ du roi, elle y serait, je le répète, entrée sans tirer un coup de fusil; et j'ajoute que le roi étant parti, quand elle y est arrivée, et les troupes qui défendaient l'approche de la demeure royale s'étant également retirées, elle a pu y pénétrer, en effet, sans éprouver de résistance d'aucune espèce. J'ajoute encore que, bientôt après, elle n'a pas eu plus de peine à envahir la Chambre qu'elle n'en avait eu à s'emparer du palais du roi; qu'elle a pu passer sans la moindre difficulté au travers des troupes qui couvraient la place de la Concorde; que sa seule prouesse de ce côté a été d'exterminer, sans plus de nécessité que de péril, un poste de quelques gardes municipaux, qui stationnait dans l'un des angles de la place, à l'entrée de la rue des Champs-Élysées, et qu'elle est arrivée au sein de la représentation nationale sans avoir rencontré l'apparence d'un obstacle sur son chemin. Pour donner, au surplus, une idée des efforts qu'elle a eus à faire, et que la victoire a couronnés, il suffit de dire qu'il n'a pas été tiré contre elle un coup de canon, et que la garde municipale, sur qui s'est épuisée sa fureur, et la seule troupe à peu près avec qui elle ait eu affaire, a eu seulement onze hommes tués, cinq blessés à mort qui ont succombé à leurs blessures, et trente blessés moins grièvement : en tout quarante-six hommes atteints¹.

¹ Je puise ces détails dans le relevé fait au ministère de la guerre que j'ai cité plus haut (Voir la note de la page 6).

Il n'est donc pas de bonne volonté qui pût découvrir dans les succès militaires obtenus par la sédition le 24 février une explication tant soit peu raisonnable du dénouement lamentable de cette journée. Il n'y a, quoi qu'on fasse, aucun moyen de donner à ce dénouement une interprétation le moins du monde héroïque. Les faits résistent obstinément. On ne saurait apercevoir de victoire où il n'y a pas même eu de bataille, et il n'y a point eu ici de bataille. L'émeute, en réalité, n'a eu qu'à marcher devant elle; et, quelque bruit qu'elle ait fait de son triomphe, il saute aux yeux que, pour le comprendre, il faut à peine regarder de son côté.

Malheureusement, en donnant une autre direction à ses regards, en les tournant du côté des pouvoirs publics et de tout ce qui aurait dû opposer une vigoureuse résistance à la sédition, on fait des découvertes fort tristes, il est vrai, mais beaucoup plus explicatives.

Et d'abord la première chose qui frappe, c'est l'excès de sécurité et de foi en sa durée dans lequel vivait le gouvernement. Il s'était visiblement laissé gagner par cette espèce d'infatuation bien connue qui résulte d'une longue possession paisible du pouvoir; et, resté neuf ans sans avoir eu à réprimer d'agression matérielle, il semblait ne plus croire qu'il pût avoir de ce côté de péril sérieux à redouter. On pourrait même dire que sa confiance à cet égard était sans bornes, et citer plus d'un fait caractéristique à l'appui de cette assertion. Le lundi 24 février, trois jours avant sa chute, l'un des ministres les plus spécialement chargés de veiller à sa sûreté, s'éton-

nait devant des députés de la majorité, un peu troublés de ce qui se passait, qu'ils pussent concevoir pour la stabilité du pouvoir la moindre inquiétude, et, les qualifiant gaiement d'alarmistes, il les engageait à dîner pour le jeudi suivant, où le gouvernement de Juillet devait avoir cessé d'exister. Le mardi, quoique la réforme parlementaire fût le prétexte invoqué par la sédition et que sa colère dût se diriger surtout contre la Chambre, aucune précaution n'avait été prise pour en interdire l'accès aux émeutiers, qui purent, dès le début du soulèvement, y pénétrer sans obstacles et se répandre dans l'intérieur des salles et des bureaux. Le mercredi, après la démission des ministres, le gouvernement, je l'ai déjà dit, était dans un tel état de sécurité, qu'il faisait rentrer les troupes et qu'il renvoyait à Vincennes une partie du matériel indispensable au service de l'artillerie. Le jeudi matin, on était sans la moindre inquiétude à l'état-major général de la place, jusqu'aux premières nouvelles qu'y fit parvenir de l'état de la sédition l'officier général envoyé pour la combattre. Le roi lui-même ne paraissait pas en éprouver encore, lorsqu'on vint lui apprendre que l'émeute tournait à la révolution, et que son abdication était devenue indispensable. En abdiquant pour lui-même, enfin, il ne croyait pas le moins du monde que le soulèvement qui lui faisait cette grave violence fût dirigé contre sa dynastie; il est parti fermement convaincu qu'il laissait son petit-fils sur le trône; et sa confiance à cet égard était telle encore, vingt-quatre heures après que tout était fini pour lui et les siens, qu'il écrivait de Dreux, le 23 février, à son ancien inten-

dant de la liste civile de lui faire préparer des relais sur la route de Dreux au château d'Eu, où il comptait aller s'installer. On voit si le gouvernement avait dans sa durée une foi robuste. Ai-je besoin de dire que cet excès de sécurité n'a pu être que très fatal, et qu'il a dû contribuer beaucoup à la faiblesse des mesures qui ont été prises?

Cette faiblesse, d'une autre part, a été excessive, il faut bien le dire, et elle l'a été partout.

Il paraît qu'à l'approche des événements, voyant le caractère que l'opposition prenait à la Chambre, et l'appui que cette opposition, si passionnée et si imprévoyante, trouvait dans une partie de la garde nationale et de la population aisée de Paris, le roi, frappé de ce qu'il y avait dans ces manifestations de folie et d'ingratitude, en avait ressenti un chagrin profond, et qu'il prenait par moments les affaires dans un dégoût qu'il ne dissimulait qu'avec peine et qui allait jusqu'au découragement. Cette disposition d'esprit, si nouvelle chez le roi, ne rappelait guère l'énergie calme et mesurée, mais active, intelligente, résolue qu'il avait toujours opposée aux entreprises de l'ordre de celle qu'il allait avoir à combattre, et il faut convenir qu'elle s'accordait mal avec les graves et impérieuses nécessités de sa situation.

C'est du trône même, cela paraît certain, qu'émana spontanément, le matin du 23 février, à la suite des cris que la garde nationale venait de faire entendre rue de Rivoli, sous les fenêtres du château, la pensée de congédier le ministère. « Si M. Guizot est un honnête homme, » au-

rait dit la reine, — cette noble reine qui, dans les derniers moments de cette affreuse crise pourtant, montra tant de dignité et d'intrépide courage, — « Si M. Guizot est un honnête homme, il se retirera ; » et ces paroles de la reine, qui trahissaient la pensée du roi, et que le roi, en effet, s'abstint de combattre, furent immédiatement transmises au ministre qu'elles concernaient.

J'ignore jusqu'à quel point M. Guizot et ses collègues résistèrent, dans le conseil, à ce dangereux projet de congédier devant l'émeute, demandant son renvoi les armes à la main, un ministère qui, après tout, avait au sein de la représentation nationale une légitime, une incôntestable majorité ; et ce qu'ils firent d'efforts pour détourner le roi de cette mesure ; mesure évidemment tardive ou prématurée ; qu'on aurait dû peut-être prendre *avant*, qu'il serait possible de prendre *après*, mais qu'on ne pouvait avoir un moment la pensée d'adopter *pendant* l'émeute ; qui, adoptée en pleine émeute, ne pouvait servir qu'à augmenter l'audace des plus dangereux ennemis du roi, qu'à leur inspirer une confiance en eux-mêmes qu'ils n'avaient point, ou que du moins ils n'avaient pas manifestée au début de la sédition ; qu'à désorganiser, en même temps que le gouvernement, la majorité parlementaire ; qu'à faire perdre à cette majorité tout courage, en lui enlevant toute direction ; qu'à démanteler enfin l'autorité royale, et, au moment où elle était environnée de graves périls, à lui ravir ses garanties naturelles, un conseil des ministres responsable et une majorité fermement unie à ce conseil... Toujours est-il que le ministère parut se résigner très naturellement à cet acte

de déplorable faiblesse, qui allait laisser le roi en présence de la sédition sans aucun appui véritable, c'est-à-dire sans autre appui que celui d'une majorité désavouée, entre un ministère dissous et un ministère à reconstruire, et qu'il vint annoncer sa retraite à la Chambre au beau milieu de l'insurrection.

La majorité, ainsi reniée devant l'émeute et abandonnée de ses chefs, ne devait avoir que trop tôt l'occasion de montrer qu'elle ne se croyait pas obligée à plus d'énergie que ne venaient d'en déployer les ministres. Cette occasion lui fut offerte dès le lendemain, et nous verrons bientôt comment elle soutint *in extremis* l'épreuve qu'elle était destinée à subir à son tour. Du moment que les pouvoirs les plus élevés lâchaient pied devant la révolte, il était bien difficile que le reste ne suivit pas.

Ce relâchement déplorable, auquel on n'était que trop préparé, et qui était d'une nature si contagieuse, ne tarda pas en effet à se propager. Il se communiqua presque immédiatement des ministres à leurs agents d'exécution, et il eut bientôt gagné tout le monde. Quiconque aurait voulu, dans le cours des vingt-quatre heures qui s'écoulèrent de la retraite du ministère à l'abdication et au départ du roi, aller examiner, dès le soir déjà du 23 février, mais le matin du 24 surtout, et dans ces dernières heures où une défense active, intelligente, énergique, animée était devenue d'une nécessité si pressante, aller, dis-je, examiner dans quel état se trouvait la défense, l'aurait trouvée partout, à l'état-major général, à l'Hôtel-de-Ville, au palais des Tuileries, à la Chambre des députés, et sur les divers points

où stationnaient des troupes, dans un état d'inaction, d'incurie, de désarroi, de laisser-aller inexprimables.

J'ai dit que le 24 au matin on avait fait avancer en colonnes des forces considérables à la rencontre de la sédition. C'était l'heure suprême où tout allait se décider, et le salut du gouvernement dépendait tout à fait du degré d'habileté et de résolution avec lequel on allait user de ces forces. La seule chose que crut avoir à faire, en arrivant sur les lieux, l'officier général qui les commandait, ce fut d'écrire à l'état-major de la place, au moins est-ce là un bruit tout à fait accrédité, qu'en présence de la population qu'il avait devant lui et de l'exaltation dont elle paraissait animée, il ne croyait pas qu'il y eût de résistance possible!... Et le gouvernement qui connaissait les dispositions de la garde nationale, qui savait qu'une portion était tiède et peu active, et la partie ardente et active ouvertement favorable à la sédition, qui voyait par conséquent qu'il n'y avait de salut pour lui que dans la fidélité des troupes et dans un usage de leur dévouement aussi vigoureux que paraissait l'exiger la violence de l'insurrection, le gouvernement, dis-je, donna l'ordre de retirer les troupes et de s'en remettre pour la répression de l'insurrection au zèle de la garde nationale. Je ne cherche point à la suite de quelle délibération, ni sous la responsabilité de qui, put être donné un ordre d'une nature si grave, un ordre qui devait avoir et qui eut immédiatement des effets si désastreux. Toujours est-il qu'il ne pouvait être donné que sous le contre-seing d'un ministre, et qu'il avait dû se trouver un ministre pour le contre-signer, puisqu'il avait été donné.

Il semble qu'en renonçant à se servir des troupes on aurait dû s'abstenir au moins de porter la résolution qu'on venait de prendre à la connaissance de la sédition. On ne pensa pas même qu'il fût à propos de s'imposer cette réserve. Croyant sans doute que l'émeute se calmerait d'autant plus que le gouvernement se montrait plus débonnaire, on s'empessa, bien loin de là, de publier qu'il renonçait à se servir pour sa défense des seules forces sur lesquelles il pouvait compter, et qu'il consentait à ne devoir son salut qu'à celles dont une notable portion fraternisait avec l'émeute.

En exécutant l'ordre de retirer les troupes, il eût au moins fallu s'efforcer d'exécuter cette triste et périlleuse opération de manière à les conserver entières, à les préserver de tout contact avec la sédition, à empêcher qu'on ne s'emparât de leurs munitions et de leurs armes. Il est profondément regrettable d'avoir à dire qu'on n'eut pas même ce soin. Cette retraite, sans avoir combattu, prit graduellement le caractère d'une déroute après une défaite. Les troupes, comme si elles se fussent rendues, partirent le fusil sur l'épaule, et quelques-unes même la crosse en l'air; peu à peu elles furent pénétrées par la foule, elles se trouvèrent livrées à la sédition, elles fraternisèrent en quelque sorte avec elle, et ce fut dans ce contact déplorable de l'armée avec la sédition, qui rendait le désarmement à peu près infaillible, que des corps entiers furent graduellement amenés à livrer, en effet, à la révolte tout ce qu'ils avaient d'armes et de munitions.

Dans ce mouvement de retraite, si désastreusement effectué, on put bientôt voir comment était compris et

comment on croyait devoir exécuter l'ordre de retirer les troupes. Une batterie de quelques canons avec leurs caissons descendait les boulevards et se dirigeait vers la Madeleine, précédée à quelque distance d'un bataillon de troupes à pied, et presque immédiatement suivie d'un ou plusieurs escadrons de cavalerie. Arrivée sur le boulevard des Italiens, à la hauteur de la rue de Choiseul, une bande isolée d'émeutiers, composée tout au plus d'une quarantaine d'hommes, parmi lesquels même figuraient un bon nombre d'enfants, se mit en devoir de l'arrêter, demandant à l'officier général qui la commandait ce qu'il prétendait en faire, où il menait ces canons, lui enjoignant insolemment de les laisser là, sautant sur les caissons pour piller les munitions; et l'officier général, cédant aux injonctions de cette misérable petite bande, eut l'inexplicable faiblesse de faire dételer les chevaux et d'abandonner là ses canons.

Plus loin, sur la place de la Concorde, on eut, bientôt après, d'autres exemples du sens étrange qui était donné à la défense de se servir de l'armée pour réprimer la sédition. On avait fini par désintéresser les troupes même du soin de leur mutuelle défense; et un détachement de quelques gardes municipaux, qui occupait le poste placé à l'entrée de la rue des Champs-Élysées, à l'un des angles de la place de la Concorde, ayant été assailli par une bande d'insurgés, put être massacré, sous les yeux des troupes qui stationnaient sur la place, à moins de cent pas de là, sans que de leur part il y eût le moindre mouvement fait pour s'opposer à cette boucherie inutile.

Telle était devenue la ponctuelle obéissance des chefs

à l'ordre qu'ils avaient reçu de ne pas employer les troupes à la répression de l'insurrection, qu'une bande d'insurgés s'étant présentée sur la place, se dirigeant vers le pont pour aller envahir la Chambre, la disperser et en expulser la régence, comme on avait chassé la royauté du palais des Tuileries, il ne fut pas non plus fait par la troupe le moindre mouvement pour barrer aux insurgés le passage, et que ce hardi coup de main, qui allait terminer la révolution et achever de renverser la dynastie, put être exécuté sans rencontrer l'ombre d'un obstacle.

Ajoutons que si, du côté de la place de la Concorde, il ne fut rien fait par la troupe pour s'opposer au passage des insurgés qui allaient envahir la Chambre, il n'y avait pas eu, du côté de la Chambre, plus de précautions prises pour s'opposer à cette irruption. Non seulement les promoteurs de la régence de madame la duchesse d'Orléans n'avaient donné à la régente aucune escorte, ni songé à rien faire pour assurer une issue honorable à l'acte courageux qu'elle allait accomplir à la Chambre des députés; mais le président de la Chambre, à qui il appartenait de faire toutes les réquisitions nécessaires pour assurer la dignité, l'ordre, la tranquillité des délibérations de l'Assemblée, n'avait pris pour cela que les mesures les plus insuffisantes. Non seulement il n'y avait, à la principale porte du palais, du côté de la place Bourbon, que des gardes nationaux sans munitions, autant dire sans armes, mais la Chambre n'était pas même gardée du côté du pont, par où elle devait naturellement être envahie, et par où on l'envahit en effet sans rencontrer l'apparence d'une résistance.

La royauté de Juillet n'avait plus, en quelque sorte, qu'une chance de salut, et cette chance était dans le degré de fermeté avec lequel la Chambre saurait défendre le refuge que le petit-fils du roi, devenu subitement roi par l'abdication de son grand-père, était venu chercher dans son sein, sous la conduite de la duchesse d'Orléans, sa mère, et de son oncle le duc de Nemours. Ce refuge, hélas! ne fut pas mieux défendu que ne l'avait été tout le reste. Non seulement la Chambre souffrit qu'un petit nombre d'émeutiers, qui avaient pénétré dans son enceinte à la suite de la duchesse d'Orléans, y demeuraient et assistaient à la délibération qui allait s'ouvrir; mais elle supporta qu'un de ces intrus, appuyé par une partie des autres, protestât insolemment contre l'adhésion que l'immense majorité de l'Assemblée donnait avec acclamation à l'avènement du jeune roi, et elle permit qu'un petit nombre de ses membres, abondant dans le sens de ces contradicteurs sans qualité, osassent contester l'autorité du nouveau règne, et demander l'établissement d'un gouvernement provisoire, sans même accorder ce provisoire au gouvernement légal, celui du jeune roi et de la régence, quelle qu'elle dût être. Un seul député, M. Barrot, osa prendre la parole en faveur de la régence, ainsi désavouée et combattue, en y mettant d'ailleurs pour condition l'appel immédiat au pays, et il ne fut soutenu de personne.

Il y a plus, et, pour donner une idée du singulier état de distraction ou d'affaissement où étaient tombés les esprits, je suis forcé de dire que, bien que les autorités de la Chambre fussent très explicitement informées, et

de plusieurs côtés, qu'une bande armée d'émeutiers allait bientôt arriver, qui couperait court à la discussion par la force, et disperserait violemment les députés; et, bien que la place de la Concorde fût couverte de troupes dont il était ou devait être, ce semble, bien aisé d'obtenir l'assistance, il n'y eut, en ce moment critique, absolument rien de fait pour conjurer le péril qui menaçait l'Assemblée et assurer au besoin sa défense. On eût dit qu'on se tenait d'avance pour vaincu, et qu'on faisait consister la prudence à s'abstenir de toute mesure de sûreté qui aurait pu avoir pour effet d'entraîner l'apparence d'une collision.

Enfin, et puisqu'on renonçait à défendre le gouvernement dans la capitale, on aurait dû tout au moins (était-il rien de plus aisé?) ménager soit au roi, soit à la régence, sur quelque point rapproché de Paris, une retraite honorable et sûre où les troupes les auraient accompagnés, où les Chambres se seraient réunies, et où la révolution aurait pu se dénouer d'une façon moins déplorable. Il ne paraît pas même qu'on y eût songé. Au moins, l'événement a-t-il donné à penser qu'il n'y avait eu sur ce point capital absolument rien de concerté, aucune espèce de décision prise...

Maintenant, et en présence de ces faits, dont j'abrège la douloureuse exposition, éprouvera-t-on une grande difficulté à se rendre compte de la catastrophe que nous cherchons à nous expliquer? J'en doute. Il n'est que trop évident, en effet, que le gouvernement a moins succombé sous la force et l'étendue des agressions dont il a été

l'objet que sous la faiblesse inouïe de sa propre résistance.

Reprenez, en effet, ce que nous venons de dire, et voyez, en quelques mots, ce qu'il y a eu.

Ce qu'il y a eu, c'est, du côté de la sédition, en se renfermant dans les faits accomplis du mercredi soir au jeudi après l'invasion de la Chambre, une surprise odieuse faite aux sentiments de la population, déjà fort remuée par le travail antérieur des banquets et par les luttes du matin et de la veille; la mise en scène au milieu de la nuit des victimes qu'on venait d'obtenir; l'exposition de leurs cadavres aux regards de la foule; ces cadavres promenés, à la lueur des torches, dans les rues et les faubourgs de la ville les plus agités; des cris violents à la trahison; des appels furieux à la vengeance; le tocsin sonné dans les églises de plusieurs quartiers; une série d'efforts extrêmes enfin pour soulever la population, tout en évitant de rien dire qui pût éveiller sa défiance, pas un mot surtout de la révolution qu'on allait accomplir à ses dépens, et une extrême adresse à s'emparer d'elle en s'animant de la passion qu'on avait réussi à lui inspirer; toute une application enfin de la célèbre théorie révolutionnaire qui a été depuis professée à Bourges¹; mais au fond pourtant,

¹ « Croyez-vous que les révolutions s'accomplissent en disant le mot pour lequel elles se font?... Non; on saisit le sentiment qui règne dans la foule, on s'en empare, puis, en un tour de main, on substitue au gouvernement dont on veut se débarrasser celui qu'on veut mettre à la place » (*Déposition de M. Ledru-Rollin devant la haute cour de Bourges*).

et malgré la violente émotion qu'on était parvenu à produire, à force d'audace et de fourberie, rien qui suffit pour rendre raison du succès fabuleux qu'on a finalement obtenu, de cette radicale destruction en quelques heures d'un gouvernement puissant, dont les forces, le matin encore, étaient entières, et de la marche triomphante de l'émeute sur les Tuileries, et du fameux *tour de main* qui, bientôt après, a terminé tout à la Chambre, ... si l'explication de ces résultats extraordinaires n'était donnée d'ailleurs par la série de faiblesses que je viens d'avoir la douleur de relater, et qui ont été tout ce qu'il y a eu de la part des défenseurs du gouvernement.

C'est dans ces faiblesses, il n'y a malheureusement pas moyen de le nier, c'est-à-dire dans les déterminations de plus en plus graves qui ont été prises, de la démission des ministres à l'abdication du roi et à la retraite de la Chambre, qu'a été la cause immédiate et directe de la catastrophe arrivée, beaucoup plus encore que dans les ruses, les hardiesses, les fureurs, les cris, et les quelques faits d'armes, fort peu nobles, des meneurs de la sédition. Le gouvernement est tombé parce qu'il a consenti à ne se pas défendre, parce qu'il s'est de moins en moins défendu, parce qu'à mesure qu'il s'abandonnait lui-même, il a été de plus en plus abandonné par tout ce qui lui devait aide et appui. Depuis le mercredi, au moment de la retraite du ministère, jusqu'au lendemain à l'heure où tout a été fini, il n'a travaillé et on n'a travaillé autour de lui qu'à faire toujours plus beau jeu à l'émeute; et sa chute, au milieu des forces considérables dont il était entouré, doit être surtout imputée à la visible altération

de ses facultés morales, à un excès de confiance d'abord, à de rapides et toujours plus graves accès de découragement ensuite, à l'indécision et au trouble de ses conseillers, à la mollesse de ses principaux agents d'exécution, à je ne sais quel délabrement général des intelligences et des courages, triste fruit, hélas ! des préoccupations intéressées et des passions sordides qui avaient envahi l'esprit public, qui l'avaient corrompu, et dont le gouvernement avait à se reprocher de s'être rendu plus ou moins complice. A ces dernières heures si humiliantes, ce fut en quelque sorte à qui s'abandonnerait le plus. Chacun semblait se reposer sur autrui du soin de la sûreté commune ; et, du sein de ces majorités compactes, qui s'étaient montrées habituellement si animées pour la conservation des abus, du sein de ces masses si sagement organisées d'agents militaires et civils de toute sorte, sur qui reposait le salut universel, et où, tout à l'heure encore, on faisait éclater une si vive émulation pour son avancement et un zèle si ardent pour l'exaltation de ses services, il serait difficile de dire ce qu'il est sorti d'actes de courage et de dévouement. On n'a paru se réveiller que le lendemain de la révolution, quand a été proclamée la république, et lorsque est venue l'heure d'aller faire acte d'adhésion... Digne fin du triste état où étaient tombées les mœurs publiques, et qui avait, on ne peut le méconnaître, quelque chose de hautement providentiel.

Reste à examiner ce qui avait préparé cette situation morale. Le gouvernement, disons-nous, est tombé surtout parce qu'il ne s'est pas défendu. Mais pourquoi ne s'est-il pas défendu ? Qu'est-ce qui avait produit cet énervement

universel qui a rendu, en quelque façon, sa défense impossible, et donné à sa chute le caractère ignominieux d'une dissolution ? C'est la première recherche à faire, recherche importante où il s'agit de montrer, dans sa cause initiale la plus active, l'événement étrange dont nous cherchons l'explication.

LIVRE DEUXIÈME.

Cause fondamentale de la révolution.

Cette cause, malheureusement très peu aperçue, quoi-
qu'elle soit on ne peut plus apparente, qu'elle ait été
mainte fois signalée, et que, pour mon compte, depuis
plus de trente ans, je n'aie cessé de dénoncer et de pour-
suivre le travers détestable d'esprit et de mœurs au fond
duquel elle réside, et de montrer ce que ce travers, per-
nicieux à tant de titres, a de particulièrement désastreux
pour la paix publique et pour la sûreté du gouverne-
ment ; — la cause qui fait qu'il ne peut plus exister
parmi nous d'établissement politique un peu durable ; —
la cause qui, depuis moins d'un demi-siècle, à des inter-
valles de douze, quinze, dix-huit années, a successive-
ment culbuté les uns sur les autres tous ceux que nous
avons essayé de fonder ; — cette cause, voudrions-nous
enfin le comprendre ? cette cause est dans l'idée erronée
et vicieuse que notre nation se fait de l'objet même du
gouvernement, et dans la nature des avantages que pré-
tend en tirer à peu près tout le monde.

Il est des pays, je puis citer l'Angleterre et mieux en-
core les États-Unis, où les citoyens de toutes les classes
ne demandent guère au gouvernement que deux choses :

de la sécurité et de la liberté; c'est-à-dire qu'il les protège le mieux et aux moindres frais possibles contre toute espèce d'agression, d'injure, de dommage, de prétention ou d'entreprise injuste, et que du reste il ne se mêle de leurs affaires que le moins qu'il pourra; qu'il ne s'en mêle que pour réprimer ce qui pourrait s'y manifester d'actions réprimables; qu'il les laisse d'ailleurs à leur libre arbitre, à toute leur spontanéité; qu'il leur abandonne aussi entière que possible la responsabilité de leur existence. Je ne prétends pourtant pas que les choses s'y passent littéralement ainsi, et que l'action du gouvernement s'y borne uniquement à administrer à tous une bonne et impartiale justice: j'aurais, si je voulais énumérer tout ce que le gouvernement, en Angleterre et même aux États-Unis, est d'ailleurs chargé de faire, à entrer dans des détails assez longs. Mais enfin il n'en reste pas moins vrai que dans ces pays, si pleins de vie, de sève, de mouvement, de féconde activité, dans ces pays les plus paisibles et les plus prospères du monde, ce que les citoyens demandent essentiellement et presque exclusivement aux pouvoirs publics, c'est, en les mettant autant que possible à l'abri de toute entreprise injuste, publique ou privée, intérieure ou étrangère, de les abandonner d'ailleurs à leur propre responsabilité, et, par cela même qu'ils sont responsables, de les laisser libres, de laisser largement et franchement ouvert devant eux l'accès, sans exception, de tous les travaux, de toutes les professions, de toutes les carrières.

Nous sommes l'antipode de ces pays-là. S'ils considéraient la société comme un corps doué d'une vie propre

et qui se développe pour ainsi dire spontanément, nous la considérons au contraire comme un corps qui ne peut se passer, dans ses fonctions les plus naturelles, d'impulsion et de direction et dont le gouvernement est le principal et presque l'unique organe. Autant les individus, aux États-Unis et en Angleterre, ont personnellement d'énergie et consentent volontiers à répondre d'eux-mêmes, autant cette responsabilité nous pèse et nous effraie; autant ils attachent de prix au libre usage de leurs facultés productives, autant cette liberté nous est indifférente, j'allais dire antipathique. Les seules libertés qui nous plaisent, au moins les seules que recherchent parmi nous les partis, sont celles qui ont un caractère politique, l'électorat, le droit de réunion et d'association, la liberté de la presse et de la tribune, celles qui nous rapprochent du pouvoir, qui nous permettent au besoin de l'escalader, de renverser et de supplanter ceux qui le possèdent, de participer d'une façon quelconque à son action et aux innombrables avantages dont il lui est donné de disposer parmi nous. Les autres ne nous importent guère. Qu'en ferions-nous? Il ne nous suffirait point que l'État nous laissât tous les moyens honnêtes possibles de nous faire nous-mêmes une existence; il faut qu'il nous la fasse, ou tout au moins qu'il nous aide à nous la faire. L'assistance publique, en France, est un service qui va à tout le monde, aux grands comme aux petits mendiants, et dont, sous une forme ou sous une autre, il n'est guère de personne qui ne veuille tirer parti. Les profits aléatoires d'une profession libre ne nous plaisent point; il nous convient mieux que l'État usurpe la

profession, qu'il la convertisse en service public et qu'il nous prenne à son service; nous préférons en effet de beaucoup un traitement réduit, mais fixe, à des gains plus considérables, mais moins assurés, et qu'il nous faudrait prendre la peine de nous assurer nous-mêmes. Que si nous consentons à vivre d'une profession, au moins faut-il que l'État nous en garantisse le monopole, qu'il limite le nombre des personnes à qui il sera permis de l'exercer, ou bien qu'il en accroisse les bénéfices de quelque autre manière, par des subventions, des primes, des encouragements quelconques. Pour peu que soient chanceuses ces entreprises, nous lui demandons sans façon d'en assumer la responsabilité, de participer à la dépense, de nous garantir un certain intérêt de nos capitaux. Nous savons fort bien qu'il ne peut nous accorder rien de tout cela qu'en le prenant sur le fonds de ressources et des libertés communes; mais nous n'y regardons pas de si près. On dirait que nos diverses révolutions ne nous ont appelés à participer à la vie publique que pour nous offrir le moyen de mettre au pillage les revenus et la liberté du public. Et, de vrai, à mesure que les révolutions se succèdent, la tendance toujours plus invétérée et plus générale des esprits, parmi nous, est de considérer le gouvernement comme une proie, comme une sorte de domaine, comme une prise de possession du pays, comme la ressource des fortunes délabrées ou détruites, comme l'industrie de ceux qui n'en ont point, comme un appât offert aux aventuriers de toute espèce que peut jeter sur la place un enseignement public détestablement dirigé, et distribué plus mal encore,

comme le secours enfin de tous ceux qui, ne demandant pas de fonctions, veulent au moins que, par forme de compensation, la communauté se charge d'encourager leurs entreprises particulières, d'en préparer le succès, d'en réparer les échecs, d'en accroître les profits par toute sorte de privilèges iniques.

Depuis soixante ans que nous sommes en révolution, nous n'avons pas encore eu la bonne fortune, et il y a malheureusement de bonnes raisons pour cela, de mettre la main sur un gouvernement assez sensé pour comprendre ce qu'il y a d'immoral et de pernicieux dans ces tendances, ou assez honnête et assez ferme pour entreprendre sérieusement de les corriger. Bien loin de là, nos divers régimes, et ceux notamment dont l'organisation a revêtu les formes les plus régulières, l'Empire, la Restauration et la royauté de Juillet, se sont appliqués, à qui mieux mieux, à favoriser ces dispositions perverses qui leur permettaient, tout en flattant la passion publique, de s'arroger toujours plus de pouvoir, de chercher à accroître de plus en plus leurs ressources financières, et ils n'ont pas paru douter un moment qu'en agissant de la sorte, ils ne fissent la chose la plus propre à les mettre en possession d'une forte et durable autorité.

De ces efforts successifs, persistants et toujours croissants vers un même but, est résulté l'établissement colossal, l'établissement sans pareil en aucun pays du monde, que nous nommons, en France, l'*Administration*, établissement qui a graduellement substitué sa malfaisante activité à toutes les autres, ou subordonné toutes les autres

à la sienne; qui a plus ou moins absorbé dans sa sphère d'action, non seulement celle des départements, des communes, et de la plupart des associations de toute espèce, mais, à beaucoup d'égards même, celle des individus; qui a transformé en services publics des branches de travaux considérables et nombreuses, appartenant sans conteste au domaine de l'activité générale et privée; qui a rétabli, en le modifiant, au profit de beaucoup d'autres, l'ancien régime des corporations, et livré à un nombre limité d'individus le monopole de ces dernières; qui n'en a pas pu souffrir, même dans le nombre de celles qui sont restées dans le domaine public, une seule de vraiment libre, une seule qu'il n'ait soumise, sous des rapports multipliés, tout en négligeant fréquemment de réprimer les écarts où elles peuvent toutes tomber, à des tutelles inutilement onéreuses et gênantes, dont l'objet le plus essentiel était de multiplier les offices susceptibles d'être offerts à l'esprit de sollicitation.

Je voudrais pouvoir montrer quelle est la place qu'il est parvenu à usurper, par ces divers moyens, dans le vaste ensemble de nos travaux de toute espèce, matériels et immatériels, et faire suffisamment comprendre de quel immense et inextricable réseau d'entraves se compose, à l'heure qu'il est, ce que nous appelons en France la liberté de l'industrie. Je ne puis entrer ici dans ce détail¹, mais un résumé, en quelques lignes, du progrès qu'ont fait,

¹ Je l'ai fait ailleurs, dans un ouvrage étendu sur la LIBERTÉ DU TRAVAIL, où ont été successivement abordés tous les grands ordres de travaux qu'embrasse dans son cadre l'économie natu-

en moins de cinquante ans, nos dépenses publiques, pourra donner une idée de l'extension qu'a dû prendre, dans ce laps de temps, notre établissement administratif, et de ce que nos gouvernements ont consenti à faire pour la satisfaction du déplorable travers de mœurs dont je m'occupe.

Au commencement de ce siècle, et dans les plus belles années du Consulat, 500 millions suffisaient à l'administration de la France. Ce fut là, en effet, le chiffre du budget de 1802. Veut-on savoir quels accroissements ce chiffre a reçus depuis, à mesure que l'établissement administratif a dû étendre ses attributions et ouvrir ses cadres à plus de monde? Voici: En 1807, les 500 millions de 1802 étaient graduellement montés à 720. En 1810, les 720 s'étaient élevés à 795. Six ans plus tard, en 1816, après les révolutions de 1814-1815, et bien que ces grands événements eussent réduit d'un tiers le territoire de la France impériale et substitué à l'état de guerre l'état de paix, les 795 millions du budget impérial de 1810 ne se trouvaient pas moins remplacés par un budget de 884 millions. A ce budget en succédait, en 1822, un de 912, et, en 1829, la loi de finances en votait, pour 1830, un de 972, le dernier de la Restauration. A cette époque, comme à celles de toutes les crises révolutionnaires précédentes, les dépenses administratives ont pris un accroissement beaucoup plus marqué. Le plus faible

relle de la société, et où j'ai eu occasion de faire connaître le régime auquel chacun de ces ordres de travaux a été soumis par notre législation administrative.

budget du gouvernement de juillet 1830, celui de 1835, n'a pas pu se solder par moins de 1 milliard 24 millions; et, dans le cours des douze années qui suivent, de 1835 à 1847, les dépenses obéissent à un mouvement de progression si vif et si persistant, qu'elles s'élèvent, sans s'arrêter, de 1 milliard 24 millions à plus de 1 milliard et demi. Enfin, en 1848, la révolution de février, obéissant aux mêmes impulsions que la plupart des précédentes, produit des effets tout pareils, et l'irruption violente d'une nouvelle fournée d'ambitieux, plus nombreuse et plus affamée qu'aucune des précédentes, élève, en une année, le budget de 1,500 millions à plus de 1,800. Ainsi, en quarante-six ans, de 1802 à 1848, nos dépenses publiques, sous l'influence de la passion à laquelle obéit notre pays et de l'établissement administratif que cette passion y développe sans relâche, se sont graduellement élevées de *cinq cents millions* à plus de *deux cents millions*¹.

Est-ce qu'un résultat si frappant ne dira rien à la sagesse de nos hommes politiques? Est-ce qu'ils ne verront là qu'un fait sans signification, ou n'en présentant qu'une d'innocente ou même de favorable? Je ne puis hésiter, quant à moi, à voir dans cet effrayant accroissement des dépenses de notre administration, correspondant à celui

¹ Les dépenses qui ont été votées pour 1848, tant par le budget rectifié de cet exercice que par des décrets spéciaux, sont en réalité de 1,823,070,310 fr. (Budget de l'exercice de 1848, t. I, page 6). Il dépasse donc de 1,321 millions celui de 1802, qui était de 502 millions.

des attributions et du personnel de tous ses services, la suite du travers que je signale, et, dans ce travers déplorable, la cause et l'explication de tous nos désordres publics. Plus il prend racine dans nos mœurs, plus il se fortifie et se généralise, et plus s'altère visiblement l'esprit de notre nation; plus s'affaiblissent ses instincts industriels, et plus acquièrent chez elle d'extension et d'âpre énergie les passions cupides et basement dominatrices. De proche en proche, toutes les classes de la société veulent arriver au pouvoir et en faire leur ressource. Le mot grossier : *Ote-toi de là, que je m'y mette!* ce mot qui, depuis soixante ans, est toute la morale de nos révolutions, toutes les classes, du sommet de la société à ses assises les plus inférieures, veulent pouvoir le prononcer chacune à leur tour. Les classes moyennes, il y a soixante ans, l'avaient dit aussi brutalement que possible à l'ancienne aristocratie; la démocratie, il y a seize mois, l'a dit non moins durement aux classes moyennes, et déjà le démagogisme socialiste en rebat avec violence les oreilles de la démocratie, que la dernière révolution a mise en possession du pouvoir.

C'est tout simple. Encore une fois, tout ceci est la conséquence obligée du travers que je dénonce et du système extravagant d'administration qui se développe depuis soixante ans, au milieu de nous, sous la damnable influence de ce travers. L'extension toujours plus outrée qu'aux dépens des ressources et de la liberté de tout le monde, il fait prendre aux attributions, au personnel, aux dépenses de l'administration, à ces deux effets également regrettables, d'énervier et de circonscire la bonne acti-

tivité du pays, et tout à la fois d'exciter et d'étendre toujours davantage sa mauvaise activité, d'oblitérer de plus en plus son industrie et de fomenter de plus en plus son ambition. Elle décourage sa bonne activité par la direction artificielle qu'elle imprime à ses travaux, par les innombrables entraves dont elle les embarrasse, par les ressources considérables qu'elle leur soustrait, par l'altération, surtout, qu'elle fait subir à ses facultés industrielles, qui n'avaient déjà pas trop de spontanéité et d'énergie propre, et dont elle perpétue l'inexpérience et l'inertie en les accoutumant à ne pouvoir se passer d'appuis factices et de secours abusifs. D'un autre côté, elle encourage ses passions ambitieuses, d'une manière détournée, en énervant son industrie, et, d'une façon directe, en alléchant très vivement ces passions. On conçoit, en effet, avec quelle ardeur un pays très modérément industriel de sa nature, dont des causes nombreuses tendent à amortir encore l'industrie, et qui voit devant lui un gouvernement en possession d'attributions innombrables et disposant de ressources pour ainsi dire illimitées, doit aller au devant des moyens d'élévation et de fortune qu'il lui présente, et sentir, à ce spectacle, toutes ses passions cupides et ambitieuses violemment surexcitées.

Il n'en faut pas douter, c'est pour satisfaire de telles passions, dans lesquelles ils se flattent de trouver un appui, sans que rien ait pu les avertir jusqu'ici de la sottise de cette espérance, que nos gouvernements se perdent, comme à plaisir, les uns après les autres; qu'ils altèrent rapidement leur constitution; et qu'à force de rendre leur administration envahissante, oppressive, dispendieuse;

corruptrice, ils finissent par désaffectionner le pays; après l'avoir rendu indifférent, par le rendre hostile, et par se trouver placés, sans autre appui que celui d'un personnel blâsé, amolli, démoralisé par une plus ou moins longue possession du pouvoir, et devenu incapable de tout généreux effort pour les défendre, en présence d'ennemis furieux, affamés, à qui rien ne répugne pour parvenir à les supplanter, et qui finissent toujours, en effet, par les culbuter et prendre leur place.

C'est pour employer à son profit ces mauvaises passions, que le régime impérial, cet âge d'or des fonctionnaires, cette vaste fabrique de rois et de commis, fut si rapidement entraîné, il y a quarante-cinq ans, à ériger la guerre en système, à lui imprimer le caractère d'une profession, à la faire dégénérer en industrie, à envahir au dehors tant de territoires, à mettre au dedans la main sur tant de choses qui appartenaient au domaine de l'activité privée, à multiplier indéfiniment les offices, à diviser et subdiviser les traitements, à étendre de plus en plus ses attributions et ses dépenses; et, pour que rien ne pût l'arrêter dans le cours de ces usurpations, à supprimer avant tout les libertés publiques, à élever, en un mot, cette colossale domination, à la fois politique et administrative, qui, à force de devenir envahissante et absolue, avait fini par lasser la patience universelle et par soulever devant elle une masse d'inimitiés contre laquelle la France épuisée s'était trouvée impuissante à la défendre et avait dû être heureuse de la voir succomber.

C'est faute d'avoir pu employer à la fois le personnel de l'Empire, ce personnel immense qui, à l'époque où avait

commencé la débâcle de la domination impériale; avait dû se replier et venir s'accumuler lentement sur le territoire de l'ancienne France; c'est, dis-je, faute d'avoir pu employer à la fois ce personnel et celui qu'à leur retour de l'émigration ils avaient vu accourir près d'eux de tous les points du royaume; c'est surtout pour avoir traité celui-ci avec une extrême prédilection; que les Bourbons de la branche aînée se sont vu entourés, dès les premiers temps de leur restauration, de tant d'oppositions implacables, poursuivis de tant de conspirations. C'est pour pouvoir se rendre agréables à leurs amis et répondre, d'ailleurs, autant qu'il était en eux, aux convoitises, aux sollicitations universelles qu'ils ont rappelé ce qu'ils ont pu des abus de l'ancien régime; maintenu scrupuleusement ceux que la Révolution et l'Empire y avaient ajouté ou substitué; conservé, en les exagérant, les attributions et les dépenses de l'administration impériale; contesté l'exercice de toutes les libertés qui pourraient compromettre l'existence des abus; refusé longtemps celles du jury et de la presse; les reprendre après les avoir données; fraudé les élections sans scrupule; et, faute de pouvoir suffisamment les maîtriser; supprimé violemment par les ordonnances de juillet les garanties constitutionnelles, qu'ils ont finalement détaché d'eux le pays, et que, dans un moment de crise redoutable; ils se sont vus, sans autre appui que celui d'un corps de fonctionnaires que quinze ans de paisible jouissance avaient plus ou moins amollis, en présence de compétiteurs ardents et nombreux, avec qui la société consentait à faire cause commune, et qui, après une courte lutte, les ont violemment renversés.

Enfin, si la dernière royauté, sans avoir commis absolument les mêmes fautes, et, notamment, sans avoir brisé la constitution, a subi néanmoins le même sort, n'hésitons pas à affirmer que c'est pour une cause foncièrement pareille, c'est-à-dire pour avoir consenti à satisfaire, avec un impardonnable laisser aller, beaucoup trop d'avidés prétentions, et n'avoir pu, même en cédant toujours, réussir à beaucoup près à les contenir toutes. De même que la Restauration, obéissant à la loi de sa nature, avait éloigné d'elle le personnel de l'Empire et de la Révolution, la royauté de Juillet a dû rappeler ce personnel qui avait puissamment contribué à la fonder, et le substituer à celui de l'ancien régime: c'était, en quelque sorte, l'objet essentiel de son établissement, la condition même de son existence; et, toutefois, de la masse d'hommes qui sont aussitôt accourus pour recueillir l'héritage du parti qu'elle venait d'éconduire, elle n'a pu employer qu'une très faible portion. De là l'origine presque immédiate de deux partis qui se sont dressés contre elle, et qui, malgré la violente opposition de leur nature et la dissidence non moins vive et non moins profonde de leurs affections et de leurs idées, ont bientôt uni leurs efforts pour la détruire. A la tribune, dans la presse, dans la rue, elle a eu à soutenir contre ces deux partis dix-huit ans de luttes acharnées; et si, dans ces luttes, où elle fut si longtemps heureuse, elle a fini par succomber, c'est qu'à force de céder aux exigences déréglées de tout ce qui était lié à sa cause, elle a fini par donner contre elle-même de justes griefs à ses ennemis, par exciter la désaffection et le dégoût de la partie saine de la nation et

par ruiner l'honnêteté et l'énergie de ses serviteurs mêmes.

Le tort commun à ces gouvernements, tous trois réguliers pourtant et véritablement amis de l'ordre, a été de croire qu'ils travaillaient à s'affermir en se créant de faux appuis, en cédant à d'immorales exigences, en se faisant un moyen d'influence du maintien d'une multitude d'abus. La monarchie de Juillet, je suis forcé de le reconnaître, n'a pas été plus irréprochable, sous ce rapport, que ne l'avaient été la Restauration et l'Empire. Peut-être l'a-t-elle été moins. Constamment placée entre les obsessions de la cupidité et les agressions de l'esprit de désordre, elle n'a pas su déployer contre les passions cupides, à beaucoup près autant d'énergie et d'habileté qu'elle en avait longtemps montré contre les passions perturbatrices. C'a été là sa faute et aussi son malheur. Ouvertement tombée dans la corruption, elle y a perdu jusqu'à l'énergie dont elle avait besoin pour se défendre.

Je sais fort bien quelle est la puissance du travers public qui l'entraînait de ce côté. Combattre ce travers avec avantage lui eût été plus difficile encore, peut-être, que de lutter avec succès contre les désordres de la rue. Et pourtant la chose était à la fois *possible et indispensable* : — *Indispensable*, car si l'on cédait au débordement des prétentions cupides, il était aisé de prévoir qu'on ne saurait bientôt plus à qui entendre, qu'on se susciterait toute sorte d'embarras, qu'on s'environnerait d'obstacles, qu'on se mettrait dans l'impossibilité de réformer aucun abus, de limiter aucune dépense, et que, pour se procurer un certain nombre de dévouements douteux, on courrait le

risque de se voir bientôt entouré d'une multitude d'hostilités violentes; — *Possible*, car, si l'on s'adressait franchement au bon sens du pays et à ses sentiments honnêtes, on était presque assuré de trouver de l'écho. Il fallait s'armer d'intentions droites; ne pas dissimuler les difficultés de sa situation; faire remarquer à quelles attaques d'un côté, et de l'autre à quelles obsessions on était en butte; faire de fréquents appels à l'intérêt éclairé du public; prendre dans cet intérêt un solide appui contre les intérêts particuliers et leurs insatiables exigences; montrer, sans précipitation, mais avec suite, par la justesse et la libéralité de ses vues qu'on voulait que la révolution eût été faite pour le légitime avantage de tous et non pour l'intérêt injuste et déréglé de quelques-uns; faire comprendre enfin qu'aucun bien ne serait possible s'il fallait satisfaire à toutes les convoitises que la révolution avait fomentées et à toutes celles qu'elle pourrait exciter encore;

Il est impossible de ne pas avouer qu'on n'a pas su ou qu'on n'a pas voulu se servir de ces moyens pour combattre la corruption; que, bien loin de là, on a songé à se faire de la corruption un instrument de défense; que, pressé par la nécessité de se défendre, on a cherché contre le désordre un point d'appui dans la corruption; qu'on a travaillé sans relâche à se faire de la corruption une arme puissante. C'est pour cela qu'on a défendu avec tant d'âpreté et de jalousie les attributions les plus abusives; qu'on a manifesté jusqu'au bout l'intention de n'en rien céder; que, pour n'en rien perdre, on a indéfiniment ajourné l'établissement de libertés promises; qu'on a

sans cesse accru le nombre des emplois; qu'on s'est laissé entraîner à augmenter indéfiniment le chiffre des dépenses; qu'en pleine paix, et avec des recettes toujours croissantes, avec des budgets de quatorze à quinze cents millions, non seulement on n'a trouvé le moyen de supprimer ni de réduire aucun impôt, mais on n'a jamais pu se suffire, on a vu tous les ans ses budgets se fermer en déficit, et que, pour aligner ses recettes et ses dépenses, il a fallu recourir, à plusieurs reprises, au ruineux expédient des emprunts; c'est encore pour cela et pour pouvoir ajouter toujours à ses moyens irréguliers d'influence, qu'on s'est efforcé d'accréditer les doctrines les plus favorables à l'extension de l'arbitraire administratif, à l'omnipotence de l'État, à son intervention toujours plus hardie et moins ménagée dans le domaine de l'activité particulière¹.

L'effet naturel de ces mesures a été de détourner de plus en plus l'esprit public des fins honorables de la révo-

¹ On trouve une preuve très explicite de la disposition systématique où l'on était de ne rien céder de ces mauvais moyens de gouvernement, dans des projets de discours sur la corruption politique que M. Guizot avait préparés durant la session de 1847 (au mois de juillet), et qu'a publiés, en 1848, la *Revue rétrospective* de M. Taschereau.

« Le gouvernement, y est-il dit, ne laissera pas énerver et paralyser entre ses mains les moyens réguliers et légitimes de gouverner, par crainte de la responsabilité qui s'y attache.

« Il ne se laissera pas entraîner par d'aveugles clameurs à gêner, à entraver l'exercice, le développement des droits et des intérêts privés légitimes.

« ...Allez droit à la corruption partout où elle existe réellement;

lution qui avait fondé le gouvernement, c'est-à-dire de la poursuite des bonnes réformes, et de surexciter de plus en plus les mauvaises passions du pays; de généraliser, en l'avivant encore, son goût déjà si vif et si étendu pour la recherche des emplois et de tous les genres de faveur dont le gouvernement dispose; de donner à ce travers le caractère d'une épidémie; de le faire descendre des Chambres dans les collèges électoraux, dans toutes les classes

poursuivez-la, frappez-la sans hésiter; mais ne frappez pas le gouvernement d'impuissance, en croyant à toutes les clameurs qui l'accusent de corruption.

« ... Je ne veux sacrifier ni les moyens réguliers et légitimes de gouvernement, ni les droits et les libertés des citoyens. »

Ce que le ministre entendait ici par *moyens réguliers et légitimes de gouvernement*, ce n'était, à coup sûr, aucun des pouvoirs élémentaires dont l'autorité de tout gouvernement se compose, et que nul ne pouvait avoir l'idée de contester au nôtre; mais c'était apparemment les pouvoirs, d'une légitimité très contestable, qui mettent plus ou moins à la discrétion de notre gouvernement les ressources et la liberté du public; et qui entrent dans l'immense bagage de ses attributions administratives, tels, par exemple, que le pouvoir d'accorder des subventions de beaucoup d'espèces, de distribuer des bourses, de concéder des entreprises, d'en répartir les actions; d'autoriser des défrichements, de faire des concessions de mines, d'interdire ou de permettre l'entrée de certains produits étrangers, etc., etc.; et ce que le ministre appelait *les droits et les libertés des citoyens*, c'était le droit qu'il voulait qu'ils eussent de le solliciter, de le supplier d'user à leur profit de tous ces pouvoirs arbitraires. Le ministre ne voyait de corruption que dans l'usage illégal ou vénal qu'il pourrait arriver à des hommes publics de faire de ces pouvoirs abusifs, et, du reste, il ne trouvait rien

de citoyens, et de transformer les relations du pays avec son gouvernement en un système organisé de sollicitation universelle; d'entraîner le gouvernement à se servir, pour se rendre les populations favorables des innombrables moyens d'action dont il s'était fait investir; et non seulement de la distribution des emplois, mais même de ses attributions administratives de toute espèce, du droit de concéder des mines, de classer des chemins, d'au-

que d'honnête et de régulier, à ce que le gouvernement en fût saisi, et à ce que la population fût obligée de passer par ses mains pour jouir de certains avantages auxquels elle avait naturellement droit, etc. Il va sans dire que je vais plus loin dans ce que je dis de la corruption politique, et que j'applique ce mot au fait même de s'être emparé des pouvoirs dont je parle, ou de les avoir retenus dans ses mains, et d'avoir voulu faire dépendre, sans nécessité comme sans droit, sous une multitude de rapports, le bien-être des populations de la bonne volonté du gouvernement. C'est justement parce qu'il avait les mains pleines de ces dangereux pouvoirs, et que chacun voulait avoir sa part des innombrables faveurs dont ils lui permettaient de disposer, que le dernier gouvernement se voyait harcelé de tant de demandes, et soupçonné de ne pas faire de son autorité arbitraire un usage bien impartial et bien désintéressé. Dieu me préserve de croire qu'il en ait usé souvent comme des affaires célèbres ont prouvé qu'on l'avait pu faire quelquefois; mais s'il avait la dignité de ne s'en pas servir dans un grossier intérêt de lucre, il a pu lui arriver de tenir compte, dans l'usage qu'il en faisait, de la ligne politique suivie par les impétrants, et c'était là de la corruption belle et bonne. Ce honteux moyen de gouvernement, au point surtout où notre régime administratif en implique l'usage, sera pour tous les gouvernements qui l'emploieront une infaillible cause de ruine.

toriser des défrichements, de permettre des fondations d'entreprises théâtrales, et d'une multitude d'autres droits plus ou moins entachés d'usurpation et d'injustice; de l'exciter à accroître sans cesse ces pouvoirs abusifs; de l'accoutumer à ne se déterminer dans l'usage qu'il en faisait que par la considération de l'importance des personnes et des bons offices qu'il en pouvait espérer; et telles étaient à cet égard les habitudes prises, qu'on y cérait sans trouble et sans hésitation; on se croyait autorisé à cet égard à faire profession d'une certaine indulgence, d'une certaine facilité de mœurs; on tenait qu'il fallait passer quelque chose à la faiblesse humaine: il n'est pas douteux qu'on n'eût conservé le goût des hommes capables, mais il est moins certain qu'on eût retenu dans toute son intégrité celui des honnêtes gens; peut-être, en leur qualité d'honnêtes gens, ne paraissaient-ils que médiocrement propres aux affaires, et je ne sais si, dans un certain monde, où une certaine habileté était fort en renom, on ne serait pas allé jusqu'à dire qu'un peuple n'avait pas besoin d'estimer son gouvernement.

On sent quel devait être, au milieu du relâchement général, l'effet de telles maximes, professées dans les régions supérieures de la société. Cet effet, hélas! dans les derniers temps de la monarchie constitutionnelle, s'est manifesté par une série d'actions coupables que je n'ai pas besoin de rappeler, mais qui étaient beaucoup trop nombreuses pour qu'il fût possible de les regarder comme accidentelles, et qui sont venues révéler au monde le triste état où nos mœurs politiques étaient tombées.

La révélation de ces faits immoraux a été pour la considération du gouvernement un véritable désastre. D'eux-mêmes, et quand nul commentateur officieux ne se fût trouvé là pour les mal interpréter, ils n'auraient pu manquer de lui causer dans l'esprit public un grave dommage. Mais ils ont eu encore le déplorable effet de fournir contre lui à ses ennemis une arme terrible. Ils sont devenus un texte d'accusation sur lequel toutes les oppositions se sont ruées; et, quelque peu honorables que pussent être les motifs qui les faisaient agir, leur plainte, au fond légitime, n'a malheureusement pas manqué son effet. Elles l'ont colportée, de banquet en banquet, au milieu des populations les plus excitables, dans les départements du royaume les plus effervescents; et la corruption du gouvernement, dénoncée en tous lieux, est allée partout attrister, attiédir, désaffectionner les cœurs honnêtes, et soulever en même temps contre lui les passions anarchiques qui devaient, quelques mois plus tard, sous la direction de ses ennemis les plus redoutables, venir faire explosion à Paris.

C'étaient déjà là des effets bien graves. Ces effets pourtant étaient loin d'être les plus fâcheux. Le plus fâcheux effet de ce qu'on appelait la corruption gouvernementale a été de fermer les yeux au gouvernement sur les dangers qu'elle lui faisait courir, et, à mesure qu'elle l'exposait à plus de désaffection et d'inimitiés; à mesure qu'il avait plus besoin de défense, d'engourdir le dévouement, le zèle, la vigilance, le courage de ses serviteurs. Rien ne manquait à coup sûr, en fait d'organisation et de forces maté-

rielles : les forts détachés étaient là; et la fortification continue, et l'armée permanente, et la centralisation, et le budget, et les innombrables fonctionnaires, et la majorité du parlement; une seule chose était ou semblait être absente : l'honnêteté, le sentiment du devoir, l'affection pour quelqu'un et pour quelque chose, et, en face des ennemis du gouvernement, devenus d'autant plus furieux qu'ils commençaient à croire à la possibilité de le détruire, un désir intelligent et courageux de le maintenir. Il ne semble vraiment pas qu'un tel désir préoccupât sérieusement personne. On eût dit que les esprits étaient ailleurs. Peut-être, en effet, dans ces moments suprêmes, se laissait-on encore absorber par le soin de ses intérêts les plus étroitement personnels, et je ne voudrais pas répondre que, dans les ministères et à la Chambre, les sollicitations n'aient été leur train jusqu'aux derniers moments. Au moins est-il certain qu'on semblait avoir oublié partout qu'il y eût un gouvernement à défendre, et qu'on était tombé, à cet égard, dans un état d'engourdissement et d'insensibilité dont on n'a pu être tiré que par la chute même de la monarchie, et lorsqu'il s'est agi d'aller faire au gouvernement républicain sa soumission et ses révérences. Je ne veux pas rappeler la triste, l'ignoble hâte qu'on y a mise. C'est, sans comparaison, le fait de ce genre le plus dégradant qu'ait présenté, depuis soixante ans, le spectacle de nos revirements politiques. Cet abandon immédiat du gouvernement détruit, ce soudain empressement auprès du singulier pouvoir qui venait si inopinément prendre sa place, enfin l'inexprimable banalité de

cœur que faisait supposer une transition si brusque et si peu motivée ont été les derniers traits par où la corruption s'est trahie et rendue manifeste. C'est à ces traits qu'on a pu voir à quel point toute pudeur et toute honnêteté politiques étaient perdues.

LIVRE TROISIÈME.

Combien peu la révolution était nécessaire.

Nous venons de voir comment la corruption, depuis cinquante ans, a successivement ruiné tous nos établissements politiques, et comment elle a notamment préparé la révolution du 24 février, comment elle l'a rendue possible. Mais, si elle l'a rendue possible, l'avait-elle aussi rendue nécessaire ? La question est assez importante pour mériter d'être examinée.

Il va sans dire que je ne fais cette demande ni aux factions diverses dont l'ambition ou la vengeance avaient depuis longtemps armé les mains, qui voulaient à tout prix une révolution et qui y marchaient par toutes les voies possibles, ni aux niais systématiques à qui nulle expérience n'a pu apprendre que les révolutions ne remédient pas à tout, ni aux esprits turbulents et enthousiastes à qui plaisent ces grands bouleversements, qui les regardent comme de magnifiques prouesses, comme des actes merveilleux de virilité, et aux yeux de qui toute révolution, par cela seul qu'elle est une révolution, est, en quelque sorte, excusée d'avance ; non, j'adresse ailleurs mes questions : je parle à cette masse de citoyens honnêtes, judicieux, avisés, qui savent à quel point les

révolutions sont une extrémité redoutable, à quel point il est chanceux d'y recourir, et qui néanmoins ont laissé faire et jusqu'à un certain point ont secondé celle-ci, détachés qu'ils étaient du gouvernement par les fautes qu'il pouvait avoir commises, et, bien plus encore, par les perfides excitations de ses ennemis. C'est à ces hommes que je m'adresse; c'est avec eux et pour leur gouverne que je veux examiner s'il y avait lieu de faire une révolution, s'ils se trouvaient véritablement réduits à cette nécessité déplorable.

C'est rarement de dessein prémédité sans doute qu'une nation se laisse entraîner à faire, à seconder, ou seulement à laisser faire une révolution. Mais quand y a-t-il lieu pour un peuple qui se respecte, pour un peuple honorable et sensé, de donner les mains à une entreprise de cette sorte? Nous avons fait une révolution contre le roi Charles X, en 1830, parce qu'il avait voulu gouverner contre la volonté légitime et constitutionnellement manifestée de la majorité du pays et des Chambres, et nous en avons fait une nouvelle, en 1848, contre le roi Louis-Philippe, quoiqu'il n'agit que du plus parfait accord avec les grands pouvoirs de l'État, et qu'il se renfermât strictement dans les limites de son autorité constitutionnelle. Je n'examine pas ici si la première était excusable: j'en dirai ma pensée plus loin, quand il faudra conclure et montrer jusqu'où doit s'étendre le mouvement réactionnaire auquel le pays est livré depuis que la seconde a été accomplie. Je demande seulement à ceux qui, dès l'origine, parlaient avec tant d'exaltation de cette dernière, à quel titre ils la jugeaient susceptible d'être excusée?

Il ne saurait, je l'accorde, être permis à un gouvernement quelconque, et surtout à un gouvernement constitutionnel, et moins encore au gouvernement d'un pays aussi irritable et aussi impétueux que le nôtre d'essayer de river violemment et frauduleusement sa nation à un état de choses dont elle sentirait le besoin de sortir. Mais une telle faute avait-elle été commise? Peut-on dire que, par ruse ou par force, le gouvernement de Juillet eût placé la France dans une situation qui ne lui permit plus de faire prévaloir régulièrement ses justes vœux?... Je ne crois pas qu'il soit possible de faire à cette question une réponse trop nettement et trop fermement négative.

Non, il n'est pas vrai que la royauté de Juillet eût fait quelque chose de pareil. Il n'est pas vrai qu'elle eût mis notre pays dans l'impossibilité de remédier par les voies légales à ce qu'il pouvait y avoir d'abus dans son gouvernement. Il n'est pas vrai le moins du monde qu'elle l'eût réduit à la nécessité cruelle de recourir pour cela à une révolution. La liberté de la presse était entière. Il faut dire tout aussi affirmativement que celle des élections l'était aussi. On aurait pu, je ne le nierai point, désirer, dans bien des cas, que les populations s'y portassent avec des pensées plus éclairées et plus pures. Il n'est pas douteux que les choix des majorités électorales ne parussent déterminés assez fréquemment par des motifs peu intelligents ou peu élevés. Mais que ces choix, souvent fort tristes, fussent faits d'instinct ou par suggestion, toujours est-il qu'ils étaient parfaitement volontaires, et ils n'accusaient, hélas! que d'une façon trop naïve l'ignorance et surtout la corruption de l'esprit.

public. Je ne sache pas que cette corruption, déjà bien ancienne, et qui était entretenue et fomentée par les partis non moins activement que par le pouvoir, fût l'effet de la surprise ou de la violence, ni que le gouvernement en particulier eût jamais forcé personne à se laisser influencer par lui. Il n'y avait dans ses condescendances, ni même, à dire vrai, dans ses instigations, rien contre quoi il ne fût on ne peut plus aisé de se défendre, si on l'avait voulu. L'expérience des élections qui ont été faites depuis seize mois l'a prouvé, je crois, d'une manière irrécusable, et les chefs de la révolution de février ont pu voir, dès le mois d'avril suivant, qu'il n'était pas si aisé qu'on le pense de faire voter ce pays autrement qu'il ne lui plaît. A quoi leur ont servi, en effet, pour cela leurs légions de commissaires, et les pouvoirs illimités de ces étranges agents, et leurs tentatives d'intimidation, et leurs destitutions en masse, et leurs fraudes éhontées, et leurs violences sans frein ni mesure? Dira-t-on que des collèges électoraux composés de l'universalité de la population majeure et virile étaient plus en état de se défendre et de faire prévaloir leur véritable volonté que ne l'avaient été ceux du précédent régime? Je répondrai que l'indépendance des collèges électoraux dépend de l'intelligence et de la moralité des électeurs infiniment plus encore que de leur nombre, et que le vrai moyen d'empêcher que le pouvoir ou les factions ne les abusent et ne les entraînent à de mauvais choix, c'est de leur parler et d'agir sur eux comme il est convenable de le faire, c'est-à-dire avec assez de désintéressement, de bon sens et de bonne foi pour leur ouvrir les yeux et

les engager à se tenir sur leurs gardes. Je rappellerai que les collèges électoraux de la Restauration, surtout après l'établissement du double vote, étaient bien moins nombreux et moins libres que ceux du régime détruit en février, qu'ils étaient entourés de bien plus d'obsessions, de menaces, de séductions, et que pourtant on n'en était pas moins parvenu à les affranchir des influences ministérielles; que, pour cela, il avait suffi, en quelque sorte, à l'opposition de cesser de les effrayer, de renoncer aux conspirations et aux entreprises violentes, de s'adresser tranquillement à leur raison, et que quelques années d'une discussion digne et paisible les avaient assez éclairés sur les tendances de la Restauration et leur avaient inspiré assez d'indépendance pour que le gouvernement, désespérant de les retenir sous sa main et de rester maître de leurs suffrages, se fût laissé entraîner contre eux au coup d'État qui avait enfin provoqué sa ruine.

Qu'essayera-t-on d'opposer à ces faits, au second surtout? et, s'il est vrai que, dans les derniers temps de la Restauration, on avait pu, avec une presse à moitié asservie, éclairer assez le petit nombre de privilégiés dans les mains de qui se trouvait concentré l'électorat, pour les amener à faire des élections relativement libérales, comment admettre que, sous le dernier gouvernement, avec une presse beaucoup plus libre, et des collèges électoraux infiniment plus nombreux et plus libéralement constitués, il n'y avait rien de possible par la discussion et les élections, et qu'une révolution était indispensable? Je dis qu'une telle thèse ne se peut soutenir. Je dis que si on avait été véritablement préoccupé

du désir de faire cesser la corruption politique, on l'aurait pu saisir de longs efforts et par les seuls moyens de défense dont on était en possession. Je dis qu'il suffisait pour cela de le vouloir et de s'y bien prendre, c'est-à-dire de travailler avec un degré suffisant d'intelligence, de courage, de persistance à éclairer la majorité désintéressée des électeurs, à leur donner une idée vraie de la situation des choses, à leur faire comprendre comment le gouvernement, depuis son origine, n'avait cessé de se trouver placé entre l'émeute et la corruption, entre des factieux toujours prêts à lui tirer des coups de fusil, et des masses de solliciteurs toujours disposés à lui tendre la main, entre des partis finalement, divers pour la forme, mais identiques au fond, qui, dans leur ardeur à le servir, ou à le culbuter pour prendre sa place, étaient au fond préoccupés de la même pensée, posséder et exploiter le pays, et à quel point il était essentiel de se tenir en garde contre les uns et contre les autres.

Quelle nécessité, par exemple, n'y avait-il pas de distinguer des véritables conservateurs, ceux qui se montraient résolus surtout à conserver, à perpétuer les abus; qui ne trouvaient jamais que le moment fût venu d'opérer une réforme utile; qui, loin de voir avec désapprobation le gouvernement accaparer toujours plus de choses, étendre sans relâche ses attributions, dépasser tous les ans la limite assignée à ses dépenses, l'excitaient au contraire à tout cela et n'avaient d'autre préoccupation, en présence de ces dangereux excès, que celle d'en tirer personnellement quelque avantage, ou d'en faire

profiter leurs entours, leurs proches, leurs amis, leur endroit, leur clientèle électorale?

A quel point, d'un autre côté, n'était-il pas nécessaire de se défier de ces diverses oppositions, si vertueuses en apparence, toujours si saintement indignées, qui, n'ayant jamais à faire au pouvoir que des plaintes, lui reprochaient avec fureur des griefs sans importance réelle, et se montraient d'ailleurs pleines d'indulgence pour le maintien de graves abus; qui se donnaient bien de garde d'en attaquer aucun au détriment de leur influence; qui défendaient, loin de là, tous ceux que couvraient de leur puissant patronage les majorités électorales dont elles avaient besoin de se ménager l'appui; et, dans leurs déclamations quotidiennes, se livraient avec une égale ardeur au travail d'exalter les esprits et à celui de les corrompre?

Certes, une presse honorable et avisée qui se serait appliquée de la sorte à donner l'éveil sur les tendances réelles des divers partis et qui aurait entrepris d'intéresser la masse des bons citoyens à défendre, avec un égal courage, le gouvernement de leur choix contre les uns et contre les autres, contre l'obséquiosité intéressée de ceux-ci et contre la violence non moins corrompue de ceux-là, un telle presse, dis-je, aurait, en agissant ainsi, travaillé beaucoup plus efficacement à la correction des abus qu'il n'était possible de le faire en donnant les mains à une révolution, et qu'on ne l'a fait à coup sûr, en livrant le gouvernement de Juillet, par haine du parti médiocrement désintéressé, je l'avoue, qui le soutenait, à la fureur vindicative ou à l'avidité

grossière de ceux qui travaillaient depuis si longtemps à le renverser.

Il est vraiment étrange qu'une population aussi intelligente que celle de Paris, et exercée d'aussi longue main aux luttes politiques, n'ait pas senti ce qu'il y avait de dangereux à se prononcer ainsi entre les uns et les autres, et surtout à choisir comme elle l'a fait, à se déclarer pour les plus violents, sans prendre la peine d'examiner s'ils n'étaient pas aussi les moins éclairés, les moins scrupuleux, les plus avides, et à leur prêter une assez forte assistance pour leur permettre de substituer leur domination à celle du pouvoir établi.

Quoique je ne veuille pas anticiper sur ce que j'aurai à dire plus loin des suites si horriblement désastreuses qu'a eues pour elle cette grave erreur et la catastrophe lamentable qui en est résultée, il m'est impossible de ne pas faire remarquer combien elle avait de raisons solides et sérieuses, non seulement pour s'abstenir de favoriser ce bouleversement, mais encore pour le combattre de toutes ses forces.

Il y avait un manque absolu non seulement de justice, mais, il faut le dire, de prudence et de jugement à abandonner, comme on l'avait fait, aux agressions sans mesure de toutes les oppositions conjurées un gouvernement qu'après tout on ne pouvait pas accuser d'avoir manqué aux lois essentielles de sa nature, et à le laisser traiter comme eût à peine mérité de l'être le régime le plus tyrannique et le plus irrégulier. Voulons-nous donc que nos gouvernements n'aient jamais qu'une existence précaire? Qu'ils se sentent perpétuellement menacés? Qu'ils

soient sans cesse obligés d'appliquer à leur propre défense un temps et des ressources qu'il serait si désirable de les voir employer au soin des intérêts communs? Si l'on se dispense envers eux de toute loyauté, peut-on espérer qu'ils se piquent d'une loyauté bien exemplaire; et croit-on qu'ils deviennent bien propres à maintenir la sûreté publique tant qu'ils ne pourront jouir eux-mêmes d'aucune sécurité?

J'ai dit et je répète qu'il n'y avait pas le moins du monde, dans les maux dont on se plaignait, matière à révolution; que toutes les garanties constitutionnelles étaient intactes, et qu'en admettant qu'on eût des abus à réparer, le pays, pour en avoir raison et y mettre ordre, avait dix fois plus de moyens qu'il ne lui en fallait; que la grande affaire était de lui rendre ces abus sensibles, de lui faire comprendre à quel point ils étaient dangereux, à quel point étaient dupes, en particulier, les majorités électorales qui se laissaient entraîner à les appuyer de leur suffrage, et d'intéresser ces majorités à trouver des députés qui voulussent sérieusement les faire cesser.

J'ajoute qu'en admettant que certaines tendances du gouvernement avaient besoin d'être rectifiées, le moyen qu'on a choisi pour cela était hors de proportion avec la fin qu'il s'agissait d'atteindre; que, pour réparer un mal qui ne présentait rien d'extrême, il n'y avait pas lieu d'en venir aux dernières extrémités, et que bouleverser de fond en comble toutes les institutions pour remédier à ce qu'il pouvait y avoir, dans le pays, de corruption électorale ou parlementaire, c'était tenir une conduite à peu

près aussi intelligente que celle de cet ours de la fable qui écrase la tête de son ami pour avoir raison de la mouche qui l'empêche de dormir.

J'observe encore qu'en admettant qu'on pût dire, ainsi qu'on le faisait, que la révolution de 1830 avait livré le pays à une aristocratie nouvelle qui l'exploitait plus rudement que ne l'avait fait l'ancienne, et dont le gouvernement était d'un tiers plus dispendieux; rien n'était moins sage, pour mettre ordre à cela, que de recourir à une révolution nouvelle, et que si c'est dans cette vue que la population de Paris s'est décidée à prêter main-forte aux révolutionnaires de février, elle n'a guère fait preuve, dans cette détermination, du sens judicieux et avisé qui la distingue. Qui ne sait, en effet, que les révolutions sont une prime énorme offerte à certains aventuriers de la pire espèce et à toutes les espèces d'aventuriers; qu'il n'est chose au monde qui soit plus propre à enflammer les passions cupides, à multiplier le nombre des ambitieux, à imprimer une direction déréglée à l'activité générale, à faire enfler outre mesure les attributions et les dépenses du gouvernement? et qui devrait mieux savoir cela que la population parisienne, qui a été, depuis soixante ans, témoin de tant de révolutions, et qui, à chaque révolution nouvelle, a vu fondre sur elle et sur le pays tant de nouvelles cupidités et s'accroître dans de si lourdes proportions la masse des charges publiques? Il faut croire que, lorsqu'elle a cédé aux détestables instigateurs du dernier bouleversement, elle n'avait pas présente à l'esprit la fable de ce certain renard blessé à la chiasse et souillé de sang et de boue, à qui un hérisson de

voisinage était venu offrir de le délivrer des mouches qui le dévoraient :

Garde-t'en bien, dit l'autre, ami ne le fais pas ;
Laisse-les, je te prie, achever leur repas :
Ces animaux sont saouls, une troupe nouvelle
Viendrait fondre sur moi plus âpre et plus cruelle.

On verra bientôt si l'événement a justifié les prévisions du fabuliste, et s'il n'y avait pas sujet de craindre qu'une révolution nouvelle fit fondre, en effet, sur le pays de nouvelles troupes d'affamés.

Certains amis de la liberté ne doutaient pas qu'il ne suffit d'avoir culbuté la monarchie et fait surgir brusquement à sa place une république quelconque, pour que les réformes libérales les plus désirables dussent être immédiatement réalisées.

De toutes les espérances dont il était possible de se bercer, celle-ci était assurément la plus illusoire.

Il n'était pas douteux que la subversion qui venait d'être opérée ne fût un fait matériellement très considérable; qu'elle n'eût fait subir au pouvoir une profonde transformation: elle faisait partir de beaucoup plus bas le mouvement politique; elle assignait une base infiniment plus large à l'électorat et à l'éligibilité; elle rendait électif le pouvoir suprême. Mais qu'allait-il résulter, pour l'extension et le perfectionnement des libertés privées, de cet immense et soudain accroissement de la liberté politique? La personnalité humaine en sortirait-elle plus respectée? La sécurité, la liberté, la dignité des individus allaient-elles y gagner ou y perdre?

Il est possible, sans doute, qu'un gouvernement républicain se montre favorable à la liberté : témoin ce grand exemple de la république des États-Unis, qui laisse aux individus, dans tout ce qui n'a rien d'immoral ou d'injuste, la libre et pleine disposition de leurs facultés, et qui fait même, du maintien inviolable de cette liberté, l'objet essentiel de son existence. Mais il est très possible aussi, et il ne serait que trop aisé d'en citer des preuves, que la forme républicaine se montre on ne peut plus irrespectueuse pour la liberté privée. Le despotisme le plus sanglé peut se concilier à merveille avec les droits politiques les plus radicaux, et le suffrage universel n'exclut nullement l'oppression des individus par la masse. Bien loin de là, c'est à la faveur de ce grand expédient que certaines démocraties brutales essaient ordinairement de fonder leurs plus dures tyrannies, et c'est très particulièrement par ce moyen que la république socialiste de février se flattait de faire accepter son utopie spoliatrice, et de mettre les classes qui possèdent quelque chose à la discrétion de celles qui ne possèdent rien.

Ceux qui attendaient de cette république là, toute révolutionnaire et toute radicale qu'elle avait le mérite d'être, des réformes favorables à la liberté, se faisaient des illusions la plus grande. Elle venait, non pour accroître la liberté, mais pour la détruire. Elle venait interrompre le travail auquel l'humanité, au moins dans notre race, est livrée depuis les temps les plus anciens, pour soustraire les individus à toute domination injuste. A force de temps, de patience et d'efforts, elle a conquis pour tout homme une série d'inappréciables droits : le

droit d'acquérir, de posséder, de disposer, de transmettre; le droit d'acquérir s'entend par le travail; le droit d'exercer toute sorte d'honnêtes travaux, et non seulement de travaux manuels, mais de travaux intellectuels et moraux; le droit d'écrire, d'enseigner, d'exercer et de professer le culte de son choix; le droit de conserver et d'accumuler les fruits de ses travaux de toute espèce; le droit de disposer de ces fruits; celui de les échanger et de les transmettre. La préoccupation politique la plus profonde des peuples occidentaux, depuis de longs siècles et de génération en génération, était d'étendre ces divers droits, de les perfectionner, de les affranchir de plus en plus de toute inutile entrave. On sait où nous en étions en France de ce travail, quand la révolution est venue nous surprendre, et pourquoi elle est venue. Elle est venue avec l'incroyable prétention non seulement de l'arrêter ce travail, mais de le détruire, de nous faire brutalement rebrousser chemin jusqu'à l'origine de la société et recommencer la société d'après des données nouvelles. Elle est venue avec la pensée de substituer violemment aux travaux particuliers des travaux généraux, de déposséder les individus au profit des masses, de confisquer toute liberté et toute propriété individuelles au profit de je ne sais quelle liberté et quelle propriété collectives auxquelles seraient préposés des régulateurs. Voilà les réformes libérales qu'elle est venue apporter aux amis de la liberté. Ils espéraient d'elle des merveilles, et il a fallu qu'ils appliquassent immédiatement toutes leurs forces à lui disputer ce qu'ils avaient mis trois mille ans à conquérir. De quoi s'agissait-il pour eux la veille de son triomphe?

Vous en souvient-il? De la liberté de l'enseignement, je crois, du libre échange de peuple à peuple? Oubliez tout cela leur a-t-on dit; remettez à d'autres temps ces conquêtes; vous y pourrez songer quand vous aurez battu et rebattu la bête sauvage de février, la révolution démagogique et sociale; quand vous lui aurez arraché des mains l'ancienne société, qu'elle est en train de mettre en lambeaux. Il s'agit, pour le moment, de dérober à ses coups la famille, l'hérédité, la propriété, institutions primordiales contre lesquelles vous n'auriez pas cru que toutes les portes de l'enfer réunies fussent capables de prévaloir, et qu'elle a l'inimaginable folie d'attaquer, et l'impudent espoir de détruire.

Mais la révolution aurait été faite dans une pensée aussi raisonnable qu'elle avait en réalité un but stupide et insensé; elle aurait été entreprise en vue de la liberté même et ne se serait rien proposé qui n'eût pour objet son avancement, qu'elle l'aurait mal servie encore, et qu'elle l'aurait mal servie quand, par impossible elle aurait fait arriver au pouvoir les hommes qui lui étaient les plus dévoués.

Qu'y aurait-il eu, en effet, de changé dans le pays après ce nouveau revirement d'hommes et de choses? Y aurait-il eu un bon sentiment ou une bonne idée de plus? Les amis éclairés de la liberté s'y seraient-ils rencontrés en plus grand nombre? Y aurait-il eu pour eux un grand avantage à se voir portés prématurément au pouvoir? Leur aurait-il servi à grand'chose de se trouver en majorité dans le ministère s'ils ne l'avaient pas été à la Chambre et s'ils l'étaient encore moins dans le pays? La révolution, par

son caractère démocratique, élevait immédiatement à l'électorat et à l'éligibilité les classes de la société les moins instruites; y avait-il dans l'avènement de ces classes de quoi les rassurer beaucoup? Et, s'ils n'avaient pu conquérir encore la majorité dans l'esprit des classes moyennes, leur serait-il plus aisé de l'obtenir dans celui de ces masses populaires, que les oppositions les plus extravagantes et les plus haineuses travaillaient, depuis dix-sept ans, à infester de leurs idées? La révolution, quand elle eût été dans ses vues aussi favorable à la liberté qu'elle lui était profondément hostile, ne leur eût donc encore servi à rien; et, par cela seul qu'elle les mettait en présence des classes les moins préparées à la recevoir, en présence des classes de la société les plus nombreuses et les moins instruites, il tombe sous le sens qu'elle leur rendait tout progrès plus mal aisé. Je ne sais comment ils ne l'ont pas compris à l'instant même.

Cette révolution, qui a porté le désordre dans tant de choses, l'a mis surtout dans le peu d'idées raisonnables que nous semblions avoir acquises sur la manière de procéder à des corrections d'abus et à des améliorations. Non seulement elle a imprimé une direction détestable à l'esprit de réforme, mais on dirait encore qu'elle a fait oublier à tout le monde comment et à quelles conditions une bonne réforme se peut accomplir. On a semblé croire qu'il n'était pas de changements, pour si considérables qu'ils fussent, qu'on ne pût tenter d'opérer immédiatement; et il y a eu dans ce genre, en effet, des entreprises incroyables, ne fût-ce que le fait d'avoir voulu changer subitement la monarchie constitutionnelle en une république à laquelle

personne ne songeait, pas même ceux qui l'ont faite, et si on en veut la preuve, la voici : « *Je déclare hautement, est venu dire en pleine tribune un de ses auteurs, le 11 septembre dernier* ¹, *je déclare hautement que le 24 février, à midi, je ne pensais pas à la république.* » Ce grand réformateur ne pensait pas encore, à midi, à une république qui lui a paru réalisable à une heure ! et dont il n'a pas hésité à favoriser l'établissement de tout son pouvoir !... Un autre, celui-là même qui avait eu le premier l'idée de cette soudaine transformation, ne pouvait dissimuler, dix mois après l'avoir accomplie, que la question de savoir si la république était dans les vœux de notre pays ne fût dans son esprit l'objet d'un grand *peut-être*. Qu'on juge par ces échantillons, — et, s'il y en a eu peu d'aussi étranges, j'en pourrais exhiber une multitude de fort singuliers, — qu'on juge, dis-je, par ces échantillons de la capacité, comme réformateurs, de nos révolutionnaires, de leur sagesse et de leur habileté.

Je ne sais vraiment si nous sommes destinés à jamais savoir comment s'accomplissent les réformes, et s'il peut y avoir quelque utilité de dire comment doivent être faites celles au moins qu'on voudrait voir durer un peu. A tout hasard, et pour l'édification de ceux qui ont eu la bonhomie de croire que la révolution était destinée à accélérer parmi nous les progrès de la liberté, je demande la permission de répéter une chose que j'ai cent fois écrite, à savoir que les révolutions n'accélèrent rien ; qu'il n'y a pas moyen de faire à une réforme la courte échelle ; qu'elle

¹ Voyez dans le *Moniteur* le compte rendu de la séance de ce jour.

ne devient possible et ne peut être solidement accomplie que lorsque les idées sur lesquelles elle repose ont acquis une sincère et incontestable majorité ; qu'elle finit toujours alors, et quelle que soit la disposition des anciennes idées à résister, par devenir inévitable ; que le vrai moyen donc de rendre possible une chose réellement désirable c'est d'y préparer convenablement les esprits. C'est ainsi, du reste, qu'en ont imperturbablement usé, depuis leur révolution de 1688, nos voisins de l'autre côté de la Manche ; et s'ils n'avancent ainsi qu'à pas comptés, ils avancent au moins, d'une manière sûre et constante, et ils ne sont pas sans cesse obligés de revenir sur leurs pas. Tenons pour assuré qu'à notre place, ils n'eussent pas consenti en février à prêter main-forte à l'émeute, et surtout ils n'eussent pas souffert qu'elle les menât à une révolution. Ils n'estiment pas qu'une révolution soit jamais nécessaire, quand on a la possibilité de préparer par la discussion les réformes vraiment désirables, et de réaliser par la législation les réformes suffisamment préparées. C'est, au surplus, la réflexion que faisait, en termes éloquents, un de leurs hommes d'État les plus illustres, le ministre lord John Russell, à la suite de nos pitoyables événements de février : « Après tout ce que nous avons fait, depuis cent soixante ans, disait-il, avec une presse et une tribune libres, nous n'avons pas besoin, pour améliorer ces conquêtes, d'entrer en lutte sanglante, et nous pouvons nous reposer, pour arriver à la perfection, sur le mouvement naturel de la société et sur le progrès pacifique et constant des affaires humaines. »

Ainsi aurions-nous dû faire, et ainsi aurions-nous fait

sans doute, avec non moins de chances de succès que nos voisins, si nous avons été sincèrement préoccupés de l'introduction de certaines améliorations ou de la correction de certains abus; s'il s'était véritablement agi, par exemple, de faire comprendre aux électeurs le danger des préoccupations intéressées qui présidaient si souvent à leurs opérations électorales, ou la sérieuse importance qu'aurait pour le pays l'acquisition de quelques nouvelles libertés; et il n'est pas le moins du monde douteux que, pour le succès de telles réformes, la chose vraiment essentielle ne fût de procurer par d'actives discussions aux idées qui leur servaient de base une majorité qu'elles n'avaient pas encore obtenue. Malheureusement, tandis que rien ou presque rien n'était préparé dans le pays pour en obtenir ce genre d'efforts, tout y était disposé, au contraire, pour l'entraîner à une révolution. Non seulement les oppositions ouvertement hostiles ne visaient pas à autre chose, mais celles-là mêmes dont les vues n'avaient pas cessé d'être loyales y poussaient, d'une manière presque inévitable, par l'aveugle ardeur de leurs agressions.

LIVRE QUATRIÈME.

**Comment, sans être nécessaire, la révolution
n'a pu être évitée.**

Il est triste, mais il n'est que trop vrai de le dire, les luttes politiques qui divisaient notre malheureux pays étaient profondément personnelles. Entre les partis qui se disputaient le pouvoir, il s'agissait, en réalité, non de doctrines à faire triompher, mais de positions à conquérir ou de personnages à supplanter. Les tendances des uns et des autres étaient foncièrement illibérales, et, sous ce rapport, il n'y avait guère entre eux de différence que du plus au moins. Le parti ministériel, chose singulière et vraie, que je ne veux avoir ni l'injustice ni la lâcheté de passer sous silence, le parti ministériel était de tous évidemment le moins hostile à la liberté. Les libertés de l'enseignement et des échanges, par exemple, celles dont la discussion était plus particulièrement à l'ordre du jour, rencontraient sans contredit moins de résistance dans le ministère que dans l'opposition, et dans les oppositions modérées que dans les oppositions radicales et socialistes. Plus on avançait vers les partis extrêmes, et plus on était sûr de découvrir de passions brutalement dominatrices et d'esprit d'accaparement au

profit du pouvoir. Ce n'était donc point, il faut bien le reconnaître, pour obtenir de lui des concessions plus favorables à la liberté qu'on lui faisait la guerre. L'objet essentiel de cette guerre était de l'abattre pour le remplacer. Les partis, il est vrai, n'allaient pas à cet égard dans leurs projets aussi loin les uns que les autres. S'il ne s'agissait pour les oppositions dynastiques que de renverser le cabinet, et, pour quelques hommes peut-être, d'amener le roi à une abdication qui hâtât l'avènement de la régence et qui la fit changer de mains, les partis républicain et légitimiste, irréconciliables ennemis de la royauté de 1830, ne visaient pas à moins qu'au renversement plus ou moins prochain de la dynastie. Il y avait seulement entre eux cela de commun qu'ils en voulaient tous aux personnes infiniment plus qu'aux choses ; et, tandis que le ministère, placé en présence de partis acharnés à sa ruine, était naturellement entraîné à se préoccuper beaucoup du soin de sa conservation, et, malheureusement, ne se montrait pas dans le choix des moyens aussi scrupuleux et aussi éclairé qu'il aurait dû l'être, ses adversaires, d'un autre côté, ne reculaient, pour déterminer sa chute, devant l'emploi d'aucun expédient, et s'accrochaient, pour parvenir à le renverser, aux prétextes quelquefois les plus misérables.

Tous les ans, dans l'intervalle et surtout à l'approche des sessions, un plan de campagne, destiné à être mis à exécution à l'ouverture des Chambres, était préparé contre lui. On n'avait garde d'assigner à ces luttes aucun objet véritablement utile et sérieux, aucune question générale et importante. On s'attachait au premier fait

venu, politique, administratif, diplomatique, sur lequel, en abusant plus ou moins le public, il parût possible de le passionner : *au recensement des portes et fenêtres*, — *au droit de visite*, — *à l'indemnité Pritchard*, — *à la question des mariages espagnols*, que sais-je ? Ces sujets venaient prendre, pendant plusieurs mois dans la presse, et, à l'ouverture des sessions, dans les premiers débats des Chambres, une place hors de proportion avec ce qu'ils offraient d'intérêt réel. On s'en occupait avec une persistance et une ardeur que pouvait seul expliquer l'usage qu'on en comptait faire, et la passion allait croissant jusqu'au moment où un vote favorable au ministère, enlevant à ses ennemis l'espoir de trouver dans la question engagée le moyen de le mettre à terre, les en dégoûtait tout à coup, la leur rendait immédiatement indifférente, et venait apprendre à tout le monde l'espèce et le degré d'intérêt que réellement ils y avaient pris. C'était une affaire manquée, voilà tout, et qu'on se hâtait d'oublier, en attendant qu'une nouvelle occasion s'offrit de courir, sur un autre sujet, les mêmes chances.

L'année dernière, celui qui avait été choisi pour défrayer cette misérable lutte périodique, était, on s'en souvient, la *corruption politique*, et la nécessité, comme moyen d'y remédier, d'une réforme électorale et parlementaire. Je n'examine pas jusqu'à quel point cette réforme pouvait être un moyen efficace de combattre le mal qu'il s'agissait de guérir. L'événement a prouvé, comme on devait s'y attendre, que l'usage de ce moyen, même en le poussant aux dernières limites, ne pouvait, en déplaçant le mal, faire autre chose que l'étendre et le

rendre plus profond et plus invétéré. Mais qu'importe ? Laissons là pour le moment cette question. Il ne s'agissait guère, à dire vrai, ni du mal ni du remède. Il s'agissait de continuer la guerre inexorable qu'on poursuivait contre le cabinet. Or, on ne peut nier que, pour le détruire, le moyen cette fois n'eût été plus heureusement choisi, et qu'en accusant le pouvoir de corruption, on ne l'attaquât par le point où il était le plus vulnérable. Le grief, en effet, n'était que trop sérieux et trop réel. Diverses circonstances d'ailleurs avaient contribué à lui donner un caractère fort grave. Des hommes publics, placés dans les conditions les plus élevées, avaient encouru, pour des faits de corruption de nature à appeler la répression des tribunaux, des condamnations infamantes. Tel autre encore s'était dérobé par la fuite au danger de subir un châtement judiciaire non moins mérité. Les partis hostiles s'étaient rués avec une joie immodérée sur ces faits coupables, dont ils sentaient tout le parti qu'on pouvait tirer contre le gouvernement. Ils l'accusaient d'avoir, par son relâchement, par son indifférence sur des articles essentiels de moralité politique, par sa disposition à favoriser les passions cupides et certains moyens médiocrement honnêtes de s'enrichir, contribué à faire naître les mœurs dont ces faits odieux étaient le triste symptôme. Ils les avaient colportés partout, en en signalant dans le gouvernement la cause immédiate, et en excitant violemment les populations à avoir raison de la *corruption politique*, qu'ils accusaient de les avoir engendrés.

Une circonstance des plus graves rendait ce nouveau

plan d'attaque particulièrement dangereux. Tandis que, pour les raisons que j'ai dites, le gouvernement, avec tous ses moyens matériels de défense, était, en réalité, si faiblement défendu, toutes les oppositions, cette fois, s'étaient unies pour le combattre. Les diverses fractions de l'opposition constitutionnelle, qui avaient eu jusque-là la sagesse et l'honnêteté de se tenir soigneusement séparées des oppositions anarchiques, s'obstinant à ne pas comprendre que si la majorité ne leur arrivait pas, c'était qu'apparemment elles ne faisaient pas ce qui était nécessaire pour la conquérir, fatiguées de l'attendre, égarées par l'irritation, venaient d'avoir l'inqualifiable imprudence d'accepter le concours des partis révolutionnaire et contre-révolutionnaire ; et, comme ces partis, infiniment plus engagés et plus compromis qu'elles dans nos luttes politiques, étaient seuls véritablement organisés et seuls en mesure d'envahir le pouvoir, si le gouvernement venait à essayer quelque grave échec, on peut dire qu'en acceptant leur concours, elles se plaçaient inévitablement à leur suite. Elles ne le croyaient sûrement pas : il tombe sous le sens qu'elles n'eussent pas consenti, si elles l'avaient cru, à se placer dans une situation à la fois si dangereuse, si humiliante et si peu conforme à la loyauté dont elles faisaient profession ; mais c'était pourtant la réalité même, et l'événement ne devait leur faire, hélas ! que trop tôt l'affront sanglant de le leur apprendre.

En réalité, dis-je, elles ne venaient qu'à la suite des partis anarchiques conjurés contre le gouvernement. Si ceux-ci voulaient bien permettre qu'elles eussent, jusqu'à

un certain point, l'air de diriger le mouvement, c'était bon pour la montre et comme moyen d'inspirer confiance à cette partie considérable du public libéral qui, en désirant, à tort ou à raison, la chute du ministère, ne visait nullement d'ailleurs à une révolution ; mais là se bornait, en toute vérité, le rôle qu'elles jouaient dans l'entreprise ; elles n'y participaient que pour en rendre le succès plus facile en servant à en masquer le véritable but, et, de fait, elles n'en étaient point maîtresses ; c'était aux partis anarchiques qu'en appartenait foncièrement la direction. Si ces partis, dans les banquets où toutes les oppositions se trouvaient si étrangement amalgamées, ne portaient pas explicitement de toasts à la république, ils ne souffraient pas non plus qu'il en fût porté à la royauté ; ils exigeaient, en général, qu'on s'en tint au mot équivoque de *réforme*, dont chacun, dans sa pensée, pouvait, à son gré, étendre ou limiter le sens ; et même, sous ce mot de réforme, il leur arrivait fréquemment de préparer de loin les esprits à la mise en œuvre par la terreur de ces doctrines démagogico-socialistes dont nous les avons vus poursuivre plus tard l'application. L'objet même de leurs réunions et de leurs discours était d'arriver le plus tôt possible à la réalisation de ces doctrines. Ils l'ont maintes fois affirmé depuis, et il fallait vraiment aux oppositions modérées plus que de la bonne volonté pour ne le pas comprendre.

Le gouvernement le comprenait assez bien, lui, et, à l'ouverture des Chambres, le discours de la couronne avait parlé avec un sentiment de tristesse bien naturel et bien légitime de l'agitation que fomentaient des *passions*

aveugles ou ennemies. L'événement devait bientôt montrer si ces passions étaient ou n'étaient pas *ennemies*, et si les hommes honnêtes qui favorisaient, sans le savoir, les desseins abominables qu'elles recelaient étaient ou n'étaient pas *aveugles*. Cependant, à ces mots d'aveugles et d'ennemis, quelques hommes, dans le nombre des aveugles surtout, s'étaient tenus pour offensés, comme si on leur eût adressé le reproche le plus injurieux et le plus injuste, et, plus que jamais, ils s'étaient montrés disposés à faire cause commune avec ceux qu'on avait eu, disaient-ils, *la maladresse* de qualifier d'ennemis. Or, ces ennemis étaient, pour la plupart, des conspirateurs trop exercés pour ne pas chercher à faire habilement leur profit de l'émotion de leurs utiles auxiliaires, et ils s'étaient bien promis de recueillir, avec leur concours volontaire ou forcé, le fruit de l'agitation violente qui avait été semée depuis six mois. C'était de Paris que cette agitation était partie ; c'était à Paris qu'elle revenait, avec les nombreuses recrues qu'elle avait faites en route et le surcroît d'exaltation dont elle s'était animée en courant. Tout était prêt, quand on commença, à l'occasion du dixième paragraphe de l'adresse, la discussion sur *la réforme, les banquets et le droit de réunion*, pour en faire sortir tout ce qu'elle devait produire. Les chefs de l'intrigue révolutionnaire avaient convoqué à Paris le ban et l'arrière-ban des sociétés secrètes ; ils s'y trouvaient entourés déjà d'une multitude d'hommes dangereux, et ils ne leur manquait plus, en quelque façon, que de faire surgir du fond même du débat engagé devant la Chambre une querelle qui leur permit de pousser les

choses aux dernières extrémités. Rien ne leur fut moins difficile. Il leur suffit pour cela de provoquer à Paris même, en ayant soin de la rendre dès l'abord assez inquiétante pour que le gouvernement fût inévitablement entraîné à la prohiber, une de ces réunions sous forme de banquet qui avaient inspiré la phrase contre *les passions ennemies ou aveugles*, réunions auxquelles une partie de l'opposition constitutionnelle avait assisté, auxquelles elle ne pourrait se dispenser d'assister encore, et qu'elle allait être obligée de prendre sous sa protection. Leur art, en évitant de se trop produire, en poussant l'opposition constitutionnelle à se mettre en avant, en lui laissant croire qu'elle avait l'initiative du mouvement et qu'elle en resterait maîtresse, fut de l'engager de plus en plus dans leur propre voie, et de lui faire commettre, au profit de leurs desseins, toutes les fautes qu'ils avaient besoin qu'elle fit pour en assurer le succès. Elle fut assez malheureuse pour ne s'en épargner aucune.

Sa seule présence dans une entreprise où figuraient et jouaient le rôle le plus actif des partis redoutables, organisés, armés, ennemis déclarés du gouvernement, en était déjà une énorme.

Cette première faute se trouvait sensiblement aggravée par le peu de soin qu'elle avait pris de se rendre compte de sa situation et des suites que pourrait avoir sa démarche. Elle ne prenait pas garde que, quel que pût être son crédit, elle n'exerçait, en réalité, d'influence que sur des opinions désorganisées; qu'elle ne disposait proprement d'aucune force; qu'elle n'avait aucun moyen maté-

riel de dominer la situation, et que, dans un moment donné, il lui serait impossible d'empêcher que les partis anarchiques n'abusassent contre elle-même des passions qu'elle leur aurait aidé à soulever.

On ne peut nier qu'elle n'ait été pour beaucoup dans le développement qu'ont pris ces passions et dans le rôle qu'elles ont joué. Sa seule présence dans l'entreprise a puissamment contribué à déterminer la conduite si regrettable qu'y a tenue la population de Paris; et l'attitude de cette population, celle notamment de la garde nationale, ont eu, on le sait assez, une influence décisive sur le résultat du mouvement.

Au moment où a commencé la discussion qui devait amener ce terrible résultat, elle se serait peut-être bien passée de toute manifestation extérieure à la Chambre qui pût passionner le débat au delà de ce qui était nécessaire pour amener la dissolution du cabinet; mais ce n'était pas le compte des partis extrêmes, qui voulaient, eux, au contraire, que les choses fussent poussées aussi loin qu'il serait possible de les conduire. Aussi le premier soin de ces partis, sitôt que la discussion sur la réforme eût commencé, fût-il d'annoncer un banquet réformiste; et, le gouvernement, qui sentait le danger qu'aurait à Paris, en un tel moment, et au point où les choses en étaient venues, une semblable manifestation, ayant annoncé qu'il serait obligé de l'interdire, l'opposition constitutionnelle, qui avait assisté à de nombreuses réunions de ce genre et qui se sentait liée par ces précédents, ne crut pas pouvoir se dispenser de protester contre la résolution que le gouvernement avait prise, et de prendre

contre lui, au profit des passions anarchiques, fait et cause pour le banquet annoncé.

C'était là une situation fort grave. Les chefs de l'opposition constitutionnelle le sentaient, et, pour éviter qu'elle ne se dénouât par un conflit violent, dont il n'était pas possible de calculer les suites, ils avaient paru consentir à ce que la manifestation annoncée se passât assez simplement pour ne donner lieu qu'à un débat devant l'autorité judiciaire. Mais ceci était encore moins le compte des partis exaltés, qui ne voulaient pas que la grande émeute qu'ils avaient mis six mois à préparer n'aboutît qu'à un misérable procès devant la police municipale; et, tandis que maints députés de l'opposition auraient voulu qu'on se rendît individuellement à la réunion projetée, les partis anarchistes, observant qu'une telle manière d'agir ne serait qu'une *indigne comédie jouée au profit du ministère*, annoncèrent avec fracas que les députés de l'opposition, des pairs de France, des magistrats, un grand nombre de gardes nationaux en uniforme et précédés de leurs officiers, les jeunes gens des écoles, etc., formant un immense cortège, se rendraient solennellement au banquet; et, poussant ainsi le ministère dans ses derniers retranchements, ils le mirent en demeure de faire ce qu'il avait annoncé qu'il ferait, et le forcèrent à interdire formellement la manifestation. Il ne leur en fallait pas davantage. L'émeute était prête à faire explosion; il ne lui manquait qu'un prétexte, et le prétexte venait d'être fourni. Dès lors la manifestation annoncée devenait inutile, et les meneurs y renoncèrent immédiatement. Ils ne voulaient pas (dirent-ils, au moment même où ils allaient

ensanglanter Paris, et avec une bonne foi et une innocence de cœur bien digne de l'esprit révolutionnaire), ils ne voulaient pas *exposer les citoyens à des collisions certaines et sanglantes; le patriotisme et l'humanité leur prescrivaient d'éviter de telles extrémités... Ils laissaient au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences*, etc. Seulement, ils espéraient que l'opposition de la Chambre, touchée de tant de modération et de longanimité, voudrait bien demander sur-le-champ la mise en accusation d'un ministère qui venait de *conduire la population de Paris au seuil de la guerre civile... qui excitait depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays... Et le lendemain, en effet, au moment même où l'émeute venait d'éclater, et où le ministère avait à défendre la société contre l'entreprise révolutionnaire la plus redoutable*, cinquante-deux membres de l'opposition avaient l'incroyable courage de demander à la Chambre sa mise en jugement¹.

On sent l'effet qu'était de nature à produire cet apparent accord de l'opposition constitutionnelle avec l'émeute. Voyant des hommes honorables, appartenant à toutes les nuances de l'opposition, et quelques-uns même d'opinions relativement modérées, prendre ainsi tous ensemble, avec une sorte de concert, fait et cause contre le

¹ Les phrases soulignées dans cet alinéa sont extraites des documents publiés par le parti révolutionnaire, à l'approche des événements. L'un de ces documents, celui par lequel le parti fait savoir qu'il renonce au banquet au moment où va commencer l'émeute, est remarquable, entre tous, par la violence et l'hypocrisie. On peut les voir dans les journaux des 22 et 23 février.

gouvernement, une partie considérable de la population de Paris, même dans les classes aisées, cédant à la contagion de l'exemple, avait cru pouvoir, sans s'égarer, manifester pour l'émeute une sorte de sympathie. Cette déplorable disposition s'était surtout trahie dans la garde nationale ; et le roi, voyant des fractions importantes de cette force, préposée par la loi même à la garde de l'ordre public, s'interposer entre son gouvernement et l'émeute, servir à l'émeute de plastron, crier : *Vive la réforme !* avec elle, s'était trouvé réduit à une quasi-impossibilité de se défendre, et forcé, en quelque sorte, de disloquer son gouvernement en pleine sédition.

Cette dissolution, obtenue par la violence et au milieu de l'émeute, d'un ministère régulièrement en possession de la majorité, était déjà un fait d'une nature bien grave, et l'opposition constitutionnelle aurait fort approuvé, je suppose, que le désordre se modérât un peu. Mais ce n'était là qu'une perturbation sans importance pour les chefs révolutionnaires de la sédition, à l'ambition desquels un renversement si limité n'ouvrait aucune perspective, et il s'agit aussitôt pour ceux-ci de pousser plus loin le mouvement. Ils n'avaient travaillé jusque-là que pour les diverses nuances de l'opposition dynastique ; il s'agissait maintenant de travailler aussi pour eux ; et, pour cela, ils comptaient bien recourir à l'opposition encore, et se servir d'elle avec le même succès. Ils devaient déjà à sa coopération si précieuse d'avoir réussi à écarter du roi, au milieu d'une violente sédition, l'assistance de tout conseil responsable. Il s'agissait, après l'avoir fait servir à éloigner du roi le ministère, de l'entraîner, sans qu'elle

pût s'en défendre, à enlever au roi le secours de l'armée. Or, deux choses pour cela étaient nécessaires : faire que l'emploi de l'armée devint très difficile, et inspirer aux chefs de l'opposition, qui allaient être chargés de la formation d'un nouveau ministère, l'idée qu'ils pouvaient s'en passer ; — faire que l'emploi en devint très difficile, c'est-à-dire la provoquer habilement à quelque acte meurtrier de répression, qui permit d'exciter un violent soulèvement contre elle, qui fit qu'on n'osât s'en servir, et c'est à quoi l'on réussit pleinement par le monstrueux guet-apens du boulevard des Capucines, et par l'ardeur intelligente avec laquelle ce sinistre incident fut exploité ; — faire que les chefs de l'opposition crussent pouvoir s'en passer, c'est-à-dire leur inspirer une sécurité trompeuse, leur persuader qu'ils étaient maîtres de la situation, qu'ils seraient infailliblement appuyés par la garde nationale, qu'ils trouveraient un appui meilleur encore dans leur popularité, qu'ils n'avaient, par conséquent, nul besoin, pour préserver le roi, du secours de l'armée, que le fait du boulevard d'ailleurs venait de rendre si impopulaire ; et, tandis que le sentiment qu'ils étaient autorisés à avoir de leur importance personnelle ne devait déjà que trop leur persuader tout cela, il est probable qu'on fit d'ailleurs tout ce qu'il fallait faire pour les porter à le croire ; au moins est-il certain que, tandis qu'on exploitait avec fureur le sanglant épisode du boulevard, et qu'on promenait par la ville, à la lueur des torches, les victimes qu'on s'était procurées, une nombreuse bande d'insurgés allait faire, et ce n'était pas sans doute fortuitement, une ovation bruyante à celui des chefs de

L'opposition qui allait être le plus probablement chargé de la formation d'un nouveau ministère; et il est encore plus avéré que, lorsque le 24 février au matin il s'agit de réprimer enfin avec vigueur une sédition qui avait pris durant la nuit des proportions si inquiétantes, il se trouva, parmi les conseillers que la couronne avait appelés, quelqu'un qui consentit à signer l'acte extraordinaire de ne pas se servir des troupes et de les faire retirer.

Cet acte, quel que fût le sentiment ou le calcul qui l'avait inspiré, n'eut pas l'effet qu'on avait pu s'en promettre. Il fut loin de calmer les esprits. Le plus populaire des chefs de l'opposition devenus ministres, s'étant présenté devant l'émeute, n'eût pas sur elle le crédit sur lequel on avait pu compter: elle lui fit connaître assez brutalement qu'il ne suffisait plus d'un changement de ministère, qu'elle voulait la déchéance du roi; et comme la retraite des troupes, au service desquelles les légions restées fidèles de la garde nationale ne se pressaient pas de suppléer, venait de laisser entièrement ouverte devant elle la voie qui pouvait la conduire aux Tuileries, elle se dirigea vers la résidence royale avec le dessein d'en expulser le roi; et elle mit dans l'exécution de ce mouvement, qui n'offrait plus grand péril à cette heure, assez de hâte et d'impétuosité pour que les nouveaux ministres n'eussent, en quelque sorte, que le temps nécessaire pour aller préparer l'abdication et le départ du souverain. Tel était, en effet, le devoir pénible et embarrassant que ces hommes politiques avaient dû venir remplir auprès du malheureux prince, et ils parvinrent, hélas! à s'en acquitter à la satisfaction de l'émeute, soutenus et stimulés qu'ils furent

d'ailleurs par le siège bruyant et meurtrier qu'elle était venue établir devant le Château-d'Eau du Palais-Royal, à quelques centaines de pas de l'habitation royale.

L'opposition continuait ainsi, jusqu'au bout, et elle ne faisait qu'obéir aux dures nécessités de la situation où elle s'était mise, à servir les desseins subversifs de la sédition. C'était sous la pression croissante de ces nécessités qu'elle venait d'être successivement entraînée à tant de déterminations graves. Elle était sans doute de bonne foi dans tout cela. Elle avait pu croire qu'elle servait le roi lorsqu'elle l'a forcé à dissoudre son ministère. Elle avait pu croire qu'elle servait la royauté lorsqu'elle a provoqué l'abdication du roi, et si ce dernier fait de l'abdication imposée au chef de l'État, profondément douloureux pour les plus loyaux de ses membres, ne l'a pas été peut-être au même degré pour tel et tel d'entr'eux, qui pouvaient nourrir contre le vieux roi certaines rancunes, et n'être pas fâchés de voir le règne de la régence arriver; au moins est-il certain qu'ils désiraient à peu près tous le maintien de la dynastie, et qu'ils croyaient fermement ne l'avoir pas compromise. Malheureusement, ils croyaient ceci sans avoir complé avec les chefs de l'intrigue révolutionnaire, qui ne doutaient pas, eux, qu'ils ne parvinssent bientôt à renverser la royauté aussi facilement qu'ils venaient de renverser le roi, et qui n'étaient malheureusement que trop fondés à avoir cette confiance. A l'heure qu'il était, en effet, il ne restait plus guère autour d'eux rien qui ne fût en pleine dissolution: le ministère était congédié; la majorité parlementaire n'avait plus de chefs; l'armée, dispensée d'agir et autorisée à se retirer de la lutte, aban-

donnait ses armes à la sédition ; le roi avait dû abdiquer et quitter Paris. Seuls ils restaient debout, à cette heure suprême, activement et fermement unis en vue d'un but à atteindre, en présence d'un but presque atteint ; et seuls, en réalité, ils se trouvaient en mesure de saisir le pouvoir. Ils ne comptaient pas, sans doute, pour accomplir ce dernier acte de leur entreprise, sur le concours du parti constitutionnel ; mais ils s'inquiétaient médiocrement de la résistance qu'il pourrait faire ; ils ne pensaient pas même qu'il eût le projet de résister, ni qu'il crût seulement en avoir besoin, tant il conservait au fond de sécurité et de confiance ! Ils comptaient bien réussir d'ailleurs par quelque diversion habile à le distraire assez pour empêcher qu'il se préoccupât de tels soins, et qu'il songeât à semer des obstacles sur leur route. Ils nous ont appris eux-mêmes qu'ils faisaient épier ses mouvements et veillaient à ce qu'il ne fût prise aucune précaution en faveur de la régence. Ils faisaient conduire triomphalement à son ministère le premier ministre de cette régence, et, tandis qu'ils l'entouraient d'une démonstration factive (ce sont eux-mêmes qui se sont exprimés ainsi), ils résolvaient à la hâte, dans un conciliabule secret, l'établissement de la république, et ils manœuvraient avec tant d'impétuosité, qu'au moment où le ministre de la régence arrivait à la Chambre, il trouvait déjà la régence désavouée, combattue, et au moment d'être supplantée par un gouvernement provisoire¹. Il ne manquait, en

¹ Voir, dans le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale, du 24 mai dernier, les révélations singulières faites par

quelque façon, à ce revirement politique, que le fameux *tour de main*, qui devait le consommer. On sait avec quel soin les conjurés avaient préparé cette dernière scène. A la différence de leurs compétiteurs de l'opposition, qui ne se gardaient pas plus que s'ils n'avaient eu rien à craindre, ils avaient concerté toutes leurs mesures comme s'ils n'avaient eu que les chances les plus incertaines de succès. Leurs acteurs étaient prêts et à leur poste. Quelques-uns devaient pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée, à la suite de madame la duchesse d'Orléans, et, quand on proposerait la régence, protester violemment contre la proposition. D'autres, en plus grand nombre, arriveraient pendant le débat, forceraient l'entrée de la Chambre, et soutiendraient par leur présence l'énergie des orateurs de la révolution. Enfin, une dernière bande, plus nombreuse encore, et commandée par des chefs résolus, viendrait, quand il en serait temps, mettre fin à la discussion, et, faisant irruption dans les tribunes, abaissant sur l'Assemblée ses armes chargées, assurerait par cette vigoureuse démonstration une solution favorable. J'épargne

M. Ledru-Rollin. Il n'est rien dit, dans ces révélations, du conciliabule où se décidait la république, pendant que le ministre de la régence était conduit en triomphe au ministère de l'intérieur. Mais l'existence de ce conciliabule, tenu à la Chambre des députés dans l'intervalle qui sépara l'abdication du roi de l'ouverture de la séance où fut combattue et renversée la régence, est un fait historique qui n'est pas susceptible de contestation, non plus que le nom du personnage qui proposa le premier, et réussit à faire adopter, dans cette réunion, la substitution à la royauté des formes républicaines.

au lecteur le détail de ces odieuses scènes, dont j'ai été, pendant plusieurs heures, le spectateur impuissant et indigné. Tout se passa comme il avait été convenu, et avec le succès qu'on s'était promis d'avance.

Voilà donc ce que venait d'amener l'opposition dynastique, avec son animosité contre quelques noms propres et son indifférence sur le choix des moyens à prendre pour parvenir à les faire écarter. Il s'agissait de culbuter les ministres, tout au plus, pour quelques hommes, de forcer l'abdication du roi, et l'on venait de fournir à une poignée de conspirateurs le moyen de jeter la monarchie par terre.

Il faut rendre à ces conspirateurs exercés la justice de reconnaître qu'ils avaient parfaitement compris le parti qu'il y avait à tirer, pour obtenir ce grand résultat, de la situation où s'était placée l'opposition constitutionnelle, et qu'ils se sont très habilement et très puissamment aidés de son concours. Cela ne résulte déjà que trop clairement des choses qui viennent d'être dites. Ils ont pris eux-mêmes d'ailleurs le soin de l'en informer, et ils n'ont pas voulu qu'elle pût conserver à ce sujet le moindre doute. Ils lui ont hardiment révélé qu'il ne s'agissait pas à leurs yeux de faire preuve de probité, d'honnêteté, ce qu'elle avait soupçonné peut-être, mais d'être des hommes d'État, ce que probablement elle savait moins. Ils ont voulu qu'elle apprit de leur bouche à quel point le ministère de M. Guizot avait eu raison de la semoncer, de la traiter d'aveugle, de lui dire qu'elle ne savait pas à quels ennemis elle avait l'imprudence de s'associer et où la menaient les gens qu'elle consentait à suivre. Ils n'ont pas vu la

moindre difficulté à lui confesser, en pleine Assemblée nationale, qu'ils lui avaient fait faire pendant dix-huit ans le métier de dupe, et qu'ils s'étaient particulièrement joués d'elle dans les événements de février. Il leur a paru piquant de lui apprendre comment, le 24 février, après l'abdication du roi, tandis qu'ils décernaient les honneurs du triomphe au ministre qu'elle venait de donner à la régence, ils décidaient secrètement et préparaient à la hâte, d'un autre côté, la substitution à la régence d'une république inattendue. Ils auraient pu lui dire aussi comment et à quelle fin, le 23 février au soir, pendant la longue et lugubre scène qui avait suivi le coup de pistolet des boulevards, ils avaient fait faire une ovation à un autre futur ministre; pourquoi certains des leurs, ce même soir du 23 février, parlaient de l'avènement possible de la régence avec tant d'enthousiasme et d'exaltation; quel art et quels soins ils avaient mis à soutenir sa confiance dans la durée de la monarchie, et à la préserver à cet égard de toute inquiétude; avec quel scrupule notamment ils avaient observé la principale règle de la théorie révolutionnaire professée à Bourges, et ils s'étaient abstenus de dire le mot de la révolution avant qu'elle ne fût achevée; par quel heureux mélange enfin de ruse et d'audace, de violence et de fourberie, ils avaient réussi jusque-là dans leur entreprise, et ils ont tâché depuis d'en compléter le succès. Quelque explicites qu'ils aient été, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent pu s'épancher davantage encore et dire d'une manière plus complète le secret du prodigieux triomphe qu'ils avaient obtenu.

Dans la séance de la Chambre des députés dont je par-

lais tout à l'heure, la révolution avait été accomplie; mais on n'avait pas dit le mot pour lequel elle était faite, et si l'on venait d'apprendre que réforme voulait dire révolution, on ne savait pas si révolution allait signifier république; ceci, en apparence, était rigoureusement subordonné à la décision du pays; et, en effet, tous les orateurs révolutionnaires qui avaient pris part au débat s'étaient accordés sur ce point qu'il fallait consulter le pays sur le gouvernement qu'il entendait se donner, et c'était essentiellement pour cet objet qu'ils avaient demandé et que venait d'être établi le gouvernement de fait qu'on a appelé *gouvernement provisoire*. Il faut être bien fixé sur ce point pour apprécier comme elle doit l'être la suite des procédés des meneurs de la révolution.

Voici de quels arguments ils avaient fait précéder l'énergique et décisive démonstration qui avait mis fin au débat de la Chambre. Je les emprunte à la relation officielle du *Moniteur*, en ne prenant de cette relation que le plus essentiel.

« On vient, avait dit le premier orateur, de proclamer la régence de madame la duchesse d'Orléans! Vous avez une loi qui nomme régent le duc de Nemours; vous ne pouvez aujourd'hui faire une loi de régence; c'est certain: il faut que vous obéissiez à la loi. Je demande qu'il soit constitué un gouvernement provisoire. » Sur quoi un second orateur aurait ajouté: « Nous nous sommes fort hâtés en 1830, et nous voici obligés de recommencer en 1848. Agissons avec moins de promptitude. Procédons régulièrement, légalement, fortement. Croyez-nous un peu, nous vous en supplions. Il ne s'agit pas seulement de

changer quelques hommes. Sachons profiter des événements et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande qu'il soit constitué un gouvernement provisoire. » Puis un troisième, insistant sur ces idées avec la fougue un peu bouffie qui lui est propre, avait protesté au nom du droit contre le projet de régence, déclaré que rien n'était possible, sans usurpation, que par un appel au pays, et il avait fini, comme les précédents, par la demande d'un gouvernement provisoire. Enfin, un quatrième, le dernier et le plus solennel de tous, examinant quelle force pouvait résulter, pour la régence proposée, des acclamations dont elle avait été l'objet, soit dans la Chambre, soit au dehors, n'avait pas admis qu'une acclamation spontanée pût constituer un droit solide. Il avait ajouté que ce que proclamait une acclamation, une autre acclamation pouvait l'emporter; que, pour trouver une base inébranlable, il fallait descendre dans le fond même du pays; et, comme ses collègues, dont il aurait, disait-il, devancé la proposition si on l'avait laissé parler, il articulait la proposition convenue, et demandait qu'il fût constitué un gouvernement provisoire dont la principale mission serait de prendre les mesures nécessaires pour consulter le pays, le pays tout entier, la garde nationale tout entière, et qui ne préjugât rien du gouvernement qu'il plairait au pays de se donner, quand il aurait été consulté¹.

¹ Voir, dans le *Moniteur* du 25 février 1848, le compte rendu de la séance révolutionnaire de la veille. Ce compte rendu contient quelques erreurs assez graves touchant les faits qui se sont passés

Ainsi l'argumentation des orateurs révolutionnaires et le point de départ de la révolution, *touchant le gouvernement que le pays devait avoir*, était qu'il fallait *ne rien précipiter, ne rien décider par acclamation, ne rien préjuger sur les vœux du pays, mais connaître ces vœux, connaître les vœux du pays tout entier*, et, pour les connaître, se borner d'abord à créer un gouvernement provisoire dont la mission essentielle serait de le consulter.

Ces affectations de régularité étaient excellentes tant qu'il ne s'était agi que de battre en brèche la régence de madame la duchesse d'Orléans, qui, ne s'appuyant sur aucune loi, ni sur la manifestation régulière d'aucun vœu public, général, universel, ne pouvait, en effet, être immédiatement établie que par une sorte d'acclamation. Mais ces protestations de respect pour le vœu public allaient être infiniment moins commodes pour procéder à la subite improvisation d'une république à laquelle presque personne n'avait songé, même parmi ceux qui allaient la fonder, puisque l'un de ces illustres fondateurs a déclaré hautement que le 24 février, à midi, *il n'y pensait pas encore*, et qu'il allait s'agir de la proclamer sur-le-champ¹.

Il semble qu'une telle démarche aurait dû paraître d'autant plus difficile au gouvernement provisoire qu'elle

à la séance, mais il est, je suppose, fort exact quant aux paroles qu'on y a prononcées.

¹ Il n'est pas inutile de remarquer que celui des fondateurs de la république qui a fait cette célèbre déclaration qu'il n'y pensait pas encore le 24 février à midi, et qui n'en était pas moins devenu

jurait ouvertement avec la mission même qu'il venait de se donner, avec toutes les déclarations qu'il avait faites; qu'il n'y aurait plus moyen de demander au pays quel gouvernement il entendait se donner, si l'on commençait par lui donner la république sans avoir pris la peine de lui adresser aucune demande, et qu'en un mot on ne pouvait passer outre à l'exécution de ce hardi dessein, sans faire, dès le premier pas, l'accroc le plus violent aux grands principes qu'on venait de proclamer en phrases si sonores et si solennelles.

Il faut rendre aux auteurs de la révolution la justice de reconnaître que leur conscience politique n'a pas vu à cela l'apparence d'une difficulté. Les grands principes furent oubliés tout net dans le court trajet de la Chambre des députés à l'Hôtel de Ville; et les mêmes hommes qui venaient de dire, à propos de la proposition de la régence : « Un peu de patience, un moment, nous vous en supplions, procédons d'une manière régulière; on ne pourrait sans usurpation rien précipiter; rien préjuger, rien décider par acclamation touchant le gouvernement que « voudra se donner la France; il faut indispensablement « consulter le pays, le pays tout entier, la garde nationale « tout entière; » ces mêmes hommes, dis-je, tout à coup, sans consulter le pays, sans consulter même la ville de Paris, sans prendre seulement l'avis de cette garde natio-

un de ses plus fermes soutiens à une heure, était précisément celui qui, dans la discussion de la Chambre, avait le plus dit qu'il ne fallait rien précipiter, qu'on s'était beaucoup trop hâté en 1830, qu'il fallait agir régulièrement, fortement, etc.

nale parisienne à l'appui ou à la tolérance de laquelle l'insurrection venait de devoir tous ses succès, aux seules acclamations de quelques centaines d'hommes exaltés, adoptèrent en principe la république et affichèrent dans Paris, dès le lendemain, sinon le soir même, une proclamation où l'on trouvait ces mots : *Le gouvernement provisoire VEUT la république*, et une déclaration ainsi conçue : « Le gouvernement provisoire déclare que *le gouvernement actuel de la France EST le gouvernement républicain*¹. »

A la vérité, ces pièces ajoutaient que « la nation serait appelée immédiatement à *ratifier* par son vote la résolution du gouvernement provisoire ; » mais, outre que *ratifier une décision prise* n'était pas la même chose pour la France, dans la situation donnée surtout, qu'*examiner et décider s'il y avait eu lieu de la prendre*, ce droit de *ratifier*, qu'on voulait bien lui tenir en réserve, ne devait pas être respecté beaucoup plus longtemps que celui de *résoudre*, qu'on lui avait soufflé immédiatement après l'avoir reconnu, et, en effet, deux jours n'étaient pas encore écoulés que déjà on avait rendu toute *ratification* inutile, en *proclamant officiellement* la république et en déclarant toute royauté à jamais abolie² ?

Aussi, dans tous les actes officiels où il s'agissait de cet appel à la France, qui avait dû avoir pour objet d'abord de la faire *délibérer sur le choix* du gouvernement qu'elle voudrait se donner, et puis seulement de lui faire *ratifier*

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 1, page 2.

² *Ibid.*, page 12.

le gouvernement républicain qu'on avait *choisi et proclamé* sans elle, ne fût-il plus question de l'appeler désormais que pour *organiser* ce gouvernement ; et c'est ainsi, par exemple, que, dans un manifesté du 17 mars, les membres du gouvernement provisoire, s'adressant aux électeurs du vote universel, et les entretenant de la haute mission qu'ils vont avoir à remplir, se gardent bien de leur dire : Vous allez *choisir* le gouvernement que vous entendez vous donner, ni même vous allez *ratifier* le gouvernement que nous avons choisi pour vous, car cette ratification pourrait entraîner une sorte d'examen, mais leur disant simplement : Vous allez *organiser* ce gouvernement, *vous allez organiser la république* ; ajoutant modestement : *Nous n'avons fait nous que la proclamer*, et oubliant sans doute qu'ils ont pris aussi le soin de la *vouloir* en principe, de la *décider* en fait, et qu'ils n'ont pas souffert que la France se donnât pour tout cela la moindre peine¹.

Ainsi, la nation, qui, au début de l'entreprise, devait seule *choisir* son gouvernement, réduite tout à coup à *ratifier* un gouvernement qu'elle n'avait pas choisi, a été bientôt dispensée de le *ratifier*, comme elle l'avait été de le *choisir*, et s'est vue réduite, en définitive, au simple droit de l'*organiser*.

Là ne se sont pas bornés les soins qu'on s'est donnés pour elle. Non content de *vouloir* la république à sa place, à sa place aussi on s'est chargé de *ne plus vouloir* ce qui avait précédé ; et les casuistes de la révolution, comme si

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 13, page 123.

nous n'avions pas aussi bien qu'eux le droit d'être parjures, ou si nous n'étions pas capables de nous parjurer tout seuls, même après l'éclatant exemple qu'ils venaient de nous donner, craignant sans doute qu'on ne se fût pas pour suffisamment autorisé par cet exemple et espérant mieux d'une décision *ad hoc*, après avoir, autant qu'il était en eux, brisé les liens matériels qui nous attachaient au précédent gouvernement, se sont mis en devoir de délier aussi nos consciences, et ont pris la peine de décider par décret que nous étions dégagés de tout serment envers les institutions qu'ils venaient de démolir¹.

Il semble que tant de précautions et de prévoyance auraient dû suffire pour rassurer les triomphateurs et leur inspirer quelque foi dans la durée de leur ouvrage. Loin d'être tranquilles, ils s'inquiétaient même de l'assentiment apparent du pays. Cet assentiment les étonnait, les irritait presque; ils ne le pouvaient croire sincère; ils n'admettaient pas que la république se pût établir sans un peu de terreur, et ils sentaient bien que celle qu'ils avaient si singulièrement improvisée devait nécessairement soulever des résistances. Ils furent au-devant de ces résistances, qu'ils prévoyaient; ils les provoquèrent; et

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 4, page 8. — Cette entreprise sur le for intérieur, cet acte par lequel la dictature de février avait prétendu dégager la conscience des hommes publics des liens où elle pouvait se croire retenue, est certainement un des traits par où s'est le plus trahie l'inexprimable impudence de l'esprit révolutionnaire de ce temps, esprit moins violent encore qu'il n'est cynique, et plus remarquable par l'immoralité que par la cruauté.

ils entreprirent de les vaincre avant même qu'elles se fussent manifestées.

Pour cela ils envoyèrent, dès les premiers moments, des commissaires politiques en grand nombre, avec la mission non dissimulée de forcer l'assentiment public, de le soumettre violemment à la république projetée, et de faire sortir des élections, par tous les moyens, une assemblée nationale qui l'appuyât, telle qu'ils le voulaient faire. Le choix des hommes fut merveilleusement approprié à la nature du mandat. Les instructions données ne le furent pas moins bien au choix des hommes. Vous avez, leur écrivait-on, des pouvoirs illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous pouvez agir révolutionnairement. Vous êtes autorisés à destituer tout le monde, préfets, sous-préfets, maires, conseils municipaux, juges de paix. Bien plus, il vous est permis de suspendre les magistrats inamovibles, depuis les juges du plus petit tribunal jusqu'aux premiers présidents des cours souveraines; votre devoir est de ne rien négliger de ce qui peut assurer le résultat des élections. Elles sont votre grande œuvre. Non seulement vous devez agir sur elles, mais vous devez agir résolument; vous le devez sous peine d'abdiquer et de trahir. Ne craignez donc pas de parler haut et ferme. Refusez votre appui à tout candidat douteux; n'admettez sur les listes que des candidats de l'opinion républicaine: ni complaisance, ni transaction: que le jour des élections soit pour la révolution un jour de triomphe! Si la vérité démocratique et socialiste ne sortait pas triomphante de cette opération, il ne resterait qu'une voie de salut au peuple qui a fait les barricades: manifester une seconde

fois sa volonté, et ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale. Sachez obtenir de la France qu'elle n'oblige pas Paris à recourir à une telle extrémité¹.

Tel était le langage que le gouvernement adressait à ses commissaires.

A côté de cette organisation officielle et ostensible d'un corps d'agents politiques envoyés dans les départements avec la mission spéciale et hardiment avouée de faire vouloir à la France l'espèce particulière de république qu'on se proposait d'établir, et de lui arracher des élections qui exprimassent clairement cette volonté, les auteurs de la révolution approuvèrent qu'il en fût formé une seconde d'émissaires moins officiels, qui fussent chargés d'aller partout coopérer énergiquement à cette difficile tâche. Cinq à six cents individus choisis parmi ce que renfermaient de plus audacieux les sociétés politiques de Paris, et notamment le *Club des Clubs* et celui des *Droits de l'Homme*, avec lesquels des membres du gouvernement se trouvaient journellement en relation, cinq à six cents hommes, dis-je, munis par leurs chefs de toutes les instructions et excitations nécessaires, furent lancés de Paris dans toute la France, pour aller endoctriner les électeurs et assurer, dans les opérations électorales, le triomphe des partis violents.

Sans être ostensiblement revêtue des mêmes pouvoirs que la première, cette seconde classe d'agents se sentait assez autorisée pour n'avoir point à s'inquiéter de l'irrégularité de sa mission.

¹ Voir les circulaires électorales du ministre de l'intérieur sous le gouvernement provisoire.

gularité de sa mission. Ses membres recevaient sur le trésor une solde journalière de dix francs. Les instructions et les journaux que leur adressait de Paris le *Club des Clubs* leur arrivaient en franchise par la poste, et ils ne pouvaient douter que le gouvernement ne les appuyât. Ils étaient d'ailleurs en communication permanente avec les commissaires et sous-commissaires des départements; et, loin que leur position équivoque les affaiblît, elle leur permettait d'agir avec un surcroît de liberté et d'audace. Tandis que l'action des commissaires officiels n'arrivait aux électeurs que par l'intermédiaire des agents de l'administration, ils se mettaient, eux, en contact direct avec la population, surtout avec la population ouvrière, que leur avait livrée d'avance la formation des ateliers nationaux, créés, ce semble, tout exprès pour leur procurer un auditoire, et un auditoire comme il le leur fallait, un auditoire d'hommes disposés à l'exaltation et à l'action, et il n'épargnaient rien pour les exalter et les faire agir dans un sens ultra-révolutionnaire. *Officiels et non officiels*, au surplus, les deux ordres d'émissaires dépêchés par le gouvernement rivalisaient entre eux d'ardeur, et c'est sous leur influence combinée, c'est au milieu des excitations, des menaces, des fraudes, des séductions, des violences sans noms auxquelles ils se livraient, et que la publicité a fait assez connaître, que se préparaient les élections.

Cependant les chefs de la révolution, malgré ces efforts violents et concertés de tous leurs agents, ne paraissaient pas éprouver plus de confiance, et ils étaient encore, vers le milieu d'avril et à la veille des élections, si peu rassurés

sur l'issue de cette opération décisive qu'une révolution nouvelle fut au moment de s'accomplir alors, qui avait pour objet d'imprimer au pouvoir révolutionnaire une impulsion plus énergique encore, de remplacer le gouvernement provisoire par un comité de salut public, de composer ce comité des notabilités de la révolution les plus significatives, des noms de Blanqui, Raspail, Cabet, Kersausie, Flocon, Ledru-Rollin, et que, pour faire avorter ce redoutable mouvement, il ne fallut pas moins que l'énergie, la spontanéité et l'universalité de la manifestation à laquelle se livra à Paris la garde nationale.

Si telle était l'inquiétude avant les élections et quand il était possible encore d'avoir des doutes sur le résultat, on sent ce qu'elle dut être après l'événement, et quand il parut évident que la nation refusait son appui aux partis exaltés, qu'elle repoussait leurs projets de révolution sociale. Une violente clameur s'éleva dans leurs journaux contre les résultats du suffrage universel. Il venait d'être institué, organisé, dirigé par eux-mêmes; ils ne s'étaient refusé aucun moyen, maîtres qu'ils étaient de toutes choses, de le faire parler à leur gré; et, maintenant qu'il venait de s'expliquer, ils contestaient la sincérité de son langage; M. Louis Blanc, dans les réunions du Luxembourg, niait énergiquement que, dans l'état présent des choses, il pût être l'expression du vœu public, et le gouvernement provisoire, dans sa défiance de l'assemblée qui venait d'en sortir, prenait des précautions pour qu'elle ne pût mettre en question la nature du gouvernement que s'était soi-disant donné la France, et que la mission de l'Assemblée nationale devait être seulement d'organiser.

Par une disposition astucieuse et hardie du décret qu'il s'était cru autorisé à formuler pour régler ses opérations préliminaires, ils voulurent que les premières paroles qu'il lui serait permis d'articuler l'enchaînassent d'avance, et de manière à rendre impossible à ce sujet toute délibération et tout vote, à la forme de gouvernement qu'il avait proclamée; et, au lieu de la laisser, comme le prescrivaient la logique et les bienséances, s'installer au nom de la nation, de qui seule elle relevait, il décréta qu'elle se déclarerait constituée *au nom et au cri de vive la République!* ce qui impliquait l'admission sans discussion du gouvernement républicain. Les signataires du décret ne voulurent pas, eux qui s'étaient si hautement récriés, le 24 février, contre une régence qui n'aurait que des acclamations pour elle, ils ne voulurent pas, dis-je, que la république pût être votée autrement que par acclamation. Bien plus, ils n'admettaient pas que les acclamations dussent rester libres et qu'elles pussent être refusées, puisque le décret les avait prévues, puisqu'ils avaient réglé qu'aussitôt qu'elles éclateraient, il y serait répondu par le canon des Invalides. C'était d'avance comme une chose arrangée; et, en effet, les *hommes d'État* qui avaient inauguré en février la politique des *tour de main* et exécuté alors de si merveilleux *escamotages*, avaient si bien su préparer tout pour la grande démonstration qu'il s'agissait d'effectuer à la séance du 4 mai; leurs nombreux amis de la Montagne, à l'apparition du gouvernement provisoire, se trouvèrent tellement prêts; ils partirent par une décharge si soudaine et si spontanée de cris de *vive la République!* qu'ils entraînaient naturellement le

reste de l'Assemblée, qui ne se gardait pas, qui sur ce point d'ailleurs était peu disposée à faire résistance, et que la république fut véritablement enlevée en un tour de main. La manœuvre avait si bien réussi, qu'elle fut renouvelée jusqu'à dix-sept fois, avec des succès divers, dans le cours de la même séance; et encore ne parlé-je pas de la variante remarquable que surent y joindre les inventeurs, en entraînant en masse l'Assemblée sur le péristyle de son palais, du côté du pont de la Concorde, et en la déterminant à mêler là ses acclamations en faveur de la république à celles de la foule qui l'attendait et au-devant de laquelle elle avait consenti à se rendre.

Il devait peu lui servir d'avoir ainsi montré, dès les premiers moments, dans l'exercice de sa souveraineté, des dispositions si conciliantes. Sa destruction était d'avance résolue. Elle venait d'adhérer à la révolution, peut-être avec moins de conviction que de débonnairété, mais d'une manière non équivoque; elle avait consenti à déclarer, en termes généraux, que ses auteurs avaient bien mérité de la patrie; seulement, elle avait fait des réserves; elle n'avait approuvé qu'en gros, en retenant, pour l'appréciation spéciale des détails, l'intégrité de son libre arbitre; elle était véhémentement soupçonnée de modération; il était visible enfin que ses opinions n'étaient pas au niveau de l'espèce particulière de république que la révolution avait rêvée. Or, le cas était prévu, et les chefs adhérents de la république projetée l'avaient déclaré irrémédiable. Il n'était pas de menaces que n'eussent reçues à ce sujet les électeurs. Il avait été dit publiquement, par des agents électoraux, officiels et non officiels, qu'on an-

nulerait les élections réputées hostiles, qu'on ferait passer par les fenêtres de l'Assemblée, qu'on jetterait à la Seine (je me sers d'expressions adoucies) les députés suspects de ne pas être suffisamment épris de la république; et, pour assurer l'effet de ces menaces, il n'avait pas été élu un officier de la garde nationale de Paris à qui on n'eût voulu faire promettre de marcher sur l'Assemblée, si elle montrait la moindre tiédeur républicaine. Enfin, ces menaces ont été exécutées autant qu'elles ont pu l'être, et l'on sait à quoi il a tenu qu'elles n'aient pas été entièrement réalisées. L'Assemblée nationale avait beau être issue du suffrage universel, on s'est montré infiniment plus impatient de son autorité qu'on ne l'avait été de celle de l'ancienne Chambre; et, tandis que, de gré ou de force, on avait laissé vivre celle-ci dix-sept ans, on n'a pas su respecter celle-là dix-sept jours: installée le 4 mai, on entreprenait de la jeter bas dès le 15.

Enfin, vaincus dans cette entreprise contre l'Assemblée, comme ils l'avaient été dans celle du 16 avril contre le gouvernement provisoire, les chefs et adhérents de la république projetée ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont poursuivi, à la fin de juin, par quatre jours de guerre sociale, ce qu'ils n'avaient pu accomplir le 15 mai par leur attentat contre l'Assemblée, le 16 avril par leur complot contre le gouvernement, le 17 mars par leur violente manifestation contre la bourgeoisie et la garde nationale, ce que la catastrophe de février n'avait fait que leur promettre, et ce qu'il s'agit toujours pour eux de réaliser...

Je ne pousse pas plus loin ces détails. Ils suffiront à peu près, je pense, pour remplir l'objet de ce quatrième livre,

et bien faire comprendre comment une révolution, que rien évidemment n'avait rendu nécessaire, n'a pu cependant être évitée. Il ne faut pour cela que se rendre compte du bonheur des circonstances tout à fait nouvelles où se sont trouvé placés les partis anarchiques qui ont su l'accomplir à leur profit, et qui, après dix-sept années de crimes politiques infructueux, ont vu la longue suite de leurs tentatives d'assassinat, de leurs complots, de leurs séditions, de leurs innombrables émeutes, se dénouer enfin par le bouleversement que leur imagination avait tant rêvé, et qu'ils avaient poursuivi avec une ardeur si opiniâtre. Il faut considérer que ces partis, qui jusque-là avaient dû agir seuls, ou seulement avec l'assistance présumée d'un autre, ont eu cette fois la bonne fortune inespérée de se voir secondés par tous, et non seulement par le parti légitimiste, toujours fidèle à son ressentiment, toujours acharné à la poursuite de sa vengeance, mais encore, ô crime ! ô pudeur ! par toutes les oppositions dites modérées, qui n'ont su guère se montrer cette fois que plus emportées encore que de coutume, et dont la présence dans cette confusion de partis si odieusement amalgamés, bien qu'elle eût pu être déterminée, dans quelques esprits, par des intentions constitutionnelles et même morales, n'en a pas moins été la véritable cause de la révolution. Il faut considérer aussi avec quelle dextérité inattendue les partis anarchiques ont su profiter de cette circonstance, faire servir l'opposition constitutionnelle à ruiner tous les appuis de la constitution, renverser la dynastie avec le concours effectif de l'opposition dynastique, et ce qu'ils ont déployé, dans les derniers moments

surtout, et quand ils ont cru à la possibilité d'un succès, de ruse, de hardiesse, d'activité, de perversité infernale. Il faut songer enfin que, pour combattre ces passions de l'enfer, assistées de toutes celles de la terre, le gouvernement n'a eu devant lui, après avoir commencé par se montrer faible, que le relâchement, la tiédeur, la désaffection, la démoralisation, qu'il avait semés, comme je l'ai dit ailleurs, en accordant trop aux passions cupides, en consentant à les satisfaire par des moyens qui n'étaient pas, il s'en faut, toujours dignes d'approbation, et qu'attaqué de tous les côtés avec une extrême violence, il ne s'est trouvé avoir dans les mains, au dernier moment, pour résister à toutes ces attaques, que des forces à moitié paralysées.

LIVRE CINQUIÈME.

Régime étrange que la révolution a tenté d'établir.

Nous venons de voir à la faveur de quelles circonstances les partis anarchiques avaient réussi à s'emparer du pouvoir, et par quelle série de ruses, de fourberies, de surprises et de procédés irréguliers de toute espèce, ils s'étaient efforcés tout à la fois de s'en assurer la jouissance et de le bien mettre à leur disposition.

Cependant que voulait au fond toute cette violence, et quel était le régime qu'elle prétendait substituer à celui que la révolution venait d'abolir?

S'il y avait eu l'ombre de sincérité dans les déclarations originaires des hommes par qui la révolution avait été faite, on aurait dû s'en tenir au moins aux usurpations, déjà bien assez hardies et assez nombreuses, que je viens de relater; et, après avoir, sans aucune participation régulière du pays, qui devait être appelé à décider de tout, décidé de la forme de son gouvernement et de celle des élections d'où devait sortir l'assemblée destinée à la constituer; après avoir tout combiné comme on l'avait voulu, tout arrangé, tout préparé sans le moindre scrupule pour avoir une assemblée précisément comme on la souhaitait, il semble qu'on aurait au moins

dû réserver à cette assemblée le soin de remplir sa propre tâche et de faire elle-même ce qu'elle seule pouvait régulièrement accomplir. On n'a pas même eu la discrétion et la patience de l'attendre. Non seulement on s'est cru permis de toucher immédiatement à tout, non seulement on a pris l'initiative de réformes très graves qu'il n'appartenait qu'à elle seule d'opérer ; mais, sans savoir dans quelles limites sa sagesse lui prescrirait de renfermer le travail de rénovation qu'elle avait à faire, on a prétendu décider d'avance que ce travail ne serait pas politique seulement et qu'elle aurait à accomplir une révolution sociale ; que la situation des classes les moins avancées et les plus nombreuses serait radicalement changée, et qu'on aviserait aux moyens de les placer dans une situation qui, en leur demandant moins d'efforts, leur permit de faire plus rapidement, et en quelque sorte d'improviser, leur éducation et leur fortune.

Il faut comprendre comment on avait été amené à concevoir et à formuler de tels projets.

Le gouvernement qui venait d'être détruit avait vu, presque à sa naissance, se dresser contre lui deux redoutables classes de rivaux : celle des fonctionnaires de l'ancien régime, qu'il avait dépossédés pour ainsi dire collectivement et en masse, et celle des ambitieux de nouvelle origine dont il ne lui avait pas été possible de satisfaire les prétentions. Ces deux ordres d'adversaires, classés sous les noms de légitimistes et de républicains, et animés contre lui d'une haine à peu près égale, quoi que inspirée par des sentiments très différents, étaient pour lui, sans aucun doute, des ennemis fort dangereux.

Cependant, réduits à leurs seules forces, ils n'auraient pas été assez puissants pour détruire un régime qui donnait aux grands intérêts de la société une satisfaction plus réelle que ne l'avait peut-être fait aucun des établissements politiques précédents, et qui trouvait un large et solide appui dans l'affection intéressée des classes moyennes. Il fallut donc lui chercher des adversaires dans les rangs inférieurs de la population ; et, de même qu'en 1789, les ennemis de l'ancien régime avaient pris contre les hautes classes leur point d'appui dans cet *ordre moyen* de la société qui était également désigné alors par les noms de *bourgeoisie* et de *tiers-état*, de même, après 1830, les adversaires du gouvernement que les classes moyennes venaient d'introniser imaginèrent, pour réussir à le renverser, de s'appuyer sur les masses populaires.

Le travail de dissolution à faire consistait donc essentiellement à soulever les rangs inférieurs de la société contre les classes intermédiaires et contre le gouvernement que ces classes avaient fondé, de tâcher d'exciter dans l'esprit des masses ouvrières quelque chose d'analogue aux sentiments de jalousie et d'animosité que le tiers-état, à une autre époque, avait éprouvé contre la noblesse et le clergé. L'entreprise, inspirée par un de ces conseils pervers que l'irritation et la haine ne cessent de souffler aux oreilles de l'esprit de parti, était, au fond, pleine de sottise et d'injustice, et il ne semblait pas qu'elle dût avoir le moindre succès. Rien, en effet, n'était, en général, moins motivé que l'aversion qu'il s'agissait d'inspirer aux rangs inférieurs de la société entre les classes moyennes. Ces classes n'avaient jamais séparé leur cause

de celle du fond de la nation. Dans les courageux efforts qu'elles avaient faits en 1789 pour l'abolition des privilèges, il s'en fallait bien qu'elles eussent négligé l'intérêt des classes les plus nombreuses et les moins heureuses de la société. C'était dans l'intérêt de celles-ci qu'elles avaient fait effacer de notre législation les derniers vestiges de la servitude de la glèbe, prononcer l'abolition de la taille et des corvées, généraliser et égaliser les charges publiques, proportionner celles des citoyens pauvres à l'exiguité de leurs moyens; c'était dans leur intérêt aussi qu'elles avaient fait abolir le régime des corporations et des jurandes, rendu accessible à tout le monde l'exercice des divers métiers, proclamé la liberté de l'industrie et du commerce, etc.

Il ne semblait donc pas qu'il pût être humainement possible aux ennemis du gouvernement d'opposer les classes inférieures de la société aux classes de l'ordre moyen, à des classes qui étaient issues d'elles, qui, en s'élevant, leur avaient sans cesse tendu la main, et qui, dans la grande révolution de 1789 notamment, leur avaient rendu les plus signalés services. De folles sectes d'utopistes, qui s'étaient formées dans les derniers temps de la Restauration, celles notamment des saint-simoniens et des fouriéristes, vinrent leur en offrir le moyen. Ces sectes avaient imaginé de mettre en doute la réalité du service que la révolution avait rendu aux classes laborieuses en proclamant la liberté du travail et en le livrant à la concurrence universelle; et elles soutenaient, au contraire, que ces grandes réformes, qui n'ont jamais été que très imparfaitement accomplies, avaient eu pour ré-

sultat d'empirer de la manière la plus grave et la plus regrettable le sort de la grande masse des travailleurs.

Rien n'était, au fond, plus extravagant que ces remarques; mais on ne pourrait nier qu'elles ne parussent précieuses par certains côtés, et les adversaires du gouvernement ne furent pas longtemps à comprendre le parti qu'on en pouvait tirer contre lui. Ils virent qu'elles leur offraient un énergique moyen de l'attaquer auprès des classes inférieures, et de ruiner, dans l'esprit de ces classes, celles sur lesquelles il paraissait plus particulièrement s'appuyer, à savoir les capitalistes, les financiers, les chefs d'entreprises industrielles, les hommes voués à l'exercice des professions libérales, et, en général, tout ce qui avait constitué autrefois la bourgeoisie. On entreprit de prouver que tout était arrangé dans la société pour le plus grand avantage de cette partie considérable de la nation, à qui, de fait, appartenait depuis longtemps le pouvoir; qu'à elle arrivait tout le profit du travail exécuté, sous sa direction et au moyen de ses capitaux, par les classes plus particulièrement appelées laborieuses; que la situation de celles-ci allait au contraire s'empirant toujours, et qu'on voyait baisser leurs salaires, à mesure précisément qu'augmentait la fortune publique et que s'accroissait notamment celle des capitalistes et des entrepreneurs d'industrie.

Or, on conçoit ce que ces idées, que les ennemis du gouvernement propageaient dans tous les grands foyers de population avec une ardeur pleine d'animosité, devaient exciter d'irritation et de jalousie dans l'esprit des classes ouvrières. Déjà, à Lyon, dès 1831, elles avaient assez profondément trouble l'intelligence de ces classes pour les

pousser à une violente sédition. Induites par les prédications du saint-simonisme, à croire qu'elles étaient habituellement lésées dans leurs transactions avec les entrepreneurs d'industrie, elles avaient voulu forcer l'autorité administrative à approuver des tarifs qui fixaient d'une manière uniforme le prix de leur travail au taux qu'elles-mêmes avaient jugé convenable de régler, et n'ayant pu obtenir du gouvernement qu'il confirmât l'approbation que l'autorité locale avait eu la faiblesse d'accorder à un règlement si contraire à la liberté des transactions commerciales, elles s'étaient constituées en état d'insurrection à main armée, et s'étaient livrées, pendant plusieurs jours, aux plus déplorables désordres.

Depuis, et sous l'excitation permanente des fausses doctrines du socialisme, exposées tour à tour dans des livres, dans des journaux, au théâtre, dans des romans publiés en volumes ou en feuilletons, et exploitées souvent avec autant d'habileté que de perfidie par les hommes de désordre, les classes laborieuses n'avaient cessé de s'exalter. Cette exaltation était surtout entretenue dans les grandes villes du royaume, à Paris, à Lyon, à Lille, à Rouen, et dans tous les principaux foyers de production manufacturière. Il y avait comme un parti pris de se livrer, sur le sort de ces classes, à une sorte d'appitoiement théâtral, à des lamentations sans fin comme sans mesure, à des démonstrations de philanthropie aussi dépourvues d'intelligence que de vraie charité. On leur faisait de leurs maux des peintures hideuses; et, non content d'en outrer et d'en envenimer la description, on les rapportait, dans ce qu'ils avaient de vrai, à des causes qui

n'étaient pas les véritables. On n'avait garde de leur dire à quel point elles seraient fondées à se les reprocher, et quelle part en pourrait être justement imputée à leur propre conduite. On prenait à tâche, loin de là, de les détourner de la considération de leurs torts personnels, de les rendre indulgentes pour elles-mêmes et pleines de complaisance pour leurs passions. On s'appliquait à leur inspirer des désirs immodérés et des besoins hors de proportion avec leurs ressources. On leur insinuait que si elles ne pouvaient satisfaire ces besoins, c'était, non pas leur faute, mais la faute des classes aisées, c'est-à-dire de celles-là même qui les faisaient vivre, et dont les entreprises intelligentes et fructueuses ouvraient sans cesse de nouveaux débouchés à leur activité. On les représentait comme foulées, comme spoliées par ces dernières classes, à qui souvent elles devaient tout; et, chose étrange! si celles-ci avaient le pouvoir de les opprimer ainsi, c'était à la faveur de la liberté même que chacun avait de disposer, comme il l'entendait, de ses facultés et de ses ressources. Tout le mal, suivant les utopistes, venait de la liberté du travail, de celles des transactions et des échanges, de l'accumulation des capitaux, de la sécurité trop grande de ceux qui les possédaient, de la trop grande extension donnée au droit de propriété et d'héritage, et enfin de l'organisation sociale qui couvrait tout cela de sa garantie. On demandait, à grands cris, le changement de cette organisation; on menaçait la société, si ce changement n'était concédé, de soulèvements plus dangereux et plus terribles que les anciennes guerres serviles, que les anciennes irruptions de barbares; et, rappelant des paroles célèbres adressées

autrefois, dans les plus mauvais temps de la domination romaine, aux barbares des bords du Danube, on criait aux populations laborieuses : *Levez-vous, races opprimées !*

J'ajoute que, de leur aveu ou contre leur gré, les prédicateurs de ces doctrines étaient devenus, vers le milieu du règne du roi Louis-Philippe, les théoriciens de l'émeute et de l'insurrection. Les conspirateurs de profession avaient enrichi le répertoire de leurs déclamations habituelles des formules du socialisme les plus usuelles et les plus accréditées. C'était sur les principes socialistes que s'appuyaient les sociétés secrètes pour exalter le fanatisme et affermir le dévouement de leurs affiliés¹. On enseignait dans ces associations ténébreuses que les ennemis du peuple aujourd'hui, c'était moins l'ancienne aristocratie, c'était moins le clergé, dont la première révolution, observait-on, avait plus ou moins ruiné le pouvoir, et avec qui d'ailleurs on faisait jusqu'à un certain point cause commune contre la royauté de Juillet, que ce n'étaient les adhérents de cette royauté, les hommes de la bourgeoisie, les gens à argent, les banquiers, fournisseurs, propriétaires, agioteurs, et, en général, les riches. On ajoutait que le peuple devait être riche, à son tour, et (comme si les riches étaient, en général, redevables de leur fortune, non à leur travail, mais à des artifices d'organisation sociale), qu'il était temps d'organiser la société de manière à assurer au peuple une plus large part dans les biens de ce monde, de l'intéresser directement à tous les travaux

¹ Voir les pièces à l'appui du rapport fait à la Chambre des pairs sur l'émeute du 12 mai 1839; affaire Barbès et consorts.

et de substituer l'association à la concurrence; qu'un bon arrangement de la société devait lui assurer à la fois le travail, les instruments de travail, une part dans le capital, une accession facile à la propriété, l'instruction professionnelle, l'éducation, les droits politiques, etc. On estimait enfin que la destruction de la monarchie et l'avènement de la république devaient lui procurer tous ces biens, et c'était avec la confiance de les voir se réaliser qu'on se lançait dans cette suite d'agressions et d'entreprises factieuses qui toutes avaient pour but la ruine de l'ordre politique établi.

Lors donc que la révolution, après dix-sept ans de luttes, est venue à bout de réaliser ses projets de subversion, il était à peu près inévitable, on le sent assez, que l'esprit socialiste et communiste, dont elle s'était fait depuis longtemps une arme contre la royauté, qui avait profondément pénétré dans les sociétés secrètes, qui avait inspiré la plupart des toasts portés dans les banquets politiques qui l'avaient immédiatement précédée et préparée, qui animait enfin une bonne partie des hommes qui venaient de la faire, entrât avec elle dans le gouvernement, pénétrât aussitôt dans ses actes, et essayât de réaliser les projets de rénovation sociale dont j'ai parlé.

Aussi, à peine était-elle accomplie qu'il fut pris sur-le-champ un petit nombre de mesures qui, à elles seules, auraient amplement suffi pour bouleverser de fond en comble l'ordre économique établi, et pour amener, si elle n'avait pas été naturellement impraticable, la rénovation sociale extravagante dont on avait l'audace de risquer l'essai.

La monarchie venait d'être renversée le 24 février. Le

lendemain 25, le gouvernement qui l'avait supplantée, s'adressant aux populations ouvrières, avait pris par écrit cet engagement : « J'assure du travail à tout le monde. Je garantis l'existence de tout homme travaillant. Je reconnais que les ouvriers, au lieu de se faire concurrence, doivent s'associer pour jouir du bénéfice de leur travail¹. » Le lendemain 26, le gouvernement fit un second acte : il décréta, pour quiconque voudrait lui demander du travail, l'ouverture immédiate des ateliers nationaux². Cet acte, quelque grave qu'il fût, n'était qu'une réponse bien misérable aux promesses du premier ; mais il en était la consécration et la conséquence. Enfin, quatre jours après, le 2 mars, le gouvernement prit une mesure destinée à compléter les premières, et qui était bien propre à faire désertier les ateliers particuliers et à achalander les ateliers publics : il décréta, d'autorité, et sans admettre une ré-

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 4, page 10. Voici les termes mêmes du décret :

« Le gouvernement provisoire de la république française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ; il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.

« Paris, 25 février 1848.

« Les membres du gouvernement provisoire,

« DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, CRÉMIEUX,
ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS,
MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON,
ALBERT, OUVRIER. »

² *Ibid.*, page 13.

duction proportionnelle dans le salaire, la réduction des heures de travail¹.

Il n'y avait pas à se tromper sur le sens de ces mesures. Elles disaient clairement aux ouvriers : « Ne vous gênez plus désormais avec vos maîtres. S'ils vous offrent un salaire qui vous paraisse insuffisant, quittez-les : le gouvernement vous donnera les moyens d'attendre ; il garantit du travail à tout le monde, et un salaire à tout homme travaillant ou ayant l'air de travailler. La vieille société a été pour vous jusqu'ici bien injuste. Le gouvernement, en vous ouvrant des ateliers où vous recevrez un salaire, pour ainsi dire sans travail, vous offre un moyen irrésistible de la faire venir à composition et de la rendre plus équitable : vous n'aurez qu'à vous croiser les bras et à vous abstenir de retourner dans vos ateliers. Ces ateliers, abandonnés et vides, perdront nécessairement une grande partie de leur valeur. Nous les exproprierons alors, sauf à indemniser, quand nous pourrons et comme nous pourrons, les propriétaires ; nous vous les abandonnerons ; et au lieu d'y rentrer comme salariés, vous y rentrerez comme associés, et vous vous partagerez entre vous les bénéfices de l'entreprise, sans autre charge que celle de l'intérêt au taux légal des capitaux que vous pourrez avoir à emprunter pour la faire marcher². »

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 4, page 37.

² Cette traduction des actes capitaux relatés dans le précédent alinéa est, au surplus, et d'une manière à peu près littérale, celle qu'en a faite le premier ministre des finances de la révolution, M. Goudchaux. Voir au *Moniteur*, dans le compte rendu de la séance du 15 juin 1848, le discours de cet orateur.

Ajoutons que, pendant qu'on prenait ces mesures, et pour s'assurer qu'elles auraient toute l'énergie dissolvante qu'on avait eu l'intention de leur attribuer, une commission fut instituée, dite commission de gouvernement pour les travailleurs¹, dont la mission fut précisément d'amener, sous le nom d'*organisation du travail*, la dislocation de tout l'ordre économique de la société. L'institution fut fondée sur la supposition même que cet ordre était radicalement injuste, et qu'il ne permettait pas au peuple de recueillir le prix de ses pénibles labeurs de chaque jour. « Considérant, était-il dit dans le préambule, qu'il est temps de mettre un terme aux longues et INIQUES souffrances des travailleurs;... considérant qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits de son travail;... le gouvernement de la république arrête. » La commission eut pour président un membre du gouvernement, ardent socialiste, adversaire systématique, ennemi furieux de tout ordre social fondé sur la liberté du travail et la concurrence naturelle des travailleurs. Ce personnage, dont les proportions extérieures répondaient assez mal à l'immensité du rôle qu'il s'était attribué, solennellement installé dans le palais du Luxembourg, après s'être entouré d'adeptes de son choix, convoqua près de lui des délégués de toutes les professions industrielles, et, dans des conférences tenues dans l'enceinte même de l'ancienne Chambre des pairs, conférences où la contradiction n'était pas admise, il se mit à leur étaler, dans des discours insidieux et violents, les

¹ *Bulletin des lois de la République*, n° 3, page 22.

griefs qu'ils avaient contre cette société, qu'il qualifiait habituellement d'*inique*, quelquefois d'*infâme*, et contre laquelle, étant presque enfant, il avait, leur disait-il un jour, fait le serment d'Annibal. En même temps qu'il déblatèrait ainsi contre la société existante, et qu'il accusait de tous leurs maux cette société, qui, à beaucoup d'égards, n'en pouvait mais, il exaltait devant eux, outre mesure, l'arrangement économique qu'il s'agissait d'y substituer, et leur en faisait espérer des biens immenses. « Sachez-le, disait-il, vous serez non seulement puissants, vous serez non seulement riches, vous serez rois, car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois. » Il ne mettait, pour ainsi dire, pas de borne à ses promesses, et un jour, escorté par ses auditeurs jusqu'à sa voiture : « Je veux, leur dit-il, faire que les choses s'arrangent de si bonne sorte que vous soyez tous un jour en mesure d'avoir un équipage comme moi. »

Tels furent les actes par lesquels s'annonça, dès les premiers moments, la république étrange qu'il s'agissait de fonder, et à laquelle on n'avait garde d'abord d'imposer ses noms véritables. Il se peut bien que, dans l'intérieur du gouvernement, ces actes n'eussent pas, au même degré, l'assentiment de tout le monde; mais les hommes qui le composaient avaient tous consenti à les revêtir de leur approbation ostensible, et la signature d'aucun d'eux ne manque malheureusement au *Moniteur*, ni au *Bulletin des Lois*. J'ai même le regret de remarquer que la fin déplorable où tendaient ces mesures insensées a été plus tard, de la part de l'un des membres les plus considérables du gouvernement, l'objet d'une sorte d'apologie publique,

qui, bien qu'assez confuse et assez embarrassée dans ses formes, ne laissait pas d'être fort explicite au fond, et qu'à vrai dire il avait été d'abord très permis de craindre que les mesures en question ne fussent de la part du gouvernement tout entier l'objet d'une approbation sincère. Au moins était-il évident qu'il visait à s'en servir comme d'un épouvantail, comme d'un instrument de salut révolutionnaire, et qu'à la moindre crainte de contre-révolution, il était tout prêt à permettre, sinon à favoriser, les manifestations démagogico-socialistes les plus faites pour épouvanter l'esprit public.

D'abord le public, que rien n'avait préparé à ces audacieuses folies, et qui, bien que déjà fort abasourdi de la soudaine apparition d'un gouvernement républicain qu'on n'avait eu garde de lui annoncer, ne regardait pourtant pas comme impossible de s'accommoder de ce régime; qui voyait ailleurs, en Suisse par exemple, et surtout aux États-Unis, des exemples de républiques laborieuses, honnêtes, paisibles, prospères, heureuses, et qui ne regardait pas comme absolument impraticable l'implantation en France de quelque chose de pareil; d'abord, dis-je, le public s'était montré assez disposé à se rallier à l'établissement de la république; et si les auteurs les moins insensés de ce hardi changement n'avaient pas eu la conscience si troublée de ce qu'ils venaient de faire, s'ils n'avaient pas senti qu'ils n'étaient que les honteux artisans d'une conspiration inopinément réussie, et non les chefs d'une révolution honorable, préparée de longue main et arrivée à maturité; s'ils avaient cru à la république et s'ils l'avaient comprise, s'ils

avaient compris qu'en transformant le pouvoir, en en élargissant la base et en en remplaçant le chef héréditaire par un chef électif, la république ne pouvait d'ailleurs avoir d'autre objet que celui qui est naturellement assigné à tout gouvernement raisonnable; que sa tâche essentielle était de procurer au pays, avec la plus grande somme de sécurité possible, la plus grande étendue possible de liberté; que son principal mérite, son véritable titre à l'adoption du pays devait être de lui procurer ces avantages plus complètement et à moins de frais que la monarchie n'avait réussi à le faire; s'ils avaient compris cela, dis-je, et s'ils s'étaient mis avec bonne foi, avec confiance, avec courage, en devoir d'ajuster le gouvernement de leur création à ces fins honorables et sensées, je ne doute pas que la population n'eût adhéré avec passion à leur entreprise, sans même avoir besoin d'y être aidée par la mobilité ordinaire de ses impressions et par le laisser-aller de ses affections un peu banales. On l'a pu voir, au surplus, par ses premières manifestations, par la libéralité de ses dons patriotiques, par l'empressement qu'elle a mis à solder d'avance ses contributions, et, en un mot, par tout ce qu'elle a montré d'abord de bon vouloir aux auteurs de la révolution, sur la simple espérance qu'ils allaient faire quelque chose de pareil, et donner au pays cette république intelligente, libérale, modérée, qu'on s'était mis tout à coup à croire possible. Jamais, il faut le dire, révolution moins désirée, moins prévue, moins nécessaire, moins légitime, n'avait été acceptée, au moins en apparence, avec une si singulière facilité.

Mais on sent combien ces dispositions, beaucoup trop

débonnaires, beaucoup plus débonnaires qu'elles n'étaient avisées, et au fond desquelles on aurait voulu sentir plus de noblesse, durent changer rapidement à l'annonce, peu comprise d'abord, des desseins subversifs du démagogisme socialiste, et, quand on commença à se rendre compte de la fin qu'il s'agissait d'assigner à la révolution ; quand on vit qu'au lieu de songer à mettre une justice plus complètement exacte dans les rapports des diverses classes, et de leur procurer à toutes plus de sécurité et de liberté, il s'agissait tout uniment de rançonner du mieux qu'on pourrait, et par toute sorte de voies, celles qui possédaient quelque chose, dans l'intérêt de celles qui n'avaient pris encore la peine de rien acquérir, et de placer celles-ci, par la violence, dans une situation en réalité aussi préjudiciable pour elles qu'elle serait injuste et tyrannique pour les classes qu'il s'agissait d'écraser à leur profit.

Chaque jour on vit ces desseins se manifester avec moins de réserve, et les premières mesures qu'on avait prises conduire plus ouvertement aux effets qu'on en avait attendus. Il s'établit, comme on le voulait, parmi les travailleurs des divers métiers, des grèves systématiques. La désertion se mit rapidement dans les ateliers. Les ouvriers les plus habiles et les plus estimables recevaient de leurs camarades les moins laborieux l'injonction d'entrer en lutte avec les chefs d'entreprise, et de se placer à leur tête pour les conduire hors des établissements particuliers. En même temps qu'on désertait ces établissements, on se portait en foule dans les ateliers nationaux. Le nombre des ouvriers qui s'y était fait inscrire, et qui d'abord n'avait été que de quelques milliers, s'était élevé, en quel-

ques mois, à plus de cent mille. La contagion avait gagné, et l'exemple des ouvriers de Paris avait été imité partout, à Rouen, à Lyon, à Marseille, à Lille, dans tous les grands foyers de fabrication. Et notez que, si l'on fuyait ainsi les ateliers particuliers, ce n'était pas toujours, il s'en fallait, par la difficulté d'y trouver du travail et d'y obtenir de bons salaires. Il a été parfaitement notoire à Paris, dès les premiers temps de la crise, qu'il y avait un bon nombre d'ateliers où le travail ne manquait pas, et qui n'en étaient pas moins déserts, dont les chefs avaient des commandes importantes, qu'ils auraient voulu pouvoir remplir, et qu'ils n'exécutaient pas faute d'ouvriers ; que beaucoup d'ouvriers avaient abandonné des ateliers où on leur offrait des salaires de 4, 5, 6 fr. par jour, et qu'ils les avaient quittés pour aller se faire inscrire dans les ateliers nationaux, où ils ne gagnaient que de 1 à 2 fr. Il est donc bien certain qu'ils étaient déterminés par d'autres motifs que la difficulté de trouver de l'ouvrage, ou d'obtenir une suffisante rémunération, et ces motifs, où pouvaient ils être, sinon dans les folles espérances dont on les avait bercés, et dans celle, entre autres, qu'on leur avait fait concevoir d'être bientôt mis en possession, comme propriétaires et comme associés, de ces établissements qu'ils avaient quittés avec tant de hâte comme ouvriers salariés et dépendants. Ces espérances déshonnêtes et irréalisables étaient chaque jour surexcitées par le socialisme officiellement enseigné au Luxembourg, devant les délégués des corps de métiers : enseignement artificieux et violent, que ces délégués allaient colporter ensuite dans les ateliers nationaux ; que propageaient, avec des addi-

tions et des variantes sans fin, les clubs et les journaux démocratiques et socialistes; qui étaient transmis aux populations ouvrières des départements par les courtiers électoraux et les nombreux émissaires politiques du ministère de l'intérieur; et que le ministre de l'instruction publique, à son tour, s'efforçait d'accréditer par des livres élémentaires et familiers qu'il faisait distribuer gratuitement et par milliers aux instituteurs des campagnes, et dans lesquels on enseignait que l'État pouvait *limiter comme il l'entendait l'usage du droit de propriété*, — *imposer toute sorte de conditions aux détenteurs de la terre*, — *les grever d'assez lourdes charges pour les contraindre à l'aliéner et lui permettre d'en disposer en faveur de plus dignes*, — *restreindre le droit d'héritage beaucoup plus qu'il ne l'a fait*, — *intervenir dans les conditions du travail et régler le taux des salaires*, — *borner la libre disposition des capitaux*, *en réduire l'intérêt au taux le plus bas*, *et faciliter ainsi aux pauvres gens le crédit dont ils avaient besoin pour s'enrichir*, etc¹.

Tandis qu'on parlait ainsi, on mettait, du mieux qu'on pouvait, les actes d'accord avec les paroles. C'était à qui imaginerait, et toujours, bien entendu, aux frais des contribuables, des travaux publics susceptibles de remplacer les entreprises particulières, et d'être livrés à des

¹ Je n'ai pas sous les yeux, au moment où j'écris, le petit livre officiel publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique d'où sont extraites ces incroyables propositions; mais je les prends dans les longs extraits qui en ont été lus à la tribune de l'Assemblée nationale, le 3 juillet 1848. Voir le compte-rendu de la séance de ce jour.

agglomérations d'ouvriers, qui en recueilleraient le bénéfice comme associés. Il en était proposé de toutes les sortes : travaux d'irrigation, de dessèchement, de reboisement; fabrications; créations d'ateliers; établissements de comptoirs; avances de capitaux à toute réunion d'ouvriers associés pour une entreprise, etc. Il était surtout convenable, pensait-on, de faire main basse sur les divers ordres de propriétés particulières qui paraissaient le plus susceptible d'être exploitées en commun et de se prêter à des combinaisons socialistes, — sur les *banques*, par exemple, — sur les *assurances*, — les *canaux*, — les *mines*, — les *chemins de fer*; et l'on avait commencé, sans la moindre vergogne, en s'attaquant d'abord aux *chemins de fer* et aux *banques*, à en opérer la dépossession forcée. En attendant qu'on eût fait la fortune des classes au profit de qui, soi-disant, ces spoliations étaient proposées et en partie entreprises, on déclarait l'État obligé de mettre, sous tous les rapports, leur éducation au niveau de celle des classes les plus élevées, et, seulement pour leur instruction primaire, il était immédiatement proposé d'inscrire au budget une somme de plus de 47 millions. En tout cas, et supposé que des misères pussent survivre encore à tant de libéralités, on annonçait qu'il serait fondé dans les départements un certain nombre d'hospices pour les invalides du travail, avec une dotation suffisante pour leur procurer une vie aisée. On parlait encore d'instituer un nouveau système de salles d'asile, où les enfants, qui jusqu'alors n'avaient été qu'instruits et gardés, recevraient le vêtement et la nourriture...

Et la population de Paris, à la vue de ce débordement de projets et de mesures, qui ne tendaient à soulager les classes pauvres que par la dépossession de celles qui avaient, se laissait-elle prendre de quelque effroi et manifestait-elle quelque velléité de résistance, aussitôt une contre-manifestation anarchique venait l'avertir de la témérité de telles démonstrations. En provoquant la dislocation des entreprises particulières et la désertion des ouvriers des établissements qui les occupaient; on ne s'était pas contenté de les faire sortir de ces établissements, on avait eu soin, avons-nous dit, de les réunir dans les ateliers nationaux; et la formation de ces ateliers avait eu pour objet, dès les premiers moments, la déclaration en a été faite par un ancien ministre du gouvernement provisoire dans les bureaux de l'Assemblée nationale, de créer une armée qu'on eût constamment sous la main¹, et dont on pût se servir à tout moment pour l'exécution même des projets du socialisme. Or cette armée s'était continuellement accrue. Non-seulement il y affluait sans cesse de nouveaux déserteurs du travail salarié, mais elle s'était recrutée, d'une manière presque ostensible, d'une multitude de malfaiteurs, de réclusionnaires, de forçats libérés, accourus, sinon officiellement appelés, des départements; et c'était par l'exhibition de cette force qu'on avait soin de réprimer les velléités de réaction que Paris laissait percer contre la rénovation

¹ Voir dans les *Débats* du 16 juin 1848 des réflexions de ce journal sur ce qui s'est passé dans les bureaux de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un projet de décret tendant à accorder au gouvernement 3 millions pour les ateliers nationaux.

sociale entreprise. Ce fut notamment par la convocation en masse de cette armée, où des éléments qui étaient destinés à la former bientôt, qu'il fut répondu le 17 mars à la démonstration que la garde nationale avait faite la veille; l'homme qui remplissait alors les fonctions de préfet de police a dû avouer depuis qu'il avait concouru à cette convocation, et les membres du gouvernement provisoire qui haranguèrent les ouvriers, sur la place de l'Hôtel de Ville, s'exprimèrent de façon à permettre de croire que, si le gouvernement n'avait pas ordonné la convocation, il ne la désapprouvait pas.

Cependant, malgré des marques si multipliées et si peu équivoques de l'adhésion du gouvernement à ces lugubres folies, de la molle condescendance de la majorité de ses membres et de la franche complicité de plusieurs d'entre eux, le gros du parti révolutionnaire ne trouvait pas qu'on fit, à beaucoup près, assez pour la révolution, et que ses chefs pussent avec un degré suffisant d'activité les affaires de la république démocratico-socialiste. Aussi, à côté du travail ostensible et plus ou moins officiel qui s'opérait sans relâche au profit de cette république-là, y avait-il, pour la pousser au dénouement qu'elle cherchait, un travail souterrain permanent et infiniment plus redoutable encore; travail dont l'inférieure activité s'est manifestée par les explosions successives du 17 mars, du 16 avril, du 13 mai, par les quatre sanglantes journées de juin, et dont l'objet, annoncé par d'audacieux placards, où la société était mise en demeure de s'exécuter spontanément, si elle ne voulait l'être de vive force, s'est révélé avec un sinistre éclat dans les pièces saisies

chez Sobrier à la suite du 15 mai, comme dans la motion faite ce jour-là, par Barbès, au sein de l'Assemblée nationale.

C'est dans ces deux documents que s'est manifestée, sous sa forme la plus brutale et la plus claire, la pensée fondamentale de la révolution; pensée de déprédation et de violence, qui s'est annoncée, dès le premier jour, par la proclamation du droit au travail, et par le fol engagement d'assurer à la fois la vie de tout ce qui était né et de tout ce qui voudrait prendre la peine de naître; qui a été développée et confirmée par une série d'actes et de projets plus injustes et plus extravagants les uns que les autres; dont l'exécution a été poursuivie par une succession graduée d'intrigues, d'excitations, de manifestations désordonnées, d'entreprises sanglantes, et qui a fait craindre par moments à la société contemporaine quelque chose d'analogue aux irruptions et aux asservissements du moyen âge; qui lui a donné une réminiscence et comme un arrière goût de ces temps affreux, et qui a constitué la terreur de 1848, comme l'échafaud avait caractérisé celle de 1793.

Il reste à montrer les effets qu'a eue cette terreur nouvelle, à mesure qu'elle est entrée dans les esprits, ceux qu'elle a exercés notamment sur la fortune publique, et ceux en particulier qu'elle a produits sur le bien-être des classes dont il s'agissait surtout d'améliorer la condition.

LIVRE SIXIÈME.

Résultats de l'essai de république démagogico-socialiste qui a été tenté par la révolution.

L'effet le plus immédiat de cette tentative n'en a pas été, à beaucoup près, l'effet le plus grave.

Sans doute la désertion des ateliers particuliers, provoquée par l'ouverture des ateliers nationaux et par l'offre d'un salaire sans travail sérieux, a été par elle-même un grand mal. Elle a, en effet, déterminé sur-le-champ la dislocation, au moins partielle, d'un assez grand nombre d'établissements, et commencé cette désorganisation générale du régime économique établi, que les novateurs regardaient comme un préliminaire indispensable de l'exécution de leurs projets.

Mais cet effet, quelque désastreux qu'il fût, ne saurait être comparé à celui qui s'est manifesté bientôt après, à mesure que la désertion s'est accrue dans les ateliers particuliers, que se sont peuplés les ateliers nationaux, et que s'est développée cette armée de politiques désœuvrés et violents, que sa position, sa nature, son organisation livraient tout entière à l'influence de la démagogie et du socialisme, et qui allait devenir dans leurs mains un instrument si dangereux.

A la vue de cette force redoutable et croissante, évidemment destinée à appuyer les desseins monstrueux qui s'annonçaient, et dont le gouvernement se montrait à moitié complice, l'alarme est entrée dans les esprits; on a cru à la possibilité d'immenses désordres, de sauvages tentatives de spoliation, de confusion, de guerre, de dissolution sociale; et ces craintes, chaque jour plus accréditées par les faits dont on était témoin, ont produit des effets chaque jour plus graves.

Quand les entrepreneurs d'industrie n'auraient pas été amenés à suspendre leurs travaux par la désertion des ouvriers, par la violence et l'exagération de leurs demandes, ils s'y seraient déterminés d'eux-mêmes et par la seule appréhension de ce qui semblait devoir arriver. Mais ils y ont été forcés bientôt par une cause plus impérieuse encore, par la nécessité, c'est-à-dire par la rapide cessation des demandes et par l'interruption presque soudaine du mouvement commercial.

Cette interruption a été la suite de la terreur que l'on venait de faire naître. Sitôt que cette terreur d'un nouveau caractère a commencé à se propager, les étrangers opulents établis dans le royaume, et ceux, en beaucoup plus grand nombre, qui le visitaient seulement en qualité de touristes, ont songé immédiatement à le quitter, et ont pris, de toutes parts, le chemin des frontières. En même temps, les familles riches ou aisées du pays se sont mises en devoir de réformer leur maison et de couper court immédiatement à la partie la moins nécessaire de leurs dépenses. Non seulement on a renoncé immédiatement aux dépenses de luxe, qui, dans l'état de trouble

où venait de tomber la société, et au milieu de l'invasion barbare qu'elle était menacée de subir, ne pouvaient plus avoir le moindre attrait, mais on a songé même à se réduire sur les plus nécessaires. Chacun, par un sentiment de prudence peut-être exagéré, mais naturel, a voulu réserver ses ressources pour les cas extrêmes. Loin de céder au besoin d'acheter, on a réalisé ce qu'on a pu de sa fortune, et visé à faire argent de tout. Un bon nombre de maisons riches renvoyaient une partie de leurs gens et se défaisaient à vil prix de leurs chevaux et de leurs équipages. Une multitude d'autres portaient à la Monnaie leur argenterie et l'échangeaient au poids contre du numéraire. L'Hôtel des Monnaies, pour suffire aux demandes de cette nature, n'a pas eu à livrer, pendant quelque temps, moins de deux cent mille francs par jour. Au milieu de la stupeur qui régnait, on a vu, en quelques instants, la circulation s'arrêter et l'argent monnayé disparaître.

On sent quel a dû être l'effet de ce mouvement général et presque subit. La demande s'arrêtant, la vente a dû forcément cesser, et, avec la vente des produits créés, la création de produits nouveaux. Le marchand, gardant en magasin ses marchandises, n'a plus eu de commandes à faire au fabricant, le fabricant au producteur de matières premières ni à l'ouvrier qu'il chargeait de les façonner. Non seulement il a fallu renoncer à tenter des affaires nouvelles, mais on a commencé par ne pouvoir faire honneur aux affaires anciennes. La vente et le travail s'arrêtant, il est devenu presque impossible de réaliser les rentrées sur lesquelles on avait compté, et de

faire honneur par suite aux engagements qu'on avait pris. Le marchand a manqué au fabricant, le fabricant au banquier, le banquier à ceux qui lui avaient confié leurs épargnes, et ainsi de suite, presque sans fin. Il n'y a pas eu, à vrai dire, un ordre de travailleurs, à commencer naturellement par ceux dont les services ou les produits étaient le moins indispensables, qui, de proche en proche, n'aient été atteints, et dont la souffrance n'ait immédiatement été ressentie par toutes les industries enchaînées à la sienne, surtout par les agents directs de son propre travail, et, en particulier par ceux dont les ressources étaient le plus limitées et le plus précaires, par les ouvriers. Les familles innombrables dont l'existence se liait à quelque branche du travail universel ont vu disparaître ainsi subitement les sources de leur bien-être. Le sort des capitalistes a suivi celui des travailleurs; la condition des propriétaires n'a pas été plus digne d'envie que celle des possesseurs de capitaux; il n'y a guère eu personne qui n'ait senti dans ses mains ses ressources se fondre, et la crise a été marquée surtout par une dépréciation immédiate de toutes les valeurs, des terres, des capitaux, des rentes, des offices publics, des professions, des talents, des facultés de toute espèce. L'État, à son tour, n'a pas tardé à ressentir le contre-coup de cet appauvrissement universel; et, tandis qu'il avait à pourvoir à des besoins nouveaux beaucoup plus étendus, aux exigences de nouvelles et innombrables ambitions, à l'alimentation de l'armée d'ouvriers que le socialisme et la démagogie recrutaient sous ses yeux pour procéder à une rénovation sociale, il a vu tarir

rapidement ses sources de revenu les plus abondantes; il s'est laissé entraîner à manquer aux engagements les plus sérieux, et il a finalement recouru, pour remédier aux maux de la situation, à des expédients qui ont été une extrême aggravation du mal pour tout le monde.

Il n'est pas une de ces énonciations générales que ne justifient des masses de faits particuliers.

Veut-on, par exemple, se faire une idée des réductions qu'avait subies partout le travail? Il n'y a qu'à se rappeler les nouvelles que les journaux, au fort de la crise, donnaient de tous nos grands foyers d'industrie. Il n'en était pas un d'où l'on n'annonçât la fermeture complète ou partielle d'une multitude d'établissements. Une enquête industrielle faite dans les départements de l'est a appris qu'en Alsace il avait fallu renvoyer la moitié des ouvriers de presque toutes les fabriques, et, en ne gardant que la moitié de son monde, réduire de douze à neuf les heures de travail, dans un certain nombre d'établissements, et, dans d'autres, ne travailler que quatre jours par semaine. Il résulte des premières données fournies par une autre enquête industrielle, que la chambre de commerce de Paris exécute en ce moment avec les soins les plus minutieux, que, dans certains quartiers de la capitale, le nombre des ouvriers occupés avait baissé de moitié. D'autres supputations ont conduit à penser que la masse du travail parisien et des produits de ce travail avait subi dans le cours de l'année une réduction des sept onzièmes. A Lyon, l'interruption du travail a été telle que presque tout ce qu'il y avait en ville de soies teintes a été expédié à l'étranger, au lieu d'être employé sur place, et que, dans le

cours de mai, par exemple, il en a été exporté autant qu'on en exportait, précédemment, dans le cours d'une année entière. Veut-on un autre indice des réductions que le travail avait subies ? Tandis que Lyon a exporté ses matières premières au lieu de les travailler, d'autres matières importantes, employées par l'industrie du pays, ont été importées, en 1848, dans une quantité infiniment moindre que les années précédentes. Il résulte des relevés de la douane que, dans les six premiers mois de cette année 1848, il n'a été importé pour le travail intérieur que 5,221 quintaux métriques de bois d'acajou, tandis qu'on en avait importé 23,696 quintaux dans les six premiers mois de 1847, et 25,221 dans les six premiers mois de 1846 ; qu'il n'a été importé que 482,685 quintaux métriques de coton ou laine, tandis que, dans les six premiers mois de 1847, il en était entré 220,813, et, dans les six premiers mois de 1846, 326,139 ; qu'il n'a été demandé au dehors que 284,123 quintaux métriques de fonte, tandis que, dans le premier semestre de 1847, il en était entré 512,155 quintaux. D'autres documents officiels ont fait connaître depuis que, dans le cours entier de cette même année 1848, la masse de la houille importée pour les besoins de l'industrie nationale est tombée de 21 millions de quintaux métriques à 17 millions ; la masse de la fonte de 939 mille quintaux à 456 mille ; la masse de bois d'acajou de 46 mille à 8 mille ; la masse de laine de 138 mille à 80 mille ; celle du fil de chanvre et de lin de 19 mille à 4 mille ; celle de la soie de 15 mille quintaux à 7 mille. Enfin un dernier témoignage plus éclatant encore de l'extrême proportion dans laquelle a été réduit le travail est dans la masse

des ouvriers qui ont dû sortir des ateliers, et qui se sont trouvés sans ouvrage. La désertion, il est vrai, avait commencé par être calculée et volontaire ; mais elle a bientôt fini par être forcée, et il résulterait de certaines observations qui ont été faites à la tribune par un ancien ministre des finances du gouvernement provisoire qu'il n'y avait pas hors des ateliers, au plus fort de la crise, moins de cinq cent mille ouvriers désoccupés. Les ateliers nationaux de Paris n'en comptaient pas à eux seuls, un moment a été, moins de cent vingt-cinq mille.

Les suspensions de payement et les banqueroutes indéfiniment multipliées qui ont suivi cette interruption du travail et de la vente n'ont pas été un fait général moins notoire et qu'aient justifié des faits particuliers moins nombreux. Si l'impression de ces faits a pu s'affaiblir dans quelques esprits ; si elle n'y est pas suffisamment entretenue par le discrédit qui règne encore et par la difficulté qu'il y a toujours d'être payé, il ne faut, pour l'y ranimer, que rappeler ces terribles bulletins de la Bourse de Paris, qui, du commencement de mars à la fin d'avril 1848, n'avaient cessé d'annoncer des catastrophes commerciales. Dès le 10 mars, les caisses Gouin, Baudon, Ganneron avaient succombé. La chute de ces comptoirs avait été précédée de celle des maisons de banque les plus importantes, et, chaque jour, cet ordre capital d'établissements avait eu à enregistrer quelque désastre nouveau. Après les faillites des banquiers, étaient venues celles des négociants et des chefs de fabrique. On avait vu, à Paris, les maisons livrées à certaines branches de commerce, jusqu'alors des plus fructueuses et des mieux établies,

donner l'exemple d'une liquidation presque générale; et, dans beaucoup d'autres genres de négoce, les maisons les mieux famées, obligées de s'arrêter dans la voie de sacrifices auxquels elles ne voyaient pas de terme, entrer également en liquidation. La débâcle était devenue à peu près universelle; et, quoique le marché de Paris fût de tous le plus bouleversé, les nouvelles qu'on y recevait des autres grands centres manufacturiers et commerciaux n'étaient guère plus satisfaisantes. Pour se faire une idée de l'étendue de cette subversion et de cette généralité de l'état de faillite où était tombé le commerce, il suffit de remarquer qu'il commençait à peine, au bout de douze mois, à se relever du discrédit qui l'avait frappé alors; que, très récemment encore, il ne se faisait, pour ainsi dire, d'affaires qu'au comptant; qu'il n'y avait pas de maisons assez sûres pour voir accepter au loin leur papier, et que, pour faire toucher une somme à l'étranger ou sur quelque point éloigné du territoire, il fallait l'y envoyer en argent, comme aux époques les plus barbares et les plus reculées.

La profonde dépréciation des valeurs n'a pas été un résultat général, moins frappant, ni moins bien établi que les précédents, du discrédit soudain qui a suivi l'essai de république démagogico-socialiste. Cette dépréciation était inévitable, et il serait permis de croire que les auteurs et fauteurs de l'essai l'avaient fait entrer dans leurs calculs: puisqu'ils s'étaient réservé d'exproprier pour cause d'utilité publique, et au profit des classes ouvrières, les ateliers dont la désertion des ouvriers aurait fait tomber la valeur. Mais elle devait s'étendre à tout. Elle était la conséquence nécessaire de l'état d'inaction où l'on était tombé

et qui venait de frapper, jusqu'à un certain point, de stérilité les fonds productifs de quelque espèce qu'ils fussent. Elle est également résultée des projets subversifs qui sont venus menacer plus ou moins toutes les propriétés. Elle est venue enfin de la nécessité où tant de gens se sont trouvés de vendre et de réaliser le plus qu'ils pouvaient de leurs ressources. Les besoins pressants des uns; l'inquiétude, la peur, le désespoir des autres, leur faisant successivement lâcher pied, ont amené l'avilissement des prix de toutes choses, des meilleures valeurs, comme des plus mauvaises, et les ont fait descendre à des taux où elles n'avaient pas été depuis la chute de l'Empire et le temps de nos plus grands revers. On n'avait peut-être jamais vu les effets publics subir des oscillations si brusques et si violentes. En moins de sept semaines, les rentes 5 p. cent avaient subi une dépréciation de 67 francs, et étaient tombées de 117 francs à 50 fr. Les actions de la Banque, une des valeurs du pays les plus accréditées et les plus fermes étaient tombées de 3,200 francs à 990 fr. Les propriétés foncières de toute nature perdaient la moitié de leur prix; elles n'avaient, pour ainsi dire, plus de cours et avaient absolument cessé de se vendre. On a calculé, à la date du 12 avril, quarante-sept jours après la révolution, que la perte éprouvée à la Bourse sur les rentes, les actions de la Banque et les chemins de fer s'élevait à peu près à 4 milliards, à 3 milliards 749 millions. Il a été fait, vers le même temps, sur la dépréciation des valeurs immobilières, des supputations qui, tout exactes qu'il y avait lieu de les croire, semblaient fabuleuses, tant elles étaient élevées. On peut affirmer hardiment que la double inva-

sion que la France eut à subir, en 1814 et 1815, de la part de toutes les armées de la coalition, que les innombrables déprédations qui purent être commises alors sur son territoire, que la rançon énorme qu'elle eut à payer pour son affranchissement n'avaient pas attaqué sa fortune, n'avaient pas altéré ses ressources au point où l'a fait, en quelques semaines, après février, la prise de possession du pays par la république démocratico-socialiste. Mieux eût valu pour elle, sans contredit, l'irruption de nouvelles hordes de cosaques. Ces populations à demi-sauvages n'auraient pas été poussées sur son sol par des instincts aussi anti-sociaux, par des passions aussi destructives; elles n'y auraient pas à ce point ruiné toutes choses; elles ne s'y seraient pas attaquées avec cette fureur stupide à tous les principes vitaux de la société.

Ce que l'appauvrissement général, résultat presque immédiat de l'invasion du démagogisme socialiste, a produit pour tout le monde d'embarras, de gêne, de souffrance, est un autre fait, hélas! qui, pendant longtemps, n'a été que trop justifié pour chacun de nous par l'expérience de chaque jour. Tandis que l'ouvrier, même en se contentant d'un salaire réduit, ne trouvait plus d'ouvrage, et se voyait obligé, s'il ne voulait périr, d'opter entre l'humiliation de l'aumône et les douleurs cruelles de l'expatriation, le marchand ne vendait pas pour se nourrir et payer le loyer de sa boutique; le fabricant travaillait à peine le nombre d'heures nécessaires pour conserver ses meilleurs ouvriers; le capitaliste se voyait remboursé en monnaie de faillite des fonds qu'il avait confiés à l'industrie, et laissait chômer ceux qu'il s'était

abstenu de placer pour échapper au danger de les perdre. On a vu les banquiers tomber, les mains pleines de valeurs qui étaient de l'or la veille, et qui n'ont plus été le lendemain que du papier. Il a fallu que l'État subventionnât extraordinairement les théâtres et distribuât à une multitude de gens de lettres et d'artistes des secours en argent, qu'en des temps moins déplorables la dignité de leur profession ne leur eût pas permis de recevoir, et surtout de solliciter. Les propriétaires enfin ne pouvaient ni toucher leurs loyers ou fermages, ni vendre leurs propriétés, ni emprunter sur première hypothèque à un intérêt de 9 ou 10 p. 100. Souffrir était devenu l'occupation universelle. C'était là, surtout, le travail forcé, la dure tâche de la portion de la classe ouvrière dont l'égarement et les prétentions violentes avaient amené cette situation, qui n'avait gâté celle de ses chefs qu'en aggravant surtout la sienne, et qui était réduite à expier plus cruellement que personne, comme une inexorable justice le voulait, des maux qui étaient surtout son ouvrage, et dont elle ne pouvait accuser, après elle-même, que les fous dangereux et les pervers dont elle avait consenti à accepter les directions.

Complice de ces directions fatales, au moins tant que le gouvernement provisoire a duré, l'État ne pouvait manquer de ressentir, comme les particuliers, l'effet de la détresse qui a suivi l'essai de république démocratique et sociale, et si, faute de lumières ou de courage, il a pu souffrir que des insensés troublassent l'action naturelle du travail et des transactions, le châtement ne s'est pas fait attendre. Les preuves de ce châtement sont venues se

dérouler, en chiffres éloquents et sévères, dans les livres de perception du fisc. Le travail et les transactions s'arrêtant, les perceptions indirectes auxquelles donne lieu leur activité ont dû immédiatement se ralentir. Dès le premier mois qui a suivi l'essai d'organisation socialiste, dès le mois de mars, les perceptions du timbre, de l'enregistrement, des droits réunis et de la douane, ont baissé de plus de quatorze millions. Le mois suivant, elles ont baissé de plus de 17. En mai, la baisse a été plus forte encore, et telle a été, dans les neuf premiers mois de l'année, l'inactivité du travail, des transactions et des relations commerciales, que le *Moniteur*, rendant compte, à la date du 11 octobre, de l'état des revenus indirects, pendant les trois premiers trimestres et les comparant aux perceptions de 1847, durant la période correspondante, a dû avouer une perte de plus de 102 millions. La réduction sur le seul produit des droits d'enregistrement a été de près de 38 millions. Elle a été de près de 8 sur le timbre, de très près de 20 sur les douanes. Le surplus de la perte est venu de réductions dans le produit des impôts de consommation, du sel, du sucre, des tabacs, des boissons. Obligé de prévoir que cette décroissance des revenus indirects continuerait encore, on a estimé que le déficit, à la fin de l'année, ne serait pas de moins de 140 à 145 millions, et, comme il y avait tous les ans une augmentation régulière de 25 à 30 millions, qui ferait également défaut, il a fallu porter la perte entière à environ 173 millions, et elle n'a guère, en effet, été inférieure que de bien peu à cette forte somme¹. D'un autre

¹ Le rapport du comité des finances de l'Assemblée constituante

côté, on a dû prévoir qu'il y aurait dans le produit des contributions directes, des patentes surtout, des surcroûts de non-valeurs, que le comité des finances de l'Assemblée nationale n'estimait pas à moins de 20 millions; plus, dans le produit des forêts, une réduction supérieure à 12 millions¹. De sorte que le résultat pour l'État de l'essai de république démocratique et sociale allait se trouver, à la fin de l'année, et au milieu de l'accroissement de toutes les dépenses, une réduction totale, dans les recettes ordinaires, de plus de 208 millions. C'était là la part de l'État dans les effets ressentis par tous de la morne inaction qu'il avait eu l'habileté de produire, et de la détresse universelle qui avait immédiatement suivi cette inaction.

Ajoutez que ces maux, déjà si grands, ont été fort aggravés par la nature des expédients dont on a usé pour y porter remède.

En présence des pertes énormes qu'éprouvait le Trésor et de la rapide décroissance de ses perceptions indirectes, ce qu'il y avait, financièrement, de mieux à faire, c'était, sans contredit, d'agir sur les causes qui tarissaient ainsi les sources jusqu'alors si abondantes de ces perceptions, de renoncer au système qui venait d'arrêter si brusquement et avec un si déplorable succès la marche des affaires, et, en s'appliquant de toutes ses forces à restituer aux personnes, à la propriété, aux transactions, aux entreprises industrielles, la sécurité et la liberté qu'elles

sur le projet du budget rectifié de 1848, fixe cette perte à 173 millions 540 mille francs. Voir la page 74.

¹ Voir le rapport précité, pages 70 et 73.

avaient perdues, de rendre au travail son activité et aux perceptions du fisc leur ancienne abondance. Mais qu'a-t-on fait, au lieu de suivre une marche si clairement indiquée? On n'a pas pris une mesure qui n'abondât plus ou moins dans le sens des inventions socialistes qui étaient en train de tout perdre. On a demandé à l'impôt direct ce que ne donnaient plus les contributions indirectes, et on a empiré par de nouvelles charges l'état d'une population dont, en arrêtant le travail, on venait de réduire tous les revenus. En haine de la propriété, on s'est attaqué surtout à la propriété foncière, la moins féconde et la plus maltraitée de toutes, et on a accru de 45 p. 100 les charges dont elle était déjà grevée. On a décrété d'aliéner des biens domaniaux qui, dans l'état de dépréciation où l'on avait fait tomber toutes choses, ne pouvaient être vendus qu'à vil prix. On a imaginé, contre tout droit, de faire payer à qui la demanderait la permission de défricher des bois, et l'on s'est attribué 25 et 30 p. 100 de la plus value qu'un homme donnerait à son bien en en transformant ainsi la culture. On a conçu l'idée de mettre la main, sous prétexte d'utilité publique, et, en réalité, dans un but de fiscalité et de pure spéculation financière, sur de certaines classes de propriétés, telles que mines, canaux, chemins de fer, entreprises d'assurances, dont on se réserverait d'indemniser comme on pourrait les possesseurs, et, en menaçant ainsi ces propriétés, déjà fort amoindries par la dépréciation qu'avaient subie toutes choses, on a contribué d'une manière toute spéciale à en faire baisser encore la valeur. On a, le plus qu'on a pu, grevé les capitaux, comme les propriétés, de nouvelles charges, et, par

exemple, on a imaginé de frapper d'une taxe de 1 p. 100 les placements d'argent sur hypothèque, ceux qui, d'ordinaire, donnent l'intérêt le plus bas et le plus mal servi. Au crédit naturel, qu'on avait détruit, on a entrepris de suppléer par un crédit factice, dont les contribuables devaient faire les frais; et, aux banques particulières, qu'on avait réduites à la douloureuse nécessité de faillir, on a substitué des comptoirs d'escompte, dont la dépense a été mise, pour les deux tiers, à la charge des villes et du Trésor, c'est-à-dire des contribuables, et l'État, pour sa part, et tout obéré qu'il était, n'a pas affecté à cette dépense moins de 60 millions, qu'il a dû prendre sur le surcroît de 45 p. 100 qu'il venait d'ajouter aux quatre contributions directes. Au lieu de ranimer le travail réel, qui ne demandait, pour reprendre son activité, que d'être rendu à ses conditions naturelles, on a multiplié, à grands frais, le travail apparent, et un ministre des travaux publics a avoué naïvement qu'il avait accru le plus qu'il avait pu, ne croyant sans doute pouvoir mieux faire, le nombre de ces ateliers nationaux, dont le nom rappelle tant de souvenirs sinistres. Plutôt que de ne pas pourvoir à la dépense de ces ateliers de trouble et de sédition, on a failli à des engagements sacrés, on a fait une banqueroute partielle aux porteurs de bons du Trésor, on a manqué aux dépositaires si intéressants des caisses d'épargne, et, en compromettant ces établissements aux yeux des classes ouvrières, on a couru le risque de ruiner dans leur esprit un des moyens les plus féconds de moralisation et de bien-être qui leur eût jamais été offert. Par une infidélité d'un autre genre, on a mis la main sur les fonds

versés dans les établissements tontiniers, et, quand les statuts de ces établissements leur prescrivait, de la manière la plus impérieuse, de convertir immédiatement en rentes les dépôts qu'ils recevaient, on a prétendu se faire de ces dépôts une ressource, et on a contraint les établissements dépositaires à en verser le montant dans les caisses de l'État. Pour soulager le commerce de la détresse où on l'avait fait tomber, et qui le mettait dans l'impuissance de faire honneur à ses engagements, on n'a vu rien de plus simple que de le dispenser, par des ajournements successifs, de remplir ses obligations; on a multiplié les décrets de surséance, on les a généralisés, et on n'a pas paru comprendre qu'en soulageant ainsi les débiteurs, on ne faisait que transporter à leurs créanciers les embarras cruels dont on voulait les affranchir, on mettait ceux-ci dans la dure nécessité de faillir à leur tour à leurs promesses, et l'on autorisait tout le monde à demander d'être dispensé de tenir ses engagements. Il y a eu, pour venir au secours des gens en souffrance, un feu croisé de propositions, qui n'avaient toutes pour résultat que de déplacer le mal, de l'aggraver en le déplaçant, de le faire tomber surtout sur la masse des contribuables, et de rendre, en définitive, tout le monde plus malheureux. Loin de réussir par ces artifices violents à remplacer les ressources détruites, celles qui résultaient auparavant de l'activité naturelle de la société, on les a diminuées encore; on a accru l'appauvrissement universel, et les perceptions du Trésor s'en sont tellement ressenties, qu'à une certaine époque, un des ministres des finances de la révolution, M. Goudchaux, a dû convenir que les recettes

journalières étaient inférieures d'un million aux dépenses à effectuer. Voilà ce qu'on a obtenu des expédients employés pour corriger l'effet des premières entreprises socialistes. Loin de remédier aux désastreux résultats de ces entreprises, on n'a fait, on le voit assez, que les aggraver et accroître notablement les pertes et les souffrances de tout le monde.

Enfin, pour qu'il ne manquât rien à ces maux, pour en perpétuer la durée et les rendre, s'il se pouvait, irrémediables, ceux qui les avaient provoqués, les promoteurs de la démagogie et du socialisme, se sont efforcés d'en fausser l'explication, d'en détourner la responsabilité de leurs doctrines et de les rapporter à des causes qui n'étaient pas les vraies.

C'est ainsi, par exemple, qu'ils se sont appliqués à les représenter comme un des effets qui accompagnent nécessairement tout changement violent de régime, et comme n'offrant rien qui les distinguât de ceux qui s'étaient manifestés à la suite de la révolution de Juillet; — qu'au lieu de les attribuer, comme le bon sens prescrivait de le faire, à la subversion du régime économique établi, on a voulu les faire considérer comme un effet naturel de ce régime, et on a soutenu effrontément qu'il n'y avait dans la crise dont nous étions les témoins et les victimes rien qui ne fût le résultat lamentable et forcé de la constitution actuelle du travail; — qu'enfin on a prétendu prouver, d'un autre côté, que cette crise déplorable avait été léguée par la monarchie à la république et qu'elle était le résultat du mal qu'avaient fait à la France dix-sept années de dilapidations.

Heureusement il n'y avait là rien sur quoi le public le plus inattentif et le moins avisé pût consentir à prendre le change, et l'on a facilement saisi le côté faux et insidieux de ces misérables explications.

Comment, en effet, et en premier lieu, aurait-on pu admettre que les désastres éprouvés étaient la suite de l'inquiétude et du trouble que traîne à sa suite toute révolution, si personne, en effet, ne faisait rien qui pût troubler la révolution nouvelle, et d'où eût-on pu dire que le trouble lui venait? Était-ce de dehors? Les puissances étrangères avaient manifesté dès les premiers moments la ferme intention où elles étaient de ne la point inquiéter, et d'ailleurs elles étaient entourées chez elles d'assez graves difficultés pour qu'elles ne pussent pas songer à lui susciter des obstacles. Était-ce de dedans? Elle avait été faite, sinon avec le concours ostensible, au moins à la très grande satisfaction du parti légitimiste. Elle obtenait les bénédictions du clergé. Le parti conservateur et en général les amis de la dernière dynastie, loin de la combattre, se résignaient, si elle voulait être libérale et modérée, à accepter le régime qu'elle fonderait, et lui donnaient les signes les moins équivoques de tolérance et de bonne volonté. Les seuls troubles qui l'ont suivie sont donc ceux qui lui ont été suscités par elle-même, par ses entreprises anarchiques et anti-sociales, par sa subversion et les ruines qu'elle a causées; et, loin de pouvoir attribuer ces désastres aux résistances qu'elle a rencontrées, il est de notoriété universelle qu'elle n'a commencé à rencontrer de résistance que lorsqu'il a été visible qu'elle tendait à tout bouleverser.

Il n'est pas plus aisé d'attribuer les maux qui nous ont assaillis depuis qu'elle est faite au travail individuel, à l'évaluation des travailleurs, à la concurrence, et en général à la constitution naturelle de la société. Ce n'est pas d'hier, en effet, que cette constitution existe; elle s'est développée avec notre état social; elle en a suivi les phases; elle en a fomenté les progrès, et c'est à mesure qu'elle s'est perfectionnée que la société est devenue puissante et prospère, et que s'est accru le nombre des familles heureuses et aisées. En Angleterre, aux États-Unis, où elle est beaucoup plus parfaite qu'en France, où le travail et les transactions jouissent d'infiniment plus de liberté, la prospérité commune est infiniment plus grande. Il a suffi chez nous que son existence fût menacée pour que la richesse et le bien-être de tous subissent une altération immédiate et profonde; et c'a été seulement à la suite de la révolution et depuis les essais de république démagogico-socialiste qu'on a vu notre prospérité, jusque-là croissante, arrêtée tout à coup et remplacée par l'appauvrissement universel. Comment, en présence de ces faits, avoir la hardiesse d'attribuer, avec l'espoir de tromper quelqu'un, la misère qui, après février, est venue nous assaillir à la liberté économique et de fonder sur le socialisme de légitimes espérances de prospérité?

Enfin, bien que l'extension, déjà exorbitante, qu'avaient prise sous la monarchie les dépenses publiques pût être l'objet d'un blâme sérieux et fondé, il n'est pas plus possible de trouver dans ce fait que dans les précédents une explication tant soit peu raisonnable de la crise que nous subissons. Si la monarchie avait mis infiniment trop de

choses à sa charge et donné à ses dépenses beaucoup trop d'extension, il est juste de reconnaître que la paix solide, que la sécurité profonde, que la liberté relativement étendue dont elle nous faisait jouir avaient imprimé à tous les travaux une activité et fait prendre à la richesse publique un développement qui avaient fort élevé le chiffre de ses perceptions ordinaires, et qui lui avaient permis par cela même d'accroître beaucoup celui de ses dépenses sans excès de témérité. Je sais bien qu'elle aurait pu laisser le pays dans une situation plus simple, et le Trésor public grevé de services moins déplorablement multipliés et infiniment moins dispendieux. Il eût été sans contredit fort à souhaiter, pour sa sûreté, comme pour la nôtre, qu'elle n'assumât pas sur elle la responsabilité de tant de choses, et qu'au lieu de prendre à son compte et de constituer en régies publiques, pour se procurer des moyens d'influence proportionnés à l'étendue des agressions et des sollicitations dont elle était assaillie, tant de travaux et de services qu'elle aurait dû laisser dans le domaine de l'activité universelle et privée, elle tendît sagement à se décharger sur cette activité de ces services exorbitants qu'elle s'était attribués contre toute raison et toute prudence, qu'elle avait usurpés contre toute honnêteté et toute justice. Mais enfin, quelles que fussent les attributions qu'elle s'était données, et les dépenses qui s'en étaient suivies, elle était, par les raisons que j'ai dites, à peu près en mesure de pourvoir à ces dépenses. C'est un fait que les hommes les plus compétents en matière de finances ont établi de manière à fermer la bouche à ses détracteurs les moins scrupuleux; et si le pouvoir qui lui a succédé avait su

maintenir, comme elle, les conditions d'activité et de prospérité sociales à qui elle était redevable de l'étendue de ses ressources; s'il n'avait pas, par une lâche adhésion aux entreprises de la démagogie et du socialisme, commis la double extravagance de tarir la source des revenus du trésor et tout à la fois d'augmenter beaucoup les dépenses publiques, il ne se serait pas mis aux expédients, ainsi qu'il l'a fait, et il ne se serait pas vu réduit, au milieu de la profonde stagnation où il venait de plonger les affaires et de l'énorme décroissement qu'il avait fait subir à ses revenus indirects, à la nécessité de faire ce que n'avaient fait, depuis plus de quarante ans, aucune des monarchies qui l'avaient précédé, c'est-à-dire à essayer de grever le pays d'une série de taxes nouvelles, et à le charger, en effet, de nouveaux impôts très durs.

Encore un coup, ce n'est donc pas aux dépenses de la monarchie, quelque abusivement exagérées qu'elles puissent être, qu'il faut attribuer les maux de toute espèce que nous avons soufferts depuis seize mois, et l'interminable crise financière et commerciale que nous traversons : c'est au régime que nous avons subi d'abord, qui s'est efforcé de se maintenir ou de se relever ensuite, et qui, en exagérant encore ces dépenses, déjà outrées, en s'évertuant à pousser plus loin le système d'accaparement et de concentration qui les rendait inévitables, n'a su déployer d'habileté que pour détruire les moyens naturels que la monarchie avait d'y pourvoir, et pour ruiner le peu de principes libéraux qu'elle avait le bon sens de maintenir et auxquels elle était redevable de ses immenses ressources. Tous les résultats désastreux qui viennent d'être signalés n'ont eu

pour cause, en réalité, que l'essai de république socialiste qui est venu, systématiquement et de propos délibéré, s'attaquer à ces principes et battre en brèche toutes les défenses naturelles de la société, tous ses moyens de conservation, de prospérité et de puissance.

Ce que cet essai a causé de mal à tous, et non seulement aux classes contre lesquelles il était dirigé, mais à celles particulièrement en faveur desquelles on le prétendait fait, et même aux auteurs et complices de l'entreprise, est évident à tous les regards et de notoriété profondément sentie pour tout le monde. Qu'on me cite, je ne dirai pas une classe de propriétaires et de capitalistes, cela est tout simple et peut être pour les auteurs un sujet de satisfaction, mais une classe de travailleurs quelconque à laquelle il n'ait affreusement nui ! Qu'on veuille bien considérer à quel point il a nui surtout à la classe de travailleurs la moins heureuse, à celle, dont il devait, disait-on, relever la condition et adoucir le sort ! Qu'on fasse le dénombrement des malheureux ouvriers qu'il a fait périr dans d'odieuses luttes ! Qu'on voie la masse de ceux qu'il a fait condamner à la transportation ; la masse plus grande de ceux qu'il a mis dans la cruelle nécessité de s'expatrier, de se déporter eux-mêmes, et celle plus grande encore de ceux dont il a détruit le travail ou qu'il a forcés de se résigner à de dures et inévitables réductions de salaire ! Qu'on cherche enfin, pour les placer en présence de tant de maux, ceux qui en ont été les principaux artisans, et qu'on leur demande ce qu'ils ont recueilli de leur entreprise, je ne dirai pas de gloire, mais seulement de considération et d'honorable notabilité !

LIVRE SEPTIÈME.

Bilan de la révolution.

Il est des hommes pour qui les mots sont tout. J'en connais bon nombre de cette espèce qui ne doutent point, par exemple, qu'un pays n'ait fait la meilleure, la plus riche, la plus merveilleuse des conquêtes quand il a conquis un gouvernement bien ou mal baptisé RÉPUBLIQUE ! Ceux qui se piquent d'un peu de bon sens et de lumières ne se montrent pas si accommodants. Ils regardent au fond des choses ; et, sans s'informer du nom que porte leur gouvernement, des couleurs qu'il arbore, des légendes qu'il a fait inscrire sur ses bannières ou au frontispice des monuments publics, ils examinent avec soin, quand ils en veulent faire une appréciation intelligente et juste, quels sont au vrai les avantages dont il fait jouir le pays qui l'a adopté.

Imitons ce judicieux exemple. Précisons les résultats de la révolution. Ouvrons à cet événement, que tant de causes déjà nous ont permis de qualifier de déplorable, un compte à la fois moral et matériel. Créditions-le de ce qu'il peut avoir produit d'avantages ; débitons-le de ce qu'il a eu d'effets désastreux, et voyons en somme comment le compte se balance.

En réalité, il ne s'agit ni d'exalter, ni de déprimer le

régime que la révolution a produit. Il s'agit de l'apprécier comme il mérite de l'être, de le comparer, sans partialité comme sans faiblesse, à celui qu'il a si violemment et si inopinément remplacé, et de voir ce que la France a gagné au change.

Quels étaient les griefs reprochés au gouvernement déchu ? Il n'est pas un homme doué d'un peu de sens et de bonne foi qui ne soit obligé de reconnaître que la France, sous ce gouvernement, jouissait d'une sécurité profonde, d'une grande somme de prospérité, d'une liberté relativement considérable, qu'il dépendait d'elle d'accroître par les voies régulières et sans bouleversement nouveau, et qu'en résultat, les dix-huit années du dernier règne ont été les meilleures et les plus favorables à son avancement qu'il lui ait encore été donné de passer sous aucun régime. Mais, comme s'il était possible de lui faire un crime des violences qu'il a si longtemps subies et de l'abandon absolu dont il a finalement été l'objet, on observe que jamais gouvernement, poursuivi d'agressions plus vives, plus acharnées, plus implacables, n'a été, en définitive, plus mollement défendu, ni plus facilement détruit, et la raison qu'on en donne, c'est qu'il était corrompu et corrupteur ; que, dans l'intérêt de cette corruption, à la fois subie et pratiquée, il travaillait sans cesse à étendre ses attributions, à se créer des moyens plus ou moins irréguliers d'influence, à multiplier les dépenses et les abus, et qu'il avait fini par devenir hostile à toute réforme, notamment à celle de qui toutes les autres étaient attendues, à la réforme électorale et parlementaire.

Eh bien, par une partialité tout à la faveur de la révolution qui l'a détruit, ne considérons du gouvernement de Juillet que ce côté, par où il paraît loin en effet de s'être montré irréprochable, et voyons comment il a été pourvu par celui qui a pris sa place à la correction des vices qui lui étaient si violemment reprochés ; jusqu'à quel point la révolution et ses adhérents se sont montrés dégagés de passions cupides, et ce que leur ont permis d'opérer de salutaires réformes les sentiments d'abnégation et de justice dont ils étaient animés ; ce qu'ils ont fait pour l'amélioration des relations sociales ; pour rendre plus parfaite la sûreté des personnes et des biens ; pour étendre, en les perfectionnant ; les libertés acquises ; pour diminuer les charges imposées à tous les citoyens, et, en étendant le domaine des libertés dont on jouissait déjà, en supprimant, avec la réflexion et les ménagements nécessaires, ce que pouvaient offrir d'abusif ses attributions, en faisant subir de notables réductions à ses dépenses, en procurant enfin plus de sécurité et de liberté à tout le monde, ce qu'ils ont ouvert à tout le monde de nouvelles sources de prospérité :

Et d'abord, allant directement au cœur du sujet, et considérant la révolution dans son vrai mobile, voyons si ses auteurs et leurs nombreux complices ont été plus exempts que les amis du dernier régime de cette avidité déréglée, de ce désir immodéré de la richesse bien ou mal acquise, de cet amour du faste et des plaisirs sensuels, et, pour acquérir plus vite les moyens de satisfaire ces penchants, de cette disposition à se faire, de manière

ou d'autre, une ressource du gouvernement qui est le travers de mœurs le plus général et le plus grave de notre pays et de notre temps, et qui est désigné, ou que je désigne, moi, par le nom de corruption politique.

Je ne suis, hélas ! que trop sûr d'être dans le vrai et de parler comme fera l'histoire en disant que jamais, au contraire, cette disposition ne s'était manifestée avec moins de retenue et sous des formes plus emportées et plus violentes.

On se fût attendu à voir d'austères républicains se signaler par une certaine simplicité de besoins et d'habitudes. Rien n'eût été plus raisonnable et de meilleur goût. Il ne semblait pas possible que des moralistes en apparence si rigides voulussent imiter un faste et des recherches qu'ils avaient si sévèrement blâmées. C'est par là pourtant qu'ils se sont hâtés d'imiter, de surpasser même la monarchie, et souvent en s'emparant assez peu délicatement de ses dépouilles. On sait ce qui a été dit de leurs installations somptueuses, de leur luxe de table et d'ameublements, de leur empressement à s'emparer des loges et des voitures royales, de leur disposition à poser et à trôner. Il me répugnerait d'insister sur ces faiblesses qu'on leur a tant reprochées, et de faire remarquer ce qu'elles ont offert quelquefois de singulier, d'outré et de véritablement excentrique. Mais je ne pouvais passer sous silence un ordre de faits par où s'est révélé le fond des âmes et qui a montré si clairement à quelles passions on obéissait. L'exemple donné à cet égard par les chefs n'a pas manqué d'imitateurs dans les rangs intermédiaires de la révolution, et même dans ses régions

inférieures. Je pourrais citer certaines orgies du parc de Monceau, et dire ce qui s'est passé dans plus d'une préfecture, au bon temps des commissaires. Les goûts voluptueux, les satisfactions sensuelles, l'amour des rémunérations sans travail sont descendus de proche en proche dans tous les rangs. Ils ont été prêchés directement aux classes les moins heureuses. Le socialisme a dit qu'il était bon que le peuple eût des besoins, qu'il contractât le goût des choses chères et des jouissances raffinées ; qu'on ne pouvait trop lui inspirer le désir d'une situation qui rendit ces satisfactions possibles, qui le dérobaux conséquences d'une vie mal réglée, qui le dispensât des vertus dont n'a été dispensé personne. On a voulu faire connaître les plaisirs du luxe à des classes qui manquaient de pain. On leur a ménagé des soirées de spectacle. On a installé des indigents, sous le nom d'invalides civils, dans la plus splendide des demeures royales, et entrepris l'éducation politique des classes ouvrières sous les lambris dorés du Luxembourg. On a commencé cette éducation en soulevant devant ces classes non des questions de justice, mais des questions d'argent, et en s'adressant à leur cupidité. On a dit que le peuple devait être riche, qu'il voulait l'être et qu'il le serait. On l'a excité à le devenir par les voies les moins honnêtes. On l'a désaccoutumé du travail et tenu pendant plusieurs mois dans un état d'oisiveté soldée. On a excité sa jalousie contre les classes riches ; les richesses de ces classes lui ont été présentées comme le fruit de l'usurpation, et il a été directement provoqué à s'en emparer par la violence. Ajoutons que, tandis que la révolution fomentait ainsi les

instincts les moins moraux des classes inférieures, elle ne se piquait pas toujours de se montrer plus désintéressée et plus honnête dans les rangs de ses adhérents d'un ordre supérieur. Dès les premiers moments, le gouvernement a été assailli de sollicitations de toute espèce. On lui adressait de tous côtés et à toute heure des demandes de crédit, des demandes d'ajournement pour le payement de ses dettes, des demandes de subventions ou de primes pour toute sorte d'entreprises et d'établissements, des demandes de places enfin, et celles-ci plus furieuses, plus acharnées, plus innombrables que celles d'aucun autre ordre. Ceci, au surplus, a été public et publiquement avoué. Nous étions littéralement assiégés, a dit à la tribune, dans un moment d'épanchement, un ancien ministre du gouvernement provisoire¹. Et encore comment ces demandes nous étaient-elles présentées? On nous parlait la menace à la bouche; les heures d'existence nous étaient comptées; les sollicitateurs faisaient masse et leurs requêtes prenaient, en quelque sorte, le caractère de l'émeute et de l'insurrection.

Voilà à quel degré s'est montrée pure, honnête, désintéressée, une révolution faite, soi-disant, en haine de la corruption politique. Or, comment nier, en présence de ces faits, que son compte ici ne se balance par une aggravation du mal qu'elle était, assurait-elle, venue corriger.

Presque tout, dans ses premiers actes, s'est ressenti de ce surcroît de corruption. L'esprit qui l'animait à cet égard s'est manifesté jusque dans la plus générale et en

¹ M. Garnier-Pagès.

apparence la plus populaire de ses réformes, dans l'établissement du suffrage universel. En faisant des classes les plus nombreuses et les moins favorisées du côté de la fortune et des lumières l'objet de ses flatteries intéressées, en leur livrant l'électorat et la souveraineté politiques, elle avait bien cru mettre le pouvoir dans les mains de classes dont elle serait la maîtresse, et se procurer par elles le moyen d'opprimer et de dominer le reste de la société. L'événement, il est vrai, a déjoué ces coupables espérances: les classes peu avancées se sont montrées plus intelligentes que ne l'avait pensé la révolution de l'accord de leurs intérêts avec celui des classes instruites et aisées. Mais le calcul avait été fait, la chose est indubitable, et que se pouvait-il de plus immoral?

Quant à savoir si l'établissement d'une institution aussi radicale que le suffrage universel a été bon en soi, cela n'est pas facile à dire. L'événement a prouvé qu'il était, contre l'attente de ses auteurs, excellent pour les circonstances où il a été établi; et il a été bien excellent, en effet, puisqu'il a sauvé la France; puisqu'il a détrôné les usurpateurs qui l'avaient fondé; puisqu'il leur a fait voir que la nation française n'était pas d'humeur à appuyer leurs entreprises violentes et leurs desseins extravagants; puisqu'il a fait merveilles contre tout cet appareil de philanthropie menteuse et de systèmes anti-sociaux qui, sous le nom de socialisme, sapait la propriété, détruisait la liberté du travail, ruinait la société en l'attaquant dans toutes ses bases. Et néanmoins si, du mois d'avril de l'année dernière au mois de mai de cette année, l'immense majorité de la population virile, prise en masse, a

prouvé, d'une manière à peu près générale et constante, dans une certaine suite d'élections, qu'elle avait assez de sens et de courage pour résister aux provocations de l'esprit de rapine et de subversion, la France a appris, non sans quelque effroi, par ce qui s'est passé dans un certain nombre de départements, aux élections dernières, que des fractions considérables de la population électorale pouvaient se laisser déplorablement égarer, et que la majorité, qu'il est heureusement resté possible à peu près partout de supposer saine, avait impérieusement besoin de ne se point diviser et de se tenir vigoureusement sur ses gardes. Puis si, dans les instants vraiment critiques, où le salut de la société était en question, la majorité a fait, en général, preuve de zèle et d'intelligence, est-il sûr qu'elle ne faillira pas à des dangers moins pressants, à la solution de questions moins simples et moins urgentes? Peut-on espérer, en un mot, que, dans les circonstances ordinaires, le vote universel sera un bon instrument? Il est certainement permis de n'être pas, à cet égard, sans inquiétude. L'événement a prouvé, par exemple, que, dans les circonstances ordinaires, le zèle faiblirait, et il a manqué à la plupart des élections énormément de monde. Il est à craindre que, dans les mêmes cas, et lorsqu'il s'agira de questions moins élémentaires que celles que le socialisme a soulevées, le zèle ne manque encore, et que la capacité électorale ne fasse défaut. Ceux qui pensent qu'on a rendu les progrès plus faciles en appelant à la vie publique l'universalité des citoyens, commettent, je crois, une grande erreur. Il faut certainement plus de temps pour initier la société tout entière à une nouvelle

vérité que pour rendre cette vérité sensible à un corps d'hommes choisis, et qu'il y a lieu de supposer plus avancés, surtout lorsque ce corps est assez nombreux pour qu'il n'y ait pas à craindre qu'il s'y forme des coalitions dangereuses, et que des intérêts de classe y deviennent prédominants. Bon, contre la pensée de ses auteurs, pour les circonstances extraordinaires où il a eu à fonctionner depuis un an, et où il s'agissait de défendre la société contre des entreprises d'une inexprimable folie, le suffrage universel pourrait bien n'être habituellement qu'un instrument plus que médiocre, et non seulement il a été institué à mauvais dessein, mais il est possible qu'il se montre ordinairement inférieur au régime électoral dont il a pris la place. Il y aurait donc double raison pour l'inscrire comme une perte au débit du compte que nous dressons.

L'esprit de la révolution s'est trahi dans la réforme parlementaire, plus ouvertement encore que dans la réforme électorale. On n'a pas oublié, sans doute, qu'elle était ici sa plainte contre le dernier gouvernement. Elle l'accusait de peupler la Chambre élective de fonctionnaires qui étaient des hommes à lui, et de ne gouverner qu'à l'aide d'une majorité dépendante. Sait-on comment elle a remédié à cet abus, objet de ses plus violentes accusations? Elle l'a corrigé en l'exagérant outre mesure, en le portant aux derniers excès, comme elle en a corrigé beaucoup d'autres; elle l'a corrigé en nommant à la Chambre élective beaucoup plus de fonctionnaires que la monarchie ne l'avait jamais fait, et des fonctionnaires que, par une honorable discrétion, celle-ci avait toujours interdit

d'y introduire; par exemple, des préfets, ou, mieux que des préfets, des commissaires, c'est-à-dire des hommes appartenant à la classe de ses agents politiques les plus directs, les plus immédiats, les plus engagés, les plus dépendants, les plus passionnés, les plus compromis; de ceux-là mêmes qu'elle avait chargés de diriger l'opération électorale, et à qui elle avait donné pour cela des pouvoirs illimités. Voilà les fonctionnaires dont elle a autorisé, encouragé l'élection, et qu'elle a fait arriver en foule à la Chambre, au milieu d'une multitude d'autres. Il est vrai que depuis, quand elle a vu d'où soufflait le vent électoral, et combien peu il semblait disposé à enfler ses voiles, elle a elle-même viré de bord, et, passant d'un excès à l'excès directement contraire, elle s'est mise à interdire l'élection de tout fonctionnaire public. Mais ce nouvel excès ne vaut guère mieux que l'autre. S'il y avait abus à introduire à la Chambre trop de fonctionnaires, et des fonctionnaires de toute espèce, il n'est pas moins abusif de frapper d'une sorte d'ostracisme politique la classe entière des hommes publics, et de décider qu'aucun fonctionnaire ne pourra participer à la confection des lois. Qu'on la considère donc ici dans l'une ou l'autre des exagérations où elle est tombée, il y a eu aggravation du mal qu'il s'agissait de corriger, ou substitution à ce mal d'un mal nouveau plus grave peut-être, et ici encore, si je ne me trompe, son compte se ferme en déficit.

En somme donc la révolution, faite soi-disant contre la corruption politique, et qui ne poursuivait avec tant d'ardeur la réforme électorale et parlementaire que pour mettre fin à un si grand mal, la révolution s'est montrée,

dans sa fin et dans ses moyens, profondément corrompue et corruptrice. On l'a vue animée d'un violent amour du gain sans travail, d'un désir immodéré d'enrichir par la spoliation ceux au profit de qui elle se disait faite; et c'est dans l'intérêt de ces avides et injustes passions qu'elle a opéré ses réformes les plus radicales, qu'elle a mis l'électorat et l'éligibilité politiques dans les mains des classes les moins avancées, et fait les plus grands efforts et les moins scrupuleux pour composer d'hommes à elle le grand conseil de la nation. Elle a visé, par l'établissement du suffrage universel et par l'usage qu'elle s'est évertuée à en faire, à mettre dans ses mains un pouvoir sans contradiction, un despotisme indomptable, absolu, illimité. L'événement n'a pas répondu à son attente; mais c'est bien là ce qu'elle voulait; et l'on voit ce que le pays aurait gagné à cette substitution de l'honnêteté et du désintéressement révolutionnaires à la corruption du régime déchu.

Mais ne nous contentons pas de considérer la révolution dans son esprit et dans la plus fondamentale de ses réformes. Voyons avec quelque détail comment elle a pourvu aux objets les plus essentiels que tout pays, pour peu qu'il ait de culture, attend de son gouvernement: à la sûreté des personnes, à celle des liens, à l'extension des libertés publiques et surtout particulières, et ce qu'il y eu de gagné sous ces divers rapports.

Jusqu'à quel point, par exemple, s'il est possible de poser une telle question sans raillerie, la révolution a-t-elle contribué à affermir la sûreté publique? La réponse est bien aisée. Il n'y a qu'à songer, pour être en mesure de la

faire, à l'espèce de terreur sous laquelle nous vivons depuis seize mois. Il n'y a qu'à se reporter aux journées du 17 mars, du 16 avril, du 13 mai, des 23, 24, 25, 26 juin de l'année dernière, au 29 janvier de cette année, et notamment à ces dernières journées de juin où une faible minorité, emportée par l'esprit de faction, mais heureusement plus téméraire encore que factieuse, a eu l'incroyable audace de mettre hors la loi le gouvernement légal, avec l'immense majorité nationale qui l'appuie, de provoquer contre lui et cette majorité une violente prise d'armes, tant à Paris que sur d'autres points, et, à la faveur de fausses dépêches, annonçant soi-disant le triomphe de l'insurrection à Paris, de déterminer à Lyon une lutte affreuse, qui ne devait lui servir à rien. Il n'y a qu'à considérer à quel prix et par quels moyens, au milieu de toutes ces tentatives de subversion, il a été possible de pourvoir, tant bien que mal, aux besoins de la sûreté générale; comment, après avoir soumis Paris, l'an passé, à quatre mois d'état de siège, il vient de falloir recourir de nouveau à cette mesure et la rendre applicable aux départements; quel formidable établissement militaire il a fallu installer à Paris pour y jouir d'un peu de repos; comment l'Assemblée nationale, depuis plus d'un an, s'est vue dans l'impossibilité de siéger autrement qu'entourée d'artillerie et de bataillons sous les armes. Il n'y a qu'à se rappeler les sentiments d'inquiétude et d'effroi qui, à diverses reprises, ont fait fuir de Paris tant de familles aisées, arrêté tant de spéculations, interrompu tant de travaux, déprécié tant de valeurs de toute sorte. Assurément, en présence de ces faits et de tous ceux qu'on y pourrait joindre, il ne peut

pas être difficile de dire si la révolution a accru notre sécurité. Il n'est que trop évident qu'elle l'a profondément atteinte; qu'elle a remplacé la paix dont nous jouissons par un état de trouble profond, dont nous ne saurons de longtemps comment sortir, et qu'à cet égard encore un terrible déficit vient s'inscrire au débit de son compte.

Mais, si elle a si mal réussi à affermir la sûreté des personnes, a-t-elle mieux fait pour celle des biens? Il n'y a, pour répondre, qu'à se demander quel était son objet véritable, et si sa pensée la plus fondamentale n'a pas été une pensée de spoliation. Il n'y a qu'à se rappeler les placards de la société des Droits de l'homme; les projets de décrets saisis chez Sobrier; les motions, au 13 mai, de Barbès et de la Montagne; les propositions portées à la tribune par Proudhon, et tout l'ensemble des manifestations communistes et socialistes. Il n'y a qu'à songer aux efforts que la révolution a faits pour l'établissement de l'impôt progressif; aux droits écrasants dont elle a menacé la transmission des héritages; aux diverses classes de propriétés dont elle a tenté d'opérer législativement la dépossession. Tout cela sans doute n'a pas laissé d'exciter des répulsions assez vives; mais ce n'est pas de la république socialiste apparemment que sont venues ces répulsions. Cette république a montré, bien loin de là, jusqu'où elle pouvait pousser le dévouement à ses idées spoliatrices: les journées de juin et autres l'ont fait assez voir. Ce n'est que de la république honnête que sont venues les résistances. Encore n'ont-elles pas été, bien s'en faut, aussi éclairées et aussi vives qu'on eût pu le souhaiter. Si celle-ci, en effet, n'a pas voulu, comme le demandait l'autre,

autoriser l'État à s'emparer de toutes les propriétés privées d'un certain ordre, et même de divers ordres de propriétés privées, elle a consenti, chose déjà monstrueuse ! à lui reconnaître le droit d'en opérer la dépossession ; elle lui a reconnu le droit de s'en emparer pour les faire valoir à son compte, de spéculer sur la fortune des citoyens, de les exproprier *pour cause de spéculation*, et elle a fait des mots *expropriation pour cause d'utilité publique*, une traduction fautive et extravagante, qui n'irait pas à moins qu'à permettre à l'État de s'emparer de tous les biens, et que n'aurait pas consenti à en faire la Convention elle-même, au plus fort de sa tyrannie et dans les moments où elle a mis à son autorité le moins de bornes. La Convention, en effet, restreignait le droit d'expropriation, comme avant elle on l'avait toujours fait, et, comme il y aura toujours lieu de le faire, aux cas où il était impossible de faire autrement, c'est-à-dire au droit de s'emparer, moyennant indemnité, de telle propriété particulière dont on aurait indispensablement besoin pour un usage public, pour l'emplacement d'un édifice, par exemple, pour le passage, la rectification, l'élargissement d'un chemin ; et, par sa déclaration des droits du 24 juin 1793, elle avait décrété que « nul ne pourrait « être privé sans son consentement de la moindre portion « de sa propriété, que lorsque *la nécessité publique, léga-* « *lement constatée, l'exigerait évidemment*, et sous la con- « dition d'une juste et préalable indemnité. » La nouvelle Constitution ne consacre pas le droit de propriété dans des termes à beaucoup près aussi énergiques. Elle n'exige, en effet, pour autoriser l'expropriation que l'invocation

de l'utilité publique, et, comme on l'a vu, à l'occasion des projets d'expropriation des chemins de fer possédés par des compagnies, l'Assemblée constituante a admis qu'*au nom de l'utilité publique*, il pouvait être permis à l'État de faire main-basse sur des classes entières de propriétés. En résultat donc, et malgré la réprobation qu'ont paru encourir les théories communistes et socialistes, il est vrai de dire que le droit de propriété est sorti de la crise révolutionnaire (s'il en est sorti) assez gravement atteint, et qu'ici encore le compte de la révolution se balance par des résultats fort regrettables.

Mais, si la révolution a eu pour effet d'affaiblir la sûreté des personnes et des fortunes, a-t-elle au moins racheté ce dommage par une extension plus grande donnée à la liberté ? Tout au contraire, au moins dans la pensée de ses auteurs démocratico-socialistes. La liberté a souffert de la révolution plus encore que la sûreté personnelle et que le droit de propriété. La révolution a eu beau inscrire le mot en tête de ses légendes, il a été aisé de voir qu'elle était hostile à la chose et qu'elle n'en voulait point. Ce qu'elle a poursuivi, sous le nom de liberté, c'est uniquement la généralisation des droits politiques, l'extension à la masse du peuple des prérogatives de la souveraineté, le droit de faire la loi, en un mot, et, par là, le moyen de dominer et d'opprimer, rendu commun à tout le monde et singulièrement aux classes les plus nombreuses et les moins avancées. Il est bien certain que, par le mot liberté, la révolution n'a jamais entendu autre chose, et qu'en février notamment, elle n'a voulu, par l'établissement du suffrage universel et direct, par la pro-

clamation du droit d'association, par l'ouverture et la permanence des clubs, que ceci : donner aux masses ouvrières le moyen de prêter main-forte aux aventuriers politiques qu'elle leur avait donnés pour patrons, le moyen d'élever ces aventuriers sur le pavois et de les faire régner despotiquement sur les classes moyennes et supérieures. L'événement, il est vrai, n'a répondu que très incomplètement à cette attente ; mais tel était essentiellement le but, et non pas la bonne pensée de donner plus de vraie liberté aux individus, d'affranchir davantage les professions particulières, d'en rendre l'exercice plus facile et plus fructueux.

Ce but n'a pas même été celui de la nouvelle Assemblée constituante, bien qu'elle fût infiniment plus honnête, plus modérée, moins dominatrice, moins illibérale que la plupart des révolutionnaires de février ; et il ne faut qu'ouvrir la constitution qu'elle a faite et parcourir la nomenclature des libertés individuelles qu'elle a consacrées sous le nom de droits publics, pour voir qu'elle n'a point accru le nombre de celles qui existaient déjà, et que même, elle n'a ni perfectionné la définition, ni fortifié les garanties de pas une d'elles.

La LIBERTÉ DU TRAVAIL qu'elle garantit n'est pas autre que celle que nous possédions en fait depuis soixante ans, et l'article de la constitution qui la proclame n'a sans doute voulu par là que maintenir la suppression des privilèges des anciens corps de métiers qu'avait prononcée l'Assemblée constituante. Rien n'annonce qu'on ait eu l'intention de faire plus, qu'on ait songé, par exemple, à supprimer de nouveau les corporations qui ont été réta-

blies, et encore moins qu'on ait eu la pensée d'affranchir l'industrie de la lourde tutelle administrative à laquelle l'ont assujéti, depuis l'abolition des jurandes, la Convention, l'Empire et les pouvoirs qui ont suivi. Il n'a pas été dit un mot d'où l'on puisse induire qu'on eût seulement songé à affranchir les établissements industriels de la formalité de l'autorisation préalable à laquelle ils ont été soumis en si grand nombre, et à remplacer ce régime censorial et préventif par des précautions d'une nature à la fois plus efficace et moins gênante. En réalité la révolution de février, loin d'avoir étendu la liberté dont il s'agit ici, n'a fait que la restreindre, et c'est à quoi elle a travaillé, notamment par les décrets qui ont prétendu limiter les heures de travail, par ceux qui ont aboli le marchandage, et même par l'article de la constitution qui est venu ajouter au bienfait de la liberté l'équivoque secours de l'assistance publique, déjà établie sous des formes variées, et qui a même joint à ce secours tout un attirail d'expédients socialistes, destinés, soi-disant, à favoriser, à encourager le travail, et qui auront pour effet bien plutôt d'en rendre le développement plus irrégulier et plus difficile.

S'il n'a réellement été rien fait pour la liberté de l'industrie, encore moins a-t-on songé à celle du COMMERCE, surtout du commerce entre individus de pays différents, et cette liberté qui, sous le nom de LIBRE ÉCHANGE, préoccupait, depuis plusieurs années, tant d'esprits éclairés et tenait une place si étendue dans les débats de la presse et même de la tribune, a cessé complètement d'attirer l'attention, et a vu ses espérances tellement ajournées que les auteurs de la constitution nouvelle se sont crus dis-

pensés, non seulement de la proclamer, mais même d'en rien dire, et n'ont pas inséré dans les articles qui consacrent les droits publics du pays, un seul mot dont il pût se prévaloir un jour pour la revendiquer, rien qui permit aux consommateurs d'espérer qu'il leur dût jamais être permis d'aller se pourvoir pour leur argent là où ils le jugeraient le plus convenable. Tout ce qu'a su faire la révolution pour la liberté qui nous occupe, a été d'encourager l'exportation de certains produits par des primes, dont le seul effet a été de provoquer au dehors des aggravations de tarifs sur les objets primés par nous, et de faire entrer une partie des ressources de notre fisc dans les coffres des trésoreries étrangères.

La LIBERTÉ DE LA PRESSE, que la charte républicaine mêle assez singulièrement au DROIT DE PÉTITION et d'ASSOCIATION, est garantie contre la censure, à laquelle elle ne pourra être soumise en aucun cas. C'est une disposition digne d'éloges, mais qui n'a rien de nouveau; elle remonte à 1830, et c'est sous la monarchie constitutionnelle que notre pays a pris possession du droit de publier ses idées sans les soumettre préalablement à aucun contrôle. Il est vrai qu'au mérite de maintenir l'interdiction de la censure, la révolution de février a joint celui d'affranchir la presse de l'impôt du timbre et presque de la charge du cautionnement; mais quand ces concessions, faites assez mal, et qui paraissaient ne devoir être que temporaires, seraient destinées à se compléter et à se perpétuer, elles ne compenseraient peut-être pas la disposition de loi fâcheuse qui a prétendu faire un délit de la mise en discussion de certains principes, très susceptibles pourtant d'être

contestés, et je doute fort qu'en présence d'une telle disposition et du droit qu'il a fallu s'arroger durant plusieurs mois de suspendre arbitrairement les journaux, il soit possible de dire que la révolution a contribué à affermir et à perfectionner la liberté de la presse. Mais poursuivons.

La constitution déclare l'ENSEIGNEMENT LIBRE. Autant en avait fait, il y a dix-huit ans passés, la dernière monarchie. Donc, à cet égard, rien de gagné encore. Reste à savoir s'il n'y a non plus rien de perdu, et si la question est demeurée intacte, si la nouvelle charte, en décrétant d'avance, par son article 9, que la liberté d'enseigner sera subordonnée à de certaines conditions de capacité et de moralité, ainsi qu'à une certaine surveillance d'une nature spéciale, n'a pas mis les choses dans une situation moins entière que celle où elles se trouvaient, et rendu impossible l'établissement d'une liberté réelle et sincère. Je ne doute guère, pour mon compte, que telle n'ait été l'intention de l'article 9, et que telle n'en soit la conséquence. En imposant à ceux qui voudront enseigner l'obligation de commencer par justifier de leur moralité et de leur aptitude, on a d'avance subordonné plus ou moins l'exercice de leur droit à la nécessité d'une sorte d'autorisation préalable, nécessité avec laquelle est naturellement incompatible toute liberté vraie, qui sera pour l'enseignement quelque chose d'équivalent à la censure, et à quoi les amis de la liberté de la presse ne consentiraient certainement pas qu'elle fût assujettie. En écrivant de telles dispositions, on n'a pu vouloir que l'enseignement fût libre. On a, bien loin de là, pris des précautions pour qu'il ne pût le devenir. Le seul désir véritable qu'ait

manifesté la révolution à l'égard de l'enseignement, c'est de l'accaparer le plus possible, de le concentrer dans les mains de l'État plus encore qu'il ne l'était, et puis, peut-être, de tolérer, en dehors de l'enseignement officiel, revêtu de prérogatives quasi-souveraines, je ne sais quelle liberté d'enseigner mesquine, chétive, comprimée, à qui, moyennant qu'elle produisit force certificats, et demeurât soumise à force inspections, on voudrait bien permettre d'exercer sa petite industrie particulière. Ceci, au surplus, s'éclaircira. Mais, malgré le faste des trois mots : *l'enseignement est libre*, il est certain que, jusqu'ici, la révolution n'a fait, à l'égard de la liberté d'enseigner, qu'empirer ce qui était, qu'affermir l'État dans une usurpation flagrante, insolente, et qu'ici encore son compte se solde par un grave déficit ¹.

En dirons-nous moins à propos de la LIBERTÉ DES CULTES? La nouvelle constitution reproduit à cet égard la disposition de la charte monarchique, à savoir que *chacun professe librement sa religion, que chacun obtient la même protection pour l'exercice de son culte, qu'enfin les ministres des cultes actuellement reconnus reçoivent un traitement de l'État*. La constitution ajoute, il est vrai, ce que ne faisait pas la législation existante, que la même faveur est d'avance assurée à tout culte nouveau que l'État vien-

¹ Au moment d'envoyer à l'imprimerie ces lignes, écrites depuis assez longtemps, les journaux m'apportent l'exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement qui vient d'être présenté à l'Assemblée législative, et la lecture de ce document, dont le nom de l'auteur permettrait de mieux espérer, ne me fait éprouver le besoin de rien changer à ce que j'ai écrit. Mes remarques subsistent.

drait à reconnaître, c'est-à-dire qu'il est loisible à l'État de mettre sous sa main et à la charge des contribuables tout nouveau culte dont la liberté le générerait. Mais elle ne dit pas si un culte nouveau pourra se passer d'être reconnu pour être libre; si, pour se réunir et élever des temples, ceux qui l'exerceront pourront se passer d'autorisation. Et pourtant c'était bien là la chose essentielle, puisqu'il y avait litige à cet égard; puisqu'il s'était établi en fait que nul culte dissident et non reconnu ne pourrait être exercé publiquement sans autorisation préalable; puisqu'enfin cette jurisprudence avait prévalu nonobstant les réclamations les plus vives et les mieux fondées, et encore bien que la charte eût dit, dans les termes les plus explicites, que : « Chacun professe librement sa religion » et obtient la même protection pour l'exercice de son « culte. » Ainsi rien de nouveau, de corrigé ou de mieux expliqué sur ce point considérable; rien qui contredise la jurisprudence qui s'est établie en présence d'un article de la charte absolument pareil à celui de la constitution; et pourtant, sous la constitution comme sous la charte, point d'autre liberté pour l'exercice public d'un culte non reconnu, que celle qui est compatible avec la nécessité de l'autorisation préalable, nécessité qui est la négation même de la liberté. N'avoir pas dispensé de la nécessité de cette autorisation, quand cela était si réclamé et si nécessaire, l'exercice des cultes non reconnus, c'est avoir dit nettement qu'on ne voulait pas qu'ils fussent libres. On verra à l'user, au surplus.

LE DROIT DE SE RÉUNIR, DE S'ASSEMBLER, DE S'ASSOCIER, devait être l'objet des faveurs toutes spéciales d'une révolu-

tion qui en avait su faire, pour l'exécution de ses projets subversifs, un si profitable usage. Cependant, ce qu'à cet égard la constitution républicaine a déclaré en principe ne va pas plus loin que ce que tolérait en fait la monarchie. Non seulement, en effet, la monarchie ne mettait aucun obstacle aux réunions qui avaient un objet utile ou seulement un caractère inoffensif, mais elle en permettait même de décidément agressives, et l'événement a prouvé combien elle était loin de trop entraver l'usage de celles-ci, puisque, durant les six mois qui ont précédé la révolution de février, elle a souffert qu'on en poussât l'abus jusqu'à en faire sortir, je ne dis pas la raison, mais le prétexte et le moyen de la détruire. Il est vrai qu'au dernier moment, et quand elles sont devenues ouvertement factieuses, elle a prétendu avoir le droit de les empêcher. Mais, en présence de ce qui est arrivé, qui oserait nier encore qu'elle n'eût raison en fait, et comment même oser contester le principe? L'Angleterre, si tolérante pour ces sortes de manifestations, et chez qui elles sont, en général, si peu dangereuses, a fait voir, peu de temps après notre révolution, qu'elle se croyait autorisée à les prohiber, quand elles devenaient pour le gouvernement un sujet sérieux d'inquiétude, et bien lui en a pris assurément. Le mal est que nous ne lui eussions pas donné l'exemple de cette prudence, et surtout qu'au bon moment nous n'ayons pas su imiter sa fermeté; que le ministère, à l'approche de la crise, n'ait pas réprimé le désordre des banquets avec plus de décision et de vigueur. Si, après lui, la révolution s'est montrée plus indulgente encore pour les réunions factieuses, elle n'a pas, par là,

remédié à une insuffisance, mais ajouté à un excès. Il serait bien fou de croire, en effet, que l'exercice du droit d'association s'est amélioré sous son influence, et que l'ouverture et la fréquentation des clubs politiques a contribué à le perfectionner. Qu'est-ce qui a pu se perfectionner, en effet, dans ces réunions ordinairement si sauvages, si ce n'est l'esprit de sédition, si ce n'est la pire espèce de fureurs et d'extravagances?

En réalité donc, la révolution n'a ni créé une liberté nouvelle, ni perfectionné une seule des libertés déjà établies; bien loin de là, elle a affaibli la plupart des libertés existantes et appauvri en général le domaine des droits acquis au pays. Et non seulement elle a fait cela, mais elle ne pouvait faire autre chose. Ce résultat a été la conséquence de l'esprit qui la dominait, c'est-à-dire de sa tendance à substituer le plus possible l'activité collective de l'État à celle des individus, à transformer en services publics les industries, les professions particulières, et par cela même à circonscrire de plus en plus le domaine des libertés privées.

Toutefois, si elle n'a pas accru ces biens précieux, en a-t-elle rendu l'acquisition plus facile? Non, elle a, au contraire, rendu tout progrès véritable plus mal aisé. Non seulement, en effet, elle a profondément perverti l'esprit de réforme, en substituant, encore une fois, et sans la moindre nécessité, les procédés révolutionnaires à la propagande pacifique; en donnant à croire qu'il n'était pas de réforme qu'on ne pût brusquer; en portant effrontément les mains sur toute chose, et en essayant d'opérer une multitude de changements à vue, en débutant enfin,

dans ces innovations précipitées, par la plus considérable de toutes, c'est-à-dire par la substitution à la monarchie constitutionnelle d'une république à laquelle personne ne songeait; mais elle a contribué même à rendre tout plus mal aisé en étendant démesurément le droit de suffrage, et en voulant que rien désormais ne pût se faire que du consentement universel. Qu'on songe, en effet, à ce qu'il fallait déjà de patience et de temps pour accomplir une réforme utile, quand on n'avait besoin d'attendre, pour l'opérer, que de l'avoir fait comprendre et vouloir à la majorité d'un corps électoral composé seulement des deux à trois cent mille familles les plus aisées et les plus instruites du pays, et qu'on se demande ce qu'il en devra falloir aujourd'hui que nous allons vivre sous le suffrage universel, et que, pour accomplir la même réforme, il faudra en donner l'intelligence et en inspirer le désir aux masses populaires, c'est-à-dire à un corps électoral formé de neuf à dix millions de citoyens.

Mais enfin si le régime sorti de la révolution répond moins bien que celui qu'elle a détruit à l'objet attendu de tout gouvernement raisonnable, s'il donne moins de sécurité et de liberté, s'il présente en outre l'inconvénient de rendre les progrès plus difficiles, a-t-il du moins l'avantage d'être moins dispendieux et de ne pas imposer au pays d'aussi lourdes charges? Il semble que tout devait permettre d'en espérer ce résultat, et le nom de république dont on l'avait affublé à son origine, et les magnifiques promesses qui en avaient accompagné l'établissement. « On ne verra plus de budgets de quinze cents millions! » s'était écrié d'une voix triomphante M. Garnier Pages, par-

lant à des hommes de finance. On ne verra plus de budgets de quinze cents millions! L'honorable membre du gouvernement provisoire disait plus vrai que peut-être il ne le croyait. Et, en effet, dès la première année, on a vu s'élever à plus de *dix-huit cents millions* les dépenses de la république; et si le budget proposé pour l'année suivante n'en a demandé d'abord que *seize cent quarante-cinq*, si la loi de finances n'en a même accordé que *quinze cent soixante-douze*, il faut remarquer que ces *quinze cent soixante-douze millions* dépassent déjà de *cent dix-huit* les *quatorze cent cinquante-quatre* qu'avait demandés la monarchie pour l'année dernière, et que d'ailleurs ce n'est là qu'un premier chiffre, un simple aperçu, qui sera probablement suivi de la demande de maints crédits supplémentaires. De sorte que, pour nous mettre, après avoir bouleversé la société et troublé l'existence de tout le monde, dans une situation où la sécurité et la liberté de chacun sont fort amoindries et où les progrès sont revenus sensiblement plus difficiles, la révolution va nous faire payer annuellement quelques centaines de millions de plus; et telle est déjà la gravité de sa situation financière que, pour y faire face, elle va être obligée de créer de nouveaux impôts, et qu'en faisant banqueroute à l'amortissement de la totalité des fonds qui lui appartiennent, en appliquant à des dépenses ordinaires les 138 millions de rentes que le public a péniblement rachetées, et qui devraient être employés à en racheter d'autres et à hâter sa libération, elle va se trouver encore de 160 millions au-dessous des dépenses votées pour l'année courante. C'est le triste aveu que nous fait l'article 5 de la loi du budget.

Ainsi, pour de moindres avantages obtenus et pour beaucoup de maux soufferts, sensible aggravation des dépenses publiques et surcroît énorme d'embarras financiers. C'est un des résultats de la révolution les plus notables et qu'il serait le moins possible de ne pas noter ici. Il vient peser, hélas! bien lourdement au débit du compte que nous avons à faire.

Et pourtant, quelque grave qu'il soit, ce résultat n'est en réalité que peu de chose, comparé aux pertes que le pays a faites d'ailleurs, à ce qu'il y a eu d'industries arrêtées, de fortunes détruites, de dépréciation subie par les fortunes conservées. Ce dernier fait de la dégradation des fortunes restées debout est peut-être un de ceux qui témoignent avec le plus de force des ravages que la révolution a commis. Après seize mois écoulés depuis qu'elle a été faite, les valeurs qu'elle n'avait qu'avilies n'ont pas cessé de conserver l'aspect de ruines, et elles ne se relèvent de cet état qu'avec une excessive lenteur. Les rentes 5 p. cent, qu'elle avait fait tomber de plus de 117 francs à moins de 60 francs, étaient encore au-dessous de 80 francs, il y a peu de jours, et, pour chaque coupon de rente de 5 francs, perdaient 27 francs encore? Les actions de la Banque de France étaient remontées à peine aux deux tiers de leur ancienne valeur. A Paris, le revenu des propriétés immobilières, et notamment des maisons, restait à peu près diminué du tiers; la moins value dans le reste de la France de toutes les propriétés demeurait toujours très considérable; et toutes ces dépréciations, dont la fortune publique ne se relèvera, même après que la France aura repris une bonne assiette, qu'avec beaucoup de temps et

d'efforts, forment, réunies, une perte colossale et malheureusement trop réelle dont il faut débiter encore le compte lamentable que la révolution avait à nous rendre ici de ses résultats.

Et pourquoi tout cela en définitive? Pour mettre de certains hommes en possession du pouvoir que d'autres détenaient? Pour substituer à des noms illustres des vulgarités inconnues? Pour faire descendre d'augustes familles du rang suprême, et pour élever à leur place tels et tels noms propres dont l'existence n'était pas même soupçonnée? Pour inonder la France de ces légions de commissaires et d'émissaires parmi lesquels le monde a vu figurer avec stupéfaction tant de singuliers personnages? Pour renouveler, en un mot, le personnel de tous les services avec le prodigieux succès qu'on a vu? Mais je demanderai si c'est bien ici que les avantages de la révolution se manifestent, et que nous allons découvrir des compensations aux maux qu'elle a faits? La France doit-elle bien se féliciter d'avoir vu sa sécurité détruite, ses travaux interrompus, ses libertés compromises, ses finances ruinées, la fortune de ses habitants réduite d'un bon nombre de milliards pour pouvoir se donner la joie de voir messieurs tels et tels trôner à la place qu'avaient précédemment occupée de nobles princes? Il n'y a vraiment que le peuple le plus spirituel de la terre pour faire de ces belles spéculations-là. Et néanmoins je doute qu'en y réfléchissant, il trouve que la spéculation ait été des meilleures, et qu'il soit tenté de porter ce résultat au crédit du compte que nous dressons. En réalité, ce compte ne présente de toutes parts que des pertes, et, avec des

dispositions qui ne se piquent pas d'être bienveillantes, mais qui veulent demeurer justes et judicieuses, je ne parviens pas à noter un seul côté par où la révolution ait produit, au moins directement, de bons effets.

Non seulement elle ne s'est honorée par la production d'aucun véritable bien public, mais, n'hésitant pas à se mettre en contradiction avec ce qu'elle avait annoncé, mentant effrontément à son affiche, elle a poussé immédiatement à l'excès les vices qu'elle reprochait au gouvernement qu'elle était venue détruire. Elle l'accusait de corruption, et elle s'est montrée tout d'abord infiniment plus corrompue qu'il ne l'eût été à aucune époque; non seulement elle s'est ruée avec une ardeur jusqu'alors inconnue sur les biens dont elle venait de faire sa proie, mais elle n'a cherché à se ménager l'appui des masses qu'en s'adressant à leurs plus mauvais instincts et en surexcitant surtout leurs passions cupides. Elle n'avait cessé de reprocher au régime déchu d'altérer la composition des Chambres par l'influence abusive qu'elle exerçait sur les élections, et, du premier coup, poussant cet abus à ses dernières limites, il n'y a eu ni violence ni fraude devant lesquelles elle ait reculé pour faire sortir de l'urne électorale une majorité favorable à ses desseins. Elle imputait au gouvernement de faire des pouvoirs publics un moyen d'exploiter la France, et, sans la moindre pudeur, elle a assigné pour fin à la généralité de ses réformes politiques, financières, économiques, la dépossession violente des classes aisées au profit de celles qui ne l'étaient pas, et au milieu desquelles elle avait placé son point d'appui. On pouvait reprocher au dernier régime de ne pas

remplir suffisamment sa véritable tâche, de s'en imposer un grand nombre qui ne le regardaient pas, de se charger de beaucoup trop de choses, d'accaparer une multitude de travaux et de professions qui appartenaient au domaine de l'activité privée : on sait jusqu'où la révolution a voulu pousser les usurpations de ce genre. L'effet naturel de ces usurpations était de compromettre beaucoup de libertés particulières : la révolution, en les outrant, n'a pu que devenir plus hostile encore à la liberté. La révolution reprochait à la monarchie déchu l'excès de ses dépenses, et, en interrompant beaucoup d'utiles travaux, en liardant misérablement sur le traitement de tous ses fonctionnaires, elle a eu l'art, dès la première année, d'excéder de plusieurs centaines de millions les dépenses de la monarchie. Elle devait surtout améliorer le sort des masses, et, en écrasant les classes riches et aisées, elle a eu le secret de rendre les pauvres infiniment plus misérables et d'abaisser à la fois toutes les conditions. Elle devait en particulier élever et épurer la classe des fonctionnaires, et c'est notamment dans celle-ci qu'elle a d'abord tout dégradé et rapetissé. Sa principale mission était de rendre les progrès plus faciles, et, en substituant encore une fois l'esprit révolutionnaire à l'esprit de réforme, elle a ajourné pour longtemps toute véritable pensée d'amélioration, et, en plaçant par l'institution du suffrage universel le point de départ des améliorations dans les classes les plus nombreuses et les moins instruites, elle les a rendus toutes plus mal aisées. De quelque côté qu'on l'envisage, on ne trouve que des déconvenues, que des résultats qui sont des pertes et qui viennent grossir le passif de son bilan.

Faut-il le dire? S'il est résulté de la révolution des avantages, ces avantages sont purement négatifs, et elle n'a servi que par ses excès mêmes et par l'instruction qui en pouvait sortir. Je conviens que, sous ce rapport, elle a pu produire très largement le bien qu'on en devait attendre, et qu'elle n'a été que trop propre à nous instruire, puisqu'elle nous a affreusement nuï. J'entendais observer, peu après l'événement, qu'il serait fâcheux qu'une action naturellement si détestable n'eût pas les effets qu'il était dans sa nature de produire, et que le pays avait grand besoin de souffrir. Cette souffrance, que des moralistes sévères appelaient sur nous comme un juste et nécessaire châtiment, ne s'est pas fait attendre. Quelques jours s'étaient écoulés à peine, que déjà elle fondait sur le pays à grands flots; après seize mois écoulés, elle nous assiége de bien des côtés encore; nous sommes loin, d'ailleurs, d'être arrivés au terme de l'expiation, et, fussions-nous aussi légers qu'on nous a souvent accusés de l'être, nous ne le serons pas sans doute au point de ne tirer aucun fruit de cette terrible leçon. Elle est pleine d'enseignements pour tout le monde, pour les gouvernants et pour les gouvernés. Elle a une fois de plus appris aux premiers à quel point tend à devenir précaire l'autorité des pouvoirs en apparence les mieux établis, et quel besoin ils ont de veiller sur eux-mêmes; combien il leur importe de se tenir en garde contre leur tendance naturelle à l'infatuation, au relâchement, à la corruption, et surtout contre cette disposition à résister aux plus justes demandes, dans les temps calmes, qui dégénère si facilement, dans les temps de trouble, en une lâche condes-

cendance pour les prétentions les plus iniques et les moins sensées. Il semble, d'un autre côté, qu'elle n'a pu être que profitable à l'éducation politique du pays et en particulier de Paris. Elle a dû, en mettant la population directement aux prises avec les factions, l'exercer à mieux comprendre leurs infernales ruses, à mieux démêler les pensées de renversement qu'elles sont accoutumées à cacher sous leurs invocations en apparence les plus irréprochables, et l'impérieuse nécessité qu'il y a de s'en défier toujours et de ne les aider jamais. Surtout il est permis de croire qu'elle aura eu pour effet de dégoûter de la manie des révolutions cette partie plus sincère qu'éclairée du public libéral qui se laisse aller volontiers à les considérer comme une arme défensive ordinaire, comme une manière naturelle de corriger les abus. Ce public doit commencer à comprendre que le bon moyen de réparer les défauts de notre établissement politique n'est pas de débiter par y mettre le feu, et qu'il serait difficile que nous parvinssions jamais à le mieux arranger, si nous commençons toujours par l'abattre.

Peut-être d'ailleurs la révolution, en attaquant cette fois la société dans ses principaux fondements, aura-t-elle contribué à la mieux asseoir, et à l'affermir davantage encore sur ses bases naturelles. N'est-ce pas l'avoir servie que de l'avoir mise dans la nécessité de scruter ces bases plus profondément? et la liberté, la propriété, la famille, l'hérédité ne sortiront-elles pas de l'épreuve qu'elle les a condamnées à subir, plus accréditées et plus fortes? Peut-être encore n'est-il pas fâcheux qu'elle nous ait entraînés à expérimenter de certaines folies. L'expérience coûte cher,

il est vrai ; mais elle avait besoin d'être poussée un peu loin pour devenir décisive, et elle ne nous aura pas rendu un médiocre service si elle est parvenue à déblayer le terrain de la discussion et des véritables affaires de quelques théories monstrueuses qui l'embarrassaient et l'obstruaient depuis un certain temps. Il y a cela enfin qu'en poussant aux dernières limites de certains travers, déjà excessifs dans le pays, l'abus de l'esprit révolutionnaire, l'abus de l'esprit de démocratie et d'égalité, l'abus de l'influence parisienne et de la centralisation, l'abus des usurpations administratives, l'abus des créations toujours plus nombreuses de nouveaux emplois, l'abus d'une exagération toujours plus grande des dépenses publiques, l'abus enfin de la passion nationale qui est la source de tout cela et qui nous pousse tous, riches et pauvres, à rançonner le trésor public, à faire notre première et notre dernière ressource de la fortune des contribuables ; il y a cela, dis-je, qu'en poussant ces travers au dernier excès, la révolution aura peut-être enfin pour résultat de provoquer contre eux une réaction vive et salutaire, qui, bien dirigée, parviendra peu à peu à surmonter leur funeste ascendant, et permettra de placer le pays dans une situation économique et politique comparativement très favorable à son repos et à ses progrès.

Tels sont, après ce que j'ai dit des funestes suites de la révolution, les résultats heureux qu'il est permis d'en attendre ; et, quoique ces résultats aient déjà été bien chers, et qu'ils puissent le devenir davantage encore, il serait possible, s'ils étaient finalement obtenus, qu'ils défrayassent notre malheureux pays de tout ce qu'il aura

dû souffrir et payer pour les obtenir, et que le suprême auteur des choses, qui ne nous conduit guère au bonheur qu'à travers la souffrance, mais qui se plaît quelquefois à faire sortir les plus grands biens des plus grands maux, tirât d'une action pleine de violence et de l'entreprise la plus anti-sociale qui ait peut-être été tentée en aucun temps, un régime d'ordre, de sécurité et de liberté qui permettrait à la société de reprendre, avec une ardeur et une vigueur toutes nouvelles, le cours interrompu de ses travaux, et qui la ferait sortir avec éclat de ses ruines.

Occupons-nous donc, en finissant, de cette réaction naturelle et nécessaire que la révolution a provoquée, et voyons comment elle pourrait réaliser ce qu'elle renferme d'espérances.

LIVRE HUITIÈME.

Réaction que la révolution a provoquée. Comment doit être dirigée cette réaction et jusqu'où elle doit s'étendre.

Quelles que fussent d'abord, au moins en apparence, la mollesse du pays et sa disposition à se résigner à la révolution nouvelle, pour peu qu'elle fût honnête et sensée, il n'était pas possible qu'un fait si plein de violence et de fraude; un fait où toutes les oppositions constitutionnelles avaient été si effrontément jouées; où la grande masse de la population d'ailleurs avait été comptée pour si peu de chose; où, sans prendre la peine de la consulter, une poignée d'hommes venait de disposer souverainement d'elle et de renverser de fond en comble ses institutions; il n'était pas possible, dis-je, qu'un changement si étrange, si en dehors de toutes les prévisions, si au delà de tout ce qu'on avait pu attendre, si brusquement opéré, si audacieusement surpris, et au fond duquel d'ailleurs se laissaient apercevoir, dès les premiers moments, les desseins les plus extravagants et les plus tyranniques, n'éveillât pas bientôt la susceptibilité, la raison, la dignité naturelles de la nation, et ne finît pas par rencontrer des résistances de plus en plus insurmontables.

Ces résistances n'ont pas tardé à se manifester. Elles ont commencé au bout de peu de semaines, et, comme de juste, l'initiative en a été prise à la source même du mal, c'est-à-dire au sein de cette garde nationale parisienne que les factieux avaient su engager si habilement dans leur entreprise, et à qui ils avaient fait faire une révolution, la révolution la plus radicale, sans que seulement elle y songeât et en fût le moins du monde avertie. Qui n'a présentes à sa pensée les démonstrations successives du 16 mars, du 16 avril, du 15 mai et surtout cette horrible lutte des derniers jours de juin, où la population de Paris, déjà si cruellement atteinte dans sa fortune, a dû payer en outre de tant de sang la faute de l'assistance qu'elle avait prêtée aux émeutiers de février? — A ces actes de Paris, ont correspondu, dans les départements, des manifestations non moins significatives, et, avant tout, la réception plus que vive qui a été faite, en tant de lieux, à ces commissaires plus ou moins généraux du gouvernement provisoire, qui n'ont pu tenir devant la réprobation dont leur personne, leur mission, leurs actes étaient l'objet, et qui ont été forcés de vider honteusement la place, sans qu'on ait seulement pu songer à Paris à les venger de cet affront; — et ces élections politiques d'avril, qui, en dépit des violents efforts de la république rouge, ont envoyé à Paris une Assemblée assez raisonnable et assez bien intentionnée, pour que cette république-là n'ait pu en soutenir la présence et ait dû essayer de la détruire dès le début de la session; — et l'ardeur indicible que la garde nationale des départements, à la nouvelle des entreprises insurrectionnelles de mai et

de juin, a mise à venir au secours de la capitale; — et les graves échecs que le suffrage universel, dans l'élection des conseils généraux et municipaux, a fait subir, à peu près partout, à l'esprit révolutionnaire; — et ces délibérations d'un caractère si nouveau par lesquelles les conseils généraux de maints départements ont cru devoir faire connaître à qui de droit que les provinces commençaient à se lasser des révolutions que Paris faisait ou laissait faire dans ses murs; qu'à l'avenir on ne les trouverait plus disposées à accepter de confiance les gouvernements, ainsi improvisés sans leur concours, qu'on se permettrait de leur expédier par les malles-postes, et qu'à la première apparition de ce genre, ils se réuniraient, sans attendre, bien entendu, de convocation, et verraient quelles déterminations ils avaient à prendre. — Des manifestations réactionnaires sont arrivées à la révolution des lieux d'où elle semblait devoir le moins en attendre, et elle a eu l'affront de voir les assemblées représentatives des seules républiques qui soient au monde, la diète suisse et le congrès des États-Unis, refuser d'abord d'adresser des félicitations à la France au sujet d'une création aussi équivoque que l'établissement républicain de février. — Mais c'est surtout au sein de l'Assemblée nationale, de cette Assemblée formée par les auteurs mêmes de la révolution, pour les besoins de leur cause, par des moyens tout de leur choix, et sortie sous leur direction par scrupuleuse de ce suffrage universel qu'ils déclaraient être la seule expression fidèle et légitime de la pensée du pays, c'est, dis-je, au sein de cette Assemblée que s'est surtout manifestée la réaction. Elle a contenu le démagogisme

anti-social qui s'annonçait sous le nom de république démocratique et sociale, ralenti le mouvement de démolition et de subversion auquel cette république était livrée, repoussé ses motions les plus extravagantes, rapporté ce qu'il y avait de plus sauvage dans les résolutions qu'elle avait provoquées, et écarté ses gens en même temps qu'elle révoquait leurs mesures. — Et cependant, quelque réelles que fussent ces réparations, on paraissait loin de les trouver suffisantes, et telle était partout la vivacité de l'esprit réactionnaire, que le gouvernement, alarmé, avait cru devoir exprimer à la Chambre le désir qu'elle chargeât un certain nombre de députés d'aller dans les départements, tâcher d'éclairer l'esprit public et de le convertir à la république. Mais l'Assemblée, frappée des inconvénients et de l'inutilité d'une telle mission, avait refusé d'approuver qu'elle fût donnée à aucun de ses membres; et telle était, en effet, la force du courant qui entraînait les esprits dans une voie différente de celle où on voulait les forcer d'entrer, qu'elle n'aurait pu entreprendre de changer leur direction sans risquer de se compromettre et de produire un effet précisément contraire à celui qu'on voulait obtenir. Force a donc été de les laisser à leur pente naturelle, et le choix peu républicain (peu républicain du moins par le *nom* du personnage choisi) qui a été fait pour la présidence de la république, à une majorité de six millions de voix, a bientôt fait voir dans quel esprit marchait la France, et quelles étaient la nature et la force des sentiments qui l'entraînaient. Depuis, ces sentiments, dans lesquels pourtant il entrait moins d'hostilité pour la république que pour la manière dont elle a été

établie, et pour les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, ont continué à se manifester; et, après avoir éclaté de plus en plus dans une série d'élections partielles, elles se sont mieux fait comprendre encore dans ces élections générales des 13 et 14 mai, qui auraient été aussi significatives que les amis de l'ordre pouvaient le souhaiter, si des divisions déplorables, fruit d'une confiance follement exagérée, ne les avaient exposés, dans un certain nombre de départements, à des échecs contre lesquels tout autorise à penser qu'il leur était très possible de se défendre.

Il n'y a point à se préoccuper des accusations plus ou moins violentes dont ces tendances ont été et continuent d'être l'objet. La réaction ne marche qu'à visage découvert, n'avance que par les voies constitutionnelles, ne veut que ce que voudra le pays, constitutionnellement interrogé et agissant dans les limites qu'il a lui-même assignées à l'exercice de sa souveraine puissance. Et non seulement la réaction est irréprochable dans ses procédés, mais elle l'est dans la fin qu'elle se propose et dans les réparations qu'elle poursuit. Peut-être, quand l'heure de réviser la constitution sera venue, lui arrivera-t-il de vouloir, si c'est en effet la volonté du pays, qu'il soit proposé des changements à la constitution même. Il lui sera parfaitement permis alors d'apprécier le fond et la forme de son nouveau gouvernement; et il serait par trop étrange que la révolution, qui, pour tout bouleverser, n'a pris conseil de personne, lui contestât le droit de faire, avec l'assentiment universel, régulièrement manifesté, ce qu'au 24 février, elle s'est permis de faire, avec une si remarquable

impudence, sans autre avis que celui d'une poignée de conspirateurs, assistés ou poussés par une cohue ameutée de quelques milliers d'hommes.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La France, à l'heure qu'il est, ne juge pas son nouvel établissement politique. Elle s'est retranchée de bonne foi, temporairement du moins, dans ce qu'on appelle la république intelligente et modérée contre une autre république bornée et violente qui n'est pas celle que le pays avoue; et tout son travail, depuis plus de quinze mois, est de lutter contre les tendances anti-sociales d'un socialisme stupide, et contre les entreprises subversives d'une démagogie qui ne consent à se soumettre à rien, qui ne reconnaît pas plus la volonté des huit millions d'électeurs qui ont paru adhérer à la république, que celle des collèges électoraux choisis, mais infiniment plus restreints, sur lesquels s'appuyait la monarchie, et qui, trois fois en treize mois, du 15 mai 1848 au 13 juin 1849, a entrepris de renverser par la violence l'ordre politique que le suffrage universel avait constitué.

Très réellement, il s'agit moins pour le pays, dans le mouvement de réaction auquel il est livré, de revenir à tel ou tel des régimes déçus, que d'avoir raison enfin d'un esprit de subversion qui s'attaque indistinctement à tous les régimes, et qui, depuis soixante ans, n'a consenti à en laisser durer aucun. La question seulement est de savoir s'il donne à ses efforts une direction suffisamment intelligente, et l'essentiel, à mon avis, est de lui faire comprendre que le vrai moyen de réagir avec fruit contre l'esprit révolutionnaire serait de s'attaquer enfin sérieu-

sement au travers national que j'ai signalé, au commencement de ce travail, comme la cause la plus radicale de nos désordres, c'est-à-dire à ce travers qui considère le gouvernement comme une proie naturellement offerte à l'avidité de tous, qui fait qu'il n'est pas plutôt fixé dans certaines mains que d'autres tout aussitôt se coalisent pour le ravir à celles-là, et qui est cause tout à la fois de l'instabilité de tous nos établissements politiques et du caractère de plus en plus dispendieux et oppressif qu'ils tendent à prendre en se renouvelant.

Il n'y a point à se le déguiser, ce travers a déjà eu dans le pays de tels effets, qu'il finit par y rendre le gouvernement impossible.

D'une part, en effet, il a opéré tant de bouleversements, et par suite amené tant de mutations d'hommes, que le gouvernement, quel qu'il soit, qui est destiné à s'installer définitivement dans notre pays, aura à traiter avec le personnel, vivant ou représenté par ses héritiers, de quatre ou cinq régimes, de quatre au moins; et d'un autre côté, par l'effet même de ces mutations et du monstrueux accroissement de personnel qui s'en est suivi, les services se sont tellement multipliés et les dépenses publiques tellement accrues que tous nos budgets se ferment depuis longtemps en déficit, et que nos charges annuelles dépassent, à l'heure qu'il est, de plusieurs centaines de millions les recettes possibles¹.

¹ Quoique la loi de finances du 19 mai dernier ne fixe qu'à 160 millions le déficit du budget de l'année courante, ce déficit est bien de 298 millions tout au moins; car il n'est pas possible

Voilà la situation que nous a faite le vice dont il s'agit, situation qui s'est aggravée à chaque révolution nouvelle, que celle de février a poussé au dernier excès, et qui finit, dis-je, par rendre chez nous le service public matériellement impossible.

Quel parti prendre en effet en présence de tous les personnels de gouvernement que nos innombrables revirements de pouvoir ont mis successivement en scène, depuis soixante ans, et qui se regardent tous, au même degré, sinon au même titre, comme les souverains seigneurs et maîtres de ce pays ? Qui choisir entre les hommes de l'ancien Régime, de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration, de la royauté de Juillet, de la République nouvelle ?... Il n'est possible évidemment, ni de les appeler tous, car les finances d'aucun pays n'y pourraient suffire, ni d'en appeler un à l'exclusion des autres, car tous les non appelés, se liguant contre celui qu'on aurait élu, finiraient inmanquablement par l'abattre.

Et, d'un autre côté, comment suffire à des dépenses de

qu'on veuille considérer comme une ressource naturelle et ordinaire les 138 millions de l'amortissement, qui sont affectés cette année aux services généraux. Ces 138 millions, en effet, se composent, en très grande partie, sinon en totalité, de rentes qui appartiennent au public, qu'il a chèrement payées, au rachat desquelles il a consacré des milliards, qui devraient être employées à en racheter d'autres, surtout dans un moment où elles sont à bas prix, qu'on ne peut détourner de cette destination sans causer au public un grave dommage ; et l'acte qui oserait les affecter d'une manière permanente aux services généraux du budget serait le coup d'État financier le plus hardi qui eût été tenté à aucune époque.

46 à 48 cents millions avec des recettes de 12 à 14 cents millions qu'il est à peu près impossible d'accroître, et des déficits annuels de plusieurs centaines de millions, qu'on ne parvient à combler que par des anticipations ruineuses, en dévorant l'avenir par de continuel emprunts, et en rendant le présent de plus en plus précaire et redoutable. S'il serait difficile d'employer les personnels de quatre ou cinq régimes, quand on a à peine, en créant une multitude de services abusifs et en encombrant tous les services, de la place pour celui d'un seul, est-il plus aisé de suffire à des dépenses colossales et toujours croissantes avec des déficits toujours plus grands, et de combler le vide des déficits par des expédients qui ne peuvent que les augmenter encore, et qui, en effet, vont sans cesse les accroissant ?

Il suffit d'énoncer ces difficultés pour faire comprendre que, tant que durera la cause qui les a produites, il sera naturellement impossible de les surmonter, que, bien loin de là, elles deviendront de plus en plus insurmontables, et que le travers sous l'influence duquel elles sont nées et elles s'aggravent toujours davantage, le travers qui ne cesse de fomenter chez nous des révolutions, qui multiplie indéfiniment les personnels, qui exagère le nombre et les attributions des services, qui enflé outre mesure les dépenses, nous pousse dans une voie sans issue et où l'encombrement et l'ardeur des rivalités pourraient finir par provoquer d'horribles catastrophes.

Encore une fois donc, ce que doit se proposer le pays, dans l'honnête et salutaire mouvement de réaction auquel il est livré, c'est moins de revenir à tel ou tel des

régimes déchus, que de procéder enfin, dans la formation de celui qui est destiné à leur survivre, monarchique ou républicain, de manière à lâcher enfin de décourager le travers immoral et funeste sous l'influence duquel tous étaient nés et tous ont péri.

Pour cela, la première et la plus indispensable des précautions à prendre, c'est de ne pas procéder révolutionnairement, et, par haine des révolutions, de ne pas risquer d'en faire une nouvelle, de ne pas permettre qu'un nouveau parti quelconque vienne se substituer violemment à ce qui existe, et fournir à l'esprit révolutionnaire de nouveaux aliments. Le pays, au lieu d'attendre des libérateurs, qui ne manqueraient pas, quels qu'ils fussent, de lui faire payer leur victoire, et de maintenir à leur profit des abus qu'il faut enfin réprimer, le pays doit se délivrer lui-même et n'avoir raison que par les voies constitutionnelles des partis avides et des régimes écrasants que l'esprit révolutionnaire a enfantés au milieu de nous.

Ses succès, à cet égard, dépendront tout à fait du degré d'habileté qu'il saura mettre dans sa conduite, tant à l'égard des partis qui se disputent l'avantage non médiocre de le servir, qu'à l'égard du système d'administration illibéral et exorbitamment dispendieux qui est né, au milieu du conflit de leurs ambitions, des vues intéressées qui leur sont communes.

Obligé de traiter avec tant de personnels différents, et placé dans la double impossibilité de les appeler tous et d'en préférer exclusivement aucun, il lui est impérieusement commandé de faire ses choix parmi les uns et les autres avec un tel degré de bon sens, de justice et d'im-

partialité que les exclusions si nombreuses, qu'il sera forcé de donner, perdent tout caractère d'offense.

Et, d'un autre côté, forcé de donner l'exclusion à tant de monde, il devra se faire une loi plus impérieuse encore de ne maintenir, au profit des appelés ou des conservés, rien de véritablement abusif, d'arriver, au contraire, ne fût-ce que par un sentiment de justice envers les exclus, à la suppression sagement ménagée des services et des dépenses non nécessaires, et de faire en sorte, ainsi, que le sacrifice imposé aux non appelés porte avec lui sa compensation, de s'arranger, en circonscrivant par la suppression des abus le domaine des services publics, pour agrandir le plus possible celui de l'activité particulière, et pour rendre toujours plus libre et plus accessible l'exercice de toutes les professions.

Ces règles sortent des nécessités de la situation avec un caractère tellement impérieux, qu'il serait vraiment étrange qu'on n'en voulût point tenir compte. Je doute qu'il soit désormais au pouvoir de personne de les violer impunément. Nous avons fait de tels progrès dans l'industrie des révolutions et dans l'art de fomenter des troubles, les nombreux partis qui se disputent le pouvoir sont devenus à la fois si habiles et si ardents, qu'il n'en est pas un, même au nombre des plus considérables, qui, ayant réussi à s'emparer du pouvoir, parvint à s'en assurer la possession s'il voulait lui conserver le caractère oppressif et dispendieux que nos soixante ans de luttes d'ambition et de cupidité lui ont fait prendre. Tous les autres lui feraient une guerre si cruelle qu'il serait bientôt jeté bas. D'où je tire cette conclusion, que l'heure présente est bien

près d'être devenue l'heure des résolutions désintéressées, l'heure des réformes que depuis si longtemps les amis de la liberté poursuivent, et que, puisqu'il n'est plus possible de constituer une domination au profit de personne, il serait temps, peut-être, et grand temps, de songer à fonder un gouvernement raisonnable au profit de tous ; je veux dire un gouvernement dont les attributions et les dépenses fussent enfin ramenées à des proportions plus justes et plus sensées.

Rien n'est assurément plus louable que de songer à licencier les partis. Mais, pour y réussir, il faut tâcher de les désintéresser, et pour cela deux choses, dis-je, sont indispensables :

1° S'imposer la loi, en ne prenant dans les myriades d'aspirants qui accourent vers le gouvernement de tous les points de l'horizon qu'un petit nombre d'élus, de faire ses choix avec une extrême justice ;

Et 2°, en donnant aux non appelés la satisfaction de ne se voir préférer que des hommes véritablement dignes, leur procurer, en outre, à titre de réparation, l'avantage de voir devant eux un champ plus vaste et moins embarrassé, où leur activité se puisse déployer plus à l'aise, obliger le pouvoir à restituer graduellement au domaine de l'activité privée tout ce qu'il a été conduit à lui dérober de liberté et d'espace pour satisfaire aux exigences de plus en plus grandes des masses d'hommes que nos luttes révolutionnaires ne cessaient d'attirer dans les voies de l'ambition.

Il est absolument indispensable d'entrer dans quelques développements sur chacune de ces deux conditions de

salut, et d'abord sur celle qui est relative aux choix d'hommes à faire, et au maniement ou à l'arrangement des partis, la plus vive, sans contredit, et la plus délicate des deux, sinon la plus importante.

Les partis qui occupent chez nous la scène politique, en écartant, bien entendu, la démagogie et le socialisme, monstruosité anti-sociales qu'il est impossible de faire entrer honorablement dans aucune combinaison, sont au nombre de quatre, qui, bien que rentrant plus ou moins les uns dans les autres, restent assez distincts pour être considérés séparément : la *démocratie*, le *bonapartisme* ou l'*impérialisme*, le parti de l'ancienne aristocratie, désigné par le nom de *parti légitimiste*, et enfin le parti sur lequel s'appuyait le dernier gouvernement, *parti* qu'on a appelé tour à tour *conservateur*, *orléaniste*, et qu'à vrai dire, ne désigne suffisamment aucune de ces appellations.

On sait, assez approximativement, de quelles portions de la nation se compose chacun de ces partis, et ce qui en constitue essentiellement la force. Quoiqu'ils diffèrent beaucoup par leur nature, leurs moyens, leur importance, ils sont tous assez puissants pour avoir réussi, en se combinant de diverses manières, à s'emparer successivement du pouvoir et à en retenir plus ou moins longtemps la possession. Aussi serait-il impossible d'en écarter systématiquement aucun, et surtout de tenir éloignés de la scène ceux qui sont manifestement les plus considérables, et par exemple les partis légitimiste et orléaniste, en ce moment privés de leurs chefs, et dont le dernier même, disloqué il y a seize mois par l'ouragan révolutionnaire,

est demeuré depuis plus ou moins désorganisé. Vouloir constituer quelque chose de solide en tenant à l'écart ces deux partis, serait la plus extravagante des entreprises, et cela est si vrai que, bien qu'ils ne figurent point en nom dans l'établissement transitoire qui régit en ce moment notre pays, on peut dire qu'ils ont puissamment contribué à lui donner l'être, et qu'il ne se maintient, en quelque sorte, que par leur concours. Il est si vrai que rien de stable ne se pourrait fonder en leur absence, que notre dernier établissement politique est tombé pour une moindre irrégularité, et qu'il a suffi, pour qu'il ne pût se soutenir, de l'éloignement et de l'état d'hostilité où s'est tenue l'ancienne aristocratie territoriale, quelle que fût d'ailleurs, en dehors d'elle, l'importance des classes sur lesquelles le gouvernement s'appuyait.

On ne peut donc s'occuper utilement dans notre pays d'une reconstitution du corps politique sans y faire entrer tous les partis désignés plus haut. On ne le peut pas surtout sans y comprendre les deux derniers dont je viens de parler, et la rentrée en scène des partis légitimiste et orléaniste ne saurait être ajournée longtemps. Le rappel plus ou moins prochain des chefs de ces partis, même en faisant abstraction de toute idée de changement dans les formes du gouvernement, est la conséquence naturelle du sentiment honorable qui pousse le pays à réagir avec vigueur contre les passions révolutionnaires qui les ont fait successivement expulser. Le pays a compris qu'au fond de ces odieuses scènes de révolution, auxquelles il assiste depuis soixante ans, se cachaient presque toujours de misérables questions de personnes;

que la grande préoccupation des meneurs était de supplanter les pouvoirs établis, et que ces mutations de pouvoir, déterminées par les motifs ordinairement les moins honorables, accomplies au milieu de l'émotion et de la souffrance de tous, étaient infailliblement suivies de beaucoup de résultats déplorables, rarement compensés par les biens qui pouvaient les accompagner aussi, et qu'il serait possible d'obtenir par des procédés infiniment moins violents et plus sûrs. Il a senti qu'il était temps de travailler à décourager une industrie si profondément perverse, et que l'intérêt de son repos, de sa dignité, de sa justice lui prescrivait d'avoir raison des bouleversements de ce genre qui auraient été opérés sans nécessité. C'est ainsi, si je ne me trompe, qu'il va être amené, plus ou moins prochainement, à rappeler sur la scène, avec leurs chefs, les partis vaincus dans les deux révolutions dernières.

Déjà, et dans cette bonne pensée, il s'est successivement élevé du *Gouvernement-Provisoire* à la *Commission-Exécutive*, de celle-ci au *Pouvoir-Exécutif* qui l'a remplacée, et il est arrivé ainsi, de redressements en redressements, jusqu'à la *Présidence du 10 décembre*. La question est de savoir s'il s'arrêtera en si beau chemin; s'il pensera que l'élection présidentielle de décembre a été une réparation suffisante de l'entreprise de février, et s'il ne voudra pas arriver jusqu'à cette entreprise même; si même il s'arrêtera à la révolution de février, et s'il ne croira pas devoir remonter tout d'un coup jusqu'à celle de 1830; si, voulant avoir raison de celles des dernières révolutions qui ont été accomplies sans véritable nécessité, et

seulement pour satisfaire des ambitions et des cupidités personnelles, il ne sera pas entraîné à examiner ce qu'il doit penser à cet égard de la révolution de juillet.

Je suis forcé de dire que, si l'intelligence, le courage, l'honnêteté politiques ne lui font pas défaut, il ira hardiment jusque-là, et qu'un examen sévère des entraînements auxquels il eut la faiblesse de céder, il y aura bientôt dix-neuf ans, lorsqu'il donna son assentiment à la révolution qui venait d'être accomplie, pourra le porter à penser qu'il consacra alors par son approbation un acte qui était loin d'être entièrement irréprochable, et qui, l'événement ne l'a que trop prouvé, pouvait avoir plus tard des résultats fort tristes. Ce qui fut parfaitement irréprochable, en juillet, ce fut la résistance aux ordonnances. Mais cette nécessaire et légitime résistance pouvait-elle, surtout après l'abdication du roi et du duc d'Angoulême, et après la transmission régulière du pouvoir royal au duc de Bordeaux, sous la régence du duc d'Orléans, cette résistance, dis-je, pouvait-elle, sans dépasser le but, aller jusqu'à appeler par une révolution le duc d'Orléans au trône? Il me paraît impossible, aujourd'hui que nous jugeons ces événements de sang-froid, de ne pas répondre négativement. Cette révolution, en effet, n'était ni constitutionnelle, ni nécessaire. Outre que le roi Charles X, sans tenir compte de son irresponsabilité, s'était noblement puni, en abdiquant, du crime d'État qui avait justement soulevé la population de Paris, il y avait des ministres pour répondre de ce crime; il y avait des collèges électoraux et une majorité parlementaire pour forcer le gouvernement à marcher dans les

voies de la constitution. Des institutions qui avaient été assez fortes pour sortir victorieuses de l'assaut formidable que celles-ci venaient de soutenir, l'étaient assez, sans aucun doute, pour continuer à se défendre, d'autant plus qu'en ce moment rien n'était moins difficile que d'obtenir qu'elles fussent fortifiées. Rigoureusement donc la révolution n'était pas plus nécessaire qu'elle n'était légale, et elle ne s'est accomplie que parce qu'elle offrait aux passions ambitieuses le moyen de se satisfaire par l'ostracisme politique d'un parti tout entier. Or, cette expulsion du gouvernement infligée à un grand parti, cette sorte de proscription politique d'une classe importante de citoyens, renouvelée de la première révolution, était un fait de la nature la plus grave; et si le pays, plus habile et plus ferme, avait su empêcher que les choses fussent poussées jusque-là, s'il n'avait pas permis qu'une résistance d'abord légitime dégénérât en une injuste spoliation et entraînat l'éloignement des affaires de tout un parti, il aurait, en s'opposant à ce bouleversement, empêché probablement que, dix-sept ans plus tard, celui-ci n'en amenât un nouveau, plus injuste et plus désastreux encore.

A Dieu ne plaise qu'en faisant ces remarques je veuille rien dire qui paraisse accuser la maison d'Orléans. Cette noble maison avait été fort innocente du crime des ordonnances, de la résistance que ce crime avait soulevée, du dénouement enfin qu'avait eu cette résistance. On sait de reste qu'elle n'avait pas provoqué ce dénouement, qu'elle s'était tenue à l'écart, dans l'inaction et le silence, qu'elle n'était pas venue à la rencontre du pouvoir, qu'il

avait fallu aller la chercher au contraire, et qu'elle ne s'était rendue, après une honorable résistance, qu'à la nécessité de prévenir par son acceptation l'établissement imminent d'une république, encore moins préparée alors qu'elle ne l'était au mois de février 1848, et dont on lui doit d'avoir fait ajourner de dix-huit ans la désastreuse épreuve. Fallût-il admettre d'ailleurs que le duc d'Orléans eut tort, en 1830, d'accepter la couronne qui lui était offerte, et qui allait être détruite s'il ne l'eût acceptée, on ne saurait nier du moins qu'il n'ait expié aussi noblement que possible ce tort, d'ailleurs douteux, par les dix-huit années de sécurité, de paix, de liberté, de prospérité sans égale dont il a fait jouir la France, au péril presque continuel de sa vie et au prix d'une très considérable portion de sa fortune. Avoir puni cette famille si noble, si éminente, si gracieuse, si bienveillante, si française, si cordialement dévouée à son pays et à tant d'égards si exemplaire, si digne de servir aux autres de modèle et de se voir placée à la tête de toutes, comme elle l'a été; l'avoir punie par la violence, par l'outrage, par l'exil, par la spoliation, par le délaissement, par l'oubli du bien qu'elle avait fait à la France, est une action inqualifiable, qu'il faut renoncer à expliquer et surtout à excuser. Que parle-t-on de la faiblesse du roi, à la dernière heure de son règne, quand l'inactivité d'esprit, quand le relâchement de cœur, quand la dissolution morale étaient partout, et que peut-on dire à cet égard qui ne soit à l'adresse de tout le monde? Quel reproche de faiblesse d'ailleurs peut-on faire à ce prince qui ne rappelle aussitôt les occasions si nombreuses où il avait fait

preuve de courage et de sang-froid? Sans parler de la bravoure militaire si naturelle à sa race, et dont il avait personnellement donné d'éclatants témoignages dans les premières guerres de la révolution, qui ne se souvient de la fermeté calme et de l'admirable présence d'esprit qu'il n'a cessé de montrer dans les jours les plus agités de son règne, et surtout dans les moments critiques, et malheureusement si nombreux, où sa vie a été directement attaquée? Qui oserait lui faire un crime de n'avoir pas voulu conserver son pouvoir à la condition de le rendre odieux, et qui nierait que s'il eût consenti à éteindre dans le sang, quelque insensée et quelque criminelle qu'elle pût être, cette insurrection à laquelle une partie beaucoup trop nombreuse de la population parisienne avait l'inconcevable folie de s'associer, on ne se fût servi de ce fait pour flétrir les dernières années de sa vie et vouer son nom à l'exécration publique? Que signifient encore ces incroyables reproches d'avarice, qu'on joint avec tant de justesse et d'à-propos au reproche de faiblesse? Quelle maison royale a plus donné que la maison d'Orléans? Et que peut-on dire de l'avarice du roi qui ne rappelle que, pendant dix-sept ans, il a appliqué sa liste civile presque entière et les revenus si considérables de son domaine privé à des usages d'un intérêt presque exclusivement public, à restaurer et à décorer des monuments nationaux d'un haut intérêt pour l'art et pour l'histoire, à prodiguer les encouragements aux beaux-arts, à doter nos musées de collections précieuses, à défrayer les nombreux voyages qu'imposaient à ses fils des intérêts de service ou les devoirs de leur situation, à distribuer des

sécours innombrables, à recevoir, à amuser toute la société de Paris? qu'il n'a pas employé moins de soixante millions à restaurer des palais qui étaient des propriétés nationales? qu'il n'a pas distribué, dans le cours de son règne, moins de vingt-cinq millions en secours? que, non content d'appliquer à ces généreux usages la presque totalité de ses revenus, il y a consacré, en définitive, une portion considérable du fonds composant sa fortune personnelle? qu'ayant laissé, à la suite d'une administration si libérale, il faudrait dire si prodigue, plus de trente-deux millions de dettes, il a voulu qu'elles fussent intégralement payées sur ses biens patrimoniaux? que ses fils y ont engagé solidairement leur fortune? que ses belles-filles ont exigé que leur dot n'y fût point épargnée?... Voilà pourtant les monuments de l'avarice royale! Lecteurs honnêtes, qu'en pensez-vous? et comment vous paraît-il que ces faits, dont j'abrège et affaiblis malheureusement l'expression, justifient la situation que nous avons faite à la noble et populaire royauté de 1830? Mais peut-être cette situation est-elle mieux expliquée par la corruption politique également reprochée au roi? La corruption du roi! comme si la corruption du pays était descendue du trône! comme si cette corruption n'était pas partout! comme si les diverses oppositions n'étaient pas les premières à en donner l'exemple! comme, s'il était jamais arrivé à aucune d'elles de combattre une tendance vicieuse des collèges électoraux, au risque de compromettre leur popularité! Mais qui ne sait que nous ne sommes jamais pour rien dans les travers publics, généraux, et bien et dûment nationaux auxquels,

sans le vouloir et quelquefois sans le savoir, nos gouvernements obéissent? Ce n'était pas le pays qui était corrompu, c'était le roi. Le roi était le bouc émissaire sur la tête de qui on prétendait accumuler toutes les iniquités d'Israël. Messieurs, sachez-le bien, ces iniquités étaient les nôtres. Ce que vous appelez la corruption du roi n'était que la corruption publique. Vous dites que le roi était corrompu! Je dis qu'il l'était dix fois moins que la corruption du pays ne lui demandait de l'être. Cette corruption n'a jamais cessé de le violenter. Ses ministres peut-être auraient pu l'en mieux défendre. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle n'a cessé de l'assaillir, de le contraindre, de lui imposer ses volontés. Chacun prétendait faire des questions de dynastie du triomphe de ses injustices. Le roi s'est toujours trouvé placé entre deux sortes de séditions : celle des hommes violents et celle des hommes obséquieux, l'émeute des rues et celle des Chambres et des antichambres, l'émeute qui lui tirait des coups de fusil et celle qui le poursuivait de ses obsessions, et celle qui l'assiégeait sans relâche de ses placets... Et, quand il se trouvait dans une situation si difficile et si pénible par l'effet même des travers publics, n'est-il pas odieux de vouloir lui faire un crime de ces travers qui ont fini par entraîner sa ruine, et d'y chercher des excuses pour le sort qui lui a été fait, pour les amers et inépuisables dégoûts dont fut abreuvé son règne, pour l'exil où on l'a jeté, pour le délaissement et l'oubli qui sont le prix de ses services?... Encore une fois, une telle conduite ne se peut qualifier, et je souhaite, pour l'honneur de mon pays, qu'elle soit suivie d'une réaction qui

en répare, s'il se peut, l'abominable injustice ! Plus nous avons été mal pour le roi, et plus ce prince, dont la vie fut si remplie de vicissitudes, a été odieusement renversé, pillé, proscrit, oublié, et plus il est juste que les âmes honnêtes se tournent vers lui, qu'elles l'honorent, le respectent, le consolent.....

Et néanmoins, quels que soient les hommages dont l'émotion, la pitié, la gratitude prescrivent de l'entourer et les profondes sympathies que mérite d'inspirer sa famille, les sentiments dont il continuera d'être l'objet ne doivent pas empêcher de reconnaître ce qu'il y eût d'imprudent et d'irrégulier dans l'acte révolutionnaire qui lui délégua le pouvoir, il y a 19 ans, qui, au-dessous de lui, substitua violemment aux classes qui le possédaient des classes nouvelles, qui furent mises subitement en possession de tous les postes de l'État, et que la nation, revenue des émotions de 1830 et instruite par les événements, sente le besoin de réparer l'usage immodéré qu'elle fit alors d'un très légitime triomphe, qu'elle réproûve la satisfaction illégitime qui fut donnée aux passions ambitieuses et à l'esprit de révolution, au préjudice d'une classe entière de citoyens, évincée du gouvernement avec les chefs constitutionnels du pays sans aucune nécessité véritable, et qu'elle marque cette réprobation, autant qu'il est en elle de le faire, non pas sans doute en ne rappelant de l'exil que les princes qui furent alors proscrits, mais en les rappelant en première ligne, et en leur restituant, ainsi qu'à la classe exclue avec eux, dans l'acte législatif qui fera cesser toutes ces proscriptions odieuses, le rang et la prééminence que la révolution leur avait injustement ravie.

Jamais, il me semble, on n'a dû mieux comprendre qu'aujourd'hui à quel point il est nécessaire de veiller à ce que les lois naturelles de l'avancement politique, dans la société, ne soient pas interverties, à ce que les classes et les familles les premières nées à la vie publique et les plus anciennement distinguées ne perdent pas, sans cause légitime, le rang qu'elles avaient légitimement acquis ; et, quand on voit quelles sont à cet égard les conséquences d'un premier désordre ; quand on considère avec quelle violence, lorsqu'une classe s'est trop cavalièrement substituée à ses devancières, toutes, de proche en proche, et jusqu'aux plus infimes, tendent à supplanter à leur tour celles qui les avaient devancées, et usurpent, sans plus de vergogne que de titres, tout ce qu'il y a d'important et d'élevé dans la société, il serait difficile de ne pas reconnaître que la grave infraction aux lois de l'avancement qui a eu lieu en 1830 ne peut se passer d'être réparée.

On observe que, sous la monarchie de 1830, il était parfaitement loisible à la classe que la révolution avait évincée du gouvernement de prendre rang dans le nouvel établissement politique. Sûrement ; mais sans ses chefs et en second ordre, mais en se plaçant à la suite de la classe qui l'avait vaincue et supplantée : le pouvait-elle d'une manière honorable ? Y a-t-il profit pour quelqu'un à ce qu'une classe quelconque manque à sa propre considération ; et, si l'on a à cœur de les réconcilier toutes, n'est-il pas essentiel de les traiter toutes avec bienséance ? Ce fut une grave faute, je le répète, après le triomphe de juillet, que de traiter en vaincue celle qui avait occupé le pouvoir, et de vouloir, une fois encore, la

rejeter au second rang. Elle ne pouvait accepter cette déchéance ; et si celle qui venait de prendre sa place ne le comprit pas alors, elle doit le mieux comprendre aujourd'hui que, supplantée à son tour, elle s'est vue menacée d'être rejetée dans les conditions inférieures, et qu'elle a couru un moment le risque d'être aussi maltraitée comme bourgeoisie que sa devancière, dans un autre temps, l'avait été comme noblesse. Il n'y a qu'une manière de réparer envers celle-ci l'injuste exclusion qui lui fut donnée en 1830 : c'est, en rappelant de l'exil les princes dont elle voulut partager la fortune et avec qui elle descendit noblement du pouvoir, de marquer nettement qu'on n'a plus l'intention de l'exclure.

Il faut même avoir la sincérité d'avouer que la réparation ne devrait pas s'arrêter à cet acte de rappel, et que, pour témoigner d'une manière suffisante à quel point on réprovoie aujourd'hui l'esprit révolutionnaire qui la fit écarter, il y a dix-neuf ans, et tout ce qu'il put se mêler à cette détermination de passions ambitieuses et de calculs intéressés, il serait désirable que la nation, sitôt que la permettra la nouvelle constitution à laquelle elle s'est librement soumise, crût de sa justice et de sa sagesse de reporter par l'élection à la tête des affaires le chef constitutionnel du gouvernement qui, en 1830, fut indument renversé.

Je n'examine pas si, alors ou plus tard, il y aura lieu pour elle de songer à ramener le gouvernement à ses anciennes formes, et de revenir à cet égard sur ce qui s'est passé il y a seize mois. Peut-être. Il est bien difficile, en effet, qu'un peuple qui se respecte et qui sent un peu ce

qu'il vaut consente à se soumettre longtemps, au moins sans l'avoir légitimé par un suffisant examen et par un vote régulier et tranquille, à un établissement politique aussi insolemment improvisé, aussi violemment introduit, aussi frauduleusement intronisé que l'a été la république actuelle. Mais ceci est une question à part. Il ne s'agit pas précisément à l'heure qu'il est de réaction contre les formes du gouvernement, mais de réaction contre l'esprit révolutionnaire. Il est non seulement tout aussi permis, mais tout aussi nécessaire sous la république que sous la monarchie d'avoir cet esprit en exécration. Les républiques américaines ne toléreraient pas plus que le czar de toutes les Russies que, de trimestre en trimestre, de nouvelles cohues de quidams et d'aventuriers, de nouvelles troupes de barbares, remontant des profondeurs de la société, prétendissent se substituer par la violence aux classes qui les auraient devancées dans l'ordre des développements réguliers de la société. C'est cet ordre, qu'ils soient républicains ou monarchiques, que les gouvernements doivent maintenir avec fermeté là où il existe et rétablir autant que possible là où il a été troublé ; et c'est précisément parce qu'il doit être rétabli là où il a été troublé que je demande qu'on revienne, autant que faire se pourra, sur les interversions violentes qu'il peut avoir subies dans nos dernières révolutions, et qu'on rappelle le plus tôt possible de l'exil non seulement les augustes proscrits de 1848, mais encore et d'abord ceux de 1830, qui sont ceux que la violence frappe depuis le plus longtemps, sinon avec le plus d'injustice.

L'essentiel, dans la société, c'est que les classes et les

familles soient rangées dans l'ordre naturel et historique de leur développement. Mais, s'il est désirable que cet ordre ne soit pas troublé par la violence, il ne l'est pas moins, prenons-y bien garde ! que la violence n'essaie pas de maintenir un ordre qui aurait cessé d'être le vrai. S'il importe à la restauration poursuivie de l'ordre public en France que les pouvoirs injustement renversés soient rétablis, il importe davantage encore peut-être que, dans cet ordre, ainsi restauré, il n'y ait de positions privilégiées pour personne ; qu'aucune classe ne s'y puisse arranger pour se maintenir artificiellement dans une position élevée ; qu'aucune n'y entoure sa position d'ouvrages de défense qui aient pour objet de la rendre inaccessible ou moins accessible ; qu'aucune ne s'y sépare des autres par des lignes de démarcation ; que toutes concourent ; que, sans se confondre, toutes communiquent entre elles, et qu'enfin, de la base au sommet de la société, le mouvement d'ascension et de décadence auquel toutes les classes et toutes les familles doivent être livrées, ne soit troublé par rien d'arbitraire.

Ajoutons que, plus ceci est important, et plus il le serait que, pour témoigner à cet égard de l'excellence de ses dispositions, le pouvoir légitime qu'aurait restauré la volonté nationale, si cette restauration si désirable était opérée, fit dès l'abord ses choix indistinctement partout, sans considération d'origine ou de parti, sans injuste préférence pour personne, et en prenant le mérite partout où il se serait franchement manifesté.

Telle est, si je ne me trompe, la première règle à s'imposer à l'égard des partis, si l'on veut parvenir à les pa-

cifier : rétablir entre eux, en commençant par la tête, l'ordre que la violence a interverti, les replacer dans leur situation naturelle, les faire d'ailleurs loyalement concourir, et s'appliquer en faisant ses choix indistinctement partout, à ne montrer de préférence que pour les hommes les plus dignes, s'imposer rigoureusement la loi d'une exacte justice envers tous.

Le second moyen, ai-je dit, est de ménager, en dehors du gouvernement, à tout ce qui ne sera pas appelé, c'est-à-dire au très grand nombre, le plus d'espace qu'il se pourra ; de laisser libres et ouverts le plus de débouchés possible, et pour cela de tendre énergiquement à modifier, dans un sens favorable à la liberté, le régime administratif que les passions révolutionnaires ont développé parmi nous, de faire un contrôle sévère de ses attributions et de ses dépenses, et d'arriver, avec tout le temps, avec tous les ménagements nécessaires, sans doute, mais avec une inflexible fermeté, à la suppression de ce qu'elles présentent d'excessif.

J'ai grand besoin d'insister ici sur un point si capital et d'exposer les graves raisons qu'il y a, pour que le gouvernement, quel qu'il soit, que le suffrage universel fera définitivement sortir de la crise où nous sommes se désiste enfin, ne fût-ce d'abord qu'en principe et dans ses tendances, du système d'administration exorbitant et écrasant qui est né ; dans le cours de nos soixante ans de révolution, du débordement des ambitions et des cupidités individuelles.

On sait où mène ce système. On l'a assez pu voir, de-

puis longtemps, et à mesure que des révolutions nouvelles, donnant accès à de nouvelles troupes d'ambitieux et d'hommes avides, ont provoqué des entreprises de plus en plus étendues sur le domaine de l'activité privée, et donné lieu à une extension toujours plus désordonnée des dépenses publiques. Cet abus, déjà criant sous l'Empire, et tellement accru par la Restauration qu'on ne croyait pas, vers la fin de ce régime, qu'il fût possible d'ajouter encore au nombre des fonctionnaires et à celui des millions qu'il fallait affecter au service public, s'est animé d'un tel surcroît d'énergie à la révolution de 1830 que, sous le gouvernement né de cette révolution, en pleine paix, sans cause apparente, ou du moins sans autre cause que celle que je ne cesse de signaler, le nombre des fonctionnaires s'est accru d'environ trente-cinq mille¹, et le chiffre des dépenses, matériel et personnel réunis, de plus de 500 millions². Il y a eu toujours plus de choses exécutées par l'État, ou entreprises sous sa direction, et soumises à sa gênante et onéreuse tutelle. Au nom de je ne sais quelle utilité générale abstraite, qu'on eût été fort embarrassé d'expliquer un peu sensément, on a empiété, avec une familiarité chaque jour plus outrecuidante et plus hardie, sur les droits individuels les plus respectables. Il n'est pas

¹ Rapport du comité des finances de l'Assemblée constituante sur le projet de budget rectifié de 1848.

² Il paraît que, dans ces 500 millions et plus d'accroissement qu'ont pris les dépenses publiques sous le gouvernement de juillet, il y aurait à faire entrer pour environ 63 millions celui qui est provenu de la multiplication des fonctionnaires. Voir le rapport que je viens de citer.

de formes sous lesquelles la liberté et la propriété particulières n'aient été attaquées. L'autorité, systématiquement et candidement perturbatrice, a donné à cet égard aux factions l'exemple des plus dangereuses témérités, et ses doctrines administratives, objet de tant d'admiration, mènent si directement au socialisme que, lorsque les événements de février sont venus mettre en scène les sectes socialistes, ces sectes, pour essayer de réaliser leurs utopies, n'ont eu en quelque sorte qu'à suivre la voie tracée par le régime administratif en vigueur¹. C'est ainsi qu'à l'exemple de ce que ce régime avait fait pour les cultes, pour l'enseignement, pour les travaux publics et pour d'autres branches d'activité d'une moindre importance, le gouvernement provisoire, dès le lendemain de la révolution, a entrepris de concentrer dans des ateliers sociaux des industries livrées jusque-là à l'activité particulière. C'est ainsi qu'un peu plus tard il a conçu, manifesté et

¹ Il ne laisse pas d'être piquant de voir celui de nos hommes d'État qui est le partisan le plus décidé et le gardien le plus jaloux de ce régime être conduit à avouer qu'il nous mène insensiblement au communisme : « En Angleterre, dit M. Thiers, on a, à l'égard des hommes, un très grand respect pour l'individualité; et ici, au contraire, on a un tel respect de tous, et si peu de respect de l'individualité, que cela nous conduit insensiblement au communisme. » (Discours sur le remplacement militaire, séance de l'Assemblée nationale du 21 octobre 1848). Ce qui n'empêche pas que le très honorable M. Thiers, dans un livre élégant et raisonnable sur la propriété, et ailleurs, ne fasse au communisme et au socialisme une guerre animée. On fait la guerre au communisme, et on défend à outrance un système administratif qui y conduit insensiblement.

partiellement essayé de réaliser la pensée de mettre la main sur les mines, les canaux, les chemins de fer, les banques, les assurances, et d'en transformer l'exploitation, jusque-là privée, en régies publiques, dont la direction et tous les principaux emplois seraient livrés *aux chapeaux ronds et aux habits noirs* du socialisme. C'est encore ainsi qu'ayant l'intention de ne rien négliger pour rendre les fonctions publiques accessibles à toutes les classes de citoyens, il a demandé au delà de 47 millions pour l'instruction primaire des classes les moins aisées, et manifesté l'intention de leur donner gratuitement aussi l'éducation professionnelle et tous les genres possibles d'éducation. Il serait long d'énumérer tout ce que projetait ce singulier gouvernement pour agrandir encore le champ déjà illimité des services publics et mener à la perfection cette administration générale qui, en quarante-six ans, j'en ai déjà fait la remarque, de 1802 à 1848, a fait monter nos budgets de *cinq cents* à plus de *dix-huit cents millions*!

Ces entreprises ont rencontré de vives résistances, il est vrai, et l'Assemblée nationale notamment a été loin de les approuver toutes. Mais que n'a-t-on pas admis néanmoins? On a admis que l'État assumât sur lui la responsabilité de toutes les misères et qu'il érigeât partout l'aumône en service public. On a admis qu'il ouvrît à ses frais aux classes les plus dépourvues les écoles militaire et polytechnique. On a admis qu'il organisât à leur profit sur toute la surface du sol l'enseignement professionnel de l'agriculture. On a admis qu'il fût fait à ses frais des avances à diverses classes d'industries et d'associations.

On a admis qu'il concentrât toutes les banques en une, et que cet ordre d'entreprises fût érigé en une sorte de service public. On a admis qu'il fût autorisé à organiser sur toute l'étendue du pays un vaste service d'hygiène publique, et qu'il se chargeât d'une sorte de gouvernement général de la santé. Que sais-je? Dans la folle manie dont nous sommes atteints de tout convertir en fonctions et en fonctionnaires, ne s'est-on pas avisé, dans ces derniers temps, de donner des médecins en titre aux chemins de fer, et ne voudra-t-on pas qu'ils aient aussi leur aumônier, leur avocat, leur notaire¹? La république, en fait de créations d'emplois et de services, est loin, sans doute, d'avoir accompli tout ce qu'elle aurait voulu; mais, dans cette voie d'arrangements communistes ou socialistes, elle a laissé bien loin derrière elle la monarchie qu'elle avait renversée, et si je ne puis dire de combien elle a accru la masse du peuple fonctionnaire, il est au moins assuré que, dès la première année de son règne, elle a augmenté la somme des dépenses publiques de plusieurs centaines de millions.

Ainsi, le régime administratif que les ambitions et les cupidités révolutionnaires ont fondé parmi nous, depuis 1789, particulièrement depuis l'Empire, et qui, sous l'influence de ces passions, toujours plus générales et plus actives, va se développant de plus en plus, nous mène grand train au socialisme, qu'on a l'air de vouloir combattre pourtant; et ce régime suscite au gouvernement

¹ Il a été nommé des médecins attitrés, notamment, pour le chemin de Paris à Chartres et pour celui de Paris à Lyon.

des difficultés *politiques, économiques et financières* de la nature la plus sérieuse, difficultés qu'il croit aplanir en lui faisant sans cesse des concessions, et qui s'aggravent, au contraire, d'autant plus qu'il lui cède davantage, et lui fait prendre plus de développements.

Le gouvernement, par exemple, serait bien peu sage s'il considérait ce déplorable régime comme un appui véritable pour lui, et s'il croyait puiser dans ce que présentent d'excessif les attributions et les millions dont il le dote des moyens réels de stabilité et de durée. C'est par là que le régime le compromet, au contraire, qu'il fomente autour de lui tant de dangereuses passions, qu'il lui suscite tant de rivalités redoutables, qu'il fournit à ses adversaires tant de griefs légitimes, quoique reprochés presque toujours sans mesure et sans bonne foi. Plus le système d'ailleurs étend les attributions du pouvoir, et plus il aggrave sa responsabilité, et plus il multiplie les points par où il est vulnérable, et plus il donne aux populations sujet de l'accuser de ce qu'elles éprouvent de maux. Destiné en apparence à accroître son influence sur tous, il l'affaiblit et le discrédite devant tous, au contraire : devant le gros du public qu'il désaffectionne parce qu'il est sacrifié ; devant ses ennemis, à qui il fournit contre lui leurs meilleures armes ; devant ses amis mêmes, qu'il comble de faveurs sans les rendre plus dévoués. On pourrait presque dire que c'est auprès de ses amis qu'il lui nuit davantage : ils s'empressent fort autour de lui, sans doute, tant qu'il est debout et tout-puissant ; ils se disputent alors ses bonnes grâces ; ils le poussent, pour qu'il puisse satisfaire leurs convoitises, à des abus qui lui aliènent l'estime et l'affec-

tion du grand nombre ; puis ils l'abandonnent au moment du péril, et ils ne manquent presque jamais de le renier quand il est à terre. A-t-on besoin d'exemples ? Il ne serait pas nécessaire d'aller loin pour en découvrir, et l'histoire contemporaine en est pleine. Si, après ce qu'on a vu, à la chute des précédents régimes, du dernier surtout, nos gouvernements ne sont pas corrigés de leur disposition déplorable à chercher la force dans la possession d'une prérogative illimitée, dans l'usage habituel et familial d'une foule d'attributions abusives, dans le pouvoir de distribuer un nombre infini d'emplois, c'est qu'ils sont décidément incorrigibles. A quoi a servi, pour les faire vivre, de concentrer tant de pouvoirs dans leurs mains, d'amasser autour d'eux tant de forces, de donner à leur capitale un suprême ascendant sur le reste du pays ? A quoi ont servi pour cela les attributions innombrables, les emplois indéfiniment multipliés, les armées de soldats et de fonctionnaires, les budgets de 1,500 millions, les faveurs illégitimes accordées à tant d'industries mendiantes, à qui la justice et la liberté ne suffisaient pas ? Devant qui tout cela est-il tombé, et combien, en dernier lieu, a-t-il fallu d'heures pour le détruire ? Voudra-t-on bien se souvenir de notre molle inertie de la veille, de nos lâches adhésions du lendemain, et se demander ce que ces tristes manifestations décélaient en nous d'affection et d'énergie réelles ? Voilà trois fois, en trente-quatre ans, que nous voyons ainsi le gouvernement de ce pays s'abîmer subitement sous ce vaste amas de forces apparentes, qui n'étaient que corruption et faiblesse en réalité. **LE ROI EST FORT, TRÈS FORT**, écrivait M. de Châteaubriand, dans les premiers mois

de 1815 : quelques semaines après, le roi très fort était à Gand. IL N'Y A EN FRANCE QUE M. DE LAFAYETTE ET MOI DE POPULAIRES, disait Charles X vers la fin de 1828, après son retour de la tournée d'Alsace : moins de deux ans après son trône était culbuté, et ce prince si noble et si loyal allait mourir tristement sur la terre étrangère. Qui ne considérerait encore, dans la journée du 23 février, le gouvernement du roi Louis-Philippe, en apparence si puissant et si solidement établi, comme A L'ABRI DE TOUT DANGER SÉRIEUX ? et le lendemain au soir, ce gouvernement si puissant était à bas, et tellement détruit, qu'il n'en restait pour ainsi dire plus vestige. Eh bien, je dis qu'un système capable de faire à ce point illusion sur la solidité des garanties de durée qu'il procure à nos gouvernements, un système qui, trois fois en trente-quatre ans, a pu les exposer à de telles catastrophes, est un système imposteur, indigne de la confiance dont il est en possession, qui n'a de la force que les apparences, et qui n'offre réellement au pouvoir aucun gage de stabilité ; un système qui sème autour de lui la corruption et la défiance, qui amasse les difficultés et les périls, et qui, lorsque l'heure est venue de le défendre contre quelque danger véritablement grave, n'a plus le degré d'énergie nécessaire pour cela, corrompu qu'il est lui-même par les vices de sa propre nature.

J'ajoute que s'il a de très grands inconvénients au point de vue politique, au point de vue économique il n'en offre pas moins. Il faut prendre garde, en effet, que plus, à son instigation, le gouvernement accapare de choses, plus il usurpe de branches d'activité, plus il détourne de

capitiaux de leur destination naturelle pour leur donner un cours artificiel, et moins il y a infailliblement dans la société de travail et de bien-être. Il m'a semblé qu'on avait quelque sentiment de ceci après la révolution de février, pendant le cours des entreprises du parti socialiste, lorsque ce parti essayait de transformer en travaux par associations ou en régies publiques, un certain nombre d'industries privées ; et l'un des hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre, sir Robert Peel, l'avait on ne peut mieux compris, lorsqu'il disait à la Chambre des communes, le 17 avril 1848, aux applaudissements de l'assemblée entière, que *les substitutions d'entreprises nationales aux entreprises particulières ne pouvaient être avantageuses aux ouvriers, et qu'au contraire elles tendaient à les plonger dans la confusion et la misère*. Rien n'était plus profondément vrai que cette observation. Je m'étonne seulement qu'en en faisant ici d'analogues, on ne sentit pas que de telles remarques s'appliquaient avec une égale justesse à tous les travaux, de quelque ordre qu'ils fussent, intellectuels ou matériels, et qu'il n'en était guère, s'il en était, que le gouvernement pût transformer en régies publiques sans de graves inconvénients pour toutes les classes qui, de près ou de loin, participaient à leur exécution, et pour la société tout entière.

C'est, en effet, pour toute branche de travail susceptible d'être abandonnée à l'activité des entreprises privées, une détestable situation que de se trouver enchevêtrée dans les liens d'une organisation générale, et d'affecter les formes d'un service public. Il est certain que dans cet

état elle n'acquiert pas un développement, à beaucoup près, aussi considérable; qu'elle est loin de compter des rameaux aussi multipliés; que la vie et l'activité y sont beaucoup moins intenses; que les fruits en sont infiniment moins abondants, moins divers, moins appropriés aux besoins publics; qu'enfin, et par-dessus tout, elle n'occupe pas, il s'en faut, autant de monde. Que si, à cet égard, on pouvait douter, il suffirait, pour lever les doutes, comme je l'ai dit ailleurs, de mettre les industries soumises à une organisation générale en présence de celles que chacun peut exercer en liberté, et de voir un peu quelles sont les plus développées, les plus actives, celles qui occupent le plus d'intelligences et de bras, celles qui offrent le plus indistinctement du travail à tout le monde. Or, on sent ce qu'il y a de grave à limiter ainsi la sphère d'activité d'importantes branches de travaux, qui seraient susceptibles de prendre une extension immense, et à commettre ce genre d'usurpation précisément quand toutes les carrières sont obstruées, et quand celles de l'ambition, notamment, sont encombrées de partis qu'il est devenu impossible de satisfaire, et à l'activité desquels il serait si nécessaire et si pressant d'ouvrir des débouchés!

Il est vrai que l'État a l'air d'obvier à cet inconvénient en permettant jusqu'à un certain point, dans les branches de travaux qu'il a usurpées, qu'en dehors des établissements publics il s'en forme un certain nombre de privés. C'est ainsi qu'il en use dans l'enseignement, par exemple, et qu'à côté de ses établissements de l'ordre inférieur et secondaire, il consent à en souffrir de par-

ticuliers. Mais on sent à l'instant tout ce que laisse à désirer un arrangement semblable, et quelles faibles chances de prospérité et de développement peut avoir une industrie, exercée ainsi en sous-ordre et dans les plus tristes conditions, à côté de la même industrie hautement privilégiée et en possession de toutes sortes d'avantages; ce que peut, à côté des puissants monopoles de l'État, une liberté chétive, piteuse, à moitié enchaînée, observée d'un œil jaloux, rigoureusement inspectée, et obligée finalement de couvrir toutes les dépenses de ses entreprises et d'en courir tous les risques, à côté de l'État souverainement libre, maître de tout, défrayé de tout et n'ayant à répondre de rien!

On ajoute que, dans les choses que fait l'État, il en est qui sans lui ne seraient pas faites et qui ouvrent ainsi à l'activité publique des débouchés qui sans lui n'existeraient pas. Mais ceux qui parlent de ces débouchés qu'ouvre l'État par son intervention, prennent-ils garde aux débouchés qu'il ferme ou qu'il amoindrit par cela même, aux forces qu'il lui faut déplacer pour ouvrir ces débouchés, et finalement à ce qu'il est obligé d'empêcher pour réaliser ces choses, qui sans lui, dit-on, ne seraient pas faites? Il faut songer qu'il n'y a dans la société, à chaque moment donné, qu'une certaine masse de forces, et que l'État ne peut en appliquer une partie quelconque à aucun travail, sans la dérober à d'autres usages, ordinairement plus naturels et plus fructueux que ceux auxquels il imagine de les affecter; sans compter que, pour se payer des frais de cette intervention, il en retient toujours une partie, qui est enlevée aux emplois pro-

fitables qu'elle recevait, et qui se trouve dépensée en pure perte.

L'État d'ailleurs, dans le régime administratif qui est l'objet de ces observations, ne resserre pas le champ de l'activité publique seulement en s'emparant de certains travaux, et en substituant pour ceux-ci une organisation plus ou moins générale à la multiplicité naturellement indéfinie des établissements privés dont ils deviendraient l'objet, s'ils restaient ouverts à l'activité commune, il le circonscrit encore en en livrant un certain nombre au monopole de diverses compagnies ou corporations, et surtout en en soumettant le plus grand nombre à des tutelles préventives qui en gênent infiniment l'exercice, qui en ralentissent à un haut degré le développement, et en réduisant ainsi le domaine qu'ils ouvriraient à l'activité universelle de toute l'extension qu'il les empêche d'acquérir. On peut se former une idée de l'étendue du mal qu'il cause sous ce rapport, en considérant avec un peu d'attention les travaux qu'il consent à débarrasser de ces liens, et le surcroît de débouchés que ceux-ci ouvrent bientôt à l'activité générale. On a pu voir, par exemple, sous la Restauration, après la suppression de la censure, la rapide extension qu'ont prise les travaux de l'esprit et toutes les industries qui s'y rattachent; on le peut voir encore mieux aujourd'hui, et cet exemple suffit de reste pour montrer ce que les restrictions abusives du régime préventif, en ralentissant le développement des travaux qui les subissent, dérobent en réalité d'espace et d'emplois à l'activité de tous.

Notons encore que l'exercice des tutelles administra-

tives, qui imprime une grande activité à la mauvaise police, à celle qui trouble sans nécessité, à celle qui gêne et qui décourage, a, au contraire, pour effet de nuire beaucoup au perfectionnement de la bonne, c'est-à-dire de celle qui protège, de celle qui a mission de réprimer les injustes prétentions et les actes nuisibles de toute espèce, de celle qui, en laissant la liberté entière, s'efforcerait de procurer au travail la sécurité dont il ne peut pas plus se passer que de la liberté même, et que, sous ce rapport encore, le régime critiqué nuit au développement des travaux, et prive l'activité publique d'une partie des débouchés qu'ouvrirait bientôt devant elle un régime plus éclairé, plus libéral et plus véritablement protecteur.

En somme donc, le régime administratif si vanté qu'ont fondé nos avides, nos rapaces, nos tyranniques passions révolutionnaires, ajoute au tort, déjà très grand, de surexciter de plus en plus ces passions, d'entourer le gouvernement de compétiteurs et d'ennemis toujours plus nombreux et plus acharnés, de lui susciter, en un mot, les plus graves embarras politiques, l'inconvénient économique non moins sérieux d'entreprendre sur la liberté d'une multitude de travaux, et de circonscire ou d'embarrasser de la manière la plus regrettable l'espace qu'il faudrait laisser ouvert à tout le monde et offrir en particulier avec le plus grand empressement à l'activité inquiète et remuante des partis.

Enfin les embarras économiques et politiques qu'il est si justement permis de lui imputer se compliquent de difficultés financières qui ne sont pas moindres, et auxquelles, tant qu'il se maintiendra, il sera naturellement

impossible d'obvier. Il ne faut pas, sous l'empire de ce régime, en effet, songer à des réductions de dépenses. Ces réductions sont à peu près impraticables, et les dépenses, tout au contraire, doivent nécessairement aller croissant; c'est la conséquence forcée d'un système qui charge le gouvernement de services importants et nombreux que la nature même des choses entraîne à prendre toujours plus d'extension, des travaux publics par exemple, des cultes, de l'enseignement et d'autres encore qui ont pour mission de satisfaire des besoins considérables et naturellement croissants. A la rigueur, lorsque la paix s'affermirait, que les masses s'adouciront, que les relations se perfectionneront, il est possible de diminuer les dépenses qui ont pour objet de protéger la sûreté de tous. Mais comment réduire celles qui ont pour objet de satisfaire des besoins dont la nature est de s'étendre avec la civilisation même, à répandre l'instruction, par exemple, à nous procurer des voies de communication toujours plus nombreuses ou plus perfectionnées, etc.; et si la mission du pouvoir est réellement de satisfaire ces besoins et d'autres du même genre, auxquels nos progrès mêmes nous condamnent à appliquer toujours plus de fonds, comment admettre qu'il puisse réduire les dépenses que cette satisfaction exige?

Il y a dans l'esprit public de notre pays deux prétentions qu'on est stupéfait d'y voir régner ensemble : la première est *que le gouvernement soit chargé de tout*; la seconde serait volontiers *qu'il ne dépensât rien*. Quelque étrange que cela paraisse, il est parfaitement assuré, que nous avons à la fois ces deux volontés contraires; et

qu'on nous voit, à peu près tous les jours, demander simultanément, et avec une égale ardeur, *que le gouvernement soit chargé de plus de choses et qu'il dépense toujours moins d'argent*.

On se souvient d'un des premiers cris que jeta à la foule, après février, la forfanterie révolutionnaire : *On ne verra plus de budgets de quinze cents millions !* Il est temps, ajoutait-on, de mettre un terme aux dilapidations financières. Songeons enfin à procurer aux contribuables un peu de soulagement : supprimons l'impôt du sel et des boissons; réduisons la taxe des lettres; remanions tout le système des impôts... Je n'examine pas ce qui a été fait dans le sens de ce programme; je me borne à observer qu'un tel programme était tout à fait dans les goûts de notre public, que l'esprit public en France appuie on ne peut plus volontiers toute réduction projetée dans les dépenses publiques : c'est une des satisfactions qu'il aime le plus à se donner. Malheureusement, ce n'est pas la seule.

D'un autre côté, en effet, il n'est guère personne qui ne fasse appel à la libéralité du gouvernement, lequel, n'ayant rien en propre, on le sait assez, ne peut être libéral que de l'argent des contribuables. Ce sont des demandes universelles de secours; c'est un feu croisé de propositions tendant toujours, il est vrai, à l'accroissement de la richesse publique, mais se terminant toutes par quelque demande personnelle d'argent : subvention à telle industrie particulière; primes à l'exportation des produits; six millions à l'industrie lyonnaise pour achat d'écharpes et de drapeaux; quarante-sept millions à l'instruction primaire; six millions aux communes pour l'a-

chèvement de leurs chemins; dix millions d'avances à l'agriculture; ateliers nationaux; comptoirs nationaux; services nationaux de toute espèce, destinés par leur nature même à prendre chaque année plus d'extension; et, avec tout cela, RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES!...

Or, on a compté qu'à force de tendre à la réduction des dépenses par ce singulier procédé, le gouvernement provisoire, en soixante-neuf jours, avait inscrit au Bulletin des lois pour un milliard de crédits nouveaux; et, quoique l'Assemblée nationale n'ait pas à beaucoup près confirmé toutes ces libéralités, elle en a maintenu un assez grand nombre pour que le budget de 1848, que la monarchie avait fixé à 1,454 millions, ait été porté en fin de compte à plus de 1,823. On a eu beau l'éplucher, réduire les traitements, s'acharner sur les moindres apparences de cumul, en venir à des lésineries misérables, faire des retenues sur les salaires après les avoir réduits, s'aviser après coup de procédés étranges pour rendre plus productives ces mesquines retenues, on n'a pu, avec tous les efforts imaginables, arriver, sur un budget de 1,800 millions, à une économie de plus de six.

Il est vrai qu'en désespoir de cause, on s'est avisé d'un nouvel expédient, et qu'ayant à satisfaire pour 1849 aux nécessités d'un budget supérieur de plusieurs centaines de millions aux ressources réalisables, on a imaginé de dire au gouvernement: « Disposez de ces ressources; elles vous sont abandonnées, et tâchez avec cela de vous tirer d'affaire. » C'était une manière ingénieuse de satisfaire à toutes les exigences de la popularité, et de limiter étroitement les crédits en n'assignant aucune borne aux dé-

penses. Mais le procédé n'a pas paru suffisamment sérieux; et l'on a été forcé de reconnaître que là où, pour satisfaire d'une certaine façon la passion publique, on venait de constituer des services pour une somme de 16 à 17 cents millions, on ne pouvait sensément, pour plaire à cette passion d'une autre manière, venir dire au gouvernement: « Tirez-vous d'affaire avec 13 cents millions !. »

En vérité donc, il reste établi qu'avec un régime qui assigne au gouvernement, en dehors de sa vraie mission, une multitude de tâches distinctes de la sienne et de nature à exiger toujours plus d'argent, non seulement aucune sérieuse épargne n'est possible, mais de continuels accroissements de dépense sont inévitables; et il n'est pas bien étonnant que la révolution socialiste de février, qui n'a eu garde de se départir de ce régime, qui ne s'est pas même contentée de le maintenir intégralement et qui s'est laissée aller à l'amplifier beaucoup plus qu'aucune autre ne l'avait été avant elle, ne soit arrivée, malgré ses suppressions de quelques emplois et son grand système de lésineries sur les traitements, qu'à une très forte aggravation des dépenses publiques. Mais la question est de savoir s'il n'y avait pas une autre manière d'arriver à faire des économies. La question est de savoir si l'on ne s'apercevra pas à la fin que ces continuels accroissements de dépenses ont leur véritable source dans ce régime administratif qu'a mis soixante ans à édifier au milieu de nous la coalition de toutes les passions avides;

¹ C'était bien là, si j'ai su la comprendre, le sens de la proposition Billaut.

régime socialiste par excellence, que le socialisme, plus conséquent que nous ne le sommes, vise uniquement à compléter, et qui met de plus en plus la fortune et la liberté des contribuables à la merci de tout ce qu'il peut se développer dans le pays d'intrigants et d'aventuriers.

Je tiens fermement quant à moi que, sous un tel régime, sous un régime qui a la prétention de constituer en régies publiques, en dehors du gouvernement proprement dit, tout ce que le nôtre y a déjà mis, les *cultes*, l'*enseignement*, les *travaux publics*, les *banques*, etc., etc., et tout ce qu'il prétend avoir le droit d'y mettre encore, les *assurances*, les *mines*, les *eaux thermales*, les *canaux* et *chemins de fer possédés par des compagnies*, et nombre d'autres articles; qui ajoute à cette prétention celle de gouverner directement par des règlements preventifs à peu près tout ce qu'il n'a pas accaparé pour son propre compte ou livré en monopole à des compagnies ou à des corporations privilégiées; je tiens, dis-je, que, sous un tel régime, il pourra bien arriver qu'on parle d'économies à titre de réclame électorale, ou pour tracasser le gouvernement, ou dans la vue plus sérieuse de le déconsidérer et de l'exposer à l'animadversion des contribuables; mais il n'arrivera pas qu'on en parle avec la pensée sérieuse d'en effectuer; parce que sous un tel régime, encore une fois, il n'y a de possibles que des aggravations de dépense, et qu'il faut commencer par se départir du régime pour pouvoir former avec sincérité la pensée de faire des économies.

Il n'y a, en réalité, qu'un moyen d'arriver à des économies qui comptent, de donner aux travaux du pays le

degré d'extension et d'activité qu'ils sont susceptibles d'acquérir, de licencier les partis enfin et d'éloigner peu à peu du pouvoir, quel qu'il soit, la cohue d'ambitieux et d'aventuriers qui ne cessent de menacer son existence; et ce moyen, le même pour toutes ces fins, c'est, en conservant largement au pouvoir des instruments d'ordre, de police et de justice que ne lui rendent que trop nécessaires la déplorable exaltation des partis et nos innombrables infirmités sociales, de faire d'ailleurs, avec toutes les précautions qu'on voudra, subir des réductions notables à cet amas d'attributions administratives qu'a accumulées dans ses mains l'ignorance unie aux plus mauvaises passions, et qui est la vraie source des difficultés et des périls qui l'entourent, comme des maux qu'endure la société. La liberté, voilà le souverain remède: non pas celle qu'aiment et que poursuivent les factions, la liberté de l'oppression et de la violence; la liberté de s'emparer du pouvoir pour le faire servir aux plus détestables fins; mais la liberté du travail, la liberté de se livrer sans contrôle, en répondant devant qui de droit de l'usage abusif qu'on en pourrait faire, à l'exercice de toute honnête profession. Il n'est pas un des ordres de travaux que notre législation administrative a plus ou moins asservis qu'un gouvernement habile, surtout dans ces temps d'agitation ambitieuse, ne dût avoir la pensée d'affranchir. Il y aurait pour lui tout profit à les voir passer de son domaine particulier dans celui de l'activité commune. En laissant échapper de ses mains les pouvoirs arbitraires qu'il exerce plus ou moins sur tous, il se verrait déchargé de la dépense, dégagé de la responsabilité,

affranchi des obsessions et des agressions sans nombre auxquelles l'exposent ces pouvoirs abusifs ; il pèserait infiniment moins sur les masses ; il livrerait un champ beaucoup plus vaste à leur activité, et, en même temps qu'il allécherait moins les passions ambitieuses, il ouvrirait à leur ardeur un champ fécond et paisible vers lequel il y aurait tout avantage à la détourner.

La république française, puisque république il y a, se trouve placée entre deux républiques contraires, vers l'une ou l'autre desquelles il faut qu'elle se décide à marcher : la république américaine, et celle qu'avait rêvée en France le socialisme de février ; une république souverainement libérale, et une autre à qui répugne foncièrement toute liberté ; une république où chacun est pleinement maître de lui-même, et une autre où l'individu est essentiellement dépendant de la communauté ; une république qui laisse le plus qu'elle peut au zèle privé l'initiative de de toutes choses, et une autre qui affecte de ne lui laisser l'initiative de rien ; une république qui veut que chacun s'aide et se tire d'abord d'affaire par ses propres efforts, et une autre qui est toujours prête à se porter forte pour tout le monde, et qui prétend suppléer de plus en plus à l'activité universelle par de nouveaux surcroîts d'ardeur paperassière et de fatras administratif ; une république à qui des populations intelligentes et actives ne demandent que de la sécurité et de la liberté, et une autre à qui une nation de solliciteurs demande de l'argent, des privilèges et des places ; une république qui, pour satisfaire aux instincts industriels de sa nation, livre sans distinction tous les travaux à son activité, et une autre qui,

pour répondre aux avides exigences de la sienne, convertit le plus de choses possible en offices publics et substitue le plus qu'elle peut son activité à celle de tout le monde ; une république enfin qui, en ne dépensant pas 200 millions en frais de service public, fait des vastes régions confiées à ses soins un pays libre, tranquille, incroyablement prospère, éloigné de toute entreprise révolutionnaire et de toute idée de subversion, et une république dont le gouvernement, en dépensant tous les ans de 15 cents millions à 2 milliards, ne réussit à faire du pays qu'il régit qu'un pays d'intrigues infernales, d'agitations convulsives et de perpétuelles révolutions.

Je n'ai malheureusement pas besoin de dire vers lequel de ces deux types républicains est disposée à incliner notre république. Fille de la Convention et de l'Empire, héritière des traditions administratives de nos anciennes et de nos dernières royautés, on pense bien que ce n'est pas vers le type américain qu'elle penche. Il suffirait au besoin, pour le comprendre, de jeter les yeux sur deux des principaux projets de loi qui en ce moment la préoccupent (les projets sur l'assistance publique et sur l'enseignement), et de voir, d'une part, comment elle se flatte de suppléer pour les classes qui souffrent aux travaux que la révolution a interrompus, aux industries qu'elle a détruites, et, d'un autre côté, par quels arrangements, par quelles nouvelles et dispendieuses additions à la domination universitaire, par quelles aggravations évidentes de la servitude établie elle prétend restituer au domaine public la liberté d'enseigner qui lui a été insolemment ravie, et que les prescriptions impérieuses de deux consti-

tutions n'auront pu réussir à lui faire rendre. Je crains fort, hélas! qu'il ne faille pas même attendre de la révolution le seul bien qu'il m'avait paru possible de s'en promettre. Plus que jamais, en effet, la disposition de nos hommes d'État est de suppléer à tout par de l'administration publique et d'étendre leur administration à tout. Des catastrophes périodiques ont beau nous avertir du danger de ces tendances, ces avertissements ne servent qu'à nous faire donner tête baissée et avec une ardeur toujours plus aveugle dans le travers qui ne cesse de nous pousser à de nouveaux bouleversements. Cela est profondément affligeant; mais qu'y faire? Puisque l'expérience n'a pu réussir encore à se faire comprendre, attendons qu'elle se soit mieux expliquée, et résignons-nous provisoirement à courir les mêmes aventures. Peut-être, à force de naufrages, finirons-nous par apercevoir le monstrueux écueil, l'écueil gigantesque contre lequel, depuis plus d'un demi-siècle, nous allons nous briser avec une si merveilleuse obstination.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

AUXQUELLES IL EST RENVOYÉ PAR LA NOTE PLACÉE AU BAS
DE LA PAGE 10 DE L'AVANT-PROPOS.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU

Paris, 4 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

J'éprouve le besoin de rendre justice aux soins attentifs que vous prenez pour que les esprits restent en ce moment de sang-froid et apprécient avec calme la situation étrange où vient de nous jeter l'insurrection parisienne du 24 février, situation telle qu'après une révolution de soixante ans, tout se trouve à recommencer, et qu'on va remettre en question les formes les plus fondamentales et jusqu'à l'objet même du gouvernement. Dans des conjonctures si graves, il m'a semblé que le devoir le plus impérieux d'un homme de bon sens et d'un honnête homme était de réserver l'entière liberté de son suffrage, et, en prêtant son concours au maintien de l'ordre, de refuser toute adhésion au nouveau régime jusqu'à ce que le vœu de la France se fût manifesté. Je vous prie de vouloir bien rendre publique la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire

à ce sujet, dès les premiers jours de la révolution, à l'un des membres les plus considérables du gouvernement provisoire. La voici :

« *A. M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, ministre des affaires étrangères.*

Paris, 29 février 1848.

« Monsieur le ministre,

« Quelque profonde que fût ma tristesse, à la suite de l'odieux spectacle dont j'ai été témoin jeudi à la Chambre des députés, il m'a été impossible de ne pas honorer, et, en même temps, de ne pas seconder de tout mon pouvoir, par moi-même et par les mains de l'aîné de mes fils, les nobles et heureux efforts que vous avez faits, au milieu de la confusion générale où tout venait de tomber, pour conserver les conditions les plus élémentaires de tout ordre social, le respect des propriétés et des personnes.

« Mais, monsieur le ministre, comme j'attache un grand prix, dans ces temps d'immoralité, à ne pas me placer dans une situation équivoque, je crois me devoir à moi-même de ne pas vous laisser ignorer que la conduite que j'ai tenue et que je continue à tenir n'implique aucune adhésion au régime que vous et messieurs vos collègues avez proclamé, et que, lié régulièrement à un autre ordre politique, je ne me tiendrai pour valablement libéré que lorsque le peuple de France, revenu d'une première émotion et loyalement interrogé, aura manifesté son vœu dans une liberté véritable.

« Je n'ai, théoriquement du moins, aucune objection à élever contre le régime républicain, dont j'ai fait ailleurs, étant fonctionnaire public, et sous le gouvernement même qui vient de finir, une apologie animée et sincère. Je souhai-

terais pour mon pays qu'il y eût été suffisamment préparé et qu'il en fût véritablement digne. Mais vous comprendrez, j'espère, monsieur le ministre, que je ne veuille pas me hâter, avant toute délibération et tout vote, à un régime que la furie française a si soudainement improvisé, et que ceux-là mêmes qui l'ont établi ne songeaient point à réaliser quelques heures avant le moment où la proclamation en a été faite.

« Je suis, avec des sentiments respectueux, monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur,

« CH. DUNOYER,

« Conseiller d'État, membre de l'Institut. »

Maintenant, monsieur le rédacteur, permettez-moi, je vous prie, de reproduire ici cette apologie du régime républicain, que je viens de rappeler dans ma lettre à M. de Lamartine, et que je publiais en 1853, dans un ouvrage intitulé : *Mémoire à consulter sur les principales questions que la révolution de juillet a fait naître*. J'espère que la lecture en paraîtra édifiante sous plus d'un rapport :

« Je n'ai, spéculativement parlant, et de quelque amas d'absurdités et d'horreurs que ses partisans aient entouré le mot, aucune aversion pour la chose appelée république. Cette chose n'est pas en elle-même, comme les menaces à la propriété, à la famille, à l'hérédité, comme les atteintes à la liberté du travail et des transactions, de celles qui font hurler le bon sens, qui mettent en révolte la nature des hommes et des choses. Je ne pense pas, comme un éloquent ministre, qu'elle est le gouvernement des peuples naissants. J'aurais plutôt de la propension à croire qu'elle est dans les possibilités, dans les probabilités de l'avenir ; qu'elle sera peut-être une des dernières déductions de la civilisation politique de l'Europe ; et telle est même l'idée que je me fais de la haute raison du chef héréditaire de l'État, qu'en plaçant la répu-

blique à la distance voulue par les lois de l'histoire, en la jetant dans cet avenir inconnu et certainement fort reculé où elle sera devenue une nécessité des temps, je suis persuadé, sans pourtant en rien savoir, que cette haute raison n'aurait aucune répugnance à l'admettre.

« J'irai plus loin, et, comme je n'aime pas qu'on traite les hommes en enfants et qu'on leur fasse des moustres de choses d'ailleurs fort naturelles, dont il peut y avoir temporairement d'excellentes raisons pour chercher à les détourner, je dirai que la république, là où se trouvent réunies les conditions de son existence, n'est rien moins qu'une monstruosité; qu'elle est un noble et beau gouvernement au contraire; qu'elle ne paraît naturellement incompatible avec aucune des choses que nous considérons, avec raison, comme le fondement de toute société, comme le principe de tout développement, c'est-à-dire avec la parfaite sûreté des personnes, avec le respect inviolable des propriétés, avec la pleine liberté du travail; qu'elle ne contrarie aucune des lois de notre nature; qu'elle ne prétend point empêcher que les hommes ne naissent avec des facultés différentes, et que, ne faisant pas tous le même bon emploi de leurs facultés, ils ne puissent se trouver dans des positions très inégalement heureuses; qu'elle n'exclut aucune des distinctions justes et naturelles qui sont la suite d'une vie plus active, mieux réglée, plus intelligente, plus noble, plus honorable, et qu'au contraire elle vise, comme tous les bons régimes, à faire que chacun soit heureux, et riche, et distingué en proportion de ses œuvres.

« Mais l'infaillible moyen de faire qu'elle fût la ruine de tout cela serait sans nul doute de travailler prématurément à l'établir.

« Qu'est-on venu parler d'un *en cas* républicain qui, à défaut du roi régnant, se serait trouvé là tout prêt à recevoir le gouvernement du royaume? Quelque juste vénération que nous puissions avoir pour la vie simple, digne, égale du

noble personnage auquel on a voulu faire allusion, je dirai que c'est se moquer de la raison de la France que de parler, comme d'une combinaison à laquelle la France eût pu songer, d'un essai de république avec ce personnage ou avec tout autre. Croit-on que quarante-cinq ans de révolution ne nous aient donné nulle expérience des choses possibles et des choses impraticables? Croit-on que nous ne soyons pas las d'entreprises insensées? Croit-on que nous ne soyons pas soûls de sottises? Croit-on que, si nous avons besoin de progrès, nous ne soyons pas affamés de repos, et profondément dégoûtés de folies qui rendraient tout progrès impossible?

« Ceux qui parlent de république en Europe, à l'heure qu'il est, et quand les gouvernements monarchiques sont si loin encore d'être parvenus à l'état constitutionnel, n'ont pas la première idée, s'ils sont sincères, des lentes gradations avec lesquelles la société accomplit ses réformes. Qu'on songe au temps et aux efforts qu'il a fallu pour l'abolition du régime féodal! Qu'on songe à ce qu'a coûté la suppression du régime des privilèges, et combien il s'en faut encore que ce régime soit entièrement détruit!...

« Sait-on ce qu'il faudrait pour que la république fût possible? Il faudrait qu'aux monarchies absolues eussent succédé, dans toute la société européenne, des gouvernements représentatifs; il faudrait que ces gouvernements, passés et repassés au creuset des révolutions, eussent eu le temps de devenir sincères; il faudrait que la base s'en fût lentement et laborieusement élargie; il faudrait que, dans le cours des luttes violentes et des nombreux bouleversements auxquels ces changements auraient infailliblement donné lieu, le nombre des prétendants au premier poste se fût sensiblement accru; il faudrait qu'il se fût accru encore par l'abaissement des trônes et l'élévation progressive des nations; il faudrait qu'entre les hommes capables de porter, sans sourciller, la vue sur la première place, cette place eût été, maintes et

maintes fois, disputée, qu'elle eût passé de mains en mains, et qu'enfin les populations, lasses de voir ces mutations fréquentes, accompagnées de déchirements cruels, sentissent vivement et universellement le besoin de les simplifier. C'est alors peut-être qu'elles pourraient essayer de substituer l'élection régulière du chef de l'État à son élection à main armée. Mais le temps dont je parle là, s'il doit arriver, est un avenir dont l'Europe contemporaine est peut-être séparée par un intervalle de plusieurs siècles, et la réforme immense qu'il verra s'accomplir aura été l'accouchement le plus long, le plus laborieux, le plus sanglant qu'aura présenté jusqu' alors l'histoire des révolutions humaines. Qu'on nous parle après cela du gouvernement républicain, comme d'une chose simple et familière, qui entre tout naturellement dans les possibilités de ce temps-ci, et qu'on établira demain, après demain, quand on voudra.

» Après cela, il me semble qu'on se fait de singulières illusions sur les vertus de la république. Quand son établissement, avant l'avenir lointain où elle sera devenue possible, pourrait être considéré comme un progrès, croit-on que ce progrès impliquerait nécessairement tous les autres, et que, la république venue, tout le reste devrait immédiatement venir ? Vaudrions-nous mieux sous un chef électif que sous un chef héréditaire ? Ce changement de régime nous aurait-il corrigé de nos travers ? Aurions-nous dépouillé le vieil homme ? Serions-nous préparés à tous les changements que réclament nos seigneurs et maîtres les républicains ? Est-ce que, sous un chef électif, comme sous un chef héréditaire, les grands pouvoirs de l'État, à moins qu'ils n'abdiquassent toute raison et toute prudence, ne seraient pas forcés, avant d'introduire une réforme dans les lois, d'attendre qu'elle eût été faite plus ou moins dans les idées et dans les habitudes ? Et si, de par l'invincible nature des choses, il fallait procéder sous la république ainsi que nous procédons sous la mo-

narchie, quel avantage si grand pourrions-nous espérer de ce changement de régime ? Est-ce que la royauté nouvelle a tellement enchaîné les intelligences, tellement mis d'entraves à la manifestation des idées et à la réalisation des véritables vœux des peuples, que nous soyons réduits, pour faire des progrès, à nous placer sous l'invocation de la république et à l'appeler à notre secours ?

« Ah ! convenons plutôt qu'elle ne paraîtrait pas si rétrograde si elle n'était pas, en effet, si avancée, et si la haine des factions ne pouvait se servir pour travailler à la détruire des nouveaux et puissants organes qu'elle a donnés à la raison publique pour se perfectionner. »

Voilà, monsieur, ce que j'imprimais, il y a treize ans, étant préfet de la Somme, sous la tyrannie du roi Louis-Philippe I^{er}. Il paraît que je me faisais alors de mon temps et de mon pays des idées bien fausses, puisque je demandais des siècles pour l'établissement d'une république qu'on a pu concevoir et enfanter en quelques instants. Il est vrai qu'on a eu le bon sens et la loyauté de qualifier le nouveau *Gouvernement* de *provisoire*. On s'est cru obligé de reconnaître qu'il avait besoin d'être *ratifié* par la nation ; et peut-être le juste respect dont on fait profession pour la majesté nationale aurait-il voulu qu'on se hâtât moins de prendre possession de la république, et qu'on attendît pour son installation définitive que la nation française l'eût régulièrement décrétee. Mais enfin on a une telle confiance dans le progrès de ses mœurs politiques qu'on ne doute pas que la république ne soit dans son vœu et dans ses moyens. A la bonne heure. Je déclare en mon âme et conscience que je serais encore plus heureux qu'étonné d'apprendre que mon pays est capable de pratiquer avec honneur un si difficile régime. Je ne saurais dissimuler, il est vrai, que je n'aie à ce sujet bien des doutes ; et l'on conviendra que lorsqu'on accuse les classes

moyennes de la nation d'avoir usé avec peu de désintéressement et de lumières des pouvoirs politiques que le précédent régime leur avait confiés, il est bien permis de craindre que ses classes les moins heureuses et les moins instruites ne tirent pas toujours de ceux qu'on vient de leur remettre un parti plus intelligent. Fasse le ciel que je me trompe ! Je le désire, je vous assure, bien ardemment. Je serai d'autant plus satisfait d'apprendre que la monarchie française a pu, en quelques heures, être solidement transformée en république, que le succès d'une opération si considérable et si soudaine dispensera désormais, j'espère, les amis de la liberté de batailler pendant des siècles pour obtenir les réformes les plus justes et les mieux motivées ; par exemple, l'affranchissement des cultes, celui de l'enseignement, celui de l'industrie, soumise encore à tant de réglemens vexatoires, celui du commerce international, et surtout pour faire subir des modifications profondes à un régime administratif qui par l'exorbitant accroissement de ses attributions, le nombre toujours plus illimité de ses places, l'excès sans mesure et sans frein de ses dépenses, est devenu parmi nous une cause chaque jour plus active d'appauvrissement et de perturbation.

Je tâcherai, monsieur, puisque le pays veut mettre la main à des réformes sérieuses, de revenir sur ces questions. Mais, quoi qu'il arrive, et avec quelque bonheur que s'accomplisse la grande rénovation qu'on entreprend, il est une chose dont, pour la dignité de mon pays, je ne me consolerais jamais. C'est d'avoir vu congédier, avec la violence et la brutalité dont nous avons été les tristes et impuissants témoins, une royauté qui, après tout, et quelles que soient les fautes qu'on lui reproche, n'avait pas, que je sache, fait ses ordonnances de juillet, et sous laquelle la France avait joui, dix-huit ans durant, d'une paix profonde, d'une prospérité fabuleuse, d'une liberté assurément très grande en comparaison de celle que nous avaient donnée les régimes précédents ; c'est

d'avoir vu traiter ainsi un roi qu'aucun outrage n'avait su faire sortir de sa mansuétude naturelle, et qu'on avait pu tenter d'assassiner sept fois sans lui inspirer un seul moment le désir de se venger ; une reine qui était un modèle de vertu et de bonté incomparable ; une jeune veuve d'une âme si éminente et qui portait si dignement son malheur ; des jeunes femmes douées de tant de distinction et de grâce ; des princes si pleins d'intelligence et de courage, si Français et si nationaux par le cœur ; une famille enfin si affable, si accessible, si hospitalière, si noblement unie, si digne de servir de modèle aux autres ; c'est d'avoir vu les membres de cette famille soudainement dispersés, obligés, comme des malfaiteurs, de chercher leur salut dans la fuite, de gagner comme ils ont pu les côtes de France, et le roi, un vieillard de soixante-quatorze ans, réduit avec la reine à se sauver dans un bateau de pêcheur ; c'est d'avoir vu saccager, souiller, incendier ou tenter d'incendier leurs demeures ; et cela pour quels crimes, dites-moi ? pour quel coup d'État contre les garanties constitutionnelles du pays ? pour quels faits de corruption qu'on ne pût imputer indistinctement à tous les partis, et dont le pays, hélas ! ne fût largement complice ? Ah ! les secrets instigateurs de ces odieuses vengeances auraient dû se souvenir au moins que la révolution de juillet n'avait pas traité avec cette fureur ignoble l'ancienne royauté, qui avait pourtant envers le pays et envers la liberté des torts bien autrement graves !

Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions, à moi, monsieur, qui n'ai été, on le sait de reste, ni le courtisan, ni le favori de la dernière royauté, ni d'aucun de ses divers ministères. Il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la liberté. Si, dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens. Mais, si je ne lui ai jamais manqué, si j'ai montré

quelque intelligence de ses intérêts et un inaltérable dévouement à sa défense, il me sera permis, j'espère, d'exhaler, dans cette triste occasion, comme je l'ai fait dans beaucoup d'autres, le légitime et profond chagrin que me cause la conduite des partis qui prétendent la servir par des moyens si détestables et qui peuvent appeler sur nous de si grands malheurs !

Agréé, je vous prie, etc.

CH. DUNOYER.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ET LA

RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Propriété.

LA
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ET

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

PAR

M^r SAUZET

Ancien Président de la Chambre des Députés.

PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,

PARIS

nouvelle maison

RUE DU PETIT-BOURBON, 18,
Angle de la place St-Sulpice.

LYON

ancienne maison

GRANDE RUE MERCIÈRE, 33,
ET RUE CENTRALE, 68.

1851

LYON. — IMPRIMERIE D'ANTOINE PERISSE,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33.

La France touche au troisième anniversaire du 24 Février, et cette funeste journée a pesé et pèse encore si douloureusement sur elle, que personne n'en veut accepter la redoutable responsabilité. Chacun rejette sur la fatalité la part qu'il a pu prendre à cette révolution foudroyante, où se sont englouties pour longtemps la paix et la prospérité de la patrie. Ses auteurs l'ont qualifiée de surprise, ses ministres l'ont appelée une catastrophe. Ceux même qui se sont glorifiés d'en être les héros déclinent hautement l'initiative de leur œuvre.

Tous veulent avoir subi l'entraînement et se défendent de l'avoir donné. Ils reprochent au pouvoir de s'être laissé surprendre, à la nation de s'être laissée conquérir. L'impérieux besoin de justification qui les presse, n'a reculé devant aucune hardiesse, épargné aucune renommée. On dirait qu'ils se débattent dans un suprême effort pour échapper aux malédictions du pays.

Cet hommage éclatant et forcé à la conscience publique est un exemple nouveau et instructif pour l'histoire. Jamais un gouvernement n'était venu devant le monde entier dénoncer lui-même son origine comme une immense calamité.

La Révolution de 1789 était fière de sa victoire sur l'ancien régime; l'Empire montrait l'anarchie étouffée et la nation glorieuse. La Restauration s'enorgueillissait d'avoir donné la

paix au monde et la Charte à la France; le Gouvernement de 1830, de les avoir cimentées toutes deux par le triomphe des lois, la prospérité des peuples et l'alliance pratique de l'ordre et de la liberté.

Les adversaires de ces anciens gouvernements de notre patrie ont pu leur contester leurs titres de gloire; mais eux, du moins, s'en sont parés avec foi et orgueil, et n'ont pas rougi de confesser hautement leur mission. Il était réservé à la Révolution de Février de renier son origine, d'accuser le gouvernement qu'elle a brisé de n'avoir pas su la vaincre, et de demander compte d'elle-même et de sa propre victoire aux victimes qu'elle a faites.

De tous les attentats qui ont signalé cette victoire néfaste, aucun n'a laissé de plus profondes traces dans la réprobation publique que la violation sacrilège de la représentation natio-

nale. On se retrace sans cesse le tableau de cette Chambre cinq fois envahie par l'émeute hideuse et armée ; luttant , après le départ du Roi et le sac de son palais , pour conserver à une femme courageuse et à un faible enfant les derniers débris d'un trône écroulé ; contrainte enfin de se retirer devant une violence effrénée , pour arracher à ses fureurs ces derniers gages de la Royauté , et ne pas sanctionner , par sa présence , la République imposée à la consternation de la patrie par les factieux délibérants en armes sur ses bancs usurpés.

Voilà le lugubre souvenir qui oppresse douloureusement les cœurs , et pèsera éternellement sur les consciences.

Aussi , c'est surtout cet attentat aux droits les plus sacrés dont chacun , à l'envi , veut décharger sa renommée et affranchir sa mémoire. Et , comme si rien ne devait étonner dans l'audace

des récriminations qui fuient l'indignation publique , les auteurs de cette coupable violence ont osé accuser la Chambre elle-même. On n'a pas craint de dire qu'elle avait abandonné la Monarchie , tandis qu'elle s'est vue abandonnée par la Royauté vaincue , par le pouvoir flottant au hasard , par la force publique désorganisée et la population en stupeur.

Après avoir brisé la Chambre par la force brutale , on a tenté de la déshonorer devant la postérité.

De telles accusations révoltent tout ce qui est honnête , car elles sont aussi absurdes qu'odieuses. Et pourtant elles ne doivent pas surprendre quiconque a la connaissance des hommes !

On se fait aisément écouter des peuples qui ont beaucoup souffert ; ils éprouvent le besoin de trouver partout des coupables , et le ressentiment de leurs douleurs n'amnistie la responsabilité de personne.

Aussi a-t-on tour-à-tour attaqué la Royauté, les Ministres, la Chambre des Députés.

La Royauté s'est protégée elle-même par la majesté d'un exil noblement supporté, et par la mémoire d'un règne de dix-huit années de prospérité pacifique et de liberté légale, sans antécédents dans notre histoire.

Les Ministres sont garantis par l'éclat incontesté de leurs talents et de leurs services. D'ailleurs les délicatesses de l'opinion ne sympathisent guère avec les injures personnelles qui poursuivent, sans dignité comme sans relâche, de grandes existences tombées.

Telle n'est point la destinée des assemblées délibérantes. Tant qu'elles vivent, on se donne les honneurs d'un facile courage, en s'attaquant à une puissance habituée à tout dédaigner et à ne se venger jamais. Dès qu'elles ne sont plus, on affecte le lendemain, vis-à-vis d'elles, tou-

tes les hauteurs de l'histoire; nul ne se croit obligé de ménager des susceptibilités collectives et abstraites. On porte, avec peu de scrupules, des coups qui ne paraissent blesser directement aucune renommée puissante, et on a osé avec assurance des reproches auxquels personne ne se croit obligé de répondre. La généralité des accusations offre d'ailleurs un commode refuge à tous les amours-propres compromis. Il leur est doux de pouvoir, sans se donner le tort toujours condamné et souvent dangereux des attaques personnelles, abriter ainsi leurs fautes derrière l'insaisissable responsabilité d'une grande assemblée.

La Chambre des Députés a subi un éclatant exemple de cette injuste et pourtant inévitable tendance. Elle s'est vue en butte aux reproches les plus divers et même les plus contraires. On l'a successivement accusée d'avoir

manqué de condescendance envers l'opinion et de fermeté contre l'émeute ; d'avoir provoqué la Révolution par une aveugle persistance, et de l'avoir laissé passer par une impardonnable faiblesse.

On a incriminé ainsi tour-à-tour sa politique et son caractère. La justification est facile. La politique de la Chambre est dans son Adresse ; il faut défendre son Adresse, et la retracer, c'est la défendre.

Le caractère de la Chambre s'est manifesté dans les journées de Février. Il faut rappeler sa conduite parlementaire en face de la Révolution ; et la raconter, c'est l'avoir vengée.

Cette tâche pourrait sembler superflue. Les faits parlent d'eux-mêmes tôt ou tard. Toutefois l'erreur a été propagée par tant d'habiletés intéressées, accueillie par tant de crédulités aveugles et aigries, qu'elle a trouvé de l'accès

dans les esprits, parce qu'elle n'a pas été combattue.

J'ai pensé qu'il m'appartenait de la relever. Député, j'exerce un droit ; Président, j'accomplis un devoir. Honoré par la Chambre d'une confiance décennale, qui m'a identifié à sa destinée et ne s'est pas démentie jusqu'au bout, je ne puis laisser dénaturer les faits auxquels j'ai concouru, calomnier les délibérations que j'ai présidées. Le soin de venger la mémoire d'une assemblée, que chaque jour fera mieux connaître et regretter, est pour moi une obligation suprême et sacrée de fidélité et de reconnaissance.

Je l'aurais remplie plus tôt : mais j'ai craint de provoquer entre des hommes de bien des récriminations fâcheuses dans tous les temps, et funestes surtout au milieu des terribles épreuves qu'a traversées la France.

Que sont les vanités et les prétentions person-

nelles, en présence de ces grandes catastrophes où les hommes comptent pour si peu de chose, et où la Providence semble avoir pris plaisir à déjouer tous les calculs, pour diriger elle-même les fils suprêmes de la destinée, et faire servir, à leur propre insu, les volontés individuelles à l'accomplissement de ses desseins ? Par ces coups de foudre effrayants, elle impose à tous la nécessité d'une réserve circonspecte et la loi d'une salubre concorde.

J'aurais craint de manquer involontairement à l'une ou à l'autre, d'alarmer des susceptibilités qui intéressent le pays, peut-être d'affaiblir des noms qui le servent. Je ne me serais point pardonné d'avoir contribué à rompre ce faisceau tutélaire des hommes d'ordre et de cœur, dans un temps où le concours de tous est à peine suffisant contre les efforts désespérés du socialisme et de l'anarchie.

Mais le silence que j'ai gardé, d'autres l'ont rompu. De toutes parts le débat s'est ouvert ; chacun a écrit ses impressions et défendu sa part de responsabilité dans ces journées tristement célèbres.

Sans doute, en combinant tous ces écrits publiés à des points de vue si divers, la lumière se fait peu à peu, et la vérité triomphe à la fin de la calomnie. Mais ces rapprochements n'appartiennent qu'aux esprits sérieux et réfléchis. Les masses continuent de se laisser aller au facile torrent des opinions préconçues, et les plus grossières erreurs se naturalisent quelquefois comme de populaires vérités.

D'ailleurs une tombe auguste vient de s'ouvrir sur la terre étrangère. La postérité a commencé pour un sage et infortuné roi, dont les derniers regards ont vu luire les premiers rayons de la justice. Elle commence aussi

pour les hommes et les assemblées nécessairement mêlés à son nom et à son règne. La pensée a retrouvé toute sa liberté sur cette grande mémoire. Désormais les critiques ne seront plus des irrévérences, ni les éloges des ménagements. La vérité seule a gardé ses droits et jamais elle ne fut plus opportune et plus attendue; elle a ses jours d'empressement universel et de faveur populaire, et ces jours ne durent pas longtemps. Chacun doit alors préparer les annales de l'avenir. Le silence serait une faiblesse; l'histoire vient vite dans notre temps et finit par se venger de ceux qui l'oublient.

Je dirai donc ma pensée sur la dernière Chambre et sur sa part dans la Révolution de Février.

Je dirai aussi mon sentiment sur les nécessités du présent.

Je m'efforcerai de me resserrer, car je ra-

conte et l'avenir commentera. Je m'exprimerai sans amertume; car je n'accuse pas, je justifie. Attaqué moi-même par des imputations que j'aurais dédaignées si elles n'eussent frappé que moi, je saisirai, en exposant la conduite de la Chambre, l'occasion de défendre un nom que je n'ai pas le droit de livrer, puisqu'elle l'honora. Mais c'est à elle que cet écrit est consacré. Ce sont ses délibérations et ses actes que je placerai dans leur vrai jour, parce que ce sont eux qui importent à la France et à l'histoire.

L'honneur d'une grande assemblée est une portion du patrimoine de la nation. Le pays tout entier est intéressé à la justification de ses mandataires.

Il n'apprendra pas sans quelque consolation qu'il n'a pas été, par ses propres choix, la première cause des maux qu'il a soufferts. Sa juste

réprobation contre une révolution funeste ne devra pas du moins remonter jusqu'à la représentation nationale. Il saura qu'elle fut, comme lui, victime et non complice d'une catastrophe inouïe; et la plainte des peuples ne pourra jamais accuser sa fidélité ni maudire sa mémoire.

Nice, février 1851.

L'ADRESSE DE 1848.

L'ADRESSE DE 1848.

La Chambre de 1846 ouvrait sa seconde session sous de graves auspices; l'esprit électoral dont elle était sortie, avait déjà subi de sensibles altérations.

Cet esprit, le plus gouvernemental qui se fût manifesté depuis 1830, avait produit des élections éminemment conservatrices; la Majorité avait gagné en nombre et en importance.

Parmi les éléments nouveaux dont elle s'était accrue, on remarquait plusieurs jeunes hommes considérables par leur naissance, leur éducation et leur fortune, et qui joignaient pour la plupart l'indépendance des situations à celle des caractères.

L'ancienne Société avait, bien plus qu'auparavant, fourni à l'Assemblée cette part qui ne doit pas dominer toutes les autres, mais qui n'est jamais exclue impunément de la marche d'un gouvernement régulier. Quelques-uns des nouveaux élus apportaient au gouvernement de 1830 un concours qu'avaient refusé leurs pères.

Ainsi le temps, sans briser la dignité des personnes, accomplissait son œuvre lente, mais inévitable; et la marche successive des générations semblait incliner insensiblement le parti du passé vers la pente du Torysme.

Ce mouvement qui eût assuré le triomphe de l'ordre, en réunissant dans un seul faisceau toutes les forces traditionnelles et intelligentes de la Société, ne se prononçait toutefois qu'avec hésitation, et semblait plutôt indiqué qu'accompli. D'honorables scrupules et d'amers ressentiments, des répugnances profondes et des sympathies fidèles élevaient encore d'innombrables obstacles. Il fallait l'épreuve d'une transmission héréditaire de la couronne pour accélérer le rapprochement des sentiments et des intérêts.

Le mérite brillant et surtout le caractère ai-

mable du Duc d'Orléans avaient autrefois préparé dans les esprits les germes de ce rapprochement salutaire. Tous les partis s'étaient sentis involontairement attirés vers lui par un charme irrésistible, et des ralliements nombreux attendaient le jour de cette royauté déjà acceptée de l'avenir; mais la Providence avait décrété que ce jour ne luiirait jamais. Une funeste catastrophe avait brisé tous ces heureux présages. Depuis ce moment, la perspective des orages que l'âge du Roi et la crise d'une Régence laissaient entrevoir dans un horizon rapproché, avaient ranimé les inquiétudes et les espérances, ajourné pour longtemps la résignation et les sacrifices, et donné aux partis une confiance nouvelle.

Cependant les opinions extrêmes avaient subi aux élections de 1846 les plus rudes échecs; l'Opposition avait perdu du terrain, sans laisser toutefois sur le champ de bataille aucun de ses chefs les plus renommés.

Il ne manquait à l'Assemblée aucun de ces hommes éminents dont le nom et la valeur sont une nécessité du gouvernement parlementaire, et une richesse de la nation; la Chambre n'était

découronnée d'aucune de ses gloires. Jamais elle n'avait plus largement et plus dignement représenté toutes les forces de la France. La magistrature, l'armée, la science et la fortune, la politique et l'industrie, les familles historiques du passé comme les illustrations éclatantes du présent, lui avaient à l'envi député toutes leurs grandeurs. Tous les noms célèbres avaient répondu à cet appel; l'urne électorale n'en avait oublié aucun. Le suffrage universel et le travail douloureux et puissant des révolutions n'en ont guère enfanté de nouveaux.

Un tel assemblage de toutes les supériorités sociales, appelées sans distinction de date et d'origine à mettre en commun tant de lumières diverses au service du pays, caractérisait par un magnifique symbole la véritable et féconde égalité, qui fait la puissance des démocraties intelligentes et l'honneur des gouvernements libres. Tous les rangs avaient apporté leur tribut à cet immense foyer de lumières dont l'éclat avait fait de la tribune française l'exemple et l'admiration du monde. Les Assemblées qui ont suivi n'ont guère brillé que par les rayons qu'elle leur a lé-

gués, et aucune de celles qui ont précédé ne l'éclipsera dans l'histoire.

Aucune n'a surpassé l'éclat de ses luttes politiques, ni les triomphes oratoires de ses princes de la parole. Toutes lui peuvent envier ces discussions d'affaires si précises et si lumineuses, où il ne se rencontrait pas une grave doctrine qui n'eût ses maîtres, une spécialité utile qui n'eût ses modèles.

Tous les partis de la Chambre ont concouru à grandir sa renommée, tous ont usé en pleine franchise des prérogatives de la tribune. Jamais les droits de celle-ci ne s'étaient développés avec une si vaste latitude, et depuis elle n'a pas plus gagné en liberté qu'en éclat.

Dans ces temps de stricte et ombrageuse légalité, chacun se piquait de générosité parlementaire, et le respect du droit des minorités était poussé jusqu'au scrupule. Ce droit a atteint ses extrêmes limites, et il les a dépassées quelquefois. Les Assemblées les plus sages ont leurs moments d'entraînement où elles se passionnent comme les multitudes; mais ces rares écarts ne tardaient pas à être contenus par le respect de

la règle, et les traditions légales reprenaient promptement leur empire. La puissance même de la Chambre maîtrisait ses propres emportements, et les plus hautes renommées n'hésitaient pas à soumettre leurs plus délicats différents à l'arbitrage de l'autorité parlementaire.

On n'avait point encore l'idée de ces grossières violences, de ces scènes honteuses de provocation et de pugilat qui ont depuis si tristement humilié la France, et si profondément déconsidéré le gouvernement représentatif. On n'avait point encore inventé le code des amendes correctionnelles et des emprisonnements parlementaires, triste nécessité imposée depuis par le progrès des franchises républicaines. On comptait sur le respect de soi-même, sur l'invincible empire de l'éducation, sur la délicatesse des mœurs françaises; et, même au milieu des agitations les plus passionnées, on retrouvait toujours l'élite de la nation la plus élégante de l'univers.

C'est que les deux grandes opinions qui divisaient la Chambre avaient appris à s'honorer. Celle-ci comptait bien quelques natures révolu-

tionnaires, mais leurs violences exceptionnelles demeuraient sans écho et le désordre n'avait pas de parti dans l'Assemblée. La Majorité aimait la liberté parlementaire; et, malgré les bouleversements anarchiques, elle n'a pas cessé de croire à son avenir. L'Opposition voulait la monarchie représentative; et, même sur ses ruines, elle est restée fidèle à son culte.

Toutes deux ont pu, dans l'ardeur de la lutte, s'imputer des arrière-pensées et nourrir de mutuelles défiances; le jour des communes épreuves leur a enseigné à se mieux connaître et à s'estimer plus haut.

L'Opposition a pu sentir le prix de ces garanties constitutionnelles que les majorités d'alors ont maintenues inviolables, et que le malheur des temps a depuis déchirées. La Majorité a dû voir que l'Opposition comprenait les exigences de l'ordre et savait faire aux nécessités du pouvoir les plus douloureux sacrifices. Toutes deux, brillantes de talents et sincères dans leur patriotisme, ont laissé la trace lumineuse d'une grande mémoire dans les annales parlementaires de la France.

Mais alors le jour de cette justice réciproque n'était pas venu. Des divisions funestes aigrissaient les cœurs, inquiétaient le pays et troublaient la tâche législative de la Chambre.

Cette tâche était grande et belle.

Le pays, en fortifiant la Majorité contre les attaques intérieures, lui avait redonné la liberté de son temps et de ses forces ; mais il semblait lui avoir imposé l'impérieux devoir de lui rendre en activité et en services, ce qu'elle avait reçu de lui en confiance.

Cette pensée était vraie, si elle se fût contenue dans de justes limites. Mais chez notre ardente nation les espérances comme les craintes dépassent toujours le but par le prestige de leurs rêves, et le désenchantement arrive plus vite encore que l'enthousiasme. On devait se promettre d'utiles et progressives améliorations ; on attendit une rénovation subite et merveilleuse.

La Chambre avait pourtant marché dans la voie des réformes pacifiques. Sa première session s'était consacrée toute entière à préparer d'efficaces progrès. Des lois fondamentales étaient sorties tout élaborées du sein de commissions

éminentes. On avait travaillé surtout à celles qui sont destinées à moraliser et à préserver l'avenir. La loi de l'instruction publique et celle du régime pénitentiaire n'attendaient plus que la discussion dans la session suivante.

Mais la marche du gouvernement représentatif n'est pas aussi rapide que sûre : ainsi le veut la loi vitale de son équilibre. Il n'est pas une garantie contre l'entraînement qui ne soit un obstacle à la promptitude. Les améliorations contrôlées sont les plus durables ; et, à tout prendre, par la division de ses pouvoirs, comme par le jeu salubre et pondéré de ses institutions, la monarchie constitutionnelle est au moins autant un gouvernement de stabilité que de progrès. Ses formes étaient plus lentes en France que dans tous les pays constitutionnels ; il semblait qu'on eût voulu créer, par la multiplicité des épreuves parlementaires, un contre-poids nécessaire à notre mobilité nationale.

Aussi, la première session n'avait été en quelque sorte que la préface de la législature. Elle offrait peu de résultats complets, beaucoup de travaux préparés. C'était une avance du présent

à l'avenir, toujours facile dans les temps réguliers qui comptent sur la durée.

La session de 1847 avait été absorbée presque tout entière, par les mesures prises pour alléger le fléau de la disette, qui pesait si douloureusement sur l'Europe, et par le célèbre débat des mariages espagnols.

Ce n'était pas assurément une session perdue que celle qui avait assuré la subsistance du pays et la sécurité d'un gouvernement nouveau, au milieu des angoisses redoutables où de vieilles monarchies ont plus d'une fois péri; en même temps qu'elle avait mené à fin l'entreprise diplomatique la plus éminemment indépendante et nationale qui ait honoré le gouvernement de 1830.

Mais de tels succès ne suffisaient pas à la brûlante impatience des esprits; on accusait la Chambre de n'avoir rien fait.

Ce reproche ne fut pas le seul: l'Assemblée devint bientôt le point de mire de toutes les attaques.

Elle n'avait pas voulu se séparer d'un cabinet puissant par l'éminence des personnes et le souvenir des services.

Elle ne croyait à l'infailibilité de qui que ce soit, elle déplorait certains abus; mais elle aimait mieux corriger que détruire, et elle jugeait que, dans un pays bouleversé par tant de révolutions, la stabilité du pouvoir méritait quelques sacrifices.

La Chambre devenait ainsi l'obstacle de tous les partis. Son origine élective donnait une grande autorité à sa résistance; toutes les passions se coalisèrent contre elles.

Il fallait isoler l'Assemblée du pays et désaffectionner le pays de l'Assemblée.

On lui refusa le droit de parler au nom de la France; on l'accusa d'avoir faussé son vœu par des élections mensongères; on en appela de la Chambre aux électeurs; bientôt on craignit la persévérance de leurs votes, et on comprit sans hésiter les électeurs et les élus dans une défiance commune; on voulut des électeurs nouveaux, et la réforme parlementaire appela la réforme électorale.

On parla d'abord de la nécessité théorique de l'élargissement du droit électoral; mais, à moins de descendre jusqu'au suffrage universel dont personne ne voulait, on risquait de diviser l'Opposition

constitutionnelle par des programmes nécessairement inconséquents et arbitraires, et on laissait inévitablement froides et indifférentes les masses populaires dont le concours importait au succès.

L'Opposition constitutionnelle était pourtant bien loin de chercher la révolution comme but, et la sédition comme moyen. Mais elle rêvait une victoire parlementaire conquise par les démonstrations légales de l'opinion; il fallait que la foule descendit émue sur la place publique et qu'ensuite elle y demeurât pacifique. On ne pouvait l'agiter pour des droits électoraux qu'on ne lui voulait ni donner ni promettre, on l'excitait par des attaques contre les pouvoirs établis.

De telles accusations ne manquent jamais d'écho dans les passions de la multitude.

Ce ne fut donc plus seulement à titre de progrès politique et rationnel, que la réforme électorale se vit invoquée; ce fut surtout à titre de réparation morale. La réforme fut ainsi dirigée et demandée contre la Chambre. C'était elle, disait-on, qui, par sa composition comme par ses actes, la rendait si indispensable au pays. La Chambre devint elle-même, aux yeux de ses ac-

cusateurs, la preuve vivante de la nécessité de la réforme.

Une immense croisade fut prêchée contre la considération de tous les pouvoirs publics; de toutes parts on révéla, on grossit, on inventa des griefs.

Toutes les époques ont leurs faiblesses; mais les jours de guerre et de bouleversements les dissimulent et les absorbent souvent dans les préoccupations incessantes de leurs redoutables périls et de leurs sanglantes grandeurs. Le passé nous en avait légué de nombreux exemples, et l'avenir des révolutions nous en préparait de plus saisissants.

Les temps paisibles et réguliers ont l'honneur tout ensemble et le bonheur d'être plus sévères. L'opinion surveille plus, voit mieux et condamne avec plus d'énergie. Il faut se féliciter d'un tel progrès des mœurs publiques. Il est bien de signaler les ambitions sans dignité, les avidités sans retenue, et de garantir soigneusement le pouvoir des condescendances qui ne lui rapportent jamais ce qu'elles lui coûtent; mais, en regard de ces fâcheuses exceptions, on doit rappeler l'énergie de

la réprobation parlementaire. Il ne faut pas que ces ombres rares et inévitables altèrent aux yeux du pays la physionomie générale et l'honneur même d'une loyale assemblée.

Une telle retenue s'accommodait mal avec la tendance des esprits. L'injustice ne garda ni mesure ni frein. A de tristes découvertes vinrent se joindre d'odieuses calomnies. Le vrai parut autoriser le faux. L'opinion bouleversée par les mille voix de la presse ne mit plus de bornes à ses fiévreuses inquiétudes; ses soupçons n'épargnèrent aucune renommée, ne s'arrêtèrent devant aucune vertu.

L'entraînement général ne tint compte ni des difficultés ni des efforts; il alla jusqu'à rendre le pouvoir responsable des crimes privés qui déshonorent les familles, et les assemblées solidaires de toutes les surprises faites au pouvoir. On imputa au parlement les abus qu'il avait prescrits, les scandales qu'il avait condamnés. Le plus éclatant de tous rejaillit jusqu'aux sommités du pouvoir; il fut poursuivi. La crainte de déconsidérer l'autorité toute entière n'arrêta pas la vindicte publique: la politique dut se taire devant

la justice. D'autres gouvernements n'étaient pas restés vierges de telles souillures, mais elles étaient demeurées impunies. Ce qu'il y avait de nouveau, ce n'était malheureusement pas le crime; c'étaient la sincérité de la poursuite et la solennité du châtement. On eût dû en conclure l'efficacité des institutions et la toute-puissance des lois; on en conclut la solidarité des pouvoirs accusateurs et presque la complicité des juges: la prévention empoisonne tout.

Que n'a-t-elle pas imputé, surtout à la Chambre des députés? Elle lui a reproché la dépendance à l'égard du pouvoir royal.

Sans doute la Chambre n'a jamais fait consister sa dignité dans une déplorable alternative de mesquines tracasseries et d'éclatantes reculades. Elle n'a pas pris un puéril et dangereux plaisir dans ces conflits perpétuels qui déconsidèrent tous les pouvoirs et agitent le pays. Sincèrement jalouse de ses prérogatives, elle a scrupuleusement observé celles de tous les pouvoirs.

Elle savait qu'ils se grandissent par un mutuel respect. Elle s'est empressée de témoigner le sien à la royauté; mais, ce devoir accompli, elle n'en

a que mieux gardé ses droits. Elle n'a jamais eu à racheter des irrévérences de langage par des condescendances de votes. Elle n'a pas même accordé à la splendeur de la famille royale un tribut qui serait devenu le patrimoine de l'infortune et des arts, et qui n'eût été après tout qu'une dette de la justice nationale, envers les patriotiques sacrifices d'une royale munificence. Mais elle savait les préjugés du temps et du pays. Elle n'a pas voulu commettre la couronne avec les fibres les plus délicates de la nation; elle n'a pas craint de déplaire, parce qu'elle a cru servir. On a pu regretter qu'elle eût cédé aux aveuglements de l'opinion plutôt que de l'éclairer et de la combattre. On peut contester la justesse de sa prévoyance; personne ne lui peut reprocher de n'avoir pas poussé assez loin la loyauté et l'indépendance.

On a parlé de consigne aveugle et d'inféodation ministérielle!

Et le mal qui travaillait la Chambre n'a-t-il pas pris sa source dans l'éparpillement des opinions, dans la multiplicité des groupes parlementaires et le tiraillement capricieux des vo-

lontés particulières? La confiance, produite par le sentiment de la force, n'a-t-elle pas plus d'une fois déchiré le faisceau conservateur au lieu de le resserrer, et fait prévaloir les ombrages des indépendances individuelles sur la discipline vitale des majorités?

On a prononcé le mot d'agiotage!

Et la Chambre a défendu les droits de l'Etat avec une persévérance si énergique, elle a traité les compagnies financières avec une si jalouse défiance, qu'elle leur a imposé des conditions à peine tolérables dès-lors, devenues bientôt ruineuses par suite des catastrophes politiques, et brisées comme impossibles par les pouvoirs même de la République!

Enfin, on a fait surtout retentir contre la Chambre le mot redoutable et avilissant de corruption!

Et ses membres les plus importants sont rentrés dans la paix de leurs humbles foyers, riches seulement du souvenir de leurs services et du patrimoine de la considération publique!

Et ces fonctionnaires, indignement outragés, ont su se créer une honorable et laborieuse car-

rière à la place de celle que la révolution avait brutalement brisée! Et le suffrage universel de leurs concitoyens est allé venger leur retraite de toutes les calomnies du passé! Et la République s'est vue forcée, pour vivre et pour durer, de les y venir chercher elle-même et de rendre leurs services au pays!

Le pays a pu comparer ces fonctionnaires réhabilités de la monarchie avec ceux que lui imposa la victoire de février! Ces étranges redresseurs de la morale publique ont possédé le gouvernement, les finances, et jusqu'au palais des rois. Ils ont fouillé dans les annales de la royauté pour y chercher les souillures du passé. On sait ce qui en est sorti de justifications éclatantes et de douloureux regrets. Mais les vainqueurs ont aussi laissé leurs annales, et le seul rapprochement ressemble à une profanation. Les peuples ont vu la République à l'œuvre; ils ont apprécié l'austérité de ses gouvernants, la moralité de ses ateliers nationaux, les exploits de ses commissaires, et ils peuvent dire maintenant si c'est la veille ou le lendemain qui s'appellera dans l'histoire la révolution du mépris!

Puisse cette réparation solennelle enseigner l'avenir en relevant le passé, et rendre tout leur éclat aux grandeurs parlementaires de la Chambre! Puisse-t-elle surtout consoler dans leur retraite tous ces députés sincères, modestes, laborieux, qui consacrèrent gratuitement leur vie au service du pays, sans courtiser la popularité ou le pouvoir; et encourager ceux qui, en combattant encore aujourd'hui sans ostentation et sans relâche pour la cause de l'ordre social, au prix de tous les sacrifices, perpétuent fidèlement la pensée de la Chambre!

Mais les temps de passion ne peuvent comprendre ni cette fermeté modeste ni ces sincères dévouements. Tout fut méconnu! L'élan était donné contre la Chambre; partout s'élevaient des tribunes rivales, pour lui jeter l'outrage et faire déborder sur elle la colère des populations égarées.

L'histoire dira les phases de cette crise prétendue pacifique et déjà si belliqueuse, qu'on a nommée l'agitation des banquets. Le temps est à peine venu d'approfondir les causes anciennes et variées qui ont agi sur le pays. Cette action est

loin d'avoir cessé par la révolution de février, et il est difficile de se placer dans un horizon assez lointain pour en bien mesurer la portée.

Les mauvaises passions, fermentées au sein des sociétés secrètes, et longtemps contenues par les lois, saisirent l'occasion qui leur était offerte par des divisions fatales, pour descendre dans l'arène et troubler le pays. L'explosion ne se fit pas attendre.

Leur intervention fit éclater au milieu même des banquets, des divisions significatives et de sinistres avertissements. L'Opposition constitutionnelle y avait convié les masses pour donner un écho populaire à ses paroles. Mais les échos devinrent des clameurs; ils étouffèrent sa voix et la chassèrent de l'enceinte même qu'elle avait préparée. Le nom du Roi proscrit, celui de la charte suspect, l'apologie des plus fatales doctrines, l'apothéose des temps les plus détestés, proclamèrent assez haut les espérances de l'anarchie et les périls de la société.

L'indignation fut profonde. On put penser que la révolution s'était perdue en se démasquant.

Mais l'élan était imprimé, et la convocation des Chambres ne l'arrêta pas.

D'autres banquets furent annoncés avec des proportions plus menaçantes, non plus pour suppléer le silence de la tribune pendant les vacances parlementaires, mais pour lutter de pair avec elle et défier sa puissance.

Ce fut au milieu de ces appréhensions que le Roi ouvrit la session de 1848. Le Discours de la couronne qualifiait sévèrement l'agitation des banquets. Plusieurs membres importants de la Majorité, tout en croyant ces qualifications méritées, s'inquiétaient de la haute gravité qu'elles prenaient dans la bouche du Roi, dont toutes les fictions constitutionnelles ne pourraient défendre l'inviolabilité morale contre les rancunes envenimées des partis. Ils craignaient que la vivacité même des reproches ne fit manquer l'effet de leur justice, et ne ramenât l'intérêt sur des manifestations, dont les derniers désordres avaient été frappés du blâme à peu près universel de tous les hommes impartiaux. Ils auraient voulu modifier ou adoucir les expressions. On leur répondit que les circonstances étaient trop pressantes pour

comporter de timides ménagements, et qu'une situation si tendue demandait à être énergiquement dessinée. Leurs conseils ne prévalurent point; la phrase du discours fut maintenue.

Dès-lors la ligne de la Chambre était tracée. Elle eût pu ne pas prendre l'initiative; elle ne pouvait se dispenser de la suivre. Il est des vérités qu'on peut ne pas exposer au grand jour; mais quand elles y ont paru, opportunes ou non, il devient impossible de les désertir. Le silence eût équivalu à une négation. La Chambre ne pouvait désavouer le gouvernement sans absoudre les banquets, renier sa conscience et démentir sa politique de tous les temps.

Elle adhéra donc dans son Adresse à la pensée du discours du Trône. Toutefois elle fit à chacun sa part avec mesure; elle n'attribua de passions qu'à des inimitiés à peu près sans écho dans son sein; elle ne vit dans tout le reste que des entraînements. Une telle imputation ne pouvait en politique passer pour une injure, car elle rendait hommage à la bonne foi et n'accusait que la fragilité humaine.

Ce paragraphe de l'Adresse n'en suscita pas

moins des débats orageux. Le temps et l'adversité ont amorti ce souvenir, et je n'ai garde de l'envenimer, quand le besoin d'union et d'oubli est la nécessité vitale de l'avenir. Comment reprocher sévèrement des erreurs à ceux qui en furent si douloureusement victimes, et qui, en luttant depuis, au milieu du péril, pour la cause sacrée de l'ordre et des lois, les ont noblement reconnues et courageusement expiées? La discussion serait d'ailleurs aussi stérile qu'irritante. Quel raisonnement pourrait valoir la lumière sinistre des évènements? La guerre n'a-t-elle pas éclaté au grand jour? Et les passions ennemies ne se sont-elles pas chargées avec assez d'éclat, d'éclairer et de punir les entraînements aveugles?

On ne peut le nier toutefois: si l'Adresse accuse à bon droit les illusions de l'Opposition, elle révèle aussi celles de la Majorité. Dans cette fatale crise nul ne fut exempt d'erreur.

La Majorité crut à la force des pouvoirs étroitement unis, à l'inviolabilité de la monarchie constitutionnelle. L'ordre légal avait remporté tant de victoires et paraissait tellement enraciné

dans les mœurs, il était si évidemment identifié à tous les intérêts, que nul ne pouvait prévoir sa défaite. La politique pouvait varier, la puissance de la loi devait rester immuable; on avait trop considéré le monde parlementaire, trop peu l'opinion du dehors; on n'avait pas compté avec les entraînements de ce temps et de ce pays. La Majorité se flattait de les comprimer par le frein légal, l'Opposition par l'ascendant de sa popularité. Tout le monde fut trompé; mais que de vraisemblances expliquent cette erreur, qui serait peut-être restée une vérité, sans ces hasards inouïs dont la sagesse de la Providence fait l'instrument des révolutions!

L'idée d'une telle catastrophe flottait encore dans les mystères de l'avenir, bien loin de tous les partis parlementaires absorbés par les ardues discussions de l'Adresse. Elle apparut pourtant prophétique et menaçante à la tribune de la Pairie, dans un discours de M. de Montalembert, qui saisit l'Europe d'admiration et de crainte. Ce discours montrait la démagogie se ruant victorieuse du haut des Alpes sur l'Europe, pour la punir d'avoir livré la Suisse sans dé-

fense à ses fureurs radicales. L'orateur déploya, pour prédire la révolution, cette éloquente parole, qui s'est depuis immortalisée à la combattre. Ce n'est pas le seul service de ce genre que la révolution a rendu; si elle n'a pu élever ni inspirer ses amis, elle a du moins excellé à grandir ses adversaires, et des noms déjà célèbres ont dû à leurs luttes contre elle, une impérissable gloire.

Ce discours et une magnifique allocution du président du conseil, représentant la France monarchique et libérale unie avec un pontife magnanime et sagement réformateur, par une alliance dont la durée eût tout sauvé, et dont la rupture révolutionnaire a entraîné tour à tour tant de deuil et de ruines: voilà quels furent les traits les plus marquants de cette longue et ardente discussion. Tout y fut agité: la politique étrangère, la réforme, les banquets. Nous n'en rappellerons pas les incidents nombreux et variés. Tant de drames palpitants accomplis depuis dans le monde, ont porté ailleurs les pressants intérêts du moment, et ce n'est qu'à grands traits qu'il est permis aujourd'hui de retracer le passé.

Qu'il suffise de dire qu'à l'éclat habituel de ces grandes luttes parlementaires, se mêlait une violence inaccoutumée d'attitude et de langage. A travers la parole des orateurs, on sentait les passions du dehors pénétrer audacieusement dans l'enceinte, et souffler déjà sur la France le terrible vent des révolutions.

L'Adresse fut enfin votée; on la reproduit ici tout entière.

Les discours même les plus éloquents sont l'œuvre personnelle des orateurs, ou le manifeste exclusif des partis. L'Adresse est la pensée réfléchie de la Chambre entière. Jamais cette pensée ne s'était manifestée plus complète et plus claire. On eût dit qu'en présence de tant de haines et de reproches conjurés contre sa puissance, elle avait senti le besoin de confondre d'un coup toutes les calomnies, en se montrant telle qu'elle était, et en élevant son langage à la hauteur de sa mission. Elle était loin de prévoir qu'elle rédigeait tout à la fois son testament de mort et l'oraison funèbre de la monarchie. — Mais elle n'eût pu faire mieux quand elle l'aurait prévu. De tels adieux laissent de longs regrets,

et je souhaite à la République d'acquitter tout ce que la dernière Chambre a légué de liberté et de prospérité à la France.

Voici textuellement l'Adresse, telle qu'elle est rapportée dans le *Moniteur* du 15 février 1848.

« SIRE ,

» Depuis notre dernière session une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du Ciel. Jamais en de telles circonstances l'ordre public n'avait été si généralement maintenu; les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances; le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique.

» Notre commerce s'est garanti par sa prudence, sinon de pénibles atteintes, au moins des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons avec

Votre Majesté de toucher au terme de ces épreuves, dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement.

» Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris. Il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et au progrès de notre agriculture, que cette grande œuvre s'accomplisse. Mais tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère, à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances, et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un Etat.

» Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres, dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations.

» Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et importants travaux. Déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douane, sont soumis à nos délibérations; vous nous en annoncez d'autres sur les biens

communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse. Nous nous associons au vœu de Votre Majesté, en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir contre les déceptions de dangereuses utopies, et leur procurer toutes les améliorations matérielles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser.

» Les rapports de votre gouvernement avec les puissances étrangères vous donnent la confiance que la paix du monde est assurée. Comme vous, Sire, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des Etats. Nos sympathies et nos vœux suivent les souverains et les peuples chrétiens, qui marchent de concert dans cette voie nouvelle, avec une prévoyante sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple.

» La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami; votre gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour lui offrir une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est par le

respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la Confédération helvétique, qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir.

» Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise si hautement stipulés par les traités.

» La Chambre espère que les mesures adoptées par votre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata.

» Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infatigable dévouement de nos soldats et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre. Le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet événement qui promet à la France l'allègement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance, de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à continuer la conquête de cette terre devenue française par la force de nos armes.

» Sire, en vous dévouant au service de votre patrie, avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissiez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous; comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles, tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions. Nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir : l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

Voici le texte de la réponse du Roi, tel qu'il est rapporté au *Moniteur* du même jour :

« MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

» C'est toujours avec la même satisfaction que je reçois chaque année l'assurance de ce loyal concours et de cet appui que vous n'avez cessé de me prêter. Depuis que le vœu national m'a appelé au trône, c'est par la confiance mutuelle et l'entière union de tous les pouvoirs de l'Etat, que nous voyons se consolider de plus en plus le grand édifice de nos institutions constitutionnelles. La France y trouve la garantie de son repos et de son avenir ; et moi, le bonheur d'avoir pu concourir à réaliser le plus cher de mes vœux, celui de la voir jouir en paix des libertés qu'elle a si glorieusement conquises et de tous les avantages que la Providence lui a départis.

» J'ai été bien touché des témoignages de sympathie dont la Chambre des députés m'a entouré, en apprenant le coup qui m'a frappé dans une de mes plus chères

affections ; je l'en remercie de tout mon cœur, ainsi que des sentiments qu'elle vient de m'exprimer dans l'Adresse que vous me présentez en son nom. »

Voilà l'Adresse toute entière. Nous n'en avons rien retranché, pas même les espérances que l'événement a si cruellement démenties. Qui pourrait, en la lisant, rester exempt de regrets ? Le cœur se serre en comparant ces sages et libérales pensées avec les ruines de la catastrophe qui les a brisées. Mais l'avenir n'est pas dans la main des hommes, et ce document ne restera pas moins comme un riche et véridique bilan de la monarchie constitutionnelle, éclairant d'une saisissante lumière et les laborieuses conquêtes du passé, et les patriotiques résolutions du Parlement pour l'avenir des peuples.

On ne peut se défendre d'un douloureux retour, quand, après les convulsions et les angoisses de ces trois années, on médite ce langage si calme et si élevé, empreint d'une noble confiance que tout semblait justifier.

Ce qui frappe surtout, c'est la fidélité inviolable de la Chambre à cette double et glorieuse devise

d'ordre et de liberté, qui avait fondé la monarchie parlementaire. On en retrouve partout l'empreinte au dehors comme au dedans, pour la législation comme pour la politique.

S'agit-il de l'ascendant extérieur de la France? La Chambre « espère que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des Etats. »

Et si, dans le mouvement libéral de la Péninsule, « ses sympathies et ses vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens, qui marchent de concert dans cette voie nouvelle dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple, » elle proclame au même moment que « c'est par le respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la confédération helvétique, que la Suisse peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir. »

Elle favorise le mouvement libéral et régulier de l'Italie; elle condamne les violences radicales et révolutionnaires de la Suisse.

S'agit-il de ces classes laborieuses que la dé-

magogie dégrade et ruine, en les flattant par ses hypocrites caresses, et que les gouvernements paternels savent seuls aider et servir par leurs secours et leurs exemples?

Elle se hâte de dire « qu'elle s'associera aux vœux du Roi en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Elle doit à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies, et leur procurer toutes les améliorations morales et matérielles, qu'il est en notre pouvoir de réaliser. »

Et ce noble langage qui retrace si bien la mission bienfaisante et providentielle du pouvoir, ne s'évapore pas en de vaines paroles. L'effet suit de près la promesse, et la Chambre va travailler aux projets de loi sur le régime des hypothèques, et sur les biens communaux qui font le crédit et la ressource du travail des campagnes, et à ceux qui intéressent les Monts-de-Piété, triste et nécessaire refuge des misères des villes. Enfin, elle va consacrer l'application des caisses d'épargne au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse.

Ainsi cette session tout entière va se consacrer aux questions vitales pour la pauvreté et le travail. La Chambre se dévoue sans partage à toutes les réformes pacifiques et fécondes.

S'agit-il enfin des institutions politiques de la France? L'Adresse rend « hommage à la puissance de la libre discussion, à la manifestation de toutes les opinions légitimes. » Elle rappelle que « dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. » Elle fait appel « à cette union qui maintiendra l'ordre et toutes ses conditions, les libertés publiques et tous leurs développements et elle salue dans l'inviolabilité de la Charte de 1830 l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

C'est ainsi que cette Assemblée tant méconnue se vengeait des calomniateurs, et voilà ce qu'on n'a pas rougi d'appeler la politique d'abaissement, d'immobilité et d'intimidation. Fallait-il donc que le monde fût éclairé par la sinistre lueur des révolutions pour transformer, aux yeux de tous, l'abaissement continu en ascendant

progressif, l'immobilité rétrograde en pacifique réforme, l'intimidation en générosité et en liberté politiques?

Nous venons de nommer l'ascendant progressif de la France au dehors. Ce mot, il y a trois ans, eût étonné comme un paradoxe; aujourd'hui le spectacle de nos tristes décadences en a fait une saisissante et populaire vérité. Mais pour mettre complètement en lumière cet ascendant extérieur et son caractère progressif, et pour faire juger dans son ensemble l'état de nos affaires du dehors, au moment de l'Adresse et de la révolution, il est indispensable de jeter un coup-d'œil général et rapide sur la politique étrangère de la France, pendant les trente années de paix qu'elle a si doucement passées à l'ombre de la monarchie constitutionnelle.

Dans un temps où l'opinion publique exerce sur la marche de chaque gouvernement une si puissante influence, la force extérieure de celui-ci dépend beaucoup de l'adhésion intérieure qu'il rencontre dans la nation qui lui a confié ses destinées. Les gouvernements contestés au dedans restent nécessairement faibles au dehors; et,

comme les gouvernements nouveaux ne détruisent jamais les anciens, sans froisser des sentiments et des intérêts qui leur gardent de longues et embarrassantes inimitiés, il s'ensuit qu'en général les révolutions abaissent l'influence extérieure des nations, et que les peuples sans cesse agités travaillent contre leur propre grandeur.

Il est donc vrai que les gouvernements nouveaux ont toujours un côté faible dans leur origine, et s'en ressentent longtemps. Nos deux dernières monarchies ont fait tour à tour l'épreuve de cette vérité si pleine d'enseignements. La Restauration était venue à la suite d'une invasion étrangère. La monarchie de 1830 était née de l'insurrection victorieuse. Sans doute elles n'avaient ni l'une ni l'autre provoqué de tels fléaux sur leur pays, et les deux grands partis monarchiques, dont l'union est le salut de la France, devraient bien s'épargner mutuellement d'injustes récriminations, qui ne profitent qu'à leurs ennemis communs.

L'Empire n'est pas plus tombé par les efforts de la famille exilée, que la Restauration par la conspiration de la branche cadette. L'un a suc-

combé devant le colosse européen dont son ambition avait déchaîné les colères; l'autre, devant le géant populaire qu'elle avait imprudemment réveillé. Tous deux ne doivent s'en prendre qu'à leurs propres fautes, et leurs successeurs sont venus conjurer les périls d'une situation qu'ils n'avaient pas faite. La Restauration arrêta la France sur la pente de ses désastres et la sauva des hontes d'un partage, comme la monarchie de 1830 la retint sur la pente des révolutions et la préserva des débordements de l'anarchie.

Tel sera le jugement impartial de l'avenir; mais ce n'est point ainsi que parlent les ressentiments des vaincus, le lendemain de la défaite. Ils éprouvent le besoin de haïr et de se venger; les malheurs de situation les plus inévitables deviennent pour eux d'impardonnables griefs. Ils s'en prennent de leur chute aux gouvernements qui en profitent, et leur rendent longtemps l'héritage difficile et douloureux.

La Restauration apportait en dot à la nation, lassée d'agitations, de combats et de sacrifices, la stabilité de son principe traditionnel et les bienfaits ineffables d'une paix désirée. Après de lon-

gues vicissitudes de licence et de compression, elle faisait luire sur la France la première aurore de nos libertés constitutionnelles ; mais elle succédait violemment à l'Empire, qui n'avait pu s'écrouler que sous le poids de l'invasion ; et l'apparition des drapeaux étrangers qui entraient en même temps qu'elle sur le sol de la patrie, lui avait suscité de vives et nombreuses antipathies. Les partisans de l'Empire, et surtout l'armée, qui exerça toujours sur les populations naturellement militaires de notre pays une action sympathique et en quelque sorte fraternelle, s'obstinaient à accuser l'ancienne dynastie d'avoir conspiré contre la France et triomphé de ses défaites.

L'histoire seule appréciera à leur juste valeur ces récriminations ardentes, à mesure que l'éloignement du temps amènera le silence des passions et le calme de la vérité ; mais nul ne peut nier que, fondée ou non, la prévention qui voyait dans la Restauration la complice d'une invasion dont nos malheurs l'avaient faite seulement contemporaine, n'ait exercé sur l'opinion une vive et persévérante influence.

Puis, lorsque les premiers temps furent passés,

et avec eux le prestige de tout ce qui est nouveau, les souvenirs de la Révolution commencèrent à inquiéter les esprits. Tous les intérêts de fortune et de puissance, créés dans les classes moyennes et dans les populations laborieuses, par les gouvernements divers qui avaient successivement régné sur notre patrie, manifestèrent de vives alarmes. On s'émut à l'idée que la royauté ressuscitée voudrait peut-être ressusciter à son tour l'édifice sur les ruines duquel s'était fondé l'ordre nouveau de la France. Sans doute, la malveillance propagea et exagéra ces craintes ; mais d'imprudents amis contribuèrent à les éveiller, et le premier cortège de la Restauration sembla plus d'une fois prêter de la vraisemblance à cette tendance dangereuse.

Les rancunes du parti impérialiste et les défiances du parti libéral ne tardèrent pas à former une coalition formidable ; cette coalition enfanta les Cent-Jours et foudroya le trône avec une rapidité qui tient du prodige, et à laquelle, la précipitation plus incroyable encore des révolutions de 1830 et de 1848, n'avait pas alors accoutumé les esprits.

Les Cent-Jours amenèrent une seconde invasion plus lourde cette fois et plus humiliante pour le pays ; des réactions suivirent, les haines s'envenimèrent. Comprimées plus d'une fois par de sanglantes répressions, elles couvèrent silencieusement leurs colères et leurs espérances ; et si elles parurent un instant désarmées devant la force croissante du gouvernement, la suite a bien prouvé que le volcan était refroidi et non éteint.

La Restauration fit beaucoup pour apaiser les passions et rassurer les intérêts ; mais les ressentiments et les inquiétudes opposaient une insurmontable résistance à ses plus généreuses mesures. Cette implacable hostilité des partis vaincus, et surtout la sourde mais persévérante désaffection des masses populaires, lui inspirèrent nécessairement de graves et légitimes appréhensions. Elle rendit bientôt défiance pour défiance, et se trouva naturellement conduite à chercher au dehors un point d'appui contre les hostilités du dedans.

L'occupation triennale du territoire, l'humiliation de nos frontières et l'énormité de la rançon imposée à la France, avaient profondément mé-

contenté le pays. Le traité de la Sainte Alliance, la compression violente et combinée de tous les mouvements libéraux des deux Péninsules, manifestèrent une tendance qui accrut encore l'irritation des partis.

Cette irritation menaçante devint à son tour une cause de faiblesse pour notre politique extérieure. L'Europe en posséda bien vite le secret, et se montra peu disposée à compter avec les prétentions d'un gouvernement dont elle savait les dangers. Sûre du besoin qu'on avait d'elle, elle croyait accorder assez en garantissant l'existence du trône, et faisait bon marché de la prépondérance de la nation. Cette situation de la France, qui semblait tenue jalousement en tutelle, pesa surtout sur les premières années de la Restauration. Celle-ci parut privée de politique et fatalement enlacée dans les volontés de la Sainte-Alliance. Ainsi, on perdait en sacrifices incessamment offerts à la solidarité du principe, tous les éléments de force qu'eussent exigés l'équilibre des territoires et la lutte des influences.

Cet état de choses ne tarda pas toutefois à se modifier profondément. La féconde activité du

génie de la nation répara bientôt toutes ses pertes, et la puissance que la France communique à tout ce qui la représente, finit par entraîner le gouvernement. Celui-ci fit d'ailleurs de son côté d'honorables efforts; la dignité si habile de Louis XVIII, la loyauté chevaleresque de son successeur, le patriotisme éclairé de plusieurs ministres éminents relevèrent peu à peu le langage et l'attitude du pays. Cette couronne protégée d'abord de l'Europe prit place à son tour dans ses conseils, et osa regarder ses protecteurs en face. Il fallut compter avec ce pouvoir qu'on avait élevé, et la politique française sut profiter avec adresse, et quelquefois avec éclat, des divisions que la certitude désormais acquise de la sécurité commune, avait fait renaître au sein des cabinets.

L'expédition de Morée fut une grande page de la générosité et du courage de la nation. Tous les nobles cœurs palpitérent de souvenirs et d'espérances, en saluant la magnanime initiative de la France; et cette œuvre de la Restauration est restée si véritablement française, que nos révolutions elles-mêmes en ont fidèlement gardé le

glorieux patronage. Le canon de Navarin rappela les beaux jours si longtemps éclipsés de la marine française; on vit la question d'Orient défendue avec une intelligente fermeté, et les droits séculaires de la protection française sur les chrétiens de l'Asie demeurèrent énergiquement maintenus. On agita même avec la Russie des idées d'un remaniement européen qui pouvait rendre à la France les véritables limites de son ancienne puissance.

Ces pourparlers ressemblèrent sans doute bien plus à des hypothèses diplomatiques qu'à des traités internationaux; mais la discussion même de ces hypothèses révélait toute une situation; et, dans la seule perspective de telles grandeurs, on entrevoyait un reflet de la monarchie de Louis XIV.

Enfin, la conquête d'Alger, vainement tentée par la toute-puissance de Charles-Quint, et accomplie avec cette rapidité foudroyante qui fait la gloire de nos armes, avait affranchi l'humanité, consolé la religion et vengé les longs affronts et les échecs multipliés de l'Europe.

La Restauration conquérait ainsi sa part de

nationalité, et répondait noblement à toutes les calomnies. On l'avait défiée d'oser une politique propre ; cette politique propre, elle la pratiquait depuis que le calme renaissant des esprits et le découragement des partis, qui ne survivent guère à la chute de leurs espérances, lui avaient donné assez de force intérieure pour pouvoir la répandre au dehors. D'ailleurs les expéditions d'Espagne et de Grèce lui avaient attaché l'armée par la solidarité de l'épée plus puissante sur les courageuses natures que la propagande de l'indiscipline et de l'envie. Cette union du soldat et du drapeau venait de se cimenter avec éclat aux rivages africains.

Ce fut à ce moment même que ce drapeau s'abîma dans une révolution. Le volcan qui bouillonnait sourdement depuis longtemps éclata tout-à-coup par un invincible explosion. Le gouvernement dont l'Europe saluait et enviait l'ascendant ressuscité, disparut par un coup de foudre inouï, et la France bouleversée par une immense tempête, dut recommencer la périlleuse épreuve d'un gouvernement nouveau.

Le gouvernement de 1830 avait aussi, dans sa

politique extérieure, subi cette loi fatale de décadence qui pèse sur les gouvernements nouveaux. Né d'une insurrection victorieuse, obligé de contenir à la fois les ressentiments des vaincus et les emportements des vainqueurs, appelé à lutter sans cesse contre la résistance des antiques traditions et contre les dangers de son propre principe, il devait surtout éveiller les alarmes de toutes les monarchies européennes.

L'immense popularité de ses couleurs et la généreuse modération de sa victoire, ne permirent pas de songer à l'étouffer dans son berceau ; mais la coalition se reformait tacitement pour l'enceindre d'un cordon redoutable et menaçant. Ses efforts pour se dégager de cette étreinte ne furent ni sans succès ni sans gloire.

A son ombre, la révolution belge fit d'une avant-garde de l'Alliance du Nord, une sentinelle avancée de notre indépendance, et tourna contre l'Europe les précautions accumulées contre la France.

L'Espagne et le Portugal adoptèrent le principe libéral, et assirent, sur des trônes constitutionnels, des dynasties féminines, pleinement sympathiques à la branche cadette, sou-

tenues par les mêmes appuis, combattues par les mêmes adversaires et appelées par la solidarité des origines comme par la communauté des intérêts, à se lier étroitement aux nouvelles institutions de la France.

La Suisse démocratisa ses institutions sans détruire les garanties confessionnelles ni porter atteinte aux souverainetés cantonales.

La prise d'Anvers, l'occupation d'Ancône, le forçement du Tage honorèrent le drapeau et le pavillon.

Mais de tels succès ne se maintiennent pas sans alliés. Le gouvernement nouveau ne pouvait en trouver dans les monarchies absolues, que son origine même armait contre lui d'une jalouse défiance. Il ne voulait point en chercher dans une propagande révolutionnaire qui lui eût valu au dehors la guerre avec le continent tout entier, et au dedans les tentatives et probablement les révolutions triomphales de l'anarchie. Résolu à demeurer fidèle à la glorieuse devise de l'ordre dans la liberté, il ne pouvait recourir qu'à des moyens dignes de tous deux pour pren-

dre loyalement sa légitime place parmi les gouvernements réguliers de l'Europe.

Ainsi, observant vis-à-vis des peuples, la réserve dans laquelle se tenaient vis-à-vis de lui tous les trônes du continent, il avait dû songer à se fortifier par la grande alliance insulaire. L'empressement de l'Angleterre à le reconnaître, la ressemblance des institutions, l'analogie même des révolutions de 1688 et de 1830, qui avaient déplacé les couronnes sans briser les constitutions ni les dynasties, et créé par des chartes révisées les légitimités collatérales, tout s'était réuni pour commander et cimenter l'alliance.

Cette alliance étonna par sa nouveauté et imposa par sa grandeur. A son ombre la paix a fleuri, et la liberté a grandi dans le monde; elle a concouru longtemps à la force du gouvernement de 1830. Il lui a dû beaucoup.

Il a dépendu de sa volonté de lui devoir encore plus, lorsque, en 1836, l'Angleterre lui offrit sa franche et énergique coopération, pour terminer par un coup décisif et combiné les angoisses de l'Espagne. L'affermissement du trône d'Isabelle importait surtout à la royauté de Juil-

let. L'entreprise était facile et attendue. La convention de Bergara a dénoué plus tard une situation bien plus compliquée. On donnait une énergie vitale à l'alliance, et une preuve significative de résolution à l'Europe. L'Europe s'en fût émue, et ne s'en fût point ébranlée. On craignit de la mécontenter et d'engager la France dans une aventure ; on s'effraya des souvenirs de cette guerre de 1808, où la France ne trouva tous les partis contre elle que parce qu'elle les trompait tous à son profit. On oublia les succès faciles de 1823, alors que la France exempte de l'esprit de conquête, prêtait son appui politique à l'un des grands partis de l'Espagne. On ne réfléchit pas que la situation se montrait évidemment bien meilleure, puisqu'au lieu de détruire comme alors un gouvernement organisé, appuyé par des assemblées électives et défendu par une armée, on prêtait au contraire au pouvoir régulier un secours demandé par lui-même au nom du pays, et désiré par ses propres soldats. L'idée, le mot même d'intervention excitèrent une insurmontable répugnance ; l'Angleterre fut refusée.

Personne ne respecte plus que moi les inten-

tions honorables de cette politique à laquelle d'ailleurs le parlement ne refusa pas son assentiment ; mais je ne l'ai jamais partagée, et je suis toujours resté fidèle aux convictions contraires ; je leur ai fait sans regret le sacrifice du pouvoir, et je n'ai jamais hésité à m'associer à l'honorable retraite du Président du cabinet du 22 février, qui sut donner alors un éclatant exemple de la pratique sincère du gouvernement représentatif. L'opinion de ce ministère n'est pas restée sans écho en Europe ; et de grands hommes d'état étrangers, accoutumés à louer la sagesse habituelle de notre politique extérieure, n'ont pas hésité à lui reprocher cette seule faute.

Elle n'entraîna pas cependant toutes les funestes conséquences qu'on pouvait craindre. L'Espagne, mise deux fois aux bords de l'abîme, sut échapper à d'imminents périls par l'appui de l'Angleterre ; plus tard elle parvint à se sauver elle-même avec la force du sentiment monarchique, et la populaire légitimité de la succession féminine, écrite dans toutes ses mœurs et associée à toutes ses gloires. Mais l'Europe eut le secret de nos hésitations, et lord Palmerston garda

celui de ses rancunes ; l'occasion de se venger ne pouvait manquer tôt ou tard.

L'Angleterre conservait le choix de ses alliances, et l'Europe continentale lui offrait sans cesse la sienne, avec un empressement persévérant de prévenances et de sacrifices. La France au contraire, systématiquement écartée par les cabinets monarchiques qui la respectaient sans l'adopter, se trouvait forcément ramenée vers l'Angleterre. Dans cette situation inégale, la nécessité de recourir toujours à la même force, devient une cause de faiblesse, et l'allié qui ne peut choisir, risque de subir les exigences de l'autre.

Il faut même le reconnaître : la puissance indestructible de la France et la prévoyante prudence de l'Angleterre, empêchèrent cette loi de se montrer aussi dure qu'on le pouvait craindre ; et dans le système de concessions mutuelles qui fait vivre toutes les alliances, la balance ne pencha point aussi souvent qu'on l'a dit du côté de l'Angleterre. Elle eut aussi sa part d'intérêts et de vanité froissés ; et l'Opposition britannique adressa souvent au cabinet de Saint-James, les

plaintes de condescendance que l'Opposition française jetait au cabinet des Tuileries.

Le temps a fait justice de ces déclamations mutuelles, et l'on ne croit pas plus aujourd'hui au sérieux des alarmes britanniques, qu'aux opprobres de l'indemnité-Pritchard. Chacun regarde maintenant en pitié ce misérable incident, où on faillit révolutionner le pays et mettre l'Europe en feu, parce que la France, après avoir suivi son droit, expulsé un consul brouillon, sans vouloir consentir aucune réparation d'honneur, racheta son emprisonnement illégal par une rançon d'argent, dont en pareil cas notre dignité nationale ne se fût pas tenue pour satisfaite.

Toutefois, on ne saurait nier que la politique de la France n'éprouvât, par les nécessités de l'alliance anglaise, une gêne considérable. Cette gêne se faisait sentir dans les ménagements de sa conduite à l'égard de l'Afrique, dans les négociations de Constantinople, et dans les incidents regrettables, bien que démesurément envenimés, des expéditions de l'Océanie.

Mais ce fut surtout le traité du 15 juillet 1840

qui blessa la dignité et abaissa la politique orientale de la France.

La conférence de Londres prépara dans l'ombre et révéla tout-à-coup au grand jour une quadruple alliance, qui parut moins dirigée contre l'Egypte que contre la France. Le pays ne voulut pas pousser ses griefs jusqu'aux extrémités de la guerre ; mais il frémit de se voir condamné à l'isolement et à l'inaction, en présence d'un allié dont il fallut laisser amoindrir la grandeur et dont on eut tant de peine à sauver l'existence. Ces souvenirs pesèrent douloureusement sur l'opinion ; et, malgré les concessions faites depuis aux susceptibilités parlementaires et aux préjugés nationaux par le coûteux abandon du droit de visite, on se croyait, avec autant de regret que d'inquiétude, fatalement lié, et en quelque sorte subordonné à l'alliance anglaise.

Le gouvernement comprenait l'instinct du pays ; il travailla efficacement à affranchir sa situation et à dégager ses alliances.

Une occasion éclatante s'offrit à lui d'oser une politique propre et vraiment nationale ; celle des mariages espagnols. Cette occasion fut saisie.

Forcé de subir un client de l'Angleterre sur le trône de Philippe II, ou de donner un de ses fils à la petite-fille de Philippe V, le Roi des Français n'hésita pas à arborer hautement la politique de Louis XIV, et à abaisser de nouveau les Pyrénées.

On a beaucoup écrit et discuté sur les mariages espagnols ; on a pu diversement apprécier les phases et les procédés de la négociation. Il n'entre pas dans les bornes restreintes de cet Aperçu, de prouver que ces alliances, sans toucher en rien à la lettre et à l'esprit des traités d'Utrecht, établissaient entre les deux couronnes et les deux pays, les rapports de sympathie indépendante qui conviennent à leurs intérêts mutuels et à l'équilibre bien entendu de l'Europe. La Révolution de février s'est chargée d'ailleurs elle-même de la même démonstration. Elle a mis en lumière la grandeur indépendante de l'Espagne réduite à ses seules forces, et la République s'est félicitée d'hériter de cette précieuse alliance de la Monarchie.

Il suffit de constater que ces actes, conclus malgré l'opposition énergique de l'Angleterre, constituèrent un fait éclatant de la politique pro-

pré et indépendante de la France. Personne en Europe ne se méprit sur leur véritable portée ; le pays les accueillit avec une faveur générale ; plusieurs hommes éminents de l'Opposition y applaudirent. La systématique malveillance de la presse, à force d'attribuer à un égoïste calcul de famille, l'œuvre la plus caractéristique de la politique nationale, vint à bout de refroidir les adhésions de l'opinion publique ; mais elle ne put jamais lui faire prendre complètement le change, et dut se résigner à chercher ailleurs des points d'attaques plus redoutables.

Toutefois, ce fut surtout au dehors que l'effet fut immense. Le cabinet anglais n'épargna ni les protestations, ni les menaces. Habitée depuis plus d'un demi-siècle à dominer plus ou moins ouvertement les affaires de la Péninsule, accoutumée depuis quinze ans à la condescendance amicale de la France, la diplomatie britannique ressentit vivement un échec qui lui enlevait à la fois un patronage important et une précieuse influence.

Lord Palmerston qui se plaignait d'autant plus volontiers de la France, qu'elle avait plus à se

plaindre de lui, se crut joué et voulut se venger. Tous les efforts furent tentés, tous les moyens mis en œuvre par le ministre anglais pour entraîner l'Europe dans sa querelle. On s'efforça de raviver, à tout prix, contre la France la pensée menaçante du traité du 15 juillet 1840 ; on tenta de reformer contre elle la coalition des grandes guerres de la succession d'Espagne au commencement du 18^e siècle, et de l'indépendance espagnole au début du 19^e ; tous les cabinets furent sollicités, priés, sommés tour-à-tour.

Mais toutes ces tentatives furent vaines ; les grandes monarchies du Nord voulaient l'ordre et la paix. Le gouvernement de 1830 leur avait donné des gages de l'une et de l'autre ; il avait comprimé l'anarchie socialiste, et repoussé la propagande révolutionnaire. La prudente sagesse du roi Louis-Philippe les rassurait plus que l'activité remuante et inquiète de lord Palmerston. — Elles trouvaient d'ailleurs dans la rupture de l'intimité de la France avec l'Angleterre, des éléments de force et d'indépendance pour leur propre puissance. L'équilibre européen est si intéressé à la grandeur de la France, que la

plupart des nations la voyaient avec satisfaction, reprendre de plus en plus la grande place qui lui appartient dans le monde. Le cabinet britannique ne recueillit de ces vellétés de croisade contre notre pays, que des froideurs et des refus plus ou moins déguisés ; la Russie elle-même, si malveillante pour le gouvernement de 1830, montra pour la première fois, vis-à-vis de sa politique, une justice inaccoutumée.

Cette politique, en effet, prenait de toutes parts une autorité nouvelle. Elle venait de régler le sort de l'Espagne et se faisait écouter même en Portugal, près de cette cour immémorialement vassale des intérêts britanniques ; elle dominait en Grèce, et avait repris en Egypte l'influence un moment compromise par les événements de 1840. — Enfin, les événements d'Italie lui donnaient une attitude aussi forte qu'éclatante.

Cette attitude paraissait d'autant plus puissante qu'elle prenait sa source dans la situation même de notre pays. L'alliance de l'ordre et de la liberté se montrait heureusement réalisée par la prospérité de la France. — Cette vérité des institutions libérales protégées par la stabilité

de la forme monarchique, avait semblé jusque-là le partage exclusif de l'Angleterre. C'était un privilège conquis par sa position insulaire, la force vivace de son aristocratie, la puissance de ses traditions nationales, acheté toutefois au prix de l'abrutissement des masses et de l'exploitation commerciale du monde. Chez nous, au contraire, le problème paraissait désormais résolu de la manière la plus noble et la plus digne par l'affermissement de la société française.

Un tel état de choses exerçait autour d'elle la plus pacifique et la plus féconde propagande. C'est par ses bienfaits et non par ses orages, que la liberté gagne le cœur des peuples et des rois ; ils fuient avec une égale horreur, les excès sanguinaires et les impuissantes folies. Notre première République avait excité leur épouvante, la seconde a plus d'une fois soulevé leur dégoût. La monarchie de 1830 les avait éblouis par ses prospérités. Chacun portait envie à nos institutions ; partout on voulait se rapprocher de nos lois ; on cherchait des gouvernements à notre image.

L'Italie surtout semblait sortir de son sommeil ;

un pontife pieux et éclairé donnait l'exemple du réveil. Sa voix détruisait des abus décriés, et enfantait de sages réformes. Le sceptre paternel du grand-duc de Toscane s'inclinait vers les peuples à l'exemple de la tiare. La maison de Savoie réalisait d'importantes améliorations, sans en compromettre le mérite par les rêves téméraires d'une funeste ambition. Elle préparait une Constitution; le roi de Naples avait promulgué la sienne; la charte française servait de types à toutes deux. L'Italie entrait de toutes parts dans cette voie nouvelle d'émancipation légale et de liberté monarchique.

La France encourageait de tous ses efforts la politique magnanime de Pie IX. Le signal venu de cette source auguste, et protégé par un si vénérable ascendant, devenait infaillible. On est injuste aujourd'hui pour ces temps d'espérance; on oublie que le lendemain de notre catastrophe, le nom seul de Pie IX a couvert la religion par un populaire prestige, et agenouillé la seconde révolution au pied de ces autels qu'avait brisés la première.

On a jugé sévèrement cette époque depuis que

le mouvement régénérateur s'est fait révolutionnaire; les graves intérêts qui ont tant souffert lui ont reproché, avec plus d'amertume que de justice, toutes les calamités de l'Italie. Sans doute en brisant la monarchie représentative de la France, la Révolution de février a détruit pour le monde entier, la digue des révolutions comme le point d'appui de la liberté; et la triste Italie, privée tout ensemble de défenseur et de contre-poids, s'est vue précipitée tour à tour dans les excès de la licence et les entraves de la compression.

Mais de telles folies n'étaient point à craindre, tant que la monarchie de 1830 restait debout. Le mouvement demeurait contenu dans ses limites régulières par la libre adhésion des princes, par le mutuel appui des trônes et des peuples; il se montrait irréprochable, et, par là même, invincible.

Certaine, d'ailleurs, que le Cabinet français, en favorisant les concessions spontanées, se montrait ennemi des révolutions violentes, l'Autriche s'appliquait à le ménager; elle prenait des précautions contre l'invasion armée de la Lom-

bardie, impossible à redouter, tant que l'influence restait dans des mains fidèles aux traités. Mais en même temps, elle évacuait Ferrare à la voix de la France. Elle campe aujourd'hui à Bologne et à Florence, et tout annonce qu'elle ne les quittera pas de longtemps.

La France remplissait ainsi la noble mission d'un arbitre modérateur, entre les tendances absolutistes de l'Autriche qui voulait paralyser les réformes, et les menées anarchiques du Cabinet anglais qui cherchait à précipiter les révolutions.

Ce Cabinet se vengeait sur l'Europe des répulsions qu'il y avait trouvées, quand il avait voulu l'entraîner dans ses rancunes contre la France. Partout ses agents entretenaient avec les révolutionnaires de tous les pays des affinités constantes dans leurs effets, quoique mystérieuses dans leurs moyens, et que les révélations de l'avenir devaient faire éclater au grand jour.

Au milieu de ces directions contraires qui toutes deux aboutissaient aux abîmes, la France montrait à tous le phare protecteur de la monarchie tempérée ; tandis que l'exemple de sa

prospérité éclairait la route, sa puissance se faisait voir toute prête à écarter les obstacles. Mais la force morale, aidée de la modération et du temps, suffit au triomphe de toutes les grandes causes. Aussi les souverains et les nations d'Italie s'empressaient d'écouter les conseils de la France et d'accepter son influence. Ils voyaient dans leur accord réciproque, garanti par une telle protection, les uns le maintien de leur indépendance, les autres l'avenir de leurs naissantes libertés. Cette attitude de l'Italie devenait celle de tous les Etats secondaires de l'Allemagne. Ceux-ci trouvaient aussi dans le bras de la France, la garantie de leur intégrité territoriale, de leur indépendance politique et de leurs institutions constitutionnelles.

Ainsi, la France, pratiquant une politique véritablement grande et désintéressée, représentait partout le progrès légal et la liberté pacifique. Assise entre les deux péninsules qu'elle animait de son esprit sans peser sur elles par ses exigences, offrant partout son appui aux peuples sages et aux rois prudents, elle s'affermisait par degrés dans une situation noble et sûre dont

elle n'a, comme il arrive toujours, connu toute la grandeur qu'après l'avoir perdue.

L'Europe, certaine de son sincère amour pour la paix, de son inviolable respect pour les traités, pouvait envier son influence; mais elle savait respecter sa dignité. Après de longues défiances, elle était arrivée à comprendre que le maintien de la monarchie constitutionnelle de France était le véritable palladium de toutes les royautés. La révolution de février lui a prouvé qu'elle raisonnait juste; car, tandis que la chute de notre antique dynastie avait laissé toutes les autres couronnes paisibles et debout, le trône de juillet les a subitement ébranlées en s'écroulant, et presque ensevelies sous ses débris.

Cet accord intime des grandes monarchies absolues avec le gouvernement de 1830 pour la cause de l'ordre légal, se manifesta avec éclat dans la question suisse. Là, il s'agissait de faire respecter les traités européens, de maintenir les bases de la Confédération suisse, de protéger le droit légal des minorités contre la tyrannie usurpatrice des majorités. Paisible possesseur de toutes les libertés, le peuple helvétique n'avait

plus à se défendre que du torrent dévastateur du radicalisme. Celui-ci prit un inique prétexte pour anéantir, sous le nom de Sonderbund, tous les principes de liberté confessionnelle et de souveraineté cantonale, qui avaient fondé l'existence, conquis la gloire et affermi la sécurité de la Suisse. L'Europe s'en émut, mais trop tard; l'Angleterre, dont on voulut ménager l'opposition cauteleuse, gagna du temps, et fit tomber le Continent dans le piège. Y eut-il faute ou malheur dans ce fatal et dernier ménagement pour les anciennes habitudes de l'alliance? L'histoire le dira; mais ce qu'elle ne pourra taire, c'est que par l'inertie de l'Europe le droit succomba devant la force. Cette oppression du faible, accompagnée d'excès révoltants, de spoliations froidement calculées et accomplies avec une persévérance inouïe, dut peser comme un remords sur la pensée des Cabinets. Le châtimement ne se fit pas attendre. Le radicalisme eut bien vite la conscience de sa force et de la faiblesse des trônes; et le canon qui avait brisé les remparts de Fribourg, ne tarda pas à retentir avec d'épouvantables éclats à Paris, à Vienne, à Berlin.

Mais avant cette explosion fatale, l'Europe avait essayé de réparer la surprise qui lui avait été faite. L'Angleterre, qui en était l'auteur, resta bientôt isolée des négociations; mais telle était la confiance des Cabinets dans l'ascendant modérateur de la France, que Paris, ce foyer révolutionnaire tant maudit de l'Europe monarchique, devint le centre des conférences entre la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour traiter des affaires de la Suisse. Ainsi, la Grande-Bretagne voyait se refaire contre elle le traité à quatre qu'elle avait ourdi en 1840 au préjudice de la France, et se trouvait seule en dehors des délibérations de l'Europe.

Ce dernier traité manquait au tableau de la force politique de la France, et ce traité se dessinait au mois de février 1848. Ainsi, en février, la France, acceptée pour arbitre par l'Europe, protégeait, en face des grandes monarchies du Nord, la liberté de l'Italie, et s'unissait à elles pour rétablir, contre l'Angleterre, l'ordre et la paix de la Suisse.

La grandeur de cette situation, véritablement unique, frappait toute l'Europe, et n'avait point

échappé surtout à la jalouse sollicitude des deux gigantesques Empires, qui se disputent la domination de la terre et des mers. Tandis que le Parlement britannique retentissait de plaintes inquiètes contre cet ascendant pacifique, qu'on se plaisait à qualifier d'insatiable ambition de la France; tandis que, pour combattre cette loyale prépondérance, lord Palmerston ne craignait pas de faire appel à l'esprit de désordre dans le monde entier, M. de Nesselrode écrivait le 24 février à l'ambassadeur russe à Londres : que la France avait plus gagné par la paix qu'elle n'aurait pu faire par la guerre; que le patronage des idées constitutionnelles lui revenait de droit en Europe; qu'elle allait bientôt se voir entourée de tous côtés par un rempart d'Etats constitutionnels, organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit, agissant sous son influence, et qu'on regretterait trop tard de n'avoir pas paralysé plus tôt les progrès de cette redoutable puissance (1).

(1) Voici la traduction de cette remarquable dépêche, telle

Ainsi, la France monarchique se voyait en même temps l'objet de la défiance inquiète de l'Angleterre et de la Russie; et ces deux colosses du monde ne croyaient pas que ce fût trop de

qu'elle est rapportée sous la rubrique de Turin, dans le *Journal des Débats* du 13 décembre 1849 :

« Quelle que puisse être la prédilection des hommes d'Etat d'Angleterre, pour cette forme de gouvernement qui se rapproche de celle de leur pays, nous avouons que nous ne pouvons pas comprendre quel intérêt politique ils peuvent avoir à propager sur le continent le système du gouvernement constitutionnel. Nous ne craignons pas de dire qu'ils agissent ainsi, sans le vouloir, dans le seul intérêt de la France, dont les idées démocratiques par la nature du sol sur lequel elles tombent, trouvent bien plus d'écho dans l'esprit des hommes, et bien plus d'affinité avec les habitudes de leur vie que n'en peuvent avoir les idées anglaises. C'est en favorisant l'introduction de ces institutions, et le triomphe de ces idées en Espagne et en Grèce; que l'Angleterre a déjà accru dans ces pays l'influence morale de la France..... La même chose arrivera en Italie. Présentement, grâce aux changements qui sont près d'y avoir lieu comme dans d'autres pays, *la France aura gagné par la paix plus que la guerre ne pourrait lui donner.* Elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'états constitutionnels organisés d'après le modèle français, existant dans son esprit, agissant sous son influence; et si plus tard, cette France, non plus celle de Louis-Philippe, mais celle qui y succèdera, quand le système de liberté restreinte adopté par ce Souverain, aura cessé de la contrôler, écoute les instincts de l'ambition qui tend à lui faire rompre ses digues, le gouvernement anglais regrettera, mais trop tard, d'avoir relâché les ressorts de la résistance, et paralysé la puissance de l'Autriche qui lui servait de contre-poids. »

mettre d'accord leurs antiques rivalités, et de combiner toutes leurs forces, pour faire contre-poids à la puissance civilisatrice et à la grandeur invinciblement expansive de la France.

Le ministre russe avait raison. La paix servait la cause de la liberté constitutionnelle, et les progrès de la liberté constitutionnelle grandissaient l'ascendant de la France. Qui sait jusqu'où serait allé cet élan magnifique imprimé par l'exemple entraînant de ses prospérités, et contenu par son inviolable respect des traités et des lois? Qui peut calculer le contre-coup exercé par l'émancipation régulière de l'Italie sur les populations déjà si émues du Rhin et du Danube, de l'Allemagne et de la Hongrie? Qui pourrait assigner les limites où se serait arrêté le mouvement qui travaillait alors si puissamment les cœurs et les intelligences de l'Europe orientale? Quelle force aurait pu le vaincre, si, à l'ombre d'un tel patronage, il eût conservé intact son caractère natif et tout-puissant d'aspirations morales, de manifestations régulières et d'indestructibles nationalités, au lieu de se laisser déborder par le torrent de la confusion démagogique et de la

violence révolutionnaire, dont le funeste contact a perdu les plus saintes causes?

Peut-être le monde, au lieu de détourner les yeux de ce lugubre tableau de folles théories et de sanglantes catastrophes, qui l'ont saisi d'épouvante et couvert de ruines, eût admiré le noble spectacle d'une vaste régénération morale et pacifique, généreusement accomplie par le consentement libre et éclairé des peuples et des rois!

Peut-être cette Pologne infortunée dont la monarchie n'a jamais abandonné le nom, lorsqu'elle n'a pu s'armer pour sa cause, n'aurait pu être seule exclue de la justice au jour de cette éclatante réparation! Peut-être, cette protestation de la France, toujours légitime quoique longtemps impuissante, se serait vérifiée à son tour par l'entraînement de l'opinion, de l'exemple et de la vérité, que les plus puissants ne peuvent dédaigner quand elles se donnent la main!

Après tout, l'empereur de Russie a montré assez de désintéressement et de grandeur dans la haute mission qu'il s'est donnée, de maintenir

le droit et l'ordre en Europe, pour qu'on ne risque pas de l'offenser en le croyant, digne d'accorder la reconnaissance d'une erreur et le redressement d'un tort, aux lois éternelles de la justice et à la paix du monde. En tous cas, ces questions ne se poseront plus de longtemps; la révolution a délivré nos rivaux du souci de notre grandeur, et les espérances les mieux autorisées de la monarchie ne sont même plus des rêves pour la République.

Au moment où une politique loyale et persévérante élevait le pays à de telles perspectives, la révolution s'apprêtait à la détrôner en la calomniant. Grâce à elle, cette politique enriée et respectée de l'étranger se vit méconnue d'une grande partie du pays. On n'entendit parler que d'abaissement de la France, alors que toutes les barrières tombaient enfin devant sa sagesse éprouvée. Malgré les étranges annales des aberrations humaines, l'histoire aura peine à croire que le gouvernement de 1830 se vit accusé de servilisme, à l'instant même où son arbitrage était accepté de toute l'Europe; et qu'il a fallu toute la profondeur de l'abîme où la révolution de février

a jeté la France, pour lui faire comprendre de quelle hauteur elle était tombée.

Il nous resterait à dire comment la République à son tour, a fait payer à la France le tribut de faiblesse politique qui s'attache aux gouvernements nouveaux. Nous aurions à dérouler cette longue et rapide chaîne de misérables complots, d'aventureuses folies et d'éclatantes reculades. Il faudrait raconter l'impuissance de la République en présence des plus grands événements qui aient agité le monde, son impassibilité devant les Russes en Hongrie et les Autrichiens en Piémont; l'unité de l'Allemagne tour à tour patronée, délaissée et subie, l'Italie poussée à l'anarchie et livrée ensuite au despotisme, le démenti donné à nos principes, la rançon imposée à nos alliés, les plus vieux droits, les plus légitimes libertés compromis par son nom seul, et périssant abandonnés par elle et anéantis par la seule solidarité de ses principes. Il faudrait peindre ce triste tableau d'humiliation et d'impuissance, éclairé seulement par la brillante auréole de cette expédition romaine, où la République eut

le courage de servir la religion et la France, en se désavouant elle-même.

Mais je ne me sens nul goût aux sombres couleurs d'un tel tableau; l'horizon d'ailleurs est encore bien rapproché et ma plume pourrait sembler suspecte. Hâtons-nous de remonter vers le passé; et si la justice qui lui est rendue, ressemble malheureusement à une accusation du présent, qu'elle serve du moins de leçon à l'avenir! Que tous les peuples, que surtout notre fière et mobile nation, apprennent une fois de plus ce que les révolutions coûtent à leur dignité et à leur grandeur!

Elles ne coûtent pas moins à leur prospérité et à leur liberté; et le spectacle de la situation intérieure de la France, tel qu'il est révélé par l'Adresse, n'est pas moins fécond en enseignements que celui de sa politique extérieure.

La France venait de traverser une disette redoutable. Elle avait noblement lutté contre le fléau. On avait vu partout une touchante émulation de résignation et de charité. L'Etat et les citoyens avaient rivalisé de zèle; la bienfaisance et le travail avaient adouci l'épreuve; la raison

publique l'avait surmontée, et le pouvoir, encore nouveau et toujours menacé par les partis, en était sorti vainqueur.

La crise des subsistances avait, comme il arrive toujours, réagi sur le commerce du monde entier; mais le contre-coup s'était fait sentir chez nous bien moins fortement que dans tous les autres pays. Les énormes catastrophes qui avaient bouleversé les principales places de l'Europe avaient du moins été épargnées à la France. Le temps d'arrêt avait cessé, et malgré les vagues inquiétudes de l'agitation réformatrice qui retenait encore son essor, le progrès ascendant qui avait en dix-sept ans, porté de treize cents millions à deux milliards six cents millions, le mouvement annuel de notre commerce extérieur, reprenait sa marche féconde. Qui sait où elle se serait arrêtée en présence de la sécurité renaissante et de l'expansion toujours croissante de l'industrie? Qui peut dire tout l'élan imprimé par la réaction salutaire des besoins un instant comprimés, et faisant tout-à-coup un appel réparateur à toutes les forces vivifiantes de la production nationale?

Le choc d'une Révolution a brisé cet élan protecteur; la production s'est arrêtée comme frappée par la foudre; l'activité du présent a manqué aux bras, la sécurité de l'avenir aux intelligences. De toutes parts ont surgi les suspensions et les chômages, partout les faillites ont répondu aux faillites, le mouvement du commerce extérieur est tombé de six cents millions dans la première année de la République. C'est là le don de joyeux avènement qu'elle a fait à la France.

Il est juste de reconnaître que la seconde année a paru moins dommageable au pays. Ni l'industrie ni le crédit n'ont sans doute osé ressusciter ces vastes entreprises, dont les spéculations lointaines de temps et de lieux ne peuvent éclore et se développer que dans la paisible sphère d'une durable confiance; mais les besoins du présent se sont fait jour, et le travail manufacturier a reparu. Toutefois, il ne faudrait pas faire trop d'honneur à la République de ce commencement de retour, car il s'est manifesté seulement depuis que les hommes et les traditions de la Monarchie ont repris quelque empire. Il ne faudrait pas surtout oublier que cette activité nouvelle s'est fait prin-

cipalement sentir dans les pays protégés par l'état de siège. Les populations se sont habituées à invoquer comme un bienfait le pouvoir de la force militaire, seul appui qui reste après la destruction totale du frein moral des lois. Qui eût dit qu'on ferait une révolution au nom de la liberté du pays, pour lui rendre ensuite, au prix de l'état de siège, quelques traces des prospérités de la Monarchie ?

La disette, loin de ralentir l'activité des travaux publics, lui avait au contraire imprimé une énergie nouvelle. Dans les temps ordinaires, l'Etat encourage le travail par ses lois, sa politique et ses exemples; mais il se doit garder de l'exagérer par son action matérielle et directe, sous peine de fausser toutes les situations, et de déplacer violemment toutes les conditions de productions et de salaires. Mais dans les jours de détresse, le travail donné par l'Etat est le plus noble et le plus fécond soulagement de la misère. Ni la nation, ni les départements, ni les communes, n'avaient manqué à cet impérieux devoir. Partout des ateliers vraiment nationaux s'étaient ouverts à la pauvreté laborieuse, pour alléger

les souffrances présentes et préparer les voies de la prospérité future.

Toutefois, si les bras ne s'étaient pas ralentis, le trésor s'était obéré par de nouveaux sacrifices.

Le crédit des grandes compagnies de travaux publics avait notablement souffert, et les entreprises de chemin de fer se ressentaient nécessairement de ce double embarras.

Cette association des compagnies aux travaux de l'Etat a fourni un des textes les plus fertiles de reproches contre la politique parlementaire. On a accusé l'Etat d'avoir déserté sa mission, hésité entre les systèmes, éparpillé les ressources, exagéré la part des compagnies dans les travaux et dans les produits.

Quand on y réfléchit sérieusement, on reconnaît que ces imputations ne tiennent un compte suffisant, ni des temps, ni des faits, ni des situations. Les grandes entreprises de travaux publics, comme toutes les hautes questions nationales, suscitent à l'origine des systèmes exclusifs, et mettent en présence des principes absolus. Pour la confection même des chemins de fer, les uns voulaient d'abord une ligne unique, les

autres toutes les lignes à la fois. Pour la direction des entreprises, les uns demandaient l'Etat seul, les autres donnaient tout aux compagnies. Pour le règlement des conditions, les uns craignaient toujours de ruiner celles-ci, les autres de les enrichir.

La lutte de ces principes contradictoires longtemps soutenus, abandonnés, repris et vaincus tour à tour, avait donné lieu d'abord aux débats et aux incertitudes qui sont de l'essence des pays de discussion et de liberté. La France, ordinairement si impatiente, s'était laissé devancer. Contre son habitude, elle avait laissé à d'autres l'honneur et les hasards des essais; elle avait fait moins vite que d'autres peuples; peut-être avait-elle profité de leur expérience.

Enfin le conflit des systèmes absolus avait, comme il arrive toujours dans les gouvernements pratiques et surtout dans les monarchies représentatives, abouti à une transaction.

Exécuter en même temps toutes les lignes était matériellement impraticable; concentrer exclusivement toutes les forces dans une seule, en condamnant tous les autres départements à une

longue attente sans compensation, parut moralement impossible.

On décida de donner la préférence à la puissante artère, qui, reliant la Manche à la Méditerranée, doit former du nord au midi le grand courant du commerce et des affaires du monde.

Mais on ne voulut point exclure absolument les autres lignes; celle-là devait seule être entreprise en entier. Les autres contrées devaient être indemnisées, non par des tronçons épars et stériles, mais par des troncs féconds, partant de Paris pour relier à lui les départements limitrophes, et rapprocher du foyer commun les départements les plus éloignés. Ces troncs devaient se suffire à eux-mêmes par leur propre richesse, et préparer la prolongation ultérieure, pour le jour où la ligne principale serait enfin achevée.

Ce système a réussi en grande partie. Un rayonnement de cinquante lieues dans presque tous les sens, a rapproché de toutes parts les départements de la capitale par une prompte et fructueuse exploitation; des querelles de tracés et de systèmes ont ajourné malheureusement de deux ans les concessions de la ligne principale,

et laissé arriver sur elle les jours d'embarras et de découragement. Ainsi la pensée primitive de la prévoyance nationale s'est vue paralysée dans son développement. Les extrémités nord et sud de la ligne principale se trouvaient pourtant terminées avant la révolution de février, et l'achèvement de la portion centrale se pouvait entrevoir dans un avenir prochain.

La transaction qui s'était accomplie dans le choix des lignes, s'était aussi réalisée dans la répartition entre l'Etat et les compagnies. Le gouvernement avait fait leur part et s'était réservé la sienne. Il s'était efforcé de maintenir dans les conditions stipulées, l'équilibre entre le trésor et les entrepreneurs. La Chambre toutefois jugea que la balance penchait trop en leur faveur, et aggrava leurs charges. On l'en a blâmée, et pourtant elle se garda bien d'aller jusqu'à la rigueur réclamée par les chimériques illusions de l'Opposition, qui leur présageait une si merveilleuse fortune. Sa juste défiance contre la fièvre délirante des spéculateurs, a poussé trop loin peut-être sa sévérité contre les associations privées; mais elle voulait par-dessus tout manifester son impartialité vis-

à-vis des intérêts personnels qui se mêlaient à son œuvre, et dont on s'efforçait de faire remonter jusqu'à elle la compromettante solidarité. Elle céda à ces inquiétudes de susceptibilité délicate, dont l'exagération même est la faiblesse des âmes élevées.

Personne, en tous cas, ne peut l'accuser d'avoir penché vers une molle condescendance. Même avant la révolution, les embarras des compagnies protestaient assez haut contre les reproches d'indulgence parlementaire; et la catastrophe de février a depuis rendu leur condition intolérable, et brisé leurs traités devant des nécessités unanimement acceptées par la conscience publique.

Toutefois, ces nécessités n'ont parlé avec empire que depuis la République. La Chambre tenait à maintenir intacte l'inviolabilité des contrats, et tout porte à croire qu'elle y aurait réussi. Sans doute le crédit des entreprises avait suivi la pente des réactions si rapide dans notre pays, et passé des témérités de la confiance aux impuissances de l'abattement; mais le temps des entraînements était passé, celui des découragements al-

lait finir. Déjà le courant remontait des excès opposés vers un milieu tutélaire d'activité mesurée et de prudence féconde. On eût ainsi sauegardé tout ensemble le trésor public et le crédit privé. L'Etat n'eût conservé des crises heureusement franchies, que le souvenir d'une expérience rassurante et d'un salutaire avertissement.

On avait le droit de contempler le passé avec orgueil. Jamais, en moins d'années, un gouvernement n'avait embrassé un ensemble de travaux si importants et si variés. Ces travaux s'étendaient à tout, aux monuments du passé comme aux besoins du présent, à la décoration des villes comme à la vivification des campagnes.

La monarchie constitutionnelle de 1830 avait, dans cette importante partie de sa politique, réalisé fidèlement cette pensée de distribution impartiale du progrès et de sincère transaction qui formera dans l'avenir le caractère distinctif de son principe et de sa mission. Elle avait fait la part de tous les temps et de tous les lieux. Elle avait entrepris beaucoup, mais elle avait encore plus achevé. Héritière fidèle et généreuse de tous les gouverne-

ments qui avaient servi la France sous des drapeaux divers, elle avait tenu à devoir de compléter et d'assurer au pays tous leurs bienfaits, comme dans le musée de Versailles, elle avait tenu à honneur de lui étaler toutes leurs gloires.

Elle avait sagement réparti les efforts de l'activité nationale entre toutes les parties du territoire. Chacun avait sa part proportionnée à sa situation et à ses besoins; il ne s'agissait point, sans doute, d'obéir par un stérile éparpillement de forces à la pression de mesquines jalousies; il fallait observer les règles sacrées de la justice distributive; il fallait établir, par l'ascendant légitime des influences départementales, un contre-poids salutaire à la puissance absorbante de la centralisation. La Chambre maintenait ainsi l'égalité des droits et des sacrifices par la suprême équité de sa tutelle, sans porter atteinte à ce merveilleux faisceau de l'unité nationale, la plus invincible et la plus enviée de toutes les forces de la France.

Deux mille kilomètres de chemins de fer terminés ou près de l'être; deux mille kilomètres de routes nouvelles; la navigation des fleuves

rétablie et quelquefois créée; de grands canaux creusés; des ports ouverts ou reconstruits; des phares élevés; les monuments des arts conservés ou agrandis; la viabilité communale créée par la loi vicinale de 1836, et renouvelant la face agricole de la France; et en même temps Paris et Lyon fortifiés contre l'invasion; les travaux de défense, s'unissant partout aux travaux de communication et de fécondation du Royaume: voilà les gages d'activité et de sollicitude donnés par la monarchie constitutionnelle à la prospérité de la France. Je ne crois pas que la postérité en trouve nulle part de plus solides et de plus éclatants.

Cette activité précieuse allait continuer ses bienfaits. La Chambre voulait la modérer sans la ralentir; les nécessités de la situation lui imposaient la loi de ne pas abuser des forces du crédit. Elle entendait rétablir à tout prix l'équilibre rompu par tant de crises imprévues; mais elle pouvait suffire à tout, en usant des larges ressources que présentait encore la situation financière de la France.

Quelle était véritablement alors la situation du pays?

Cette question préoccupait les esprits graves et passionnait les mécontents. Elle formait un des principaux griefs élevés contre le gouvernement de 1830. Elle a donné lieu depuis aux plus vives controverses. Deux anciens ministres des finances, MM. Laplagne et Dumon, l'ont traitée avec autant de talent que d'autorité. Le rédacteur de la dernière Adresse, M. Vitet, a, dans un remarquable écrit, répandu aussi sur ce sujet de vives lumières. La situation se trouve donc éclairée, tout ensemble, au nom du Gouvernement et au nom de la Chambre. Leurs communs adversaires ne se sont pas tenus pour battus; on ne renonce pas volontiers à un texte si ancien et si riche de populaires attaques. Un tel champ de discussion est d'ailleurs si vaste et si commode; les complications des calculs y rendent le dernier mot si difficile; et chacun peut si aisément s'attribuer jusqu'au bout les honneurs de la victoire!

Cependant, malgré la vague diversité des points de vue et la proverbiale élasticité des chiffres, l'évidence des faits a saisi et fixé la conscience pu-

blique. On ne parle guère plus aujourd'hui de la confiscation des caisses d'épargne et de la banqueroute imminente de la monarchie, que des dilapidations de l'avarice royale, et de ses trésors accumulés aux États-Unis. La liste civile vient d'être noblement défendue par celui qui l'avait si loyalement servie. Le fidèle dispensateur de tant de bienfaits a su trouver d'éclatantes vérités et de touchantes paroles, pour venger dignement une grande mémoire. Tous ces grossiers appâts, jetés par la calomnie des habiles à la crédulité des masses, sont tombés devant l'indignation publique; mais il a fallu la douloureuse et infailible épreuve du temps et des révolutions, pour réhabiliter à la face du monde, la générosité du monarque et l'administration financière de la monarchie.

Les peuples le savent maintenant. Ce prince indignement outragé a endetté de plus de trente millions son patrimoine au profit du pays. L'Etat jouit en paix des œuvres de sa munificence, et la royauté exilée les paie sans murmures. Ils l'ont appris aussi à la sinistre lumière des événements: c'est la République qui a osé toucher à l'épargne

des pauvres si paternellement protégée par les pouvoirs parlementaires. Elle seule a menacé la France de la plus honteuse banqueroute, en dissipant dans l'immorale folie des ateliers nationaux, les deux cents millions de prévoyance qu'elle a trouvés dans les caisses de la monarchie.

Toutefois, si les finances du gouvernement de 1830 n'ont jamais été sérieusement compromises, il faudrait une puérile obstination pour dissimuler les difficultés qui ont plus d'une fois pesé sur elles. Nous ne chercherons point à les taire. Pour être défendu, le passé n'a pas besoin des systématiques illusions d'un aveugle optimisme; la vérité lui suffit.

La politique financière de la monarchie de Juillet a subi des crises considérables.

La première est née de son origine; les mouvements révolutionnaires même les plus provoqués et les mieux contenus, ne se régularisent jamais sans sacrifices. En finances comme en diplomatie, le gouvernement nouveau a payé le tribut inévitable à la défiance du dedans et du dehors. Il a fallu subir la dépréciation de la richesse publique, soutenir le commerce, armer et for-

tifier le pays. Toutefois, une politique loyale et sage a promptement ramené la confiance. La prospérité a repris son cours ascendant; et, avant 1835, la monarchie de Juillet avait liquidé son avènement et fermé le grand livre.

La seconde crise qu'aït subie le gouvernement de 1830, est due au traité du 18 juillet 1840. Celle-là aussi ne fut pas étrangère aux souvenirs de son origine. Les vues de la France étaient justes et désintéressées; mais on se fia trop au calme apparent de l'Europe. Les malveillances continentales qu'on croyait éteintes, saisirent pour se rallier l'occasion que leur offrait la grande alliance insulaire. La politique de défiance réunit contre nous les puissances que la politique d'intérêt aurait dû séparer. Le gouvernement se prépara au conflit et dut finir par l'éviter; le pays même ne le voulait pas. Mais sa susceptibilité ne resta pas moins profondément froissée, et ses finances durent subir les longues et dispendieuses charges de la paix armée.

Ces deux crises ont coûté un milliard à la France.

Au moment où sa sagesse et sa prospérité en

effaçaient les traces, la disette de 1846 en a fait surgir une troisième, commune cette fois à toute l'Europe. Les inquiétudes ont recommencé, et il a fallu renouveler les sacrifices.

De telles crises sont des malheurs de situation qu'on déplore sans les accuser. Mais le mal ne s'est-il jamais aggravé par les fautes qui ont pu se mêler à la direction généralement habile des finances publiques?

On a beaucoup reproché au gouvernement et aux Chambres l'exagération précipitée et simultanée des travaux publics. Ce reproche peut trouver une excuse dans la fécondité anticipée des résultats qui rendraient immédiatement au trésor une partie de ses avances; mais il est plus difficile de justifier complètement le gouvernement de 1830, d'avoir repoussé le secours tant de fois offert de la conversion des rentes sur l'Etat.

Cette mesure réalisait une économie présente; c'était le moindre de ses avantages, quoiqu'on l'ait trop rabaisé. Elle préparait des économies futures, en posant un principe d'éternelle équité. Elle fortifiait le crédit par un exemple de force et de justice que toutes les nations de l'Europe

ont donné chez elles, et se sont étonnées de ne pas retrouver en France. Elle satisfaisait l'opinion départementale et consacrait la prérogative légitime du pouvoir parlementaire, par une victoire financière bien moins périlleuse qu'une victoire politique.

D'ailleurs la conversion de la rente cinq pour cent en fonds au-dessous du pair, permettait de rendre à l'amortissement son action efficace sur l'extinction véritable de la dette. Les rentes rachetées eussent été franchement déclarées disponibles entre les mains de l'Etat; l'amortissement, devenu à la fois plus réel et plus restreint, reprenait sa destination primitive et ramenait promptement la dette perpétuelle à de sages proportions. La fiction habile, mais compliquée, de la consolidation faisait place à la vérité. Les réserves longtemps accumulées et sans cesse croissantes, eussent été directement affectées aux grands travaux publics extraordinaires; elles eussent fourni à leur développement modéré d'importantes ressources. L'accroissement progressif des recettes eût fait le reste, et permis avec le temps

d'entrer dans la voie de l'allégement graduel de l'impôt.

On a dit même que la conversion, réalisée avant l'ouverture des grands travaux publics, eût facilité leur développement; tandis que la trop grande extension des travaux publics entrepris avant la conversion, a entravé celle-ci et embarrassé les évolutions financières de l'Etat. Les partisans de la conversion peuvent avoir grossi les avantages, exagéré les hypothèses; mais il reste certain, du moins, qu'on a négligé de réaliser une économie utile et de consacrer un principe salutaire.

La Chambre des députés comprenait toute la portée de cette mesure. Elle l'a votée quatre fois; l'opposition des autres pouvoirs a paralysé ses résolutions. Conservateurs par leur nature, ils ont craint de remuer le pays par des secousses, de blesser des intérêts respectables par d'extrêmes sévérités, surtout de dépopulariser le gouvernement dans la capitale. Les souvenirs de 1825 ont agi puissamment sur eux; ils ne se sont pas rendu suffisamment compte de la différence des temps et des intérêts. Mais les gouvernements représentatifs vivent de la condés-

cendance mutuelle des pouvoirs, et la Chambre élective a craint de fausser l'esprit de la constitution, en forçant violemment les résistances. Elle attendait ce succès du temps et de l'opinion; mais l'opportunité a des ailes; les nécessités de l'ajournement sont venues, et une occasion favorable a échappé aux finances et à la politique du pays.

Malgré cette faute, et malgré ces crises, les résultats généraux justifient avec évidence la politique financière du gouvernement de 1830. On lui impute sans cesse le crime du budget de 1400 millions. On aime à faire retentir aux oreilles des masses tout l'effroi de ce chiffre tristement sonore, largement dépassé depuis par les nécessités de la République.

Les esprits sensés ont dès longtemps creusé ces accusations sans cesse renouvelées, et en ont démontré le vide. Le budget a été mille fois décomposé et rendu à la réalité des faits. On a fait ressortir les artifices de la comptabilité qui comprennent les dépenses communales et départementales dans le budget de l'Etat, ajoutent aux dépenses les frais de perception de l'impôt, les

primes et les remboursements au lieu de les déduire des recettes, et gonflent ainsi les apparences des paiements, sans grossir la réalité des charges; on a distingué les dépenses qui subviennent au service du présent, et les 115 millions d'amortissement qui profitent à l'avenir du pays, soit en allégeant sa dette, soit en préparant sa prospérité.

Nous ne recommencerons pas ces calculs si bien mis en lumière par des financiers habiles. Nous ne voulons pas aligner ou grouper des chiffres. On sait que cet arsenal a des armes pour tout le monde, et les esprits d'élite peuvent seuls en discerner la valeur. Il suffit de rappeler quelques principes incontestés, quelques faits palpables, que le bon sens public puisse saisir avec évidence. Ces principes, les voici.

L'Etat, trésorier commun de tous les citoyens, doit administrer la fortune publique avec la prudence et le discernement qui conservent les fortunes privées.

Il ne peut faire avec l'argent de tous que les dépenses demandées par le bien moral et matériel de tous, et il doit les restreindre dans le cercle

des sacrifices qui peuvent être raisonnablement imposés à tous. La satisfaction de l'utilité publique, voilà le but ; le maintien de l'aisance particulière, voilà la limite.

Un gouvernement a fidèlement rempli sa mission financière, l'une des plus importantes charges de sa tutelle politique, quand il a maintenu la paix et la prospérité du pays, sans fatiguer le présent par l'aggravation des impôts, sans compromettre l'avenir par des emprunts qui excèdent ses ressources, et finissent un jour par se résoudre eux-mêmes en impôts ou en banqueroute.

Rapprochons maintenant les faits des principes :

Le gouvernement de 1830 a-t-il aggravé les impôts ou abusé des emprunts ? A-t-il perdu la richesse publique en dépenses stériles, ou fait tourner les sacrifices des citoyens à la prospérité publique ?

Laissons répondre l'éloquence des faits :

Le gouvernement de 1830 n'a établi ou aggravé aucun impôt. Les départements et les communes ont pu s'imposer ou emprunter pour leurs

églises, leurs chemins, leurs écoles. Ils ont pris librement leur part du mouvement général d'activité et d'amélioration, qui animait toute la France. Mais ces centimes locaux n'ont pas fourni dix millions au trésor, et le trésor a abandonné en échange trente millions sur l'impôt des boissons, vingt millions pour la suppression de la loterie et des jeux. Compte fait, quarante millions d'allègement ont été accordés.

Malgré cette réduction, les recettes se sont élevées ; le seul progrès de l'aisance publique a accru les libres consommations des citoyens, et par suite les revenus de l'Etat. Le produit des impôts indirects s'est élevé de plus de 300 millions en seize ans. Et cet accroissement dans les recettes a coïncidé avec un abaissement dans les tarifs, toute compensation faite entre les diminutions et de rares augmentations ! De tels résultats sont des signes de prospérité et non de décadence. Le pays peut s'en applaudir, le gouvernement doit en être fier.

En même temps, tous les services ont été agrandis ; les cultes, l'instruction publique, la guerre, la justice, tout a été amélioré, depuis

le pain du soldat jusqu'à la retraite des généraux, depuis la succursale de village jusqu'aux monuments de notre histoire.

La magistrature a reçu enfin une dotation convenable depuis longtemps appelée par l'équité publique. On a satisfait à l'esprit de sincère égalité qui doit permettre à tous les mérites l'accès du sanctuaire. Le trésor a racheté par une augmentation des traitements la suppression des vacations des juges de paix, et fondé ainsi, au profit de nos populations laborieuses, la véritable gratuité de cette institution tutélaire. On a élevé des chaires comme on a secouru des hospices; tous les besoins intellectuels et moraux de la société ont été largement servis dans ce qu'ils ont de plus touchant et de plus élevé.

La Restauration nous léguait la terre d'Afrique, legs glorieux pour le passé, fécond pour l'avenir, mais lourd pour le présent. Elle avait pris Alger. Le gouvernement de 1830 a conquis l'Algérie; il a dompté les tribus, vaincu le Maroc, pris Abdel-Kader et préparé aux victoires de la République sur l'anarchie, une pépinière d'illustres généraux et de brillants officiers. La capti-

tivité d'Abd-Kader venait enfin d'affermir cette laborieuse domination; mais les sacrifices ont été immenses; il a fallu arroser de notre sang et cimenter par notre or cette précieuse conquête; des milliers de soldats ont péri, et l'Algérie n'a pas coûté moins d'un milliard à la France.

Et toutes ces choses se sont faites sans nouvel impôt, que dis-je! avec l'allégement de l'impôt.

Mais si on n'a pas pesé sur le présent par l'impôt, a-t-on compromis l'avenir par l'emprunt?

Tous les emprunts réunis du gouvernement de 1830, se sont élevés en 17 ans à 46 millions de rente.

Mais pour ce capital d'un milliard, l'État a réalisé 1500 millions de ces travaux extraordinaires qui ne peuvent s'obtenir avec les sacrifices du présent, et qui sont toujours laissés à la charge de l'avenir, dont ils sont destinés à accroître la prospérité.

Mais le remboursement de ce capital d'un milliard était confié aux progrès infaillibles de cette prospérité; les intérêts et l'amortissement restaient assurés dès à présent, par les ressources ordinaires et annuelles de l'État.

Mais au moyen de ce capital d'un milliard,

toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires de dix-huit années sont complètement soldées. Amélioration de services, travaux de fécondation et de défense, tout est liquidé, même la disette si lourde et si ruineuse de 1847, même la pacification de l'Algérie qui a grevé le pays de plus d'un milliard, même les deux crises politiques de 1830 et 1840, qui à elles seules ont aussi coûté bien plus d'un milliard à la France.

En sorte que, sans ces deux crises, dont l'une a payé la rançon du discrédit inévitable des révolutions, et l'autre celle de la défiance qui leur survit longtemps, le gouvernement eût suffi, sans recourir à l'emprunt ni à l'impôt, non-seulement à toutes les charges ordinaires du présent, mais même aux travaux extraordinaires destinés à enrichir l'avenir.

Et, malgré ces redoutables épreuves dont la confiance, désormais si manifeste de l'Europe, permettait de ne plus craindre le retour, l'Etat a payé une partie du capital des travaux extraordinaires, et assuré le service de tous les intérêts avec les ressources ordinaires du trésor.

C'est ainsi que la prospérité progressive avait

suffi à toutes les difficultés, et maintenu les finances de l'Etat au milieu de tant de périls.

La situation future ne se présentait pas sous de plus sombres couleurs. Les économies sur l'état militaire de l'Algérie, hautement réclamées par l'Adresse, devaient atténuer nécessairement les dépenses. Le retour déjà renaissant de la prospérité, interrompue par la crise des subsistances, allait rendre aux recettes depuis si longtemps régulièrement croissantes, leur progression ascendante et annuelle de 20 millions. L'année 1847 l'avait seule interrompue, et les magnifiques récoltes de 1848 et 1849, l'eussent rapidement élevée à un riche développement. L'influence certaine de cette double cause, assurait au budget l'équilibre que la Chambre voulait rétablir à tout prix.

Et dans cet équilibre se trouvaient comprises non seulement les dépenses réelles de l'Etat, mais la dotation et les réserves de l'amortissement, c'est-à-dire, une somme annuelle de 115 millions, consacrée à l'extinction régulière et successive de sa dette!

Seulement la plus grande partie de cette som-

me, au lieu d'amortir la dette, devait payer la continuation sagement modérée des grands travaux publics. L'Etat n'empruntait ainsi qu'à lui-même; il n'accroissait pas sa dette, même pour les charges de l'avenir; seulement il en ralentissait la diminution pour plusieurs années. Et cependant une partie de l'amortissement consacrée à éteindre la rente trois pour cent, restée au-dessous du pair, couvrait sa destination.

Ainsi l'équilibre et la dette étaient également garantis. Ce n'est pas tout. L'Etat entendait faire marcher de front la libération de l'Etat et le soulagement des contribuables; il avait assuré ses dépenses, l'exécution de ses engagements, l'achèvement de ses grands travaux publics, et il entrait par la réforme des taxes du sel et de la poste, dans la voie de la réduction de l'impôt.

Telle était, au vrai, pour le passé et pour l'avenir, la perspective générale des finances. La situation présente du trésor n'offrait pas d'inquiétude; les embarras produits par l'exagération de la dette flottante avaient trouvé un terme. Un emprunt de 250 millions venait de la ramener à des proportions raisonnables. Cet emprunt

avait été conclu en trois pour cent à 75, c'est-à-dire, juste au prix où, six mois plus tard, la République empruntait en cinq pour cent. La consolidation s'exécutait fidèlement; les prêteurs s'empressaient d'escompter leurs échanges; l'argent affluait au trésor, le ministre venait de réduire l'intérêt des bons de 4 1/2 à 4 pour 0/10. Le cours de la rente atteignait 120 francs. Le crédit de l'Etat répondait à la loyauté et à la prospérité de l'Etat.

La République a cruellement interrompu cette prospérité. La rente est tombée à 50. Le service des caisses d'épargne a été arrêté; le paiement des bons du trésor suspendu. L'Etat a perdu plus de 200 millions à consolider cette double dette. Les dépenses ordinaires de 1848 ont dépassé 1600 millions. Elles ont excédé les prévisions de près de 300. Les recettes ont baissé de 150.

En 1848, la République a emprunté en 15 mois, plus de 60 millions de rentes, c'est-à-dire, un quart de plus que la monarchie de juillet en 17 ans. Le budget de 1849 a légué encore un découvert de 200 millions, et celui de 1850 ne se ferme pas sous de favorables auspices.

Cependant l'annulation des réserves de l'amortissement l'a déchargé de 80 millions. La dotation même de l'amortissement qui reste maintenu pour 70 millions, ne sert plus au rachat de la dette, tombée pourtant au-dessous du pair. Elle est absorbée toute entière par les dépenses ordinaires de l'Etat. Le trésor a repris en impôts nouveaux, dont la plupart pèsent sur la propriété, le dégrèvement de 27 millions accordé à celle-ci, pour l'indemniser en partie de la surcharge écrasante des quarante-cinq centimes de 1848. Les travaux publics extraordinaires ont été diminués d'une somme bien supérieure aux réductions des taxes de la poste et du sel, et l'avenir seul pourra dire, si l'Etat et la masse des populations laborieuses ont gagné à un tel échange. Et pourtant l'équilibre ne peut s'obtenir que par des aliénations de bois, des adjudications de rentes, des remboursements faits par les compagnies de chemins de fer, toujours enfin en anticipant sur les capitaux de l'Etat.

La dette fondée s'est accrue de 70 millions, dont une partie a servi à consolider l'ancienne

dette flottante à des prix désastreux, et la dette flottante va se voir ramenée aux proportions qu'on trouvait si effrayantes à la veille de la révolution de février.

En résumé, l'amortissement disparaît au moment même où la dette fondée s'accroît.

Celle-ci s'accroît pour alléger la dette flottante, et la dette flottante remonte sans cesse à son ancien niveau.

L'Etat diminue les grands travaux publics pour ne pas grever le pays, et le pays ne peut supporter même cette charge réduite. Il perd le bénéfice des travaux qu'on ne fait pas, et ses ressources annuelles ne peuvent payer les travaux qu'on fait.

Ces travaux sont mis à la charge de la dette flottante, c'est-à-dire, de l'emprunt.

On emprunte pour consolider, pour faire face aux travaux extraordinaires, pour couvrir les déficits des budgets ordinaires. On emprunte toujours et on n'amortit plus. L'emprunt annuel et incessamment renouvelé, est devenu la ressource normale du trésor.

Voilà en quelques lignes le bilan actuel des finances de la République.

Néanmoins, le crédit a faibli sans se détruire; le monde a eu foi dans l'inépuisable richesse de la France plus forte que les folies de ses gouvernants, et il a eu raison. La prospérité tend même à se relever à mesure que l'ordre et la régularité ramènent le pays aux salutaires traditions de son passé. Il est toutefois encore bien loin d'en retrouver la puissance. Les produits de 1847, cette année marquée par un terrible fléau, la seule qui sous la monarchie ait été signalée par un temps d'arrêt dans la progression des recettes, l'emporte encore de beaucoup sur les années 1849 et 1850, riches cependant du surcroît d'activité nécessairement dû aux consommations arriérées de 1848. Qu'on juge ce qu'eussent été ces deux années, si les bienfaits dont la nature a comblé notre sol depuis deux ans, au lieu de servir à balancer les folies des révolutions, fussent venues apporter leur riche tribut à toutes les sources de paix, d'ordre et de prospérité, si magnifiquement ouvertes par la monarchie à la France?

Ces années si paisiblement écoulées se caractérisaient surtout par un besoin d'activité incessante, un respect des droits, une sécurité des intérêts jusqu'ici sans exemple. Le travail se savait encouragé, l'industrie soutenue; le commerce comptait sur le lendemain. La confiance qui protégeait l'élan des grandes spéculations et l'essor des puissantes entreprises, faisait descendre sa bienfaisante influence jusque sur les plus modestes existences. Il est curieux de contempler le tableau aussi saisissant que sincère, éclos par la force même de la vérité, sous le pinceau du principal fondateur de la République (1).

« La masse de la population laborieuse et domiciliée à Paris avait fait en lumières, en civilisation véritable et en vertu pratique, d'immenses progrès depuis cinquante ans. L'égalité l'avait ennoblie, l'industrie l'avait enrichie; le contact avec les différentes classes qu'on appelait autrefois bourgeoisie, avait poli et adouci ses pensées, sa langue et ses mœurs. L'instruction généralisée, l'économie devenue une institution par les cais-

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de Février*, tom. I, p. 344.

ses d'épargnes, les livres multipliés, les journaux, les associations fraternelles ou religieuses, l'aisance qui donne plus de loisirs, le loisir qui permet la réflexion, l'avaient heureusement transformée. La communauté d'intérêts bien compris entre ce peuple et la bourgeoisie avec laquelle il se confondait, avait mis en commun même les idées. »

Ainsi le peuple laborieux, premier objet de la sollicitude de tous les gouvernements paternels, grandissait rapidement à l'ombre de nos institutions tutélaires; et pendant que ses flatteurs conspiraient son égarement et sa ruine, ses vrais amis s'enorgueillissaient de le voir mieux prendre chaque jour, sa légitime part dans le courant de la prospérité publique.

Cette prospérité était immense. Son évidence a saisi tous les esprits, nul ne la conteste aujourd'hui, et les adversaires même les plus déclarés du gouvernement de 1830, n'hésitent pas à reconnaître que la France s'est élevée sous son règne à un degré de richesse jusqu'alors inouï. Mais ce titre de gloire est à leurs yeux un signe de réprobation; et loin de lui faire honneur de ses succès, ils ne craignent pas de les lui impu-

ter à crime. On l'accuse d'avoir surexcité les passions cupides, desséché les cœurs, paralysé les sentiments généreux, concentré dans l'amour du gain toute l'activité de la nation comme toutes les ressources du pouvoir, et d'avoir, dans un pays d'entraînement et d'honneur, divinisé le culte des intérêts matériels.

Je n'ai rien dissimulé de ce reproche tant de fois adressé au gouvernement de 1830, il a toujours formé le thème favori de ses adversaires; il a paru souvent autorisé par le silence et presque par la confession de ses amis; à force d'être répété, il semble s'élever à la hauteur d'une vérité généralement convenue par les contemporains, et menace de devenir un trait distinctif et incontesté de sa physionomie dans l'histoire.

Cependant cette accusation de tous les jours ne repose, comme tant d'autres préjugés, que sur une confusion d'idées et sur une équivoque de mots; je n'hésite pas à l'aborder de front.

Mais pour en bien peser la portée, il en faut préciser le véritable caractère. Il faut remonter

aux sources, pour ne pas confondre les effets avec les causes, et les causes avec les effets. Il faut se demander : si c'est la prédominance des intérêts matériels qui a produit l'égoïsme des intelligences ; ou si ce désolant égoïsme, semé dès longtemps dans les cœurs, a enfanté, comme une triste conséquence, le culte désordonné des intérêts.

Ah ! sans doute, le 18^e siècle avec son funeste et incessant travail de démolition morale, religieuse et politique, a sapé les croyances, brisé les freins, renversé le contre-poids des espérances futures, découragé les misères, envenimé les envies, et fait du bien-être sensuel, le dernier mot de toutes les philosophies.

Sans doute, le spectacle de toutes les instabilités révolutionnaires de principes et de pouvoir a détruit la foi, le respect et le patriotisme. Sans doute, cette contagion fatale est descendue des sommets dans les masses, et se propage chaque jour davantage dans les profondeurs de la société. Vainement sa tête éclairée par le malheur et l'expérience s'incline devant Dieu, pour abjurer des erreurs que le repentir expie sans

les pouvoir effacer ; l'irréparable impulsion de l'exemple continue d'entraîner les peuples, comme le torrent roule et dévaste encore, même après l'apaisement de l'orage. Si c'est cette tendance fatale qu'on veut dénoncer au monde, nul n'essaiera de la nier et je le tenterais moins que personne ; car elle est écrite à chaque page de l'histoire de nos dernières années, et s'y grave chaque jour davantage en caractères redoutables. Mais une telle pente est plus haute, plus ancienne, plus forte que le gouvernement de 1830, et même que l'action de tous les gouvernements.

Ce qu'il faut savoir pour être juste, c'est la part que le gouvernement de 1830 a prise au développement de cette tendance funeste. Peut-on lui reprocher de l'avoir accélérée, ou du moins de ne l'avoir pas combattue ?

Né d'une transaction entre des principes absolus, et exposé, comme tous les autres pouvoirs de transaction, aux attaques et aux mécontentements des opinions contraires ; condamné pour longtemps à la double hostilité des regrets irritants et des espérances déçues, il a dû travail-

ler à amortir les passions par la gravité des discussions positives, et à offrir sur le terrain pratique des affaires, une salubre et honorable conciliation aux partis. C'était la loi de son existence et de sa conservation.

En même temps, appelé à diriger les destinées d'une nation ardente, mais fatiguée du choc sans cesse renaissant des guerres et des révolutions, il devait ouvrir à l'infatigable activité de son génie, l'utile et pacifique carrière de toutes les améliorations sociales; il devait remplacer la gloire ruineuse des batailles et le stérile entraînement des théories, par l'éclat solide et durable de la civilisation et de la prospérité. C'était le besoin de son temps et le devoir de sa mission.

Ainsi, l'intérêt de sa durée se liait indissolublement à l'affermissement de la société.

Il s'est montré fidèle à cette double tâche. Il a donné la paix qui calme le présent, la sécurité qui assure l'avenir. Il a réalisé les deux plus grands bienfaits dont un gouvernement puisse doter une nation.

Sans doute on en peut abuser en les exag-

rant. De quoi n'abusent pas les hommes? Une quiétude égoïste peut amollir les cœurs et énerver les intelligences; l'apaisement des passions politiques peut développer dans les esprits cupides la fièvre de la spéculation et de l'agiotage, et précipiter les mœurs sur une pente funeste que les gouvernements et les lois ne suffisent pas à contenir; mais les écarts de notre faiblesse ne sauraient dénaturer les plus beaux dons de l'humanité. La paix par le maintien des traités, la sécurité par le respect des lois, c'est le frein le plus efficace qui se puisse opposer aux passions désordonnées de la guerre et des révolutions; c'est la supériorité du droit sur la force; c'est le plus haut enseignement de moralité et de stabilité, que les gouvernements puissent donner aux peuples.

Cette paix d'ailleurs ne coûta rien à notre dignité. On a vu jusqu'où s'était élevée, par le seul ascendant de la royauté et de la raison, la politique extérieure de la France.

Et pourtant, cette paix a été calomniée. On a accusé la monarchie de l'avoir érigée en système pour l'imposer au pays, d'avoir préparé l'étouf-

fement du patriotisme et l'énerverment des courages, d'avoir embarrassé les finances pour entraver la politique et engager forcément l'avenir à la paix!

De tels reproches sont odieux et injustes. Le gouvernement ne s'est jamais engagé qu'avec lui-même; il a toujours gardé le droit de suspendre à sa volonté les grands travaux publics, et de faire un appel aux ressources de la France. Toutes ses forces sont demeurées disponibles pour ces guerres vraiment nationales, en présence desquelles le pays ne calcule ni ses efforts ni ses sacrifices; la France restait prête pour celles-là.

Mais il en faut convenir, les guerres de préjugés ou d'ambition, de faux point d'honneur ou de folles conquêtes, sont devenues plus difficiles. L'élan vigoureux imprimé aux travaux, aux habitudes, aux entreprises de la paix, a opposé une puissante digue à l'entraînement des aventures. Les peuples ne se laissent pas aisément détourner de cette marche féconde, pour épuiser les trésors de la paix dans les prodigalités de la guerre. Ils ne cèdent que devant les nécessités

suprêmes de l'honneur et de l'indépendance nationale.

Qui donc aurait le courage de se plaindre d'une telle impulsion des esprits? La monarchie peut certes accepter un tel reproche; elle doit s'en glorifier hautement. Les gouvernements qui croient à la paix, la facilitent par cette croyance même autant que par leur politique. La solidarité du crédit, la multiplicité des rapports qui associent les peuples par une heureuse fraternité, leur apprennent à se mieux connaître, leur enseignent par degrés le besoin qu'ils ont les uns des autres, et rendent, par cette mutuelle dépendance, les chocs plus rares et les ruptures plus difficiles.

C'est là un immense progrès pour la civilisation et pour l'humanité. C'est l'honneur de ce temps, et c'est surtout la gloire de ce règne, d'avoir efficacement travaillé à dégager les peuples des préjugés d'un nationalisme étroit et envieux, pour substituer les conférences modératrices aux provocations passionnées, et l'arbitrage éclairé de la raison à la force aveugle de l'épée.

Pour cette œuvre véritablement grande et

sainte, il a subi des entraves et bravé des périls; il s'est vu accusé d'indifférence égoïste; les reproches même de lâcheté ne lui ont pas été épargnés. Sa politique en a souffert; sa stabilité en a été plus d'une fois ébranlée. Mais sa sagesse a produit ses fruits; l'humanité toute entière les a recueillis. Le mouvement du monde a suivi la pente civilisatrice que sa main lui avait imprimée; son œuvre a survécu à sa chute.

En dépit des bouleversements révolutionnaires, les intérêts qui ont lié les nations sont venus comprimer les passions qui les divisent. Le commerce et le crédit ont fait entendre au moment suprême, des avertissements salutaires. L'opinion, qui a conquis le droit de se faire écouter des rois absolus comme des peuples souverains, a retenu le monde sur le penchant du précipice; elle a prévenu bien des guerres; elle a arrêté celles qu'elle n'a pu prévenir. On ne les commença plus qu'à regret. On attend des médiateurs pour les suspendre. Au moment où l'épée semble déjà tirée, l'alarme instinctive et raisonnée des peuples la fait rentrer dans le fourreau. C'est ainsi que l'Allemagne vient d'échapper à

un conflit imminent qui eût embrasé l'Europe. Il y a, dans cette voix des nations qui se précipitent au devant de l'effusion du sang par des cris unanimes, une force invincible et touchante. Cette force est un hommage à ces temps regrettés qui surent braver des préjugés, derniers restes des siècles de barbarie, et opposer aux débordements des vieilles haines nationales, la salutaire puissance du crédit, du travail et de la fraternité des peuples.

C'est ainsi que la monarchie de 1830 entendait la paix par le respect des traités.

C'est avec la même générosité qu'elle a maintenu la sécurité par le respect des lois; elle a poussé ce respect jusqu'au culte et presque jusqu'à la superstition. Attaquée par tous les moyens et par tous les partis, elle n'a jamais recouru qu'aux lois pour se défendre.

La presse s'est déchaînée contre elle avec fureur. On a tenté de contenir ses débordements par des lois longtemps maudites, et aujourd'hui réhabilitées et agrandies par les sévères nécessités de la République. Mais jamais l'arbitraire

n'a touché à la presse ; on a réprimé les écarts ; on a respecté l'inviolabilité du droit.

Les factions ont levé l'étendard de la guerre civile ; et les vaincus n'ont trouvé que la justice régulière et souvent la clémence. Jamais les combattants, pris même les armes à la main, n'ont été distraits de leurs juges naturels. Une tentative d'état de siège fut faite en présence de la guerre civile ; elle échoua devant la résistance de la magistrature. Le nom de la Charte fut invoqué : il suffit. Tous les pouvoirs s'inclinèrent devant la tutélaire indépendance du pouvoir judiciaire ; et quand, plus tard, au sein de la Chambre élective, une proposition de juridiction militaire contre les révoltés armés, saisis en flagrant délit, fut portée à la tribune parlementaire, le Gouvernement et la Majorité firent consacrer par la question préalable le rejet d'une telle demande, et l'inviolabilité absolue de la Constitution. On voulut, à tout prix, que la Charte restât une vérité.

Cette inébranlable légalité a créé des embarras et des périls ; mais le pouvoir doit soumettre ses propres entraînements au frein des lois, pour

avoir le droit de l'imposer lui-même aux passions de la multitude. Il savait qu'un gouvernement libre ne se fonde pas sans efforts, et jugeait que la stabilité des institutions constitutionnelles ne s'achète pas trop cher, même au prix des plus grands sacrifices. Il ne voulut pas que la sécurité coûtât rien à la liberté. La liberté fleurit au contraire à son ombre. On la vit s'élever par les mœurs et les lois, jusqu'à la plus large expansion pratique où elle soit jamais parvenue. Qui pourrait en douter en contemplant ce qui avait précédé, et surtout ce qui a suivi ?

L'égalité politique, cette conquête favorite de la nation, déploya aussi toutes ses prérogatives. Le Parlement vit les grands noms et les hauts mérites se tendre fraternellement la main, et se prêter une force précieuse et un mutuel éclat. La royauté donna l'exemple au pays. Ses enfants ont suivi nos écoles, et les nôtres ont fréquenté le palais des rois. On n'a plus demandé au mérite d'où il est parti, mais jusqu'où il s'est élevé. Ce temps a été le règne de l'intelligence et du travail.

L'intelligence s'est développée dans de vastes proportions.

En même temps que le gouvernement donnait la liberté, il s'efforçait de propager les lumières qui en rendent les peuples dignes. Rien n'égalait l'impulsion donnée à l'étude supérieure des sciences et des lettres dans les hauteurs de la société, si ce n'est les efforts incessants pour faire descendre les connaissances élémentaires jusque dans ses profondeurs. La loi de 1833 a véritablement créé l'instruction primaire. Elle a étendu à toutes les communes les bienfaits épars jusque-là dans un petit nombre.

Sans doute, le personnel des instituteurs communaux a laissé beaucoup à désirer; il s'est senti des temps encore agités de leur première origine, et de la fausseté inévitable d'une situation, qui met sans cesse les gênes d'une vie modeste aux prises avec les prétentions du demi-savoir, et les rêves intempérants de l'orgueil.

La révolution de février a depuis surexcité fiévreusement cette ambition, en faisant des instituteurs primaires les agents électoraux du nouveau pouvoir, et les missionnaires favorisés de la Répu-

blique. On sait les ravages produits par leur propagande effrénée, et la loi de salut social qui a dû briser leur funeste indépendance.

Le gouvernement de 1830 n'avait ni prévu ni encouragé de tels écarts; il avait compté sur le frein de l'autorité qui imposait encore aux populations.

Il s'était surtout montré jaloux de susciter une concurrence salutaire, dans ces pieux instituteurs qui se dévouent à la jeunesse, avec cet héroïsme de désintéressement et d'humilité que la religion seule peut donner. Les écoles des Frères s'étaient multipliées sous la dernière monarchie, avec une admirable rapidité, grâce à l'influence combinée de l'Etat et de la piété privée; et si, malgré de si louables encouragements, nos populations laborieuses n'ont pu être complètement préservées, ces écoles ont maintenu au sein de nos campagnes les éléments précieux, qui ont du moins balancé la propagande anarchique, et permis de ne pas désespérer du suffrage universel.

Voilà ce qu'il a fait tout ensemble pour préserver la moralité et étendre l'instruction. Cette propagation, à laquelle nul gouvernement n'a tra-

vaillé davantage, était un service réel rendu à la société.

C'est surtout quand l'instruction primaire est déjà fort répandue, qu'il importe de la généraliser tout-à-fait. Tant qu'elle reste le partage d'un certain nombre, elle fait dédaigner le travail par les chimériques ambitions du demi-mérite; quand elle est devenue universelle, elle est une ressource pour tous, et n'est plus une distinction pour personne. Elle éclaire les populations et ne décline pas les médiocrités.

La religion n'a rien à perdre à cette diffusion des lumières; elle les supplée chez les peuples simples, les dirige et les relève chez les peuples éclairés. Ce sont les pays les plus vierges et les nations les plus civilisées, qui ont donné les preuves les plus éclatantes de foi; et les croyances ne fleurissent pas avec moins d'éclat, au milieu des opulentes industries de la Belgique, qu'au sein des primitives traditions de la catholique Espagne.

Dans notre propre pays, les plus riches provinces n'ont pas fourni moins d'éléments à l'ordre et aux majorités conservatrices de nos As-

semblées, que les départements les plus pauvres et les moins éclairés.

Le gouvernement l'avait ainsi compris. Il avait considéré l'instruction sagement donnée comme l'auxiliaire des mœurs et la préparation de la liberté; et personne ne pourra l'accuser d'avoir cherché à abrutir les masses par l'ignorance, pour les mieux corrompre par la prospérité.

La paix, la liberté légale, l'égalité politique, la fraternité des peuples, les progrès de l'instruction et le respect des lois, ne sont-ce là que de misérables intérêts matériels, et ne constituent-ils pas une des plus nobles parts du patrimoine moral de l'humanité?

Il est vrai que le bien-être des particuliers a progressé comme celui de l'Etat. La production s'est étendue, les jouissances ont doublé, les fortunes ont grandi, le cercle des privations s'est restreint. La misère n'a pas disparu, mais elle s'est allégée. Puissent les gouvernements ne se rendre jamais coupables de plus dangereux méfaits! car si le progrès de l'aisance publique ne peut, à lui seul, tenir lieu de moralité, il n'en constitue pas moins, par lui-même, un des

plus puissants et des plus salutaires éléments de moralisation.

Il en serait autrement, si le gouvernement se plaisait à n'ouvrir aux peuples que les sources impures de la richesse. Mais personne ne croit à la folle perversité d'un tel suicide; les calomnies ont fait leur temps. L'enrichissement à tout prix n'est pas plus français que la paix à tout prix.

Ces sources impures, on peut dire à l'honneur du gouvernement de 1830, qu'il s'est montré jaloux de les fermer.

Il s'est empressé d'abolir la loterie que maintiennent encore les monarchies absolues, et que la République a été bien près de rétablir. Il a supprimé les jeux publics, cette lèpre immémoriale et honteuse des grandes capitales. Ainsi on a préservé, tout ensemble, l'inexpérience du fils de famille et la crédulité de l'ouvrier. Le Trésor même, dans les suprêmes nécessités qu'impose le lendemain des révolutions, n'a reculé devant aucun sacrifice pour détourner des faibles l'enivrement de cette coupe empoisonnée. Il a jugé que la plus sainte de toutes ses économies

consistait à soustraire les consciences et les patrimoines, à ce tribut immoral de la cupidité et des aventures.

Et, en même temps qu'il fermait ces canaux fangeux, il ouvrait, à l'honnête et laborieuse activité, les deux voies noblement fécondes de la subsistance journalière et de l'indépendance future, le travail et l'épargne.

L'épargne, il l'a puissamment organisée, paternellement soutenue, chérie entre toutes les autres institutions. Aucun sacrifice n'a coûté au Trésor pour garder fidèlement cette précieuse conquête des sueurs et de la prévoyance du pauvre. L'accumulation a compté bientôt par centaines de millions; l'Etat ne s'en est point effrayé. L'événement a justifié son généreux courage. Son œuvre a subi avec une loyauté inébranlable la terrible épreuve de la disette universelle, qui tarit à la fois toutes les sources de la production, atteint en même temps toutes les classes, et absorbe en un instant toutes les réserves du passé dans les nécessités impérieuses du présent. L'institution avait suffi à tout, malgré la masse énorme et presque instantanée des

remboursements demandés. Aucun retard, aucune gêne n'était apparue, aucune inquiétude n'avait surgi; la caisse d'épargne avait décidément gagné sa cause. Elle n'a cédé que devant la spoliation révolutionnaire; et elle avait jeté de si profondes racines dans le pays, qu'il a fallu redresser l'injustice en grevant par de fausses mesures les finances de l'Etat, sans réparer la brèche irréparable, faite par un funeste exemple à l'inviolabilité du crédit.

Le travail, tout a concouru à le grandir. L'Etat l'a développé sur toute la face du territoire; le Trésor l'a soutenu, les lois l'ont protégé, le crédit l'a étendu, la sécurité l'a vivifié partout. Les institutions ont encouragé le travail qui commence, récompensé le travail qui finit; ses succès ont été couronnés par les droits politiques et ennoblis par de grands exemples.

J'ai nommé les exemples. Eux aussi forment une grande part de la prérogative et du devoir des gouvernements; les plus hauts sont les meilleurs. L'histoire dira si ceux-là ont manqué à la France. Quel trône fit éclater avec plus de persévérance, aux yeux des peuples, la gravité de

la vie, les laborieux devoirs de la royauté, les saintes traditions du foyer domestique? Quel patrimoine pour notre pays, que cette maison riche de tant de services; brillante de tant de dévouement, de savoir et d'intelligence; parée de tant de pieux mérites et de gracieuses vertus; qui fut dix-huit ans le modèle des familles, l'orgueil de la France, l'admiration des peuples et la leçon des rois.

Non, non, ceux qui prêtèrent à la moralité des populations le secours du travail, de l'épargne et de l'exemple, n'ont pas manqué au suprême devoir de la souveraine puissance; et si de tels appuis n'ont pu vaincre le torrent d'incrédulité et de corruption qui submergeait la société, qu'on déplore l'impuissance des digues; mais qu'on n'accuse pas la loyauté du pouvoir qui les construisit, lutté longtemps avec leur aide, et finit par s'ensevelir sous leurs débris!

Sans doute, il n'appartient qu'à la religion de relever ces débris et de contenir le torrent. Sans elle, les plus brillants progrès de la prospérité et les plus généreuses tentatives d'instruction populaire et de moralisation nationale, demeureront éternellement stériles. Le patriotisme des Assem-

blées, le dévouement des princes pourront soutenir un instant l'édifice menacé; les croyances seules peuvent l'asseoir et le garantir de la tempête. La protection des croyances est donc le premier besoin des peuples, le premier devoir des gouvernements. Le gouvernement de 1830 a-t-il manqué à ce devoir sacré?

On l'a dit de toutes parts. Souvent aussi on a accusé tous les pouvoirs constitutionnels d'antipathie, ou au moins d'indifférence pour la religion. De tant d'accusations accumulées par les partis, celle-là n'est pas assurément la moins répandue; mais elle n'est pas la moins injuste, et pour ma part je n'ai jamais pu l'entendre sans une profonde affliction. Elle suppose une étrange ignorance des faits, ou une appréciation bien aveugle de la situation relative et des intérêts permanents de la religion et du pouvoir.

Il est vrai, on ne saurait trop faire pour la religion; elle est la vie des sociétés. En la défendant, le pouvoir veille à la fois sur toutes deux; mais il ne suffit pas de la servir beaucoup, il faut surtout la bien servir. A ce titre, le gouvernement de 1830 ne redoute la comparaison avec aucun

de ceux qui l'ont précédé. Bien peu ont servi autant la religion, aucun ne l'a mieux servie.

Le premier devoir du pouvoir qui la sert, est de ne pas s'en servir à son tour, pour son intérêt égoïste et son utilité passagère.

Sans doute, la religion protège toujours la société, car elle lui prête le secours permanent et tutélaire des principes éternels qui les ont fondées toutes deux; sans doute, les exemples de constance et d'abnégation qui affermissent leur commune destinée, profitent nécessairement aux gouvernements loyaux et réguliers, par leur puissante action sur l'esprit des peuples. Mais il ne faut jamais lui demander d'autre concours. Le gouvernement peut compter sur son aide dans cette noble collaboration pour la défense des bases immuables de l'ordre; mais il ne doit, à aucun prix, la mêler à ses querelles éphémères ni l'absorber dans sa cause politique. Un gouvernement qui se fait un instrument de la religion, dégrade la religion, et compromet le pouvoir. Le Clergé s'abaisse en descendant dans l'arène politique, et il perd toujours en autorité ce qu'on a voulu lui donner en puissance. Il faut qu'il demeure pur

de toute participation à la lutte des partis, pour rester toujours le frein des vainqueurs et la consolation des vaincus. Les populations se retirent de lui, quand elles voient se déployer autour de sa divine auréole, les calculs intéressés de la prudence humaine ou les pompeux appareils de la force terrestre; elles lui reviennent, quand il a repris pour seules armes l'ascendant de sa parole et la puissance de ses exemples.

Cette vérité a surtout éclaté dans les temps modernes.

La Restauration parut contracter avec le Clergé une intimité politique, justifiée par de loyales intentions et expliquée par de longues et communes épreuves.

Elle lui donna en réalité peu de force; elle l'inquiéta même plus d'une fois. Mais elle ne le compromit pas moins, par l'ostentation d'une sympathie trop exclusive et la recherche d'une dangereuse solidarité.

Les rancunes des partis s'en prirent à la religion de leurs griefs contre le pouvoir. On vit se renouveler contre tous deux la conjuration anarchique du dix-huitième siècle, étouffée par les

sanglants souvenirs de 1793, et par le bras vigoureux de l'Empire.

Le philosophisme, un instant abattu, inonda le pays par un déluge de déclamations et d'écrits adressés aux passions des masses populaires, et raviva, avec une habileté funeste, le germe toujours vivace des préjugés anti-religieux. On avait voulu mettre le trône à l'ombre de l'autel, et les ennemis de chacun s'acharnèrent à les saper tous deux. La tempête s'éleva; le trône disparut dans la tourmente, et l'autel put à peine surnager au milieu des flots irrités.

Le gouvernement nouveau manqua d'abord d'énergie pour le protéger. Il pouvait à peine se défendre lui-même contre les passions déchaînées, qui avaient bien plus subi que créé son pouvoir. Ses efforts et la marche du temps ne tardèrent pas à modifier puissamment cette situation d'origine, dont l'influence ne put jamais disparaître complètement, et paralysa plus d'une fois la bonne volonté du pouvoir.

Toutefois, celui-ci reprit son autorité. Il mit un terme à de honteux écarts et à une funeste tolérance. Chaque jour il fit plus pour la reli-

gion, à mesure qu'il s'affermissait davantage, et les preuves de sa bienveillance suivirent fidèlement les progrès de sa force. Son appui parut d'autant plus efficace qu'il ne pouvait être suspect. Le Gouvernement et le Clergé ne pouvaient être soupçonnés de prosélytisme l'un pour l'autre. Chacun restait dans sa sphère, livré aux forces morales de son seul ascendant. La religion n'y pouvait que gagner; on venait à elle pour elle seule, sans être attiré par les calculs de l'hypocrisie ou retenu par les entraves du respect humain. Le zèle retrouva toutes les apparences de la spontanéité; l'inimitié dut se résigner au respect ou au moins au silence.

Cette position libre et désintéressée vis-à-vis du pouvoir est la meilleure pour la religion. Elle s'éloigne également de la solidarité fâcheuse d'une intimité compromettante, et des tracasseries mesquines qui imposent tout le fardeau des persécutions, sans imprimer leur énergie et communiquer leur gloire.

La bienveillance et l'indépendance : voilà les attributs tutélaires qui doivent, pour le bonheur du monde, présider sans cesse aux rapports de

ces deux puissances suprêmes qui gouvernent le cœur et les actions des peuples.

La Révolution tenta d'étouffer la religion dans ses sanglantes persécutions. L'Empire débuta par une protection éclatante et finit par une déplorable hostilité. La Restauration parut manquer quelquefois à l'indépendance. Le gouvernement de 1830 était à bien des égards plus favorablement placé, pour pratiquer à la fois la bienveillance et l'indépendance.

Comment s'est-il conformé à cette double mission ?

Les preuves de sa bienveillance ont éclaté au grand jour. On les peut voir empreintes à chaque pas sur notre sol. Tout y atteste sa sollicitude. Les temples réparés ou construits, depuis la modeste église de village jusqu'aux magnifiques cathédrales des grandes cités; les succursales fondées; les vicariats établis; les prodiges de la foi de nos pères sauvés de l'action destructive du temps, comme du fléau des plus foudroyantes catastrophes; partout les besoins du culte satisfaits; partout les populations et l'Etat luttant, avec l'émulation salutaire d'un pieux empresse-

ment, pour couvrir le sol d'édifices religieux qui semblaient renouveler la face de la France, et pour rajeunir, par une respectueuse conservation, les monuments si longtemps oubliés et déperissants de notre histoire : voilà le tableau saisissant qui s'est révélé à l'Europe en traits ineffaçables.

Et ce ne sont pas seulement les temples de pierre et de marbre, qui rendent un muet et éloquent témoignage du zèle religieux de ces dernières années !

Les temples vivants de la foi et de la charité n'ont pas eu moins de part à cette pieuse sollicitude. Faut-il rappeler les congrégations hospitalières secourues, les crèches et les salles-d'asile créées, les patronages établis, les colonies pénitentiaires encouragées, les premiers pas tentés pour adoucir enfin la pauvreté si douloureuse et si courageusement supportée des pasteurs de nos campagnes, et la première idée d'une retraite honorable et garantie par l'Etat, aux vieux serviteurs de Dieu et de la société, aux nobles vétérans du sacerdoce ?

Aucun des pouvoirs publics n'est resté étranger

à ce mouvement salutaire. La Chambre des Députés s'est complue à doter la religion et la charité. Elle a fini par repousser énergiquement le divorce, que les premiers jours d'entraînements révolutionnaires avaient fait accueillir par ses devanciers. Elle a prescrit pour les enfants, dont elle a pu prendre la tutelle, le repos hebdomadaire des manufactures et la célébration du dimanche. Elle n'a pas voulu contraindre la liberté des hommes mûrs par une loi nouvelle, quand l'état des mœurs avait, sous la Restauration elle-même, entraîné la désuétude de l'ancienne ; mais elle a partout solennellement refusé d'en prononcer l'abrogation. Elle a remis au temps et au progrès des saines doctrines, le soin de faire fructifier un jour ce germe salutaire ; mais elle a applaudi à la mesure du ministre de la marine qui, en suspendant les travaux du dimanche dans les ateliers de l'Etat, avait donné le premier signal, heureusement imité depuis, d'une réforme aussi chère à l'humanité qu'aux croyances. Elle a scrupuleusement elle-même respecté les deuils sublimes et les fêtes admirables de la religion.

Le Gouvernement, de son côté, faisait appel à l'autorité des lois pour protéger la religion et ses ministres contre l'outrage et la calomnie. Il invoquait les tribunaux pour mettre un terme aux sacrilèges parodies d'un culte menteur, et brisait la propagande aussi funeste qu'insensée de l'Eglise française, en dépit de l'effort combiné des ennemis de la religion et des amis ardents de la liberté religieuse.

Faut-il montrer maintenant l'Afrique française redevenue chrétienne, la foi ressuscitée au 19^e siècle sur cette terre illustrée par les premiers âges de sa splendeur, et fertilisée par le sang de ses premiers martyrs?

A-t-on surtout oublié l'hommage unanime rendu au discernement éclairé, qui a choisi les premiers pasteurs destinés à perpétuer les grandes traditions de l'Eglise de France; les honneurs de l'épiscopat devenus étrangers aux privilèges de la naissance et au favoritisme des cours, allant chercher la piété modeste et les vieux services, et rencontrant quelquefois les humbles et magnanimes refus des premiers âges?

A l'ombre de ces exemples apostoliques, le

Clergé français a vu croître, de jour en jour, le patrimoine sacré de foi ardente, de charité infatigable et d'irréprochable pureté qui ont grandi sa renommée dans le monde. Son zèle a pu s'exercer en liberté sous l'égide des lois, sans rien perdre de cette gravité austère et de cette ineffable autorité, que lui avaient imprimées les temps de confession et d'épreuves. Il en a gardé je ne sais quoi d'auguste et de vénérable, qui l'élève encore au-dessus de ses devanciers dans la patrie, et de tous ses contemporains dans l'univers.

La nation n'est pas restée insensible à de telles vertus; les mauvaises doctrines n'ont pas, il est vrai, ralenti dans les masses ignorantes et trompées leur funeste propagande. L'envie et le demi-savoir ont voulu, comme toujours, secouer tous les freins; mais les régions de l'intelligence élevée et du travail modeste ont offert de plus consolants spectacles. On a vu plus de gravité et de sobriété dans la vie, plus de dignité dans les habitudes, plus de respect pour le premier lien de la famille. La société ne supporterait plus les mœurs de la fin du dernier siècle et des pre-

nières années de celui-ci. On rougit de ses faiblesses au lieu d'étaler ses scandales. Les parades d'incrédulité ne sont plus seulement de mauvais exemples, elles sont devenues de mauvaise éducation et de mauvais goût; et les saturnales de l'irréligion sont tombées dans le même discrédit que celles de l'intempérance.

Les sommités de la science, de la politique, de l'armée ont vu se produire peu à peu dans les hauteurs de la société, un mouvement religieux qui s'est étendu de nos plus vieilles gloires aux plus précieuses espérances de notre brillante jeunesse. Ce progrès n'a pas craint de se montrer au sein même de la capitale, par de touchantes cérémonies et de saisissants spectacles, qui eussent frappé de stupeur le 18^e siècle, et d'admiration les plus grands siècles de la foi.

Ce mouvement des intelligences vers la foi catholique ne s'est pas renfermé dans les limites de la France. Il s'est étendu partout, et les peuples les plus opposés en ont ressenti l'impulsion. Les ravages croissants de l'insubordination et les dangers imminents de la société ont ouvert les yeux les plus prévenus. La terrible logique de

l'incrédulité et des révolutions a éclairé les esprits sérieux et élevés sur les périls du point de départ, et ramené les cœurs sincères vers les forces tutélaires et consolantes de l'unité. La sainteté des mœurs a achevé l'œuvre que la hauteur des doctrines avait commencée.

Le Clergé français en peut revendiquer une noble part. La pureté de sa vie et le courage de ses épreuves ont puissamment concouru à désarmer les préjugés, et à préparer de généreux retours. Ses exemples ont relevé la foi catholique chez les nations dissidentes, comme son dévouement l'a portée dans les contrées les plus éloignées. C'est la France qui par la merveilleuse initiative de ses œuvres religieuses, a donné le premier élan à cette sainte propagande. C'est elle surtout qui lui a donné ses aumônes et ses martyrs.

L'Etat s'est honoré de s'associer à ce noble entraînement. Notre marine a protégé nos missionnaires dans les mers les plus lointaines, et le pavillon de la France est devenu le drapeau de la foi catholique jusqu'aux extrémités du monde.

Le monde a été témoin de ces faits. L'Europe

les a loués; le Pontife suprême les a bénis; les annales de l'Eglise ont consacré les effusions tendres et solennelles de sa glorieuse reconnaissance. Il n'a pas trouvé que le sang des rois très-chrétiens eût dégénéré en relevant le siège de saint Augustin près du tombeau de saint Louis. Au milieu des convulsions de l'Espagne et des sceptiques traditions de Joseph II, Grégoire XVI a souvent tourné ses regards vers la vieille terre catholique de France, pour y chercher une garantie contre les passions menaçantes de l'anarchie italienne, et la protection envahissante de l'Autriche. Plus tard, son magnanime successeur y a trouvé un appui pour sa politique généreuse, et ensuite un fidèle secours dans son indigne délaissement.

Ne cherchons plus à établir la bienveillance du Gouvernement de 1830 envers la religion. Que pourrait-on désormais ajouter à l'évidence de telles preuves, à l'autorité d'un tel témoignage?

A-t-il porté atteinte à son indépendance?

Nous touchons aux questions les plus délicates de la conduite des gouvernements.

Deux puissances indépendantes et tutélaires

ne peuvent vivre que de mutuels égards. Elles repoussent fermement les capitulations pusillanimes, elles vont au devant de toutes les concessions honorables. Malgré de communs efforts, les plus loyales intentions ne garantissent pas toujours de l'erreur. Il y a des froissements nécessaires et des fautes inévitables; mais, sans absoudre le Gouvernement de 1830 de ce tribut payé à la fragilité humaine, ne peut-on pas dire hautement, qu'il a bien plus évité que cherché les conflits et les ruptures avec la puissance religieuse?

Il a laissé régner en pleine liberté l'autorité de ses dogmes, les règles de sa discipline; il a favorisé la publicité du culte jusqu'aux dernières limites de la législation existante, et s'est vu accusé de les avoir franchies au profit de l'Eglise. Il a rendu un constant hommage à la puissance tutélaire de sa hiérarchie. Jamais on n'avait aussi énergiquement reconnu le pouvoir des Evêques sur le Clergé, l'autorité du Pape sur toute l'Eglise. Il n'a rien entrepris de considérable sur les points les plus délicats des questions mixtes, sans en référer à Rome. On peut regret-

ter des concessions faites à contre-cœur aux égarements de l'opinion et aux préjugés du temps; mais, du moins, il a repoussé la brutalité et la violence pour recourir aux ménagements de la négociation; il n'a rien voulu accomplir par la précipitation et par la force contre la volonté du Souverain Pontife. Au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre dans l'Etat, il s'est bien gardé de porter atteinte à l'ordre admirable et éternel de l'Eglise. Il a laissé le Clergé dans l'inviolabilité de sa sphère spirituelle, sans le convier à descendre dans l'arène des partis. En échange de sa protection constante, il ne lui a demandé que son concours social et sa neutralité politique.

Il ne l'a pas toujours obtenue bienveillante. Beaucoup d'évêques et de prêtres ont pourtant rendu justice à ses efforts. L'adhésion eût été bien plus générale, si les graves questions de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement n'étaient venues éveiller les inquiétudes et entretenir les défiances.

Il faut le dire sans détours, ces inquiétudes et ces défiances n'étaient pas dénuées de fondement.

On a pu leur reprocher des interprétations hasardées, une polémique ardente, de graves hardieses de langage. La situation de la société, révélée par le grand jour des événements, a justifié ces craintes pastorales avec trop d'éclat, pour me laisser le courage posthume d'en contrôler minutieusement la forme. Quand le péril est si pressant, qui songe à mesurer le degré d'énergie du cri d'alarme ?

Oui, je me plais à le reconnaître, car je l'ai toujours pensé, et tout le monde le pense aujourd'hui.

Oui, l'éducation religieuse est le dernier espoir de la société, le véritable port de l'avenir. Oui, l'éclectisme, c'est le doute; le doute, c'est l'indifférence; et l'indifférence à son tour, c'est l'anéantissement de la foi religieuse et sociale.

Oui, l'éducation religieuse ne peut se commander par la force d'un prosélytisme national et obligatoire, comme dans les anciennes républiques, où la patrie imposait à tous ses dieux et ses lois; ou comme dans les sociétés du moyen-âge, où la vérité catholique absorbait la vie entière du monde dans son immuable unité. Dans

nos temps modernes, où règne sans partage la liberté de la pensée, de la presse et de la croyance, l'éducation religieuse ne peut vivre elle-même que par la liberté. La loi peut la surveiller ; mais l'imposer ? jamais.

Le gouvernement de 1830 ne l'a pas compris assez bien, ni assez vite. Mais que ceux qui le condamnent avec rigueur, sachent se rendre compte de sa situation et de ses difficultés.

Dans l'héritage de l'Empire il avait trouvé l'Université, avec son organisation puissante et ses éclatantes lumières, mais aussi avec ses habitudes de centralisation, et ses traditions de sceptique indifférence.

La Restauration lui avait en outre légué les ordonnances de 1828, c'est-à-dire, l'exclusion des congrégations enseignantes, et la limitation jalouse de l'enseignement des collèges ecclésiastiques.

La révolution de 1830 avait consacré la victoire de l'ancienne Opposition libérale, et l'appelait nécessairement au pouvoir. Quelle apparence qu'une Opposition, dont les préjugés et les passions avaient fait une implacable guerre aux prétendus empiètements religieux, songeât, en de-

venant gouvernement, à détruire des limites que la piété même de Charles X avait cru pouvoir accorder à ses défiances ! Comment eût-elle brisé elle-même au profit du clergé, les garanties qu'elle se glorifiait d'avoir conquises contre lui par l'effort d'une longue et persévérante attaque ?

Les amis de la révolution, qui s'étaient pour la plupart groupés autour du gouvernement nouveau, s'efforçaient au contraire de lui faire partager leurs craintes. On l'alarmait sur la durée de son existence. On lui peignait le Clergé comme antipathique à ses droits ; les établissements religieux comme destinés à miner son autorité par une propagande politique, et à préparer dans le cœur de la jeunesse le retour d'une autre dynastie.

Les partisans de celle-ci donnaient une nouvelle force à ces appréhensions et à ces défiances, par la chaleur de leur zèle en faveur de la liberté d'enseignement. Les pétitions en masse ressemblaient plus à la revue des forces d'un parti politique, qu'à l'attitude pacifique d'une manifestation purement morale. On se rappelait la vieille solidarité de l'autel et du trône légitime. Derrière

une liberté religieuse, on croyait deviner un piège dynastique.

Le Clergé ne s'y fût pas prêté. Le grand nombre de ses membres se préoccupait avant tout des intérêts sacrés commis à la garde de sa foi. Mais les hommes ardents ne compromirent-ils jamais par leur langage les majorités modérées? Et la violence des attaques contre l'Université respecta-t-elle toujours les droits et même les intentions du Gouvernement? Gardons-nous d'entrer dans ces questions brûlantes! Le temps des récriminations est passé, celui de l'histoire n'est pas venu.

Toutefois, je me hâte de le dire, c'eût été pour le Gouvernement une noble pensée et une sage politique, que de savoir s'élever au-dessus de ces irritations subalternes. Il fallait mettre les réalités efficaces à la place des vaines apparences, et avoir le courage d'être juste, au risque de satisfaire ses adversaires et de mécontenter ses amis.

Ceux-ci d'ailleurs n'étaient point unanimes. Plusieurs le poussaient dans cette voie féconde, où il eût recueilli la récompense que l'avenir ne refuse jamais à ceux, qui pour assurer le triom-

phe du bien contre les passions et les préjugés du moment, ne craignent pas de se confier à son infailible sagesse.

La satisfaction complète des intérêts religieux eût rallié les masses paisibles et désespéré un petit nombre d'implacables ennemis. Les uns eussent joui avec reconnaissance d'un but loyalement cherché et honorablement conquis, les autres voyaient s'échapper de leurs mains, et sans retour, un moyen de déception et d'agitation redoutable. On contentait les premiers; on déconcertait et on isolait les seconds.

Le parti légitimiste était inévitablement dissous, car il se voyait presque réduit à un état-major sans armée. Il n'a de racines dans les classes populaires que par la sollicitude vivace des intérêts religieux; et, le peuple une fois rallié au trône nouveau par sa sécurité sur le maintien de la foi de ses pères, il ne restait plus qu'un groupe d'honorables fidélités ou d'inflexibles ressentiments. La bonne foi du pouvoir et le bonheur du pays eussent ramené les uns, le temps éteint toujours les autres.

Ainsi, le parti conservateur se reformait sur

de larges bases, et absorbait dans son sein toutes les traditions et toutes les forces nationales. La société elle-même reprenait son équilibre normal. Le gouvernement représentatif rentrait dans sa vérité, par l'antagonisme désormais unique et sincère des deux grands partis parlementaires de la stabilité et du progrès, tous deux acceptant la dynastie, tous deux scrupuleusement fidèles aux limites constitutionnelles. Les jacobites se faisaient torys : la nouvelle révolution de 1688 avait vieilli d'un siècle, et pouvait s'enraciner inébranlablement dans la postérité.

Un tel résultat eût comblé les vœux les plus chers de la royauté nouvelle, mais la tentative parut téméraire et le succès problématique. Toutefois, si le gouvernement ne s'abandonna pas sans réserve à cette voie salutaire, personne ne peut nier qu'il n'y ait fait les premiers pas.

Le personnel de l'Université fut amélioré ; on l'épura des plus fâcheux éléments que la tourmente révolutionnaire y avait jetés. La religion prit une plus grande place dans les collèges de l'Etat. Cette tendance devint surtout manifeste

dans les derniers temps. On détruisit plusieurs abus criants, on fit quelques exemples légitimes, on ferma des cours scandaleux, et on saisit avec empressement toutes les occasions d'appeler la religion au secours de l'instruction publique.

Le gouvernement fit plus ; il conçut la salutaire pensée d'une grande transaction entre l'Université et le Clergé. Créer entre eux une noble émulation de moralité et de lumières ; réaliser une concurrence sérieuse entre les collèges de l'Etat et les établissements libres ; inspirer, par là même, aux uns plus de surveillance morale, aux autres plus d'efforts scientifiques, et rendre les pères de famille maîtres de leurs préférences et juges souverains de ce grand concours ; c'était assurément une noble entreprise. Le Clergé y eût gagné en lumières, l'Université en force morale ; tous deux y auraient grandi. Le foyer de l'intelligence humaine s'y fût épuré et y eût brillé d'un plus vif éclat.

Un projet de loi fut rédigé, dans lequel on voyait percer timidement cet esprit ; mais les entraves nombreuses qu'il imposait encore à la liberté, laissaient trop évidemment pencher la ba-

lance du côté de l'Etat. Les deux Chambres en délibérèrent. Quelque imparfaite que fût la liberté d'enseignement sortie des votes de la Pairie, telle était encore la force des défiances et des préjugés éclectiques, qu'elle suscita des ombrages dans le sein de la Chambre élective. Un rapport célèbre l'amenda dans le sens de l'Université. Le gouvernement n'accueillit point ce rapport; et la Chambre de 1842, en refusant d'en reprendre la discussion, donna un premier gage à la liberté d'enseignement. La dernière Chambre s'était montrée plus favorable encore, et on pouvait espérer d'elle de plus larges concessions. Toutefois il était réservé à ces derniers temps de conclure cette transaction désirée sur de plus vastes bases; et en faisant une plus digne part à la liberté.

Mais le vent de l'adversité avait soufflé et aplani les obstacles. Sa puissance transforme tout en un instant; et ce qui était téméraire la veille devient possible le lendemain. Il est dans la destinée des hommes supérieurs de s'éclairer et de grandir par les épreuves; elles conquièrent les adhésions les plus difficiles, entraînent les

convictions les plus rebelles, préparent les concours les plus inattendus, et réunissent en un faisceau protecteur les forces les plus opposées et les plus nécessaires. On a vu venir des deux points extrêmes de l'horizon de grands orateurs qui se sont donné la main pour cimenter cette alliance de salut. Gloire soit rendue à leurs magnifiques talents, et plus encore, à leur noble et sincère courage! Ils ont rendu à la tribune française ses plus beaux jours; ils en ont préparé de plus sereins à l'avenir. Gloire aussi à ce ministre, jeune encore et déjà si grand de renommée, qui sut combiner des éléments si divers, se confier à leur patriotisme et diriger par son légitime ascendant leur noble conciliation!

Mais si l'œuvre est belle et doit consoler de tant de maux les générations présentes, par le nouvel élan donné aux générations futures, justice aussi à des jours difficiles, où on osa déposer le germe encore imparfait, que l'expérience des révolutions et la sainte liguë des hommes de bien devaient mûrir plus tard, sous la main de la Providence!

La loi sur la liberté de l'enseignement formait

au surplus le dernier anneau de la chaîne vraiment imposante des travaux que la Chambre énumérait dans son Adresse.

Ces travaux n'étaient pas de vagues velléités ou d'informes ébauches ; c'étaient des projets rédigés par le Gouvernement, et déposés déjà pour la plupart sur le bureau. Plusieurs avaient même subi les préparations parlementaires ; et des rapports, mûris par les commissions de la Chambre, n'attendaient plus que la dernière épreuve de la discussion publique.

On sait si le talent et l'expérience pratique faisaient défaut au Gouvernement et à l'Assemblée, et ce que pouvaient être la force et l'éclat de ces solennelles discussions.

On sait ce que valaient les lois délibérées dans ce temps, et ce que sont devenues plus tard tant de tentatives de changements, qui ont presque toutes abouti à démontrer leur sagesse, et à conserver ou à rétablir leur puissance.

Ces travaux étaient des progrès, de réels et salutaires progrès ; car ils liaient le passé et l'avenir, en consacrant les conquêtes de l'une et en préparant celles de l'autre. Cet entraînement

était frappant ; jamais ce grand but de tous les gouvernements dignes de ce nom, l'amélioration matérielle et morale du pays, n'avait été poursuivi avec plus d'efficacité, de mesure et de logique. Jamais l'activité d'une patriotique persévérance n'avait plus hautement honoré les pouvoirs parlementaires.

Elle éclatait dans tous ces projets législatifs soumis aux délibérations de l'Assemblée. Tous ces projets étaient des réformes, non pas des réformes follement imaginaires ou pompeusement impuissantes, mais des réformes fécondes et pacifiques ; des réformes sagement préparées, et fortifiant, par un complément nécessaire, des réformes déjà accomplies. Elles s'étendaient à tout et embrassaient tous les intérêts ; on y voyait des réformes économiques comme des réformes morales.

Le gouvernement de 1830 avait débuté par abolir la loterie et les jeux publics. Il devait briser d'abord les impôts qui corrompent les mœurs du peuple. Il proposait maintenant d'alléger l'impôt du sel, qui pèse sur les premiers besoins de la subsistance ; la taxe postale, qui

gène les plus nécessaires relations de tous les jours, les plus intimes épanchements de famille. Seulement on voulait combiner ces réductions avec les nécessités financières du pays, pour n'avoir pas à reprendre un bienfait qui ne peut être retiré sans de vives douleurs, et quelquefois sans de profondes secousses. On ne voulait pas non plus le faire payer aux populations, par une création d'impôts que leur nouveauté rend toujours plus lourds aux contribuables, plus embarrassants pour le pouvoir.

On voulait, pour l'impôt du sel, un système qui tout en modérant les sacrifices du trésor, les fit tourner entièrement au profit des masses, sans compter sur la compensation illusoire d'un accroissement de consommation, toujours promis et toujours vainement attendu.

On voulait que l'adoucissement du tarif postal s'appliquât surtout aux petites distances, qui embrassent presque toutes les relations des classes laborieuses. Il eût continué ainsi pour elles la tendance bienfaisante manifestée par la suppression du décime rural, sans priver complètement le trésor d'un impôt facilement payé, et légitime-

ment perçu sur les lointaines et fructueuses correspondances de la banque et du commerce. La République a depuis dégrevé les grandes taxes, et aggravé d'un quart les petites qui pèsent sur le grand nombre et sur la pauvreté.

Le progrès vraiment libéral que la Chambre voulait suivre par degrés, en matière d'impôts, elle entendait l'appliquer avec une égale persévérance aux améliorations morales et économiques du pays. On avait organisé, en 1833, l'instruction primaire sur une vaste échelle. On avait établi l'instruction facile pour tous et gratuite pour les pauvres seuls. L'instruction primaire se trouvait ainsi accessible pour chacun, sans être imposée à personne.

Il fallait compléter l'œuvre de la Charte en organisant l'instruction secondaire. Pour celle-là, la gratuité ne saurait être un devoir de l'Etat, pas plus que le monopole ne peut être son droit. L'instruction secondaire doit vivre, non d'une gratuité onéreuse aux masses et souvent funeste au pouvoir, mais d'une juste liberté qui affermis l'autorité paternelle, sans détruire la surveillance nationale. Il fallait marcher vers ce

double but. Tout changement était un progrès sur l'arbitraire légué par les régimes précédents. La marche eût été lente et contrariée par le choc des préjugés et des intérêts mal compris ; mais la vérité des principes, le salutaire effet des premières expériences, et le mouvement régulier de l'opinion religieuse, eussent, en bien peu de temps, agrandi et complété le bienfait.

Le gouvernement de 1830 avait adouci les lois pénales, et diminué, par les circonstances atténuantes, la mesure de la rigueur et les chances de l'impunité. Il fallait compenser la durée des châtimens par le frein redouté de leur efficacité. Il fallait bannir du lieu d'expiation la dangereuse propagande du crime, et étendre à tous le système de préservation et d'amendement, si heureusement essayé pour la jeunesse par les épreuves pénitentiaires et la réhabilitation des patronages ; il fallait surtout transplanter et transformer ces bagnes désolants, aussi impuissans contre les coupables que menaçans pour la société, et porter une main courageuse sur la plaie la plus honteuse et la plus invétérée

de nos temps modernes. Aussi on allait délibérer sur la réforme des prisons.

La marche des progrès économiques n'était pas moins clairement dessinée. Elle tendait surtout, avec une sollicitude prévoyante et dévouée, au bien de ces classes laborieuses, si malheureuses, si agitées, quand elles tiennent le pouvoir sous leur aveugle et orageuse omnipotence, si paisibles et si prospères, quand elles recherchent l'appui légal et régulier de sa bienfaitante tutelle. Il s'agissait tout à la fois de soulager leurs misères et de relever leur courage. On voulait leur faciliter l'existence journalière par le travail, l'aisance future par l'épargne, le progrès par l'égalité ; l'égalité par l'instruction, la force morale par la protection des sentimens religieux, qui sont la garantie de tous et le premier patrimoine du pauvre.

La société avait fondé les crèches, ouvert les salles d'asile à la faiblesse de l'enfance, offert aux forces de la maturité toutes les ressources de l'activité nationale. On allait compléter l'œuvre, en appropriant l'organisation des caisses

d'épargnes au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse.

Dans sa sollicitude pour nos classes laborieuses, le Gouvernement ne bornait pas là sa tâche. Il lui fallait encore : garantir la propriété du travail industriel par la loi des desseins de fabrique, comme on l'avait fait par la loi des brevets d'invention ; assurer sa moralité par l'inviolabilité des marques de commerce ; faciliter aux ouvriers l'accès de la justice par l'extension de la paternelle juridiction des prud'hommes ; protéger leur détresse contre les abus usuraires introduits dans les monts de piété, triste et nécessaire ressource des mauvais jours, quand l'épargne des bons n'a pu suffire à les conjurer. Toutes ces choses s'élaboraient et se combinaient à la fois.

Enfin, il lui fallait aussi secourir nos populations agricoles, par une sage loi sur les biens communaux qui forment la seule richesse des pauvres, par le dégagement de la propriété foncière, qui sert à la subsistance de tous. La Chambre allait délibérer sur la loi des biens communaux et sur la réforme hypothécaire.

Cette réforme hypothécaire avait été impatiemment attendue et longuement préparée ; on y avait préludé en simplifiant les expropriations et les partages des successions modiques. Mais il s'agissait d'une œuvre plus vaste et plus haute. L'innovation était immense par le résultat comme par les difficultés. Elle créait le vrai crédit foncier. Mais il fallait modifier profondément les lois et les habitudes civiles, faire plier les préjugés des légistes devant les vues élevées des législateurs, concilier les espérances et les garanties de la famille, avec l'intérêt suprême de la sincérité, de la liberté et du crédit.

Une telle œuvre devait s'accomplir à tout prix ; mais elle ne pouvait se brusquer. Les jurisconsultes avaient disserté ; les grands corps de la magistrature avaient donné leur avis ; la loi était prête dans les conseils du Gouvernement, et annoncée dans le discours du Trône.

La Chambre se fût empressée de l'améliorer par la coopération sérieuse de tout ce qu'elle renfermait dans son sein d'éminentes lumières ; elle eût rempli cette haute et difficile mission du législateur, qui combine avec la simplicité

du principe, le prudent ménagement des applications. On n'eût pas tour à tour exagéré et déserté la publicité. On n'eût pas supprimé l'hypothèque judiciaire-inscrite, pour maintenir l'hypothèque légale occulte. Nul doute qu'il ne fût sorti de ces épreuves, une loi digne d'un pays vraiment libéral et conservateur, qui eût assuré le triomphe d'une publicité absolue et vitale avec de prévoyantes garanties; et qui eût enfin, sans téméraires secousses, soulagé nos campagnes du triple fléau de la chicane, de la fraude et de l'usure.

Ainsi : réformes financières, morales, économiques, réforme de l'impôt, réforme de l'enseignement, réforme des prisons, réforme hypothécaire; tel était le vaste champ ouvert par l'Adresse aux progrès sérieux. Et ce n'étaient, dans cette voie civilisatrice, ni le premier pas, ni le dernier mot de la monarchie constitutionnelle.

Le Parlement allait consacrer aux réformes la session toute entière; il voulait surtout *adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource*. Ce sont eux qu'il fallait *préserver des dangereuses utopies*, et doter de toutes les *améliorations morales et matérielles*, que peuvent réaliser la force et l'in-

telligence des sociétés humaines. C'est pourtant le moment qu'on a pris pour l'accuser d'immobilité rétrograde, pour entraîner les populations égarrées à l'assaut du trône et de la constitution, pour les engloutir l'un et l'autre, avec toutes les espérances, dans le gouffre funeste d'une calamiteuse révolution! Les utopies sont venues; elles ont débordé sur notre patrie, et tous les désordres avec elles. Leur règne a été court, mais le souvenir n'en sera que trop long.

Au milieu de ces ineffables convulsions, que sont devenues les améliorations et les réformes?

La République n'en a pas réalisé une seule que la monarchie n'eût préparée. Toutes celles qu'elle a essayé d'accomplir étaient dans le programme de la dernière Adresse; mais elle est bien loin de l'avoir rempli tout entier. Les unes ont été achetées au prix d'immenses sacrifices et de nouveaux impôts; il a fallu en ajourner d'autres; quelques-unes ont été compromises par la témérité unie à l'impuissance. Plusieurs des conquêtes libérales du Gouvernement représentatif ont péri dans la tourmente, et il a fallu trois ans de crises incessantes, de pertes incalculables de la

fortune privée, d'énormes charges de la fortune publique; il a fallu l'effort conjuré de tous les hommes de bien, la loyale persévérance d'un pouvoir réparateur, pour reprendre, après tant de jours perdus, l'œuvre brisée du passé, et pour écrire de nouveau, dans le Message du Président de la République, le programme des travaux énoncés naguères dans le discours du Trône. Dieu veuille qu'ils n'avortent pas, comme tant d'autres, dans l'irréflexion des tentatives et la confusion des résultats!

Ainsi, pour acquérir les réformes politiques, on a paralysé l'essor des réformes sociales; et on a compromis jusqu'à leur beau nom, prostitué désormais aux rêves les plus insensés de la plus honteuse anarchie.

Et pourtant, on avait dit que les réformes sociales étaient le but, et les réformes politiques le moyen. On a répété: qu'au-dessus de la souveraineté des suffrages planait la souveraineté du bien public; on a proclamé que la République n'était qu'un non-sens odieux, si elle n'améliorait pas le sort de ceux qui souffrent, et si elle ne faisait pas avancer la destinée des peuples.... Les peuples peuvent dire ce qu'ils y ont gagné!

Ne ravigons pas de récentes douleurs, et ne remuons pas des ruines encore fumantes! N'étalons pas ce triste bilan qui malheureusement ne paraît point encore fermé; mais que du moins, pour l'enseignement de l'avenir, la nation puisse mesurer tout ce qu'elle a perdu, quand elle fut arrachée aux pacifiques progrès que méditaient ses représentants, pour être précipitée au cri des réformes politiques, dans la carrière des révolutions!

La Chambre, toutefois, ne formait point d'opposition absolue aux réformes politiques. Elle les voulait préparées par les mœurs, mesurées par la prudence, efficaces par leurs résultats. On avait largement marché dans cette voie depuis 1830.

L'élection était entrée à tous les degrés dans le gouvernement. La commune et le département avaient leurs conseils électifs, à l'exemple de l'Etat; la garde nationale nommait ses officiers; le commerce, ses chambres et ses tribunaux; les ouvriers, leurs prud'hommes. Le système électoral avait progressé partout, et le gouvernement de 1830 ne mérita certes, pas plus sur ce point

que sur les autres, le reproche d'immobilité. De grands esprits, des amis éminents de la liberté constitutionnelle, ont souvent même reproché à ses lois d'avoir devancé les mœurs.

Cependant on agitait de toutes parts l'opinion, pour exiger du parlement de nouveaux pas dans cette carrière encore si récemment expérimentée, et si imparfaitement affermie. On se plaignait de compter trop de fonctionnaires dans la Chambre, trop peu d'électeurs dans le pays. On provoquait la réforme parlementaire pour éliminer les uns, la réforme électorale pour multiplier les autres.

Les mêmes plaintes avaient précédé la Monarchie de juillet, et elle y avait fait droit. On n'avait demandé à la Restauration que la réélection des députés promus aux fonctions publiques, et le maintien des électeurs à 300 francs, avec la seule suppression du double vote et des grands collèges. La loi du 19 novembre 1830 avait accordé le premier point, celle du 9 mai 1831 avait largement dépassé le second. Elle avait abaissé le cens à 200 francs et doublé le nombre des électeurs. Depuis, les progrès de l'aisance publique l'a-

vaient triplé. Dix-sept ans s'étaient écoulés, et cette période ne semblait pas excessive à ceux qui aiment la stabilité des institutions du pays.

On ne peut nier toutefois, que le nombre des fonctionnaires dans la Chambre, ne préoccupât sérieusement les plus graves esprits. Ce nombre s'était accru moins rapidement qu'on ne l'a dit; mais enfin il s'était accru, et la situation du pays tendait évidemment à l'accroître encore.

Cette situation prenait ses premières racines dans les habitudes mêmes de la nation. L'attrait de la domination et le goût de l'autorité formèrent, dans tous les temps, un trait distinctif de son caractère. Elle aime à sentir le pouvoir au moins autant qu'à le dénigrer, et l'ardeur même de ses critiques trahit le secret de ses jalousies et le besoin de ses vanités.

Les institutions nouvelles avaient développé cette tendance des mœurs. 1789 nous avait légué, tout ensemble, la division féconde du sol et la destruction des grandes existences indépendantes. L'Empire avait grandi, par la puissante unité de la centralisation, le nombre et l'importance des fonctions publiques. La Charte

de 1814 avait institué la gratuité du mandat législatif, qui relevait la dignité de l'Assemblée, mais limitait notablement les candidatures.

A cette triple cause, déjà si favorable à l'entrée des fonctionnaires dans la Chambre, la Révolution de juillet était venue en ajouter une nouvelle. Un grand nombre de notabilités sociales s'étaient séparées du gouvernement. Le pouvoir leur avait rendu défiance pour défiance. Cet éloignement réciproque écartait de l'Assemblée beaucoup de ceux à qui un grand nom, ou une grande fortune héritée ou conquise, laissaient peu de chose à gagner.

On a su depuis ce que coûtent ceux qui n'ont rien à perdre !

Entre ces deux extrémités sociales, la chance électorale devait favoriser des positions modestes et laborieuses, plus ambitieuses de considération que de fortune, remplaçant, par la régularité des habitudes hiérarchiques, la fixité héréditaire des patrimoines, et présentant au pays la double garantie de l'instruction et du dévouement. La Chambre y a gagné en lumières et en expérience pratique, elle n'y a rien perdu en droiture et en véritable dignité.

Il serait curieux de comparer les susceptibilités respectueuses et inflexibles de cette Chambre monarchique vis-à-vis des prérogatives de la royauté héréditaire, avec les étranges alternatives de menace et d'abnégation qu'ont pratiquées, vis-à-vis d'un pouvoir temporaire et subordonné, les Assemblées souveraines de la République.

On savait alors le prix du respect de soi-même ; et si, parfois, des impatiences trop peu réglées ou des condescendances trop peu contenues ont excité de fâcheuses surprises, les impressions du Parlement n'ont pas été les dernières à se manifester, et ces rares exceptions ont trouvé leur frein le plus puissant dans le sentiment même de la Chambre.

Au reste, ces griefs, qui ont si bruyamment retenti dans le passé, ont bien perdu de leur portée depuis que les passions ont fait silence. L'invasion révolutionnaire des fonctions publiques a d'ailleurs donné au pays de plus graves préoccupations ; les hardiesses du favoritisme républicain lui ont préparé de plus étranges étonnements. Les énormités récentes n'amnistient pas les erreurs passées ; mais la comparaison rend à toutes

choses leurs véritables proportions, et l'attitude digne et laborieuse de tant de fonctionnaires indignement méconnus, en face de la tempête qui a détruit leur avenir, a redressé bien des injustices. Le suffrage des électeurs et les recherches même de la République ont complété la réparation.

Toutefois alors, le jour de l'épreuve n'avait pas lui. Des amis sincères et éclairés du pouvoir, trouvaient que le nombre des députés fonctionnaires embarrassait son allure dans le Parlement. On craignait de le voir placé entre le relâchement de la discipline et le soupçon de l'exigence. L'Assemblée y perdait à leurs yeux, cette physionomie extérieure d'initiative hardie et d'indépendance tranchée, qui plaît au caractère impressionnable du pays. Ils pensaient qu'on devait compter même avec un préjugé, et satisfaire l'opinion émiue par un mal apparent ou réel. Chacun s'efforçait de trouver un remède prudent et assuré, mais le remède était difficile.

L'exclusion absolue des fonctionnaires eût soulevé l'opinion générale. Nul n'eût osé y penser, et la République elle-même a reculé devant le radicalisme d'une telle proscription. Créer de

nouvelles classes d'incompatibilités, c'était diviser la Chambre en catégories, et les condamner à se décimer l'une après l'autre par des exclusions arbitraires et passionnées. D'ailleurs, quelles fonctions sacrifier de préférence à l'ostracisme parlementaire? L'exclusion restreinte aux petits fonctionnaires brisait les règles les plus libérales de l'égalité démocratique. Celle des grands décapitait la Chambre, et faussait toutes les conditions de l'équilibre politique.

Enfin, l'exclusion des incompatibilités, à moins de frapper partout avec une rigueur presque absolue, n'eût guère arrêté la tendance des mœurs et de la situation. Les collèges eussent souvent rempli, par des fonctionnaires compatibles, les vides commandés par la loi des incompatibilités. Les éléments eussent changé; le nombre qui préoccupait surtout l'opinion, serait resté le même; et on eût ainsi subi toutes les angoisses d'une douloureuse et blessante mutilation, sans apaiser l'opinion par son efficacité.

Restait l'idée de limiter par un maximum le nombre des fonctionnaires. Cette combinaison semblait la plus logique de toutes, puisqu'elle

allait droit au mal et promettait de l'atteindre sans paraître injurieuse. Elle a été pratiquée depuis dans d'autres pays constitutionnels. Mais il fallait subir le tirage au sort, dont la menace tenait en suspens toutes les existences politiques, et pouvait briser les plus précieuses par l'aveugle caprice du hasard.

De telles difficultés étaient graves; la République ne les a pas vaincues. Cependant tous les obstacles étaient brisés, toutes les nécessités de ménagement avaient disparu. Le vent des révolutions qui détruit tant de monuments précieux, déblaie au moins le sol et permet de reconstruire en toute liberté. Toute latitude était désormais donnée aux candidatures. Les conditions de cens étaient anéanties; le salaire des représentants rendait le mandat accessible à tous, et aucune opinion ne se tenait plus à l'écart. Les grands partis monarchiques si longtemps divisés s'étaient enfin ralliés devant les nécessités suprêmes de l'ordre social; l'union et le péril concentraient toutes les forces et appelaient tous les dévouements.

Avec tant de ressources, le problème des fonc-

tionnaires semblait devenu facile. On a tenté de le résoudre par une théorie absolue; mais quand on est venu à l'application pratique, que de déceptions, et même, osons le dire, que de fraudes au principe!

Que dire de ces commissions temporaires et renouvelées, de ces missions extraordinaires, de ces démissions données et reprises, qui accusent la témérité des novateurs, révèlent l'impuissance des lois, et compromettent la majesté des pouvoirs!

Ce n'est pas tout: quand on a parlé d'exclure toute l'armée de la représentation nationale, une explosion unanime d'indignation s'est fait entendre sur cette terre de courage et d'honneur. L'Assemblée n'a pu résister à cet invincible élan. L'armée toute entière a été amnistiée de la proscription parlementaire, mais celle-ci s'est vengée ailleurs. On a admis les sous-officiers et exclu les magistrats. Pour la première fois on a rompu l'égalité entre la toge et l'épée, ces deux puissances vitales et toujours inséparables du pays. Cette partialité militaire se comprend du reste dans une révolution née d'un coup de main,

où la force menace sans cesse l'œuvre qu'elle seule a fondée.

A Dieu ne plaise que je me plaigne de cette tendance! C'est la voix salutaire d'un dernier instinct de conservation et de discipline, qui est devenu le suprême espoir des bons citoyens. Mais cette prépondérance parlementaire de la force matérielle sur la force morale, qui repousse l'élément pacifique et admet l'élément armé, n'appartient qu'aux franchises de la République, et les monarchies constitutionnelles ne font pas de ces choses-là!

C'était sur d'autres bases, que s'agitaient dans le parlement les possibilités de la réforme parlementaire.

Malgré ces graves difficultés, le mouvement de l'opinion, les précédents débats de la Chambre, l'adhésion progressive d'une partie de la Majorité avaient mûri la question; le langage des ministres et l'attitude des partis parlementaires annonçaient formellement une solution prochaine. Elle ne devait, en aucun cas, dépasser la législature, et pouvait se résoudre dans la session.

Ce n'était point assez pour les impatiences qui voulaient dissoudre la Chambre, pour les passions qui aspiraient à troubler le pays. Mais la Chambre ne pouvait sanctionner les outrages qui demandaient son abdication immédiate au nom de son indignité, courber fatalement la tête devant la calomnie et la menace, et accepter sa propre honte sous la pression de la violence. D'ailleurs, les hommes sages qui prétendaient perfectionner l'instrument au lieu de le détruire, voulaient s'en servir, avant tout, pour accomplir les utiles travaux que promettait l'Adresse. La session devait d'abord être féconde, et l'avenir prochain de la réforme parlementaire n'en restait pas moins assuré.

Telle n'était pas la situation de la réforme électorale. Celle-là n'avait point, comme l'autre, mûri, par des débats longs et répétés, au sein du parlement. Elle était, tout ensemble, plus grave dans ses effets, moins prête dans ses moyens. Le pays l'avait vue lui-même longtemps avec indifférence. Depuis, on avait propagé avec succès au milieu de lui de vives préventions contre la Chambre. On ne lui avait pas inspiré

l'amour raisonné des droits politiques ; on l'avait passionné, on ne l'avait pas instruit.

Le parlement avait bien été entretenu plusieurs fois de l'adjonction des capacités, qui eût fait entrer dans les collèges électoraux, tous les éléments appelés à former le jury. Mais cette mesure ne pouvait être considérée comme une réforme ; c'était bien plutôt une simple rectification de la loi électorale.

Peut-être, quand elle fut demandée à ce titre, en 1841, de graves raisons politiques en eussent conseillé l'adoption ! Loin d'ouvrir à des réformes prématurées une carrière indéfinie, elle consacrait l'avenir de la loi existante, en redressant une inconséquence, et, pour ainsi dire, une méprise.

Les vingt mille électeurs qu'il s'agissait d'introduire dans les collèges, présentaient tous des garanties à l'ordre par des fonctions publiques, des cautionnements financiers, des carrières déjà avancées, des connaissances laborieusement acquises. La majorité d'entr'eux eût inévitablement grossi le parti conservateur. Casimir Périer voulait les admettre ; le gouvernement et la commis-

sion de la Chambre l'avaient proposé en 1831. Une émulation de défiance et de représailles mal comprises les avait seule combattus ; la confusion d'un débat parlementaire les fit exclure. Ils concouraient dès-lors à former le jury, qui exige bien plus de lumières, et on les avait appelés depuis à l'élection des Conseils généraux, bien plus exclusivement territoriale que l'élection politique.

Une telle inconséquence n'était pas bonne à maintenir. On risquait de favoriser imprudemment le monopole exclusif de la fortune, en refusant de donner cette faible part au principe de la notabilité intellectuelle, qui eût, à si peu de frais, élargi la base de nos lois. Il semblait, d'ailleurs, aussi généreux qu'habile, d'associer à l'exercice de la prérogative électorale, les plus considérables et les plus ardents du parti réformiste, et d'intéresser ainsi à la défendre, ceux-là mêmes qui pouvaient le mieux aspirer à la conquérir. Enfin, l'Opposition bornait alors toute son ambition à faire créer cette poignée d'électeurs, qui lui eussent été évidemment contraires. Le résultat eût trompé ses espérances, mais le pouvoir

eût satisfait ses demandes. Elle n'eût pu en produire de nouvelles pour venger sa défaite, sans montrer à tous les regards une incurable faiblesse et une insatiable exigence ; elle eût paru lassante, importune et presque ridicule, et de telles attitudes sont mortelles dans notre pays.

Ainsi un gouvernement nouveau, dont la sécurité est le premier besoin, ajournait pour longtemps, par une concession sans faiblesse comme sans péril, les chances toujours incertaines des transformations électorales et parlementaires.

Ces raisons étaient graves ; elles furent présentées avec autorité dans la session de 1841, à la veille des élections nouvelles, c'est-à-dire, dans le moment opportun pour réaliser les réformes sans discréditer les Assemblées. Je regretterai toujours, pour ma part, qu'elles n'aient pu prévaloir. On craignit par-dessus tout d'interrompre une stabilité précieuse, et d'ouvrir une carrière sans limite aux changements et aux aventures. On céda au culte superstitieux de la loi de 1831, que cette rectification n'eût pas plus sérieusement atteinte que le redressement introduit plus tard par la loi du domicile politique, et la

proposition échoua devant les scrupules plus respectables que prudents de la Majorité.

Les élections de 1842 suivirent. La mort du Duc d'Orléans, qui en signala si cruellement le cours, émut profondément la nation, et absorba toutes les préoccupations secondaires dans le besoin de l'union et de la durée. Les convictions individuelles cédèrent à cette nécessité suprême. L'Opposition reproduisit sa demande, mais avec une physionomie nouvelle. Elle y vit le point de départ de réformes plus étendues, et les mêla même plus tard à la proposition primitive. Celle-ci disparut bientôt dans les proportions menaçantes que prirent les exigences nouvelles, devenues populaires par l'agitation des banquets. On put alors regretter les sévérités absolues de la résistance ; mais il eût été insensé de perdre le bienfait de la stabilité en concessions désormais stériles, et de diviser la Majorité sans contenir l'Opposition.

La question se trouva donc posée, devant la Chambre et le pays, sur le terrain d'une large et profonde réforme. Ce mot abritait toutefois, par sa commode élasticité, les projets les plus hasar-

dés, comme les systèmes les plus contraires. Les bigarrures de la réforme électorale se tranchaient encore avec plus d'éclat, que les variétés de la réforme parlementaire. Tous ces programmes se combattaient l'un l'autre par d'incessantes et mutuelles objections. Chacun en effet en soulevait de graves.

Un modique abaissement du cens ne pouvait qu'ajouter aux chances de la corruption et de l'intrigue, en faisant descendre le suffrage, sans établir efficacement le contre-poids et la garantie du grand nombre.

Un abaissement plus large partageait la France en deux camps égaux et ennemis. On s'arrêta d'ailleurs dans cette voie, qui écarte bien vite d'arbitraires limites, et conduit par une pente rapide et nécessaire au suffrage universel.

Mais le suffrage universel direct était repoussé par tous les partis, comme une dangereuse et impraticable utopie. La Convention elle-même avait reculé devant lui, en suspendant sur-le-champ la constitution où elle l'avait inscrit comme une lettre morte.

Le suffrage universel à deux degrés, qui tem-

père l'entraînement des masses par l'influence des notabilités, semblait plus conforme aux possibilités de la politique, comme aux traditions de notre ancienne histoire et aux souvenirs de nos premières assemblées. Mais l'Opposition libérale n'en voulait à aucun prix, et l'appui du parti légitimiste le rendait suspect. La situation de tout le monde était encore si fausse, qu'on redoutait l'autorité, si ordinairement conservatrice, des grandes fortunes sur les populations rurales.

Au milieu du choc des partis, celui du Gouvernement était sans doute le plus fort; il devait nécessairement l'emporter sur chacun des autres séparés. Personne toutefois ne pouvait calculer jusqu'où l'ardeur de la lutte entraînerait les opinions les plus contraires, et ce que pourrait réserver au pays l'arme terrible des coalitions.

Un jour, sans doute, l'expérience des deux degrés d'élections pourrait se tenter. On pourrait alors comparer la puissance populaire de ses vastes bases, avec l'action politique plus restreinte et plus réelle, qui appartient à l'élection directe conférée aux notabilités sociales.

Quand le temps et la transmission héréditaire

de la royauté nouvelle auraient, par une épreuve décisive, affermi la Monarchie de 1830; quand le ralliement des ressentiments vaincus et des espérances détruites aurait réuni, en un seul faisceau, toutes les forces de la conservation sociale, il serait possible et sage de songer à une législation sérieuse et durable. Alors tous les pouvoirs, dégagés des préoccupations accidentelles et pourtant inévitables d'un intérêt dynastique désormais incontesté, pourraient essayer sans péril cette grande transformation électorale. On oserait, librement alors, chercher, en dehors des combinaisons étroites et passagères, les bases vitales et durables du système le plus approprié aux mœurs du temps, et aux nécessités permanentes de l'ordre social. Jusque-là il fallait se garder de réformes partielles et vaines, qui agitent l'opinion sans la satisfaire. Il fallait garantir le pays des systèmes confus et contradictoires de l'empirisme politique.

Telle était la pensée de la Chambre. Elle préférerait aux expériences hasardeuses de la théorie, la salutaire expérience de la pratique, en présence d'un système qui avait doté le pays de dix-

huit ans de paix et de prospérité. Elle croyait sage d'attendre son perfectionnement du temps, elle ne pouvait voir aucune urgence à le briser. Elle savait d'ailleurs qu'un bon gouvernement vivifie les institutions les plus imparfaites, et que, dans nos temps de discussion et de liberté, les systèmes d'élection les plus incomplets laissent pénétrer dans les assemblées l'action sérieuse et persévérante de l'opinion. Tous reflètent tôt ou tard les grandes phases de ses perpétuelles évolutions. Sous l'influence de son mobile et invincible entraînement, les mêmes éléments enfantent tour à tour les produits les plus contraires.

Cette vérité est empreinte à chaque page de notre histoire parlementaire. Les anciens collèges électoraux de l'Empire ont envoyé, tour à tour, la Chambre des Cent-Jours et la Chambre introuvable. Le double vote a donné les 300 qui soutinrent M. de Villèle, et les 221 qui firent l'Adresse et la Révolution de 1830.

A l'aurore de notre première Révolution, le suffrage universel à deux degrés a créé la Constituante avec ses cahiers monarchiques, et la Législative avec ses aspirations républicaines; et,

soixante ans plus tard, le suffrage universel et direct a fait une Assemblée Constituante républicaine et une Législative monarchique.

Ce dernier résultat a longtemps exalté les partisans du suffrage universel. On les a entendus railler la Monarchie qui avait dédaigné cette arme puissante, dont elle pouvait faire un facile et incontestable instrument de triomphe.

De telles récriminations confondent le présent avec le passé, et ne tiennent aucun compte des leçons de l'expérience. On ne sait pas ce que les débordements de l'anarchie ont imprimé d'enseignements ruineux et salutaires à l'indignation et à l'effroi des peuples. On oublie tout ce que le ralliement nécessaire de tous les hommes de bien a donné de force conservatrice et de direction tutélaire, aux manifestations de cette multitude essayant timidement encore le secret de sa puissance.

Il est vrai, le suffrage universel a sauvé trois fois le pays; il peut le sauver encore, en se fixant lui-même par un suprême effort. Il sera, j'aime à le croire, le plus souvent un instrument de salut. Toutefois on est peu tenté de féli-

citer un pays qui a besoin d'être sauvé si souvent, et ce n'est pas le suffrage universel qui l'affranchira jamais de ce besoin. Il aura, je le veux, des années de sagesse, pour des instants d'égarement; mais ce que des années de prudence auront à peine affermi, une heure de folie peut l'anéantir tout-à-coup. Jamais il ne peut rien sauver définitivement, et il peut tout perdre sans retour.

Sans doute aucun système d'élection n'est à l'abri du vent de l'opinion; mais, dans les autres du moins, on le voit s'élever peu à peu, on peut le suivre en le modérant ou le conjurer à propos; mais ici nul ne le prévoit et rien ne l'arrête. La soudaineté est son élément, la destruction son attribut. C'est la tempête qui engloutit dès qu'elle apparaît, c'est l'éclair qui frappe au moment qu'il luit.

C'est que le suffrage universel direct représente les fougueux emportements de l'opinion, bien plus que ses progrès éclairés et réfléchis. C'est qu'il y a : une opinion, fille glorieuse du temps, de la raison, de la science; et une opinion tristement enfantée par les préjugés, les

entraînements et les passions. L'une a ses bienfaits, l'autre a ses fureurs. L'une est la reine du monde, et il faut s'incliner devant son sceptre pacifique. L'autre en serait le tyran, et il faut arracher de ses mains la torche incendiaire et le glaive des révolutions. Tour à tour fleuve fécond, ou torrent dévastateur, il faut un vaste lit pour son cours régulier, et une invincible digue contre ses débordements.

Telle est donc la double mission d'un système électoral chez les nations civilisées. Il doit, tout ensemble, exprimer et contenir l'opinion. Le suffrage universel peut l'exprimer sans doute, tout en la faussant souvent par le double mensonge du scrutin de liste et de la majorité relative, mais il ne la contient jamais.

On a tenté, il est vrai, de l'organiser; sa révision a été mise de toute part à l'ordre du jour. Ceux même qui l'avaient vanté avec le plus de confiance, ont fait assaut d'ingénieuses combinaisons pour neutraliser son pouvoir et conjurer ses dangers; on a parlé de le régler, on a agi pour le restreindre. L'œuvre était difficile.

On devait écarter les résidences factices, dé-

courager les domiciles ambulatoires, prévenir la fraude des votes multiples. On pouvait exiger la continuité de la demeure et même le paiement de l'impôt, comme la preuve d'un établissement permanent et d'une translation sérieuse de domicile; mais pour rester dans le principe absolu de la révolution, il fallait renvoyer les existences nomades, incapables de faire une telle preuve, au domicile d'origine, au droit natif du berceau qui ne saurait pas plus manquer à la foi politique qu'à la loi civile. En supprimant le droit au lieu de le transplanter, on a fait de l'impôt personnel, non pas seulement un signe de domicile, mais une garantie de l'électorat. Cette garantie peut être conforme à la raison politique, comme aux traditions même les plus radicales des lieux et des temps les plus démocratiques. Elle est, à tout prendre, bien plutôt insuffisante qu'excessive. Elle n'écarte, à vrai dire, de l'urne électorale que les existences sans feu ni lieu, auxquelles les constitutions sérieuses n'impartirent jamais le droit de cité. Mais on n'en est pas moins entré dans les voies de l'électorat restreint. On a remplacé le droit absolu par les conditions légales.

On a fait dériver le suffrage de la libre concession de la loi, au lieu de faire du suffrage absolu l'autorité vitale de la loi elle-même. On a changé le point de départ de la société et de sa puissance. On a substitué au suffrage omnipotent et révolutionnaire, un suffrage légal et défini. On est sorti des utopies systématiques, pour rentrer dans la vérité pratique des faits et des institutions.

Une fois entré dans cette voie, on ne s'arrêtera pas. Le champ des améliorations est vaste; la nécessité de les obtenir est pressante. Jamais une organisation électorale n'accumula plus de vices et de dangers; et personne ne peut s'étonner de ce travail de transformation électorale, qui révèle, dans toutes les imaginations, la conscience des entraves présentes et des incertitudes futures.

Le vote au canton, c'est l'abstention des citoyens paisibles et le règne des minorités turbulentes. Le scrutin de liste, c'est la déception organisée des masses et le monopole imposé des coteries. La majorité relative, c'est la prépondérance avouée du petit nombre sur la conscience des majorités. De tels abus sont la destruction

du suffrage universel. Le vote à la commune peut seul assurer sa réalité; le scrutin individuel, sa liberté; la majorité absolue, sa sincérité.

Ce seraient là d'incontestables progrès dans l'organisation du suffrage universel.

Mais ne faudrait-il pas y joindre la condition du titre de chef de famille, qui exclut la dépendance, et celle de la publicité du vote, qui garantit des trahisons? Toutes deux moralisent le suffrage. L'une assure son indépendance, en maintenant les anciennes traditions patriarcales et libérales à la fois, qui faisaient du foyer et de la famille la sainte base de tous les droits; l'autre le dote de cette franchise, qui fait la considération de la vie publique comme de la vie privée, et sans laquelle les hommes sont indignes d'être honorés, et les peuples d'être libres.

Enfin, pour garantir le discernement du suffrage universel, on a demandé l'épreuve des deux degrés. C'est à ce prix qu'on se rapprochera le mieux du véritable but de l'élection, qui est d'appeler l'élite des nations à les gouverner. On aura plus de chances de faire de l'aristocratie avec de la démocratie, c'est-à-dire, d'imprimer

aux véritables notabilités sociales le prestige du vœu populaire.

Mais pour que cette garantie soit efficace, pour que cette double épreuve soit sérieuse, pour que le filtre de l'électorat à deux degrés purifie le suffrage universel des éléments toujours agités de son orageuse origine, il ne faut pas que ces deux degrés d'élection se suivent, se reflètent et se commandent immédiatement l'un l'autre. Deux élections, coup sur coup, pour le même but et pour la même cause, accroissent l'entraînement et ne le dominent pas. Il ne faut pas que l'électeur élu reçoive une commission d'un instant, que la passion improvise, et qui s'évanouit avec elle. Il faut que le titre d'électeur à conférer ne soit pas le seul but d'une élection primaire; car elle s'exerce alors sans réflexion et sans responsabilité. Il faut que ce titre soit lui-même la conséquence et la prérogative d'une mission permanente et déléguée, qui ne se défère qu'avec connaissance de cause et respect de soi-même.

On a dit que le peuple, excellent pour élire, est souverainement impropre pour gouverner. Il faut donc qu'il élise pour être bien gouverné, et

non pas qu'il gouverne lui-même en élisant. Il faut qu'il choisisse ses élus, parce qu'il a confiance dans leur sagesse; il ne faut pas qu'il prétende leur imposer la sienne. Or, dans toute élection qui a un but exclusivement politique, qu'elle s'exerce à deux degrés ou à un seul, la multitude veut imposer son caprice politique. Elle ne vote pas pour des candidats, mais pour des idées qu'elle ne sait pas comprendre, et souvent pour des passions qu'elle ne peut réprimer. Elle ne s'enquiert pas du mérite des hommes, mais de leur docilité à ses aveugles penchants. Elle ne recherche pas ce qu'ils sont, mais ce qu'elle entend qu'ils soient. Elle veut des instruments aveugles et non des directeurs éclairés. Elle ne leur demande pas de la gouverner, mais de lui obéir. Enfin, elle n'élit pas, elle gouverne, et proclame elle-même, par un plébiscite électoral, les décrets de son propre gouvernement.

Il en est autrement, quand au lieu de voter pour des questions purement politiques, dont elle ne peut discerner la véritable portée, elle choisit des mandataires qu'elle connaît, pour administrer des affaires qu'elle comprend. Les influences de

la probité et du savoir reprennent alors leurs droits, les renommées bonnes et pures recouvrent leur puissance, les choix retrouvent leur véritable caractère. L'élection aveugle était un péril, l'élection compétente et éclairée devient une force. La voix du foyer a choisi le plus digne. Ce choix devient une garantie pour l'Etat, et il appelle à son tour, pour élire les conseillers de ses propres affaires, ceux que les familles communales ont jugés les plus capables de faire les leurs. Ainsi, des conseils municipaux, élus par les chefs de famille de la commune, et devenant à leur tour la base principale de l'élection politique, présentent une des combinaisons les plus satisfaisantes pour l'esprit de liberté, et des plus rassurantes pour les nécessités de l'ordre.

Cette base ne saurait être la seule ; elle devrait se combiner avec d'autres éléments permanents et électifs, et donner, à tous les intérêts légitimes et à toutes les vraies notabilités, une part dans l'élection parlementaire.

Ce système, qui appellerait à l'élection politique toutes les notabilités municipales, départementales et professionnelles, désignées, par le

choix éclairé des populations locales et des agrégations particulières, pour représenter leurs droits et diriger leurs intérêts, réunit à la fois les avantages de l'élection directe des notables et ceux du suffrage universel. Il allie l'action libre et éclairée de l'une avec l'origine populaire de l'autre. Il fait sentir les besoins de l'opinion et n'impose pas ses caprices. Egalement éloigné du mensonge anarchique, des mandats impératifs et du privilège envahisseur du monopole, il partage entre les deux degrés la responsabilité et l'indépendance, amortit par l'épreuve du temps et la prudence des intérêts l'entraînement primitif des passions. Il place des pouvoirs partout et la souveraineté nulle part. Le suffrage universel y est organisé comme une grande institution. Il n'y tient pas lieu lui-même de toutes les autres ; il exerce une grande part de puissance ; il ne peut prétendre à la dictature.

C'est à cette dictature aveugle que l'ordre et la liberté ont également besoin de chercher un frein. Ce frein salutaire peut-il se trouver dans des institutions purement électives, quelque prudente et ménagée que soit leur combinaison ? Celle

que nous venons de tracer suffirait-elle à se garantir elle-même, des entraînements de cette omnipotence toujours vivante de son origine élective, si cette origine ne trouve pas, dans la permanence d'un autre pouvoir étranger à l'élection, la limite de ses écarts et le contre-poids de sa puissance?...

Mais il ne s'agit pas en ce moment de la balance des pouvoirs et de la réforme de la République; il s'agit de l'organisation du pouvoir électif et de la réforme électorale.

Il faut bien le reconnaître : car c'est la vérité dominante de ce sujet si vaste et si décisif pour le bonheur des peuples.

La question de la réforme électorale se réduit toujours à deux termes fondamentaux : Les électeurs exercent-ils un droit, ou accomplissent-ils un devoir? Reçoivent-ils ce droit de la société, qui le leur délègue dans son intérêt et non dans le leur; ou le tiennent-ils d'eux-mêmes, pour l'exercer avec la pleine latitude de leur caprice?

Accomplissent-ils un devoir, en conférant un mandat limité par des institutions préexistantes

et supérieures; ou exercent-ils une souveraineté illimitée, en usant directement d'un droit de suffrage qui domine lui-même toutes les institutions?

Enfin, le droit de suffrage est-il par lui-même absolu dans son origine, omnipotent dans ses volontés? Doit-il, au contraire, être défini dans sa base et limité dans ses effets, par les lois mêmes de la société?

Les deux termes de la question se tiennent par des nœuds indissolubles.

Il faut choisir entre les deux principes. Si le premier prévaut, toute réforme électorale reste impuissante, tant qu'elle n'a pas proclamé le droit universel et absolu. Les classes exclues ont toujours le droit de se dire déshéritées d'un droit naturel de gouvernement, inhérent à la qualité d'homme. L'étendue du droit de suffrage ne console point ceux qui n'y sont pas admis. Il est plus cruel d'être privé d'un droit reconnu comme essentiel au grand nombre, que de n'être point appelé à une prérogative conférée aux notabilités sociales dans l'intérêt de tous. L'humiliation de la personne vient alors aggraver la perte

du droit. On l'a bien vu, depuis que la loi nouvelle a repoussé de l'urne électorale ce qu'on a nommé la vile multitude. Ainsi, la République, née aux cris de réforme, n'a pas tardé à réformer le suffrage universel au nom de son salut; et déjà les exclus l'attaquent au nom de son principe, et les cris de réforme électorale redeviennent des cris de guerre. Tel est l'effet inévitable du principe absolu.

Si c'est le principe relatif qui prévaut, si le droit d'élire n'est qu'un mandat librement conféré par la société aux plus dignes, toute réforme électorale est inutile, tant qu'elle ne donne pas aux élections, la chance d'être plus éclairées, à la société, la garantie d'être mieux gouvernée. Cette question elle-même pose le véritable but de toute organisation sociale. Importe-t-il à une nation d'être gouvernée suivant sa volonté mobile, ou suivant son intérêt permanent?

C'est toucher aux fondements même de la société, à l'origine du pouvoir, à la fin véritable des hommes et des peuples, suivant les desseins de Dieu. C'est arriver au dogme de la souveraineté du peuple, passé chez nos publicistes du jour

à l'état d'axiôme, qui, dit-on, commande le respect par son évidence, et qui impose surtout l'obéissance par sa force.

On a souvent posé le dilemme du droit divin, ou de la souveraineté du peuple. On a demandé si les peuples étaient le patrimoine d'une famille, ou s'ils s'appartenaient eux-mêmes. On a demandé si les institutions du pays étaient immuables et sacrées, ou si elles restaient perpétuellement variables, à la merci des révolutions?

Faut-il s'incliner devant l'inviolabilité absolue, même de la tyrannie, ou s'agenouiller devant la permanente sainteté de l'insurrection populaire?

Faut-il choisir : pour les peuples, entre la soumission sans réserve et la licence sans frein; pour le pouvoir, entre l'idolâtrie aveugle ou la violence sacrilège?

Que deviennent alors la dignité de l'homme et la sûreté des sociétés?

Question immense et redoutable problème! Car on scrute avec une inexorable curiosité les fondements mêmes de la société, qu'il plut à Dieu de cacher dans de mystérieuses profondeurs!

On cherche à tout prix l'absolu, si conforme à l'orgueil et à la faiblesse de l'homme, à la vanité de sa raison et à l'infirmité de son intelligence; et toujours ce terrible dilemme pèse sur l'imagination et souvent sur la paix des sociétés! Déplorable alternative, que la plus sublime philosophie ne saurait dénouer, et que tranche seulement le glaive des révolutions!

L'histoire est là pour attester, par ses orageux souvenirs, que ce glaive dictatorial ne saurait être désarmé tout à fait par la sagesse des hommes; mais elle enseigne aussi, par son expérience, à quel prix le temps et la civilisation savent neutraliser le plus souvent sa redoutable puissance. Quand on réfléchit bien à la nature des termes extrêmes de la question, et à leur signification vraie, on les trouve plus près de se concilier qu'on ne pense.

Qu'est-ce, en effet, que le droit divin, sinon l'immutabilité absolue des pouvoirs établis, qui tiennent leurs droits d'une source préexistante aux volontés actuelles des gouvernés?

Qu'est-ce que la souveraineté du peuple, sinon la mobilité absolue de tous les pouvoirs, te-

nant leurs droits d'une volonté actuelle, qui s'évanouit, comme un point dans l'espace, aussitôt qu'elle est accomplie, pour faire place à une volonté nouvelle.

Quoi de plus contradictoire en apparence? Et cependant les deux systèmes proclament hautement la même pensée. Chacun prétend accomplir le bien de la société elle-même, et se dit le seul propre à atteindre ce but permanent de l'humanité.

Les partisans les plus absolus du droit divin n'ont jamais imaginé que ce droit, par cela même qu'il emprunte sa source au plus grand de tous les noms, ait été institué pour faire servir les nations de jouet aux caprices des rois. Celui de qui tout pouvoir procède n'a pas destiné l'œuvre de ses mains, le favori et le but de sa création, à devenir la chose d'un atôme couronné. Il n'a donné l'autorité que pour l'intérêt de tous, comme une charge et non comme un présent; et s'il l'a faite immuable, c'est parce qu'il a pensé que son immutabilité même était pour le pouvoir, une obligation de dévouement en même temps qu'une sécurité d'existence, et

pour les gouvernés, une garantie de modération comme un symbole de stabilité.

Les sectateurs les plus enthousiastes de la souveraineté du peuple n'ont pas osé révéler pour elle-même une idole aveugle et souvent suicide. Leur but ne pouvait être le règne capricieux de ce souverain insaisissable qui sacrifie tous les intérêts et les droits, tous les individus et lui-même à la toute-puissance de son empire d'un instant, et écrase tout, en passant, sous la redoutable roue de son char exterminateur. Non; ils ont cru que les nations avaient reçu d'en haut le privilège de l'infaillibilité sur leurs intérêts. C'est le droit divin des peuples, comme l'absolutisme est le droit divin des rois.

Ces deux thèses extrêmes outragent également la raison et son éternel créateur. Tout pouvoir est de droit divin, qu'il s'appelle roi ou peuple, par cela seul qu'il a reçu la mission de commander aux hommes, et de faire prévaloir sur la volonté de chacun une autre volonté; que cette volonté soit celle d'un seul ou d'un grand nombre, elle ne peut être imposée à tous qu'au nom du maître de tous. Le droit de commander

aux hommes ne saurait venir d'eux seuls; nul ne le donnerait sur lui-même, sans le pouvoir reprendre. Ainsi le veulent la liberté instinctive et l'égalité originelle de notre nature, et les partisans les plus ardents de la souveraineté du peuple proclament le plus haut le principe de l'inaliénabilité individuelle.

C'est donc à une source plus haute que tout pouvoir social puise sa force et son autorité.

Nul pouvoir n'est de droit divin, comme ayant reçu l'infaillibilité en partage. Dieu ne la donne pas plus aux rois qu'aux nations, et s'il leur laisse prendre quelquefois le glaive de sa force, il ne leur communique jamais le sceptre de son éternelle sagesse.

Ainsi, tous les pouvoirs sont de droit divin par leur mission et leur autorité. Nul ne l'est par sa science sans bornes, pas plus que par sa puissance sans limites. Tous ont la même origine et le même but, tous remontent au créateur de la société et tendent à sa conservation.

Mais à quel signe reconnaître la plus solide garantie de la conservation sociale?

Les uns, la voient dans l'ancienneté du pouvoir,

parce que l'épreuve justifie sa sagesse, et témoigne de sa conformité aux mœurs des nations qui l'ont admis ou maintenu. Les autres, dans sa nouveauté même, qui est le signe de la volonté actuelle et des besoins présents de la nation qui vient de l'inaugurer.

Pour les uns, l'expérience est le gage du progrès; pour les autres, c'est l'innovation.

Ces deux points de vue également faux dans leur application exclusive et absolue, ne laissent pas d'avoir leur côté vrai dans une juste mesure.

Le problème est de réunir dans le gouvernement des hommes, l'expérience et l'innovation, la sagesse des ancêtres et les aspirations du peuple nouveau. L'une a ses préjugés; l'autre, ses entraînements. Toutes deux réunies se modèrent l'une par l'autre, et présentent les plus grandes chances de bon gouvernement qu'il soit permis à l'homme de posséder.

Cette alliance des traditions du passé et des vœux du présent, fut toujours le but cherché par les publicistes; et on est bien près de l'atteindre, en substituant au périlleux mensonge de la Sou-

veraineté du Peuple, la réalité tutélaire de la Souveraineté Nationale.

Leurs noms se ressemblent; mais le ciel mit entre elles toute la distance qui sépare un immense bienfait d'un épouvantable fléau.

Toutes deux reposent à l'origine sur le consentement exprès ou tacite des peuples. Mais l'une le trouve surtout dans les traditions et les mœurs; l'autre le cherche sans cesse dans les perpétuelles évolutions d'un scrutin mensonger, qui se rouvre toujours et ne se ferme jamais. L'une en fait un contrat sacré qui crée des droits à la société et des devoirs aux citoyens; l'autre n'y voit qu'un fait éphémère, qui ne donne de droit qu'à la force et n'impose de devoirs à personne. L'une rassemble et organise les hommes, crée des institutions fécondes, fonde des monuments durables; l'autre isole les individus, brise tous les liens, réduit toutes les fondations en poussière. C'est le vent desséchant qui chasse devant lui les sables du désert, et bouleverse incessamment leurs formes toujours mouvantes et toujours stériles.

Toutes deux reconnaissent la mutabilité des lois humaines; mais l'une les modifie par le pro-

grès du temps et l'action des pouvoirs établis ; l'autre les renverse par le caprice d'un jour avec la rapidité de la tempête.

La Souveraineté Nationale : au dehors, c'est l'indépendance des nations sous la foi des traités ; au dedans, c'est l'indépendance des citoyens sous le respect des lois. Mais cette Souveraineté s'incline devant l'immortelle justice. Elle ne change les traités que suivant le droit des gens ; les lois, que suivant le droit national. Elle conserve la vie habituelle et régulière des sociétés ; et quand elle sort à de rares intervalles de sa marche paisible et mesurée, pour accomplir, devant une nécessité suprême, un grand travail de rénovation sociale, c'est toujours pour réparer les brèches faites au pays par les débordements de la Souveraineté du Peuple.

La Souveraineté du Peuple ne respecte pas plus les traités que les lois. La pente révolutionnaire n'a pas d'arrêt ; et l'on a vu comment les violeurs des trônes et des assemblées entendaient le respect des frontières et la loyauté internationale. Ce souverain sans engagement dans le passé, sans frein dans le présent, sans garantie dans

l'avenir, tenant tout de lui-même, épuisant son droit sans prévoyance et sans contre-poids, renversant tout avec la meurtrière rapidité de la foudre, n'offre, à vrai dire, que l'image de la destruction perpétuelle et d'un aveugle et incessant suicide. C'est l'anarchie organisée. C'est la dictature du fait substituée au règne des lois. C'est le droit tué par la force. C'est la souveraineté de la rue.

La Souveraineté Nationale, appuyée sur l'ensemble des institutions du pays et sur la sagesse des ancêtres, ne reconnaît pas à chaque berceau le droit de mettre en poudre toutes les colonnes de l'édifice qui l'a reçu et protégé. Les hommes ne sont pas sans passé, les fils sans engagements. La société n'est pas un hasard qui traverse l'espace. On la transmet comme on l'a reçue, avec les lois qui la modifient suivant la mobilité des besoins et la variation des mœurs de notre fragile nature. Mais ces changements ne s'accomplissent que par des épreuves réitérées ; et le temps comme la diversité des pouvoirs établis les protègent contre l'erreur, en dédaignant les capricieux

désirs d'un moment, pour n'accueillir que les besoins réels d'une époque.

La Souveraineté Nationale, ainsi comprise, n'est plus un orgueilleux désaveu de l'histoire, une parade de sacrilège désobéissance aux plus saintes traditions. Si elle emprunte encore, avec une incorrection qui accuse le vague inséparable de nos idées et l'inévitable imperfection de nos langues, le terme ambitieux de Souveraineté qui n'appartient qu'à la majesté de l'infinie puissance, elle ne reconnaît en définitive que l'indépendance native des peuples, la sainteté des traditions, le développement des mœurs, la perfectibilité des lois. Elle est un hommage à la dignité originelle de l'homme, un effort gradué et permanent pour améliorer sa condition, un pas prudent et réfléchi pour accomplir les fins de sa destinée religieuse et politique.

C'est la réalisation de cette idée que la Monarchie Constitutionnelle a reçu mission d'accomplir. C'est là surtout que la Souveraineté Nationale peut toujours être en action sans désordre; là, nul pouvoir n'a le droit de s'en dire le repré-

sentant seul et sans partage; nul ne peut, à ce titre, improviser, par son unique et passagère volonté, la destruction violente du passé, ou les terribles enchaînements de l'avenir.

Alors la Souveraineté Nationale est partout et nulle part; elle réside dans le faisceau des traditions et des institutions du pays, représenté par l'ensemble des pouvoirs qui le régissent. Chacun d'eux répond à une portion de la souveraineté partiellement et irrévocablement déléguée. Tous ont le devoir et l'intérêt de conserver, nul n'a le droit de détruire; tous se servent réciproquement d'équilibre et de contrôle. La voie des innovations reste lente et difficile; et le mouvement brusque et désordonné des imaginations est ainsi réglé et modéré, sans rester jamais insensible aux leçons de l'expérience, aux progrès réfléchis de la raison publique, aux besoins réels et éprouvés des temps nouveaux.

C'est le gouvernement des transitions mesurées et des transactions prudentes. C'est un mouvement conciliateur et animé, qui ne se précipite et ne s'arrête jamais. Les nouveautés même les plus heureuses y sont souvent retardées, car

tous les intérêts y ont leur place, tous les faits existants y ont leur puissance et toutes les objections le droit d'être écoutées. Mais si la vérité y subit souvent une sorte de quarantaine gênante et rigoureuse, elle touchera tôt ou tard au port, purifiée et éprouvée par le temps et la discussion, sous le soleil de la liberté.

Il en est autrement du despotisme ou de la démagogie. Les courtisans du sabre ou du peuple ne reconnaissent pas de frein légal. La monarchie en trouve dans les mœurs ; la démocratie n'en respecte aucun. Sous son empire, comme sous celui de la dictature d'un seul, il y a sans cesse un souverain vivant, visible et agissant par la subite inspiration d'une puissance sans obstacle et sans contrôle. Un coup-d'œil est un acte de volonté, un instant peut improviser un bienfait, un instant en peut détruire mille. C'est un gouvernement de surprise, de soubresauts, de chocs et de réactions perpétuelles. Rien n'y est stable que l'instabilité même, et soit que le souverain s'appelle roi ou peuple, despote ou multitude, nul arbre ne peut se fier sur sa racine, nul citoyen sur sa carrière, et personne ne peut

s'endormir en paix, sans craindre de trouver au réveil son passé anéanti, ou son avenir brisé par un coup de foudre qu'aucun nuage n'annonce, qu'aucun paratonnerre ne garantit.

Sans doute, entre ces deux dictatures, celle à mille bras et à mille têtes serait la plus pesante et la plus aveugle. La volonté d'un seul qui compte sur un lendemain, dont il répond devant les révolutions et l'histoire, présenterait plus de stabilité et de garantie, que les caprices sans cesse renaissants de ce souverain multiple et anarchique, qui n'agit que pour se démentir, qui ne se retrouve jamais le même, et échappe, par son immense fractionnement comme par son anonyme obscurité, à toutes les responsabilités de l'avenir.

Mais sous l'un comme sous l'autre de ces régimes extrêmes, plus conforme d'origine qu'ils n'en voudraient convenir tous deux, les droits privés restent également sans garantie réelle et sérieuse. On en fait litière, sous prétexte de l'intérêt public, dont le représentant, couronné ou non, se fait l'infailible oracle. Tous les dictateurs se ressemblent, tous se disent inexorablement et incommutablement les délégués de Dieu

même, et les suprêmes arbitres de l'humaine destinée.

Qui pourrait se plaindre, dans une république à suffrage universel, des atteintes portées à toutes les libertés privées, à la faculté de penser, d'écrire, de prier, d'agir, d'enseigner, puisque toutes les entraves sont censées mises pour l'intérêt de tous et par la volonté de tous? Chaque citoyen semble dédommagé par la part qu'il prend aux affaires publiques, de la gêne qu'il subit dans ses affaires privées. Roi de la place publique, il subit les soucis et les sacrifices de la royauté.

Ainsi ont vécu les grandes républiques de l'antiquité : les maîtres du forum étaient esclaves au foyer. Leurs enfants, leurs carrières, leur patrimoine étaient autant d'offrandes à la patrie. L'unité pesait sur la liberté par une règle inflexible. Il fallait vénérer les dieux de la patrie; enseigner les maximes, suivre l'éducation, embrasser les professions imposées par la patrie. C'est par l'anéantissement de l'homme privé, par l'étouffement de ses plus chers intérêts, par la destruction de ses plus intimes facultés, qu'ont fleuri les plus fameuses républiques, avec leurs

impitoyables principes et leurs sauvages vertus.

Elles ne laissaient pas de remonter à une source honorable, celle de toutes les grandes choses ici-bas : le mérite du sacrifice. Mais elles se trompaient d'objet, en immolant la nature à une patrie factice qui la dégradait quelquefois et l'outrageait souvent, au lieu de tout subordonner à l'éternelle justice qui épure et relève les grands sentiments du cœur, sans jamais les briser ou les démentir.

Telle n'est point la mission des sociétés modernes. La protection de l'homme privé, l'indépendance de ses facultés, le maintien de toutes les libertés de l'individu, la défense jalouse de la famille et du foyer, sont les premiers besoins du temps et les premiers devoirs de la société. Chacun ne veut sacrifier de ces biens précieux, que ce qu'il en faut verser dans le trésor commun de la puissance publique, pour obtenir en sécurité le centuple de ce qu'il perd en indépendance. Les sociétés réputées les plus parfaites sont celles qui prennent le moins et donnent le plus, celles qui ont doté le moins richement le

pouvoir et le plus largement les libertés privées. Ainsi l'autorité qu'on chérit le plus, est celle qu'on sent le moins; le gouvernement le plus conforme à l'empire des mœurs est celui qui protège par l'ascendant moral, autant que par la force matérielle, la marche régulière des faits et le progrès des intelligences.

La grande transaction de la monarchie constitutionnelle concilie et combine, à les bien prendre, le principe de la souveraineté d'en haut et celui de la souveraineté d'en bas.

Comme le premier, elle emprunte sa force première aux traditions de la famille et de la société, aux origines immémoriales du pouvoir.

Comme le second, elle consacre les tempéraments que le vœu des nations réclame, mais seulement quand ce vœu a subi, par les institutions du pays, assez de contrôles et d'épreuves pour devenir l'expression d'un besoin réel, et non le mouvement désordonné d'une fantaisie éphémère.

Il est vrai que les fanatiques de la Souveraineté populaire n'écoutent ces restrictions pru-

dententes qu'avec un superbe mépris. A les entendre, la Souveraineté du Peuple n'est vraie qu'autant qu'elle est absolue dans son autorité, universelle dans son exercice, inaliénable dans sa durée. L'idiot comme le sage, le pauvre que la société assiste comme le magistrat qui la protège, l'adolescent que la passion entraîne, l'homme mûr que la raison dirige, jettent un poids égal dans la balance des pouvoirs, et cette balance pèse les destinées tout entières de la nation. La propriété, la religion, la famille, tout reconnaît la loi suprême de ses oracles; tous ces biens primordiaux de l'homme ne sont sortis à un certain jour que des délibérations de la foule; et cet ordre merveilleux qu'elle improvisa par un hasard de sa sagesse, elle le peut détruire par l'irrésistible courant de ses journalières et changeantes volontés.

Ce caprice peut tout dans le monde, excepté se limiter lui-même. Il met des freins à tout, excepté à sa propre instabilité. C'est en vain que dans un jour de prudence généreuse et inspirée, il voudrait se garantir lui-même des entraînements de sa nature, et, confiant dans les con-

quêtes du temps et dans la protection de Dieu, assurer son avenir contre le germe destructeur que perpétue en lui la loi de son origine. Non, non, c'est en vain que sa prévoyante sagesse voudrait l'enchaîner au repos pour longtemps. Les autres souverains sont grands quand ils s'agenouillent devant Dieu, et déposent à ses pieds l'aveu de leur faiblesse et l'éclat de leur couronne. Mais pour le géant populaire, cette sainte et magnifique reconnaissance de sa fragilité n'est qu'une dégradation honteuse, dont il doit s'abstenir sous peine de lèse-majesté nationale. Aucun port ne peut s'ouvrir pour l'abriter de l'éternelle instabilité de ses orages ; il faut que l'agitation soit sa vie, et le naufrage sa destinée. Pour mieux s'appartenir, il est condamné à se perdre, et tout lui est permis, excepté son salut.

Ces grands docteurs de la liberté, qui sacrifient ainsi sans scrupule les destinées permanentes des nations à leur inconstance révolutionnaire, et qui, pour mieux respecter ce prétendu droit, foulent aux pieds le droit éternel de leur conser-

vation, ne connaissent pas mieux les penchans de l'homme que ses vrais intérêts.

L'homme n'a de véritable joie et de satisfaction réelle ici-bas que dans le sentiment de la durée; l'incertitude du lendemain trouble le charme de sa félicité. Il s'arrange d'autant mieux pour un long avenir, que sa nature lui en donne moins d'assurance. Composé d'argile et d'immortalité, il tient de sa double origine par l'attrait de la mobilité et par le besoin de la fixité. Il se laisse aller à ce qui change ; mais il n'attache de prix qu'à ce qui demeure.

Toutes les institutions les plus chères à ses sentimens, les plus intimes à sa nature, grandissent d'autant plus dans son respect, qu'elles progressent vers la stabilité. On vénère le sacerdoce parce qu'il est indélébile ; la magistrature impose par son inamovibilité ; la propriété attache parce qu'elle est héréditaire ; le mariage n'est auguste et touchant que par son éternité ; la religion, ce suprême exemple de toutes les grandes institutions humaines, ne se sépare des sectes que par l'impérissable caractère de la céleste infaillibilité. Toutes les œuvres des hommes mesurent

leur perfection aux progrès qui les rapprochent de ce divin modèle.

Pense-t-on que le pouvoir échappe à cette loi essentielle de l'humanité, à cette condition nécessaire de ses respects? Non, non, le pouvoir n'a de consistance ici-bas, que par l'assurance de sa continuité; il n'a de force dans le présent que par la certitude de son avenir. On traite aujourd'hui sans ménagement l'autorité qu'on est sûr de fouler aux pieds demain.

Cette vérité frappe par son évidence les plus rebelles esprits; et, par une inconséquence étrange et pourtant nécessaire, ils admettent, sous le régime de la souveraineté populaire, des lois temporairement inviolables et des constitutions momentanément obligatoires. Le suffrage universel lui-même peut s'abdiquer pour un temps, et la souveraineté du peuple commettant s'agenouille devant le droit omnipotent de ses délégués.

Prenons garde pourtant! si cette souveraineté ne se peut aliéner à toujours, elle ne se peut suspendre à temps; elle n'a pas plus le droit de se donner en bail à des tribuns qu'en dépôt à une dynastie; et je ne sais même si, la délégation

une fois admise, la dignité nationale ne s'élève pas elle-même en proportion de la hauteur et de la durée de ceux qu'elle a choisis pour la représenter.

Si le peuple peut tout, excepté s'engager lui-même, si sa volonté présente a toujours le droit instantané de détrôner sa volonté passée, elle peut aussi, au premier clin-d'œil du maître, se briser devant sa volonté future. Si les générations passées n'ont pu lier les générations présentes, celles-ci n'ont aucun droit sur les générations à venir; et, comme, par ses renouvellements de chaque seconde, la société présente n'est qu'un point insaisissable entre les tombes qui se ferment et les berceaux qui s'apprentent; comme à vrai dire elle finit sans cesse dans ses membres, et dans son ensemble jamais; il s'ensuit, ou qu'elle ne peut se lier un seul instant parce qu'elle renaît toujours, ou que ses engagements vivent toujours, parce qu'elle ne meurt jamais.

Mais si le lien est impossible pour l'avenir, il l'est pour trois ans, pour un an, pour un jour. Adieu les constitutions à terme, comme les constitutions immortelles! Adieu l'utilité des ré-

visions périodiques et solennelles, comme celle de la révision graduelle et insensible des temps ! Décrets, lois, constitutions : tout n'a qu'une forme. Dans un champ de mars populaire sans cesse assemblé, avec 36 millions de têtes, le plébiscite s'improvise et se promulgue au hasard, se confirmant ou se démentant lui-même, et ne régissant qu'un présent qui lui échappe toujours. Car le temps passé à recueillir les suffrages a pu suffire pour changer ses volontés, et l'instant qui promulgue la loi, de par l'ordre du peuple, est peut-être celui où déjà cet ordre la détruit.

Chacun garde le droit imprescriptible d'en appeler à l'instant même de Philippe à Philippe, sauf à le trouver souvent furieux dans ses rêves et rarement éveillé. Et comme la convocation ne peut s'accomplir au gré du caprice de chacune de ces portions de roi, chacune se constitue l'interprète de la souveraineté, et il ne reste plus que le chaos des incertitudes, et le tumulte de fractions populaires opposées, saisissant chacune à son tour le glaive de la guerre civile, et s'écrasant l'une après l'autre par des triomphes aussi

douloureux que stériles. C'est la société campant dans l'anarchie; c'est l'empire de la raison remplacé par l'oppression de la violence; c'est la Souveraineté du Peuple à la place de la Souveraineté Nationale.

Qui donc a pu rêver cette monstrueuse image qui rend le monde au chaos, en le condamnant à s'agiter frénétiquement et sans relâche dans le délire des révolutions, et dans les hontes de l'impuissance?

Personne ne l'a sérieusement osé; tous ont admis que le peuple peut s'imposer à lui-même ces entraves, qu'il a brisées aux mains de la religion et de l'autorité. On a même organisé une force pour le contraindre à les subir, et le maître est devenu au moins pour un temps l'esclave du pouvoir qu'il a fait.

Mais s'il peut se lier pour quelques jours, pourquoi pas pour quelques années? S'il le peut pour des années, pourquoi pas pour des siècles, qui sont les années de la longue vie des nations? Qui peut fixer la limite et le point de départ des générations qui se meuvent et se confondent sans cesse dans une société qui ne meurt pas; et si le

vote d'un instant peut commander cinq ans de respect aux volontés qu'un hasard a peut-être brisées ou méconnues, comment ces volontés transmises d'âge en âge, sanctionnées par l'expérience même et affermies par le courant des années, ne pourraient-elles opposer, pendant une période suffisante, des digues salutaires à la fureur effrénée du changement, à l'incessant bouillonnement des passions?

Ou il faut proclamer la nullité absolue des contrats, la violation de la foi jurée, l'abjuration des ancêtres; détruire, avec l'hérédité obligatoire des sociétés politiques, la sainteté des transmissions de la société civile; et briser du même coup les traditions de la religion, celles de la propriété, de la famille! ou il faut admettre que nous entrons en naissant dans une société toute faite, qui a acquis, en protégeant notre existence, le droit de faire respecter la sienne; et que les changements inévitables des formes humaines ne peuvent régulièrement s'accomplir que par le progrès du temps et le jeu régulier des institutions nationales.

Dans le premier cas, vous déchaînez l'anarchie

trônant sous le manteau sanglant de la Souveraineté du Peuple. Dans le second, vous inaugurez l'ordre et la liberté régnant ensemble sous l'égide tutélaire de la Souveraineté Nationale.

Au reste, les plus ardents démocrates ne reconnaissent pas plus que nous l'absolutisme de ce souverain tant flatté. A les entendre, il est des droits d'agitation sainte que le peuple ne peut suspendre, par la toute-puissance même de son suffrage universel. On a placé les idoles révolutionnaires de la démocratie au-dessus même de ses plus solennelles volontés. On a proclamé la Souveraineté du but.

Triste inconséquence et pourtant nécessaire hommage à la vérité! On a placé l'inviolabilité des clubs au-dessus des volontés de la nation, et on n'a pas daigné s'apercevoir que la religion, la propriété et la famille pouvaient aussi prétendre à conserver leur place dans le monde, et que ces vieilles gardiennes de l'humanité ne pouvaient pas plus être jetées aux hasards d'un scrutin mensonger, que les créations plus ou moins fantastiques qu'on s'est plu à décorer du nom de droits imprescriptibles de l'homme.

Ah! sans doute, il est des principes au-dessus des majorités! Les formes de la société varient, son essence ne change jamais. Elle n'a pu se créer, elle ne pourrait se dissoudre que par le concours de tous; même les associations secondaires que forment tous les jours le commerce et le courant des affaires du monde, ne se peuvent transformer que par un consentement unanime. Les majorités qui les régissent sont impuissantes à les changer ou à les détruire. Et la grande société nationale obtiendrait moins de garantie que ces associations subalternes et passagères?... Elle resterait seule à la merci de tous les bouleversements, de toutes les inconstances? Non, non! les principes éternels dominent toutes majorité et minorité. Où le droit parle, la force doit se taire! Dès que la violence remplace la foi des promesses, l'oppression commence, et le nombre des mains qui l'imposent peut la rendre plus pesante et non plus légitime!

La Souveraineté du but! Ah! vous avez dit plus vrai que vous ne pensez. Oui, la véritable Souveraineté du monde, c'est le but permanent de l'humanité, cette aspiration perpétuelle de la

nature vers le beau et le vrai. C'est le besoin instinctif et conservateur d'assurer la vie morale et matérielle de tous, de garantir à la faiblesse sa protection, au travail sa sécurité, à la vertu sa récompense, au crime son châtement. Les gouvernements les plus parfaits sont ceux qui répondent le mieux à ces nécessités de salut. Le véritable progrès est celui qui s'avance vers ce but éternel et immuable de toute souveraineté, et la véritable Souveraineté se compte par ses bienfaits et non par ses suffrages.

Ainsi, l'erreur la plus hardie se voit forcée pour vivre un instant de confesser la vérité. L'inviolabilité des constitutions démocratiques ne peut s'établir que par la reconnaissance des droits primordiaux des sociétés et des traditions nationales. La Souveraineté des clubs a besoin, pour se défendre, de la Souveraineté du but, c'est-à-dire de la seule vraie, de la seule féconde de toutes les fins sociales.

Ainsi, toutes les questions approfondies ramènent à la vérité. Un grand esprit l'a dit: Le demi-savoir éloigne de Dieu, le savoir complet y ramène.

Tout cela, c'est la destruction de la Souveraineté du Peuple, telle que la démagogie l'a rêvée ; c'est la reconstruction de la Souveraineté Nationale, telle que l'ont pratiquée tous les siècles.

Le savoir par excellence de la politique, c'est-à-dire l'expérience, hélas ! trop complète parmi nous, nous ramènera-t-il, en effet, aux volontés de Dieu, qui ne sont autres que l'ordre et la justice dans les sociétés organisées ?

Il est permis de ne pas désespérer, quand on se souvient de tant d'épreuves traversées, de tant de périls vaincus. La protection d'en haut ne s'est-elle pas manifestée, par les voies même que la Révolution avait choisies pour tout détruire ? Le suffrage universel, ce redoutable instrument de démolition sociale, ne s'est-il pas retourné pour frapper ceux qui en avaient armé le peuple contre la justice et contre lui-même ?

Le Gouvernement provisoire n'est-il pas tombé devant les assemblées convoquées par les pro-consuls, et tyrannisées par les clubs incendiaires ? N'a-t-on pas vu, au 16 avril, le peuple des barricades étouffer le communisme dans l'étreinte de ses bras déchaînés pour le couronner ? Et la

nation entière, républicainement consultée, au 10 décembre, sauver la société malgré son gouvernement, et peut-être la République elle-même, en brisant ses auteurs et en insultant son avènement ? Qui peut dire où la France s'arrêtera dans cette voie de salut, et si elle se hâtera de terminer une crise sans cesse renaissante ? En tous cas, il en restera, au milieu de tant de désastres toujours longs à effacer, le souvenir des redoutables enseignements qui ont détruit tant de paradoxes, mis à nu le néant de tant de déceptions populaires, usé avec une si foudroyante rapidité les hommes et les choses de l'anarchie, et rendu un si vif éclat aux éternelles vérités de la justice et de la société.

Un tel avenir va-t-il bientôt luire sur notre pays ?

Il y aurait présomption, sans doute, à dire que ce jour réparateur est déjà levé ; mais il s'approche à grands pas. Et puisse la suprême sagesse ne pas réserver encore, avant son aurore désirée, une dernière et redoutable crise au monde, si, après tant de maux soufferts et de si visibles menaces, notre aveuglement demande

encore le châtimeut d'une plus épouvantable réalité !

Cette crise se terminera-t-elle par le retour de la Monarchie, ou par le maintien de la République ramenée à ses conditions d'ordre, de régularité et de durée, sans lesquelles nulle société ne peut vivre ? c'est le secret de l'avenir. En tous cas, si la République survit, ce ne sera jamais qu'une république nominale.

La république véritable, celle qui se réalise par la participation directe et continue de tous, au gouvernement des affaires, ne peut vivre en liberté que dans une étroite enceinte. Il lui faut un seul forum pour contenir tous ses citoyens, une seule tribune pour les haranguer, enfin, une seule ame et un seul corps qui puissent espérer, vouloir, agir, avec l'inséparable puissance de l'unité du lieu et de la rapidité du temps.

Aussi, les véritables républiques ne sont, à vrai dire, que de grandes municipalités. Elles peuvent avoir au dehors des esclaves, des tributaires, des alliés ; elles n'ont de citoyens que dans leurs murs ; et, dès que l'état franchit cette

limite, pour s'étendre et grandir au loin, le peuple primordial perd nécessairement chez lui son droit direct de gouvernement, qui se transporte partout avec les prérogatives de la cité, et le pouvoir suprême ne s'exerce plus que par délégation.

Les grandes nations varient sur les formes de la délégation. Les unes la créent fixe et héréditaire, pour conquérir la stabilité ; les autres, mobile et élective, pour mieux assurer la liberté. Les unes fondent des monarchies ; les autres gardent encore, en se fédérant, le nom de république. Mais, sous ces deux formes, le peuple ne règne jamais ; il élit un instant pour obéir tousjours, et ne délibère guères que sur le choix de ses maîtres.

Leur fixité assure mieux la sécurité, leur renouvellement laisse plus de latitude à la liberté.

Les deux systèmes portent avec eux les imperfections nécessaires des formes trop simples, des principes trop absolus.

L'idée de combiner l'hérédité du pouvoir qui gouverne, avec le renouvellement électif du pouvoir qui délibère, et de faire entrer ainsi dans le

gouvernement de l'Etat la garantie de la durée et l'influence mobile de l'opinion, est une des plus heureuses combinaisons du perfectionnement des sociétés.

On y est venu des deux points de l'horizon ; on peut partir de la démocratie ou du despotisme pour en venir à la Monarchie Constitutionnelle. La Monarchie Constitutionnelle est un progrès vis-à-vis de tous deux ; c'est à elle qu'il appartient surtout : de *garantir l'ordre social et toutes ses conditions, les libertés publiques et tous leurs développements, de satisfaire à tous les besoins par l'union des pouvoirs, et d'assurer aux générations futures le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'alliance de l'ordre et de la liberté.*

C'est ainsi que la dernière Chambre comprenait la Monarchie Constitutionnelle.

Jamais on n'avait su la peindre avec un plus noble langage.

Cet hommage couronnait dignement une Adresse, consacrée toute entière à rappeler des bienfaits passés, à préparer des résolutions futures pour le bonheur des peuples.

Cet hommage était un vœu, et semblait une garantie d'avenir. La Providence a voulu qu'il fût un adieu. Cet adieu pourra susciter des regrets ; mais ce n'est pas du moins à la Chambre des Députés qu'il laissera des remords.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

LA CHAMBRE
AUX JOURNÉES DE FÉVRIER.

LA CHAMBRE

AUX JOURNÉES DE FÉVRIER.

L'Adresse était votée, les deux Chambres avaient donné leur adhésion à la politique du Gouvernement. Le Roi s'était félicité dans sa réponse, de cette nouvelle manifestation de concours. L'union des pouvoirs, dernier terme des luttes constitutionnelles, paraissait leur prêter à tous une force invincible. Le passé même semblait autoriser une telle croyance.

Depuis 1789, la désunion des pouvoirs avait seule donné le signal de toutes les agitations. Les luttes de la Royauté et des États-Généraux avaient fait les premières journées de la Révolution. La division des deux Conseils avait préparé le 18 Brumaire. L'opposition du Corps-Législatif pré-

céda la chute de l'Empire, et l'Adresse des 221 commença la Révolution de 1830.

Une insurrection du pays dirigée à la fois contre tous ses pouvoirs, étroitement unis dans la marche régulière de ses institutions, était restée jusqu'alors sans exemple dans nos annales; et le triomphe de l'ordre légal pendant dix-huit ans, n'avait pas habitué les esprits à la prévoir.

Cependant les derniers débats avaient retenti de violents appels aux passions du dehors; et le drame parlementaire était à peine accompli, que celui de la rue allait commencer. Quinze jours seulement ont séparé l'un de l'autre. Au sein même du Parlement, les défis échangés entre le Gouvernement et l'Opposition sur la question des banquets, avaient révélé le germe d'un conflit extérieur et presque donné le signal. Cette courte trêve subissait déjà l'influence anticipée d'une telle menace. Le retour de l'abondance avait ramené les éléments de prospérité; et cependant partout l'inquiétude était profonde. Tout semblait au dehors favoriser la politique de la France; et cependant le commerce, la confiance et l'industrie éprouvaient un malaise indéfinissable. L'an-

goisse d'une crise imminente pesait douloureusement sur l'opinion comme sur le Pouvoir.

Celui-ci, pour y suffire, avait besoin de toutes ses forces. La Chambre avait compris cette situation. Elle s'était montrée jalouse d'éviter tout ce qui pourrait accroître ses embarras; empressée de lui prêter au contraire tout l'appui de son concours moral; elle avait condamné les banquets et soutenu le Ministère.

L'avenir de la question ministérielle était pourtant loin de trouver la Majorité unanime. Les uns vivement impressionnés par quelques actes récents, et frappés du mécontentement croissant d'une notable partie de la population, jugeaient que le Ministère avait assez duré. Ils pensaient que le moment était venu de compter avec les hostilités plus ou moins fondées, qu'accumule toujours un long exercice du pouvoir, et de prévenir par les prudentes évolutions du gouvernement représentatif, l'explosion des passions trop longtemps contenues. Les autres pensaient qu'on attachait trop d'importance à la crainte d'une impopularité factice et passagère, qui tomberait faute de racines véritables, après

une crise fermement soutenue. Ils rappelaient de précédents retours de l'opinion, qui avaient heureusement dénoué des situations aussi tendues. Ils n'estimaient pas que les griefs articulés vassent l'oubli de grands services, et la rupture de la fidélité politique. Ils voyaient d'ailleurs, dans la violence redoublée des attaques contre les Ministres, le symptôme d'un mal plus profond qui dévorait la société, et ne jugeaient pas qu'à l'approche d'une telle tempête, le moment fût bien choisi pour changer les pilotes et désarmer le Gouvernement.

Ces graves considérations partageaient la Majorité; mais l'imminence du péril la rallia. On eût pu changer le Ministère plus tôt; on pourrait le changer plus tard. Chacun réservait ses sympathies personnelles; nul ne voulait leur sacrifier les besoins impérieux de l'autorité; capituler avec la menace, et jeter le Pouvoir en holocauste aux grondements de l'émeute. Divisée sur les circonstances et sur les hommes, la Majorité resta unie sur les principes et les lois.

La suspension de la question ministérielle entraînait celle des discussions de réforme politi-

que. Une proposition sur les incompatibilités avait été déposée le 19 février; mais son examen avait été, du consentement même de son auteur, ajourné jusqu'après le dénouement de la crise des banquets. On savait que les amis de la réforme suivaient avec persévérance l'espoir du succès par les voies parlementaires, mais que nul d'entre eux ne voulait accepter la complicité de l'agitation publique.

L'Opposition qui l'avait excitée et entretenue ne la destinait point à une révolution; mais elle ne pouvait la laisser tomber sans s'abdiquer elle-même. Elle avait ému le pays par des manifestations bruyantes et répétées; et l'avortement de tant de préparatifs allait lui rendre le calme et l'endormir peut-être dans une longue apathie. Une reculade amènerait une inévitable réaction, et tant d'ardeur et d'habileté déployées avec tant de persévérance, n'auraient abouti qu'à fortifier le Pouvoir et discréditer l'Opposition. Celle-ci ne pouvait accepter sa propre défaite, et se trouvait acculée à poursuivre la voie où elle était entrée. Toutefois elle ne voulait pas sortir du cercle constitutionnel, ni patroner les vio-

lences du dehors, et les mauvais desseins des ennemis de la chose publique. Elle aspirait à conquérir le pouvoir et non à le détruire.

Telle était aux yeux des partis la question politique des banquets.

La question légale avait été déjà posée dans les débats de l'Adresse. Elle était implicitement, mais évidemment résolue en faveur du Pouvoir ; le Gouvernement et l'Opposition s'étaient réciproquement engagés.

L'Opposition revendiquait le droit de réunion comme inhérent à la nature même de l'homme, et resté inviolable dans toutes nos constitutions écrites. Elle le considérait comme un droit absolu, qu'on ne pouvait, sans forfaiture, absorber par les mesures préventives du pouvoir ministériel, mais qu'on devait seulement surveiller par l'action pacifique de l'autorité, et réprimer par la puissance précise et déterminée de la loi et de la justice.

Le Gouvernement de son côté invoquait la loi des lois, qui laisse toujours au Pouvoir les armes nécessaires, pour le salut de sa propre existence, et la conservation même de la société. Une loi

avait été nécessaire contre les associations, parce qu'elles se réunissent dans l'intimité du foyer ; que la constitution déclare inaccessible à l'autorité, et qu'un texte législatif a seul droit de lui ouvrir ; mais la voie publique et les réunions publiques appartiennent essentiellement à son domaine. Une grande assemblée ne peut à la clarté du jour se tenir dans l'Etat, sans tomber sous l'action de l'Etat. Il n'est besoin d'aucune loi spéciale pour armer le Pouvoir du frein qui peut seul contenir les multitudes.

C'est le droit inséparable de sa tutelle sociale, et la condition même de son existence. C'est le premier devoir de la mission sacrée qu'il a reçue, d'assurer partout la tranquillité publique.

Si cette tranquillité ne peut être maintenue que par l'interdiction préventive de la réunion qui la met en péril, nul, dans un pays ardent et inflammable comme la France, ne peut condamner le Gouvernement à laisser passivement s'allumer l'incendie, pour attendre, avant de l'éteindre, la propagation accomplie de ses rapides et irréparables ravages. Les Ministres soutenaient d'ailleurs que leur droit était écrit dans la loi de

1791, et que la vague généralité de ses dispositions avait été irrévocablement fixée par la jurisprudence de tous les tribunaux, comme par la pratique de tous les Cabinets, en y comprenant même ceux que l'Opposition avait élevés au pouvoir.

D'ailleurs le banquet du douzième arrondissement, indiqué d'abord pour le 19, définitivement fixé au 22 février, s'annonçait avec des proportions redoutables. Beaucoup de ceux qui l'avaient organisé ne préméditaient pas, sans doute, une révolution; mais tous les amis du désordre s'y étaient donné rendez-vous de tous les points de la France. Ce ne pouvait être une démonstration pacifique, c'était nécessairement un signal d'émeute.

Dans de telles circonstances, le Gouvernement pensait qu'en fait, le banquet du 22 février attentait à la tranquillité publique, et qu'en droit, le Gouvernement est toujours armé pour la maintenir.

La catastrophe n'a que trop justifié le fait, et la République s'est chargée de consacrer le principe, en interdisant de fêter par des banquets

l'anniversaire même de la révolution des banquets.

Au milieu de ce conflit d'opinions, on avait demandé au Gouvernement de présenter une loi nouvelle, qui fixerait son droit par un texte incontesté. C'était lui demander la négation de la loi existante, l'aveu de sa défaite et le désaveu de son droit. On désarmait ainsi le pouvoir par ses propres mains. On troublait, par de stériles et orageux débats, une session préparée pour d'utiles et pacifiques réformes; et en attendant, on livrait le présent sans défense à toutes les chances d'une lutte, usant pour la dernière fois, avec désespoir, des armes que la loi nouvelle lui voulait enlever pour toujours.

Il n'était pas besoin de ce dangereux remède. Le Gouvernement trouvait dans le devoir de sa suprême tutelle, dans l'urgence du péril, dans l'unanimité des traditions et des exemples, dans l'adhésion clairement manifestée des Chambres, tous les éléments de l'interprétation législative et judiciaire les plus décisifs qui se puissent jamais rencontrer. Si un tel concours de raisons et d'autorité ne suffisait pas à lever tous les

doutes, il conférait du moins au Pouvoir le droit et le devoir de trancher provisoirement la question par l'autorité du fait. Il pouvait agir sous sa responsabilité, débattre devant les tribunaux les réserves et les protestations de l'Opposition, et exiger, en attendant, l'obéissance à ses ordres légaux par l'emploi de la force.

Mais on était dans des temps de légalité scrupuleuse, et chacun voulait, à tout prix, mettre le droit incontesté de son côté. Le Pouvoir, habitué aux attaques de l'Opposition, aux défiances du public, et aux doutes de ses propres amis, s'y croyait tenu plus que personne.

Le Gouvernement craignait de se voir compromis par le zèle de la force publique ; l'Opposition par l'emportement des masses indisciplinées. L'un craignait de trop user de la loi, l'autre de se trop servir de la rue ; l'un déclinait le moindre soupçon d'arbitraire, l'autre la solidarité de l'élément. Tous deux disputaient à qui agenouillerait le mieux le fait devant la puissance du droit.

Dans une telle émulation de scrupules, il semblait facile de s'entendre pour prévenir par des

mesures conciliantes la nécessité d'un appel à la force, et pour ouvrir au conflit imminent une issue pacifique. La Chambre devait naturellement favoriser un tel dénouement par ses principales influences. Les assemblées parlementaires préfèrent toujours la justice à la force. Le recours au pouvoir chargé d'appliquer les lois grandit le pouvoir qui les fait. D'intimes relations unissaient d'ailleurs entre elles toutes les fractions de la Chambre ; nul ne voulait pousser aux extrémités d'un conflit dangereux, et peut-être sanglant, des partis dans lesquels chacun reconnaissait des amis et honorait des adversaires.

On affirmait d'ailleurs qu'il se trouvait, parmi les plus furieux auxiliaires des banquets, des hommes capables de tout (et les révolutions n'en manquent jamais), qui nourrissaient contre les chefs de l'Opposition de sinistres desseins. Ces hommes pouvaient trouver, dans la confusion d'une lutte violente et armée, l'occasion de se venger de ceux dont ils avaient si outrageusement accusé le modérantisme, et de rejeter sur le Gouvernement une calomnieuse et menaçante responsabilité. La République aurait eu aussi sa

robe de César à étaler sur la place publique. On eût bravé les périls et les représailles; mais on frémissait à l'idée des crimes et des malheurs de la guerre civile.

Sous l'empire de ces graves préoccupations, la pensée d'une solution pacifique prit naissance dans la Chambre, et se négocia entre des députés honorables et courageux, tous dignes de représenter les partis divers qui les avaient choisis. Leurs efforts devaient obtenir l'encouragement des notabilités parlementaires, et l'appui bienveillant du Gouvernement; ni l'un ni l'autre ne leur manqua. Ce projet de conciliation aboutit à remplacer l'appel à la force par l'appel aux tribunaux.

Le Gouvernement persisterait à interdire le banquet. Il ne pouvait abdiquer son droit, ni reculer devant un devoir; il s'était d'ailleurs solennellement engagé. Enfin, l'interdiction de l'autorité était le point de départ obligé de toute poursuite, et la base nécessaire de toute solution judiciaire.

L'Opposition, de son côté, persisterait à assister au banquet. Elle croyait à son droit et ne

pouvait, sans honte, faire amende honorable de son passé, condamner six mois d'agitations et d'efforts, et désertir une doctrine qu'elle avait élevée à la hauteur d'une question constitutionnelle.

Mais ni le Gouvernement ni l'Opposition ne pousseraient la conséquence de leur principe jusqu'à la dernière extrémité; car le conflit de deux droits inflexiblement soutenus et directement contraires, ne se résout plus que par la suprême raison de la force.

Le Pouvoir se présenterait par ses agents devant l'Opposition, qu'il aurait, après l'interdiction prononcée, laissée se réunir de fait au lieu du banquet, constaterait la contravention à sa défense, et sommerait les assistants de se séparer.

L'Opposition, de son côté, ne répondrait pas à la sommation de l'autorité par une persistance provocatrice; elle protesterait pacifiquement contre les prétentions du Pouvoir, se retirerait immédiatement devant la démonstration légale de la force publique, et en appellerait aussi à la justice. Ainsi, les tribunaux seraient saisis et prononceraient.

Telles étaient les bases de cet arrangement officieux et pourtant notoire, qui substituait la justice à la force. On l'a vivement accusé de timidité gouvernementale et de mollesse parlementaire. On lui a reproché le défaut de foi dans le pouvoir, l'imprévoyance de l'avenir qui présentait tant de chances inattendues aux passions, dont aucun programme ne peut à l'avance tracer la marche et limiter les écarts.

La sévérité de ces reproches ne tient compte ni des temps, ni des situations, et paraît inspirée bien moins par l'appréciation des vraisemblances que par la fatalité de l'évènement. Sans doute, il est toujours une part d'imprévu qui échappe aux plus plausibles combinaisons de la sagesse humaine. Mais qui peut reprocher à des hommes de cœur, d'avoir tenté un dernier effort pour maintenir la paix de la place publique, et le respect de la force légale incontesté depuis dix ans? N'était-ce rien pour le dedans comme pour le dehors, que la nécessité d'une prise d'armes donnant un éclatant démenti à cette force morale du Gouvernement, qui semblait désormais placée au-dessus de toute atteinte? Et si, malgré

tant de précautions scrupuleuses, l'imprévu faisait éclater un conflit, n'était-ce pas du moins une légitime satisfaction que d'en avoir isolé tous les députés, d'avoir préservé leurs personnes et leurs caractères de la responsabilité de l'émeute? Ne pouvait-on s'applaudir d'avoir enlevé à celle-ci l'appui des noms parlementaires, et l'ombre même d'un prétexte légal; et d'avoir paralysé ainsi les causes qui entraînent les imaginations et égarent les peuples?

L'expérience a prouvé qu'il est des jours de tempêtes où le débordement des passions se passe des noms comme des prétextes; mais on avait vu depuis dix-huit ans, la victoire des rues invariablement fixée du côté de la légalité constitutionnelle. La comparaison de 1830 avec 1832, 1834 et 1839 ne laissait pas de doute sur le succès de la cause, qui pourrait sans contestation arborer son drapeau. Il semblait donc aussi conforme aux calculs de la politique, qu'aux inspirations de l'humanité, de faire sans hésiter cette concession suprême à la paix publique. Ce n'était pas un spectacle sans grandeur et un médiocre hommage à ce respect des lois, caractère

dominant de l'époque, que de voir, d'une part le Gouvernement avec son organisation puissante et son action sur la discipline armée, de l'autre, l'Opposition avec son ascendant moral sur l'entraînement des masses agitées, s'incliner devant la toge pacifique d'un juge-de-peace, et remettre le différend de ces deux grandes forces du pays, au souverain arbitrage du plus modeste délégué de l'inviolable hiérarchie de la magistrature.

Mais une telle issue ne pouvait convenir à ceux qui rêvaient le bouleversement à tout prix. La paix publique avait longtemps déçu leurs espérances; la division ardente des partis constitutionnels venait de les raviver, en provoquant par d'imprudentes colères, le retour des agitations extérieures. Les soldats passionnés entraînent toujours leurs chefs aux jours des révolutions. Jamais cette vérité ne se montra plus évidente que dans les journées de février. La queue violente et implacable des partis rompit le 20 février l'arrangement qui eût prévenu le conflit, comme elle brisa, le 23, par le guet-à-pens du boulevard des Capucines, la pacification qui semblait l'avoir terminé.

On vit paraître dans les journaux, milice avancée et indisciplinable des opinions parlementaires, un programme du banquet du 22 février, qui n'était autre chose qu'un plan symétrique d'insurrection organisée. Toutes les masses étaient conviées sur la place publique. La garde nationale se voyait convoquée en uniforme et par légion. Chaque compagnie avait sa place marquée. Ce n'était plus l'Opposition parlant à une tribune élevée dans une salle de banquet, c'était la multitude agissant dans la rue. Ce n'était plus une protestation pacifique, c'étaient une revue et une marche révolutionnaires. C'était la violation patente des lois, l'appel flagrant à la révolte.

Les délégués de la Majorité se plaignirent aux délégués de l'Opposition d'une infraction si manifeste à de mutuelles promesses; ceux-ci l'avaient réprochée, mais ne pouvaient la détruire.

La transaction parlementaire était brisée. Le devoir du Gouvernement commençait. Un gouvernement qui eût toléré une telle audace, eût été indigne de porter le nom même de gouvernement. Personne ne lui eût pardonné cette trahison inouïe de la tutelle sociale; et c'est alors,

suivant l'énergique parole d'un des plus éminents orateurs de l'Opposition modérée, qu'il eût mérité d'être mis en accusation. Le Cabinet ne faillit pas à la loi sacrée de sa mission. Le Conseil s'assembla et arrêta les mesures nécessaires. La loi des attroupements fut publiée. Une proclamation interdit le banquet. L'appel de la garde nationale et de l'armée fut résolu pour le lendemain; les troupes reçurent l'ordre d'occuper, dès le point du jour, tous les points stratégiques qui dominaient la circulation de Paris.

Cette résolution du Pouvoir fut communiquée sans délai à la Chambre des députés. Le Ministre de l'intérieur monta à la tribune, à la séance du 21 février; il exposa qu'il avait poussé jusqu'aux dernières limites le ménagement pour des scrupules légaux qu'il ne partageait pas, qu'il avait tout fait pour éviter un conflit affligeant pour la politique, et douloureux pour l'humanité. Il ajouta qu'on avait répondu à ces généreuses concessions, par la violation de la loi des attroupements et de la loi sur la garde nationale; et que cette dernière usurpation de pouvoir comblant la mesure d'une si longanime

tolérance, imposait la nécessité d'une énergique résolution. Il déclara que cette résolution était prise, que le Gouvernement s'opposerait aux convocations illégales, dissoudrait des rassemblements désormais séditieux, et ferait par la force exécuter les ordres de l'autorité et les lois du pays.

Ce langage produisit une vive impression. M. Barrot essaya cependant de protester, au nom de l'Opposition, contre les mesures annoncées par le Ministre. Il tenta de rejeter sur le Gouvernement la responsabilité de la provocation, et offrit de prendre sur lui celle du maintien de l'ordre. Quelle foi pouvaient donner les plus loyales assurances, en présence du programme révolutionnaire, imposé par les républicains impatientes aux journaux, et par ceux-ci aux chefs même de l'Opposition, qui ne pouvaient l'avouer et n'osaient le démentir? Aussi les paroles de M. Barrot demeurèrent-elles sans écho; l'immense majorité de la Chambre s'associa, par l'évidente manifestation d'une adhésion énergique, à la conduite du Ministre, et se sépara confiante dans les résolutions et les forces du Pou-

voir. Le Gouvernement armé des lois, disposant de la force publique, appuyé sur une nécessité de salut social, que sa tolérance même avait rendue plus évidente à tous les yeux, semblait devenu invincible par le concours du Parlement.

L'Opposition comprit la puissance d'une telle situation, et la gravité de ses propres devoirs. Assemblée chez son chef à l'issue de la séance, elle refusa formellement d'assumer sur sa tête la responsabilité d'un conflit, désormais sans excuse. Elle résolut le dépôt d'une proposition d'accusation ministérielle, qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de la tirer du défilé où elle s'était si imprudemment engagée; mais elle décida en même temps qu'elle n'assisterait point au banquet, et que sa détermination serait sur-le-champ rendue publique et envoyée aux commissaires chargés de l'organiser.

Ceux-ci se réunirent de leur côté; le péril de la situation les frappa à leur tour. D'ailleurs, la retraite des députés enlevait tout à la fois au banquet son éclat, son importance et ses garanties.

Ils arrêterent que le banquet n'aurait pas lieu, et le contremandèrent sur-le-champ.

Cette double résolution des députés et des commissaires, fut publiée par l'Opposition elle-même dans les journaux du 24 au soir. A cette nouvelle, le Pouvoir contremanda de son côté l'appel, déjà ordonné pour le lendemain matin, de la garde nationale et de l'armée. Les troupes durent seulement rester consignées dans leurs casernes, et prêtes à marcher au premier signal. On craignit de se donner, par une démonstration anticipée, le tort d'une apparente provocation; chacun voulait à tout prix décliné la responsabilité de la première attaque.

Ainsi, cette émulation inquiète de légalité et de défiance de soi-même subsista jusqu'au bout; ses effets sur l'opinion peuvent être diversement jugés.

On a dit que celle-ci prit la prudence pour l'hésitation, et que la circonspection du Pouvoir l'affaiblit au lieu de le fortifier. Les répressions des temps qui ont suivi, ont accredité cette pensée; mais personne n'était alors résigné à la sanglante nécessité de ces terribles sacrifices. On

crovait tout résoudre par de pacifiques efforts. C'était le temps des ménagements et des concessions ; depuis, celui de la force est venu.

La République s'est chargée de nous faire sentir ce qu'elle vaut, et ce qu'elle coûte.

Quoi qu'il en soit, lorsque le jour du 22 février se leva, tout prétexte de collision avait disparu. La question constitutionnelle de réunion s'était évanouie. Le banquet avorté par la retraite tardive, mais consciencieuse, des députés de l'Opposition, venait d'être contremandé par les commissaires. Il ne restait plus l'ombre d'une excuse légale pour la marche des masses enrégimentées, dont les journaux de la veille avaient factieusement publié le programme révolutionnaire. Cette convocation de la garde nationale sans l'autorité de ses chefs, ces rassemblements sans cause, ne constituaient plus, de l'aveu de tous, qu'une flagrante usurpation de pouvoir, une patente désobéissance aux lois. L'autorité avait invoqué leur secours en faisant publier et afficher les dispositions législatives sur les attroupements. Aussi la presse de l'Opposition se montrait-elle unanime pour engager les citoyens au

calme, et les dissuader de toute participation à une agitation désormais sans motif. Une telle manifestation devenait même à ses yeux un piège pour les patriotes sincères, parce qu'elle devait servir la cause du Pouvoir qu'on trouvait armé pour la défense de l'ordre, et appuyé tout ensemble sur la force et les lois.

Le Pouvoir, de son côté, avait cru devoir soigneusement éviter tout ce qui pouvait, même de loin, ressembler à une provocation. Point de ces déploiements extérieurs, point de ces démonstrations prématurées, qui créent, par les entraînements de la curiosité, les rassemblements dont plus tard la malveillance s'empare. Le Gouvernement abandonnait en apparence la population à elle-même; il voulait, par le calme de son attitude, faciliter l'apaisement des esprits, et laisser à la capitale sa physionomie habituelle de mouvement régulier et de paisibles affaires. Cette modération n'excluait pas toutefois la prévoyance; les troupes restaient consignées.

La Chambre s'était conduite d'après le même principe. Depuis plusieurs jours, le Président et les Questeurs avaient invité le Ministre de l'inté-

rieur à prendre pour la garde de l'Assemblée les mesures de précautions nécessaires; quelques tentatives antérieures de pétitions processionnelles en avaient démontré l'opportunité; des ordres avaient été transmis éventuellement à cet effet par le Ministre. Mais rien ne signalait au dehors la défiance du Parlement; matériellement et moralement rien n'était changé aux habitudes de la Chambre. La garde de service, comme l'ordre du jour, tout avait été réglé suivant l'usage journalier.

Tout dans les grands pouvoirs montrait la confiance sans provocation comme sans témérité; tout dans l'Opposition parlementaire annonçait la volonté de respecter les lois et d'éviter surtout la sédition de la place publique.

Mais il n'est pas donné à ceux qui enflamment les passions de la foule de les contenir à leur gré. Le contre-ordre du banquet n'était pas parvenu partout; on n'avait pas été partout obéi. Tant d'irritations entretenues, tant d'esprits incessamment échauffés, ne pouvaient laisser échapper ainsi une occasion depuis longtemps promise aux volontés subversives des uns, au besoin d'agita-

tion du grand nombre. Les ateliers persistèrent dans le chômage qui avait été résolu pour ce jour, et vomirent sur Paris une foule impatiente et inquiète, habilement excitée par de secrets meneurs.

Des groupés se formèrent dans la matinée, d'abord faibles, vagues et incertains; c'étaient les trainards du banquet qui devenaient l'avant-garde de l'émeute.

Une bande, composée en grande partie d'enfants, traversa la place de la Concorde, et se jeta sur le palais de la Chambre, dont elle envahit le pérystile, et parcourut, en brisant des vitres, quelques salles extérieures. Il était alors onze heures. La Chambre ne devait siéger qu'à une heure. Les députés étaient absents; le Président et les Questeurs, prévenus sur-le-champ, se rendirent sur les lieux et prirent les mesures nécessaires. Les employés de la Chambre s'empresèrent de revêtir leur uniforme de gardes nationaux, et de venir en armes renforcer le poste de la compagnie de service, qui avait montré une déplorable faiblesse. L'invasion fut contenue, et bientôt les troupes appelées la refoulèrent hors de toutes les enceintes. Les grilles extérieures

furent refermées, et la cavalerie fit évacuer les abords du palais.

Tout était rentré dans l'ordre avant l'ouverture de la séance. Cet incident, promptement réprimé, n'y fut pas même mentionné; mais cette audacieuse tentative caractérisait déjà le vrai but de l'insurrection qui commençait, et appelait la Chambre à se garantir des attaques dirigées contre elle. Une force permanente fut demandée et accordée; et, à partir de ce moment, sans que personne pût s'étonner ou se plaindre, une garde imposante continua de veiller jour et nuit à la sûreté du palais.

La séance du 22 février s'ouvrit au milieu d'un calme profond; l'ordre du jour suivit régulièrement son cours. Le projet de loi sur la banque départementale de Bordeaux soulevait d'importantes questions d'économie politique. La discussion fut grave, sérieuse; plusieurs orateurs éminents y prirent une part active. Sans doute, au milieu de ces débats pacifiques, une grave préoccupation pesait sur les esprits; mais la Chambre se confiant dans la vigilance du Gouvernement, dans la fidélité de l'armée, et plus

encore dans le respect des populations pour cette légalité, à laquelle le triomphe n'avait jamais failli depuis dix-huit ans. Elle eût cru se manquer à elle-même, en sacrifiant à des appréhensions sans dignité l'ordre régulier de ses travaux. Il ne lui convenait ni de passionner les esprits par le débat, ni de grandir l'émeute par la tribune. Pouvoir législatif, elle délibérait paisiblement, suivant son droit, sur l'amélioration des lois qui importaient au pays, et se reposait avec sécurité sur le pouvoir chargé de les faire exécuter.

Toutefois, les déploiements de forces qui entouraient l'Assemblée, jetaient sur les abords du palais un aspect inaccoutumé. Quelques députés vinrent adresser à cet égard des questions au Président. Il répondit que le Gouvernement n'avait agi que d'accord avec le Bureau, qui acceptait la responsabilité d'une mesure impérieusement nécessaire. Personne n'insista; nul ne pouvait accuser la Chambre d'avoir provoqué le péril par un appareil prématuré. La tentative à la fois si audacieuse et si misérable de la matinée, justifiait, avec trop de clarté, le devoir impérieux d'une défense légitime.

Cependant vers la fin de la séance, M. Odilon Barrot monta au fauteuil du Président, et déposa une proposition d'accusation contre les Ministres. Cette proposition était la rançon payée par l'Opposition pour se dégager d'un banquet devenu insurrectionnel, et substituer l'action parlementaire à l'agitation extérieure. Celle-ci pouvait, il est vrai, recevoir de l'éclat de cette démarche un dangereux encouragement; l'émotion des esprits devait inévitablement s'en accroître. Mais on croyait avoir du moins repoussé la solidarité d'une attaque factieuse, et l'on se flattait de rester ainsi sous l'empire de la Charte et des lois.

Cette proposition, signée par 50 députés de la gauche, fut déposée silencieusement et dans les formes réglementaires. Elle ne pouvait être lue à la tribune qu'après l'examen et l'autorisation préalable des bureaux. La Chambre n'eût pas permis qu'il en fût autrement. Elle voyait dans le respect des prescriptions légales, la véritable garantie des institutions.

Au même moment, une autre proposition d'accusation contre les Ministres était également déposée entre les mains du Président par M. de

Genoude. L'attaque venait ainsi des deux points opposés.

Restait à fixer le jour de l'examen dans les bureaux. Le Président, en recevant le dépôt, avait déclaré qu'il n'admettrait aucun délai, sans le consentement du Gouvernement intéressé à ne pas rester sous le coup d'une telle attaque, dans un moment où il avait besoin de toutes ses forces morales. L'Opposition, d'autre part, ne voulait pas différer le dépôt d'une accusation solennellement annoncée par la presse, ni en précipiter l'examen, sous la pression, et, en quelque sorte, avec la complicité d'un mouvement populaire. On s'entendit, et l'examen de la proposition par les bureaux fut fixé, d'un commun accord, au surlendemain jeudi 24 février.

Personne ne doutait que ce jour-là l'émeute ne fût arrivée à son dénouement. Elle y devait arriver, en effet; mais à quel dénouement? La monarchie et les institutions représentatives, si heureusement alliées par le laborieux effort de soixante années de lutttes et de sacrifices, devaient s'engloutir le 24 février dans une com-

mune et foudroyante catastrophe. La Providence avait marqué ce jour fatal, comme devant rester tristement célèbre dans l'histoire de la France, et surtout dans les annales de la liberté.

L'imagination la plus aventureusement exaltée n'eût osé soupçonner la possibilité de cette funeste révolution, au moment où fut levée la séance du 22 février.

Tout semblait alors concourir à dissiper les dernières inquiétudes. La Chambre avait gardé sa dignité; l'Opposition reprenait le terrain parlementaire. Celui des rues échappait à l'insurrection refoulée de toutes parts. Elle avait parcouru les quartiers de Paris en acclamant la réforme. Elle avait même associé plus d'une fois aux cris de : A bas les Ministres! les cris de : Vive le Roi! avec cette hypocrisie qui est devenue l'arme favorite et meurtrière des révolutions. Mais les bandes s'étaient partout dispersées, à peu près sans résistance. Les barricades peu nombreuses que l'insurrection avait essayées, disparaissaient presque à mesure qu'elles s'étaient élevées. Tout cédait peu à peu à l'action lente et modérée des troupes. Après quelques démonstrations vaines, et quel-

ques actes de dévastation réprimés, il ne restait vers le soir que des symptômes d'agitation impuissante, derniers vertiges d'une journée avortée.

Tel était du moins le tableau que présentait l'ensemble des faits extérieurs et des rapports de l'autorité. Le Roi paraissait pleinement rassuré. Le Président et quelques membres de la Chambre, qui lui portèrent le soir des témoignages de respect et de dévouement, si naturels dans des circonstances si graves, trouvèrent la famille royale plus émue qu'inquiète. Le Roi et les Princes se félicitaient surtout de l'effusion du sang épargnée. Ils espéraient que l'émeute pourrait être définitivement domptée sans que le canon grondât de nouveau dans Paris. Ils vantaient la modération des troupes qui n'avaient jamais pris l'initiative de l'attaque, et s'étaient contentées de répondre à des provocations évidentes. On a dit depuis, que cette longanimité était voisine d'une hésitation fatale, et que la force publique apprend bien vite au milieu de ces démoralisantes incertitudes, à douter de sa cause, de ses chefs, et bientôt d'elle-même. Les journées de Juin 1848 devaient le

prouver par une sanglante expérience ; mais on était alors bien loin de ces funèbres images.

Dix-huit ans s'étaient écoulés depuis la Révolution de Juillet, neuf depuis les derniers essais de rébellion. La guerre civile paraissait vaincue pour longtemps. Le culte scrupuleux de la légalité, l'extrême douceur des mœurs, la générosité de la Couronne inépuisable en grâces et en amnisties, surtout l'intime union des pouvoirs publics, éloignaient de toutes les âmes la pensée des violences sinistres et des conflits sanglants. On voulait, à tout prix, garder pour soi la loi et l'opinion. L'autorité semblait condamnée par la tendance des esprits, à se faire, à force de patience et de modération, pardonner sa puissance.

Les Ministres partageaient les espérances du Roi, sans s'y abandonner toutefois, et n'en prenaient pas moins les précautions nécessaires pour le lendemain. Confiante dans ces mesures, la Chambre se félicitait de voir la loi si évidemment rangée du côté de la force, et se préoccupait peu d'une accusation dont l'issue constitutionnelle ne paraissait pas plus douteuse que celle du désordre de la journée.

La nuit fut encore agitée ; mais ces mouvements, sans but et sans persistance, ressemblaient aux dernières lueurs d'un feu qui s'éteint. Au jour, les troupes occupèrent toutes les positions stratégiques, dès longtemps assignées, et le tambour battait partout le rappel des légions de la garde nationale.

Le Gouvernement n'avait pas cru devoir la laisser à l'écart. Elle avait fondé et défendu le trône de 1830. Elle avait soutenu, en commun avec les troupes, tous les grands combats livrés pour la défense des lois, et concouru à leur triomphe. On ne pouvait songer à diviser la grande armée de l'ordre public, fraternellement unie par 18 ans de luttes victorieuses. On eût étonné le pays, irrité la garde nationale, et peut-être démoralisé l'armée. L'appel des légions paraissait d'ailleurs sans danger. On les savait généralement mal disposées pour les Ministres, et favorables à une réforme qu'elles exaltaient beaucoup, et comprenaient peu. On avait pu craindre leur tiédeur et leur inertie, tant qu'il s'était agi des doutes d'une question légale ; mais le doute avait disparu avec les banquets. Il s'agissait de défendre l'ordre social

tout entier, contre les bandes qui avaient déjà révélé leurs sauvages tendances par des destructions incendiaires, et débuté par l'attaque de la représentation nationale. Quelques compagnies avaient d'ailleurs prêté, dans la nuit du 22 au 23, un utile concours à la répression du désordre; on espérait que cet exemple serait suivi. Surtout, personne n'eût osé concevoir que la révolte trouverait dans la garde nationale, non plus seulement une tiède et incertaine répression, mais un encouragement moral, un appui formel, un concours matériel et éclatant.

On devait être cruellement détrompé. La garde nationale fut la fatalité de cette journée, comme de toute la révolution.

En effet, le matin, l'insurrection semblait désespérée; les sociétés secrètes hésitaient elles-mêmes à descendre dans la rue, et renvoyaient à délibérer le soir, d'après le cours des événements. Le gouvernement rassurait les départements par une dépêche télégraphique, qui annonçait les barricades tentées et détruites le 22, et la compression de l'émeute.

Tout-à-coup le bruit se répand, que des compa-

gnies entières de la garde nationale ont associé leurs cris aux cris poussés par les bandes qu'elles étaient chargées de dissiper. Des gardes nationaux se sont mêlés aux rangs de la sédition. Enfin un détachement s'est interposé entre les insurgés et les troupes, pour s'opposer par la force à l'action des soldats, et paralyser, par une barricade vivante et armée, toute tentative de répression.

Cette attitude de la garde nationale fut un véritable coup de foudre qui changea tout-à-coup la face des événements. Qu'on se figure l'entraînement donné par un tel exemple à la population hésitante, le découragement des bons citoyens, le triomphe des factieux?

Qu'on juge l'impression produite sur l'armée par l'aspect de cette force civique, si longtemps sa fidèle et nécessaire alliée, opposant ses bataillons aux siens, et présentant à ses armes des poitrines couvertes d'un uniforme, devenu par tant d'épreuves le ralliement protecteur de la liberté, de l'ordre et des lois?

Le moment était décisif, on demanda des or-

dres pour frapper sur les insurgés de la garde nationale comme sur les autres.

La question était nettement posée.

Il fallait ou briser par la force cette nouvelle transformation de l'émeute, ou abdiquer devant elle.

L'alternative parut cruelle. Le Roi s'était identifié toute sa vie avec la garde nationale de Paris. Il avait combattu à sa tête pour l'ordre public, et l'avait toujours trouvée fidèle. Elle l'avait longtemps chéri comme son vivant symbole. Il en avait reçu d'éclatants témoignages de confiance et de courageux services, et il lui avait rendu, en échange, tout ce qu'un gouvernement peut donner de paix, de prospérité et de liberté.

Il en coûtait à ses plus chers souvenirs de faire tirer sur l'uniforme qu'il avait glorieusement porté. Appelé au trône par le vœu populaire, salué dès son avènement par les acclamations de Paris, il sentait son cœur se soulever à l'idée de livrer Paris tout entier aux sanglantes batailles d'une véritable guerre civile. D'autre part, on lui répétait sans cesse que la désaffec-

tion publique ne poursuivait que les Ministres, sans atteindre sa personne. On affirmait que leur retraite ramènerait l'opinion à la Couronne, et qu'une réforme sage et modérée sauverait les institutions du pays.

On dit que de hauts personnages politiques, que d'intimes amis du Roi lui portèrent cette pensée, avec un éclat solennel et de persévérantes instances.

La Chambre était loin de partager, ou même de soupçonner une telle pensée. Rassurée par les communications du matin, elle s'était réunie à une heure pour reprendre ses travaux. Elle apprenait à l'instant même la gravité des derniers événements, et l'Opposition formulait des interpellations à la tribune. Ces interpellations demandaient, pour apaiser les troubles, l'intervention de la garde nationale, au moment même où sa présence et son appui venaient de les raviver; et de donner à une émeute découragée l'attitude d'une insurrection triomphante.

Mais la garde nationale devait être le mot d'ordre, la cause, l'instrument, et plus tard la victime de toute cette révolution. Quelques-uns

de ses membres remplirent leur devoir, le plus grand nombre s'abstint, d'autres acclamèrent la réforme et finirent par laisser passer la République.

La Chambre attendait pour répondre aux interpellations, la présence du Président du Conseil retenu au palais des Tuileries.

A ce moment même on annonce que le Roi a cédé; qu'ébranlé par des conseils imposants, pressé par des influences chéries, frappé surtout par la défection éclatante de la garde nationale, il a consenti à changer ses Ministres et à dissoudre le Cabinet. On assure même que déjà des officiers annoncent cette nouvelle aux groupes qui l'accueillent avec des cris de joie.

La Chambre ne pouvait croire à cette nouvelle. Le Président y croyait moins que tout autre, lui qui, cette nuit là même, avait laissé le Roi si résolu dans le parti qui semblait offrir force et salut. Enfin au milieu de l'anxiété universelle, M. Guizot arrive au moment où M. Vavin achevait ses interpellations. Il monte à la tribune. Il déclare que M. Molé vient d'être chargé par le Roi de former un Cabinet, que les

interpellations deviennent superflues, la discussion dangereuse, et que, jusqu'à l'avènement du nouveau ministère, le Gouvernement maintiendra ou rétablira l'ordre.

A cette annonce, une stupeur profonde s'empare de l'Assemblée; quelques applaudissements éclatent à la gauche, et sont bientôt contenus par ses chefs. Des acclamations retentissent dans les tribunes, qui, à la nouvelle de cette première capitulation de la royauté, commencent à essayer de nouveau leur rôle révolutionnaire. La Majorité, profondément surprise et blessée, se soulève toute entière avec une éclatante énergie.

Rien ne saurait rendre la soudaineté et la véhémence de ce mouvement parlementaire. On eût dit un pressentiment des angoisses de la société et de la chute de la monarchie.

On court de tous les bancs aux bancs des Ministres; on leur reproche avec indignation une désertion sans excuse en présence de l'émeute. Ils s'empressent de se justifier d'une accusation démentie par le caractère de toute leur vie. Nous n'avons fui, disent-ils à ceux qui les interrogent,

ni la responsabilité ni le péril. La Couronne a librement usé de sa prérogative.

Ces paroles circulent dans l'Assemblée, et y rétablissent le silence. La Chambre s'incline devant le droit du Trône. Elle respecte les généreuses intentions du Roi ; mais elle ne croit pas un instant au succès de sa résolution, et n'attend d'une telle concession, à un tel moment, que l'abaissement du Pouvoir et l'encouragement du désordre. Les faits viennent à l'instant même lui donner tristement raison.

Au moment où M. Guizot descend de la tribune, on annonce au Bureau qu'un bataillon de la garde nationale marche en armes vers la Chambre, pour y déposer une pétition d'accusation contre les Ministres.

C'était un attentat à la Charte qui interdisait l'apport révolutionnaire des pétitions à la barre, une violation formelle de l'inviolabilité de la représentation nationale. Mais on espérait sans doute qu'une démonstration armée obtiendrait de la Chambre l'accusation des Ministres, comme elle avait arraché leur remplacement à la Couronne. Ces espérances furent trompées. La garde de ser-

vice, fidèle à sa consigne et à son devoir, se mit en mesure de repousser la force par la force. En même temps, des députés de toutes nuances coururent au devant des gardes nationaux qui s'avançaient, pour leur remontrer l'inconstitutionnalité de leur tentative.

Ces représentations, appuyées par l'attitude de la garde du palais, arrêtent les pétitionnaires. La pétition est remise aux mains des députés de l'Opposition : l'un d'eux la dépose sur le bureau de la Chambre, comme émanant de simples citoyens, et sans mentionner le fait illégal du rassemblement armé. La Chambre la renvoie dans la forme ordinaire, à la commission des pétitions, sans urgence, et conformément à toutes les prescriptions réglementaires. Elle ne veut, à aucun prix, même à ce moment suprême, donner de tour de faveur à l'agitation des masses et à la pression du dehors.

Cependant cette accusation tant demandée devait, d'après l'ordre du jour arrêté la veille, subir le lendemain l'examen des bureaux. Le changement du Cabinet modifiait toutes les attitudes : l'Opposition le comprit et demanda l'ajournement.

M. Dupin et d'autres membres, dont le dévouement au Roi ne pouvait être douteux, se joignirent à elle. Ils craignaient, disaient-ils, une occasion d'accroître l'irritation des esprits et de blesser les sentiments de la garde nationale, dont ils exaltèrent le courage et l'influence. Mais la Majorité ne croyait pas aux avantages des capitulations, et ne voulait pas se donner l'apparence d'une faiblesse.

Quand le Président transmit à l'Assemblée la proposition des chefs de l'Opposition, de renvoyer à un autre jour l'examen de l'accusation, les anciens ministres demandèrent énergiquement à être jugés sans délai.

La Chambre associa à leurs sentiments, rejeta l'ajournement, et maintint à l'ordre du jour l'examen de l'accusation par les bureaux. La Chambre entendait garder le droit de dire constitutionnellement son avis sur la concession imprévue qui venait d'être faite, et donner par le rejet éclatant de l'accusation proposée, un dernier gage de regret et de confiance au ministère remplacé.

La séance fut levée après ce vote significatif. Quelques membres voulaient aller plus loin. Ils

parlaient de se rendre aux Tuileries pour protester auprès du Roi, contre ce qu'ils appelaient une fatale immolation du Ministère à l'émeute. Les hommes sages continrent cette explosion irréfléchie. Ils firent comprendre qu'il appartenait aux véritables amis de la Couronne, de donner l'exemple du respect pour ses prérogatives, et que, même pour le succès de la meilleure cause, les défenseurs de l'ordre se devaient soigneusement garder des allures révolutionnaires.

D'ailleurs, de telles concessions, une fois faites, ne se retirent plus. Il peut être imprudent de les consentir; il est plus téméraire de les révoquer, quand l'opinion en a pris acte, et y a vu le point de départ d'une politique nouvelle. Le plus grand tort que se puisse donner le Pouvoir avec les peuples, après avoir montré la défiance de soi-même, c'est d'appeler sur lui celle des autres. Le pas décisif qui venait d'être fait dans la voie des concessions, le faisait taxer de faiblesse par ses propres amis. Un pas rétrograde eût attiré sur lui, de la part des masses populaires, le reproche de déloyauté et de trahison.

Il n'était d'ailleurs plus temps. Le renvoi du

Ministère avait été annoncé à la foule avant même d'être connu par la Chambre. D'immenses acclamations avaient salué la nouvelle; le peuple est si facile à insulter les pouvoirs qui tombent! Surtout quand son incessant amour du changement a longtemps attendu, il semble prendre plus de plaisir à se venger de sa longue obéissance. L'insurrection avait senti toute la portée de sa victoire; les troupes aussi avaient compris le démenti donné à la cause qu'on leur commandait de soutenir la veille.

De telles impressions sont un fait ineffaçable, et une nouvelle évolution du Pouvoir n'eût fait qu'accroître sa déconsidération, sans relever les courages abattus, ni les confiances désavouées. Il y eût perdu, sans compensation, le flot de popularité qui semblait le porter un instant. Cette popularité, dans la pensée de la Chambre, était fragile et menteuse; mais, dans la situation qu'on s'était faite, cette popularité, telle quelle, semblait le seul appui du moment, et ses bénéfices éphémères avaient coûté assez cher pour qu'on ne s'empresât pas de les perdre.

La Chambre le sentit, et se garda d'entraver

l'œuvre nouvelle entreprise par la Couronne. Elle se tint respectueusement à l'écart d'une combinaison dirigée contre la Majorité. Elle ne voulut point, par des démarches suspectes ou des instances sans dignité, compromettre le Trône avec ses nouveaux amis. Une politique nouvelle commençait; le champ devait rester libre à ses organes. Pour calmer les populations dont ils croyaient pouvoir, par l'ascendant d'une longue popularité, garantir l'apaisement et obtenir la confiance, il fallait qu'aucun nuage ne planât sur la loyauté de la Couronne, sur la liberté de ses conseillers du jour, sur la sincérité de la marche et de l'action nouvelles.

Sans doute, la Chambre se voyait ainsi sacrifiée aux injustices de la presse et aux égarements de l'opinion; on rejetait sur elle, comme sur le Cabinet qu'elle avait soutenu, tout le fardeau de l'impopularité, réelle ou factice, amassée depuis si longtemps contre tous les pouvoirs. Elle avait condamné les banquets; leurs chefs allaient gouverner. Elle avait repoussé la réforme; la réforme triomphait. Les cris de : *Vive la réforme!* étaient dirigés contre elle, comme les

cris : *A bas les ministres!* étaient dirigés contre le Cabinet. On avait donné raison aux acclamations populaires en renvoyant les Ministres ; on allait achever la satisfaction en dissolvant la Chambre.

Cette dissolution, écrite déjà dans l'inflexible loi d'une impérieuse logique, devenait plus imminente encore après le vote qui avait couronné la séance du 23 février. Ce vote de l'Assemblée annonçait assez haut sa ferme résolution de ne rien désavouer de son passé, de ne rien abdiquer de ses convictions et de ses droits. Un tel vote était l'arrêt de la Chambre aux yeux du nouveau Cabinet.

La Chambre ne s'y trompa pas ; mais elle ne songea ni à des protestations impuissantes, ni à de misérables tracasseries. La sentence portée contre elle ne la désintéressait pas de l'avenir du pays. Frappée dans sa force morale, à la veille d'être brisée dans son autorité légale, elle ne pouvait plus que former des vœux sincères pour le succès de cette suprême et dangereuse épreuve. Elle désirait sincèrement que l'Opposition, dont elle ne suspectait pas la loyauté, ne devînt pas,

en montant au pouvoir, victime de ses propres illusions. Elle ne voulut point aggraver la situation de la Couronne par la responsabilité de la sienne. Pourvu que la Royauté, la Charte et la France sortissent sans catastrophe de ce redoutable péril, il fallait subir sans murmure une séparation, qu'on disait commandée par la nécessité même des grands intérêts qu'elle avait toujours servis. Elle devait, pour un tel prix, faire bon marché de son existence personnelle, et en appeler du jugement de sa politique à l'histoire.

Telle fut la conduite de la Chambre après la séance du 23. Elle ne croyait pas à de longs jours de sécurité ; elle craignait de voir, dans une première retraite, un pas fait vers une pente, qui, de chute en chute, pouvait un jour précipiter la Royauté de Juillet dans un nouveau 10 août. Mais ce terrible et peut-être inévitable abîme, le plus grand nombre le jugeait encore lointain ; personne du moins ne le voyait ouvert sous ses pieds. On pensait que l'insurrection populaire se contenterait de la double proie qui lui était jetée : la Chambre et le Ministère ; et qu'une paix

fragile, mais momentanément assurée, allait se signer sur ce double débris.

Tout sembla d'abord confirmer ces présages. Les applaudissements du jour furent suivis des illuminations de la nuit. Les cris de *Vive le Roi!* se mêlèrent aux cris de : *Vive la réforme.* Il semblait que tous les obstacles tombassent devant une éclatante réconciliation. La Chambre savait que sa chute en était le gage; et, pourvu que le Trône en recueillît le fruit, elle écoutait en silence les acclamations qui insultaient sa puissance, et se résignait pour elle-même à tous les sacrifices.

Mais ces feux de joie allaient devenir des torches funèbres. On sait l'exécrable guet-à-pens du boulevard des Capucines. Il a été raconté mille fois. L'indignation ne saurait trouver, pour le flétrir, d'assez énergiques paroles. L'histoire dira les provocations machiavéliques, les tombereaux apostés, l'exploitation des cadavres, et toute la mise en scène froidement préparée de cette tragédie de sang, dans laquelle se féconda la semence de la Seconde République.

Au milieu de ces scènes lugubres, et des agi-

tations redevenues menaçantes, la Chambre, désormais impuissante, attendait que l'avènement du nouveau pouvoir ministériel terminât sans délai les angoisses de cette fatale crise. Ses membres principaux remontraient aussi la nécessité d'une prompte solution. Les anciens ministres ne demandaient qu'à faciliter l'arrivée de leurs successeurs, pour leur remettre un fardeau dont la volonté de la Couronne les avait déchargés, et dont une politique nouvelle acceptait la responsabilité. En se retirant, ils léguèrent à la monarchie l'appui du maréchal Bugeaud, qu'ils investirent au dernier moment du commandement de Paris.

Cet appel tardif fut loyalement entendu et promettait d'être efficace.

En peu d'heures le terrain perdu était déjà reconquis; l'unité et la résolution du commandement relevaient le moral hésitant et abattu de l'armée.

Cependant les chefs de l'Opposition mandés par le Roi, ne faillirent pas à cet appel suprême du péril et du devoir. M. Molé s'était déclaré impossible. M. Thiers fut appelé. Il demanda à s'adjoin-

dre M. O. Barrot; le Roi y consentit. Tous deux recomposèrent le Pouvoir autant que put le permettre la hâte du moment, et la Chambre, au lever du jour, apprit en même temps l'avènement du Ministère Thiers-Barrot, et l'imminence de sa propre dissolution.

En effet, dès le matin du 24 février, le nouveau ministère proposa au Roi de dissoudre la Chambre. Cette mesure est enfin consentie par la Couronne, et immédiatement annoncée par une proclamation de MM. Thiers et Barrot, qui s'affiche sur les murs de Paris.

Cette proclamation était ainsi conçue :

« Citoyens de Paris,

» L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le Roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. MM. O. Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne sont ministres. »

« Liberté, Ordre, Réforme. »

En même temps que ces mesures sont publiées par des affiches, on les redit à haute voix à la

foule sur les quais, dans les rues, et jusque sur les barricades. On espérait désarmer la réforme en lui jetant la Chambre en holocauste.

On ne se contente pas d'annoncer publiquement la dissolution de la Chambre, on la traite d'avance comme si elle était dissoute. Le Gouvernement ne lui fait aucune communication, n'établit avec elle aucun rapport, et agit en tout, comme si elle n'existait pas. Les Députés désormais à l'écart du pouvoir et de la marche des événements, pouvaient entendre de leur palais les acclamations qui saluaient leur propre chute et l'avènement du nouveau Cabinet.

Le Président envoya pourtant auprès du Ministre de l'intérieur pour l'inviter à se mettre en rapport avec lui. Mais M. O. Barrot, appelé ailleurs par d'autres devoirs, était absent du ministère.

Les Questeurs chargés de la garde du palais, continuèrent d'y veiller avec une courageuse persévérance; ils n'épargnèrent ni démarches ni efforts pour s'acquitter dignement jusqu'au bout des fonctions qui leur étaient confiées. Mais les divers pouvoirs, dont à peine on pouvait saisir le règne

successif au passage, ne suffisaient plus à se protéger eux-mêmes.

L'ordre général de retenir les troupes dans l'inertie, et de laisser toute l'action à la garde nationale, s'exécutait partout et désorganisait la résistance.

Le Palais Bourbon n'était plus couvert que par un bataillon de la garde nationale. Pour renforcer ce poste, et aider à la défense de la Chambre livrée ainsi à elle-même, ses propres employés revêtent leur uniforme de gardes nationaux, et descendent en armes avec un zèle et un courage qui se sont retrouvés à tous les instants, jusqu'au funeste dénouement de la catastrophe. La Chambre leur a dû le peu d'appui que l'ordre a rencontré dans ces horribles scènes de l'après-midi. Beaucoup de gardes-municipaux blessés ont trouvé dans leurs foyers un dernier asile contre leurs bourreaux, et leur dévouement n'a pas failli à Madame la Duchesse d'Orléans, au moment fatal où l'émeute triomphante mit la vie de ses fils en péril, après avoir brisé leur couronne.

Cependant cette foudroyante catastrophe était encore loin des esprits.

Qu'avait fait le nouveau ministère pour la conjurer? L'œuvre était difficile et le résultat fut fatal.

La Monarchie avait brisé le ministère de la résistance, pour recourir à la politique de concession.

Il eût fallu imposer à l'émeute. Et quelle crainte pouvait inspirer, à ceux qui l'acclamaient la veille, un Pouvoir dont l'existence même était le vivant symbole de la capitulation de la Couronne?

La Couronne avait espéré dans la popularité de ses nouveaux ministres; ils s'y confièrent eux-mêmes sans réserve, et cette popularité les abandonna sans pitié. La pacification était la mission de ce ministère; il y sacrifia tout sans hésiter. Il courut se présenter de sa personne au devant des périls, courageux et désarmé; mais il y resta impuissant. Il était venu y tendre les mains à la Réforme, il y trouva la Révolution. Il avait lui-même fatalement désarmé la Monarchie.

L'épée du maréchal Bugeaud pouvait tout sau-

ver. Il avait repris l'offensive, et tout pliait devant lui. Son nom était la terreur de l'émeute. Mais on craignit que ce nom même ne provoquât l'irritation des masses insurgées; on ne se crut pas sûr de la victoire; on redouta de compromettre la pacification.

On arrêta le mouvement d'attaque du Maréchal, et on paralysa son action. Puis son commandement fut partagé, et finit par être brisé.

Le général Lamoricière qui fut mis à la tête de la garde nationale, fit de généreux efforts de conciliation et de courage. Il fut blessé en payant de sa personne, et eut l'honneur de sceller de son sang sa fidélité au serment et au devoir. Après lui, ce ne furent plus qu'hésitations et incertitudes, confusion d'ordres et de mesures, impuissance et anarchie de commandements.

On avait d'abord suspendu l'offensive des troupes; puis on leur commanda d'éviter tout conflit; enfin on leur prescrivit de céder la défense à la garde nationale. Une telle attitude ne convient pas au soldat. Elle répugne surtout aux Français, et leur devient fatale. Dans nos guerres civiles, comme dans nos guerres étrangères, il n'est pas

de milieu entre l'impétueux élan et le découragement désordonné. Nos retraites ressemblent presque toujours à des déroutes.

Celle-là fut triste et rapide. Pendant qu'une poignée de braves défendait le poste du Château-d'eau, ailleurs des soldats livraient leurs armes; et, dès avant midi, on voyait défiler sur le boulevard, devant le peuple victorieux, des crosses en l'air, dont le spectacle humiliait le pays, et anéantissait la défense.

Ce jour sera néfaste entre tous dans les annales de l'armée. L'avenir n'accusera pas son courage. La confusion des mesures et la fatalité des événements ont seul tout perdu; et l'armée s'est noblement vengée depuis, en sauvant la société par son héroïque dévouement.

En ce moment le torrent emportait toutes les digues; l'insurrection trônait aux barricades; l'Hôtel-de-Ville était envahi, le Palais Royal sacagé, les journaux de la révolution convoquaient déjà leurs comités, organisaient leurs gouvernements et jetaient au peuple les bulletins de leur victoire et de leur dictature. Le palais des Tuileries était assiégé, celui de la représentation na-

tionale devait l'être à son tour. Les deux pouvoirs étaient solidaires dans les haines de la révolution. Tous deux avaient ensemble contenu ses fureurs, servi et fécondé le pays ; tous deux devaient être engloutis dans la même destruction.

La Chambre qui, dès la veille, avait prévu sa dissolution inévitable, et qui l'avait publiquement annoncée dès le matin, en attendait la notification officielle, comme le premier acte de l'inauguration du nouveau ministère.

Mais le Pouvoir semblait ne plus se souvenir d'elle, ou n'y songer que comme à un embarras et à un danger. Au milieu de cet abandon général, la Chambre eût pu à bon droit considérer sa mission comme finie ; sa force morale était détruite, son pouvoir légal désarmé.

Dans ce moment, les anciens ministres, chefs de sa majorité, après avoir courageusement rempli leurs devoirs jusqu'au bout, étaient forcés de dérober leurs têtes aux coups de l'insurrection triomphante. De fidèles gardes municipaux tombaient sous les coups des vainqueurs, abandonnés dans leur poste, sans secours et sans défense,

non loin de la Chambre et à quelques pas des troupes paralysées et impuissantes.

Le désordre était partout, la résistance nulle part. Dans une telle extrémité, qui eût osé blâmer la Chambre de rester dans l'inertie à laquelle on l'avait condamnée ? Qui eût pu lui demander de venir, pour un pouvoir qui se défiait d'elle, affronter des colères dirigées désormais contre les restes de sa propre puissance ?

Toutefois la gravité même des événements ramena la Chambre sur la scène. Elle s'était effacée quand le Pouvoir s'était cru sûr de tout pacifier en la sacrifiant. Mais quand le flot de la révolution, balayant sans pitié de fragiles illusions, monta de nouveau jusqu'au Trône pour le submerger sans retour, la Chambre reparut tout-à-coup pour offrir au Pouvoir, qui l'avait démentie et brisée, tout ce qu'on lui avait laissé d'autorité, de force et de vie. Elle ne voulut point se considérer comme dissoute, tant qu'elle n'avait pas reçu la notification officielle de sa dissolution ; elle se tint pour légalement existante, et résolut de siéger. Elle fit plus ; son ordre du jour n'appelait la séance qu'à trois heures, elle voulut siéger sur-le-champ.

Le Président substitua une séance publique à la réunion des bureaux, convoqua tous les membres épars dans les salles du palais, et monta au fauteuil. A midi et demi la séance fut ouverte.

Le Président envoya immédiatement prévenir M. O. Barrot (qu'il avait inutilement déjà fait chercher plusieurs fois au ministère de l'intérieur) que la Chambre siégeait, et qu'elle attendait le Gouvernement pour établir avec lui une communication prompte et nécessaire. Lui seul pouvait informer la Chambre des résolutions du Pouvoir, et lui proposer les mesures commandées par l'urgence du moment. Lui seul aussi pouvait veiller efficacement à la sûreté de l'Assemblée; seul il disposait de la force publique qui ne pouvait reconnaître et ne reconnaissait en effet que ses ordres.

Cette soumission directe de l'armée au Gouvernement, était une loi fondamentale de la division des pouvoirs sous la Monarchie Constitutionnelle. La Chambre ne pouvait que donner des ordres à sa garde de service, et avertir le Gouvernement de veiller à sa sûreté menacée. Ce double devoir avait été rempli dès l'origine, et

depuis à diverses reprises, soit par le Président soit par les Questeurs, et la gravité croissante du péril parlait encore plus haut au Pouvoir que tous les avertissements parlementaires. Mais la Chambre ne pouvait s'immiscer en rien dans la défense extérieure, ni disposer de la force publique. Le droit de lui donner directement des ordres n'a été depuis conféré aux présidents des nouvelles assemblées, que par un décret de la Constituante et sous l'empire des souvenirs de février. Ce n'est pas l'exercice de ce droit qui a sauvé l'Assemblée au 15 mai, et sa permanence laisse aujourd'hui suspendue sur les deux pouvoirs de la République, la menace perpétuelle des conflits.

Toutefois, ce droit, avec ses périls et ses garanties, est un attribut nécessaire de l'unité omnipotente, et de la souveraineté républicaine de l'Assemblée.

Les Assemblées de la Monarchie ne pouvaient légalement prétendre à une telle puissance, et la situation qu'on avait faite à la Chambre des Députés, n'était certes pas de nature à éten-

dre en fait les limites de son autorité constitutionnelle.

C'est contre elle qu'on avait surtout excité les irritations de la foule. C'est contre elle qu'étaient dès l'origine dirigées les acclamations de la réforme. On criait encore : Vive le Roi ! la veille, quand on criait déjà : A bas la Chambre ! On n'avait point recouru à elle contre le Trône, on avait recouru au Trône contre elle. La Chambre avait été le premier point de départ des attaques, et depuis la chute du Ministère elle était devenue le point de mire de l'insurrection.

Le Gouvernement avait cédé, et proclamé la résolution de la dissoudre. Poursuivie par les passions populaires, et abandonnée par le Pouvoir, comment eût-elle pu se faire obéir, en commandant des conflits que les nouveaux ministres avaient ordonné d'éviter à tout prix ? Toutefois, on voulut tenter un dernier effort. L'urgence domine toutes les situations, toutes les responsabilités. La Chambre ne savait point encore tous les faits. Les noms des chefs actuels de la force publique n'étaient pas même connus avec certitude. Peu d'heures avaient englouti et

le pouvoir du maréchal Bugeaud, brisé par le Gouvernement même dont il eût pu changer les destins, et celui du général Lamoricière, blessé au poste du devoir.

Les commandements comme les ministères comptaient leur durée par minutes; toutes les colonnes de la société tombaient l'une sur l'autre avec la rapidité de la foudre.

Dans cette extrémité, un député qu'il suffit de nommer pour honorer la religion, la loyauté et le courage, M. de Corcelles monta au fauteuil du Président au moment où la séance venait d'être ouverte. Il lui peignit l'invasion de la Chambre comme imminente. Le Président lui dit les efforts tentés sans fruit, et sa ferme résolution de demeurer à son poste.

M. de Corcelles annonça que le général Bedeau commandait encore un corps considérable, sur la place de la Concorde; qu'il le connaissait intimement; qu'il était convaincu qu'il pouvait s'adresser à lui avec confiance; et que, si le Président l'y autorisait, il irait l'appeler à protéger la Chambre. Le Président répondit qu'il l'autorisait à y aller sur-le-champ de sa part, et que

le général devait d'autant moins hésiter, qu'on ne lui demandait pas de prendre l'initiative d'un conflit sanglant, mais de se mettre au travers du pont de la Concorde pour barrer le passage à l'émeute, et de garantir l'inviolabilité de la Chambre. M. de Corcelles accepta cette mission que son dévouement avait sollicitée, et annonça qu'il allait la remplir.

Elle devenait plus importante que jamais; car, peu après, une foule nombreuse envahissait les salles du palais. La force armée l'avait laissé passer sous prétexte de pétition, et la garde de service n'avait pu l'arrêter. On lui avait ouvert les tribunes pour éviter l'invasion de la salle; quelques-uns pénétrèrent même dans les couloirs malgré les injonctions du Président. Plusieurs se disaient délégués des insurgés, envoyés des combattants de l'Hôtel-de-Ville, et parlaient de monter à la tribune pour traiter avec la Chambre. Le Président repoussa énergiquement l'intervention révolutionnaire de ces étranges plénipotentiaires, et déclara que la tribune ne s'ouvrirait que pour les députés. La Chambre

ne pouvait entendre que les propositions dont les députés se faisaient les organes.

Cependant la lecture du procès-verbal venait de s'achever.

Le Président envoya de nouveau chercher les députés dans toutes les salles du Palais. Ils entrèrent sur-le-champ.

Beaucoup de députés n'avaient pu prévoir le devancement de la séance, et l'heure fixée la veille n'était point venue. Les barricades en avaient retenu d'autres.

Plusieurs n'avaient pu pénétrer jusqu'à la Chambre qu'au péril de leur vie. M. Jollivet avait péri sur la place de la Concorde. Quelques-uns informés de la publicité donnée à la résolution de dissoudre la Chambre, avaient loyalement cru sa mission finie, et ne supposaient pas qu'on vînt s'adresser à son pouvoir, après avoir brisé son autorité. Malgré ces vides qui n'accusaient que la fatalité des événements, la Chambre était plus nombreuse qu'on n'aurait pu l'espérer.

Le Président ouvrit la séance en déclarant qu'attendu la gravité des événements qui pesaient sur la capitale du royaume, il avait été invité,

par plusieurs de ses collègues, à monter au fauteuil; qu'il avait pris sur lui de convoquer sur-le-champ la Chambre, et de substituer une séance publique immédiate à la réunion des bureaux. Un assentiment général suivit ces paroles.

M. Charles Laffitte fit appel au dévouement de toute la Chambre, et s'adressa particulièrement aux extrémités, que leur situation même et leur influence sur les masses victorieuses appelaient à servir plus efficacement la chose publique. Il demanda la permanence. Ce mot provoqua quelques observations. Le Président y mit fin en déclarant : que la permanence existait de fait, et n'avait pas besoin d'être votée; et que la Chambre, réunie spontanément pour aviser à la gravité de la situation, resterait à son poste tant qu'elle le jugerait utile pour l'accomplissement de tous ses devoirs. L'avis du Président fut unanimement approuvé.

On s'attendait à l'instant même à une communication du Gouvernement; mais les bancs ministériels étaient déserts. Les anciens ministres déjà poursuivis par la proscription populaire, les nouveaux déjà foudroyés à demi au milieu de

leurs premiers triomphes, étaient également absents.

On remit au Président une lettre écrite à une heure par le secrétaire de M. Odilon Barrot. C'était la réponse aux divers envoyés qui s'étaient succédés pour le presser de se rendre à la Chambre. Cette lettre l'informait que M. Odilon Barrot était aux Tuileries, que tout marchait vers une pacification, et qu'on l'écrivait dans les départements.

Voilà ce qu'on croyait à une heure au Ministère de l'intérieur; et, en effet, une dépêche télégraphique partit à une heure et demie, pour annoncer la pacification des troubles par l'abdication du Roi, et la régence de la Duchesse d'Orléans. Elle a été publiée dans tous les départements. Et en ce moment même, le palais des Tuileries avait vu le départ de la royauté fugitive, et déjà commençait la profanation sacrilège des grands souvenirs de l'histoire!

A peine le pli du Ministère de l'intérieur était-il dans les mains du Président, que les plus sinistres nouvelles vinrent démentir ces dernières

illusions, par le retentissement de l'inexorable réalité.

Le Roi a abdiqué ;... le Château est menacé ;... le Roi va partir ;... le Roi est parti... En moins d'un quart d'heure, toutes ces déplorables péripéties deviennent des faits accomplis pour la Chambre, et la foudroient par leur désespérante et invincible rapidité. Ce sont des députés hale-tants qui viennent, de minute en minute, porter, l'un après l'autre, ces terribles révélations au fauteuil du Président. Aucune communication ne lui est faite par le Pouvoir ; celui-ci paraît ignorer qu'il y ait une Chambre, comme la Chambre ignore encore s'il y a un Pouvoir, où il est, ce qu'il est.

Tout-à-coup un bruit plus imprévu que tous les autres retentit de bouche en bouche : La Duchesse d'Orléans est Régente ; elle va venir à la Chambre ; elle est aux portes du palais législatif.

Une telle nouvelle semblait à peine croyable. Quel orage était donc venu fondre sur la royauté, pour qu'un prince renommé par sa sagesse, chef vénéré et fondateur longtemps heureux d'une brillante dynastie, abdiquât aux mains d'un en-

fant le sceptre trop lourd même à l'expérience, et quittât lui-même sa capitale, laissant le palais des rois à l'émeute, et la régence à une princesse éminente, mais désarmée et poursuivie déjà par l'impitoyable acharnement des vainqueurs ?

Et, pour faire accepter cette régence contraire aux lois actuelles de l'Etat et déjà repoussée par les barricades, on se fiait sur une popularité déjà foulée aux pieds. On comptait sur une Chambre qu'on avait désavouée et anéantie ; et c'était à elle qu'on demandait appui auprès du peuple, à qui on l'avait sacrifiée, et qui depuis deux jours s'était levé pour la détruire !

Jamais tentative ne parut plus téméraire et plus désespérée, et pourtant elle fut acceptée avec une résignation si ferme et si touchante ; elle fut entreprise avec tant de grandeur d'âme par le noble élan de l'héroïsme maternel ; elle fut secondée avec un dévouement si fidèle, avec une persévérance si inespérée par cette Chambre délaissée du Pouvoir et attaquée par les masses déchainées, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne réussît contre toutes les prévisions humaines.

Le plus léger appui de la force publique eût

peut-être permis de vaincre la violence matérielle qui avait envahi son enceinte, et usurpé ses bancs. Le Parlement eût eu la gloire de ressusciter la Monarchie Constitutionnelle, en lui rendant son trône déjà profané par des mains sacrilèges, et son palais déjà saccagé par l'insurrection triomphante!

L'histoire fera la part des responsabilités; mais le pouvoir parlementaire peut attendre avec sécurité son arrêt.

La Duchesse d'Orléans avait quitté les Tuileries au moment même où la révolution y entraît. Elle avait traversé à pied le jardin. Arrivée à la place de la Concorde, et pressée en tous sens par des conseils contraires, elle se détermina à venir demander, tout ensemble, un refuge et la consécration légale de sa régence, au palais d'où était sortie en 1830 la royauté populaire de sa maison. Elle se fit à bon droit aux députés du pays. Le dévouement de la Chambre ne faillit pas un instant.

A peine l'arrivée imprévue de la Duchesse d'Orléans et de ses fils était-elle annoncée au Président, que déjà on entendait les acclamations

qui précédaient leur entrée. On n'eut que le temps de disposer des sièges, et d'envoyer les Secrétaires de la Chambre au devant de cette noble fugitive, qui venait demander aux représentants légaux de la nation l'hospitalité violée déjà dans le palais des rois; à l'instant même la Princesse parut.

A son aspect, un profond saisissement s'empara de l'Assemblée. Sa noble attitude et son deuil éternel rappelaient le courage et la mémoire de ce Duc d'Orléans enlevé naguères à l'avenir de la dynastie et à l'espoir de la France. On lisait sur les traits de son auguste veuve la dignité royale et l'anxiété maternelle. Elle tenait par la main ses deux enfants, le petit Duc de Chartres et le nouveau Roi, glorieux encore, dans son enfantine fierté, de porter le nom de cette capitale qui avait salué son berceau, et dont l'écume soulevée menaçait en ce moment d'engloutir sa naissante royauté.

A ses côtés marchait le duc de Nemours, couvrant ses neveux de l'œil inquiet de sa paternelle sollicitude, vivante image du courage impassible et de l'inviolable religion du devoir. Quelques

officiers dévoués, quelques gardes nationaux fidèles formaient tout le cortège. Ils étaient suivis par de nouveaux groupes d'envahisseurs qui s'étaient introduits pêle-mêle avec eux, et venaient grossir la foule étrangère déjà maîtresse des tribunes et débordant sur les couloirs.

La Princesse s'avança dans la salle, et prit place sur le fauteuil apporté à la hâte dans l'hémicycle. Le Bureau et la Chambre entière se levèrent. Il n'y avait plus à ce moment de Majorité ni d'Opposition. Toutes deux en cet instant suprême oublièrent des divisions fatales, pour ne se souvenir que des anciennes sympathies d'une commune origine. Tous les cœurs cédèrent à l'entraînement d'une même émotion. L'Assemblée retentit d'une acclamation unanime, malgré l'attitude menaçante de la foule qui la dominait et l'étreignait de toutes parts.

Tout le monde attendait une parole du pouvoir nouveau, une proposition, une communication du Gouvernement; mais le Gouvernement avait disparu. On interrogeait du regard le banc des Ministres; il était désert. On demandait M. Odilon Barrot; il était absent. Mais M. Dupin était pré-

sent, et il avait accompagné la Princesse; M. Lacrosse propose de l'appeler à la tribune. Le Président s'empresse de lui donner la parole. M. Dupin déclare qu'il ne l'a pas demandée; mais le vœu de la Chambre le pousse impérieusement à la tribune, et il y monte.

Il annonce qu'en présence des manifestations de Paris, le Roi a abdiqué en laissant la couronne à son petit fils, sous la régence de la Duchesse d'Orléans; il demande, qu'en attendant l'acte d'abdication qui doit être apporté par M. O. Barrot, on constate les acclamations du peuple et de la garde nationale qui ont accueilli, partout sur son passage, la Princesse comme Régente du royaume, sous la garantie du vœu national. Les cris de vive le Roi! vive la Régente! éclatent à ces mots sur les bancs de la Chambre.

M. Dupin descend de la tribune. M. O. Barrot y est appelé, mais il est encore absent. Les acclamations de la Chambre redoublent. Les protestations contraires des tribunes se font entendre; à l'instant le Président se lève, et déclare qu'avant toute délibération, il doit constater, au nom de la Chambre, les acclamations univer-

selles qui ont proclamé le nouveau Roi, et salué Madame la Duchesse d'Orléans, comme Régente du royaume.

La transmission héréditaire de la royauté ne pouvait être mise en délibération; c'était le fondement de la Charte, comme la base essentielle de toutes les monarchies.

La délibération ne pouvait porter que sur la régence; une loi la donnait au Duc de Nemours, une autre loi la pouvait transporter de lui à la mère du Comte de Paris. Et la présence du Prince, bravant sans les compter les menaces de l'émeute acharnée directement contre sa personne, et dévouant silencieusement sa vie au salut de sa belle-sœur et de ses neveux, disait assez sa courageuse et patriotique abnégation.

Aussi le Président s'empressa-t-il de constater les acclamations de la Chambre. Mais l'insurrection qui déjà avait envahi la salle, et qui s'accrut à ce moment par des bandes nouvelles, interrompit cette déclaration par de bruyantes et furieuses protestations. Ces protestations tumultueuses couvraient la voix du Président; elles menaçaient tout à la fois la Princesse et la Cham-

bre, la sûreté de la nouvelle couronne, la liberté et même la possibilité des délibérations.

M. de Lamartine demanda qu'on suspendit la séance par le double motif du respect dû à la représentation nationale, et à la présence d'une princesse auguste.

On croyait encore sa voix amie; sa demande était du reste légale. On n'avait jamais délibéré dans une séance royale; et, au milieu du pêle-mêle général, la présence du cortège fidèle au sein même de l'Assemblée, devenait une facilité pour les envahisseurs qu'il fallait à tout prix écarter de la Chambre. Un motif plus puissant que toutes les convenances réglementaires, dominait d'ailleurs ce moment suprême. L'émeute envahissait l'Assemblée, et tenait la Princesse assiégée. Un autre abri pouvait dégager sa personne, et protéger sa sûreté.

Le Président proposa de suspendre la séance jusqu'à ce que le nouveau Roi et son auguste mère se fussent retirés; il leur fit en même temps offrir pour asyle l'hôtel de la présidence. La Régente pouvait de là agir avec plus de liberté, avec ses ministres et ses amis, sur les troupes et

sur le peuple, tandis que la Chambre tiendrait attirées sur elle seule toutes les forces de l'insurrection.

Dieu seul sait si ce parti eût mieux servi le pays. Il est malheureusement certain que la présence de la Princesse ne le sauva pas, qu'elle exposa sa personne à d'affreux dangers, et qu'elle servit de prétexte à ceux qui allèrent chercher le *vrai peuple*, et brisèrent l'Assemblée par une dernière invasion de la populace effrénée.

Mais le grand cœur de la Princesse se soulevait à la seule idée d'une retraite qui pouvait ressembler à une fuite. Elle avait entendu dire que d'autres régentes avaient péri, faute de s'être montrées. Elle voulait défendre sa cause jusqu'au bout. Elle comptait sur le touchant spectacle de sa confiance, sur la présence de ses nobles enfants au sein de la représentation nationale. Elle avait foi dans la triple inviolabilité de l'innocence, de la couronne et du malheur. Elle ne pouvait surtout se résoudre à laisser, pour sa cause, l'Assemblée livrée seule à des périls qu'elle n'eût point partagés.

Tous les calculs s'abaissent devant ces héroï-

ques inspirations, et de tels sentiments enlèveront toujours l'admiration des hommes. Cette patriotique émulation de générosité entre le courage d'une mère vraiment royale, et le dévouement de la représentation nationale menacée, mérite les regards de l'histoire.

En présence de la magnanime résolution de la Duchesse d'Orléans, personne n'insista plus.

Le général Oudinot s'élança à la tribune et fit entendre de fermes et chaleureuses paroles. Son cœur n'avait jamais donné ses sympathies au Gouvernement de 1830. Mais, pour de telles âmes, la première fidélité est celle de l'honneur. Cette noble et chevaleresque nature ne put voir sans entraînement une si grande infortune, une si magnanime constance. Que la Princesse, s'écria-t-il, soit seule juge de sa conduite, et libre maîtresse de sa destinée? Si elle veut sortir, nous l'accompagnerons partout où elle voudra porter ses pas. Si elle préfère rester, qu'elle demeure dans cette enceinte! elle sait bien qu'elle y sera protégée par notre dévouement.

La Chambre s'associa par des applaudissements à ces offres généreuses, et les tint au pé-

ril de la vie, tant qu'un reste de force lui demeura. Les envahisseurs protestèrent par de furieuses clameurs, et leurs flots s'avancant toujours, finirent par envelopper la Princesse.

Elle voulait rester dans la salle; mais il fallait l'arracher aux groupes qui la serraient de toutes parts dans l'hémicycle, au milieu de son faible cortège. Le Président fit appel à tous les bons citoyens, et rappela énergiquement la foule au respect qu'inspirait tant de grandeur. Des députés fidèles, des gardes nationaux courageux, des officiers dévoués prêtèrent leur concours pour dégager la Princesse de cette dangereuse mêlée. Le duc de Nemours paya de sa personne pour sauver la Régente et le Roi. Il fit ouvrir les groupes qui les pressaient de toutes parts. La Princesse, suivie de ses enfants et du Duc de Nemours, monta les gradins du grand escalier, et alla s'asseoir sur les banquettes supérieures comme dans une dernière retraite, où, à défaut de l'autorité de la loi méconnue et de la force matérielle vainement invoquée, les représentants du pays formèrent avec leur propre corps, un rempart vivant de l'inviolabilité parlemen-

taire, à ces derniers et précieux débris de la royauté.

La Princesse était momentanément à l'abri; mais la Chambre restait envahie. Le Président somma à diverses reprises les étrangers de sortir de la salle, afin de rendre la délibération possible. La Chambre, dit-il, ne peut délibérer en présence d'étrangers. Au nom de la Constitution et de la loi, retirez-vous? Il fit un appel à la garde nationale pour exécuter ses ordres.

Rappelez-vous, lui dit-il, que la représentation nationale est un dépôt sacré, confié par la France entière à la ville et à la garde nationale de Paris? Cet appel fut inefficace; quelques gardes nationaux tentèrent un effort, et dégagèrent l'hémicycle, mais les couloirs ne purent être évacués. Le dévouement s'arrêtait devant l'impuissance. Pourtant un demi-silence s'établit, et M. Marie, qui, depuis quelques instants, luttait à la tribune contre le tumulte, parvint à se faire entendre.

La régence ne trouva pas grâce devant cette ame républicaine. La loi l'attribuait au Duc de Nemours; l'acclamation de la Chambre la défé-

rait à la Duchesse d'Orléans. Il en conclut qu'elle ne devait appartenir à personne, et qu'il fallait la remplacer par un gouvernement provisoire, qui, avec les deux Chambres, aviserait au salut du pays.

C'était, du même coup, repousser la régence, suspendre la royauté, briser la constitution, usurper tous les pouvoirs. Ce n'était plus la Monarchie, c'était déjà la République. Il ne saurait y avoir de milieu, et la pente est irrésistible; d'autres devaient le faire voir avant la fin du jour. Mais la Chambre ne pouvait ainsi manquer à sa mission et à ses serments. Elle eût de sa propre main détrôné la Monarchie et inauguré la République.

De vifs applaudissements des tribunes accueillirent pourtant cette motion, dont les insurgés voulaient imposer le vote à la Chambre envahie.

M. Crémieux parla après M. Marie, et demanda aussi le gouvernement provisoire. On avait attendu de lui des conclusions bien différentes; il avait, le matin même, accompagné le Roi et tenté de conseiller la Régente. Mais le flot po-

pulaire avait monté, et il cédait à l'entraînement des révolutions.

M. Odilon Barrot eut la gloire d'y résister.

Attendu depuis longtemps par la Chambre, retenu au passage par des conciliabules républicains, qui tentèrent en vain de le gagner en l'associant à leur cause triomphante, il était entré dans la salle pendant que M. Marie s'efforçait à la tribune de se faire entendre.

Il y montait enfin quand M. de Genoude s'y précipita. Celui-ci protesta en deux mots contre la régence et le gouvernement provisoire, et demanda l'appel à la nation, sans s'expliquer sur les urgentes nécessités de la situation. Ses paroles furent interrompues par de tels murmures, qu'il fut contraint, au bout de peu d'instant, de descendre de la tribune pour la céder à M. Barrot.

M. Barrot demande à tous le calme et le patriotisme nécessaire à ce redoutable moment. Il fait appel à la générosité des sympathies nationales, pour défendre la couronne de Juillet, qui repose désormais sur la tête d'une femme et d'un enfant.

La Chambre s'associe par des applaudissements à cette invocation touchante. Elle était dans ce moment la fidèle interprète du pays. Le pays avait toujours chéri cette alliance de l'ordre et de la liberté, que la Monarchie Constitutionnelle lui avait seule donnée, et que les acclamations de ses représentants s'efforçaient de contracter de nouveau en face des protestations de l'émeute.

La Duchesse d'Orléans se leva comme pour accepter cette alliance sacrée, et répondre aux manifestations de la Chambre. A l'exemple de sa mère, le jeune Roi salua l'Assemblée. La Princesse parut vouloir parler; sa voix se perdit au milieu des bruits et des mouvements contraires de la Chambre fidèle et de l'invasion ennemie. M. Barrot s'arrêta; les uns lui demandaient de céder la parole à la Princesse, les autres lui criaient de continuer. Des amis dévoués de la royauté pensèrent qu'il importait à sa cause de ne pas interrompre une parole dévouée et courageuse, qui agissait sur les masses avec le poids d'un loyal caractère et d'une popularité de dix-huit ans. La Princesse pourrait parler elle-même

après lui; mais il fallait laisser en ce moment l'Assemblée toute entière aux impressions du député le plus honoré de l'Opposition, acceptant noblement le patronage de la royauté populaire. La Duchesse d'Orléans se rassit.

Invité à continuer, M. Barrot repoussa tous les souvenirs qui voulaient contredire une union nécessaire; il présenta l'image d'une régence populaire et d'un gouvernement libéral, réalisant tous les vœux, tous les besoins du pays, dans la forme la plus digne de ses intérêts et de ses mœurs; retraça les dangers de la guerre civile, que toute autre tentative pourrait entraîner; rejeta cette terrible responsabilité sur tous ceux qui repousseraient une transaction de salut; et finit, en déclarant avec énergie que, pour lui, il n'en proposerait jamais d'autres, et ne se chargerait jamais qu'à ce prix du fardeau des affaires et du gouvernement du pays. Il descendit de la tribune après cette déclaration.

Cette déclaration ressemblait bien plus à la protestation d'une loyale conscience, qu'à la ferme initiative d'un Gouvernement; elle se ressentait de toutes les impuissances de la situation.

La parole de M. Barrot répondait aux vœux du pays, mais elle irritait les partis extrêmes. Tous se soulevèrent à la fois ; M. de la Rochejacquelein et M. Ledru-Rollin demandèrent ensemble la parole. On crut revoir, dans ce moment suprême, cette funeste alliance qui mina dix-huit ans la monarchie représentative et finit par la perdre.

M. de la Rochejacquelein fit allusion aux malheurs d'une autre royauté vaincue. Il parla des droits du peuple, et alla jusqu'à dire à ses collègues : Vous n'êtes plus rien ! Les députés s'indignèrent à ce défi. Le Président prononça le rappel à l'ordre. Ainsi, la Chambre, impuissante et envahie, maintenait encore sa dignité et ses droits. Cette fermeté étonna la foule ; nul n'osa protester. Une sorte de silence s'établit. On put entrevoir un instant l'espoir d'une délibération possible. M. de la Rochejacquelein essaya de s'expliquer ; mais il était écrit que ce jour-là la force l'emporterait sur le droit, et l'émeute elle-même se chargea d'interrompre les explications de l'orateur qui en appelait à la nation.

Un tumulte effroyable se fit entendre. Toutes

les portes cédèrent, et une foule nombreuse et armée fit de toutes parts irruption dans la salle, aux cris mille fois répétés de : A bas la régence ! aux voix la déchéance ! à bas les traîtres ! Plus de Bourbons ! A bas la Chambre !

C'étaient les vainqueurs des Tuileries qui, après le sac du palais, avaient traversé sans obstacle la garde nationale et l'armée, pour venir attaquer la royauté dans son dernier asile, et la représentation nationale dans son dernier sanctuaire. Ils portaient au milieu des piques et des fusils les insignes de leur victoire. Le colonel Dumoulin planta sur la tribune le drapeau tricolore qui venait d'être arraché au trône même des Tuileries, quand l'émeute l'avait mis en poudre et jeté par les fenêtres.

Ainsi, l'insurrection trônait dans le palais des rois et venait elle-même signifier aux députés sa victoire, en étalant les preuves de sa violence sacrilège, et en se parant fièrement de ses odieux trophées.

Le flot envahisseur remplit en un instant l'hémicycle et força les députés de refluer sur les banquettes supérieures. Ils se serraient autour

de la famille royale insultée par les cris menaçants de la foule. Le banc des ministres fut occupé par des hommes en blouse ; l'émeute siégea sur les bancs législatifs.

C'était un spectacle hideux à voir que ces saturnales de la populace triomphante, foulant aux pieds tout ce qu'il y a de plus auguste dans les droits de la représentation nationale. Les uns avec des gestes féroces, les autres avec des regards stupides, tous semblaient grimacer, par des poses étudiées et théâtrales, les grandes scènes révolutionnaires, dont les plumes contemporaines venaient de retremper à l'envi, dans des imaginations fiévreuses, la honteuse et funeste popularité.

Beaucoup de députés quittèrent à ce moment cette enceinte profanée, dans laquelle l'émeute régnant au lieu de l'Assemblée, rendait désormais toute résistance et toute délibération impossibles. D'autres voulurent rester tant que la Princesse demeurerait à son siège et le Président au fauteuil. Le Président se couvrit en déclarant qu'il n'y avait pas de séance dans un tel moment ; mais il ne voulut pas quitter son poste, tant

qu'il restait une lueur d'espoir. La persévérance de la Chambre donnait du temps, et le bruit d'un si horrible scandale pouvait enfin amener du secours.

Cependant des vociférations se croisaient dans l'enceinte. Vainement le Bureau, assiégé de toutes parts et menacé par les armes braquées des couloirs, luttait d'efforts contre cet effroyable tumulte. Des étrangers se ruaient dans l'hémicycle et se succédaient à la tribune. L'un parlait de conduire le Comte de Paris sur le boulevard pour le présenter au peuple, et sa voix expirait dans les imprécations et les murmures ; l'autre demandait la proclamation de la République, et la foule faisait retentir ses applaudissements. On n'entendait partout que des apostrophes injurieuses et des cris menaçants.

Enfin, M. Ledru-Rollin demanda au peuple vainqueur, silence au nom du peuple, et l'obtint.

Son discours ne fut qu'une proclamation révolutionnaire. Il glorifia l'insurrection, repoussa la régence comme attentatoire aux droits du peuple. Il dit que le peuple, maître de tout, quoi qu'on fit, ne s'arrêterait devant aucun obstacle,

et se battraient pour la cause du droit jusqu'à ce qu'il l'eût conquis. Il rappela le sang versé pour l'insurrection, et prêt à couler encore.

A ces mots, et comme pour venger ce sang, les insurgés brandirent leurs armes. Un ferme et loyal député de la Seine, M. Beudin, osa se lever et protester de sa place, au nom même de Paris, contre les prétendues volontés que l'orateur venait signifier de sa part à la Chambre. A l'instant d'horribles menaces se font entendre; un homme s'élança, un coutelas à la main, vers les banquettes du centre où siège le courageux interrupteur; et les autres députés ont à peine le temps de l'entraîner hors de la salle, pendant que M. de Mornay se jette au devant de ce furieux et arrête son bras. La Chambre entière est sous le poignard.

Au milieu de cette frénésie délirante, M. Ledru-Rollin conclut en demandant un gouvernement provisoire, nommé non par la Chambre, mais par le peuple lui-même.

Le peuple en effet, ou pour mieux dire, la populace effrénée régnait seule en ce moment; l'Assemblée, désormais à la merci des factieux, n'espérait même plus les secours de la force pu-

blique. Tous les efforts tentés sur la garde nationale, par le Président, par les Questeurs, par le brave général Oudinot, étaient restés impuissants.

L'appel fait par le Président au général Bedeau dès le commencement de la séance par l'intermédiaire de M. de Corcelles, n'avait pas été plus heureux. Au moment même où celui-ci allait s'acquitter de sa mission, il rencontra M. Ferdinand Barrot qui lui offrit de s'en charger. M. de Corcelles proposa alors de se rendre lui-même de suite auprès de M. de Rémusat, son beau-frère, qu'il croyait installé au ministère de l'intérieur, et dont l'intervention pouvait aussi servir efficacement à la protection de l'inviolabilité parlementaire (1), tandis que M. F. Barrot remplirait auprès du général Bedeau les intentions du Président de la Chambre.

Le choix du messager ne pouvait être plus heu-

(1) M. de Corcelles ne trouva pas son beau-frère au ministère de l'intérieur. Mais M. de Rémusat, qui dans toute cette journée remplit ses devoirs envers la royauté et le pays avec autant de persévérance que de courage, n'en fit pas moins, comme M. Ferdinand Barrot, les plus énergiques efforts pour appeler la force publique au secours de la Chambre.

reux. Comme M. de Corcellès, il s'était montré ferme, loyal et dévoué; comme lui, il connaissait le général Bedeau, et son nom même donnait en ce moment une nouvelle autorité à sa parole.

M. F. Barrot s'acquitta de sa mission. Il vit le général Bedeau de la part du Président de la Chambre, et l'invita à prêter main forte à l'Assemblée; il lui proposa même de faire cerner le palais et d'envoyer une compagnie pour faire évacuer la salle par les envahisseurs, offrant de monter au besoin à la tribune, pour requérir l'arrestation de ceux qui persisteraient à violer l'enceinte de la représentation nationale.

Un langage si noble et si pressant demeura sans succès. Le général Bedeau demanda à réfléchir et à conférer avec ses officiers; et après quelques instants, il déclara à M. F. Barrot, que dans l'état des faits, il ne pouvait prendre sur lui une telle responsabilité. Céda-t-il, en effet, à la crainte de la responsabilité, ou au désir d'éviter à tout prix un conflit sanglant? Préféra-t-il les instructions du ministère qui venait de naître, aux demandes d'une Chambre qui allait mourir? Se crut-il paralysé par les ordres de ceux qui

avaient le droit de lui commander, ou par les dispositions de ceux qui avaient le devoir de lui obéir? Il ne m'appartient pas de le dire.

Je ne me sens nul goût à envenimer des récriminations qui aigrissent le pays, ni à attaquer des renommées qui le servent. Mais si l'appréciation des intentions reste libre, l'autorité du fait demeure inviolable, et je ne faillirai jamais au devoir de la maintenir. Je le dois à la vérité, et à la mémoire de la Chambre. Il faut qu'on sache qu'elle a résisté jusqu'au bout, par la seule force de son énergie morale; qu'elle a vainement cherché un appui matériel contre la violence physique; et qu'enfin ce n'est pas le pouvoir parlementaire qui a manqué à la force publique, mais la force publique qui a manqué au pouvoir parlementaire.

Il a lutté seul dans une angoisse désespérée, contre les brutalités d'une insurrection effrénée; et il ne luttait pas seulement pour l'inviolabilité sacrée de la représentation nationale, il défendait les derniers débris de la royauté. Ce n'était pas la Chambre seule, c'étaient la Régente et le

Roi que la révolution tenait assiégés dans le palais législatif.

Et cette lutte a duré deux heures! Et à quelques pas stationnait une force nombreuse; et elle est restée inerte, et les flots envahisseurs ont passé devant elle et traversé ses rangs sans résistance!!!

Ah! qu'on accuse la fatale rapidité d'une catastrophe qui a surpris tous les pouvoirs, troublé les plus sages esprits, paralysé les plus fermes courages! Qu'on déplore l'hésitation des mesures, la confusion des ordres, en présence de ces coups de foudre qui ne laissent à personne la liberté de la pensée et le temps de l'action!

C'est ainsi que parlera l'histoire. Elle pourra regretter avec douleur l'imprévoyance des hommes et l'indécision des caractères; elle ne verra nulle part la lâcheté ni la trahison.

Sans doute, ceux qui dans ce jour néfaste livrèrent le passage à l'émeute, et laissèrent la Royauté et la Chambre exposées à ses coups, ne voulaient ni ne croyaient servir la République. Ils ne cédaient pas non plus à la peur du danger qu'ils avaient affronté sur les champs de ba-

taille; ils ne songeaient pas à épargner leur sang qu'ils ont eu depuis l'honneur de verser pour la cause de l'ordre. Mais le courage civil est plus difficile en France que la bravoure militaire. Intrépides devant le péril, ils ont hésité devant l'opinion. Ils auraient bravé la mort, ils ont fui la responsabilité.

Mais qu'on n'accuse pas du moins celle de la Chambre, victime tout ensemble des violences de ses envahisseurs et des faiblesses de ceux qui devaient la défendre! Que le nom du pouvoir parlementaire reste pur devant l'avenir!

Reprenons le récit des faits.

Le Président n'avait pas connu la réponse du général Bedeau; mais tant d'invasions successives accomplies par des bandes armées, traversant sans résistance les rangs de la garde nationale et de l'armée, sous les yeux des chefs militaires impuissants ou méconnus, disaient assez haut la destruction de l'obéissance et l'anéantissement du Pouvoir. Toute défense matérielle était désormais impossible.

La force morale seule pouvait essayer encore une suprême tentative. Il fallait qu'une voix puis-

sante et chère aux masses agit providentiellement sur cette foule effrénée et victorieuse.

Cette voix ne pouvait sortir des rangs de la Majorité; elle eût été étouffée par les clameurs, et eût fait déborder l'irritation populaire. Les députés de la Majorité avaient prouvé par leur présence qu'ils ne craignaient pas d'exposer leur vie; leur parole ne devait pas compromettre la cause qu'ils voulaient servir.

Les députés de l'Opposition étaient plus libres, et presque tous avaient imité le dévouement de leur honorable chef. Les uns avaient prêté leur concours à la Chambre pour les messages commandés par les nécessités du moment; les autres s'étaient empressés de protéger la Duchesse d'Orléans. Les députés de toutes nuances avaient rivalisé de zèle autour de la Princesse, et d'efforts auprès du peuple, de la garde nationale et de l'armée.

Tout était resté impuissant; M. Odilon Barrot était dépassé.

Un espoir restait. M. de Lamartine avait demandé la parole, et personne ne doutait qu'il

n'en consacrait l'influence à sauver les derniers débris de la Monarchie.

C'était la loi de tout son passé, la gloire de tout son avenir. Après l'évènement fatal qui enleva le Duc d'Orléans à l'espoir de la France, M. de Lamartine avait noblement honoré sa mémoire, et défendu avec énergie la régence de sa veuve. Depuis, il n'avait pas perdu une occasion pour déplorer l'injustice législative qu'il accusait de l'avoir dépouillée, et pour promettre d'en exiger un jour la réparation. Ce qu'on savait de son caractère et de ses sentiments ne permettait pas de doute sur le parti qu'il allait prendre. L'idée de voir cette poétique et chevaleresque nature repousser du pied la mère suppliante et l'orphelin royal, assiégés dans le dernier asile offert par le dévouement de la représentation nationale; d'entendre cette noble et harmonieuse voix, servir d'organe et presque de héraut à ces bandes effrénées, qui, tout à la fois, applaudissaient l'orateur, insultaient ses collègues, et menaçaient l'Assemblée de leurs armes; une telle idée ne fût pas venue aux ennemis les plus acharnés de M. de Lamartine. Chacun attendait sa pa-

role avec saisissement, et les hommes de bien avec espérance.

Cette parole devait être puissante sur la multitude, dont ses derniers écrits avaient caressé les passions, et qui acclamait en ce moment son nom avec ce frénétique enthousiasme dont elle enivre ses idoles d'un jour. Mais cette popularité d'un jour, courageusement dépensée pour le salut de la justice, l'eût immortalisé dans l'histoire.

M. de Lamartine a écrit qu'il eut le pressentiment de cette puissance, et qu'il dépendait de lui de reporter la royauté aux Tuileries par le flot populaire qui venait de l'en chasser. Il a pris soin de tracer, dans une page magique, le tableau d'une magnifique action qui pouvait être conquise par une magnifique parole (il ne la lira pas sans remords quelques jours). En ce moment, il repoussa cette noble pensée. Il prétend que la régence ainsi reconstituée n'eût été qu'une halte sur la pente des révolutions, et qu'il valait mieux rouler tout d'un temps au fond du précipice. Sa conscience et l'avenir le jugeront.

Puissent, pour l'honneur de sa glorieuse jeu-

nesse, les services rendus par lui le lendemain, quand il arrachait son drapeau à l'insurrection qu'il avait lui-même intronisée la veille, peser de quelque poids dans la balance de l'histoire! Puissent les souvenirs du 25 février atténuer, aux yeux de la postérité, cette journée du 24 qu'il a faite avec une préméditation avouée, la plus déplorable de sa vie, et l'une des plus funestes dans les annales de son pays!

M. de Lamartine paraît à la tribune, entre deux combattants armés qui accompagnent ses gestes en brandissant leurs piques, tandis que d'autres font flotter autour de lui le drapeau enlevé au trône des Tuileries.

Après quelques paroles d'une stérile et dédaigneuse pitié, jetées aux anxiétés royales et maternelles de Madame la Duchesse d'Orléans, il proteste contre les acclamations de la Chambre qui ont inauguré la régence; il en appelle au peuple vainqueur, en s'agenouillant devant sa victoire; il voit dans les envahisseurs de la Chambre une véritable représentation nationale; au nom de l'égalité, il les invite à délibérer du même droit que les députés dont ils ont usurpé les bancs; il de-

mande à tous un gouvernement provisoire. La nation sera consultée; mais en attendant, royauté, régence, chambres législatives, institutions du pays : tout s'anéantit devant l'émeute représentée par ses propres chefs, sous le nom de Gouvernement Provisoire.

Aussi, à ce mot, la salle hurle d'applaudissements; les cris à bas la Chambre! aux voix la déchéance! Vive la République! éclatent avec fureur du sein de cette multitude déchaînée. Déjà la liste du Gouvernement Provisoire est tendue à M. de Lamartine, pour qu'il fasse proclamer par l'Assemblée la volonté de la révolution.

On attendait ainsi de la Chambre la consécration de son propre suicide, et une sorte d'investiture légale pour l'insurrection triomphante. Peut-être se trouvait-on enhardi par l'exemple de tant d'assemblées qui, sous la pression de la violence, consentirent à devenir l'instrument de leur propre déchéance et de l'avènement du pouvoir nouveau?

En tout cas, la Chambre de 1848 était fermement décidée à déjouer de telles espérances. Plu-

sieurs députés s'étaient retirés, pour ne pas rester plus longtemps dans une assemblée réduite par la violence à l'impossibilité de délibérer. Les autres demeuraient fermes à leur poste, séparés par les insurgés qui siégeaient en armes pêle-mêle avec eux; beaucoup s'étaient groupés autour de la Princesse pour lui faire un rempart de leurs corps. Le Bureau était résolu à tout subir, plutôt que de jamais mettre aux voix le renversement de la Constitution par la violence; mais on était décidé à se passer de son initiative, et à se servir de sa présence pour tromper le pays par une apparente sanction.

Tous les moyens moraux et matériels de résistance étaient épuisés. M. Barrot, le dernier ministre de la monarchie, témoin des attaques furieuses dirigées contre la Chambre, impuissant pour les réprimer malgré le droit que lui donnait son titre sur les derniers efforts de la force publique, avait lui-même quitté la salle.

Dans une telle extrémité, la prolongation de la séance ne pouvait plus servir la cause de l'ordre légal; la Chambre l'aurait inévitablement compromise en siégeant davantage. Sa présence eût

semblé approuver l'usurpation et autoriser le mensonge ; un tel piège devait être évité à tout prix. Si le Pouvoir devait encore rallier quelque part une dernière force, il fallait lui conserver l'appui de la Chambre, restée pure de tout contact avec la révolution. Si la perte de la Monarchie était accomplie sans retour, il n'en fallait pas subir la responsabilité devant l'histoire.

La Princesse, qui avait si courageusement résolu de ne pas se séparer de la Chambre, était elle-même directement menacée par des furieux. Elle pouvait, au milieu des attaques dirigées contre la Chambre, et peut-être des horreurs d'un carnage parlementaire, tomber victime d'un attentat qui eût souillé d'un opprobre éternel les annales de la nation.

Pendant que ces douloureuses pensées opprèsaient tous les cœurs et pesaient sur toutes les consciences, une dernière invasion plus audacieuse que toutes les autres, vint, en comblant le désordre, lever tout-à-coup tous les doutes et tracer à la Chambre son dernier et impérieux devoir.

Cette invasion s'accomplit pendant que M. de

Lamartine occupait encore la tribune. Il a pris soin de la raconter lui-même, dans un écrit où il s'est fait l'historien de la Révolution de Février, après en avoir été le héros.

Voici quelques lignes empruntées à ce récit où le vrai se mêle souvent à de graves erreurs ; cette page, du moins, ne sera pas désavouée par l'histoire (1).

« La dernière phrase de l'orateur est coupée par une salve de coups de feu dont le contre-coup ébranle la tribune et roule dans les corridors. Le peuple présent jette un cri de joie, en tendant les mains vers la porte. La Chambre se lève en sursaut. Les portes qui séparent la tribune du couloir se brisent sous les crosses de fusil, ou sous la pression des épaules robustes d'un nouveau renfort d'assaillants.

» C'est une avant-garde d'environ trois cents hommes sortis des Tuileries après le sac du Château, tous échauffés par un combat de trois jours, quelques-uns enivrés par l'odeur de la poudre et par la marche ; ils viennent de traverser la place de la Concorde sous les yeux des généraux qui ont fait ouvrir les baïonnettes

(1) *Histoire de la Révolution de Février*, par M. de Lamartine, tom. I, pag. 210.

devant eux. Arrivés aux portes extérieures de l'Assemblée, leurs camarades de l'intérieur les ont introduits sur un signe de M. Marrast. Guidés par des complices qui connaissent les avenues secrètes du palais, ils s'étouffent dans les couloirs et se précipitent, en poussant des cris de mort, dans les tribunes des spectateurs. Leur veste déchirée, leur chemise ouverte, leurs bras nus, leurs poings fermés semblables à des massues de muscles, leurs cheveux hérissés et brûlés par les cartouches, leurs visages exaltés du délire des révolutions, leurs yeux étonnés de l'aspect inconnu pour eux de cette salle où ils plongent d'en haut, sur des milliers de têtes; tout dénote en eux des ouvriers du feu qui viennent donner le dernier assaut au dernier réduit de la royauté. Ils enjambent les bancs, ils coudoient, ils écrasent les assistants dans les tribunes, ils élèvent d'une main leurs chapeaux ou leurs bonnets, de l'autre ils brandissent une arme de rencontre, pique, baïonnette, sabre, fusil, barre de fer, criant à bas la Régence! Vive la République! A la porte les corrompus! La voûte tremble de ces cris. En même temps l'irruption éclate et tonne par les larges portes déjà obstruées qui s'ouvrent au pied de la tribune. »

Sous le poids de cette double invasion, la salle n'offre plus qu'une vaste et indomptable mêlée.

Les insurgés débordent de toutes parts. Les uns braquent leurs fusils contre les bancs de la Chambre; d'autres menacent la Princesse, couverte encore par un rideau de députés fidèles et d'amis courageux, qui l'entraînent enfin hors de la salle, au milieu des plus affreux périls. D'autres dirigent leurs armes contre le Bureau. L'un d'eux ajuste le Président, déjà visé plusieurs fois dans le cours de cette séance. Un citoyen retient vivement son bras, et lui crie qu'il peut, en tirant au fauteuil, frapper Lamartine qui occupe la tribune; il consent à relever son fusil.

Le Bureau était resté tout entier à son poste pendant cette effroyable scène; mais les vociférations menaçantes redemandaient la proclamation immédiate du Gouvernement Provisoire, avec un redoublement de fureur. Malgré le refus du Bureau, la Révolution était décidée à se mettre aux voix, et à se consacrer elle-même.

Un instant de plus, et cette proclamation allait sortir du vote frénétique de l'insurrection assise sur les bancs parlementaires, malgré les protestations impuissantes de la Chambre, et avec son

apparente complicité. Il fallait, sans délai, sauver la vie de la Princesse, garantir le dernier espoir du présent, réserver l'honneur de l'avenir.

Dans cet instant suprême, le Président déclara qu'au milieu de ce désordre sans exemple la séance ne pouvait être continuée, et que, s'il ne pouvait obtenir le silence, elle serait levée sur-le-champ.

Il fit une dernière sommation de rétablir l'ordre, une dernière protestation contre la violence qui avait envahi les bancs de la Chambre et la réduisait à l'impossibilité de délibérer.

Sa voix et ses efforts se perdirent au milieu de la confusion inexprimable des vociférations, des menaces et des armes. Le tumulte redoubla encore d'intensité et de fureur.

Le Président reprit alors la parole, et déclara que dans un tel état il n'y avait plus de Chambre, et que la séance était levée. Il la leva en effet, et descendit du fauteuil avec les Secrétaires, et les Officiers de la Chambre. Le Bureau sortit de la salle, et la grande majorité des députés qui y étaient encore demeurés le suivit. Un

reste de respect protégea leur périlleuse retraite, à travers les rangs de ces furieux armés, qui avaient menacé leur vie, et vainement tenté de leur arracher la consécration de leur victoire.

Ainsi se termina cette triste et mémorable séance du 24 février, si dévouée et si impuissante.

La Chambre l'avait spontanément ouverte, pour venir en aide au Pouvoir qui l'avait délaissée et qu'elle espérait encore servir; elle l'inaugura par l'acclamation de la Régence, la poursuivit par d'énergiques efforts pour la défense de la Monarchie Constitutionnelle, et la maintint avec persévérance au milieu des invasions et des périls, tant qu'il resta une ombre de liberté pour se faire entendre. Et quand la violence eût étouffé sa voix et brisé cette grande cause sous l'oppression de ses bandes armées, la Chambre la leva, en protestant par sa retraite contre le Gouvernement Provisoire et contre la République, qui voulaient se servir de sa présence, pour sanctionner par son nom l'insurrection victorieuse.

Ce n'est donc point elle qui répondra de la République devant l'histoire. Le nouveau Gouver-

nement a pris soin lui-même de l'en décharger solennellement par les actes officiels de son anarchique inauguration. Le *Moniteur* de la République, rédigé par ses ordres, constate ainsi la levée régulière de la séance faite par le Président de la Chambre, après de vains efforts pour triompher du tumulte et de la violence armés.

« A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusils. Des hommes du peuple mêlés de gardes nationaux, y pénètrent en criant : A bas la Chambre ! Pas de députés ! Un de ces hommes a poussé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : Ne tirez pas ! Ne tirez pas ! C'est M. de Lamartine qui parle ! retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.

» M. le Président qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

» (Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité).

» M. le Président : Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

» (M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

» Ici l'assemblée de la Chambre des Députés cesse ; mais le peuple armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux et un certain nombre de députés de la gauche restent dans la salle.

» Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre. »

Ce fut cette multitude sans nom et sans frein, qui, après la retraite forcée de la Chambre, et après la séance formellement levée par le Président, imposa le Gouvernement Provisoire, et avec lui, la République à la France.

Il faut lire dans le *Moniteur républicain* l'origine et les détails de cette incroyable inauguration ; la tribune assiégée pêle-mêle par des étrangers et par des députés, les noms des nouveaux dictateurs soufflés, par l'orateur de la révolution, au président qu'elle s'était donné, puis redits à des secrétaires sans titre, applaudis, hués, choisis, désavoués, puis repris par la foule. J'écarte mes regards de ce triste tableau des saturnales de l'anarchie.

Je ne suis pas l'historien de la Révolution de Février, je suis le témoin des actes de la Cham-

bre, et la Chambre n'était plus là. De l'aveu même de ceux qui l'ont brisée, elle était devenue étrangère à tout ce qui s'est accompli. Les vainqueurs n'ont pas osé se parer de son nom, et la Révolution, qui n'avait pas eu l'ombre d'un prétexte légal pour naître, n'a pas eu l'ombre d'un titre légal pour vivre et pour durer.

Pendant que cette usurpation de la force achevait de s'accomplir, les derniers débris de la Chambre remplissaient un suprême devoir, en veillant au salut des derniers gages de la royauté.

Madame la Duchesse d'Orléans, entourée de quelques amis sûrs, de quelques députés courageux, avait, au milieu des chocs de la foule et des dangers de l'émeute, franchi, après mille efforts, les couloirs et les vestibules du palais. Ni son sexe, ni son nom, ni la majesté royale, ni l'inviolabilité du dévouement maternel, n'avaient pu suffire à la protéger. Pressée, froissée, séparée brutalement de ses enfants, elle n'avait dû son salut qu'à l'intrépidité de ceux qui s'étaient serrés autour d'elle pour défendre sa personne et couvrir sa retraite. Qui pourrait rendre

la violence du désordre et l'imminence du péril ? Une plume française ne peut retracer sans frémir ces inexprimables angoisses !

Enfin la Princesse avait pu gagner le jardin et l'asile qui l'attendait à l'hôtel de la Présidence. Elle y trouva un accueil dévoué. Les officiers et jusqu'aux moindres employés de la Chambre, rivalisèrent de zèle. Les uns s'empressaient autour de la Princesse ; d'autres aidaient à déguiser en toute hâte le Duc de Nemours et les aides-de-camp des princes, poursuivis par les fureurs de la populace en délire.

L'huissier Lipmann arracha le Duc de Chartres des mains d'un misérable qui l'emportait avec des gestes furieux, et courut l'abriter dans sa modeste demeure. Préservé par ses soins et par ceux des Questeurs, le jeune prince fut rendu dans la soirée à sa mère. Mais dans ce moment elle ignorait encore sa destinée, et le Comte de Paris, enlevé par un garde national à un autre insurgé qui menaçait de l'étrangler, venait à peine de lui être rapporté.

Le Président s'était rendu, après la levée de la séance, dans la cour de l'hôtel ; quelques braves

serviteurs, quelques officiers s'y trouvaient. Tous ensemble réunirent à la hâte une poignée de gardes nationaux dévoués, pour défendre jusqu'à la dernière extrémité ce refuge suprême de la royauté.

Mais une telle défense était impossible devant l'invasion imminente de tous les flots de l'émeute, accumulés au Palais-Bourbon. Les amis de la Princesse résolurent de la conduire à l'Hôtel des Invalides, qui était pour le moment à l'abri d'un coup de main, et d'où elle pourrait du moins communiquer en liberté avec les derniers appuis que la Couronne trouverait fidèles, ou gagner un asile assuré, si la défection générale avait consommé la chute de la Monarchie.

Il fallait seulement trouver un moyen de transport. L'âme royale de la Princesse n'avait pas fléchi devant les périls, mais ses forces s'affaissaient sous le poids des angoisses maternelles.

Heureusement une petite voiture stationnait dès le matin dans la cour. Retenue d'abord par le Président pour servir aux messages que pouvait amener la marche des événements; destinée,

quand ils eurent prononcé, à conduire sa famille à l'abri du péril, elle fut mise de suite par ses ordres à la disposition de la Princesse.

Madame la Duchesse d'Orléans y monta avec le jeune Roi, un officier de la garde nationale et M. de Mornay; M. Jules de Lasteyrie se plaça à côté du cocher. M. Lemerrier, colonel de la 10^e légion, qui déploya dans toutes ces journées une fermeté courageuse au-dessus de tout éloge, suivait avec le duc d'Elchingen, les aides-de-camp des princes et quelques gardes nationaux résolus. On regrette de ne pouvoir inscrire ici, pour les annales de l'avenir, le nom de tous ces amis de la dernière heure.

Elle venait en effet de sonner. Car déjà quelques insurgés, revêtus du costume de garde national, menaçaient d'arrêter le noble et funèbre convoi de la Monarchie. Ils étaient peu nombreux. On put écarter cet obstacle, et la princesse arriva sans accident à l'Hôtel des Invalides.

Pendant ce temps, le Duc de Nemours avait montré contre toutes les insultes le magnanime sang-froid du courage et du mépris; il n'avait trouvé d'émotion que pour les périls de sa belle-

sœur ; mais il fallait le soustraire à l'acharnement des factieux. On le conduisit par des passages écartés, hors de l'hôtel de la Présidence, qui eut ainsi l'honneur d'assurer, à travers mille dangers, le salut de la famille royale.

La Régente et les Princes étaient sauvés. Une tache indélébile était épargnée au présent ; l'avenir était réservé.

Il était temps. L'invasion de l'hôtel était imminente. Le petit nombre de gardes nationaux qui y avaient protégé la Princesse pendant sa courte halte, l'avaient courageusement accompagnée jusqu'à sa retraite. Le Président y resta néanmoins après leur départ ; mais tous les députés étaient dispersés ; et bientôt il dut songer à conserver une liberté d'action qui pourrait devenir nécessaire. Il donna les derniers ordres, prit les dernières mesures pour être avisé sur-le-champ des événements, et sortit de l'hôtel de la Présidence. Il traversa plusieurs barricades, se rendit chez un de ses collègues du Bureau de la Chambre, qui partagea tous ses sentiments sur la conduite à tenir ; et de là, chez un ami dévoué, pour y attendre les informations qui

devaient lui être immédiatement transmises, si les restes du gouvernement brisé pouvaient organiser un point de résistance et de force, qui permît à la Chambre de s'assembler pour délibérer.

Mais cette dernière espérance devait être promptement déçue. Avant la nuit, Madame la Duchesse d'Orléans, privée de tout appui, et avertie par M. Barrot lui-même, avait dû quitter les Invalides et se cacher dans Paris.

Les derniers ministres de la royauté avaient, non sans péril, regagné leurs demeures. La Monarchie n'avait plus un bras levé pour elle.

L'armée, découragée par l'inertie, désorganisée par la confusion des ordres et des retraites, restait livrée sans obstacle au contact de l'insurrection victorieuse, qui la saluait de ses hypocrites acclamations.

La garde nationale, sans unité, sans direction, sans chef, essayait de défendre par instinct l'ordre matériel dont elle venait d'ébranler tous les fondements. Elle s'arrêtait stupéfaite devant l'œuvre imprévue qu'elle n'osait pas plus défaire qu'elle n'avait su l'empêcher.

Livré aux bandes armées qui le sillonnaient en tous sens ; hérissé de barricades qui s'élevaient par milliers, dans tous ses replis, boulevards de l'émeute ; débordé par l'explosion de toutes les colères et de toutes les brutalités qui bouillonnent au fond des lies sociales, Paris put se croire arrivé à son dernier jour. La nuit fut affreuse. On n'entendait retentir de toutes parts que des cris furieux, des détonations sinistres.

Les hordes du pillage se levaient frémissantes, et se recrutaient de ces ramas de malfaiteurs dont l'appât du butin peuple l'abond des grandes cités. Leur repoussante écume couvrait toutes les barricades. On tremblait d'entendre à chaque instant un signal de tocsin ou d'incendie annonçant le sac de la grande cité.

Au milieu de cette anarchie sans nom, tous les anciens pouvoirs avaient été mis en poussière. Ceux qui les avaient exercés étaient poursuivis de toutes parts. Les députés séparés les uns des autres par l'insurrection bivouaquant aux barricades, menacés par les haines d'une multitude déchainée, se trouvaient dans l'impuissance matérielle de se réunir. Le Gouvernement Pro-

visoire avait prononcé sur-le-champ leur dissolution et avait entouré leur palais de gardes, pour les empêcher d'y délibérer, et rendre toute protestation impossible. Aucun homme sensé ne pouvait d'ailleurs s'arrêter à cette idée, aussi impraticable dans son exécution qu'impuissante et dangereuse dans ses effets. Elle n'a pu venir qu'à ceux qui n'ont pas vu Paris dans cette terrible journée.

Les auteurs de la Révolution luttèrent eux-mêmes avec peine contre le torrent dévastateur. Telle est la loi des sociétés humaines. Ils auraient pu, le matin même, conserver le pouvoir royal au salut de la France ; mais après qu'ils l'avaient brisé, rien n'était plus debout ; la destruction du Gouvernement les condamnait eux-mêmes à rouler jusqu'au fond de l'anarchie.

Le Gouvernement Provisoire vit l'abîme, et s'en effraya. Plusieurs de ses membres firent de louables efforts pour retenir le pays sur cette pente fatale. On les a accusés d'avoir proclamé la République ; ils ne faisaient qu'obéir à l'inflexible loi des révolutions. Leur tort devant l'avenir sera d'avoir renversé la Monarchie, et de s'être inau-

gurés eux-mêmes Gouvernement Provisoire. Le Gouvernement Provisoire, c'était déjà la République ! Plus tard ils n'ont fait qu'écrire le mot, et la postérité ne les accusera pas d'avoir proclamé la République, mais de l'avoir faite.

Chacun, dans cette agonie de la société, ne songea plus qu'à lui prêter main forte. Plusieurs des personnages les plus importants du dernier règne, prirent eux-mêmes l'initiative des adhésions. Le premier magistrat des parquets du royaume se rendit à la Cour de Cassation, le 25 au matin, et requit que la justice fût rendue au nom du Peuple.

La cour royale de Paris, sur la réquisition de son nouveau procureur-général, décréta de prise de corps tous les anciens Ministres du Roi et leurs complices, comme prévenus d'avoir attenté à la Constitution du pays, et provoqué la guerre civile au sein de la capitale.

Tous les corps constitués avaient, avant vingt-quatre heures, reconnu la République. Les généraux de toutes les armes, les fonctionnaires de tous les ordres, suivirent le torrent. L'histoire ne leur en fera point un crime. Ils songèrent sans

doute, avant tout, au salut de la société menacée, et lui firent ainsi le plus pénible de tous les sacrifices. De tels exemples entraînent tout.

Les Chambres ne pouvaient tenir une telle conduite. Elles n'eussent adhéré à aucun prix; et le nouveau gouvernement, qui le savait bien, leur avait interdit de se réunir. La Chambre des députés avait, la veille, protesté par son refus et par sa retraite; mais la résistance était impossible. Dissoute par le Roi, dispersée par la violence, anéantie par la République, la Chambre n'appartenait plus désormais qu'à l'histoire.

La mission des députés était finie; la plupart regagnèrent immédiatement leurs foyers. Le Bureau resta néanmoins à Paris. Le Président vit plusieurs de ses membres et quelques-uns des amis les plus fidèles du gouvernement qui n'était plus. Tous manifestèrent la pensée, qu'en présence de l'anarchie, toute tentative contre le Gouvernement de Fait, resté le seul pouvoir debout, serait aussi funeste qu'insensée. On n'aboutirait qu'à provoquer une tempête de fureurs populaires, armées et toutes-puissantes; on rendrait implacable ce qui était invincible, et on

risquerait d'ensevelir la Société elle-même sous les ruines de la Monarchie.

On attendit pourtant des nouvelles de la famille royale et des provinces. On voulait savoir, s'il se trouverait, quelque part, un régiment ou une cité qui pût offrir par sa résistance un point d'appui aux pouvoirs légaux du pays. Mais la soumission avait été instantanée, comme la stupeur produite par la foudre. Le télégraphe conquis avançait et paralysait tous les efforts; et, en cinq jours, il n'était pas dans le royaume un village ou un soldat, qui n'eût accepté ou subi la République.

Enfin après huit jours, informé que le Roi et les Princes avaient quitté la France, que Madame la Duchesse d'Orléans et ses fils étaient à Ems; voyant la République maîtresse de toute la France, et toute la famille royale sur le sol étranger, le Président considéra ses derniers devoirs comme accomplis, et reprit lui-même le chemin de Lyon, sa ville natale. Il y trouva l'effroi plus profond, et l'anarchie plus menaçante que partout ailleurs. Il apprit bientôt la soumission du Duc d'Aumale et du Prince de Joinville

aux ordres du Gouvernement Provisoire, leur départ de l'Algérie, et l'adhésion à la République de cette glorieuse armée qui eût pu relever les dernières espérances de la Monarchie. Mais la Providence en avait décrété autrement.

La crainte de répandre le sang avait, au 24 février, déterminé le départ du Roi. Le désir d'éviter la guerre civile décida la retraite de ses fils. La population et l'armée saluèrent par de sympathiques regrets cette patriotique abnégation des Princes. Mais ce furent les derniers hommages rendus à la Monarchie qui comptait de siècles de prospérité et de grandeur; et la France livra désormais, sans affection comme sans résistance, ses destinées à la République.

L'histoire dira ce que la République a fait de ces destinées. Elle appréciera ses actes, son gouvernement, ses assemblées; elle jugera aussi la dernière Chambre de la Monarchie Constitutionnelle. Elle comparera les politiques, les délibérations, les services; elle rapprochera la France de la Monarchie et la France de la République. La Chambre des députés ne craint ni le jugement

ni le parallèle ; mais elle ne cherche point à devancer les temps et se livre avec confiance aux arrêts futurs d'une plume impartiale. Il lui suffit de repousser loin d'elle la responsabilité de l'avènement de la République. A celle-ci la gloire ou la réprobation du bien ou du mal qu'elle a fait, puisqu'elle s'est elle-même imposée à la France.

Le présent est inquiet, l'avenir mystérieux ; que le passé du moins reste clair et certain pour chacun !

J'ai sincèrement exposé celui de la dernière Chambre. Fidélité persévérante à la politique d'ordre, protestation contre des concessions fatales, respect inviolable aux droits de la couronne, concours au pouvoir qui l'avait brisée, abnégation d'elle-même quand elle a craint de nuire, dévouement tant qu'elle a pu servir, attention inquiète à ne donner, par son contact, à la sédition victorieuse aucune apparence de légalité : voilà en deux mots l'histoire de la Chambre, pendant les journées de février.

Et pourtant on a tenté de la dénaturer ! On a osé accuser la Chambre, tantôt d'une aveugle

témérité qui dédaigna de se prémunir contre le péril, tantôt d'une lâche pusillanimité qui s'enfuit devant la première menace !

Non, non, la Chambre ne fut coupable ni d'une telle folie, ni d'une telle faiblesse.

Appuyée sur le droit, elle a invoqué le secours de la force, et la force lui a failli. Elle a consacré le peu d'autorité qu'on lui avait laissé à défendre la Société, et la Société s'est manquée à elle-même. Elle n'a pas fui le péril, que dis-je ? elle a résisté quand tout avait cédé. Le Roi était parti, son château envahi, son trône profané ; la République trônait à l'Hôtel-de-Ville et sur mille barricades ; et la Chambre seule, abandonnée du pouvoir anéanti, de l'armée désorganisée, de la garde nationale en stupeur et de la population en délire, luttait pendant deux heures encore au milieu des angoisses et de l'émeute armée ! Et elle a lutté longtemps, au milieu de périls imminents, pour la cause de la Monarchie et pour le salut de la nouvelle royauté, qu'elle a couvert jusqu'au bout d'une hospitalité courageuse contre les poignards de la révolte. Et elle s'est retirée quand ses bancs,

matériellement envahis, ne l'ont plus laissée maîtresse d'elle-même, quand l'émeute a voulu la retenir pour se faire sacrer par elle, et quand sa persistance fût devenue de la complicité.

Alors, seulement alors, le Président a cessé une lutte impossible. Ajusté par les fusils de l'émeute, il est resté à son poste, il n'a répondu aux menaces que par un dernier appel à l'ordre; et quand sa voix a été étouffée par les cris furieux qui proclamaient déjà le Gouvernement Provisoire, il a levé la séance contre le Gouvernement Provisoire et contre la République. Et tous ces faits se sont accomplis à la lumière du jour, et ils ont pour invincible garantie, non-seulement les plus authentiques souvenirs, mais le témoignage unanime de tous ceux qui assistèrent à ces terribles scènes. On ne craint pas qu'un seul d'eux puisse démentir un seul fait; et on en appelle également à la mémoire des vaincus et à celle des vainqueurs.

Que dis-je? Les vainqueurs ont pris soin d'écrire et de célébrer leur victoire. Le *Moniteur Républicain*, rédigé le lendemain par leurs ordres, fut leur procès-verbal. Le récit de M. de

Lamartine, le plus éloquent sans contredit et le plus illustre d'entre eux, est leur histoire. Ces deux documents officiels de la révolution se complètent et se contrôlent l'un par l'autre. Eh bien! Il n'est pas un fait important de cet écrit qui ne trouve sa consécration dans l'un ou dans l'autre. On en rencontrerait ailleurs de non moins accablants et de non moins certains; mais que pourrait-on ajouter aux aveux de la révolution, s'accusant dans le temps même où elle se veut glorifier?

Pour que rien ne manquât à cette justification, il fallait que la révolution ne tint rien de la Chambre. Celle-ci lui a tout refusé, et ce spectacle est nouveau dans nos annales. Nos annales sont pleines du souvenir des anciennes assemblées, renversant elles-mêmes les constitutions qui les avaient faites, et devenant les instruments de leur propre destruction.

L'Assemblée législative, envoyée pour défendre la Constitution, la Loi, le Roi, répond à Louis XVI réfugié dans son sein et invoquant l'inviolabilité jurée, en lui jetant le dédain et

l'outrage ; funestes précurseurs de la tour du Temple et de l'échafaud.

La Convention délibère le 31 mai sous les poignards ; et vote sa propre abdication aux mains de la Commune , et la proscription de toutes ses gloires.

Le Conseil des Anciens brise la constitution de l'an III , qui lui donnait la vie , et sert de marche-pied au trône consulaire.

Le Corps Législatif de l'Empire a déchu l'Empereur.

La Chambre de 1830 elle-même , entraînée par le flot invincible d'une insurrection provoquée , accepte son œuvre , et transforme cette Charte dont le nom seul avait rallié les combattants.

Triste caractère des révolutions , qui rendent hommage au pouvoir alors même qu'elles le brisent , et lui imposent la transmission testamentaire d'une autorité , qui , pour commander aux peuples , ne peut se passer d'un simulacre de continuité et de permanence !

Ce simulacre , l'émeute ne l'a point obtenu de la Chambre de 1848. On a pu la briser , mais non

pas la contraindre. Il a fallu que la voie de fait apparût dans toute sa nudité , et que l'insurrection victorieuse baptisât sa dictature par sa propre violence. Le pays peut tout accuser , excepté ses mandataires ; et surtout il ne doit pas s'épargner , puisqu'il s'est abandonné lui-même.

Loin de nous la pensée d'entrer dans la voie des récriminations ! D'ailleurs le temps de la justice arrive déjà ; son impartialité tient compte du rapide entraînement des faits , de la surprise des évènements. Elle s'attriste des résultats , mais elle n'accuse le courage de personne. A ses yeux , nul n'a eu peur de verser son propre sang ; tous ont craint de répandre le sang d'autrui.

Qui donc se croirait assez sûr , de lui-même , assez ferme dans sa propre sagesse , pour oser , seul contre tous , se faire le présomptueux dispensateur du blâme ? Et pourtant on n'a épargné ni l'inviolabilité de l'exil , ni la majesté du malheur !

On a reproché au Roi le renvoi des ministres , l'abdication , le départ ; on a dit qu'en descen-

dant ces trois degrés rapides sur une pente fatale, il avait précipité la Monarchie dans l'abîme. On ne s'est pas contenté d'incriminer sa sagesse, on a calomnié son courage ; et pourtant, il n'a pas fait rougir un instant les souvenirs de sa vaillante jeunesse, la ferme énergie de son âge mûr ! Il n'eût pas plus marchandé sa vie devant l'émeute, que devant le canon des Prussiens de Valmy, et devant le poignard des assassins levé sur lui tant de fois tout le temps de son règne. Ce jour-là même il est monté à cheval pour tenter, sur la garde nationale, un suprême effort ; mais il a vu tout plier autour de lui ; il a cru tout sauver en s'immolant lui-même, et affermir la régence en effaçant sa personne dans l'abnégation d'un douloureux départ. Il s'est trompé ! Il a trouvé sa couronne achetée à un trop haut prix par le fléau de la guerre civile. Elevé au trône tout ensemble par la grandeur de son origine, par le vœu populaire, il a montré, pour l'effusion du sang, cette répugnance magnanime qui caractérisait sa race et sa mission. On peut déplorer une abdication chèrement payée par les

peuples ; mais les regrets seuls ont le droit d'environner sa tombe. Il n'y a plus de place pour la calomnie.

On a accusé la famille royale. Mais la Reine a fait voir, qu'à la religion seule appartenait l'alliance des plus fermes caractères et des plus douces vertus. Le Duc de Nemours a épuisé, en un jour, tous les sacrifices et tous les dévouements de la fidélité et du courage. La Duchesse d'Orléans s'est élevée à la hauteur de son magnanime époux. Elle est venue disputer à l'émeute et au milieu d'ineffables périls, l'héritage de son fils au pied même de la tribune, jusqu'à ce que la violence ait englouti trône et tribune, dans une commune et invincible catastrophe.

On a accusé les anciens ministres d'avoir ajourné les mesures et ménagé la résistance. On leur a reproché les temporisations d'une humanité trop scrupuleuse et le culte exagéré des lois. Mais rendons-leur ce témoignage, que les habitudes de la sécurité et le laisser-aller des mœurs condamnaient alors le Pouvoir à douter

de lui-même, et à compter avec les égarements de la presse, les préjugés de l'opinion et les incertitudes de ses propres amis.

On a imputé aux derniers ministres la retraite des troupes et la confusion des ordres, le découragement de l'armée, la confiance dans une popularité qui les a déçus et brisés, l'anéantissement du pouvoir périsant dans leurs mains par surprise et par inertie.

Et on oublie que leur dévouement ne faillit pas un instant à la Couronne, qu'ils l'entourèrent de leurs derniers efforts, la défendirent de leurs dernières paroles. Les masses déchaînées brisèrent le frein qu'ils s'étaient flattés de maintenir; mais elles n'ont pu les entraîner à leur cause. Leur courage a survécu à leur popularité, et ils ont mieux aimé affronter seuls le péril que de partager la victoire. Ils sont restés fidèles à la cause de la monarchie parlementaire. Leurs affections ne se sont pas séparées de cette noble famille qui lui servit dix-huit ans de symbole. La persévérance de leurs regrets a honoré la sincérité de leur longue opposition. On pourra

contester leur prévoyance, déplorer leurs illusions; mais leur loyauté restera pure devant l'histoire.

Que dire de la garde nationale qui voulut acclamer la réforme et servit de héraut à la République? N'a-t-elle pas douloureusement expié ses erreurs par tant de sang et de ruines; et n'a-t-elle pas depuis noblement réparé sa faiblesse? Elle qui, le 24 février, resta sourde à l'appel de tous les pouvoirs, ne se leva-t-elle pas spontanément le 15 mai pour la délivrance de l'Assemblée, et ne vint-elle pas, en dépit des contre-ordres, la sauver des factieux qui déjà délibéraient dans son enceinte?

On a accusé les départements, qui, malgré leur unanime répugnance, ont subi la République imposée à leur stupéfaction par la surprise de la révolte et la dictature du télégraphe. Et depuis, les départements sont venus, en Juin, protester par les armes contre les ateliers nationaux, et se sont précipités sur leur malheureuse capitale, pour la préserver d'elle-même et de ses propres fureurs.

Comment donc est tombé ce trône que l'ar-

mée, la garde nationale et le pays jugeaient indestructible, et qu'elles ont renversé sans le savoir et sans le vouloir ? Comment a triomphé cette République dont désespéraient ses propres amis, que ses ardents prôneurs ajournaient à cinquante ans, et que les principaux meneurs de la journée eussent sacrifiée à la Régence, si le zèle républicain d'un serviteur traditionnel de la Monarchie ne fût venu rehausser leur ferveur par le secours inattendu de sa fatale parole ?

A ce concours impérieux de confusions, de surprises et d'aveuglements, d'entraînements subits, d'accidents sans cause, et de tempêtes sans frein, qui ne reconnaîtrait la main puissante, pour qui rien n'est petit ni imprévu, et qui se plaît à faire servir les hommes à l'accomplissement de ses volontés contre leurs propres desseins ?

Le monde est resté frappé de cette visible manifestation de la puissance d'en haut, et chacun a voulu l'interpréter suivant ses passions ou sa fragile sagesse.

Plusieurs y ont voulu voir une sorte de talion redoutable, imposée à la Révolution de Juillet.

On a rappelé de terribles ressemblances : deux rois, en dix-huit ans, chassés par des barricades, et chaque fois trois jours de lutte ; la victoire despavés, l'abdication du trône, la vaine tentative de régence, et chaque fois en pleine prospérité ; en 1830, le lendemain de la conquête d'Alger ; en 1848, le lendemain de la prise d'Abdel-Kader.

Et on a oublié les dissemblances de ces deux révolutions. L'une, armée pour défendre la constitution ; l'autre, pour la détruire. L'une appuyée sur la Chambre ; l'autre, conspirant contre son autorité et violant son sanctuaire. L'une, consacrée par les pouvoirs légaux et par l'opinion du pays ; l'autre, promulguée par des bandes sans nom, et imposée dictatorialement aux répugnances de la France.

Ces deux points de vue, si contraires, sont pourtant également vrais ; et, par une étrange prédestination, tous deux ont concouru à la Révolution de Février ! Car, si la similitude des souvenirs a soulevé les agitateurs et enflammé les

combattants, la dissemblance des situations politiques a rassuré le Pouvoir, égaré le pays, amolli les résistances et perdu la Monarchie.

On s'était dit : La royauté est tombée en 1830 pour être sortie de la Charte; nous y resterons.

Elle luttait contre la Chambre en 1830; nous ne nous séparerons jamais d'elle.

La garde nationale eût tout sauvé en 1830; nous nous garderons de la dissoudre, et nous ferons appel à sa fidélité.

Vain espoir! La foi même de la Constitution a endormi la défense. L'émeute a violé la Chambre, et la garde nationale a fait la Révolution.

Est-ce à dire que les diversités sont apparentes et que le fond reste toujours le même?

Sans doute toutes les révolutions se ressemblent. La plus modérée sert de prétexte à la plus odieuse; toutes sont condamnées par la loi de leurs destinées à compromettre, par de terribles secousses, la force du pouvoir, la sécurité des intérêts, la foi du lendemain; et à ébranler les bases même les plus intimes et les plus fondamentales de la société.

Ces terribles catastrophes furent toujours inhérentes à la fragilité de notre nature, aux enivrements du pouvoir, aux passions de la multitude. Le despotisme a ses coups d'Etat, et les révolutions sont les coups d'Etat des peuples. Mais les révolutions sont des effets, où sont les causes?

D'où vient que ces redoutables catastrophes, ces dangereux appels à la force qui n'apparaissent dans les temps d'ignorance et de barbarie que, de siècle en siècle, pour renouveler, en la bouleversant, la face même du monde, sont devenues de nos jours, au milieu de la diffusion des lumières et de l'adoucissement des mœurs, la vie habituelle et presque normale des sociétés?

Contemplez les traditions perdues, les croyances minées, le doute énervant des esprits, le patriotisme anéanti, l'esprit de sacrifice éteint, l'égoïsme triomphant, les misères sans courage, et les envies sans frein; et étonnez-vous après cela de l'éruption incessante et furieuse des passions bouillonnant dans ce volcan, dont nos folies ont découvert tous les cratères!

Cette confusion violente de tous les éléments

sociaux ne détermine pas à elle seule le jour et la forme des révolutions; mais elle les excite et les réchauffe sans cesse. Ce n'est pas l'explosion de l'arme meurtrière; c'est l'arsenal toujours ouvert où les passions implacables la chargent et l'apprentent, à chaque instant, contre la société toute entière. L'audace, la faiblesse et l'occasion font le reste. N'est-ce pas là l'histoire de la Révolution de Février? La catastrophe a été subite; mais n'est-ce pas le désordre ancien et croissant des esprits qui l'a préparée?

Frappés de cette terrible coïncidence, des caractères absolus et irrités s'en sont pris à la liberté; ils ont accusé la Monarchie Constitutionnelle elle-même. Ces plaintes ont trouvé de l'écho, et le spectacle de la République a discrédité chez nous jusqu'au gouvernement parlementaire. Notre pays ne s'arrête jamais sur la pente des réactions.

Sachons éviter les excès.

Sans doute, il ne faut pas confondre les préjugés libéraux avec les véritables libertés. On a trop respecté les popularités factices, pas assez l'autorité des lois. On a traité tous les mécontents

en alliés, et tous les pouvoirs en ennemis. On a plus d'une fois oublié tout ce que les institutions des peuples constitutionnels doivent offrir de garanties à l'ordre, pour contenir l'élan que le système électif donne toujours à la liberté.

La République a quelquefois mieux compris ces nécessités de salut social; elle a doté le Pouvoir de plusieurs forces utiles et détruit bien des illusions dangereuses. Espérons que ces leçons de l'anarchie et ces conquêtes de l'ordre ne seront pas perdues pour l'avenir!

Mais ces erreurs du passé ne touchent pas à l'essence de la Monarchie Constitutionnelle. L'autorité inviolable des lois, l'égalité pratique et féconde des citoyens, la division des pouvoirs, l'intervention régulière et pondérée du pays dans ses affaires: voilà les bases fondamentales du régime constitutionnel; voilà ce qui le rend si conforme à notre temps et si précieux à notre nation. Aussi la France lui a gardé toutes ses affections et ne le sépare jamais de son souvenir. Même sous des formes contraires, elle le rêve toujours et lui obéit à son insu. Elle le chérit

même en le dénigrant. Il convient à ses intérêts ; il plaît à ses sentiments ; il s'est enraciné dans ses mœurs, et on peut dire qu'il s'est identifié à ses habitudes et à ses destinées.

Aussi, n'est-ce pas la rupture de l'équilibre constitutionnel qui a entraîné la dernière catastrophe. Le danger des gouvernements représentatifs est dans le conflit des pouvoirs ; et jamais les pouvoirs n'ont été plus unis que la veille de leur commune chute. Le Pouvoir parlementaire est resté, le dernier, fidèle au Pouvoir royal ; il l'a défendu après sa défaite ; et a failli le relever.

La Révolution de Février ne prouve donc rien contre l'avenir du gouvernement représentatif, et même contre les institutions constitutionnelles de la Monarchie de 1830.

Que dis-je ? les monarchies constitutionnelles, élevées à son ombre et à son image, ont gardé leur puissance ; ses œuvres même ont survécu à sa chute.

Les trônes de Léopold et d'Isabelle sont debout.

La Belgique conserve précieusement toutes ses

libertés ; et ses sentiments monarchiques éclataient naguères autour d'une tombe royale, avec la touchante unanimité d'un deuil vraiment national.

L'Espagne a pacifié ses longues discordes, promulgué des amnisties, fermé les plaies du passé, rouvert les sources longtemps taries de la prospérité publique. Elle appelle l'activité du siècle à exploiter les richesses longtemps négligées de son sol, et cimenter les progrès de la civilisation par les saintes traditions de la Religion et de la Monarchie. Restée isolée après Février entre les malveillances de Londres, la vieille défiance du Nord, et l'impuissance de Paris, l'Espagne s'est relevée par sa propre force, et a su se faire adopter par toutes les monarchies qui l'avaient longtemps contestée. Elle a pris noblement son rang parmi elles. Elle leur a notifié son inauguration par un grand exemple ; c'est la fille des Rois Catholiques qui les a sommées la première, de restaurer le trône indignement brisé du Chef de la Chrétienté. La France a eu l'immense gloire de l'accomplissement de cette grande œuvre ; l'honneur de l'initiative appartient à l'Espagne. Ce peuple, vieux-

de renommée et vierge encore de sophismes et d'apostasies, est appelé peut-être à opposer la plus longue et la plus ferme résistance aux désorganisations de l'anarchie.

La Belgique et l'Espagne semblent rester seules calmes et libres, au milieu des angoisses de licence et de compression qui étreignent toute l'Europe dans leurs sanglantes vicissitudes.

C'est qu'elles ont gardé toutes deux la foi monarchique et religieuse; c'est aussi que l'une n'a point de Prétendant, et que l'autre n'en a plus.

Le sceptre hollandais ne pouvait garder un parti dans la catholique et nationale Belgique.

Don Carlos a pu lutter quelque temps, à l'aide des privilèges locaux qui avaient embrassé son alliance sans tenir à sa cause. Mais l'importation française de la loi salique ne pouvait triompher des immémoriales traditions de la succession féminine, ni effacer les gloires de la couronne de astille, et les populaires souvenirs de la grande Isabelle.

C'est pour les deux pays un dangereux écueil

de moins. L'existence d'un prétendant est pour tous les gouvernements un grave embarras de tous les jours, et devient au moment des crises un redoutable péril.

Mais c'est surtout dans les monarchies constitutionnelles que le droit au trône a besoin d'être incontesté. Un parti monarchique ennemi abuse de toutes les institutions, s'embusque derrière toutes les libertés, s'allie à tous les mécontents, divise toutes les forces sociales, fausse toutes les situations, et détruit toutes les conditions de l'équilibre pacifique et régulier de la conservation et du progrès, du mouvement et de la résistance.

C'est précisément parce que toutes les opinions sont permises, et toutes les discussions libres, qu'il faut, au-dessus de cette immense mobilité des partis, des systèmes et des pouvoirs, faire planer sans cesse une autorité reconnue de tous, qui, de la région supérieure et inaccessible aux passions, puisse reposer les esprits, tempérer les luttes et rassurer inébranlablement la confiance publique.

La France n'a que trop subi l'expérience de

cette redoutable vérité. A Dieu ne plaise que je veuille jamais aigrir par des récriminations les grands partis monarchiques dont l'union doit être le salut de l'avenir ! J'honore la fermeté des principes. Je respecte la fidélité des affections ; je comprends même l'emportement des passions qui veulent rendre à d'anciens adversaires, attaques pour attaques, embûches pour embûches, et prétendent se venger légitimement des défaites passées.

Mais la vérité a des droits que nul ne saurait étouffer. Puisse-t-elle être instructive pour chacun, et montrer aux grandes opinions qui divisent le pays, par le mal qu'elles se sont fait, tout le bien qu'elles se pourraient faire ! Puisse-t-elle surtout leur apprendre, qu'il est temps pour tous de fermer ce cercle funeste et toujours renaissant de représailles et d'impuissances, par la force irrésistible d'une réconciliation solennelle !

Il faut le dire, pour la sincérité des faits et l'enseignement de l'avenir : le parti du passé a été pour le Gouvernement de 1830, une sérieuse

et perpétuelle entrave. C'était sans doute une minorité que le temps et des ralliements consciencieux éclaircissaient chaque jour. Mais un grand nombre a cru devoir loyalement persister à refuser son concours ; et cette défiance absolue, et nécessairement malveillante, a divisé les forces et énervé le Pouvoir.

D'autres l'ont combattu par des alliances imprévues et des outrages sans mesure. De tels exemples, venus de haut, ont porté des fruits amers. La défiance des uns a ébranlé la foi publique ; les autres ont concouru à déraciner le respect de l'autorité dans le cœur des populations.

Ce parti n'a pas détruit le Gouvernement, mais il l'avait miné la veille ; le 24 février, il l'a empêché de se relever.

C'est que dans toutes les révolutions, il y a la part du passé et la part du moment. Il faut apprécier sainement les grandes péripéties du monde. Il faut se garder également du fatalisme historique qui ne voit que les accidents et les surfaces, sans jamais remonter aux causes ; et du dogmatisme philosophique qui les exagère sans raison, les combine à plaisir, et n'en reconnaît

que d'inaffiables. Avec l'un, il n'y a que des événements de hasard; avec l'autre, il n'y a que des événements nécessaires. L'homme sage considère ce qui a précédé et ce qui a suivi, et fait la part de toutes les époques.

Telle a été la destinée de la Monarchie de 1830. Les ennemis de la société l'ont combattue; la division des hommes d'ordre l'a livrée; sa propre confiance l'a détruite.

Le Gouvernement a trop cru à la force des lois et des intérêts du pays; autrement il se fût mieux défendu. Le pays a trop cru à la force du Gouvernement; autrement, il ne l'eût pas laissé attaquer. Tous deux ont péri en pleine paix, victimes de leur mutuelle confiance.

Ce sera toujours là le caractère distinctif de la Révolution de Février. L'imprévu y a dominé tout le reste; et le nom de Surprise lui demeurera dans l'histoire.

Elle ne répondait pas à la situation des esprits. Aucun vœu réel de l'opinion ne l'appelait, aucun résultat sérieux ne l'a suivi. Elle n'a eu, à proprement parler, ni veille, ni lendemain.

Toutes les révolutions de la société, depuis

soixante ans, ont répondu à de grands mouvements de l'opinion, et leur passage a laissé de profondes traces dans les institutions du pays. Elles ont eu leurs écarts et leurs bienfaits; elles ont détruit, mais elles ont fondé. Toutes ont été servies par des hommes éminents; toutes ont élevé dans le sol moral de la France des monuments durables. La Révolution de Février a pu grandir des noms déjà célèbres, mais elle n'a enfanté ni un homme, ni une idée, et malgré la grandeur des questions, elle est restée stérile.

Les institutions que la République a brisées sont demeurées sympathiques aux mœurs du pays. A peine libre de la première violence, il est revenu, par un invariable mouvement, au gouvernement détruit; il a repris ses hommes et ses lois. Il vit, au dedans et au dehors, des mêmes appuis et des mêmes alliances. Rien n'est changé. L'administration, la politique essaient de suivre les errements du passé. La République a pris à la Monarchie ses administrateurs et ses généraux; elle a demandé son Président à l'Empire; elle n'a gardé que son nom.

Mais les hommes ne peuvent suppléer les institutions. Ils ont pu donner du repos ; ils n'ont pu fonder la sécurité. L'ordre ne s'est point consolidé ; il n'a eu, il n'a encore qu'une trêve.

Encore, si la liberté avait gagné ce que l'ordre a perdu ! Mais elle a souffert plus que tout le reste. On avait abusé de son nom ; elle a cruellement expié cette usurpation au dehors comme au dedans.

Le mouvement libéral de l'Europe a fait place partout à un mouvement rétrograde. L'exemple de nos prospérités avait tout excité ; l'aspect de nos désastres a tout effrayé et tout détruit. Demandez plutôt à la Hongrie, à l'Italie, à l'Allemagne ! On saluait partout l'œuvre des institutions nouvelles ; et les plus vieilles garanties des peuples tombent de toute part en poussière !

Au dedans, le spectacle est le même ; et tous les amis inquiets de la liberté ont leur part de regrets dans les effets de la révolution, comme leur part de responsabilité dans ses causes.

Ils avaient anathématisé comme monstrueuse

la compétence de la Chambre des Pairs, si haute par le nombre et l'éminence de ses juges, si lumineuse et si impartiale dans ses débats, si indulgente dans ses jugements ; et ils ont subi ou imposé la juridiction des conseils de guerre.

Ils avaient maudit comme tyranniques les lois qui réprimaient les crimes de la presse, sans entraver un seul jour sa pleine liberté ; et le sabre d'un officier a suspendu des journaux, sans terme comme sans garanties.

On déplorait les amendes pécuniaires prononcées par le jury, et on a transporté 6,000 hommes sans jugement.

On avait flétri une tentative d'état de siège aussitôt repoussée par le Parlement comme par la Magistrature ; et l'état de siège est devenu la vie habituelle et inévitable de la République.

On sait si la liberté de la presse a grandi et si le gouvernement parlementaire s'est relevé ! Arrêtons-nous ! Quelles paroles pourraient valoir l'éloquence des faits ?

Et toutes ces choses, les amis de la liberté les ont vues ; bien plus, ils les ont faites !

Je ne me sens nul goût à relever hautement les contradictions de la fragilité humaine, et j'aime mieux les consciencieuses inconséquences du repentir, que les impitoyables persévérances de l'orgueil.

Qui pourrait les blâmer ? Ils ont compris que toutes les garanties écrites s'effacent devant la suprême nécessité du salut ; et que si la liberté coûte cher aux monarchies, l'ordre doit coûter plus cher encore aux républiques.

L'ordre en effet s'achètera toujours à tout prix. Il pourra subir d'effrayantes éclipses, traverser de douloureuses épreuves ; les orages pourront ballotter sa destinée, le naufrage ne saurait l'engloutir. Son retour peut s'ajourner, mais sa victoire est infaillible. L'ordre est immortel comme la société, car il est sa vie de tous les instants.

La liberté est la parure des jours calmes ; elle sied mal aux allures des temps agités. Sa noble égide tombée impuissante et souillée dans l'arène des guerres civiles. La société attaquée de tous côtés par de furieux adversaires, a quitté son sceptre pacifique pour le glaive des batailles.

Elle ne trône plus, elle combat ; et elle est condamnée peut-être à combattre longtemps.

Quelle sera l'issue de cette formidable lutte ? Sera-t-il donné à la barbarie de prévaloir pour un temps ? ou faudra-t-il l'étouffer dans de gigantesques efforts, et cimenter sa défaite par l'abaissement même de la liberté ? D'affreuses calamités feront-elles accepter de telles extrémités, comme un secours dans le péril et presque comme une nécessité de salut ? Nul ne peut le dire, et dans cette terrible alternative, les esprits les plus libéraux, les cœurs les plus fermes semblent résignés à tous les sacrifices.

Je n'en prends pas, je l'avoue, si facilement mon parti, et au milieu des sinistres appréhensions qu'inspire l'état moral du monde, je ne laisse point éteindre une dernière espérance.

Quand on eut l'honneur de servir tout à la fois l'ordre et la liberté, on ne croit pas aisément à leur divorce éternel. Mais si ce fatal divorce devait s'accomplir, si ces nobles protecteurs de l'humanité ne devaient, de longtemps encore,

régner ensemble sur la terre de France, jetons du moins un regard de regret sur les jours, hélas ! trop courts, qui s'écoulèrent heureux à l'ombre de leur pacifique alliance ! Sachons les défendre des injustices contemporaines, et conserver fidèlement leur mémoire pour l'instruction de la postérité !



LA VÉRITÉ

AU PRÉSIDENT ET AUX PARTIS.

LA VÉRITÉ

AU PRÉSIDENT ET AUX PARTIS.

J'ai rempli un devoir envers le passé. Ma conscience et ma situation m'en faisaient une impérieuse loi. Mais il est aussi des devoirs envers le présent et l'avenir, et personne n'est quitte de ceux-là. Au milieu des crises graves et difficiles qui pèsent sur le pays, chacun lui doit le tribut de sa pensée, comme l'appui de ses forces. Jamais cette obligation ne sembla plus sacrée. Les maux de la France sont devenus plus pressants, et l'approche d'une grande révision nationale appelle tous ses enfants à chercher le remède. Pour ma part, je ne faillirai point à cet appel.

Eloigné depuis trois ans du monde et des affaires publiques, étranger à toutes les vicissitudes de l'ambition et à toutes les agitations des partis, je sens mieux chaque jour le prix de ma retraite. Mais l'abnégation n'est pas l'indifférence, et je ne me désintéresserai jamais des destinées de la patrie. Elle a souvent occupé mes méditations solitaires, et le souvenir de ses épreuves a seul troublé mon repos et excité mes efforts.

Je lui en soumetts aujourd'hui le fruit. Elle entendra des voix plus éloquentes, elle n'en trouvera pas de plus sincère et de plus désintéressée. Je parlerai avec une entière liberté; car j'obéis aux inspirations spontanées de ma conscience, et je n'engage que moi seul.

La République du 24 février est depuis longtemps jugée. Née de la violation de toutes les lois, elle devait déchaîner tous les fléaux. Son apparition avait brisé tous les pouvoirs légaux de la patrie. Sa durée de quatre mois a étreint la France et l'Europe dans les convulsions d'une anarchie dont on rougit aujourd'hui sans la pouvoir comprendre. Enfin, elle est tombée dans le sang, au

milieu de la plus épouvantable lutte que la société ait soutenue contre la barbarie.

La dictature militaire l'a relevée, et bientôt elle s'est transformée derrière le plus grand nom des temps modernes. A l'ombre de ce nom glorieux, la France a respiré; elle a repris possession d'elle-même et entrevu de meilleurs jours.

Mais le Président de la République n'a pu la faire vivre qu'en reniant son origine, en emprisonnant ses fondateurs, et en chassant ses amis.

A ce prix, la forme républicaine a pu durer quelque temps; ses plus défiants adversaires ne lui ont pas refusé leur concours.

Ceux-même qu'elle avait vaincus, et qui n'ont pas cru pouvoir dignement la servir, n'ont pas troublé le cours de cette grande expérience. Ils ont voulu respecter la paix du présent et préparer l'enseignement de l'avenir.

Pour ma part, voici ce que j'écrivais à Nice en février 1849, à la veille des élections générales, fermement résolu à décliner toute candidature, et à dire franchement ma pensée sur le grand débat qui partageait dès-lors le monde entier.

Le temps n'a rien ôté à ces hautes questions de leur actualité (1).

« Cette épreuve sincère et sérieuse, la France la doit à la République. Cette forme qui a régi de puissantes sociétés et séduit tant d'imagination par de grands exemples, a besoin, pour elle même et pour le pays, d'être définitivement expérimentée. On a vu ses folies quand elle a flotté dans les saturnales de l'anarchie socialiste; on a reconnu son néant quand elle s'est un moment fixée aux mains d'une impuissante et despotique coterie. Il faut qu'on la puisse contempler pacifiquement confiée aux plus hautes intelligences, aux plus nobles caractères du pays. Alors seulement on pourra juger si ce gouvernement par tous et pour tous, peut trouver dans la sagesse des hommes assez de contre-poids à la mobilité de son principe, pour protéger efficacement les bases immortelles de la société que Dieu a faite : la religion, la propriété, la famille.

» Alors l'avenir dira si cette théorie séduisante est une vaine chimère caressée par l'orgueil raisonneur de l'homme, ou un progrès véritable dans la marche ascendante de la civilisation et de la liberté.

(1) Voir le journal *l'Assemblée nationale*, du 20 mars 1849.

» Cette épreuve, le pays la doit aussi à l'élu de son suffrage universel. Appelé par les amis de l'ordre, le Président de la République s'est montré fidèle à la cause qui l'avait élevé, et sa ferme persévérance lui a rendu, dans des épreuves difficiles, l'appui qu'il en avait reçu. La témérité injurieuse qui aspirerait à le briser, comme un instrument stérile, manquerait à la fois de mémoire et de prévoyance. Les hommes sages ne peuvent oublier tout ce que le prestige de son nom a prêté de force à l'élan conservateur du pays, ni méconnaître tout ce que sa brutale expulsion par le parti modéré, qu'il a noblement servi, pourrait rendre d'unité et de puissance à tous ces éléments perturbateurs qui ébranlent la société jusque dans ses plus intimes profondeurs, et qui cherchent partout un centre d'action et d'entraînement. L'ingratitude et la violence n'ont jamais servi les grandes causes.

» Enfin, il faut oser le dire, cette suprême et sincère expérience de la République, la France la doit surtout à la Monarchie. Après tant de vicissitudes cruelles accumulées en si peu d'années, nul n'a le droit d'aventurer encore une fois sa cause. Si cette grande institution doit régir de nouveau les destinées de notre patrie, il ne faut pas qu'elle reparaisse comme un météore agitateur et passager, s'évanouissant bientôt dans une der-

nière tempête, avec la société qu'elle n'aurait pu défendre; il faut qu'elle brille à l'horizon, comme un astre durable et fécond qui rend la force et la vie à une société languissante et épuisée. Pour remplir cette mission, il ne faut pas qu'elle conquière le pays, mais que le pays tout entier la rappelle et la reconquière lui-même. Au lieu d'un jour de victoire de parti, toujours suivi d'un lendemain de guerre civile, il faut que sa résurrection donne un gage de paix désiré et demandé par tous; il faut que les républicains sincères aient leur part à cette grande œuvre, et que leurs mains, lassées de soutenir un édifice écroulé sur lui-même, soient les premières à relever une couronne tutélaire. A ce prix seulement, la Monarchie peut avoir un avenir digne d'elle et salutaire au pays; à ce prix seulement, elle peut retrouver les conditions de pouvoir sans lesquelles nulle autorité ne peut vivre.

» La République a déjà doté le gouvernement de plusieurs de ces forces précieuses, qu'il a bien fallu reconnaître nécessaires; c'est à elle d'achever son œuvre.

» Si elle lui imprime un caractère suffisant d'énergie et de durée, elle vivra aux applaudissements de tous; car elle aura résolu le plus grand problème des temps modernes: L'alliance du pouvoir fort et de la vraie liberté.

» Si l'impuissance des institutions, les passions des hommes, ou l'empire irrésistible des mœurs, en décident autrement, la Monarchie reviendra, épurée par ses épreuves, raffermie par son absence, grandie par la vanité même de tout ce qu'on aura tenté sans elle; et, en combinant les lois éternelles de l'autorité avec les lois des temps nouveaux, elle pourra assurer le bonheur et la liberté de nos neveux, comme elle a fait la gloire et la sécurité de nos pères.

» Ainsi, la République franchement soutenue par le concours des véritables forces du pays; et, si elle échoue malgré cet unanime effort, la Monarchie légalement rétablie par la toute-puissance du vœu national: telle doit être aujourd'hui la pensée du patriotisme véritablement désintéressé; tel doit être le langage de tous les candidats sincèrement modérés. Rien de plus, rien de moins. Au-delà, c'est témérité; en deçà, c'est faiblesse.

» En restant ferme dans ces limites, on assure sagement le présent, on réserve loyalement l'avenir. »

Depuis lors ces prévisions se sont réalisées en partie.

Le parti modéré a grandi en puissance, il dispose de la majorité dans l'Assemblée et dirige le

Gouvernement. A l'ombre de cette influence nouvelle, des réparations ont été faites, des complots déjoués, des lois de répression obtenues

La France a désavoué la propagande anarchique; et, pendant que l'Europe marchait contre les révolutions, nos soldats sont allés étouffer la plus odieuse de toutes. Un vent d'ordre semble souffler de nouveau sur la société européenne; la tranquillité rentre dans les faits. Le gouvernement reprend les formes extérieures de la régularité, et déjà le parti modéré semble se lasser de ses premiers succès

L'union des pouvoirs et le rapprochement de partis les avaient seuls préparés, et voilà que les conflits éclatent et les divisions renaissent. On accuse les uns de faiblesse, les autres d'impatience. Les opinions monarchiques se querellent à l'envi, et leur triple nuance se tranche chaque jour davantage. On reproche aux uns le 18 brumaire et le despotisme, aux autres 1814 et les invasions, à d'autres 1830 et l'insurrection victorieuse.

On oublie que l'Empire nous a sauvés de la

honte, la Restauration du partage, la Branche Cadette de l'anarchie.

On oublie que ces récriminations sont vaines et funestes; que la recherche du passé est le plus grand obstacle de l'avenir; que ce n'est pas par des amendes honorables qu'on rallie les partis; que jamais les hommes ne se rapprochent en se mettant à genoux, et que, dans ce pays d'honneur, il faut que les mains se rencontrent et que les fronts ne se courbent jamais.

On oublie surtout que les jours de la sécurité sont encore loin de nous; que, sous un calme trompeur, le volcan populaire échauffé encore sa lave bouillonnante; que les esprits sont toujours aussi malades, les cœurs aussi inquiets, les passions aussi frémissantes. On oublie que les folles espérances et les coupables envies ne peuvent s'éteindre que dans la résurrection de la foi et du patriotisme.

C'est à les ranimer tous deux que doivent conspirer toutes les âmes honnêtes. Toutes doivent à l'envi sacrifier leurs griefs pour soutenir le Pouvoir contre cet esprit d'insubordination et de pyrrhonisme, qui s'ape partout le respect de l'au-

torité. La forme nouvelle du Gouvernement ne dispense personne de la soumission aux lois, et la Société ne doit pas faillir à la République, tant que la République ne faillira pas à la Société.

On ne peut toutefois se le dissimuler, elles ne semblent toutes deux s'acclimater ensemble qu'à regret. Rien ne guérit leurs mutuelles défiances, et s'il est difficile de prévoir le jour où éclatera le signal du divorce, l'incompatibilité d'humeur frappe tous les yeux. Cette antipathie a résisté à toutes les tentatives, et a triomphé par sa persévérance de l'inconstance même de notre caractère.

Il semble que de nos jours la République soit la seule chose que la France n'ait jamais voulue, et qu'elle seule a trouvé le triste privilège de fixer immuablement contre elle-même les mobiles sentiments de notre changeante nation. La nation la subit en février, parce qu'elle se dissimula derrière les apparences d'une réforme constitutionnelle; elle la tolère aujourd'hui parce qu'elle se cache à l'ombre des hommes et des lois de la Monarchie. Mais chaque jour la réconciliation définitive paraît s'éloigner davantage. Est-ce un invincible instinct qui ramène le pays au passé, en l'effrayant

par la comparaison des souvenirs, quand il contemple d'un côté la grandeur de Louis XIV et les gloires de l'Empire, les jours sereins de l'antique monarchie, les prospérités de la nouvelle, et quand il se tourne de l'autre vers les ruines sanglantes et les funèbres échafauds de 1793?

Est-ce par un sentiment raisonné qu'il veut séparer, à tout prix, son avenir de cette institution qui n'a pu vivre que par la forme municipale dans les petites sociétés, et par la fédération dans les grandes; et qui resterait forcément nominale dans un état, que son immense population et son invincible amour de l'unité et de la grandeur priveraient ainsi, tout à la fois, de la sécurité des monarchies et des libertés sérieusement agissantes des véritables républiques?

Nul ne le sait, mais la défiance de la nation pour la République est un fait acquis à l'histoire de ce temps. Elle a puissamment concouru à créer des obstacles à tous les gouvernements républicains qui se sont si rapidement succédés dans ces dernières années. Elle ne doit, sans doute, justifier ni leur origine subversive, ni leurs écarts

passionnés; mais elle peut du moins expliquer leurs fautes et excuser leurs faiblesses.

Soyons justes envers tous.

Le Gouvernement Provisoire a laissé, au dedans comme au dehors, de tristes souvenirs pour la dignité, la prospérité, la liberté du pays. Il a détruit la confiance, paralysé le crédit, brisé toutes les hiérarchies, proclamé toutes les doctrines désorganisatrices, enflammé toutes les espérances perverses, remué dans les bas fonds de la société les fanges les plus impures, qui, grâce à lui, sont inopinément remontées jusqu'à son sommet. Il sera surtout maudit dans la mémoire de la pauvreté honnête et laborieuse, car il a fermé les caisses d'épargnes et ouvert les ateliers nationaux.

Mais il a pourtant résisté, dans une certaine mesure. Il a repoussé l'échafaud politique, dissipé les bandes du pillage; et, s'il n'a pas arrêté le marteau démolisseur de tous les principes sociaux, il a contenu la torche incendiaire, la hache et le poignard.

Sans doute, en agissant autrement, il eût précipité sa chute et celle de la République par le retour même de ces excès abhorrés. Mais qui sait

ce qu'eussent duré ces effroyables crises qui accomplissent en un instant le mal de plusieurs siècles? La politique du pessimisme n'est ni sage ni loyale. Il n'appartient qu'à Dieu de tirer le bien du mal, par les moyens qu'il sait puiser tout seul dans les temps qui ne sont qu'à lui, et dans les trésors de sa sagesse infinie, dont il ne communique à personne les lointaines et infaillibles prévisions. Mais les hommes, avec leurs vues d'un jour, doivent du moins veiller au péril présent et éviter les plus prochains abîmes, à mesure qu'ils s'ouvrent sur leurs pas. Il leur faut tenir compte du sang qu'ils ont épargné, des réactions qu'ils ont évitées, et des maux irréparables dont ils ont préservé l'avenir.

Toutefois, le Gouvernement Provisoire voulait la République, et il savait bien que la nation ne la voulait pas. S'il n'y a pas des républicains, il en faut faire, disait-il avec une naïve et orgueilleuse menace. Ainsi il prétendait obéir à la loi de tout gouvernement qui sauve toujours avant tout son existence menacée, et il ne faisait que suivre la pente ordinaire et inévitable des usurpations. Après avoir conquis la nation par la sur-

prise, il se voyait fatalement entraîné à la comprimer par la violence.

De là cette nuée d'opresseurs lancés sur le pays. Autrement le pays, livré à lui-même, eût envoyé une Assemblée qui aurait rétabli la Monarchie. Dès le 17 mars, la réaction se déployait à Paris; l'intimidation provoquée par le Pouvoir put seule l'arrêter. Le 16 avril, l'indignation publique eût brisé les derniers ressorts de la République, si les membres du Gouvernement, en qui s'incarnait alors l'appui de l'opinion, se fussent laissés aller, même à demi, à ce torrent réparateur.

L'Assemblée du 4 mai ne fut élue républicaine que parce qu'il fut entendu, sous la pression des commissaires, des clubs et des ateliers nationaux, que la République était hors du débat, qu'on ne discuterait plus que sur sa forme, et qu'il fallait choisir entre le communisme et l'ordre, entre la république régulière et la république anarchique, entre la vie et la mort de la société. La France voulut vivre. Elle choisit le moindre des deux maux; et ne pouvant détruire le 24 février, elle préféra le drapeau tricolore du 25 février au

drapeau rouge du Champ-de-Mars et du Luxembourg.

Le général Cavaignac a rendu aussi d'immenses services; il a ralenti la propagande anarchique du dehors, et maintenu la paix européenne. Il a livré et gagné la plus grande bataille que l'ordre public ait soutenue. Il a sauvé, par des flots de sang, la société du plus imminent péril qu'elle ait couru, et la capitale, de la torche incendiaire de la barbarie.

Cependant, l'opinion ne l'a pas soutenu longtemps; elle a reconnu ses services, mais elle a redouté ses tendances. Républicain déclaré de la veille, il voulait concentrer le gouvernement de la République dans des mains qu'il lui croyait plus anciennement dévouées. Son passé comme ses croyances le liaient à un parti et à des maximes que la nation repoussait. Le pays s'est méfié de lui; il est tombé devant la manifestation nationale la plus imposante qui fut jamais.

Le pays avait voté au 23 avril contre le socialisme, auxiliaire patent et but secret de la République, faute de pouvoir voter contre la République elle-même. Au 10 décembre, privé, par la Constitution

émanée de l'Assemblée élue sous une telle pression, du droit de détrôner la République, il a voulu du moins l'insulter, en choisissant le nom dont l'intronisation rappelait le mieux sa chute, et lui portait la plus sanglante injure.

Ce n'est pas tout : au 13 mai, ne pouvant renverser la forme républicaine, il a du moins chassé ses promoteurs et ses amis; il s'est vengé du 24 février en brisant tous ses auteurs. Il n'a voulu donner à la République que des serviteurs qui pouvaient, comme lui, la supporter à titre de nécessité, mais qui étaient restés, comme lui, purs de son origine et de son culte.

Comment s'étonner que les républicains aient tenu en défiance une nation qui leur gardait elle-même une si fidèle et si persévérante antipathie ? Il est vrai que cette antipathie était justifiée par l'éclatant résultat des faits. Plus elle s'éloignait de la République, plus sa prospérité semblait renaître. Chaque pierre détachée de l'édifice républicain semblait se relever à l'instant pour fonder celui de l'ordre et de la sécurité publique.

Le pays brise au 23 avril le Gouvernement Pro-

visoire imposé par la démagogie triomphante; et une assemblée régulière se substitue à une dictature anarchique.

Aux journées de juin, il décime par la mitraille et les pontons les bras qui lui avaient imposé Février; et la paix des rues est reconquise.

Il renverse en décembre le pouvoir des républicains; et le crédit reparait au Trésor.

Au 13 mai, son vote chasse l'Assemblée qui lui avait imposé la République; et l'Europe monarchique se rassied, et semble se fier à la France.

L'Assemblée nouvelle réhabilite, en les aggravant, toutes les lois répressives de la Monarchie; et l'administration, le crédit, le commerce font un pas évident dans la voie de l'ordre et de l'affermissement. Elle supprime ou suspend toutes les garanties traditionnelles de la liberté; et c'est du sein des contrées frappées, ou plutôt protégées par ces mesures dictatoriales, que jaillissent les plus abondantes sources de la prospérité publique.

On avait rêvé jadis une monarchie entourée d'institutions républicaines; et chaque tentative qu'on avait faite pour la républicaniser, amenait

des convulsions nouvelles. On tente aujourd'hui une République Monarchique ; et à mesure qu'on la défigure en la monarchisant, le pays se calme et se rassied.

Cette guerre implacable entre la République et la France, est l'histoire des trois dernières années, et ne paraît pas près de cesser.

La République a demandé sa naturalisation à la France, et la France a répondu :

« Chasse d'abord les anarchistes qui te déshonorent. »

La République l'a fait, et elle est revenue pour se faire adopter.

« Pas encore, a dit le pays. Je t'ai subie malgré moi, et je ne veux pas voir autour de toi tes fondateurs qui m'ont couvert de sang et de ruines. »

Et la République a jeté dehors ses fondateurs, et après cette immolation parricide elle s'est crue amnistiée.

« Non ! non ! a répliqué la Nation. Je retrouve encore en toi les traits de ta sœur aînée de '93, qui m'a souillée pour toujours devant l'histoire. Voile ta face derrière le nom glorieux qui fit ren-

trer dans le néant cette terrible devancière ! Que je ne puisse plus reconnaître ton visage, ombragé par les immortels lauriers de la grandeur impériale ! Cache-le dans les replis, et, s'il le faut, dans les lambeaux du manteau de Napoléon ! »

Et la République d'obéir, et de se montrer transformée par les souvenirs de Brumaire, à l'aide de 6 millions de voix, pour se faire pardonner enfin par la France et accepter par l'Europe.

« C'est quelque chose, a dit la France ; mais il reste tes institutions anarchiques, tes clubs, tes libelles, tes dangereux apôtres, tes insurrections permanentes. »

Et la République s'en est dépouillée. Elle a fermé ses clubs, suspendu ses journaux, mitraillé ses insurrections présentes, enfermé ses vieux serviteurs jadis amnistiés par la Monarchie et devenus ses propres martyrs, et lancé aux insurrections futures ses souvenirs de Juin, et la menace incessamment suspendue de l'état de siège. L'état de siège, promené partout et toujours, est devenu l'état normal de la République.

Et après avoir jeté, l'un après l'autre, les haillons hideux de son redoutable accoutrement, sans

faire même grâce aux plus nobles vêtements de la liberté, elle s'est présentée petite, humble et transformée à la France.

« Tu me feras grâce, maintenant, car tu ne peux plus me reconnaître ! »

« Mais je crains encore ta propagande anarchique au dehors, et le zèle impie de tes fureurs anti-religieuses. Tu livreras au principe monarchique les révolutions qui se sont faites sous la foi de tes promesses et de ton exemple. Tu frapperas de ton épée républicaine ta sœur la République Romaine, et ta main voltairienne rétablira le trône du Saint-Siège. »

Et ces éclatantes garanties, la République ne les a pas refusées : elle est allée à Rome,

Tout a été grand dans cette campagne; le chef comme les soldats, la modération comme la valeur, la patience comme la victoire; tout, excepté la République qui a désavoué son origine par son expédition, et embarrassé son expédition par sa politique.

Ce n'est pas tout: le Piémont a payé à l'Autriche la rançon de notre alliance. La Hongrie a perdu son antique constitution, l'Italie son der-

nier espoir d'indépendance. Tous les peuples ont expié, par le sacrifice de leurs droits les plus anciens et les plus légitimes, leur solidarité d'un moment avec la République Française. Au dehors comme au dedans, son contact et son appui ont été mortels à la liberté, et sont devenus un titre de proscription européenne.

Enfin, elle a fait amende honorable d'elle-même, remis en honneur l'inamovibilité qu'elle avait suspendue et est allée prendre par la main les magistrats qu'elle avait brisés, pour les rétablir sur leurs sièges, où elle les convie elle-même à proscrire ses principes et à condamner ses amis.

Ses amis, à vrai dire, ne sont nulle part. Elle est pour tous les partis une trêve agitée et un instrument transitoire, parce que sa faiblesse encourage les espérances de tous. Les uns la veulent telle qu'elle n'est pas, et telle qu'aucune société organisée ne peut être. Les autres ne la veulent pas du tout. Enfin, depuis les terribles conflits qui ont ensanglanté la capitale, les vaincus méditent la destruction de la Société, et les vainqueurs semblent attendre celle de la République. Nul ne croit à elle. Elle ne vit plus que par une

forcé de négation et un équilibre menteur qui ne peuvent imprimer qu'une action sans grandeur et une paix sans durée.

La République ainsi effacée se fera-t-elle à ce prix accepter de la France ?

Je ne sais, bien qu'il n'en reste plus que le nom.

Le Président exerce les pouvoirs de la royauté, accrue des privilèges de l'action personnelle.

L'Assemblée a ajouté aux droits des anciennes chambres la suspension facile et fréquente de toutes les libertés. C'est la Monarchie Constitutionnelle, avec le gouvernement personnel et l'état de siège de plus, avec l'éclat et la sécurité de moins.

Mais l'éclat disparaît, parce que les esprits éminents ne se résignent pas toujours à devenir les instruments subordonnés d'un pouvoir temporaire, auquel sa responsabilité légale impose le droit et le devoir de la direction personnelle.

La sécurité finit, parce que la stabilité ne peut appartenir constitutionnellement au Pouvoir.

Que manque-t-il donc au Pouvoir, pour rendre au pays l'éclat et la sécurité ? L'inviolabilité et la permanence.

Mais la responsabilité et l'élection sont les seuls débris qui gardent encore forme républicaine. Leur sera-t-il fait grâce, au prix de tant de sacrifices et au détriment de la grandeur et de la tranquillité de la nation ?

L'avenir l'apprendra. Déjà toutefois on s'effraie également de la responsabilité et de l'élection du Président de la République.

La responsabilité n'est plus guère qu'une vaine chimère. On essayait naguère de l'invoquer. L'opinion s'est alarmée à bon droit ; elle a compris qu'aujourd'hui, toutes les crises deviennent des conflits de pouvoirs, et que les conflits de pouvoirs dégèrent bien vite en révolutions. Il a fallu reculer devant l'opinion, et voiler en toute hâte la constitution et la responsabilité.

Autrefois on prétendait la faire remonter à la Couronne qui se retranchait en vain dans son inviolabilité légale ; on la fait redescendre maintenant aux ministres, en dépit même du Président de la République, qui revendique hautement les prérogatives et les périls de son action personnelle. L'inviolabilité personnelle du Roi devait rester une vérité, sous peine de bouleverser la paix

publique ; et, de par la paix publique, la responsabilité constitutionnelle du Président doit devenir un mensonge sous la République.

Voilà le sentiment du pays sur la responsabilité du pouvoir présidentiel. La nécessité de son élection ne l'effraie pas moins. Cette perspective trouble d'avance tous les esprits, désespère tous les intérêts. Elle pèse sur les spéculations lointaines, comme sur les transactions journalières de nos laborieuses campagnes. Elle brise l'essor des unes, elle paralyse pour les autres les bienfaits même de la Providence et les condamne à la détresse au milieu des trésors accumulés de leur inutile fécondité. Tout souffre en présence de cette redoutable expectative. Toutes les imaginations travaillent à l'envi aux combinaisons les plus ingénieuses, pour l'é luder, la suppléer, l'ajourner ou la détruire. La Société tout entière cherche le remède de ce mal constitutionnel qui la dévore. Gardons-nous de la blâmer ! Elle obéit à un suprême instinct de conservation.

Cependant la tranquillité règne à la surface. C'est sans doute celle de la lassitude et non de la sécurité. Mais, telle qu'elle est, le pays la goûte

avec empressement, et presque avec avidité. Il cherche avant tout le repos de la politique et l'activité des affaires. Il ne veut pas qu'on le trouble dans cette halte désirée après de longues et fiévreuses agitations. Il s'indigne des tracasseries, et s'irrite contre les impatiences. Il a pris à dégoût les orateurs et les publicistes ; il en veut aux prophètes de malheur, et n'aime pas qu'on lui parle des périls du lendemain. Le découragement même lui donne la force de l'inertie, et il s'endort, de propos délibéré, dans un *statu quo* qui n'est pas le port, mais qui lui semble ajourner les tempêtes.

Cette résignation au *statu quo* n'est point un retour vers la République. C'est une réaction contre la liberté, qui dépasse les institutions actuelles et n'épargne pas même le gouvernement parlementaire. Le pays veut le calme à tout prix, et, dans le conflit de deux pouvoirs républicains, il embrasse celui, qui, par son unité, ressemble le plus à la Monarchie. Il a soif d'une solution définitive ; mais il attend que l'union de l'Assemblée lui en donne le signal, et il se rallie à une solution provisoire, tant que les hommes émi-

nents n'ont que des divisions et des négations à lui offrir.

Je n'examine point si un tel calme est un sommeil réparateur ou une léthargie fatale ; si l'on ne doit pas réveiller les nations qui dorment au bord du précipice, et s'il ne faut pas savoir les servir au risque de leur déplaire.

J'entends dire : Prenez garde, les intérêts sont aveugles et ingrats ; ils s'inclinent devant ceux qui les bravent, et abandonnent souvent ceux qui les servent. Ils n'ont jamais renversé un mauvais gouvernement, jamais ils n'en ont soutenu un bon. Un pouvoir sage doit les protéger sans cesse et ne leur obéir jamais ; il faut qu'il prévienne leurs dangers, et non qu'il caresse leurs alternatives irréfléchies de pusillanimité et de confiance.

Je ne me sens pas, je l'avoue, le courage de ce langage inflexible et de cette stoïque sévérité. La France a tant souffert que j'aime à la voir goûter, ne fût-ce qu'un instant, l'oubli de ses souffrances ; je ne voudrais pas prendre sur moi d'interrompre cette trêve bienfaisante et de donner le signal des agitations nouvelles.

Mais ce signal est solennellement donné par une puissance supérieure à la mienne. La République a fixé elle-même, avec une inexorable précision, ses terribles échéances ; il lui faut l'éternité des inquiétudes ; et, dès que le péril de la veille est franchi, elle prépare, avec une préméditation jalouse, le péril du lendemain.

Veut-on que cette fièvre dévorante dure encore, et trouve-t-on que l'épreuve de la République n'est pas faite ?

On a pourtant tout essayé ! On a expérimenté tour à tour les hommes et les politiques !

Nous avons eu : la République du socialisme et des aventures avec la dictature anarchique des ateliers nationaux ; la République de la compression et de l'exclusion avec la dictature militaire de juin ; puis la République de l'ordre régulier et de la résistance légale avec la présidence princière de Louis-Napoléon.

Le Pouvoir a passé par toutes les nuances républicaines et monarchiques, depuis les plus radicales jusqu'aux plus conservatrices. Il s'est appelé successivement Lamartine, Cavaignac,

Dufaure, Barrot; il est allé de M. Louis Blanc à M. de Falloux! Sans doute, à mesure qu'il s'est rapproché de l'ordre, il a rendu plus de services et donné plus d'espoir au pays; mais nul n'a pu fonder la sécurité.

Reste-t-il encore de nouvelles combinaisons à entreprendre ou de nouveaux systèmes à user?

Tout le monde, il est vrai, convient que le mal vient de plus haut. On rend justice aux intentions et au mérite des hommes; on s'en prend au vice des institutions. La Constitution, née d'hier, est déjà morte sous le poids de la réprobation publique. Sa révision, ou pour mieux dire, sa rénovation totale est devenue le cri de toutes les souffrances, l'espoir de tous les intérêts, le rendez-vous de tous les partis. Déjà l'arène est ouverte, et quelque jours nous séparent à peine de cette périlleuse et dernière épreuve. Que tous les bons citoyens se pressent donc d'aider le pays à la bien traverser! Il y va de son salut!

Toutefois, il faut lui parler avec franchise et lui montrer, sans ménagement, le remède efficace et non de vains palliatifs, qui prolongent les angoisses et ne les guérissent jamais; il faut

lui demander avec sincérité si le salut de la France peut se trouver dans l'essai d'une nouvelle forme républicaine.

La conscience publique a déjà répondu.

Quelle forme républicaine n'a-t-on pas déjà essayée dans ce pays depuis 60 ans? A quelles aventureuses expériences, à quelles douloureuses transformations l'empirisme politique n'a-t-il pas déjà condamné cette docile et généreuse nation?

Elle a subi la sanglante omnipotence d'une assemblée unique, gouvernant et délibérant tout ensemble, concentrant en elle la puissance exécutive et la puissance législative, votant, trônant, dépouillant et proscrivant à la fois... Et la France ne recommencera pas; car cette assemblée s'appelait la Convention!

On lui a donné un pouvoir législatif en deux chambres, et un pouvoir exécutif en cinq personnes; et leur division les a mutilés en fructidor, et tous ensemble sont tombés, au 18 brumaire, aux acclamations du pays.

La France ne veut pas plus ressusciter le Directoire que la Convention; elle est mobile

sans doute, mais elle ne revient jamais à ce qui fut l'objet de son horreur ou de son mépris.

Enfin elle a inauguré, en l'an VIII, l'unité du pouvoir exécutif avec deux assemblées délibérantes, elle a béni les bienfaits du Premier Consul; mais la Constitution Consulaire l'a menée à l'Empire.

Ainsi, suivant qu'elle a, dans ses constitutions républicaines, affaibli ou fortifié le pouvoir, elle est arrivée à l'anarchie ou au despotisme. Mais toutes ces constitutions ont peu duré, et elles ont vécu de conflits et de guerres, tandis que la Monarchie Constitutionnelle a donné 30 ans de paix au pays, et n'est tombée que par surprise, emportant tout ensemble sa prospérité et ses regrets.

La France a aujourd'hui un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif, tous deux élus, distincts et indépendants; et déjà, cette Constitution nouvelle ne peut plus supporter le poids de ces deux pouvoirs. Unis, ils s'absorbent; séparés, ils se menacent; et le moindre conflit peut à chaque instant se résoudre en révolution.

Le pays le sent profondément; il voudrait donner au Pouvoir Exécutif plus d'autorité et de

durée. Mais ce pouvoir a déjà presque toutes les prérogatives de la royauté; il ne lui manque guères que son inviolable permanence. Un tel pouvoir n'est déjà plus la République; et c'est pour cela qu'il a pu faire quelque bien, c'est pour cela que la constitution actuelle est encore peut-être la moins mauvaise de nos constitutions républicaines. Toutefois, qu'on fasse un pas de plus vers le pouvoir, et c'est déjà la Monarchie.

Voilà la vraie situation. Le présent reproduit le passé.

Si la révision de la Constitution laisse les pouvoirs tels qu'ils sont, elle perpétue un antagonisme destructeur et prépare des luttes révolutionnaires. La Société se briserait bientôt à ces chocs de tous les jours; et, de tous les remèdes, une simple prorogation du *statu quo* est le plus impossible.

Si la révision affaiblit le pouvoir, c'en est fait de la Société.

Si elle le fortifie, nous remontons à la Monarchie, et c'en est fait de la République. Son nom même ne pourra lui survivre. Les peuples respectent peu les gouvernements qui ne s'avouent pas

eux-mêmes; ils n'aiment ni la réalité sans nom, ni le nom sans réalité. Dans tous les cas, ils méprisent le mensonge, et ne croient jamais aux pouvoirs qui ne croient pas hautement à eux-mêmes et à leur mission.

On peut essayer, l'expérience ne durera pas; les subterfuges des hommes ne tiennent pas devant la nécessité des choses.

Les esprits sages ne devanceront pas les événements; ils prêteront leur concours à la chose publique contre les violences désordonnées qui pourraient en précipiter le cours. Mais l'opinion se fera jour. Elle écartera les combinaisons bâtardees et les expédients équivoques. Elle posera les questions suivant la vérité. Elle voudra choisir entre la République et la Monarchie.

La question ainsi présentée sera promptement résolue.

La Monarchie est empreinte dans tous nos souvenirs, vivante dans toutes nos mœurs. Ses traditions furent chères à nos pères. Quatorze siècles l'ont implantée dans le sol, et de nos jours même, au dix-neuvième, la Monarchie Impériale nous a dotés de quinze ans d'incomparable gloire; et,

après le deuil des jours d'invasion, la Monarchie Constitutionnelle a fait goûter à la France trente années de paix, de prospérité et de vraie liberté, sans antécédents dans son histoire.

Mais si le salut social fait entendre sa voix puissante, si les efforts de quelques hommes échouent devant la fatale instabilité de leur principe, si les jours de la République sont comptés sous la main de Dieu, si le torrent irrésistible de l'opinion entraîne de nouveau la France fatiguée des périls et des aventures vers le port salutaire de la Monarchie; quelle monarchie aura l'honneur d'abriter désormais et de fixer enfin ses destinées? Quelle main fermera pour toujours ce gouffre sans cesse béant de ruines et de calamités nouvelles?

Question éminente et redoutable, qui remet en présence toutes les vieilles rivalités de prétentions et de pouvoirs, enflamme à la fois les plus nobles patiences et les plus irritables passions, et risque de soulever une implacable tempête. Il faut pourtant que les flots s'apaisent et que les barrières s'abaissent; il faut que le patriotisme, répondant par d'héroïques efforts à de

suprêmes nécessités, étouffe les sympathies et les haines dans une commune abnégation, absorbe les personnes dans l'impérissable grandeur des principes, et rallie enfin tous les sentiments inquiets, tous les intérêts blessés autour d'une seule monarchie. A tout prix, il n'en faut qu'une ! Qui dit Monarchie, dit unité. C'est le secret de sa force, la condition de sa vie. Plusieurs monarchies douteuses ne valent pas une république incontestée.

Ce qui manque à celle-ci, c'est la fixité du pouvoir, la certitude de la durée. Comment les partis monarchiques prétendraient-ils les donner, tant qu'ils n'ont que des compétiteurs ennemis et d'éternelles divisions à offrir au pays ? La multiplicité des candidats à la Présidence vaut bien celle des prétendants à la Royauté, et les querelles de scrutin sont, à tout prendre, moins effrayantes que les batailles de la guerre civile.

La lutte des partis monarchiques recommencerait le passé. Dans cette terre de Monarchie, leur division seule a fait les révolutions qui nous ont déchirés.

Après 1789, c'est le conflit de la Monarchie de

l'ancien régime avec la Monarchie Républicaine de 1791, qui a fait avorter l'espoir de la Monarchie Constitutionnelle et a préparé la République.

La Monarchie Impériale eût résisté à l'invasion de l'Europe avec l'enthousiasme de la France, si l'espoir de la Monarchie du passé n'eût divisé les esprits, neutralisé les forces, et paralysé les résistances.

La Restauration n'eût pas péri en 1830 sans la lutte de la Monarchie du drapeau blanc et de la Monarchie du drapeau tricolore.

Et, depuis 1830, ne sont-ce pas les inimitiés de la Monarchie Légitime et de la Monarchie Légale qui ont divisé les forces du grand parti de l'ordre social, enhardi ses ennemis, et laissé passer la République ?

Sachons nous élever au-dessus des appréhensions subalternes et des mesquines passions ! On s'effraie des difficultés ; mais toutes les grandes affaires en rencontrent de proportionnées à leur grandeur. On se plaint des emportements du zèle ; mais le zèle a ses services comme ses écarts ; il s'agit de le régler et non de le détruire ; il

cesse alors d'être un péril et devient une force. On parle de malentendus et de maladresses. Il y en a eu, sans doute; il y en aura peut-être encore. L'imprudence des hommes pourra retarder l'union commandée par la nécessité des choses; mais on aura beau s'agiter dans le vide, grossir les obstacles, reculer les solutions, multiplier les expédients, essayer les chimères; la puissance de la vérité ne saurait être compromise sans retour. Il y faudra revenir tôt ou tard à tout prix, et la voix du salut finira par être plus forte que celle des passions. On se reproche des fautes, mais chacun en a commises. C'est le lot de l'humanité, et nulle dignité n'est atteinte quand tout le monde a des fautes à ensevelir et des griefs à pardonner.

Jetons un voile sur le passé; ou, si les partis veulent absolument y fouiller, qu'ils y cherchent leurs belles pages et leurs dévouements généreux; qu'ils se regardent tous par leurs côtés magnanimes. Tous ont eu leur part de grandeur et leurs rayons de gloire; tous ont honoré et enrichi nos annales, et il y a dans les souvenirs de tous assez de nobles traits pour former la plus belle cou-

ronne historique qu'une nation puisse porter. Tous aussi ont entouré des tombes augustes et vénérées; tous ont contemplé d'incomparables modèles de magnanimité et d'infortune, et la religion des peuples s'incline également devant la fille de Louis XVI et la Reine Amélie. Mais toutes deux attendent de notre concorde la dernière consolation de l'exil, la dernière hospitalité de la patrie.

Combattants de tant de drapeaux divers, vous avez conquis par votre dévouement au pays vos titres de noblesse. Songez que noblesse oblige, et apprenez, par les services que vous avez eu l'honneur de rendre à la France, à lui préparer le plus éclatant de tous, par une solennelle et tutélaire réconciliation.

C'est surtout aux partis monarchiques que je m'adresse; l'hérédité leur est également chère à tous. L'ombre de Napoléon protège son neveu. Les amis de la Branche Cadette désirent l'hérédité du Roi des Français; comme ceux de la Branche Aînée croient à l'hérédité du Roi de France.

Ce sentiment profond de l'hérédité doit être un haut enseignement et un signe de salut. Il serait honteux pour un pays qui rend partout un tel

hommage au principe vital de la Monarchie, de perpétuer par les divisions de personnes les angoisses de la société, et la durée menteuse d'une République qui répugne à ses mœurs et bouleverse ses intérêts.

Une nation qui croirait à la Monarchie sans oser la rétablir et qui garderait la République sans pouvoir la fonder, serait bientôt accusée de pusillanimité et d'impuissance. Elle perdrait toute dignité à ses propres yeux et déchoirait profondément dans l'estime du monde.

Sachons donc examiner les prétentions, peser de bonne foi les chances, comparer les maux aux remèdes, les intérêts aux principes, les difficultés du présent aux nécessités de l'avenir. Que le salut public règle seul la préférence, et inclinons-nous tous ensuite sous sa suprême loi. Accordons-nous enfin pour ne pas léguer à nos neveux l'éternité des révolutions!

Des esprits ardents ont proposé l'Empire. Cette combinaison ne déplace pas le pouvoir, elle récompense un patriotisme qui a répondu à toutes les espérances, une modération qui les a dépassées. Elle consacre le prestige de l'acclamation

populaire. Elle semble offrir une neutralité passagère aux opinions contraires, et un abri provisoire à la lassitude générale des esprits. Ces raisons sont spécieuses, mais l'expérience ne tarderait pas à les démentir.

Du faisceau brisé du parti modérateur rentraient bientôt et les fidélités traditionnelles à une couronne qui brilla quatorze siècles, et les nombreuses sympathies d'un règne pacifique et prospère de dix-huit ans. Les faits passent, les popularités s'évanouissent, le principe reste. Ce principe a étonné le monde par sa puissance. La hache sanglante de la Convention n'a pu l'abattre, la glorieuse épée de l'Empire n'a pu le vaincre, le sceptre habile et populaire de 1830 n'a pu l'étouffer. C'est qu'il est la vie habituelle des sociétés, et si quelques-unes se sont sauvées en l'immolant dans une nécessité suprême, qui peut dire au prix de combien de ruines et de sacrifices? De telles plaies saignent longtemps, les siècles suffisent à peine à les cicatriser. L'Angleterre, après soixante ans, retrouva des convulsions terribles à la seule apparition de Charles-Edouard, et ce n'est que sur la tombe solitaire du dernier des

Stuart, que la révolution de 1688 s'est définitivement consolidée.

Ne condamnons pas la France à ces longues épreuves ; songeons à celles qui déjà surgissent de toutes parts sous les pas du neveu de Napoléon ; toutes les fois qu'il semble dédaigner les amis de sa véritable gloire, pour écouter des flatteurs qui trompent sa loyauté et exploitent son nom. Leurs conseils n'ont guère porté bonheur à sa popularité et à sa véritable grandeur. Le pays le soutient, quand il le défend ; il est prêt à se retirer de lui, s'il entreprenait une sérieuse attaque. Après avoir rêvé les victoires, il faut prévoir les combats ; compter avec les difficultés, mesurer les obstacles. Quelques souvenirs enthousiastes ne tiennent pas lieu d'un parti. Le parti de l'Empire est tout entier dans la gloire de l'Empereur et dans les services rendus par le Président de la République à la cause de l'ordre qui l'a élevé et soutenu ; mais l'Empire n'a point de racines dans nos mœurs, il ne répond à aucun besoin de l'opinion, il n'exprime aucune idée pratique, ne représente aucun principe et ne s'associe à aucune phase réelle du mouvement social. Il offre

à quelques-uns la ressource d'un expédient éphémère ; il ne présente à personne l'avenir d'une institution durable. Il y a loin des résignations d'une lassitude qui se relève si vite dans notre pays, aux convictions de la réflexion et aux sympathies de la confiance. Aussi, au milieu de ce laisser-aller qui semble prêt à tout subir, les résistances se préparent, les embarras s'accumulent. Plus le dénouement s'approche, plus l'illusion s'efface devant l'inexorable réalité. Le jour n'est pas loin où la pensée de l'Empire n'apparaîtra plus que comme un prestigieux anachronisme, inventé par une nation malade que les hasards de l'imprévu ont quelquefois mieux servie que les remèdes de la prudence, et qui demande à de fugitives illusions un impossible avenir.

Pour en finir avec ce rêve aventureux, des esprits graves et positifs ont proposé de relever le Gouvernement de 1830. Ce gouvernement rappelle les jours de paix et de prospérité. Il fut salué par les derniers pouvoirs légaux de la nation et ne périt qu'avec eux. Son nom ne ressuscite pas dans les masses d'injustes préjugés ou d'aveu-

gles défiances ; il a gardé les sympathies des classes moyennes , si fortes , si intelligentes dans notre pays. Je lui ai voué toutes les miennes. Je n'ai pas concouru à le fonder , et je m'honorerai toujours d'avoir défendu les prisonniers de sa victoire ; mais il est le seul que j'ai voulu servir. Je serai toujours fier de l'avoir servi ; je ne séparerai jamais sa cause de la mienne , et ne laisserai jamais en silence calomnier son origine et méconnaître ses bienfaits.

Son origine ! Au milieu d'un conflit sanglant entre la royauté et le peuple , la couronne tomba , l'anarchie allait la briser , les représentants du pays la ramassèrent. Son poids sembla trop lourd pour le front d'un enfant ; la pente républicaine était rapide , et la suite a prouvé que les tentatives de régence n'arrêtent pas le torrent des révolutions. Les Chambres , restées seules dépositaires de la puissance légale au milieu de cette foudroyante catastrophe , pourvurent au salut du pays , et sauvèrent la Monarchie du naufrage qui avait déjà englouti le monarque. Il fallait à la couronne une tête assez illustre pour la ceindre , assez forte pour la porter. On trouva près du trône un

prince populaire et éclairé. Le vœu parlementaire l'y fit monter , et les acclamations du pays consacèrent ce choix.

L'histoire dira si ces acclamations ne furent pas vraiment nationales , si l'adhésion réfléchie et persévérante du pays ne remplaça pas efficacement les formes hasardeuses d'un scrutin populaire qui n'a jamais fait défaut à aucun pouvoir. Elle dira aussi si l'évènement ne les a pas justifiées.

Ses bienfaits ! Je ne veux pas entreprendre le panégyrique aveugle du Gouvernement de 1830 , ni réclamer pour lui seul le privilège de l'infailibilité ; mais quand on pèsera les obstacles qu'il a combattus et les choses qu'il a faites , la postérité ne lui refusera pas sa justice.

Il lui a fallu lutter tout à la fois contre les partis les plus contraires , et tirer en même temps le canon dans la Vendée et dans les rues de Paris. Il a défendu l'ordre , la propriété , la famille ; et il avait souvent à combattre des hommes monarchiques , de grands propriétaires , d'illustres familles. Il étouffait la propagande anarchique , et l'Europe ne lui pardonnait pas son ori-

gine révolutionnaire. Il développait le système électif, et le parti républicain lui reprochait ses espérances déçues. Il maintenait la paix, et la défiance des Cabinets écrasait les finances européennes par l'exagération des armées permanentes. Attaqué par tous les moyens et par tous les partis, il n'a recouru qu'aux lois pour se défendre; il s'est montré doux et clément entre tous les gouvernements. Il a réformé l'instruction criminelle, adouci les lois pénales, multiplié les grâces; il a protégé ses calomnieurs et délivré ses ennemis.

Pour maintenir à tout prix l'inviolabilité des institutions du pays, il a fait des choses qu'aucun gouvernement n'avait tentées avant lui, qu'aucun autre n'a pratiquées depuis.

En présence des révoltes armées, il n'a jamais suspendu l'ordre régulier des juridictions. La magistrature a constamment gardé tous ses droits; aucun citoyen n'a été distrait de ses juges naturels.

Au milieu du débordement effréné des calomnies, il n'a jamais entravé les libertés légales de

l'opinion. Aux jours même de la guerre civile, aucun journal n'a été censuré ni suspendu.

Enfin il est le premier qui n'ait jamais appliqué la peine de mort en matière politique, il l'a supprimée de fait sans l'abolir par les lois. Il a fait ainsi acte d'humanité et de prudence; il n'a voulu ni briser le frein social, ni redresser l'échafaud.

Cependant il a pacifié et enrichi le pays. L'Europe lui a dû 18 ans de repos, la France 18 ans de prospérité. Toutes les institutions représentatives se sont élevées, au milieu d'une sécurité profonde, jusqu'à la plus haute expression pratique où elles soient jamais parvenues. L'exemple de la France a propagé la liberté régulière dans le monde, et les progrès de la liberté ont grandi l'ascendant de la France. L'union des pouvoirs a développé la confiance au dedans et au dehors, et donné un invincible essor à toutes les forces de la nation.

La Monarchie de 1830 s'avance à grands pas dans cette voie, et la session tout entière s'annonçait comme consacrée aux réformes économiques et populaires, au milieu de la paix profonde

qu'assurait à la France la justice tardive, mais éclatante de l'Europe.

C'est au milieu de cet immense progrès que le Gouvernement de 1830 a péri. La division de ses amis a laissé triompher ses ennemis longtemps découragés, et il a échoué dans la grande et difficile tâche qu'il était peut-être à la veille d'accomplir. Il a laissé des regrets, et sa chute a paru tout ensemble une catastrophe et un mystère. Personne ne la prévoyait la veille, beaucoup l'ont déplorée le lendemain, nul n'en a compris la cause, tout le monde en a payé chèrement les effets. Mais la pensée de le ressusciter en ce moment n'en serait pas moins téméraire et vaine.

L'œuvre si difficile et si périlleuse de 1830 fut entreprise avec courage et poursuivie avec sagesse; mais, depuis qu'elle a été fatalement brisée, tout est changé autour de nous. Que pourraient aujourd'hui les plus loyales vertus, les plus touchantes sympathies contre la puissance irrésistible des événements, des situations et des dangers sociaux? Comment défendre la société contre toutes les forces subversives qui la me-

nacent, sans pouvoir disposer de toutes les forces conservatrices qui suffisent à peine à son salut? Comment recommencer maintenant cette lutte sans relâche et sans issue contre les défiances hostiles de l'ancienne France, et les passions révolutionnaires du temps? Comment résister, tout ensemble, au parti légitimiste dont nos vicissitudes même ont accru le nombre et relevé le principe, et au parti républicain dont les ressentiments ont été irrités et les espérances enflammées par la possession instantanée du pouvoir? Où trouver un point d'appui capable de garder l'équilibre, au milieu du choc sans cesse renaissant des principes et des partis les plus contraires, inévitablement unis pour miner et pour détruire? Quelles hautes lumières, quels fermes dévouements ne succomberaient pas à une telle tâche? Ce que n'ont pu accomplir le temps, le calme et l'autorité d'un long règne, ne saurait de nouveau se tenter sérieusement en présence des bouleversements de la société et des orages d'une régence.

Le Gouvernement de 1830 n'appartient plus qu'à l'histoire. Que ses revers et sa chute, après

tant de succès et de services, soient pour tous les partis de sévères leçons ! Qu'on regrette ses jours de prospérité et de paix ; mais qu'on ne compromette pas de grands souvenirs par une impossible épreuve ! Il faut s'en garder pour la paix de l'avenir, et pour l'honneur même du passé.

L'Empire et la Royauté de Juillet écartés, reste la Monarchie de la Branche Aînée. Elle a pour elle un principe dont l'éclipse même a montré la puissance, un besoin d'autorité qu'une triste expérience fait sentir à tous les bons esprits. Le dévouement des familles anciennes, la préférence des grands propriétaires, les sympathies du clergé et de la majorité des hommes religieux lui assurent de fidèles appuis. Elle domine dans les populations bretonnes et partage celles du Midi.

Cependant cette monarchie ne serait pas plus possible que les deux autres, elle le serait même encore moins, si elle entendait se poser comme une restauration exclusive, accomplie contre la Branche Cadette et les classes moyennes, contre l'égalité politique et les sympathies populaires.

Engagée dans cette étroite et funeste voie, elle recommencerait 1814 et 1815, avec l'immense désavantage que trente ans de plus imposent aux prétentions anciennes luttant contre les faits nouveaux. Elle ne fournirait même pas une si longue carrière. Elle ne pourrait commencer ou durer que par l'invasion, et finirait par aboutir au partage de la France et à l'anarchie.

Dieu nous garde de tels présages ! Grâce à lui les sentiments patriotiques sont en France de tous les partis. Celui que la fidélité lie à l'hérédité royale, se soulèverait tout entier à l'indignité d'une telle pensée. Il n'y a pas en France de parti pour l'étranger, il n'y en a pas non plus pour l'ancien régime ; l'impossible ne saurait avoir de parti.

Tous les hommes éminents que le principe traditionnel s'enorgueillit de compter dans ses rangs, comprennent que pour durer, le pouvoir doit tout ensemble s'appuyer sur le passé par ses racines, et protéger le présent par son ombre tutélaire. Ils savent qu'un gouvernement doit être de son temps et de son pays ; que dans cette terre de fierté délicate et de jalouse égalité, il

ne suffit pas de rassurer les intérêts, il faut surtout ménager toutes les dignités et respecter tous les sentiments; ils le savent, et ils l'ont dit avec une saisissante éloquence. Leur parole et la loyauté du Prince (1) qui leur a donné sa foi, sont assurément de solennelles garanties; mais les conquêtes du temps, les droits de la raison, la puissance de l'opinion parlent encore plus haut que toutes les promesses. Tout le monde le sent: rien ne saurait lutter contre l'esprit invincible et contre la vie même du siècle; rien ne se peut sans l'union sincère de la grande famille.

Il appartient au représentant de nos rois de lui en donner l'exemple en s'entourant de la sienne.

Le concours et l'appui de cette belle famille qui a jeté tant d'éclat sur son antique race et sur nos institutions nouvelles, feraient taire bien des défiances et rallieraient bien des cœurs.

Elle a montré au monde un souverain dont le

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, la lettre de M. le comte de Chambord a dignement confirmé ces présages; son noble et touchant langage doit dissiper bien des préventions.

dévouement n'a jamais failli, dont la clémence ne s'est jamais lassée, dont l'activité généreuse ne connut pas un seul jour de ce repos qu'il fit, au prix de tant de sacrifices, goûter à son pays; une reine que tous les partis révèrent comme un modèle, que tous les peuples bénissent comme une sainte, et dont le Ciel peut seul désormais comprendre et couronner les épreuves et les vertus; une autre reine dont la mort prématurée vient de rouvrir dans un pays libéral, la source dès longtemps tarie des larmes populaires et des deuils vraiment nationaux; une princesse dont l'infortune et les arts, les esprits délicats et les nobles cœurs pleurent encore l'ineffable sensibilité et le tendre génie; un héritier, déjà roi accepté de l'avenir, en qui brillaient par une incomparable alliance, les chevaleresques sentiments de la vieille France et les éclatantes lumières de la France nouvelle; des princes que l'héroïsme de tous les devoirs, la popularité du patriotisme et du courage, la science précoce du gouvernement recommandent tour à tour à l'hommage des nations et à l'espoir de la patrie.

C'est elle enfin qui a présenté dans une seule

maison, le spectacle de tant de grandeur et de services, qu'en comptant tout ce qu'elle a perdu on ne peut croire à tout ce qui lui reste encore, comme en contemplant ce qui lui reste encore on ne peut croire à tout ce qu'elle a perdu.

Tant de magnifiques dons de la Providence sont le patrimoine nécessaire et le boulevard invincible de la Monarchie. La Royauté doit féconder à son profit tant de sève et de vie, et le trône de Henri V ne peut reparaitre en France sans cette éclatante auréole, sans cette indispensable force.

Il faut que l'adhésion de ces princes chers au pays rétablisse entre toutes les branches de cette noble maison, la plus grande de l'histoire, cette intime union dont l'Europe a longtemps admiré le glorieux faisceau. Il faut que la France puisse redire ces vers du poète :

« Oui ! le sang des Bourbons est toujours adoré ;
 « Tôt ou tard il faudra que de ce tronc sacré
 « Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
 « Réunis et plus beaux deviennent notre ombrage. »

Cette adhésion ne manquera pas à la France le jour où elle y saura voir le salut de son ave-

nir. Pour l'obtenir, elle ne se fût pas en vain adressée à l'auguste chef de la dernière branche qui a occupé le trône.

Le vœu public le lui avait donné ; sa sagesse l'y maintint 18 ans, la crainte de répandre le sang l'en fit seule descendre. La patrie occupa toujours les précieuses méditations de sa vénérable retraite et il eût su achever, par les sacrifices de l'exil, une mission providentielle d'ordre et de paix, courageusement poursuivie au milieu des soucis et des périls d'une laborieuse royauté. Mais Dieu a disposé de cette grande vie ; la tombe s'est refermée sur elle, et pour elle la tardive justice du temps vient de s'ouvrir.

Toutefois son dernier vœu fut pour la concorde et la paix, seul avenir de cette société que sa vie s'était épuisée à défendre. Sa bénédiction suprême a invoqué l'union de sa royale famille, pour l'exemple et la prospérité de la grande famille nationale.

Ce vœu déposé dans le sein de l'ange tutélaire qui veille sur les destinées de sa maison, sera un oracle sacré pour tous ces Princes dont le res-

pect filial avait grandi encore, alors que l'autorité paternelle avait perdu le prestige de la puissance royale, et qui ont su consoler l'exil comme ils avaient glorifié le trône.

Il sera la loi vivante de cette Princesse si élevée par l'esprit, si française par le cœur, si admirable par les plus touchantes vertus de son sexe unies aux plus fermes qualités de son époux, et qui a fait de sa mémoire d'épouse et de son dévouement de mère, l'histoire de toute sa vie.

Ah! sans doute, elle restera toujours fidèle à cette double mission! On ne pourrait songer sans sacrilège à lui imposer un abaissement contraire à de si saints devoirs! Qu'on ne lui demande jamais de flétrir la révolution qui couronna sa maison, ou de demander grâce à celle qui l'a détrônée! Elle n'aura ni la faiblesse de désavouer les siens, ni l'orgueil de disposer de la France. Elle attendra dans sa vertueuse retraite, en élevant ses fils pour servir et non pour troubler un pays qui lui a donné tant de marques de respect et de regrets; mais sa tendresse prévoyante ne les exposera jamais à un naufrage inévitable entre des écueils contraires. Elle saura préférer

pour eux la solide gloire et le magnifique avenir d'une réconciliation sublime, aux faux éblouissements de ces éphémères grandeurs qui commencent par des surprises et finissent par des révolutions.

Cette réconciliation ne saurait tarder de s'accomplir. De nobles cœurs ont su se comprendre en présence d'une grande adversité, et de royales prières se sont rencontrées autour d'une tombe. L'amour de la patrie achèvera ce que la religion de la famille a commencé. Tous les obstacles seront impuissants. On est accoutumé dans cette glorieuse maison à n'écouter que les inspirations magnanimes et à se rencontrer toujours dans le dévouement à la France.

Les partis sont sans doute plus difficiles à réunir que les princes. On n'étouffe pas de vieux préjugés et d'ardentes passions par les généreux entraînements qui saisissent les grandes âmes; mais les hauts exemples sont féconds sur la terre de France, et ne tombent jamais en vain, même sur le sol agité de nos dissensions.

Les partis! c'est à eux de s'arrêter enfin et de prendre pitié de la France.

Je ne me reconnais pas le droit de conseiller le parti légitimiste et le parti républicain. Je n'ai jamais appartenu à l'un et je n'appartiendrai jamais à l'autre. L'un s'appuie sur un principe, et l'autre sur le nombre : mais les principes trop tendus ne résistent pas au débordement provoqué de l'opinion, et l'anarchie du nombre est prompte à ramener la dictature et à renverser la liberté.

Le parti légitimiste a de sages et éloquents amis. Ils lui diront, mieux que moi, que les plus saintes causes se perdent par l'intolérance de leurs défenseurs; que les triomphes exclusifs sont sujets à de prompts retours, et que l'on ne peut fermer nos longues discordes que par la puissante unanimité d'une réconciliation nationale.

Quant aux républicains sincères, comment pourraient-ils compter sur la multitude? Ne savent-ils pas que le nombre est contre eux, et le plus illustre de leurs représentants ne trahissait-il pas naguère avec éclat le secret de leur inquiétude, alors que du haut de la tribune il s'efforçait de

placer la forme républicaine au-dessus même du suffrage universel qui l'a fondée?

Ainsi, la nation elle-même serait réduite à l'impuissance devant la nécessité de son salut. Sa volonté la plus solennelle ne pourrait conjurer le péril, après l'avoir provoqué. Une telle prétention est la négation même de la société; c'est l'impossible dans la théorie et le suicide dans la pratique.

Sans doute, on a raison de le dire : la France est le pays le plus démocratique de l'univers. Mais on oublie qu'elle en est aussi le plus monarchique. Elle aime avec la même passion l'unité et la liberté, l'égalité et la grandeur. Démocratique par l'esprit, monarchique par le cœur, notre fière et mobile nation semble créée exprès pour les institutions fortes et libérales de la Monarchie Représentative.

Que les républicains y songent ! Je ne m'adresse pas aux ambitieux qui rêvent une forme pour conquérir le pouvoir, mais aux esprits loyaux et modérés qui voient dans la République un gage de liberté, de dignité, de civilisation.

Ne sentent-ils pas tous les jours que toutes

leurs espérances leur échappent à la fois ? Les répugnances du pays pour la République exagèrent les garanties de l'ordre et compromettent la liberté. Les défiances de l'Europe paralysent notre politique et font rétrograder l'indépendance des peuples.

La monarchie légitime et la monarchie légale avaient su, après bien des épreuves, se faire respecter de l'étranger ; une monarchie nationale de réconciliation serait invincible au dehors.

La République a tout amoindri. On ne violera pas ses frontières, mais on y enfermera son influence. Les plus grandes transformations européennes s'accompliront en dehors de son concours. Elle désavouait à son origine les traités de 1815, comme trop lourds au pays ; elle se verra réduite à les invoquer comme une dernière garantie, et peut-être à les invoquer en vain.

Tous les grands intérêts de l'humanité ne perdent pas moins à cette situation fautive, à cette violence que la forme du gouvernement fait à l'opinion.

Rien n'est plus touchant et plus sublime que

ces aspirations saintes qui appellent l'amélioration morale et matérielle du grand nombre et le soulagement de ceux qui souffrent. Elles appartiennent tout ensemble à la religion et à la civilisation ; elles sont l'honneur de ce siècle.

Mais la solution de ces importants problèmes veut avant tout la paix et la durée. Pense-t-on les servir par un régime de mobilité et d'agitation qui détruit l'esprit de suite, et irrite sans cesse tous les citoyens par le brûlant antagonisme des passions ? Ce que la confiance mutuelle de toutes les classes peut seule poursuivre et achever, ne s'évanouit-il pas pour longtemps en présence des chocs journaliers qui les froissent et les divisent ? Pense-t-on faciliter la concorde en disant aux uns qu'on veut tout leur prendre ; aux autres qu'on ne veut rien leur donner ? Au milieu de ce flot perpétuel d'inquiétudes et d'impatiences, ne sent-on pas plus profondément la nécessité d'un pouvoir modérateur, que sa force même appelle à protéger toutes les faiblesses, et à qui sa grandeur permet tout à la fois d'aider les souffrances et de respecter les dignités ?

C'est la Monarchie Constitutionnelle qui par

son institution même, est la plus favorablement placée pour accomplir les réformes qui intéressent l'humanité tout entière. Le despotisme les dédaigne souvent, la démocratie prétend toujours les imposer. L'un les repousse en les ajournant, l'autre les perd en les précipitant. La monarchie représentative stimule les inerties par la liberté, contient les impatiences par les lois, prépare les consentements par la discussion, et réalise enfin les vrais et durables progrès par l'action graduelle et invincible de ses pacifiques transactions.

Au nom même de l'humanité, du progrès, de la sécurité du pays, si ses intérêts sacrés sont chers à leur patriotisme, les républicains ne doivent pas tarder à regretter la Monarchie qu'ils ont détruite, et à déplorer la République qu'ils ont faite; à moins qu'ils ne préfèrent le vain nom de république aux réalités de la liberté.

Toutefois, le parti républicain peut trouver ma voix suspecte; mais j'oserai dire toute ma pensée au parti vaincu en février, parce que je m'honore de lui avoir toujours appartenu et de lui appartenir encore.

On est accoutumé à appeler ce parti le parti Orléaniste, et il n'a point à décliner un tel nom. Certes on peut avouer hautement ses sympathies pour cette royale famille, si brillante de vertus, de talents et de services, que l'Europe nous envie et qui semble grandir encore dans l'admiration des peuples.

Ce nom d'ailleurs embrasse d'un seul mot tous les souvenirs d'un grand règne; il comprend à la fois la Majorité Conservatrice et l'Opposition Libérale, toutes deux, à l'origine, solidaires des mêmes institutions, divisées depuis par les ardeurs de la lutte et l'entraînement des prétentions mutuelles, unies aujourd'hui par de tardifs et sincères regrets, et présentant par leur ensemble le plus magnifique faisceau de lumières parlementaires et de forces nationales qui puisse jamais appuyer une monarchie.

Mais quel que soit le nom qu'on lui donne ou le symbole qu'il choisisse, ce parti porte en lui-même une puissance bien supérieure à la renommée de la plus éclatante famille. C'est le parti de 1789, voulant concilier la tradition des siècles et l'esprit du siècle, consacrer les con-

quêtes de la Révolution, sans recommencer les tempêtes révolutionnaires; cherchant la monarchie sans privilège, la stabilité sans préjugés, la liberté sans désordre; amoureux surtout de cette véritable et sainte égalité qui élève les petits par les féconds travaux de l'émulation, sans rabaisser les grands par les stériles lâchetés de l'envie.

C'est le parti du progrès et du travail, ouvrant toujours ses rangs aux fils de leurs œuvres, préférant à tout la gloire personnelle sans jalouser la gloire héritée, touchant à toutes les hauteurs de la société par ses intelligences noblement développées et ses richesses honorablement acquises, et se recrutant sans cesse dans ses fondateurs par les divisions du sol et les conquêtes de l'industrie.

Un jour on a dit ce grand parti évanoui sans retour. On le croyait enseveli sous les ruines de cette monarchie d'ordre et de liberté qu'il avait choisie comme son plus cher symbole. On célébra les funérailles de cette grande bourgeoisie française si activement mêlée à tous les progrès de notre histoire, lien nécessaire entre

les glorieuses traditions du temps passé et les laborieuses espérances du nouveau. Hallucinations ! Mensonges ! Un élément de la société ne meurt pas ; il est impérissable comme la nature des choses, comme la société elle-même.

Ce parti, comme tous les autres, a ses préjugés et ses passions, ses entraînements et ses rancunes ; mais il faut le diriger et non pas le détruire. Qu'il garde surtout de se dissoudre par de regrettables faiblesses ou de dangereuses récriminations ! Une telle dissolution ne fortifierait pas les défenseurs de l'ordre, et risquerait de grossir le camp de l'anarchie.

Le rapprochement complet et consciencieux des partis peut honorer leur sagesse et sauver le pays. Les défections individuelles rapetissent les hommes sans servir les grandes causes.

Il appartient surtout à ce parti, dont la prudence et la modération sont le nom et l'essence, de savoir agir avec ensemble, et s'abstenir ou se rallier tout entier. Il faut qu'il conserve toutes ses forces pour s'élever à la hauteur de sa mission. Il faut qu'il sache comprendre qu'on ne

peut rien contre lui ni sans lui, et qu'aujourd'hui plus que jamais, il est encore par le calme de son attitude, l'immensité de ses intérêts, son expérience des hommes et des choses, le modérateur nécessaire de toutes les impatiences contraires, le suprême arbitre entre les vieilles exigences qui ne savent rien oublier, et les témérités nouvelles qui veulent tout faire sans avoir rien appris. L'avenir est dans ses mains à la condition de se souvenir du passé.

Il a trop cruellement éprouvé le danger des coalitions pour risquer encore de rallier contre lui les partis contraires, en prétendant vaincre et triompher à lui seul pour son intérêt exclusif; mais il dépend de lui de tenir la balance entre tous, de fixer la victoire par sa force et de la modérer par sa sagesse.

Que fera-t-il de ce pouvoir suprême?

Il ne provoquera pas de violents désordres et des secousses prématurées pour mieux affermir la société après l'avoir ébranlée; il démentirait ainsi ses traditions, ses principes et jusqu'à sa nature. Il n'a jamais pratiqué la politique du pessimisme. Jamais il n'a cherché dans l'anar-

chie du jour le salut du lendemain. Au dedans comme au dehors, il a toujours repoussé le soupçon des alliances compromettantes; il est sorti pur de tout contact avec les ennemis de la société ou de la patrie. C'est l'honneur de son passé; c'est la force de son avenir.

Il ne devancera pas les temps, mais qu'il garde de les laisser échapper. On lui conseille pourtant d'attendre, afin d'user la République par ses œuvres, le Président par le pouvoir et le Prétendant par l'impuissance, et d'hériter un jour en paix de tous trois. On lui répète que ce temps se passera à détruire les dernières illusions de la licence, à reconstituer dans l'opinion les bases de l'autorité, à laisser croître pour le salut de l'avenir un jeune prince, qui fut étranger à nos malheurs et à nos discordes. On salue d'avance ce trône désiré où l'éclat de la jeunesse s'unira à la précoce maturité de l'exil. Son heureux avènement doit offrir une médiation honorable aux partis qui ne l'ont jamais mêlé à leurs colères, et cicatriser enfin, par une généreuse réconciliation, toutes les plaies de la patrie.

Certes, un tel tableau a droit d'émouvoir les

plus nobles sympathies, et ce ne sont pas les miennes qui lui feraient défaut. Mais on oublie, dans les savants calculs de cette lointaine stratégie, que la société s'use aussi au milieu des chocs douloureux des pouvoirs désorganisés, et des propagandes anarchiques. On dispose à loisir des années, dans un temps et dans un pays qui ne peuvent pas compter même sur des jours.

En ce moment l'expérience encore récente des périls sociaux éclaire les crédules et rallie les sages. Le mal du provisoire saisit les esprits, l'approche de la révision les stimule. Tout est encore possible à l'union des hommes de bien. Les mauvaises passions sont contenues, les folles doctrines discréditées. Les masses populaires commencent à sentir le besoin d'un repos fécond et à se lasser de leurs dangereux apôtres. Mais elles y reviennent bien vite quand on ne sait pas saisir promptement leurs vœux, satisfaire leurs besoins, mériter leur confiance et raffermir leurs destinées. Leur bon sens aime la résolution et la force, et s'irrite de l'impuissance. Elles ont leurs alternatives de calme et d'agitation, et passent rapidement des excès de l'abattement aux furieux emportements du délire. Et quand le temps aura

effacé les leçons du passé, ravivé les divisions et compromis le pouvoir dans les impuissants essais d'une fausse monarchie, qui peut dire si la France fatiguée ne reprendra pas le chemin des aventures, et n'ira pas demander son salut aux seules chimères dont elle n'aura pas encore essayées? Et après ces terribles cataclysmes, quand renaîtront les jours d'espérance? La Providence ne sauve pas les nations toute seule; elle retire ses secours, quelquefois pour longtemps, à celles dont l'inertie a dédaigné les occasions données par sa sagesse.

Voilà pourtant la téméraire perspective qu'on offre à ce parti conservateur, dont la prudence et la circonspection sont l'attribut et la force. Il est appelé à choisir entre deux résolutions suprêmes.

Il peut se mettre à la suite d'un gouvernement sans nom, sans autorité et sans avenir, pour faire durer la République, qu'il n'aime pas, et satisfaire à ce prix d'incurables défiances et d'inexorables rancunes. Il peut les sacrifier généreusement au salut de tous, pour se mettre à la tête d'un mouvement régénérateur, et rasseoir

sur de solides bases la Monarchie qui plait à ses sentiments, rassure ses intérêts et affermit ses destinées. Entre la passion et la raison, il ne saurait hésiter.

Que de services il est appelé à rendre au pays et à lui-même!

Il peut réaliser pour la France ses premiers vœux sitôt méconnus de 1789, effacer soixante ans de divisions, consacrer soixante ans d'expérience.

Il peut se faire à lui-même la situation la plus admirable. Car si le triomphe est dû à sa force, l'honneur d'abord, l'espérance ensuite seront la récompense de son patriotisme.

C'est à lui qu'il appartient d'inaugurer la Monarchie avec prudence et durée.

Les fidèles serviteurs du passé ont sans doute la grandeur, rare dans ce temps, du dévouement et de la foi : mais leur patronage exclusif réveillerait au sein des populations de vivaces préjugés et de jalouses inquiétudes. Il faut que ces inquiétudes se guérissent par l'intervention du grand parti de l'égalité et du travail ; par la médiation de ces classes moyennes si puissantes, quoiqu'on

en dise, sur le peuple qui leur donna naissance et où elles se recrutent sans cesse. Le peuple saura voir dans leur concours le démenti d'absurdes préjugés, et dans leur initiative une solide garantie.

Les principes les plus saints ne tiennent que d'eux-mêmes leur intime existence et leur impérisable vérité. Mais, dans ce siècle surtout, leur application efficace ne peut se passer de l'appui moral et du courant de l'opinion ; et c'est téméraire folie que de prétendre, sans le parti modéré, conquérir le vœu national.

Que tous les partis monarchiques s'unissent pour le préparer. Travaillons tous à détruire les préventions, à éclairer les esprits. Comment le pays résisterait-il à des exemples venus de si haut, au loyal concours de tous les amis de l'ordre et de la liberté? Comment hésiterait-il à renouer la chaîne des temps et à rasseoir enfin la base si longtemps ébranlée de la paix et de la sécurité?

Mais si, malgré cette noble abnégation et ce sincère appui, le vœu national restait rebelle; si d'aveugles préjugés paralysaient les efforts généreux de tant d'hommes de bien ; si le pays, assez

éclairé sur ses intérêts pour souhaiter la monarchie, se montrait en même temps assez obstiné dans ses défiances pour repousser son plus antique symbole, le représentant de nos rois ne chercherait ni à précipiter, ni à contraindre sa volonté. Jamais il ne laisserait troubler la paix publique par de misérables agitations, ni compromettre sa majesté par d'indignes alliances.

Je n'ai pas l'honneur de connaître ce noble prince; mais le monde sait cette vie, digne, éclairée et modeste, étrangère aux ressentiments et aux illusions de l'exil; ce dévouement désintéressé qui refuse de mêler son nom aux intrigues qui déchirent la patrie, résolu à tout faire pour la France et à tout attendre de Dieu.

Un tel caractère ne reculerait pas devant le sacrifice d'un trône, mais aussi un tel caractère rendrait le sacrifice douloureux et funeste au pays. Le pays ne s'y condamnera point, il ne voudra pas s'exposer à d'éternels regrets; il saura rendre justice à des vertus qui sont son patrimoine et doivent se féconder pour sa gloire. Il ne repoussera pas la seule alliance qui répond dignement au passé et à l'avenir, la seule solu-

tion qui satisfasse pleinement à la justice, à la stabilité et à la grandeur.

Il ne se fermera pas les voies que la Providence semble avoir ouvertes exprès pour lui. Comment méconnaître le doigt de Dieu, quand on voit entre deux princes, dont l'un est le dernier reflet d'un grand nom, et l'autre le dernier rameau d'une branche illustre, surgir un jeune rejeton, portant dans ses veines le sang royal de l'un et dans sa main le glorieux drapeau de l'autre; en sorte qu'ils semblent prédestinés, l'un à donner magnanimement le trône, l'autre à le posséder avec sagesse, et le dernier à en hériter un jour aux applaudissements unanimes de la confiance publique!

Ne brisons pas de nos propres mains le gage d'un tel avenir. Qu'une réconciliation sincère réunisse en un invincible faisceau les principes qui honorent tous les temps, les gloires de toutes les époques, les intérêts de toutes les classes, les sentiments de la nation toute entière!

Dans ce nouveau contrat de la France et de ses rois, que toutes les dignités soient respectées. Gardons d'enlever au principe la force mé-

me qu'on lui vient demander, et d'abaisser l'autorité du pouvoir qui est aujourd'hui le plus impérieux besoin de la société.

Mais qu'on prenne garde aussi d'humilier la nation en proscrivant ses couleurs! Qu'on n'oublie pas que leur prestige a consommé la Révolution de Juillet! Ce drapeau qui rappelle à la fois les conquêtes de 1789, les victoires de l'Empire, les prospérités libérales du Gouvernement de 1830; ce drapeau a achevé de s'implanter dans le sol, depuis le jour où il a vaincu le drapeau rouge et écrasé l'anarchie. Il ne saurait se séparer désormais des destinées de la patrie. Qu'on craigne, en le repoussant, de se séparer d'elle! Qu'on ne s'expose pas à l'humiliation de le subir, au lieu de se donner le généreux et politique honneur de l'arborer! Une telle adoption en dira plus au pays que les plus éclatantes promesses. Elle ne lègue le drapeau blanc qu'à l'histoire où il tient une si noble place, tandis que le refus insensé de nos couleurs nationales laisserait aux entraînements des populations un de ces signes redoutables de ralliement et de guerre, qui propagent les révolutions comme l'éclair lance la foudre.

Qu'on ne risque pas de s'entendre redire par la conciliation méconnue et la fidélité désespérée, ce fatal anathème d'une redoutable inimitié : « Ils n'ont rien oublié, ni rien appris ! »

Mais que la nation à son tour n'impose pas à l'antique maison de France l'effacement de sa noble histoire en proscrivant ses glorieuses armoiries! Que les fleurs de lys reparassent avec éclat sur cette terre qu'elles illustrèrent pendant des siècles.

Un jour, dans ces éloquents luttes parlementaires qui ont élevé si haut la tribune de la Restauration, un orateur vraiment monarchique et libéral, un général, un député, illustre dans deux carrières, le général Foy, s'écriait en parlant du drapeau tricolore :

« Si jamais la sagesse du Roi croyait devoir rendre à la France ce signe glorieux qui ombragea dans toute l'Europe la course de nos armées triomphantes, pensez-vous que les ombres de Henri IV et de Philippe-Auguste s'indigneraient au fond de leurs tombeaux de voir les fleurs de lys de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau de Jemmapes et d'Austerlitz ? »

Ce vœu patriotique était aussi profond par la

pensée que brillant par l'image. Il signifie la sincère alliance de l'Ancienne France et de la France Nouvelle, par l'adoption des gloires de toutes deux. Il caractérise, par une forme saisissante, la tradition des siècles et les conquêtes du siècle, les principes éternels de l'autorité et les besoins des temps nouveaux. Heureux pays que celui qui possède assez de gloire pour en couvrir deux drapeaux, et peut offrir à tous ses enfants divisés, une réconciliation qui ne coûte à personne ni sacrifices ni regrets, et qui, dans cette terre d'honneur, leur permet de se rapprocher tous, la tête haute et le cœur satisfait!

Ce serait une splendide journée, que celle qui fermerait enfin l'ère des révolutions, où apparaîtrait au sein de ce Paris tant de fois sillonné par leurs foudres, le noble groupe de tous les enfants d'Henri IV entourant du panache blanc de leur aïeul le drapeau de nos glorieuses couleurs; et où l'on verrait s'avancer le petit neveu de Louis XVI, sorti de France orphelin, tenant par la main un autre orphelin, tous deux majestueusement environnés par les jeunes vainqueurs de la terre africaine et offrant aux partis qui déchirèrent si

longtemps la patrie, un touchant et magnifique symbole d'union et de grandeur!

A l'aspect de ce ravissant tableau, quel entraînement pour les peuples, quelle régénération pour la France, quelle admiration pour l'Europe! Puissé-je garder assez de vie pour joindre ma faible voix à ces immenses acclamations! Puissent-elles surtout être entendues cette fois par la Providence! Puissent-elles inspirer aux princes et aux peuples, les sages institutions qui les consacrent, les sentiments de foi et de patriotisme qui peuvent seuls en assurer la durée?

Qui ne donnerait sa vie pour voir une telle journée, et pourtant je ne conspirerais pas pour en hâter l'aurore! Les révolutions coûtent si cher, que nul n'a le droit de provoquer la plus glorieuse. Je l'ai écrit et je le répète: La République loyalement essayée et tombant seulement devant sa propre impuissance et la lassitude du pays; la Monarchie rétablie par la toute-puissance du vœu national, mais la Monarchie avec toute son unité, comme avec toutes ses gloires: tel est mon vœu le plus cher!

Est-ce un délit? Je ne crains pas les lois de

mon pays, j'ai confiance dans sa justice, et en tous cas je suis sûr de ma conscience. Est-ce un rêve? L'avenir l'apprendra. Mais, par le temps qui court, tant de magnifiques réalités se sont évanouies comme des rêves, que les rêves pourraient bien à leur tour devenir de puissantes réalités. Le jour de leur avènement luira tôt ou tard sur notre patrie. Il ne dépend de personne de les étouffer, mais il appartient à une seule volonté de les faire promptement éclore ou de les ajourner longtemps. C'est le privilège des grandes inspirations de devancer l'œuvre des années.

Celui dont le nom seul humilia l'anarchie et qui sut la comprimer par sa courageuse persévérance, peut la terrasser sans retour par son héroïque abnégation.

C'est à lui que je veux m'adresser en finissant. Ma confiance est justifiée par ses services, et j'oserai lui tenir ce langage qu'il s'est montré digne de comprendre.

Prince, la fondation d'une dynastie est une œuvre digne de tenter un vaste esprit. Mais elle est pleine de secousses, de déchirements et de

sang. Le revers entraîne après lui de grandes douleurs et d'irréparables chutes. Le succès même est presque toujours maudit des contemporains qu'il agite, et rarement absous par la postérité qu'il livre au danger de l'exemple. Napoléon-le-Grand l'entreprit, le monde semblait l'y convier, il ne détrônait que l'anarchie, il prit la couronne au milieu des applaudissements de ce siècle géant à son berceau. Il ramena l'ordre, la paix, la confiance, abattit l'échafaud, redressa les autels, ferma les plaies de la patrie et rouvrit ses portes à ses enfants. Il refit la société, le pouvoir et les lois.

On crut voir renaître les jours de Charlemagne. Le Souverain Pontife consacra ses droits, l'Europe les reconnut, la Victoire les promena dans le monde, l'hymen de la fille des Césars sembla les cimenter pour toujours. Vain espoir! Un besoin d'agitation sans limites et sans frein, triste et nécessaire apanage d'un empire naissant et jalouxé de toutes parts, lassa enfin les prodigieuses faveurs de la fortune. Un instant abîma cette gigantesque puissance dans une foudroyante catastrophe, et la Providence voulut montrer au

monde, par un ineffable exemple, l'impuissance même de la victoire et du génie.

Méditez, Prince, un tel exemple. Rapprochez les prestiges de ce temps et les petitesse du nôtre ; comparez cette brillante auréole des généraux de la République qui formèrent alors la glorieuse famille du grand homme, et ce qui reste aujourd'hui d'un nom que vous seul avez su porter. Mesurez les hommes, les choses et les époques, et demandez quelle main peut sans folie reprendre l'édifice qui s'écroula sous les pas de Napoléon.

Aussi les plus sages conseillers ne rêvent plus l'Empire qu'avaient longtemps caressé leurs espérances ; mais on tente de vous séduire par l'image de je ne sais quelle autorité dictatoriale ou consulaire, qui manquerait à la fois de la liberté des républiques et de la stabilité des monarchies. Ce pouvoir, que vous pourriez fixer définitivement en d'autres mains pour le salut de la France, on vous propose de le proroger quelques jours dans les vôtres, au profit d'une vulgaire ambition.

Je vous estime plus haut. La gloire vaut mieux

que l'empire, et pourtant je comprends les enchantements d'une couronne. Mais désertez un tel avenir de renommée pour marchander quelques restes d'un pouvoir de négation, et faire de vous le pis-aller transitoire de tous les partis ! Prince, cela ne serait digne ni de vous, ni de la France.

Et pourtant, même cette œuvre éphémère sera difficile en présence des résistances parlementaires et des agitations démagogiques. Toutefois, la lassitude de la France, la soif de l'ordre, le besoin de l'autorité rendent tout possible pour conjurer l'anarchie. Si vous préférez la politique de calcul qui exploite les divisions des partis, à la politique magnanime qui les domine et les éteint, peut-être, au milieu de la confusion des esprits et des idées, les hommes sages ne vous refuseront pas un concours nécessaire pour échapper à une catastrophe. Mais votre entreprise sera hasardeuse, elle ne pourra naître ou durer que par un coup-d'état. Un tel pouvoir ne saurait vivre longtemps avec la presse et la tribune, et la France sacrifiera peut-être sans murmures, mais non sans regrets, ses dernières libertés aux suprêmes

nécessités de la dictature que vous lui aurez faite.

La durée de cette dictature sera courte, et les partis qui l'auront subie pour rester fidèles à leurs mutuelles antipathies, ne tarderont pas à reformer contre elle leur redoutable faisceau. Au milieu de ces incessantes vicissitudes, jamais vos plus louables efforts n'imprimeront un caractère de sécurité et de grandeur à ce provisoire sans dignité, à cette trêve menteuse qui ne permettront ni aux passions de se calmer, ni aux intérêts de se rasseoir, ni à la France de reprendre sa prospérité et son éclat parmi les nations.

La fin sera plus triste encore : car la compression nécessaire de tous les droits amènera l'inévitable réaction de la licence, et le triomphe de l'anarchie. Vous tomberez en les combattant jusqu'au bout. On admirera votre courage, mais on ne louera pas votre sagesse : car vous les aurez laissées renaître quand il dépendait de vous de les étouffer pour toujours.

Et si, plus tard, la Monarchie revient plus chère aux peuples, en leur rendant tout ensemble les libertés dont on les dépouilla pour sau ver

l'ordre, et l'ordre qui avait aussi péri dans le naufrage de la liberté, il faudra subir en silence une restauration, qu'il eût été si glorieux d'inaugurer aux acclamations de l'Europe.

Ces acclamations, Prince, il dépend de vous de les entendre ; vous pouvez d'un seul mot lever tous les obstacles. Ce qui est impossible à d'autres est possible pour vous seul.

Qui garderait encore des illusions, quand le Président de la République, après l'avoir fait durer autant qu'il l'a pu par sa prudence et son courage, viendra proclamer lui-même l'impuissance des hommes à prévaloir sur le vice des institutions antipathiques au génie des peuples ? Qui conserverait des préjugés et des inquiétudes pour les intérêts légitimes de la révolution, quand la réconciliation s'accomplirait à l'ombre du plus grand nom que la révolution ait enfanté ? Qui pourrait craindre pour le drapeau de la France, quand le neveu de Napoléon, en le remettant dans d'autres mains, resterait à côté pour le défendre.

Qui oserait parler de misérables passions et de mesquines rancunes devant la générosité de

vosre dévouement? Qui aurait le droit de mesurer ces sacrifices, en présence de l'immensité du vôtre?

Non, Prince, ne craignez aucun obstacle. Votre voix aplanira tout. Elle saura parler un langage digne de vous, elle ne voudra ni éluder vos serments, ni violenter le pays. L'Initiative des Grands Pouvoirs et la Ratification de la France : voilà l'irrésistible puissance devant laquelle tout devra s'incliner.

Cette puissance ne vous faillira pas. L'Assemblée retrouvera cette majorité divisée par l'incertitude et ralliée par l'ascendant entraînant de votre généreuse résolution. Vous vous serez noblement vengé de toutes les défiances, et elle sera heureuse et fière de s'associer à vous.

L'armée applaudira avec enthousiasme à la renaissance de ce magnifique ensemble d'unité, d'accord et de force. Les intérêts, toujours éfrayés d'une secousse, seront les premiers à bénir un courage qui les terminera toutes. Le pays saluera avec confiance sa paix et sa sécurité reconquises, et imprimera à cette grande œuvre le sceau de sa libre et solennelle ratifica-

tion. Il a ses jours d'entraînements et de faiblesses, mais il est un pouvoir infailible auquel il ne résiste pas : c'est l'exemple de la grandeur.

Il l'attend de vous, Prince. Après avoir donné la paix du présent à votre patrie, assurez ses destinées par la réconciliation du passé avec l'avenir? Soyez le suprême arbitre de cette transaction sublime, où vous serez d'autant plus grand que vous ne vous serez rien réservé. Sachez, à force de modération, grandir encore le nom de Napoléon par une nouvelle gloire, et prendre dans l'histoire la seule place qu'il vous ait laissée?

Cette place, après tout, a de quoi tenter un grand cœur. Tandis que plusieurs ont occupé celle des rois, celle-là est restée vide dans les annales du monde. Car Monck entreprit par les habiletés de la ruse ce que vous pouvez réaliser par la toute-puissance du vœu national. Sa conduite est restée un problème, et le doute s'est assis sur sa tombe. Néanmoins la grandeur de l'œuvre a immortalisé son nom. Mais vous serez bien plus grand que lui, car il donnait un trône

que les siens n'avaient pas connu, et où personne ne le jugeait digne comme vous de s'asseoir après eux.

Vous serez plus grand que ceux que vous y aurez placés; car malgré les efforts de la sagesse et les besoins de la stabilité, l'éternelle inconstance de ce temps, qui use si vite les popularités et les puissances, inquiétera plus d'une fois ce trône que vous aurez relevé. La mémoire de votre pouvoir ne rappellera que des bienfaits accomplis. Elle restera pure des ambitions et exempte des responsabilités de l'avenir, et elle grandira, d'âge en âge, dans la reconnaissance des peuples et dans l'admiration de l'histoire.

Voilà, Prince, l'avenir qui vous attend. Un mot de vous peut l'assurer à vous et à la France.

Ecoutez, une voix sincère et désintéressée, j'ose dire, une voix amie.

J'ai loyalement servi la Monarchie du drapeau tricolore; je suis resté fidèle à la noble famille qui le porta si dignement, je ne me séparerai jamais de ses destinées. Mais je suis né dans la ville bien-aimée de Napoléon, les miens ont chéri

son empire, mon enfance s'est élevée dans le culte de sa gloire. Sa disparition fut le premier deuil de ma jeunesse; son souvenir ne s'est jamais effacé de ma mémoire et tout ce qui grandira son nom fera toujours battre mon cœur.

C'est par respect pour ce nom glorieux que je viens vous demander cette patriotique abnégation que j'ose attendre de la magnanimité de nos Princes.

Je ne crains pas de vous dire la vérité, quand les illusions semblent vous sourire. Les uns vous attaquent, les autres vous entraînent; les uns méconnaissent votre force pour vous rabaisser, les autres l'exaltent pour vous perdre; et moi je la confesse hautement pour vous demander de n'en pas user pour vous-même, mais pour le salut du pays.

Ce langage peut paraître à d'autres plus sincère qu'habile; mais je m'adresse à vous et j'espère être écouté.

Si une telle consolation m'est refusée; si la voix des flatteurs étouffe celle des amis; si le fatal enchantement du pouvoir paraît plus enivrant que les bénédictions de la postérité, je

ne me plaindrai pas de vous, Prince, vous avez fait trop de bien à ma patrie; mais je plaindrai votre erreur. Car vous aurez laissé échapper la rare fortune de fixer sans retour les annales de l'avenir, dont le dernier feuillet efface quelquefois les plus belles pages dans le mobile esprit des hommes; vous aurez livré aux vicissitudes des révolutions une carrière glorifiée par les suffrages de la nation, grandie par vos services, et qu'il dépendait de vous de finir en héros.

Je plaindrai aussi la France; car elle pouvait sortir promptement et sans secousses du cercle sans cesse renaissant de ses déchirantes vicissitudes, et elle reprendra le chemin des périls et des catastrophes.

Ses épreuves pourront être longues et douloureuses, mais je ne désespérerai jamais de son salut. Vous lui aurez retiré votre appui, mais il lui en restera deux qui ne faillissent jamais au succès des grandes causes : la justice et le temps.

Le temps ne saurait l'effrayer. Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Les peuples, dont la vie a des siècles, peuvent attendre aussi, quand ils comptent sur sa main puissante. Mais ils

n'attendent pas toujours, et le peuple français n'attend jamais longtemps.

Après tout, je ne demande rien aux calculs de l'intrigue, ni aux hasards de la violence. J'attends tout de l'expérience qui est la sagesse des hommes, de l'imprévu qui est la sagesse de Dieu.

THE
MILAS 2117 17 1848
the first thing of the kind was done by
the people of the capital
the first thing of the kind was done by
the people of the capital
the first thing of the kind was done by
the people of the capital
the first thing of the kind was done by
the people of the capital

LA RÉPUBLIQUE

DANS LES

CARROSSES DU ROI.

TRIOMPHE SANS COMBAT.

CURÉE DE LA LISTE CIVILE

ET DU DOMAINE PRIVÉ.

SCÈNES DE LA RÉVOLUTION DE 1848.

LA RÉPUBLIQUE
DANS LES
CARROSSES DU ROI.

—
TRIOMPHE SANS COMBAT.
—

CURÉE DE LA LISTE CIVILE

ET DU DOMAINE PRIVÉ.

—
SCÈNES DE LA RÉVOLUTION DE 1848.

PAR LOUIS TIREL,
EX-CONTRÔLEUR DES ÉQUIPAGES DE S. M.

« Louis-Philippe, allégeant toutes les
« consciences, s'enorgueillissait de s'être
« trahi lui-même, en ne voulant à aucun
« prix d'une collision sanglante. »

(Adolphe d'HOUDETOT, *Honneur
et le Havre*, page 22.)

—
PARIS,
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
PALAIS-NATIONAL,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

—
SEPTEMBRE 1850.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

ÉPILOGUE

Servant de préface.

Mort du Roi Louis-Philippe.

Cet ouvrage était complètement terminé, et déjà sous presse, quand la nouvelle de la mort de S. M. le Roi Louis-Philippe, décédé à Claremont le 26 août, à huit heures du matin, est venue ajouter une immense douleur à toutes les afflictions que la révolution de 1848 a fait naître.

Ces funestes événements ont seuls hâté la fin de ce prince, dont ils n'avaient pu abattre l'énergie. Malgré son grand âge, sa puissante organisation promettait encore de longs jours d'une verte vieillesse, si de profonds chagrins n'en eussent abrégé la durée. L'iniquité et l'ingratitude sont des agents destructeurs d'une redoutable activité sur les nobles natures; il a fallu toute la force d'âme du Roi pour qu'il y ait résisté aussi longtemps.

La postérité avait déjà commencé pour Louis-Philippe, dont le rôle politique sem-

blait terminé désormais. Néanmoins, les passions soulevées contre lui par une perfide malveillance sont loin d'être amorties, et c'est peut-être plus que jamais le moment de combattre les calomnies répandues par d'indignes détracteurs.

La mort ne désarme pas l'injustice. Elle efface les préventions, les répulsions irréflechies conçues par des cœurs honnêtes, par des âmes élevées : mais la perversité n'est pas accessible à d'aussi généreux sentiments ; elle s'acharne aux réputations, alors même que ses coups ne rencontreraient plus qu'un cercueil. Le respect des tombeaux lui est inconnu ; comme les vampires, elle les profane pour y chercher sa détestable pâture.

En traçant les pages qu'on va lire, j'avais pour but, non pas d'offrir au Roi, que j'ai loyalement servi, un tribut de louanges adulatrices, mais de le défendre, après sa déchéance, des outrages odieux qu'il a trop dédaignés aux temps de sa splendeur, et qui ont puissamment contribué à sa chute.

Cet hommage pur et désintéressé, que je voulais rendre à S. M. de son vivant, je n'ai

plus aujourd'hui à le consacrer qu'à sa mémoire. C'est à mes yeux un motif de plus pour n'en pas différer d'un seul jour la publication.

J'ai servi pendant seize ans dans l'administration de la liste civile, et j'en suis sorti comme j'y étais entré : c'est-à-dire libre de toute influence, et professant les sentiments patriotiques dont j'étais animé en Juillet 1830.

J'ajoute que mes seize ans de service ne m'ont valu ni retraite ni pension.

J'écris donc, avec une entière indépendance, pour louer ou pour blamer ce que ma conscience approuve ou répudie.

Bien des gens qui me liront, et qui me critiqueront peut-être, n'en pourraient pas dire autant.

LA RÉPUBLIQUE

DANS

LES CARROSSES DU ROI.

—
TRIOMPHE SANS COMBAT.

—
CUREE DE LA LISTE CIVILE

—
ET DU DOMAINE PRIVE.

—
SCÈNES DE LA RÉVOLUTION DE 1848.

—
I.

—
Deux révolutions : 1830 et 1848. — Parjure et fidélité ; même récompense. — Le pamphlétaire Cormenin démenti par le liquidateur Vavin.

—
Nous sommes à une époque beaucoup trop rapprochée des graves et funestes événements de 1848, pour qu'il soit possible en ce moment d'en écrire l'histoire. Il est bon, il est utile pourtant que les témoins et les acteurs involontaires de ce drame, si fécond en incidents trop souvent lugubres, mais aussi parfois burlesques, ne laissent point s'éteindre les souvenirs qu'ils en ont conservés. Les

mémoires publiés à ce sujet, quelle que soit leur couleur, seront de précieux documents pour l'écrivain, complètement dégagé de préoccupations personnelles, qui voudra plus tard en tracer le récit exact et impartial, tel qu'il convient de le transmettre à la postérité.

C'est afin de concourir, dans la limite de mes forces, à l'accomplissement de cette œuvre difficile que j'ai résolu de publier à mon tour, non pas seulement un détail fidèle des faits qui se sont passés sous mes yeux ou dont j'ai acquis la conviction intime, mais aussi les impressions qu'ils m'ont laissées.

Je suis, parmi les hommes dévoués à cette noble famille d'Orléans que la révolution de février a si brutalement précipitée du trône, l'un des premiers qui aurai pris la résolution de remplir cette tâche avec quelque étendue. Tout en protestant de ma scrupuleuse véracité dans la narration des choses que j'ai vues s'accomplir, ou dans la reproduction de celles qui m'ayant été seulement racontées sont néanmoins certaines à mes yeux ; tout en affirmant l'authenticité des documents que je livre à la curiosité publique, je crois qu'il est loyal de débiter ici par faire connaître mes sentiments et mes opinions, afin que le lecteur soit bien fixé sur la nature des influences sous l'empire desquelles cet opuscule a été écrit.

Je ne suis pas un homme politique, je le déclare en toute humilité. Dans un temps où chaque citoyen peut s'élever aux plus hauts emplois, en

partant de la situation la plus infime, mais où l'on a vu tant de goujats pourvus de missions d'autant plus *extraordinaires* qu'elles leur étaient confiées, se targuer de ce titre d'homme politique, et tant d'autres l'invoquer pour colorer les plus déplorable antécédents judiciaires, il peut être prudent de faire ses réserves à cet égard.

Vieux libéral sous la Restauration, homme de Juillet 1830, et décoré pour ma conduite à cette mémorable époque, j'avais obtenu un modeste emploi de contrôleur dans l'administration de la liste civile, et j'étais attaché en cette qualité au service de l'habillement et du matériel des équipages du roi.

Je dois trop de reconnaissance à la famille royale, quoique je ne me sois pas enrichi de ses bienfaits, j'ai été témoin de trop d'actes de munificence et de bonté de la part de tous ses membres, de la part du roi et de la reine surtout, pour ne pas avoir cherché à me rendre compte des causes auxquelles il fallait attribuer cet incroyable acharnement, cette aveugle et ignoble fureur avec lesquels une aussi grande portion de la population de Paris s'est ruée sur tout ce qui appartenait à ces augustes personnages, et ne les aurait pas épargnés eux-mêmes si la fatalité les eût fait tomber entre ses mains.

Je vais soumettre à mes lecteurs le résultat de mes recherches et de mes réflexions à ce sujet.

Si l'on compare attentivement entre eux les événements de 1830 et ceux de 1848, on est frappé

de l'extrême différence qu'ils présentent dans leurs causes immédiates, dans leurs caractères, dans les circonstances au milieu desquelles ils se sont accomplis.

En 1830, la réaction contre-révolutionnaire marchait ouvertement à la reconstitution du pouvoir absolu. Les Bourbons de la branche aînée prouvaient, une fois de plus, qu'*ils n'avaient rien oublié, rien appris*. Le vieux roi, poussé par une congrégation puissante, entraîné par le souvenir des plus brillantes pages de l'histoire de sa maison, méconnaissant la puissance des faits et les besoins de l'époque, croyait probablement agir en Louis XIV lorsqu'il chassait du fouet de ses ordonnances l'assemblée parlementaire que venait d'élire le peuple, avant même qu'elle fût entrée en séance.

Charles X violait donc sans scrupule, pour ramener la France sous un joug qu'il considérait comme légitime, le serment solennel qu'il avait prêté à Reims de respecter les libertés publiques consacrées par la Charte de 1814, et conquises par la révolution de 1789. Celle-ci n'avait jamais été pour lui qu'une révolte contre le principe antique, mais maintenant sans prestige du droit divin.

Ainsi, en 1830, le peuple avait à punir le parjure du souverain, de l'héritier d'une dynastie que les armées étrangères avaient rétablie sur le trône en l'imposant aux répugnances de la nation, comme l'avait si bien dit Manuel, et dont le règne, impatientement supporté depuis quinze années, ne s'était jamais retremé par une adoption franche

et sincère des principes que consacraient d'im périssables souvenirs. Ces principes, faut-il le rappeler, avaient en effet pour sanction les mémorables déclarations des états généraux, les décrets de l'Assemblée constituante, les gloires du Consulat et de l'Empire, et enfin ce sentiment profond et ineffaçable que la nation avait acquis de sa dignité et de ses droits, si chèrement payés.

Telle était, après le 25 juillet 1830, la situation des esprits, qu'on aurait pu s'attendre aux plus grands excès de la part de cette population justement irritée d'une entreprise audacieuse et criminelle, soutenue les armes à la main, et où son sang avait coulé en abondance pendant trois jours de luttes acharnées. Et pourtant, c'est un fait historique remarquable et incontesté, dont beaucoup d'entre nous ont été les témoins : jamais modération plus admirable ne se fit voir au milieu de l'enivrement d'une victoire populaire, alors qu'aucuns chefs reconnus n'étaient là pour l'inspirer. Le combat fut exempt de tout caractère de férocité; aucune action honteuse ne souilla le triomphe, et la famille royale, dont tous les biens furent religieusement respectés, put traverser la France jusqu'à Cherbourg, sans subir aucun de ces ignobles outrages qu'un peuple généreux sait épargner aux grandes infortunes.

Les choses furent tout autres en février 1848.

Alors régnait un roi-citoyen, appelé au trône par la volonté nationale; qui avait franchement adopté toutes nos gloires, tous les principes con-

sacrés par la révolution de 1789; — un prince qui combattait à Jemmapes dans les rangs de nos braves soldats; qui, dans l'exil comme après son retour, avait constamment professé les sentiments les plus généreux et les plus libéraux; dont les fils, élevés aux mêmes collèges que les nôtres, ont noblement servi la France partout où ses armées et ses flottes ont été appelées à vaincre; dont la famille entière, enfin, unie dans la pratique de toutes les vertus, ne s'est jamais séparée des intérêts de la patrie.

Ce roi n'a pas, lui, manqué à la foi jurée; il n'a pas même voulu maintenir par la force des armes son autorité légale, montrant ainsi son respect consciencieux pour ce qu'il crut être le vœu de la nation, alors que le vrai peuple ne songeait nullement à l'éloigner du trône. Il a donc signé son abdication sans tenter le sort d'une bataille qu'il aurait infailliblement gagnée; et si le sang du peuple a coulé dans quelques-unes des luttes soutenues par les soldats chargés de rétablir la tranquillité des rues, c'est seulement lorsque ces derniers se trouvèrent dans le cas d'une légitime défense, ou à la suite des plus audacieuses comme des plus perfides provocations. Les généraux avaient reçu l'ordre de ne point engager de combat, les soldats de ne point faire un usage hostile de leurs armes. Rien ne motivait donc une funeste irritation populaire, et tout, au contraire, devait faire penser que le roi, déposant volontairement le pouvoir sans que sa déchéance eût même été provoquée, jouirait au

moins des mêmes égards, du même respect pour les personnes et pour les choses, dont la dynastie parjure avait vu sa retraite entourée.

Mais non! C'est en fuyant que tous les membres de cette famille auguste ont dû quitter le palais où, depuis dix-huit années, ils avaient réuni les merveilles des arts et de l'industrie française; où leur vie large et généreuse avait répandu tant de bienfaits, où chaque année les notabilités populaires, à tous les degrés, étaient admises à jouir de la plus magnifique et de la plus cordiale hospitalité. Ils ont dû fuir pour sauver leurs têtes, non pas seulement en laissant à l'abandon ces richesses auxquelles le patrimoine du roi avait contribué dans une si notable proportion, mais sans pouvoir même se munir des objets usuels les plus indispensables. Et ces biens qui leur appartenaient légitimement, ces œuvres admirables de nos artistes les plus célèbres, ces produits précieux de nos manufactures, ont été livrés au pillage et à la dévastation la plus brutale et la plus sauvage!

Cruelles et douloureuses anomalies, difficiles à expliquer, et qui pourraient se résumer en ce peu de mots: Charles X a perdu le trône, parce qu'il a violé ses serments; ... Louis-Philippe, parce qu'il y est demeuré fidèle!

En revenant sur le caractère respectif des événements qui se sont passés à ces deux époques, nous trouverons pourtant une explication assez naturelle des différences notoires qu'ils présentent dans leur moralité.

En 1830, ce fut évidemment la royauté qui tenta une entreprise contre l'ordre légal, et le peuple qui prit sa défense. Le premier acte de résistance à cette injuste agression fut la protestation toute pacifique des organes de la presse, dont on voulait étouffer la voix. Le pouvoir y répondit par des actes de violence qui soulevèrent la bourgeoisie tout entière. Le mouvement ne s'arrêta pas à Paris : il se produisit simultanément sur tous les points du royaume. Partout on vit la portion la plus notable de la population se mettre à la tête de ce mouvement réellement *conservateur*, car il s'effectua au cri de *Vive la Charte!* de cette réaction populaire de l'ordre et de la légalité contre l'insurrection absolutiste du pouvoir.

Voilà pourquoi cette révolution fut pure de toute souillure, de tout excès, malgré les sanglants combats au prix desquels elle fut achetée. La branche aînée n'avait pas renoncé volontairement à sa criminelle tentative; elle l'avait appuyée par la fusillade, par la mitraille. Si la victoire du peuple fut calme, digne, généreuse, ce n'est pas seulement parce qu'il avait le sentiment de sa force et de son droit; ce fut surtout parce que la présence des plus honnêtes gens de Paris, dans les rangs de ses combattants, encouragea les bons instincts et comprima les mauvais; que partout leurs discours et leur exemple exercèrent la plus heureuse influence sur les masses, qu'il est aussi facile de diriger vers le bien que vers le mal.

Le cri de *Vive la Charte!* voulait dire: Point

de meurtres, point d'attaques aux personnes, point de pillage ni de destruction! Aussi, le palais des Tuileries, pris par le peuple, ne fut pas dévasté, les propriétés de la famille royale furent respectées; et si quelques-uns de ses membres s'étaient trouvés à Paris, les mêmes égards les auraient entourés.

En 1848, les rôles étaient changés. Celui de *conservateur* du pacte légal, de la résistance aux changements qu'on voulait y introduire, était échu à la couronne: c'était, au contraire, une fraction plus ou moins nombreuse de la population qui voulait *modifier* l'ordre établi, mais non pas le changer. Une majorité parlementaire considérable résistait également à ces demandes: le gouvernement était donc dans son droit.

Il reste seulement à savoir si, en présence des manifestations réitérées qui se produisirent sur tous les points du pays, et qui pouvaient faire présumer que l'opinion publique n'était plus exactement représentée par la majorité des chambres, le gouvernement n'aurait pas dû céder, plus tôt qu'il ne l'a fait, à une volonté populaire aussi généralement exprimée; si la réforme électorale, réclamée avec tant de persistance, n'eût pas été, pour le plus grand nombre, une satisfaction suffisante, et si, en la refusant d'une manière aussi formelle jusqu'à ce qu'on ait été contraint de céder, on n'a pas fourni de puissants alliés au parti *socialiste* et au *communisme*, contre lesquels, en réalité, cette résistance était dirigée.

Je laisse aux hommes véritablement politiques

le soin de discuter et de résoudre cette grave question. Je rappellerai seulement qu'aux deux époques mises en présence, l'explosion populaire a été la conséquence d'une situation beaucoup trop tendue, provenant de ce que les conseillers de la couronne n'avaient probablement pas bien apprécié la situation des esprits ; mais que celle de 1848 est arrivée après dix-huit ans d'un règne où la paix de l'Europe, la tranquillité de la France, les progrès toujours croissants de sa prospérité et de sa richesse, furent incontestablement l'œuvre de la haute sagesse, de la profonde habileté du roi. Il n'en avait point été ainsi sous le règne précédent, qui fut une suite presque continuelle de fautes politiques et gouvernementales. Tout cela prouve que les peuples, dans leur colère, ne tiennent nul compte du bien qu'on leur a fait, dès qu'ils croient avoir un motif sérieux de se plaindre, et qu'on n'est jamais certain que de leur ingratitude!

Au mois de Février 1848, une partie notable de la bourgeoisie était, à la vérité, à la tête des banquets réformistes ; mais dès l'instant où le ministère de la résistance fut renversé, où la cause de la réforme parut gagnée, les hommes honorables qui l'avaient embrassée se tinrent pour contents, et se retirèrent de la lutte légale et pacifique qu'ils avaient voulu organiser, sans prévoir, nul n'en peut douter, les funestes conséquences qu'elle devait entraîner.

Les anarchistes restèrent donc seuls à la tête de la multitude, qui, dans une grande ville comme

Paris, renferme tant d'éléments impurs. Ce noyau considérable, grossi par les affiliés des sociétés secrètes, par les conspirateurs embrigadés, se recruta facilement d'ouvriers honnêtes, distraits de leurs ateliers par l'émotion des jours précédents.

Le mouvement populaire de 1848 ne se composait donc pas du même personnel que celui de 1830. Au cri conservateur de *Vive la Charte!* poussé par le plus humble prolétaire d'alors, avait succédé le cri évidemment révolutionnaire de *Vive la réforme!* à la fois proféré par les blouses et par les habits. Or, ceux-ci n'étant plus là pour diriger le mouvement, pour lui conserver le caractère régulier dans lequel il avait été conçu, il devenait évident que le flot populaire se grossirait fatalement en une tempête, au premier souffle qui viendrait l'agiter.

Le coup de pistolet tiré sur la troupe, au boulevard des Capucines, après les provocations et les outrages auxquels elle était restée impassible, appela une de ces regrettables représailles que la sollicitude la plus active ne peut arrêter. Les excitateurs la transformèrent aisément en une barbare agression. Les cadavres des victimes furent promenés la nuit, aux flambeaux, à travers les rues de Paris, dans des tombereaux qu'une odieuse prévoyance avait préparés à cet effet ; et ce douloureux spectacle, habilement exploité, fit naître dans l'âme des ouvriers les plus paisibles, qu'on égarait par des récits mensongers, des sentiments de fureur et de vengeance extrêmes.

Je ne prétends nullement rendre ces ouvriers honnêtes responsables des crimes que les masses populaires commirent pendant ces funestes journées ; mais on ne saurait méconnaître qu'en devenant les auxiliaires, ou tout au moins les spectateurs des hommes qui se livrèrent au meurtre, au pillage, à la dévastation, à l'incendie, ils laissèrent un libre essor à leur sauvage fureur, et empêchèrent ainsi toute action de la force publique, qui aurait pu la rendre impuissante si ces malfaiteurs fussent restés isolés des parties saines de la population.

Depuis plusieurs années, au reste, le terrain populaire avait été préparé, avec une perfide adresse, à recevoir la semence des actes les plus hostiles à la personne du roi. Ses ennemis avaient propagé et accredité une foule d'assertions mensongères, injurieuses pour le caractère de ce prince, et que ses malheurs permettent du moins à ses amis de démentir complètement aujourd'hui.

Le roi dédaignait, je le sais personnellement, de réfuter ces infamies. Fort de sa conscience et de sa noble vie, il comptait vainement sur le bon sens des gens de bien, sur l'estime due à ses vertus, à ses hautes qualités, pour détruire d'absurdes calomnies. Les bruits les plus stupides, quand surtout aucun démenti ne leur est donné, sont précisément ceux que le vulgaire accueille avec le plus de faveur, et qui s'accréditent le plus aisément parmi les classes inférieures. Il est donc vivement à déplorer qu'aucun soin n'ait été pris de détruire,

dès leur naissance, ces germes funestes d'impopularité qui ont poussé de si profondes racines.

Le roi a souvent dit à ses familiers : « Oui, vous me servez fidèlement ; mais point avec ce zèle, cette chaleur qui distinguaient les serviteurs de Napoléon. Leur dévouement à sa personne était absolu ! »

Ces paroles se justifient par la fausse direction qu'on a laissé prendre à l'opinion publique. Il se trouve encore aujourd'hui des gens pour lesquels Louis-Philippe était un avare, au cœur sec et aride. On n'a pu contester sa tempérance, la simplicité de ses goûts, la rectitude de ses mœurs ni les vertus de sa vie de famille, parce qu'à cet égard les faits sont trop patents et trop universellement connus pour laisser la moindre prise à la calomnie. Il a paru plus facile d'attribuer la sage surveillance qu'il exerçait sur la gestion de sa fortune à l'amour de l'argent ; l'ordre et l'économie qu'il apportait aux dépenses de sa maison, à la ladrerie. Qu'est-ce, pourtant, qu'un avare qui ne thésaurise pas, et qui, malgré sa prudente réserve, dépense au delà de ses immenses revenus ?

Cette accusation, dont le principe se retrouve dans quelques insinuations malveillantes produites à la tribune nationale par des membres de l'extrême gauche, a été formulée d'une manière plus directe et plus audacieuse dans les pamphlets qu'un vicomte *jacobin*, d'ailleurs fier de cette dernière qualification, a signés du pseudonyme prétentieux de TIMON.

Il y a en France un sentiment de générosité tellement général, que le reproche non mérité d'avidité, d'avarice sordide y devient une sanglante injure, et qu'il laisse dans les esprits, quand il s'accrédite, les plus fâcheuses impressions. Les masses y sont d'ailleurs très-accessibles aux préventions nées d'un premier mouvement. Il est donc facile à un homme adroit, parlant sans contradicteur aux classes populaires, qui jugent trop souvent sans réfléchir, de déconsidérer la personne la plus recommandable, en lui imputant un vice odieux.

C'est ce qu'a fait le jacobin *Timon* avec un déplorable succès dans plusieurs de ses écrits, répandus à profusion et avidement recherchés par la malignité, par la malveillance.

Dès 1832, M. de Cormenin, ne croyant sans doute pas prophétiser, avait osé adresser au roi, dans une de ses publications, l'allocution suivante :

« Sire, on dit que vous avez la simplicité d'un philosophe et les mœurs d'un honnête homme :

« L'ornement de votre trône, n'est-ce pas la vertu de la reine? Vos peules et vos diamants, n'est-ce pas votre jeune et charmante famille?

« Laissez à la nation ses millions d'argent. Pour vous, tirez votre éclat de votre modestie, votre gloire de sa puissance, et votre force de sa liberté.

« Sire, si l'un de ces coups de tonnerre qui éclatent dans les sombres nuées des tempêtes politiques vous précipitait du trône, il serait beau pour vous d'en descendre comme vous y êtes monté, sans avoir rien coûté à votre pays! »

Louis-Philippe a été au delà même des vœux et des conseils de *Timon*, puisqu'au lieu de thésauriser, il est descendu du trône en laissant 33 millions de dettes, contractées toutes pour la splendeur de la France.

La popularité du roi était trop grande encore, en 1832, pour qu'on pût l'attaquer autrement que de loin, et à l'aide d'adroites insinuations. Plus tard, en 1837, le pamphlétaire devint plus explicite, plus audacieux. Voici en quels termes il établissait le budget de la royauté de Juillet, et sa situation financière :

« Excédant annuel du revenu sur les dépenses, quinze millions, qui, pour six ans et demi, donnent 97,500,000 fr.

« Tout cet argent est encoffré dans des tonnes, en bons écus, parfaitement ronds, bien sonnants et bien pesants. »

Jamais affirmations ne furent à la fois plus mensongères et plus perfides. A ce compte, l'examen attentif de la comptabilité, parfaitement régulière, de la liste civile et du domaine privé, dont tous les registres, tous les éléments justificatifs sont tombés entre les mains des agents du gouvernement provisoire, aurait dû faire ressortir, pour toute la durée du règne depuis 1830, l'énorme boni de 262,500,000 fr., indépendamment des 9 millions de *trop-perçus* reprochés au roi pendant les premiers dix-huit mois de son règne. Cette somme considérable se serait retrouvée, soit en *bons écus, parfaitement ronds et bien pesants, encoffrés dans*

des tonnes, soit en valeurs de portefeuille, soit en titres de fonds placés à l'étranger, ainsi qu'on ne s'est pas fait faute de le dire.

Je donnerai ultérieurement, dans un ouvrage spécial, le résumé exact, et non point erroné comme celui qu'ont publié les journaux, de toutes les dépenses de la maison royale pendant les dix-sept ans et demi du règne. Ce sera le démenti le plus complet, le plus accablant pour les calomnieux, de tous ces infâmes mensonges qui imputent au roi un vice profondément contraire à ses goûts de dépenses, parfois peu modérés au contraire; allégations hautement contredites, au reste, par les nombreux bienfaits qu'il a répandus, par la magnificence de son état de maison et par le luxe de bon goût de ses fêtes, où l'on invitait souvent jusqu'à quatre mille personnes.

Je me contente de répéter ici qu'au lieu d'un *boni*, la balance des recettes et des dépenses constate un *déficit* de 33 millions, dont le domaine privé s'est trouvé grevé. On sait aussi que le roi a quitté les Tuileries sans emporter aucune somme quelconque, et que, sans les secours puisés en route dans quelques bourses d'amis dévoués, il lui eût été impossible de poursuivre son chemin.

Quant aux fonds placés à l'étranger, qu'on lise à cet égard la lettre publiée en novembre 1849, en pleine connaissance de cause, par M. le représentant du peuple Vavin, nommé, dès le 12 mars 1848, liquidateur de la liste civile et du domaine privé par le gouvernement provisoire. Elle est d'autant moins suspecte d'inexactitude que M. Vavin, an-

cien notaire dont la véracité ne peut être mise en doute, a montré assez de rigidité dans l'accomplissement de son mandat pour qu'on ait été forcé de réclamer plusieurs fois, et avec de vives instances, la remise du linge de corps de la reine, avant de l'obtenir. J'ai vu moi-même M. le baron Fain et M. le comte de Montalivet faire antichambre chez M. Vavin, pour solliciter cette délivrance.

Voici le texte de la lettre dont je viens de parler :

« Je crois devoir à la vérité de dire que toutes
« les valeurs qui appartenaient au roi Louis-Phi-
« lippe sont restées en France, et sont demeurées
« le gage de ses créanciers.

« Il a été dit, dans la discussion relative au douaire
« de madame la duchesse d'Orléans, que ce douaire
« avait été affecté sur un capital de *douze millions*,
« dû au roi Louis-Philippe par la maison Golds-
« mith, de Londres; c'est là une erreur évidente.

« Il résulte en effet de renseignements tout à
« fait dignes de foi, qu'en 1814, Louis-Philippe,
« alors duc d'Orléans, avait chez MM. Coutts un
« fonds de 500,000 fr. environ, sur lequel, lors de
« sa visite à la reine Victoria, il préleva 300,000 fr.
« pour les frais de son voyage, qui avaient excédé
« ses prévisions; et que quand, plus tard, après la
« révolution de février, il aborda en Angleterre, il y
« trouva le surplus de ce capital, avec lequel il put
« subvenir à ses dépenses et à celles de sa famille.

« Voilà le seul capital que le roi ait possédé en
« Angleterre. Les comptes de la liste civile et du
« domaine privé, que j'ai dû examiner presque im-

« médiatement après la révolution de février, ne constatent aucune sortie de fonds, et établissent au contraire l'existence de dettes considérables. »

Ainsi donc, il est parfaitement démontré que si le roi Louis-Philippe a maintenu, dans l'administration de sa fortune, les habitudes d'ordre et de régularité qu'y avait introduites le duc d'Orléans, il n'en a pas moins été entraîné par ses largesses à des dépenses qui ont excédé de beaucoup ses revenus, d'ailleurs très-considérables. Quand on aura vu, par le détail que j'en donnerai plus loin, la direction donnée à quelques-unes de ces dépenses, et la part notable qu'y ont prise les actes de bienfaisance et de générosité, il deviendra évident pour tous que jamais prince ne mérita moins le reproche par lequel on s'est efforcé de ternir son noble caractère.

Et pourtant, rien n'est plus certain, ses calomniateurs ont réussi dans leurs détestables menées. Malgré le soin et la recherche avec lesquels il était pourvu à l'entretien des résidences royales et de leur riche mobilier, malgré le nombreux personnel employé à ce service, le luxe et la bonne tenue des équipages, la somptuosité des festins, l'éclat des fêtes, l'absence totale de parcimonie dans les dépenses considérables qui en étaient l'inévitable conséquence, et qui devaient frapper les yeux de tous, on accueillait encore favorablement des imputations mensongères, qu'il eût été du devoir de tant de personnes éminentes bien informées, et bien placées pour le faire, de démentir hautement.

Telle est, à mon avis, la cause principale et peut-être unique de l'acharnement montré, par la population de Paris, contre un prince qui réunissait pourtant toutes les qualités sur lesquelles se fonde ordinairement la popularité. Les trop nombreux attentats dirigés contre sa personne, et dont quelques-uns ont paru être étrangers à l'action des sociétés secrètes, montraient déjà jusqu'à quel point les efforts de ses détracteurs avaient été couronnés de succès. Après avoir chargé les armes des assassins, leurs calomnies ont allumé la torche des incendiaires, excité la cupidité des pillards et l'aveugle furie des simples dévastateurs.

Honte à ces écrivains qui, dans un intérêt coupable d'ambition déçue ou d'infamale méchanceté, ont soulevé la tempête populaire, au risque de tous les désordres, de toutes les ruines qu'elle devait infailliblement produire! Plusieurs d'entre eux ont recueilli les fruits de leur détestable victoire; au milieu de ce grand naufrage de la monarchie et de la société, ils ont su se ménager de belles positions, de hautes influences, et surtout de gros traitements.

Mais le jour de l'inflexible justice viendra inévitablement pour eux: si l'instabilité des choses humaines amène un peu plus tard, comme il faut y compter, la chute de leur puissance, l'opinion publique, je l'espère du moins, n'aura pas attendu ce moment pour leur infliger les stigmates de son mépris.

II (1).

Point de combats, point de victoire.—Résistance partielle.—Massacre des gardes municipaux désarmés. — Poste du Château-d'Eau.

Selon l'Académie, on entend par *victoire* « l'avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat. »

Je tiens à établir qu'il n'y a eu, qu'il ne pouvait y avoir, dans la situation où étaient les choses, ni batailles ni combats réels en février 1848; que, par conséquent, l'élément indispensable d'une victoire faisant défaut, ceux qui ont tué ou massacré des gens inoffensifs et quelques malheureux soldats, dans ces troubles civils dont ils étaient les seuls instigateurs, n'ont aucun droit au titre glorieux de *vainqueurs* qu'ils se sont indûment décerné.

Pour qu'il y eût bataille ou combat, il faudrait que l'insurrection eût rencontré quelque part une

(1) Ce chapitre, et diverses appréciations politiques rentrant au reste parfaitement dans mes opinions, sont plus particulièrement l'œuvre de M. H....., écrivain militaire, dont la collaboration m'est venue en aide.

véritable résistance armée; que les forces considérables dont le gouvernement disposait à Paris eussent agi hostilement contre elle; qu'on eût pris l'offensive contre ses groupes, comme en 1830, en 1832, en juin 1848. Dans les faits qui se sont passés en février, l'on voit bien, sur un très-petit nombre de points, quelques postes isolés défendre leur vie menacée; repousser, quand ils ne peuvent plus faire autrement, la force par la force; mais le plus souvent les troupes se retirent des positions qu'elles occupaient, rentrent dans leurs quartiers, ou subissent sans résistance l'affront du désarmement. Qu'avez-vous donc vaincu, *vainqueurs* de février?

Il ne pouvait pas y avoir de combats, parce que Louis-Philippe avait défendu qu'on commit aucun acte d'hostilité contre le peuple. En donnant cet ordre, que l'histoire doit précieusement recueillir, le roi a sans doute compromis sa cause; mais il a été mu par ce sentiment honorable, qu'elle ne devait pas triompher au prix d'une seule goutte de sang français.

La garde nationale, quand on battit le rappel, n'était pas venue au secours de la monarchie menacée. Cette monarchie était pourtant celle qu'elle avait acclamée en 1830, et avec laquelle tous ses intérêts étaient identifiés depuis dix-huit ans. Par la plus étonnante inconséquence, elle l'abandonne inopinément aux sévices d'une poignée de factieux, de ces conspirateurs qu'elle avait combattus courageusement à toutes les époques antérieures, commettant ainsi, pour me servir d'une pensée émi-

nemment caractéristique, exprimée par le roi, « le plus grand suicide dont parlera l'histoire! »

Louis-Philippe ignorait assurément que son ministère seul avait beaucoup d'ennemis, et que ses ennemis personnels étaient au contraire en fort petit nombre. Il eut foi en la parole des hommes auxquels la révolte du peuple l'avait contraint de remettre le pouvoir; et ces hommes, en entrant dans son conseil, lui déclarèrent qu'ils répondaient *du calme populaire et du rétablissement de l'ordre*, dès l'instant où l'abdication serait signée. C'est sur cette assurance que le roi, dans sa loyauté, au lieu de concentrer ses forces comme il aurait pu le faire, de se retirer avec elles sur Saint-Cloud ou sur Versailles, et d'y attendre que les bons citoyens reconnussent leur erreur, signa sans hésiter cet acte de renonciation personnelle à la couronne, qu'il croyait, d'ailleurs, affermir sur la tête de son petit-fils le comte de Paris.

Cette noble conduite d'un prince, qui a toujours mis les intérêts nationaux au-dessus des siens, a été indignement travestie. On a voulu y voir un acte de faiblesse, de lâcheté même, a-t-on osé dire; accusations que démentaient sa vie entière, le courage et l'intrépidité dont il a toujours fait preuve en présence des plus grands périls. Ces reproches calomnieux se sont étendus jusqu'aux princes ses fils, dont les vaillantes poitrines ont si souvent affronté les balles arabes. Triste erreur des uns, mensonge odieux des autres! On a méconnu, cette

fois encore, les plus louables sentiments, l'abnégation la plus touchante!

Quels que fussent, d'ailleurs, leurs sentiments personnels sur cet acte généreux de renoncement, que tous n'ont point approuvé, les partisans dévoués du roi, ses véritables amis, les amis de la sage liberté qui garantissait la sécurité des citoyens et le maintien des institutions sociales sous l'abri tutélaire de la monarchie de Juillet, l'ont accueilli avec respect: Louis-Philippe a dû croire, puisqu'on le lui affirmait mensongèrement, que c'était le seul moyen de sauver la France.

Mais on ne saurait avoir la même déférence pour la conduite des hommes investis par S. M. d'une autorité administrative ou d'un commandement supérieur, et qui ne montrèrent, dans ces tristes journées, ni la prévoyance que leur imposait la haute mission qu'ils avaient acceptée, ni la fermeté qu'on devait attendre d'eux. Rien ne les dispensait, par exemple, de faire exécuter les lois, d'exhorter les bons citoyens à se retirer, de faire disperser par la force s'il était nécessaire, et après les sommations légales, les factieux et les malfaiteurs, d'assurer enfin *force à la loi*, tout en ménageant la population honnête.

S'ils eussent agi ainsi, il y aurait peut-être eu alors quelques combats partiels: mais la victoire eût été pour la bonne cause, et le nom de *vainqueurs de février*, attribué à ses défenseurs, trouverait du moins sa juste application.

Pourquoi, par exemple, la police ne s'est-elle

pas emparée des chefs des sociétés secrètes, dont elle connaissait si parfaitement, par M. de la Hodde, le petit nombre, les noms, les menées et les lieux de réunion? Sans la direction qu'ils ont donnée au mouvement populaire, celui-ci aurait-il eu ses fatales conséquences? Tout n'était-il pas fini, en apparence du moins, au moment où la nouvelle du changement de ministère répandait la joie et la confiance dans une portion notable de la population de Paris? Les illuminations qui surgirent spontanément sur tous les points n'annonçaient-elles pas une satisfaction générale, dont il eût été habile de consolider les effets?

Pourquoi, le lendemain 24, après les barricades qu'on avait laissé construire pendant la nuit par des gens qui, eux, ne s'étaient pas endormis, et dont on devait connaître les moindres actions, alors que le danger était devenu plus imminent; pourquoi, dis-je, l'inviolabilité de la chambre des députés ne fut-elle pas assurée? Pourquoi les *trois mille* hommes qui devaient y pourvoir laissèrent-ils passer les *trois cents* émeutiers par lesquels elle fut assaillie? Pourquoi un petit nombre de factieux, dont la minorité dans cette chambre rend le succès plus incompréhensible, ont-ils imposé à l'immense majorité de l'assemblée, qui voulait la régence, et à l'immense majorité des citoyens de Paris et de la France entière, qui l'auraient acceptée avec joie et empressement, une forme de gouvernement; la terreur de tous, et que ses promoteurs les plus ardents eux-mêmes, dans leurs cor-

ciliabules de la veille et du matin, hésitaient à proposer, tant ils la croyaient, à juste titre, antipathique au pays?

Voilà de ces mystères sur lesquels devra s'exercer la sagacité de l'historien. Quant à moi, je n'hésite pas à déclarer que personne, dans ces tristes journées, n'a *complètement* fait son devoir, sauf les conspirateurs; que les dépositaires du pouvoir y ont failli, que la police a été inhabile, les chefs militaires imprévoyants et manquant d'énergie. Tout en respectant les intentions du roi, tout en évitant de faire couler sans nécessité le sang du peuple, on aurait pu s'emparer d'un très-petit nombre de meneurs bien connus, faire un appel efficace aux bons citoyens, et déjouer les machinations des mauvais; empêcher le désarmement des troupes et leur massacre, qui s'en est suivi; assurer l'intégrité de l'enceinte de la chambre des députés et la sécurité de ses délibérations; faire proclamer la régence dès l'instant où l'abdication du roi était un fait accompli; sauver enfin la France en même temps que la monarchie, au lieu de se laisser opprimer par une poignée de révolutionnaires ambitieux, dont les noms étaient enregistrés à la police.

Je maintiens aussi que cette révolution, *qu'on a laissé faire*, n'a excité aucune lutte sérieuse; car, s'il y avait eu résistance efficace, elle ne se serait pas accomplie.

Ce serait aux prétendus vainqueurs à nous citer les noms de leurs héros, à nous produire l'état au-

thentique de leurs morts, de leurs blessés. Mais qu'on ne l'oublie pas, lorsqu'il s'est agi de distribuer à ces victimes, ou à leurs familles, des *récompenses nationales*, qui a-t-on vu figurer sur les listes? Des noms de malfaiteurs pour la plupart, dans lesquels se trouvaient mêlés ceux de la maîtresse de Fieschi, de la veuve et du gendre de Pepin. Les véritables victimes ne se sont trouvées que dans les rangs de l'armée, et surtout de cette brave garde municipale si indignement massacrée. L'assemblée constituante elle-même a dû se refuser à consacrer, par son vote, de mensongères réclamations.

Je me dispenserais de toute démonstration à ce sujet, s'il ne me semblait essentiel de flétrir, en les consignants ici avec leur véritable qualification, les hauts faits de ces fondateurs de la république, qui se sont conduits comme de véritables Bédouins envers nos braves soldats; d'imprimer sur leurs fronts les stigmates de la honte pour la férocité dont ils ont fait preuve, et en même temps d'établir qu'il eût été facile, en déployant partout l'énergie que la troupe a montrée sur deux points seulement, lorsqu'elle y vendait chèrement sa vie, de triompher de cette multitude informe.

On sait assez quelle répugnance les troupes régulières ont eue de tous temps pour la guerre des rues, que le grand Condé, par une expression plus que familière, mais très-caractéristique, et que je ne crains pas de répéter après lui, appelait la *guerre des pots de chambre*. Elle est devenue, depuis lors, la guerre des coups de fusil tirés à

coup sûr, par des hommes embusqués, sur des soldats à découvert, et qui peuvent rarement y répondre. Si nos régiments se sont bravement comportés, à diverses époques, dans ces luttes désavantageuses, ce n'est pas seulement par l'effet d'une ardeur intrépide : c'est aussi, et surtout, parce qu'ils y marchaient avec le concours de la garde nationale, qui est pour eux le symbole de l'ordre dans la cité, et que, dès lors, les révoltés n'étaient plus à leurs yeux que les ennemis de cet ordre légal, que de véritables malfaiteurs. Je citerai, à l'appui de ce que j'avance, une conversation dont je puis garantir l'authenticité, et qui eut lieu le lundi, 21 février, à l'hôtel de la préfecture d'une de nos plus importantes villes de garnison.

A la suite d'un grand dîner, le préfet s'approcha d'un groupe où se trouvait le colonel H....., et annonça qu'il venait de recevoir de bonnes nouvelles de Paris; qu'on avait renoncé au banquet; mais que pourtant, si les chefs de l'opposition se ravisèrent, le lieu choisi par eux, les Champs-Élysées, offrait toutes les facilités nécessaires pour assurer le triomphe de la bonne cause; et, ajouta ce magistrat, *j'espère bien que la troupe ferait son devoir!*

« — N'en doutez pas, monsieur le préfet, dit le colonel H..... Je me suis trouvé à toutes les émeutes de Paris depuis 1830, et j'ai toujours vu le soldat s'y conduire admirablement, dès l'instant où il savait que la garde nationale marchait avec lui. — Mais, colonel, reprit le préfet, savez-vous que vous n'êtes guère rassurant! Non-

« seulement nous ne sommes pas sûrs de la garde nationale, mais nous craignons même de l'avoir contre nous. — Diable! repartit l'officier supérieur, ceci change la thèse. Si vous n'avez per- sonne pour vous, il faut donner la réforme, et « plutôt aujourd'hui que demain! »

La garde nationale, en effet, voulait aussi la réforme, à une très-grande majorité; et les rares bataillons qu'on put réunir les 22 et 23 février s'exprimaient nettement à cet égard. Il semble donc qu'il eût été sage, dans une telle situation, de faire un choix attentif dans chaque légion; de ne mettre en contact avec la troupe de ligne que les gardes nationaux dont le dévouement à la monarchie serait certain; d'employer les autres sur des points où leur intervention, acquise d'ailleurs au maintien de l'ordre municipal, n'eût offert aucun danger politique; enfin, de licencier et de désarmer au besoin les compagnies, bataillons ou légions dont le mauvais esprit politique était manifeste.

Pour faire tout cela, il fallait sans doute croire, en temps utile, au péril réel qui allait se révéler à tous les yeux, trois jours plus tard, d'une manière si désespérante, et que le gouvernement du roi paraît avoir ignoré ou méprisé. Il fallait le conjurer ou le paralyser par des mesures promptes et énergiques. Comment ce gouvernement, qui avait pour lui la légalité et la possession du pouvoir, n'aurait-il pu y réussir, quand on voit *cinq* ou *six cents* conspirateurs de bas étage se procurer des armes; au

dernier moment, en pillant les boutiques d'armuriers, ou en désarmant les gardes nationaux à domicile?

L'autorité disposait, à Paris, d'une force d'élite dont l'énergie et la fidélité à ses devoirs ne s'est pas démentie un seul instant. La garde municipale, par son institution, par les excellents éléments dont elle était formée, par la nature de ses attributions enfin, formait la troupe dont le contact avec la population offrait le moins de danger. Les émeutiers crient toujours : *Vive la ligne!* quelquefois, *Vive la garde nationale!* ils n'ont jamais crié : *Vivent les municipaux!* C'est qu'ils savaient que ces soldats-magistrats, qui avaient le droit de verbaliser, n'étaient pas accessibles aux cajoleries, aux séductions de la populace, et ne pactiseraient jamais avec eux.

Il eût donc été logique d'employer la garde municipale sur les points où l'on ne pourrait obtenir que la garde nationale concourût, avec la troupe de ligne, au maintien ou au rétablissement de la tranquillité. Six ou sept cents hommes de cette garde fidèle furent enfermés, sans utilité aucune, à la préfecture de police, où tous les régiments de la garnison auraient pu rendre les mêmes services qu'elle; d'autres furent placés à l'Hôtel de Ville, que la garde nationale aurait bien mieux préservé, alors même qu'on y aurait appelé des soldats-citoyens partisans de la réforme, mais non pas de l'émeute, bien entendu. Le reste des deux mille cinq cents hommes de la garde municipale fut

éparpillé, par petits postes, sur des points où son action isolée ne pouvait avoir d'efficacité; tandis qu'en concentrant une force aussi considérable et d'aussi grande valeur, en l'affectant, par exemple, à la garde des Tuileries et du palais de l'assemblée, on eût été certain de n'avoir à y redouter ni mollesse ni indécision.

Jetons un rapide coup d'œil sur les faits militaires qui se sont accomplis dans ces tristes événements, afin de voir quel y a été, en réalité, le rôle de la force publique.

J'ai éprouvé quelque embarras dans le choix des sources où je devais puiser. Aucun rapport officiel, que je sache, n'a été fait sur les actes des troupes : les chefs de corps n'auraient pu les transmettre aux pouvoirs du lendemain, dont ils avaient été les adversaires la veille!

Le seul récit digne de confiance est celui qu'a publié le *Journal de la Gendarmerie*, dans plusieurs de ses numéros de juin et de juillet 1850, sous le titre de : « *La garde municipale pendant les journées de février.* » Ces articles ont presque le caractère de rapports de service. Les noms des officiers, sous-officiers et gardes y sont cités; les faits y présentent un grand caractère de vraisemblance et d'exactitude, et n'ont reçu aucun démenti. J'y prendrai quelques-uns des détails que je vais réunir dans une rapide narration, tout en lui laissant la responsabilité des emprunts que je pourrai lui faire.

Dans la journée du 22 février, plusieurs faibles postes isolés, occupés par de la troupe de ligne,

furent attaqués et désarmés; on dévalisa des boutiques d'armuriers, on désarma quelques gardes nationaux à domicile. Ces désordres restèrent impunis : la garde nationale ne répondit pas au rappel.

Elle se rassembla néanmoins le 23 au matin, en assez grand nombre, et beaucoup de compagnies manifestèrent de mauvaises dispositions. Il était encore temps d'y faire un choix, de prendre des mesures efficaces. On ne s'en est point préoccupé.

A dix heures du matin, M. le maréchal Bugeaud parcourut à cheval la ligne des boulevards. A midi, il visita les postes. On fit occuper la place de la Bastille et le marché des Innocents par des troupes et par de l'artillerie.

Un régiment de cavalerie avait envoyé de fortes patrouilles sur les boulevards. L'une d'elles voulait pénétrer dans la rue Lepelletier, dont l'entrée lui fut refusée par M. le chef de bataillon de la Borde, à la tête d'un détachement de la 2^e légion : cet acte inouï ne fut pas vigoureusement réprimé.

Vers deux heures, un bataillon du 34^e de ligne, formé sur la place du Châtelet, fut accueilli par une fusillade partant des rues voisines et des fenêtres de quelques maisons. Plusieurs soldats tombèrent : une balle vint mortellement frapper le commandant Saint-Hilaire, officier d'une grande espérance, très-aimé de ses camarades et de ses soldats. Ceux-ci ripostèrent alors, mais par quelques coups seulement. L'assassin de M. Saint-Hilaire était sorti des groupes, et l'avait ajusté froidement. Il eut

le temps de se retirer sans être atteint par le feu de la troupe.

Vers neuf heures du soir, un bataillon du 14^e de ligne, posté sur le boulevard, devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères, fut assailli par une foule tumultueuse précédée de torches. Les soldats ne bougeaient pas. La foule se rua sur eux : ils présentèrent la baïonnette. Enfin, un coup de pistolet fut tiré des rangs du peuple; et parut le prélude d'une attaque sanglante.

« En face d'un rassemblement considérable qui, après les insultes, en venait à l'emploi des armes, dit M. de la Hodde dans sa brochure, les soldats se crurent sérieusement menacés; les plus impatients tirèrent sans ordre, les autres crurent l'ordre donné, et la fusillade devint générale. »

Voilà l'historique de cette décharge funeste, qui fit malheureusement un trop grand nombre de victimes, et dont les chefs de l'émeute, après l'avoir atrocement provoquée, tirèrent un si habile parti. Les deux tombereaux, miraculeusement trouvés en face du *National*, reçurent les cadavres des personnes tuées; et j'ai déjà dit combien leur exhibition, dans les quartiers populeux, excita d'exaspération.

Si la vérité eût été connue, tout l'odieux de ces meurtres à jamais déplorables serait retombé sur les provocateurs, et non sur les soldats provoqués, fusillés, décimés dès le matin, et qui n'avaient agi qu'en légitime défense.

Des faits d'une nature incroyable, s'ils n'étaient

racontés par le *Journal de la Gendarmerie*, se passèrent, le 24 février, sur la place de la Concorde, à l'Hôtel de Ville et à la préfecture de police; j'en résume ici, aussi brièvement que possible, les importants détails, qui n'ont encore reçu aucune autre publicité que celle de ce recueil, peu répandu.

Le petit corps de garde situé à l'entrée de l'avenue Gabrielle, vis-à-vis la rue des Champs-Élysées, était occupé, depuis trois jours, par vingt-huit hommes d'infanterie de la garde municipale. Le 24 février, il était commandé par un sous-officier énergique, nommé Fouquet. Six escadrons de cuirassiers, appartenant aux 2^e et 6^e régiments, stationnaient sur la place de la Concorde, où se trouvait aussi un capitaine d'état-major.

Vers huit heures, le maréchal des logis Fouquet prévint cet officier et le capitaine commandant l'escadron le plus rapproché, qu'un rassemblement nombreux, précédé d'un officier d'état-major, et suivi d'un régiment de ligne marchant la crosse en l'air, se dirigeait vers le faubourg du Roule. On promit de lui prêter main-forte au besoin.

A dix heures un quart, quatre à cinq cents individus armés de fusils, de sabres, de piques, débouchent sur la place par la rue Royale, et, malgré les efforts d'un officier général et de son aide de camp, marchant à leur tête, se dirigent vers le poste de garde municipale, qui prit les armes aussitôt. Cette troupe tumultueuse était suivie d'un détachement de chasseurs d'Orléans et d'une centaine de gardes nationaux.

Le maréchal des logis Fouquet est sommé de faire rendre les armes à sa troupe. Il réclame alors l'assistance d'un escadron de cuirassiers qui lui avait été promise, et personne ne lui répond.

Le poste immobile attendait, l'arme au bras, lorsqu'un coup de pistolet, tiré des rangs du peuple, atteint un garde; un coup de fusil en blesse légèrement un autre; un troisième est frappé d'un coup de pique auquel il riposte par un coup de feu, bientôt suivi d'une décharge faite en l'air, qui met en fuite les assaillants, et leur fait chercher un refuge derrière les gardes nationaux et les chasseurs d'Orléans.

A ce moment, l'aide de camp donna l'ordre au maréchal des logis de faire rentrer ses hommes dans le corps de garde, où, bientôt après, ils furent assaillis par la foule enhardie, qui brisa les grilles, enfonça les ouvertures, et fit à bout portant, sur des hommes hors d'état de se défendre, une décharge qui tua un brigadier, deux gardes, et en blessa plusieurs autres.

Ces braves tentèrent alors une sortie vigoureuse. Mais que pouvait faire une poignée d'hommes contre cette multitude furieuse? Le brigadier Clément est criblé de dix-sept blessures, dont trois coups de sabre sur la tête qui lui dépouillent le crâne; le garde Hédé est grièvement blessé à la tête d'un coup de hache; le garde Vermont reçoit quatre blessures.

Ces malheureux cherchent un refuge dans les rangs des chasseurs à pied et de la garde nationale,

qui les repoussent en leur criant qu'ils vont les faire tuer. Plusieurs obtiennent un asile et des secours à l'hôtel de l'ambassade ottomane et au ministère de la marine.

Le maréchal des logis Fouquet n'avait trouvé de refuge que sous le ventre des chevaux des cuirassiers. Il cherche à gagner les Tuileries. A peine fut-il à l'obélisque, que des cris de mort se firent entendre. « Quatre individus, dont l'un parfaitement vêtu, « s'étaient plus particulièrement attachés à sa poursuite, et paraissaient au moment de l'atteindre.

« Fouquet parvient enfin, tout haletant, jusqu'à « la grille du Pont-Tournant, derrière laquelle se « tenait en bataille un peloton d'infanterie de ligne. « — Ne bougez pas, et ne craignez rien, — lui crie « le capitaine de cette troupe. Et il commande à « l'instant même un feu de peloton, sous lequel « tombent à la fois les quatre hommes qui le pour- « suivaient, l'un ayant l'épaule brisée, les trois au- « tres morts instantanément. Le député Jollivet « était au nombre de ces derniers. »

Des vingt-huit gardes du poste, quatre avaient été tués; vingt-trois criblés de blessures; un seul, ayant ôté sa capote et s'étant jeté dans la foule sans être reconnu, en était sorti sain et sauf.

M. Chenu raconte les faits dans ce peu de mots, d'une énergique concision :

« Tout était fini, et le peuple souverain, qui avait « gagné la bataille sans coup férir, mais à qui la « main démangeait; trouvant aux Champs-Élysées « un poste de gardes municipaux qui ne songeaient

« à aucune résistance, les égorgeait froidement à « trois pas, en poussant des éclats de rire féroces. »

J'ai cité avec quelques détails le récit de ces scènes lugubres, pour faire voir comment les affaires militaires ont été abandonnées au hasard des événements. Quels résultats différents n'auraient pas été atteints, si les chefs militaires, au lieu de faire mettre aux troupes la crosse en l'air; au lieu de concourir au désarmement des soldats, avaient montré la même énergie que le brave capitaine du poste du Pont-Tournant!

Il est à craindre, toutefois, que le moyen employé pour soustraire le maréchal des logis Fouquet à un danger qui paraissait pressant, n'ait entraîné une déplorable erreur. Le corps de l'infortuné M. Jollivet, député appartenant à la majorité de la Chambre, a été retrouvé, en effet, enterré dans le sable, près du Pont-Tournant, avec ceux de deux autres individus, comme lui percés de balles. Or, M. Jollivet n'était certes pas un émeutier, ni homme à poursuivre un sous-officier blessé, pour l'achever. Il est plutôt à présumer qu'il cherchait, comme celui-ci, à fuir un danger commun en gagnant les Tuileries.

A la même heure, un semblable péril menaçait un détachement de soixante hommes à cheval de la garde municipale, placé à l'Hôtel de Ville, sous les ordres du général Talandier. Le capitaine Morlay, qui le commandait, reçut du général Duhaut, dont les troupes occupaient la place de la Bastille, l'avis qu'une colonne de gardes nationaux, tambours en

tête, suivie d'une foule considérable d'insurgés armés, se dirigeait sur l'Hôtel de Ville.

« Cet avis, aussitôt transmis par le capitaine au général Sébastiani, commandant la 1^{re} division militaire, qui se trouvait alors dans les appartements du préfet de la Seine, où il se mettait en devoir de déjeuner, ne parut produire aucune impression sur cet officier général, qui ne donna point d'ordre pour prévenir les conséquences de l'invasion dont l'imminence était signalée. »

Deux régiments, le 7^e léger et le 34^e de ligne, un escadron de cuirassiers et quelques pièces d'artillerie, occupaient la place et les quais au moment où, vingt minutes après, arriva la colonne signalée, la garde nationale marchant aussi *la crosse en l'air*.

« Le général Sébastiani était descendu sur la place, entouré de son état-major; mais aucun ordre ne fut donné aux troupes ni aux gardes nationaux, et la colonne n'éprouva aucune difficulté à se répandre sur la place, qui, en quelques instants, fut envahie par une multitude formidable. »

Les troupes, restées sans ordres des généraux qui se trouvaient pourtant sur le terrain, et n'osant pas agir de leur chef, regagnèrent leurs quartiers, après mille peines pour éviter une sanglante collision. Le peloton de garde municipale, contre lequel des cris de mort étaient poussés, n'eut d'autre voie de salut que d'entrer dans la cour de l'Hôtel de Ville, dont on ferma les portes, et d'où les

hommes, après avoir abandonné leurs chevaux et dépouillé leurs uniformes, durent sortir isolément et revêtus de blouses, pour ne pas être massacrés par cette foule, de la pire espèce, qui envahit l'Hôtel de Ville bientôt après.

Ici, on le voit, il n'y eut pas même l'ombre d'un combat.

A la préfecture de police, les choses se passèrent d'une manière encore plus déplorable. Les troupes préposées à la garde de ce point important, de la Conciergerie et des prisons, se composaient, outre la garde municipale à pied et à cheval qu'on y avait concentrée, de deux escadrons de dragons et d'une compagnie de chasseurs d'Orléans. Vers deux heures, une colonne de garde nationale de la 10^e légion, tambours en tête, déboucha du Pont-Neuf.

« Cette colonne était suivie d'un bataillon du 70^e de ligne, à la tête duquel s'était placé le général Saint-Arnaud, à cheval. L'ordre fut donné aussitôt aux différents postes de la garde municipale, infanterie et cavalerie, qui avaient jusqu'alors occupé les quais, de se replier sur l'hôtel, dont les cours se trouvèrent bientôt encombrées d'hommes et de chevaux. »

M. le général Saint-Arnaud venait annoncer la cessation des hostilités, et il s'aboucha avec M. Desselert pour l'exécution des mesures auxquelles il allait présider. Mais, pendant cette conférence, le bataillon du 70^e, qui était resté sur le quai, fut brusquement assailli par la multitude, qu'on avait laissé

approcher; plusieurs compagnies rendirent ou se laissèrent enlever leurs armes, et d'autres les déchargèrent dans la rivière. L'attitude du peuple devenait menaçante : les toits des maisons voisines se garnissaient d'hommes armés.

Quelques officiers de la garde nationale vinrent, en parlementaires, affirmer que le calme se rétablirait, si la garde municipale se laissait désarmer. Cette proposition souleva parmi ces braves soldats, qui étaient au nombre de six ou sept cents hommes, la plus douloureuse indignation.

« Jusqu'à ce moment le général Saint-Arnaud, « muet témoin de cette scène de perplexité, qui « pouvait d'un instant à l'autre devenir le prélude « d'un horrible carnage, n'opposait que le silence « aux questions multipliées que lui adressaient les « officiers réunis autour de lui. »

Le général déclara enfin hautement que si les gardes municipaux consentaient à déposer leurs armes, il se chargeait de les conduire à Vincennes, où ils trouveraient un asile assuré.

Les efforts tentés pour faire accepter cette capitulation restèrent longtemps infructueux. « Ce fut « seulement lorsque le colonel, prenant le com- « mandement, fit porter les armes, qu'un silence « douloureux suspendit un instant tant de vocifé- « rations bruyantes. Le colonel, après avoir fait « présenter les armes, embrassa alors le drapeau « placé au centre du bataillon; et la vue de ce « vieux soldat, fondant en larmes en présence de « tant de braves réduits au désespoir, faillit en-

« core une fois amener une irruption violente « hors de la préfecture. Dans ce moment, chacun, « quittant brusquement son rang, ne songea plus « qu'à mettre hors de service les armes et les mu- « nitions qu'il se voyait forcé d'abandonner. »

La colonne, formée des gardes municipaux désarmés, la cavalerie en tête, se mit en marche, conduite par le général Saint-Arnaud, sous l'escorte des chasseurs d'Orléans et de quelques compagnies du 70^e, portant la crosse en l'air. C'était, à ce qu'il paraît, la règle obligatoire pour la troupe de ligne, tandis que les émeutiers portaient l'arme haute. Il était facile de prévoir que cette attitude pacifique n'imposerait nullement à une multitude exaspérée. En vain quelques officiers de garde nationale s'efforçaient-ils de préparer le passage; les cris « *Voilà les assassins du peuple!* » se faisaient entendre. On commença à tirer des coups isolés sur ces hommes sans défense. Une décharge générale, partant de la rue Planche-Mibray, des quais, des trottoirs, en fit tomber un certain nombre, mortellement blessés. On se dirigeait vers la place de Grève, en escaladant les barricades qui barraient le quai. Une fusillade formidable partit de l'Hôtel de Ville et fit de nouvelles victimes, même parmi la foule qui suivait ou accompagnait la colonne. Le plus grand nombre des infortunés soldats de l'escadron de cavalerie périt ainsi sous les coups des assassins, qui les visaient des fenêtres de l'Hôtel de Ville sans craindre de riposte.

L'infanterie de la garde municipale, qui mar-

chait à la suite de l'escadron de cavalerie, avertie par la fusillade dont ses camarades étaient atteints, put se soustraire à ce massacre. Les hommes à pied réussirent à se frayer isolément un passage à travers la foule encore inoffensive.

Le recueil où j'ai puisé ces horribles détails donne les noms d'un très-grand nombre des gardes municipaux de tous grades qui succombèrent ainsi, sans défense, sous les coups de barbares meurtriers. La garde municipale était désormais détruite; elle était tombée fatalement, sans avoir été mise à même de rendre aucun des services importants qu'on pouvait en attendre; et l'on voit que ce n'était pas sans motifs qu'un honorable représentant, M. de Ségur d'Aguesseau, la citait comme méritant principalement la sollicitude de l'assemblée, lorsqu'on réclama des secours pour les victimes de février.

Sur un seul point de Paris, pourtant, les massacreurs éprouvèrent quelque résistance; mais ils la firent chèrement payer aux braves qui eurent l'audace de défendre leur vie menacée.

Un poste de cinquante à soixante hommes du 14^e de ligne, oubliés sans doute lorsqu'on fit retirer les troupes, s'était établi au corps de garde du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal. Le chef de bataillon qui le commandait, ayant refusé de faire rendre les armes au peuple sans ordre, avait été éventré à coups de baïonnettes. Ses soldats, prévoyant le sort qui les menaçait, s'étaient mis en défense, et tentèrent d'éloigner les assaillants par

quelques coups de fusil, jusqu'au moment où ils pourraient être secourus.

Cette résistance irrita les agresseurs; et l'on voit, dans l'*Histoire des Montagnards*, de M. Chenu, que l'ordre fut donné d'aller chercher deux pièces de canon à l'Hôtel de Ville, qu'on venait d'occuper, pour réduire cette poignée de braves.

Un moyen plus expéditif et plus atroce fut employé. Pour ne laisser nul doute à cet égard, je citerai textuellement les récits d'hommes qui ont concouru ou tout au moins assisté à cet acte de barbarie. Voici ce qu'on lit à cet égard dans une brochure très-réputée :

« Nous ne serions jamais venus à bout de ce poste, sans l'idée de mettre le feu aux deux flancs du bâtiment. Après avoir allumé des bottes de paille contre la porte du violon, les voitures du roi, la plupart attelées dans les écuries, ont été traînées sur le lieu de l'incendie, et, en peu de minutes, dix-huit voitures magnifiques établissaient un foyer asphyxiant autour du poste. »

Les détails principaux de ce récit ne sont que trop exacts. Ceux relatifs aux voitures du roi ne le sont pas tout à fait, ainsi qu'on le verra dans le prochain chapitre. Il est très-vrai que quelques-unes de ces voitures ont été amenées sur la place pour alimenter le foyer de l'incendie, dont le magasin des fourrages des écuries avait fourni les premiers éléments; mais elles n'étaient plus attelées.

M. de la Hodde, dans sa narration de ce terrible drame, signale MM. Caussidière, Tisserandot-Fayolle,

Albert, Boivin et Lagrange, comme s'étant trouvés au nombre des principaux acteurs.

« Comme la résistance des soldats se prolongeait, un insurgé eut une idée horrible. — Il faut les griller, s'écria-t-il ; allons chercher des bottes de foin, et mettons le feu au bâtiment !

« L'exécution suivit les paroles.

« Les murs embrasés du poste formaient une étuve, où les assiégés brûlaient tout vivants. Mort pour mort, ceux qui conservaient quelques forces ouvrirent la porte, et se livrèrent aux balles. Les épargner était un devoir d'honneur aussi bien que d'humanité : ON LES MASSACRA JUSQU'AU DERNIER.

« CINQUANTE victimes restèrent sur le carreau, incendiées et trouées de blessures. Parmi elles, les insurgés purent contempler quelques-uns des leurs, amenés prisonniers la veille, et ne formant plus qu'un charbon comme les soldats.

« Voilà ce que fut le combat du Palais-Royal, LE SEUL DE QUELQUE IMPORTANCE pendant les cinq jours. »

Ce haut fait d'armes fut célébré, sur tous les tons de la louange, par les journaux *la Réforme* et *le National*, dont les rédacteurs, pour la plupart, s'étaient mêlés aux belles actions de la journée. Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'en 1845 ces mêmes journaux ne trouvèrent pas d'expressions assez énergiques pour flétrir l'emploi qu'avait été contraint de faire M. le colonel Pélistier d'un moyen analogue, dans le but d'obtenir la reddition des Arabes de la tribu des Ouled-Rhia,

qui s'étaient renfermés dans des grottes inaccessibles, où l'on ne pouvait les laisser sans compromettre la sécurité de la colonne. Et encore faut-il remarquer qu'on ne cherchait qu'à faire capituler ces indigènes, ennemis de la France, qui tiraient sur les hommes envoyés en parlementaires sans rien vouloir entendre, et qu'on n'avait nulle intention de les faire périr.

Ici, au contraire, c'étaient des Français, des fils du peuple, sortis presque tous des rangs de ces prolétaires qu'on voulait émanciper, dit-on. Il n'y avait là ni riches ni aristos, mais seulement de braves soldats, fidèles à la consigne et jaloux de l'honneur de l'uniforme. Ils ne se fussent sans doute pas refusés à une capitulation qui aurait ménagé leurs trop justes susceptibilités, dès l'instant où l'inutilité de la résistance leur eût été démontrée. N'était-il pas facile de bloquer un simple poste de sûreté, qui ne pouvait ni sauver la monarchie, ni empêcher le triomphe de la république ? Quelle nécessité pressante y avait-il d'en venir à bout, si l'on ne pouvait obtenir ce résultat qu'en commettant, aux noms sacrés de *la liberté* et de *la fraternité*, l'action la plus barbare et la plus atroce ?

Résumons rapidement tous ces faits.

Dans les journées du 22 et du 23, les émeutiers tirent sur les officiers isolés, sur les ordonnances, sur les postes qui restaient impassibles, sur les troupes déployées pour assurer le maintien de l'ordre. Ils tuent ou blessent un assez grand nombre

d'hommes sans éprouver de pertes équivalentes, car ils sont à couvert, en petit nombre, et on ne riposte presque pas. Le commandant Saint-Hilaire, du 34^e de ligne, qui stationnait sur la place du Châtelet à la tête de son bataillon, est mortellement frappé.

Le 24, au matin, le poste des Champs-Élysées est fusillé à bout portant. Tous les gardes municipaux qui le composent, un seul excepté, sont tués ou blessés. Les insurgés n'éprouvent qu'une légère perte de la part de ces malheureux, qui défendaient pourtant leur vie.

Sur la place de Grève, sur le quai Pelletier, ce sont des hommes complètement désarmés que le peuple immole, au mépris d'une capitulation.

Enfin, sur la place du Palais-Royal seulement, quelques braves, attaqués par des forces relativement considérables, ont quelque chance de se défendre avec succès. On n'accepte pas même ici le combat d'une manière courageuse et loyale; c'est la torche à la main qu'on veut *venir à bout* de ces dignes soldats. Ne pouvant les vaincre, on les asphyxie, on les brûle, comme font ces brigands qui procèdent par le poison, par l'incendie, quand ils n'osent frapper leurs victimes avec le fer, de crainte d'être frappés eux-mêmes.

En bonne conscience, y a-t-il là un seul combat que l'on puisse avouer, où, comme en juillet 1830, comme en juin 1848, la résistance de l'ennemi donne à l'assaillant quelque droit de vanter son courage? Bien loin de là, je n'y vois que des ac-

tions honteuses, d'abominables meurtres, des assassinats à coup sûr : il ne s'y trouve aucun sujet de gloire, aucune victoire réelle. Je suis donc fondé à le dire : Les *vainqueurs de février* sont un véritable mythe!

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit, comme fait militaire, relativement à l'envahissement de la chambre des députés. Les généraux qui commandaient les troupes sur ce point ne se laveront jamais du reproche d'avoir laissé le passage aux bandes désordonnées, en si petit nombre, qui sont venues y faire irruption, et violenter la libre manifestation de la volonté de l'assemblée.

Confiante dans l'énergie des chefs militaires chargés de la protéger, dans celle qu'auraient dû montrer le président de la chambre et les députés eux-mêmes pour faire respecter leur indépendance, madame la duchesse d'Orléans s'était rendue dans la salle des séances avec ses deux enfants, dont l'un était devenu le roi des Français par l'acte d'abdication de Sa Majesté Louis-Philippe. M. le duc de Nemours l'avait accompagnée pour offrir sa renonciation aux fonctions de régent, qu'une loi antérieure lui avait conférées.

L'intervention insolente et audacieuse d'un petit nombre de bandits, qui n'éprouvèrent de résistance ni au dehors ni au dedans, anéantit tous ces actes, imposa la formation du gouvernement provisoire, dont ils désignèrent eux-mêmes les membres, mit en péril enfin les jours de la princesse et des princes, qui ne durent leur salut qu'au

courageux dévouement de quelques cœurs généreux.

Et voilà comment, en un *tour de main*, précédé par la violence et l'assassinat, la monarchie constitutionnelle et la dynastie de 1830 furent renversées.

Triste sujet d'amères réflexions!

III.

Guet-apens de l'hôtel de Nantes. — Le crime politique. — Auto-da-fé des voitures du Roi.

J'arrive à un fait qui constitue un autre genre d'atrocité.

J'étais logé à l'hôtel des Écuries du roi, rue Saint-Thomas du Louvre. Rien de ce qui s'est passé dans cet établissement, sur les places du Palais-Royal, du Carrousel, aux Tuileries même, pendant les fatales journées et les cruelles nuits de février, ne m'est donc resté étranger.

A M. le marquis de Strada, qui pendant dix-sept ans avait commandé les écuries du roi, venait de succéder M. le général comte de Chabannes, aide de camp de S. M.

Dès le matin du 24, tout le monde fut conigné à l'hôtel, et M. le comte de Chabannes se rendit aux Tuileries, pour de là nous faire parvenir ses ordres.

Vers dix heures, l'écuyer commandant prescrivit de faire disposer et de tenir attelées les voi-

tures de voyage du roi, de façon qu'au premier signal elles pussent se rendre aux Tuileries. Il avait été enjoint aux hommes de service, piqueurs, garçons d'attelage et palefreniers, de se munir des objets nécessaires pour une absence de plusieurs jours.

Il n'est donc pas exact de dire, comme on l'a prétendu, que l'éventualité du départ de la famille royale n'eût pas même été prévue, et que cet incident avait eu lieu entièrement à l'improviste. On voit, par les détails que je rapporte, qu'en ce qui concerne le service des écuries tout au moins, les ordres nécessaires avaient été donnés en temps utile, et sans aucun caractère mystérieux.

On pensa généralement, dans les équipages, que la famille royale allait se retirer à Saint-Cloud, à Versailles ou à Trianon, pour y attendre le rétablissement de la tranquillité dans Paris.

Comme en temps ordinaire, et sans précipitation aucune, les berlines que devaient monter le roi, la reine, les princes et princesses de la famille royale, *la Saverne, la Moselle et la Tamise*, furent attelées chacune de huit chevaux.

Celles de la suite, pour MM. les aides de camp et les dames d'honneur, *la Seine-Inférieure, l'Italienne, la Bretonne et la Commode-Première*, furent attelées chacune de six chevaux.

Enfin les berlines de ville *la Favorite, la Française, la Cérès et la Minerve*, furent aussi préparées comme *en-cas*, mais à deux chevaux seulement.

Le convoi se composait, ainsi que je viens de

l'indiquer, de douze voitures parfaitement en état ; et les hommes, cochers, postillons, garçons de suite ou d'attelage, qui devaient conduire ou accompagner, étaient prêts à s'élaner sur leurs sièges ou à mettre le pied à l'étrier, au premier signal du jeune sous-piqueur Hairon, qui commandait et devait ouvrir la marche.

La porte cochère donnant sur la rue Saint-Thomas du Louvre avait été tenue fermée, pour éviter les regards des curieux qui s'y arrêtaient en foule.

De la cour des écuries, on entendait pousser les cris d'enthousiasme et de dévouement par les huit ou dix mille hommes de troupes que les princes, et plus tard le roi, passèrent en revue sur la place du Carrousel et aux Tuileries. Ces acclamations nous faisaient croire que les préparatifs de départ seraient inutiles.

Mais à midi et demi, les troupes ayant disparu comme par enchantement, l'ordre arriva du château de faire avancer les voitures. Le porteur de cet ordre, vêtu de sa livrée, avait été inquiété par les bandes de combattants qui se disposaient à attaquer le corps de garde du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal.

A l'instant où le sous-piqueur Hairon montait à cheval pour partir à la tête du convoi, je lui dis qu'il serait prudent de mettre son carrick bleu pour couvrir la livrée rouge.

— « Eh ! que voulez-vous qu'on nous fasse, à nous autres qui ne voulons de mal à personne ? »

« D'ailleurs vous savez qu'on ne peut faire le ser-
« vice du roi en bleu. Nous passerons bien, soyez
« tranquille. »

On ouvrit la grande porte pour faire sortir les équipages. A peine les deux premières voitures furent-elles dehors, que forcée fut de la refermer. Une troupe armée accourait en désordre pour s'introduire dans la cour des écuries.

Le convoi ainsi coupé, nous entendîmes bientôt après d'affreuses détonations retentir de toutes parts, notamment une espèce de feu de peloton qui partait de la place du Carrousel : nul doute qu'il n'eût été dirigé sur les équipages du roi.

Ce n'était que trop vrai. Une bande de vingt-cinq à trente brigands s'était embusquée derrière l'hôtel de Nantes, à l'entrée de la rue de Rohan, et c'était elle qui venait de faire feu sur les voitures.

Deux chevaux d'attelage restèrent sur le pavé; deux autres, grièvement blessés, succombèrent quelques jours plus tard. Quant au jeune piqueur, sur lequel le feu de ces forcenés avait été plus particulièrement dirigé, son cheval tomba roide mort, criblé de douze à quinze balles; mais, par un miracle providentiel, le cavalier n'avait nullement été atteint.

Éperdu, il se dégage de l'animal qui venait de s'affaisser sous lui, et court vers l'arc de triomphe pour y trouver un refuge. Vain espoir ! un monstre altéré de sang arrive à sa rencontre, et lui décharge à bout portant son fusil en pleine poitrine. L'infortuné Hairois chancelle et tombe : la balle

lui avait fracassé la clavicule droite et coupé l'artère carotide.

L'assassin s'empare du chapeau galonné en or de sa victime. Il l'élève en l'air comme un signe de triomphe, en appelant les complices de son horrible forfait à venir partager les dépouilles du malheureux jeune homme, gisant sur le pavé dans une mare de sang. Cet acte de brigandage fut immédiatement accompli par tous avec une dextérité qui montrait assez que ses auteurs n'en étaient pas à leur coup d'essai. Le cadavre ne conserva bientôt plus que la chemise.

Il est des gens, en trop grand nombre, hélas ! pour lesquels le mot de *révolution* autorise tous les forfaits. Le meurtre, le vol, le pillage, l'incendie, deviennent pour eux de simples accidents, motivés par une sorte de *force majeure* qui les innocente. Tout au plus, en cas d'insuccès, admettent-ils qu'il y ait *crime politique*, méritant l'indulgence de la loi.

Il n'est pas un cœur honnête et droit qui ne repousse ces subtilités. On conçoit aisément qu'une révolution, tentée les armes à la main, engendre des luttes sanglantes; qu'il y ait alors des deux parts des morts et des blessés; que dans ces grandes tourmentes politiques il se commette de regrettables, d'inévitables excès; mais aucun de ces actes de violence, sur les personnes ou sur les choses, ne peut trouver d'excuse que dans la circonstance essentielle d'un engagement soutenu contre un ennemi, armé aussi, qui attaque ou qui

se défend. C'est alors la guerre civile; la plus détestable sans doute, quand surtout les luttes paisibles de la tribune ou du scrutin pourraient amener une pacifique solution aux plus importantes difficultés; mais à laquelle on trouve du moins un caractère de bravoure et de loyauté qui peut mériter le pardon.

Quand, au contraire, l'attaque violente a lieu sans provocation; quand elle prend la forme d'un guet-apens contre des hommes désarmés ou complètement inoffensifs, il n'y a plus ni guerre ni combats: c'est l'assassinat dans toute son ignoble lâcheté, dans toute sa barbarie, et aucune raison politique ne peut ni ne doit le soustraire aux rigueurs de la loi.

Qu'il me soit donc permis, à moi le chef hiérarchique de l'infortuné Hairon, de m'étonner hautement de l' inexplicable absence de toute poursuite, de toute information contre l'auteur *connu* de ce meurtre abominable, et contre ceux qui s'en sont rendus les complices en s'emparant des vêtements, de la montre, de la chaîne d'or et de la bourse de cette victime d'un monstrueux attentat.

Ce malheureux jeune homme était enfant du peuple, comme son meurtrier; il accomplissait un devoir exempt de toute hostilité; et, sauf l'innocent couteau de chasse qu'il portait au côté, qui n'aurait même pas pu lui servir de défense, et dont il n'a d'ailleurs pas tenté de faire usage, il n'était porteur d'aucune espèce d'armes. On ne peut donc invoquer, pour atténuer la gravité du crime, le

prétexte qu'on a vainement tenté de faire valoir en faveur des assassins du brave général Bréa et de son aide de camp: c'est-à-dire, l'exaspération de l'esprit de parti, le ressentiment d'un combat antérieur qui aurait excité la fibre populaire.

Ce forfait odieux, sans cause avouable, consommé au pied même de l'arc de triomphe élevé à la gloire de ces armées qui portèrent si haut, chez tous les peuples de l'Europe, la renommée de la France, ne sera jamais qu'un acte de vil brigandage. Il explique tous ceux dont il fut suivi en si grand nombre, et suffirait à lui seul pour dés-honorer ces prétendus héros de février, qui en ont accepté la solidarité EN RÉCOMPENSANT LE MEURTREUR.

En effet, ce misérable eut l'audace de se présenter au citoyen Ledru-Rollin, apportant le chapeau galonné de sa victime comme un certificat de civisme; il demanda et obtint immédiatement une place de gardien du musée du Louvre, et, jusqu'à la nomination du directeur actuel de ce monument national, les honnêtes gens dont se compose son personnel ont eu à gémir de la présence, au milieu d'eux, de l'assassin du jeune Hairon. Scandale odieux, dont la responsabilité doit peser sur tous ceux qui l'ont causé ou toléré!

Après avoir lestement dépouillé leur victime, les bandits vinrent aux voitures, qu'ils firent rétrograder vers les écuries, dégagées des deux chevaux d'attelage que leur décharge avait abattus. Ils trouvèrent la porte de l'hôtel forcée par la multitude,

qui avait mis obstacle à la sortie du convoi. On détela les chevaux en coupant les traits à coups de sabres et à coups de couteaux, et on fouilla les coffres des voitures. Les effets de voyage que les gens de la maison y avaient déposés furent impitoyablement pillés, et l'on vola même jusqu'aux fouets des cochers.

Ce n'était pas assez pour ces brigands que de prendre : il fallait aussi détruire ce qu'ils ne pouvaient s'approprier, et les équipages du roi étaient dans ce cas. L'intérieur de ces magnifiques voitures, construites avec tant de soin et à si grands frais, fut bourré de bottes de paille auxquelles on mit le feu, et un certain nombre d'entre elles furent ainsi trainées à bras devant la porte du Château-d'Eau, afin de consommer l'asphyxie des malheureux soldats qui s'y étaient renfermés pour y défendre leur vie.

Ces excès se commettaient sous la direction d'un homme de haute stature, aux épaules carrées, à la barbe noire, à la ceinture duquel pendait un sabre d'une grandeur démesurée, et dont la voix forte, bien accentuée, était strictement obéie par tous les chenapans qui l'accompagnaient.

Ce fut aux injonctions de ce chef puissant que M. le duc de Wurtemberg, veuf de la princesse Marie, dut la conservation de ses deux voitures. Les armées étrangères peintes sur les panneaux firent reconnaître qu'elles n'appartenaient pas au roi : « Respect aux voitures d'ambassadeurs ! » s'écria cet homme en les faisant rentrer dans une remise,

sur la porte de laquelle ces mots furent écrits à la craie, à titre de sauvegarde.

Une femme fortement constituée, « aux puissantes mamelles, » comme dirait un poète montagnard, jeune encore, mais dont les traits étaient visiblement altérés par la débauche et par la boisson, présidait aussi à ces déplorables saturnales. Elle portait en sautoir, sur sa poitrine mal couverte, le sabre et la giberne militaires; sa tête était coiffée du képy d'un officier qu'elle avait tué peut-être, et elle tenait entre ses mains un fusil de munition, qu'elle maniait, au reste, comme une plume légère. Quinze à vingt gredins, aux faces patibulaires, obéissaient à la voix rauque et stridente de cette Jeanne d'Arc de mauvais lieux.

Elle s'acharna avec fureur à la destruction de la berline *la Saverne*, que montait habituellement le roi, en brisa les glaces à coups de crosse de fusil, détruisit les armes et le vernis des panneaux à coups de baïonnette, et s'écria : — « Ohé ! les amis, « de la paille à force, car celle-ci vaut la peine « d'être crânement chauffée ! »

Les ordres de cette mégère furent bientôt exécutés. — « Bien ! ajouta-t-elle. Du feu maintenant, et « partons pour faire une petite promenade sur le « Carrousel et aux Tuileries. » Après avoir mis elle-même le feu à la paille dont *la Saverne* était fourrée, l'héroïne, sûre de son fait, s'élança sur le siège du cocher, posa son fusil entre ses jambes; et ses satellites, s'attelant au timon de la voiture en feu,

quittèrent la cour des écuries en hurlant des chants de triomphe.

Partout où se montra cet équipage républicain, il fut accueilli par les applaudissements frénétiques d'une foule stupide, et l'attelage se recruta d'un bon nombre de bêtes de trait de la même espèce.

Mais, à la stupéfaction de ces incendiaires ambulants, la paille s'était consumée en vain. La garniture intérieure de la voiture seule était détruite : la caisse résistait comme par miracle. On eut beau lui lancer des quartiers de pavés, lui asséner des coups de barres de fer, elle conserva sa forme sans fléchir. Cette citadelle roulante, construite pour la sécurité de la famille royale, trop souvent compromise par les balles des assassins, renvoyait le plomb meurtrier à ceux qui l'avaient lancé, fût-ce même avec double charge, et à quinze pas seulement de distance. Les parois de cette berline, comme celles de *l'Italienne* et de *la Seine*, auraient pu résister à des coups d'espingole ou de tromblon.

La mégère, qui jurait, tempêtait et se démenait en vain sur son siège, voyant que la carcasse de fer restait intacte, renonçant à l'incendie, eut recours à la noyade : — « A l'eau, à l'eau ! » cria-t-elle de sa voix enrouée, « au pont des Saints-Pères ! » et sa horde obéissante prit en effet cette direction.

A force de bras, *la Saverne* fut précipitée dans la rivière, où bientôt après les deux autres voitures, également doublées en tôle, allèrent la rejoindre. Ce ne fut qu'au bout de quatre à cinq mois qu'elles en furent retirées par les soins de M. le liquidateur

général de la liste civile, qui fit vendre ces déplorables débris aux ferrailleurs.

Rien du matériel roulant des écuries du Carrousel ne fut épargné, sauf les deux voitures de voyage de M. le duc de Wurtemberg, qu'on avait prises, grâce à leurs armoiries, comme je l'ai dit plus haut, pour des voitures d'agents diplomatiques étrangers. On brûla tout ce qui put l'être, jusqu'aux *dreechs* destinés au dressage des chevaux, et aux chariots de transport pour les déménagements. Voici la liste, avec indication du prix d'achat, des vingt-sept voitures détruites par ces misérables dans la matinée du 24 février.

	Prix d'achat.
La Saverne, berline de voyage....	16,701 fr.
La Moselle.....	14,662
La Tamise.....	15,845
La Seine-Inférieure.....	9,585
La Commode-Première.....	10,000
L'Italienne.....	10,086
La Bretonne.....	8,000
La Favorite, berline de la reine....	5,294
La Française.....	10,000
La Parisienne.....	10,000
La Cérés.....	10,000
La Minerve.....	10,000
La Dame.....	6,000
La Pomone.....	10,580
L'Élegant, coupé de ville.....	8,090
Le Kent.....	7,500
Le Confident.....	1,000
Le Bizet.....	3,000
<i>A reporter.....</i>	<u>166,343 fr.</u>
	5.

	Prix d'achat.
<i>Report</i>	166,343 fr.
L'Aurore.....	1,470
L'Obus, coupé bas.....	4,500
Le Mercure.....	4,500
Wursch, à madame Adélaïde.....	4,000
L'Apollon, coupé.....	5,000
Le Colonel, cabriolet.....	2,200
L'Écossais, landau.....	5,000
Le Cyclope, chariot.....	2,500
Le Buffle, id.....	1,000
Montant général.....	196,513 fr.

Les chevaux tués se nommaient *Grand et Mon-plaisir*.

De prétendus agents de M. Ledru-Rollin, porteurs d'ordres vrais ou supposés, se firent délivrer trois chevaux : *Portsmouth, Guide et Forestier*, qui n'ont pas reparu, et furent ainsi volés au domaine privé.

Par un bonheur dont les membres du gouvernement provisoire doivent se féliciter, car il leur a réservé de précieuses ressources de locomotion dont ils ont amplement usé et abusé, plus de deux cents autres voitures de toute sorte, remisées sous la bibliothèque du Louvre, dans la rue du Doyenné, aux Pyramides, au Roule et au parc de Monceaux, ne furent pas découvertes. Elles échappèrent ainsi à une destruction qui eût été inévitable et immédiate, si elles étaient tombées entre les mains de ces forcenés. Comme on le verra plus tard, la portion de ce riche mobilier qui servit à l'usage des gouvernants de février, de leurs femmes, de leurs

enfants et même de leurs serviteurs, a subi de cruelles détériorations. *Timon* s'apitoyait jadis sur le sort du peuple, qui, disait-il, ne devait jamais monter dans les voitures du roi : le peuple, dans la personne de ses hauts fonctionnaires, a donné un large et déplorable démenti au pamphlétaire ; et ce n'est pas le seul qu'il ait reçu.

Les désordres que je viens de raconter ne furent pas l'œuvre spontanée d'une multitude égarée ; ils eurent lieu sous la direction de meneurs, d'hommes dont le linge fin, la chaussure délicate et surtout le langage annonçaient suffisamment qu'ils appartenaient à une autre classe que la tourbe docile à leurs ordres. Quelques-uns des gens de service, victimes de ces déprédations, m'ont assuré que, parmi les personnes qui disposèrent plus tard des voitures de la liste civile, ils avaient reconnu plusieurs de ces physionomies éclairées, le 24 février, par les lueurs de l'incendie des équipages du roi ; de ces figures qu'on n'oublie jamais, quand il s'y rattache des souvenirs de dangers et de désastres cruels.

Dans la soirée de ce jour néfaste, la cour de l'hôtel des Écuries, la place du Carrousel ; celle des Tuileries, ressemblaient à l'une de ces plages inhospitalières de la mer du Sud, couvertes des débris d'un naufrage, où des cannibales, la torche d'une main et la hache de l'autre, hurlent et vocifèrent en dansant autour des malheureux dont ils ont dévasté les vaisseaux, avant de les immoler eux-mêmes à leurs brutaux appétits.

On ne massacra pas, il est vrai, le nombreux personnel que la tourmente venait de frapper dans ses moyens d'existence; mais on congédia ces infortunés, on les laissa sans pain. Plus de deux mille individus, appartenant à tous les services de la maison du roi, se trouvèrent sans ressources à la suite de la révolution de février, beaucoup d'entre eux ayant même perdu dans le pillage leurs meilleurs effets et leurs modestes économies. Le montant de ces pertes, pour l'hôtel des Écuries du Carrousel seul, s'élève, suivant l'état nominatif que j'en ai dressé, à 1,979 fr., dont les malheureux propriétaires ne recevront probablement jamais un centime.

Ce personnel se dispersa. Un certain nombre des cochers qui conduisaient habituellement les voitures du roi, attelées de huit chevaux, sont maintenant assis sur les sièges des voitures de place ou de celles des pompes funèbres; d'autres durent se résigner aux fonctions de balayeurs des rues, de ce qu'on appelle le service de salubrité: ruine et désastres complets, qui ne tournèrent pas même au profit de ceux qui en furent les infâmes promoteurs ou les aveugles instruments.

IV.

Sac et pillage des Tuileries. — Scènes de vandalisme et de dévastations.
— Le régicide en effigie. — Moralité de ces actes.

On a vu, par les faits relatés au chapitre précédent, que les *combattants de février* n'ont réellement rencontré de résistance, de la part de la troupe, que sur deux ou trois points isolés, et là seulement où les soldats, violemment attaqués par eux, ont eu à défendre leur vie. A en croire pourtant le citoyen Louis Blanc dans son *Histoire de la révolution de 1848*, les égorgeurs se seraient conduits en héros; ils auraient soutenu de sérieux combats et remporté de mémorables victoires. Voici comment il s'exprime à cet égard :

« Noble et imposant spectacle! la grande cour « de l'hôtel Bullion (là où se trouvaient les bureaux « du journal *la Réforme*) était occupée par des « phalanges d'hommes ardents, agitant dans leurs « mains leurs fusils victorieux, montrant sur leurs « blouses des baudriers *semés de gouttes de sang*, et « lançant de leurs noires prunelles des éclairs de « triomphe. »

Pour les glorifier de ce sang, il eût fallu du moins que ce fût le leur, coulant d'honorables blessures; mais il ne s'agit, hélas! que du sang de leurs victimes; et ces *noires prunelles* roulaient dans les orbites de véritables bêtes fauves, qui venaient de préluder par le meurtre inutile, par l'assassinat à bout portant, aux plus ignobles scènes de pillage et de dévastation.

Ces prétendus vainqueurs ont eu l'audace de parler aussi de la prise des Tuileries, où ils sont entrés sans coup férir, et d'où le roi était sorti en renouvelant encore l'ordre formel, qu'il ne cessait de répéter depuis le matin avec une déplorable insistance, et qui n'a été que trop bien respecté : « SUR-
« TOUT NE TIREZ PAS! je ne veux pas qu'on tire sur
« le peuple! »

Des plumes éloquentes ont tracé le récit des émouvantes scènes qui ont précédé, accompagné ou suivi l'abdication du roi, son départ, celui de la reine, de leurs enfants et petits-enfants. On y trouve des détails pleins d'un douloureux intérêt sur ce pénible voyage, que la rage de leurs persécuteurs transforma en une fuite pleine de fatigues et de périls.

Je n'affaiblirai pas, en le reproduisant, ce tableau touchant d'une famille auguste, naguère si puissante, la veille encore l'objet des respects et des hommages de tous, dispersée alors par cette *tempête politique* prédite avec une si fatale exactitude par M. de Cormenin, et dont tous les membres arrivèrent isolément sur la terre étrangère

sous les déguisements qu'ils avaient été contraints de revêtir, eux si bons, si bienfaisants et inoffensifs, comme s'ils eussent été de vils malfaiteurs obligés de se soustraire à la vindicte publique!

Ce fut à une heure et demie de l'après-midi que, le 24 février, le flot populaire fit irruption dans ce palais des rois, qui allait bientôt après devenir le théâtre des plus dégoûtantes orgies. Voici en quels termes est racontée l'entrée du *peuple souverain*, par l'homme le moins suspect d'avoir cherché à diminuer sa gloire, et qui eût été le mieux placé pour dire la vérité, si le besoin de la cause qu'il avait chaudement embrassée n'avait dû le contraindre à adoucir beaucoup de teintes, à excuser ou à passer sous silence bien des faits :

« Le premier mouvement des hommes, *désap-*
« *pointés de n'avoir pas à se battre*, était, en en-
« trant dans ces salons *non défendus*, de se jeter
« sur les fauteuils et les canapés, et de s'y bercer
« avec délices, pour compenser la contrariété d'une
« victoire *trop facile*. » (*Le Drame des Tuileries*, par
le citoyen Saint-Amant, commandant supérieur du
palais, breveté du gouvernement provisoire.)

Pourquoi, hélas! l'a-t-on rendue si facile, cette prétendue victoire? La moindre résistance eût éloigné la canaille, refoulé les pillards. Les honnêtes gens, entraînés par la simple curiosité, ne leur auraient pas prêté l'appui de leur présence; je suis même certain que si on leur eût fait un loyal et énergique appel, ils ne seraient pas restés sourds à la voix qui les aurait rassemblés pour la défense

de l'ordre public, si gravement compromis; pour celle de la société, menacée dans sa base comme dans son sommet!

Il n'y eut donc pas de *prise* des Tuileries: le roi *quitta* volontairement et le peuple *occupa* purement et simplement le palais; mais avec cette circonstance, essentielle à remarquer, que l'occupant dévasta, cassa, brisa et pilla, dans l'espace de quelques heures, presque tout ce que la famille royale avait pu réunir, en dix-sept ans et demi, au prix d'immenses sacrifices d'argent et de soins assidus, en objets rares et précieux, attestant un goût éclairé dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie.

M. de Cormenin, que je ne me lasse pas de citer, parce qu'à mes yeux il a été, à beaucoup d'égards, par ses déclamations incendiaires, l'instigateur de ces affreux désordres; M. de Cormenin avait dit en 1832, dans ses Lettres sur la liste civile:

« Laissez Versailles à la couronne, ce sera un « hospice de gens de cour, un élégant dépôt de « mendicité. Laissez Versailles à LA NATION, elle « placera dans ses galeries de riches collections, des « musées de tableaux, de statues et d'antiquités.»

On sait trop, maintenant, quel cruel démenti les faits sont venus donner à ces paroles d'une perfide malveillance. Chacun a vu Versailles devenir, entre les mains du roi, après vingt et un millions de dépenses prélevées sur ses revenus, ou, pour mieux dire, sur le fonds même de sa fortune particulière qu'elles ont obérée, tout justement ce que *Timon*

prétendait que LA NATION seule pouvait le faire; et personne n'oubliera que celle-ci, au contraire, représentée par l'étrange gouvernement qui avait usurpé ses droits, s'est empressée de convertir le magnifique palais des Tuileries en un *hospice des invalides civils*, et le Palais-Royal en *caserne*.

Le même auteur demandait avec inquiétude si l'on avait *fait inventaire* du riche mobilier de la Couronne, montant, disait-il, à une valeur de *trente-deux millions*. Cet inventaire fut établi, en effet; il a coûté 60 à 70,000 fr., et l'on peut voir aujourd'hui, par le rapport officiel de M. Mortimer-Ternaux, qu'aux 9,176,000 fr., et non pas 32 millions, dont se composait le matériel constaté en 1832, le roi Louis-Philippe avait ajouté, par ses achats successifs, une valeur additionnelle bien plus considérable.

Qu'est-il resté de toutes ces richesses? Qui s'est chargé d'en faire le récolement au moment de l'occupation du peuple? Répondez, *Timon!*

On a recueilli, aux Tuileries et au Palais-Royal, *vingt-cinq mille kilogrammes* de fragments de glaces et de cristaux, n'ayant plus que la valeur de la matière brute à jeter au creuset; et il en a sans doute été perdu davantage encore en parcelles broyées. Dix tombereaux ont été chargés des débris des plus belles porcelaines de Sèvres. Telle était leur valeur matérielle, qu'on a pu retrouver encore pour plus de vingt mille francs de l'or dont elles étaient ornées. Quant à la valeur artistique, on conçoit qu'elle était immense. Le nombre des pièces de cristaux

de table brisées, s'élève seul à 23,000; celui des pièces de porcelaine excède 45,000!

Les riches tentures des Gobelins et de Beauvais furent impitoyablement trouées, déchiquetées, effilées; les velours et les soieries de Lyon, qui brillaient d'un si bel éclat aux expositions de l'industrie, où elles avaient presque toutes figuré, ont été découpées en lanières pour faire des écharpes, des ceintures, ou discrètement emportées pour de plus utiles usages.

Le palais des Tuileries a cependant été moins maltraité que le Palais-Royal, et surtout que le château de Neuilly, principalement en ce qui touche aux chefs-d'œuvre de nos artistes les plus célèbres. De honteuses mutilations sont à regretter, sans doute; mais beaucoup d'objets précieux y sont restés intacts, ce qui peut s'expliquer par diverses causes. Et d'abord, c'est aux Tuileries que l'invasion populaire a commencé. Calme et paisible au début, elle n'est devenue désordonnée qu'un peu plus tard, et c'est vers le soir qu'elle avait atteint son paroxysme. A ce moment, un agent du gouvernement provisoire est venu prendre le commandement du palais, et il faut reconnaître que son intervention, puissamment aidée par le zèle de plusieurs serviteurs dévoués, a obtenu quelques heureux résultats.

Le Palais-Royal et Neuilly ont été visités le lendemain, et les passions tumultueuses, le pillage et la dévastation, qu'on était parvenu à comprimer le premier jour, ont débordé en plein le second.

Puis, enfin, le peuple considérait les Tuileries comme une propriété de l'État, et les autres palais comme des propriétés particulières du roi; et l'on s'autorisait de ce prétexte, comme s'il eût légitimé tous les excès, tous les vols, toutes les infamies.

J'ai sous les yeux une narration, qui a été présentée comme officielle et véridique, de tout ce qui constitue le *Drame des Tuileries après la révolution du 24 février 1848*: tel est d'ailleurs son titre. Elle me paraît mériter confiance sur quelques points; mais des détails essentiels y sont omis, d'autres ont été atténués ou adoucis. Le rapide tableau que je veux tracer de ces faits dira mieux, sera plus véridique, car j'ai pris soin d'en vérifier l'exactitude.

L'auteur de cette brochure était déjà connu, avant la révolution de février, par une notoriété européenne: c'est le *citoyen* Saint-Amant, négociant en vins, capitaine en 2^e à la 1^{re} légion de la garde nationale, mais aussi l'un de nos plus habiles joueurs d'échecs, rédacteur du *Palamède*, recueil périodique consacré à ce noble jeu, et auquel le roi Louis-Philippe était abonné depuis sa fondation.

Je ne me donnerai pas le facile plaisir de mettre ici le passé de M. Saint-Amant en opposition avec sa conduite récente; de citer, par exemple, en regard de sa profession de foi *républicaine* du 29 mars 1848, au cirque des Champs-Élysées, sa profession de foi *monarchique* du 13 mai 1846, au meeting général des amateurs d'échecs de Wakefield (Yorkshire), et le récit de sa conversation avec le roi Louis-Philippe aux Tuileries, extrait du *Palamède*

de 1847. En faisant abstraction des opinions actuelles de M. Saint-Amant, que je suis loin de partager, et des concessions qu'il a été dans l'obligation d'y faire, je le tiens pour un homme incapable d'autoriser et surtout de commettre une action honteuse; s'il a excusé ou atténué quelques-unes de celles qui ont signalé la présence de la populace aux Tuileries, c'est une nécessité de position dont il faut tenir compte.

M. Saint-Amant fut, dit-il, l'officier de la garde nationale qui prit l'un des bras de M. de Lamartine, l'autre étant appuyé sur le fidèle Bastide, pour conduire du palais Bourbon à l'Hôtel de Ville le plus éloquent des nouveaux dictateurs, après la formation du gouvernement provisoire.

C'est aussi M. Saint-Amant (il l'affirme du moins) qui installa les membres de ce gouvernement dans les salles de l'Hôtel de Ville, où ils purent enfin délibérer, à l'abri de la foule qui affluait de toutes parts.

« On parla des diamants de la couronne, dit-il. « Désigné pour aller sauver ce foyer de richesse, je n'hésitai pas une minute : *je rédigeai ma commission* comme j'avais écrit celle de plusieurs membres du gouvernement provisoire; et quand elle fut en règle et signée par tous, je n'eus plus de prétexte pour différer mon départ. Le commandant Dumoulin me retint cependant, en me disant : — *Je vais me charger du Louvre*, et nous partirons ensemble. — Il m'en coûtait beaucoup de quitter le siège du gouvernement dans des circons-

tances si périlleuses.... — Allez sauver les Tuileries, — me dit Lamartine. Je n'hésitai plus; et lorsque la commission de Dumoulin fut en règle, je partis avec lui, et, en sautant force barricades, nous arrivâmes enfin à nos postes. *Le calme dont jouissait le Louvre* me détermina à insister auprès du *vieux soldat* pour qu'il vint m'introduire au palais des Tuileries, étincelant de toute espèce de feux et de lumières. »

On voit comment se donnaient et se prenaient même alors les commandements. J'examinerai plus tard quels titres les anciens services du *vieux soldat* pouvaient lui donner à celui dont il se gratifia si généreusement lui-même, et qu'on lui laissa exercer si peu de temps. Je serai dans l'obligation de citer aussi l'acte *glorieux* qu'il accomplit aux Tuileries, après y avoir introduit le commandant supérieur et s'y être introduit lui-même.

M. Saint-Amant eut, à ce qu'il paraît, beaucoup de peine à faire reconnaître et respecter sa mission, malgré la précaution prise par le citoyen Dumoulin de le proclamer gouverneur à son tambour. — « Nous en avons vu des milliers, — s'écriaient en chorus des voix peu disposées à se soumettre à l'ordre. »

Des postes s'étaient établis spontanément, mais isolément l'un de l'autre, et sur tous les points. Comme ils ne se reliaient entre eux par aucune autorité centrale, la tâche du commandant supérieur était d'un accomplissement difficile. Il lui fallait d'abord se faire admettre par *quarante-six* réunions

différentes d'hommes armés, n'obéissant qu'à elles-mêmes, et s'étant organisées démocratiquement : c'est-à-dire que chacun se croyait en droit d'y commander. Arrivant seul, M. Saint-Amant ne put s'installer qu'à l'aide des plus étranges concessions : certains de ces postes *permanents*, car ils n'étaient pas quotidiennement relevés, ne le laissèrent pénétrer dans leur intérieur qu'après plusieurs jours de négociations. Quelle discipline exemplaire !

M. Saint-Amant se loue beaucoup de l'utile concours de M. Gally, régisseur en second du palais des Tuileries, dont le zèle et l'infatigable dévouement s'étaient employés, dès le début, à préserver cette magnifique résidence royale des désastres qu'il lui était possible de conjurer. Sans action sur une foule tumultueuse, qui pouvait le traiter en ennemi ; sans moyens énergiques de résistance à ses excès, n'ayant à ses ordres qu'un trop petit nombre de serviteurs disposés à les exécuter, l'influence de M. Gally, pour empêcher le mal, fut nécessairement très-limitée jusqu'au moment où l'arrivée du commandant, nommé par le gouvernement provisoire, vint lui prêter quelque appui.

Le feu était surtout à craindre. M. Saint-Amant eut l'heureuse idée de faire venir des pompiers et des pompes. Outre le secours matériel de leur spécialité, ils formaient au moins un petit centre de braves soldats. Leur assistance fut utile pour modérer ou pour éteindre les feux de bivouac de l'extérieur, alimentés par les meubles brisés, et ceux des cheminées, bourrées outre mesure. Des ten-

tatives d'incendie avaient été faites dans la salle de spectacle, où les débris des décors, amoncelés sur la scène, se trouvaient mêlés à des matières inflammables. Ce malheur du moins fut prévenu ; si je suis bien informé, il le fut une fois, entre autres, par la vigilance personnelle de M. Gally.

Selon l'auteur de la brochure, les désordres des Tuileries seraient principalement dus à la négligence des 2^e et 11^e légions de la garde nationale, qui, se trouvant en force aux abords du palais, s'abstinrent d'y pénétrer pour l'occuper. Le récit que fait M. de Verbois, trésorier de la couronne, dans une note récente sur l'affaire des diamants, qui n'a reçu qu'une publicité très-restreinte, porte, au contraire, que *les envahisseurs de la résidence royale, y arrivant par le guichet de l'Échelle*, au moment où M. le duc de Nemours et les princesses *venaient de s'engager sous le pavillon de l'Horloge, se composaient d'un bataillon de garde nationale, ayant derrière des hommes en blouse emboltant parfaitement le pas, mais ne manifestant point d'intentions hostiles. Quelques femmes armées étaient avec eux ; elles montraient une grande exaspération. L'une d'elles, brandissant une épée, criait Vive la république ! à en perdre la respiration.*

La garde nationale pénétra donc la première aux Tuileries ; mais, au lieu de prendre les dispositions nécessaires pour préserver le palais, les soldats-citoyens, cédant probablement à un mouvement de curiosité, s'empressèrent de rompre les rangs, comme cela arrive toujours en pareil cas, pour

parcourir les appartements que venait de quitter la famille royale.

Pendant une heure, il n'y eut pas de pillage : on se contenta de regarder. A chaque velléité douteuse, il suffisait de quelques âmes honnêtes pour l'empêcher.

Cette retenue ne faisait pas le compte des meneurs. Il leur fallait du désordre, et surtout la complète dévastation de ce séjour des rois, ce qui, dans leur pensée, mettrait un obstacle de plus au retour de la royauté. En pareil cas, le meilleur stimulant est l'ivresse. C'est donc à l'ivresse qu'ils poussèrent d'abord le peuple pour l'entraîner ensuite au pillage. Le cri « Aux caves ! » se fit entendre, et trouva un trop facile écho.

Beaucoup de gens, qui ne se décideraient pas à prendre votre bourse, boivent sans scrupule votre vin. Il y a spoliation dans les deux cas ; mais on se fait aisément illusion dans le dernier, quand surtout le propriétaire est un roi dépossédé par le peuple SOUVERAIN. Celui-ci se croit un incontestable droit sur les provisions de son ancien mandataire. L'ivresse, d'ailleurs, élargit les consciences ; elle aveugle ou étouffe les penchants honnêtes, et développe les plus mauvais instincts.

On descendit donc aux caves, on envahit les cuisines, et l'on usa largement de tout ce qu'on put prendre. On estima à près de 200,000 fr. la valeur des conserves qui furent gaspillées ou perdues. Les fureteurs découvrirent, dans les appartements du prince de Joinville, deux barils de rhum qu'il avait

apportés de ses voyages, et qu'il n'avait pas voulu livrer au sommelier du roi.

L'effet de ces libations immodérées fut terrible. A partir de ce moment, les plus retenus devinrent tapageurs, et les forcenés, les *malotrus*, comme les nomme M. Saint-Amant, se livrèrent à de déplorables actions. Contenus, quant au pillage, par la foule qui obstruait les grands appartements, où ils se contentèrent de casser et de briser, ils se répandirent dans les parties intérieures du palais, et volèrent impunément tout ce qui leur tomba sous la main. « Les serviteurs, dans leurs appartements « retirés, ont été beaucoup plus maltraités que les « maîtres. » Et, en effet, l'état des pertes éprouvées par les personnes attachées au roi, à la reine, aux princes aux princesses, s'élève à l'énorme somme de plus de 500,000 fr.

Pour faciliter l'exécution de leurs méfaits, les maraudeurs s'étaient élancés dans la tour de l'Horloge, et les marteaux qui frappent l'heure étaient devenus, entre leurs mains, de redoutables instruments de fracture. Sous le vestibule de cette tour, un de ces brigands avait été fusillé par quelques hommes du peuple, indignés eux-mêmes de sa conduite ; les mots ! « MORT AUX VOLEURS » inscrits par eux sur les murs, appuyés de l'exemple fourni par cet acte rigoureux de justice expéditive, imposèrent aux moins audacieux.

D'autres mesures ne furent pas sans efficacité. On établit, au bas des escaliers donnant sur la cour, des postes de vérification qui ne laissaient rien

emporter d'apparent, mais qui se contentaient de faire restituer les dépouilles sans s'attaquer aux pillards, devenus d'ailleurs trop nombreux pour être recherchés. De ce côté, le désordre ne profita donc qu'aux filous adroits, porteurs d'objets faciles à dissimuler ; les plus habiles sortirent du palais par le jardin, dont les portes avaient été forcées, et où nulle police n'était établie.

La justice a déjà maintes fois sévi contre les auteurs de ces déprédations que le hasard a fait tomber entre ses mains, et chaque jour on en découvre encore de nouveaux. Mais le plus grand nombre échappera malheureusement au juste châtiment de ses crimes, à la honte éternelle de ceux qui les ont excités.

Les pillards n'épargnèrent pas même les combles. On y voyait des femmes, échangeant leurs ales vêtements pour des robes de soie ou de dentelle ; des hommes en blouses, plaçant dessous des habits noirs ou une livrée brillante ; d'autres, remplissant leurs poches de brocards ou de franges d'or ; et des bandes de rideaux ou des torsades faisaient l'office de ceintures.

On parvint, le lendemain, à mettre un peu d'ordre dans la marche des visiteurs, introduits entre deux lignes de gardes, et défilant depuis la porte de la chapelle jusqu'au pavillon de Flore.

« Pour dernier spectacle, s'était établie sous l'ancien vestibule du roi une déesse de la Liberté, trônant, la pique en main, dans l'immobilité d'une statue, sur des monceaux de vêtements,

« produit des restitutions forcées. » Cette femme, qui servait à la fois de vivandière et de déesse, resta pendant trois jours et trois nuits à la disposition de la garnison.

Cependant, une fois que les promenades de la multitude eurent cessé, on s'occupa de retrouver, parmi les effets dispersés ou arrêtés au passage, ceux qui pouvaient appartenir aux serviteurs pillés. Une exposition, organisée par M. Gally, eut lieu sur le théâtre pendant huit jours, et chacun put aller, à cette espèce de morgue mobilière, rechercher et reprendre son bien.

Les objets précieux appartenant à la Couronne, tels que l'argenterie, dont la valeur s'élevait à plus de trois millions, sur lesquels il en manquait à peine, selon M. Saint-Amant, pour une dizaine de mille francs, l'or et les bijoux, furent mis à part, et expédiés à la Monnaie ou au Trésor public, dans des fourgons.

Parmi les objets préservés, on remarquait un service en vermeil de cinquante couverts, provenant de Napoléon. C'est tout ce qu'on peut voir de plus riche et de plus brillant.

Quelques jeunes élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr, de ces belles natures qu'on trouve toujours prêtes à concourir aux actes honorables et dévoués, avaient accepté la tâche pénible de rechercher ce qui restait de précieux. On visitait les meubles non fracturés, et ce qu'ils contenaient était recueilli dans des paniers.

« Penser à rédiger des procès-verbaux réguliers

« eût été perdre un temps qui pouvait se bien mieux employer, dit M. Saint-Amant. Les garants que j'employai toujours, en guise de cire et de cachets, « étaient les mains pures et loyales des élèves de l'École polytechnique. Personne ne les suspectera assurément. »

Je ne voudrais pas jurer que M. de Cormenin, si formaliste à l'égard des inventaires de remise du mobilier de la Couronné, quand il s'agissait de la responsabilité du roi Louis-Philippe, se relâchant de sa rigueur, n'eût trouvé qu'on avait agi dans cette circonstance d'une manière très-convenable, et que ces mesures expéditives n'eussent obtenu sa complète approbation.

Le commandant supérieur du gouvernement provisoire revendique le mérite d'avoir conservé à la France les tableaux de prix qui ont échappé à la dévastation générale du mobilier des Tuileries. C'est lui, dit-il, qui provoqua près du ministre de l'intérieur la mesure de les transporter au Louvre par la porte qui communique à la grande galerie, soin confié d'abord à MM. Mérimée et Léon de Laborde, puis à M. Cavé. M. Chalons d'Argé, accrédité par M. Andryane pour les objets d'art, a rendu aussi d'importants services pour la conservation des choses précieuses.

Le peuple, s'étant d'abord répandu dans les appartements qui touchent au pavillon de Flore, n'arriva que plus tard au pavillon de Marsan. Le rez-de-chaussée, qu'occupait madame la duchesse d'Orléans, reçut de nombreux visiteurs; mais la

foule s'arrêta, à la simple parole d'un serviteur fidèle et dévoué, devant la portion de ce rez-de-chaussée qu'avait habité personnellement le feu prince royal.

— « Citoyens, leur dit-il, ce sont les appartements de l'infortuné prince. Sa veuve y venait pleurer tous les jours. Ils sont tendus en noir comme un sépulcre; respectez-les, je vous en conjure! » — Son vœu fut exaucé, grâce à l'intervention de quelques citoyens honnêtes, notamment de M. Favre, ancien élève de l'École polytechnique, et de M. Legentil, lieutenant de la 2^e légion, qui prirent le commandement d'un poste consacré à la garde de cette portion du palais.

Les appartemens du prince royal sont donc restés intacts et exempts de toute profanation. Ce lieu, consacré depuis huit ans aux tendres souvenirs d'une éternelle douleur, n'a changé ni de destination ni d'aspect. Tout y est encore dans le même état qu'au moment de la mort de celui que la France entière a pleuré.

Quant aux appartements de madame la duchesse, son argenterie, ses bijoux, ses papiers, furent portés au ministère des finances; on respecta les belles toiles qui garnissaient la salle à manger; le restant du mobilier a subi les altérations inévitables occasionnées par l'habitation du commandant supérieur provisoire, qui vint s'y loger avec sa famille.

Les appartements de M. le duc de Nemours, situés à l'étage au-dessus, n'ont éprouvé que peu de

dégradations. Je ne puis mieux faire, pour les dépeindre, que de laisser parler l'auteur de la brochure :

« L'appartement au-dessus est celui de M. le duc de Nemours : il étincelle de l'éclat de la jeunesse et de la fraîcheur. Louis-Philippe, qui devait le payer, car il ne l'est pas encore, passerait pour un prodige, à interdire si toutes ses opérations portaient un pareil cachet. Rien n'a été épargné pour les décors, où tout est soie et or. On ne peut certainement rien rêver de plus élégant et de plus riche à la fois que le salon de la duchesse. Quelles glaces ! quel plafond ! De quelque côté que les yeux se tournent, ils sont éblouis, et l'extase est permise : la divinité seule est absente du temple. Nous avons été assez heureux pour refouler les dévastateurs dans la pièce à côté ; et encore aucun des plus beaux meubles n'y est tombé victime. Toutes les glaces, les riches tentures ont été épargnées. En général, la toilette et les objets particuliers des propriétaires n'ont pas trop souffert dans cette riche habitation. »

J'ai cédé à la satisfaction de parler d'abord de quelques mesures conservatrices, au milieu du grand désastre matériel qui a coïncidé d'une manière si fatale avec nos désastres politiques. Je suis forcé de revenir maintenant sur des détails d'un pénible intérêt : sur les actes de destruction et de vandalisme dont les appartements du roi, ceux de Sa Majesté la reine et de S. A. R. madame Adélaïde ont été le théâtre.

En arrivant au premier étage, la foule gagna précipitamment la salle du Trône et celle des Maréchaux. Arraché et précipité par la fenêtre, le trône fut porté à bras sur la place de la Bastille et brûlé au pied de la colonne de Juillet, élevée en commémoration des événements glorieux qui l'avaient fondé. Le dais était trop élevé pour qu'on pût l'atteindre alors : aucune échelle n'était assez longue ; mais lorsque, plus tard, les tapissiers vinrent pour l'enlever, les *blessés* ou les malades de février, qui occupaient le salon, se jetèrent dessus, et s'en partagèrent les morceaux pour faire des calottes de velours rouge. Quant aux franges et aux torsades d'or, on ne dit pas ce qu'elles devinrent ; mais il est facile de le deviner.

Des coups de fusil furent tirés sur les portraits des maréchaux Soult et Bugeaud. Les toiles furent ensuite lacérées, et l'on écrivit au-dessous de leurs noms les mots de : *Traître à la patrie ; Mis à mort pour ses crimes* ; inscriptions stupides sans doute, mais honteuses aussi pour les misérables qui ont eu l'infamie de les tracer. Faut-il donc que le plus illustre des lieutenants de l'empereur aille en Angleterre pour recevoir, d'un peuple dont il a si souvent combattu les armées avec succès, le juste hommage dû à sa vieille gloire et aux lauriers dont son front est orné ? La populace de Paris n'aurait-elle que l'insulte et l'outrage à décerner pour récompense aux célébrités de notre armée ?

Quelques dégradations, d'une nature moins grave, furent faites aux portraits des maréchaux Sébastiani,

Grouchy, Maison, et aux bustes qui décorent ce magnifique panthéon militaire. Elles seront facilement réparées.

Les étages supérieurs furent fouillés avec soin. On savait sans doute que six cents fusils étaient déposés près de l'horloge. Ils disparurent promptement.

Une autre bande s'introduisit au rez-de-chaussée. L'appartement que le roi avait fait arranger, à grands frais, pour madame la princesse Adélaïde, reçut sa première visite. On ne respecta pas le deuil dont il était encore rempli. Le tableau d'Alfred Johannot, représentant Louis-Philippe au moment où il sauve la vie du courrier Vernet par une saignée, noble et touchante action que le prix Montyon était venu récompenser sur le trône de France, fut percé à coups de baïonnettes, comme si toute vertu était un crime aux yeux des héros de l'émeute.

De l'autre côté du vestibule, dans le salon des aides de camp, se trouvaient des portraits de famille peints par nos célébrités modernes. Ceux du roi des Belges et du duc d'Aumale furent impitoyablement déchirés. On respecta les princesses, le duc de Wurtemberg et le prince de Joinville, peint en élève de marine.

Le cabinet du roi, qui vient ensuite, rappelait encore par ses décorations le souvenir de Napoléon. Le secrétaire en érable et à cylindre avait été celui du grand empereur; Louis-Philippe y avait travaillé toute la matinée, et c'était à cette place qu'après avoir signé son abdication, il avait donné l'ordre

de faire retirer les troupes, et de ne pas tirer sur le peuple.

Le secrétaire fut fouillé et refouillé de main de maître. On y trouva, dit-on, vingt-cinq mille francs en or que ce roi, signalé comme un avare, n'avait pas même songé à emporter pour les besoins de son voyage! Les bandits qui se partageaient la somme auraient répondu aux gens honnêtes venus là par hasard, et qui voulaient s'y opposer : — « *L'argent n'a point de maître; il ne se reconnaît pas.* »

Quant aux portefeuilles dont il a été tant parlé, ils ne contenaient que des papiers de famille, des pièces diplomatiques et des correspondances privées. Un misérable les vendit au gouvernement provisoire, et prit sans doute la précaution de se les faire payer d'avance. Le portefeuille auquel le roi attachait le plus d'importance était probablement celui que S. M. avait sous le bras, au moment de monter en voiture sur la place de la Concorde, et dont le citoyen Crémieux avait vainement voulu le débarrasser, ainsi qu'on l'a vu par la lettre si accablante pour ce citoyen qu'a publiée le digne et brave général Friant. Mais ce portefeuille ne contenait que des papiers personnels à S. M.

Le portrait du duc de Nemours, qui décorait le cabinet du roi, devint la proie des dévastateurs.

Le cabinet de toilette de S. M., la pièce intermédiaire qui précède la chambre à coucher, et cette chambre elle-même, eurent peu à souffrir. Le mobilier antique et de bon goût qui les décore fut gé-

néralement trouvé d'une grande simplicité. Le lit du roi et de la reine, couvert d'un seul sommier en crin, sous lequel, du côté de S. M. la reine seulement, est placé un matelas en laine, étonna plus d'un curieux, qui ne s'en serait pas contenté pour son propre usage.

Les appartements de la reine, qui viennent ensuite, n'ont pas été aussi bien traités. On respecta le cabinet de toilette, et les souvenirs des victoires d'Anvers et de Saint-Jean d'Ulloa, dont il était décoré; mais l'oratoire, construit dans l'ancien atelier de la princesse Marie, probablement à cause de sa nouvelle destination, ne put trouver grâce devant les Vandales du 24 février.

Ce pieux réduit, dans le style gothique, était orné des œuvres de cette charmante artiste, qu'un sort fatal ravit si prématurément à sa noble famille dont elle faisait la joie et l'orgueil, au jeune fils qui n'a pu connaître sa mère, à l'art des Phidias, des Praxitèle, dans lequel ses premiers essais lui avaient acquis de l'illustration. On y voyait divers modèles de sa belle statue de Jeanne d'Arc, sous toutes ses formes; les anges qu'elle se plaisait à tailler dans le marbre. La brutalité de ces misérables méconnut tout ce que ces souvenirs de famille avaient de sacré. L'autel fut renversé, et ils brisèrent les bras de l'ange invocateur, que S. M. la reine avait destiné à décorer la chapelle Saint-Ferdinand, à Sablonville.

Par une tardive réparation, les débris furent recueillis, grâce aux soins d'un modeste artiste qui

s'en constitua spécialement le gardien; et l'inscription de *Respect aux arts!* tracée sur la porte du sanctuaire, vint attester plutôt que conjurer une indigne violation.

Les appartements de la princesse Clémentine, du prince de Saxe-Cobourg et de leurs enfants souffrirent peu; mais il n'en a pas été de même de ceux du prince de Joinville, malgré la popularité dont il jouissait à si juste titre. Les cartes marines, les ouvrages d'hydrographie qui en faisaient le plus bel ornement, et qui n'étaient d'aucun prix pour ces bandits, ont été indignement lacérés. Peut-être ces excès sont-ils dus à la découverte du rhum et à l'ivresse furieuse qu'elle a produite.

Aux grands appartements du premier, le désastre fut considérable. J'ai déjà parlé des draperies, des rideaux, des tentures arrachés partout, déchirés, souillés ou volés; des portraits représentant des membres de la famille royale, et surtout ceux du roi, indignement outragés et détruits.

La fureur des destructeurs s'acharna plus particulièrement à deux monuments remarquables.

La statue en bronze du roi, presque de grandeur naturelle, décorait le grand salon de famille. On se précipita sur elle, on sépara la tête du tronc; et celui-ci, lancé dans un immense brasier, n'offrit bientôt plus que d'informes débris.

Au milieu de la belle galerie que le roi a fait bâtir, de ses deniers, sur l'emplacement de l'ancienne terrasse conduisant de la salle des Maréchaux à la chapelle, du côté du jardin, et qui porte le nom

de *Louis-Philippe*, on a construit une de ces cheminées de grand style, telle que l'exigeait l'immense pièce dont elle fait l'un des principaux ornements. Au-dessus de cette cheminée monumentale se trouve le plâtre du magnifique bas-relief qui devait être exécuté plus tard en marbre, et qui représente l'une des scènes les plus mémorables de la vie du roi. C'est son trajet à travers les barricades, le 31 juillet 1830, au milieu du peuple et de la garde nationale qui le saluaient de leurs acclamations quand il se rendit à l'Hôtel de Ville, où il fut proclamé lieutenant général du royaume. Louis-Philippe y est représenté à cheval, presque de grandeur naturelle, le chapeau à la main, tournant la tête vers le spectateur.

Quelques misérables, parodiant lâchement Lecomte et Alibaud, car cette fois le régicide *en effigie* n'offrait pas l'ombre d'un danger, ont percé de leurs balles la noble et belle figure du roi. Celui qui donna le signal et l'exemple de cette ignoble mutilation a eu la mauvaise pensée de léguer son nom à l'histoire contemporaine. Il faut sans doute avoir le courage de son opinion, mais ce courage ne devrait jamais aller jusqu'au cynisme.

Parmi les inscriptions révolutionnaires qui salissent en ce moment encore ce bas-relief, et dont l'une contient une outrageante injure pour le roi, je copie ci-après celle qui se trouve placée sur la fesse du cheval, noble et digne place, convenablement choisie de tout point :

Dumoulin,
Je lui ai f...
Le 1^{er} cou.

Au-dessous se trouve la signature, formée d'un groupe de lettres entrelacées, où l'on distingue les initiales J. B. D. se terminant en paraphe.

J'ai dû abrégé un mot grossier, par respect pour le lecteur; mais, fidèle narrateur, j'ai conservé l'abréviation volontaire ou accidentelle du mot qui termine la troisième ligne, où il ne paraît pas possible qu'une lettre ait été effacée. Les caractères sont d'ailleurs tracés avec beaucoup de netteté.

Il suffit d'attacher de pareils actes au pilori de l'histoire pour infliger à leurs auteurs le juste châtement qu'ils méritent.

Ce n'est pas sans motifs sérieux que j'accuse les chefs des sociétés secrètes d'avoir poussé le peuple au pillage, à la dévastation, à l'incendie des résidences royales. Cette atroce pensée avait un but profond, qui s'est révélé dans plus d'un de leurs discours.

« A quoi servent tous ces amas de pierres sculptées? » me disait l'un de leurs coryphées, admis depuis dans l'édilité parisienne avec huit mille francs de traitement : « Je voudrais voir tous ces édifices rasés, et le terrain sur lequel ils sont assis cultivé en haricots ou en pommes de terre. Voilà du moins un emploi utile! — Et les musées? — Les musées également. Tout cela ne sert qu'à tyranniser et appauvrir le peuple. »

Mais, voici quelque chose de plus direct, de plus formel. Lorsque l'incendie menaça le palais des Tuileries, un officier de pompiers vint prévenir Caussidière et lui demander ses ordres. Le nouveau préfet de police répondit, dans ce langage grossier qui était à son usage :

« Qu'est-ce que ça me f... à moi!... Laissez-les brûler. Il n'y aura plus à Paris de repaire à ty-
« rans. »

V.

L'hôtel des Invalides civils. — Le garçon lampiste. — L'autographe du prince de Joinville. — Détails sur le mobilier de la couronne.

Sans prétendre me constituer l'apologiste des hommes qui ont occupé les Tuileries pendant treize jours, je reconnaitrai néanmoins que, sous leur régime, il s'y est passé moins de choses fâcheuses qu'on ne l'a dit et qu'on aurait pu le craindre. Les plus turbulents furent expulsés dès le début par leurs camarades, qu'ils auraient pu compromettre, ou bien ils se retirèrent d'eux-mêmes. Le prétendu bal aux Vésuviennes dont parle M. Chenu n'a jamais eu lieu, et aucune orgie scandaleuse ne peut être reprochée aux derniers de ces gardiens.

Le nombre des postes, qui était d'abord de quarante-six, et dont l'effectif formait alors environ cinq à six cents hommes, se réduisit successivement jusqu'au chiffre de seize, formant un nombre total de deux cent quatre-vingt et un hommes. En voici le détail, tel qu'il existait à la date du 6 mars, veille du jour où ils remirent le service à la garde nationale, qui, je dois le rappeler, n'était pas venue le réclamer

au moment où son intervention eût été le plus efficace, mais non pas sans quelque danger.

1° Le Pont-Tournant, au bout du jardin...	30 hommes.
2° Le guichet de la rue de l'Échelle.....	44
3° La Régie.....	5
4° Pavillon du comte de Paris.....	10
5° Le Théâtre.....	22
6° N° 8, entre le Théâtre et l'Horloge.....	26
7° N° 8 bis, au delà du n° 8.....	14
8° Pavillon de l'Horloge, à droite.....	8
9° Idem à gauche.....	10
10° Appartements du duc de Saxe-Cobourg.	12
11° Idem de la princesse Clémentine.	8
12° Pavillon de la Reine.....	10
13° Salon de stuc.....	25
14° Salon des aides de camp (la <i>Fraternité</i>)..	36
15° Appartements de madame Adélaïde.....	15
16° Auprès de l'état-major du commandant.	6

Total..... 281 hommes.

Plusieurs de ces hommes portaient la croix de Juillet, et quelques-uns celle de la Légion d'honneur. Ils formaient d'ailleurs, quant à leurs professions, une réunion des plus bizarres. On y comptait des marchands de curiosités, des ébénistes, des peintres, des serruriers, des vendeurs de contremarques, quelques commis aux écritures, des horlogers, des escamoteurs, des casseurs de cailloux, des charcutiers, des vitriers, des vidangeurs, des équarrisseurs, des cambreurs, des miroitiers, des crieurs de journaux, des récureurs d'égouts, des maçons, des couvreurs, des charpentiers, des cordonniers, des tailleurs, des typographes, des cuisin-

niers, des coiffeurs, des destructeurs de rats, des éleveurs d'asticots, etc.

Le poste du pavillon du comte de Paris était en grande partie composé de serviteurs de la famille royale, dont le dévouement s'était consacré à cette œuvre de conservation, et l'on doit regretter que le nombre n'en ait pas été plus considérable.

La nourriture des hommes de ces différents postes était assurée à raison d'une fourniture quotidienne d'un kilogramme de viande, d'un kilogramme de pain et d'un litre de vin pour chacun d'eux.

Le remplacement de ces forces irrégulières par la milice citoyenne ne se fit pas sans quelques difficultés; il y eut un moment où l'on put craindre une sanglante collision. Un grand nombre de ces hommes entrèrent plus tard dans les gardes du corps de Caussidière, sous le commandement du trop célèbre Pornin.

Les surveillants et adjudants du palais reprurent alors leur service, qui était indispensable, dans le jardin surtout.

La résolution d'affecter les Tuileries aux *Invalides civils*, comme on voulut bien les appeler, paraît avoir été prise dès le 26 février, jour où les premiers malades y arrivèrent. On les plaça d'abord dans une salle provisoire; mais le surlendemain, les plus grands salons du palais, depuis la salle des maréchaux jusqu'au pavillon de Flore, furent disposés pour recevoir cent lits qu'on fit venir de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Il y eut, dit-on, dans cette mesure une pensée de conservation autant qu'une pensée démocratique. On savait tous les désordres dont les Tuileries avaient été le théâtre; on voulait en éviter de nouveaux, et peut-être ce résultat fut-il atteint par l'inscription assez ridicule, et parfaitement inexacte du reste, dont cette portion du palais fut ornée.

Et en effet, on sait très-bien aujourd'hui à quoi se réduit le nombre des véritables *blessés de février*, à plus forte raison celui des *invalides*. Dans les premiers jours, une foule considérable se présenta pour occuper les places consacrées aux *héros* malheureux de ces déplorables journées; mais les blessures y étaient rares, et la plupart des patients étaient atteints des affections les plus étrangères aux événements qui venaient de se passer. Il s'y trouvait beaucoup de maladies honteuses, ou de maladies chroniques qu'on était jaloux de faire traiter dans un palais, au milieu des restes d'une magnificence qui n'avait pas totalement disparu.

Malgré le petit nombre des engagements, et par conséquent des blessés qui se trouvèrent dans les rangs du peuple, il vint donc une grande affluence de prétendants, et l'on se fit plus tard un titre des soins reçus dans cet hospice tout spécial, pour aller à la commission des récompenses nationales, concurrentement avec les malfaiteurs dont j'ai parlé, punis par la justice pour des crimes auxquels la politique était complètement étrangère, se présenter comme les martyrs de la liberté.

Ces hôtes étranges furent somptueusement traités

dans le palais des rois, et ceux qui y sont décédés ont eu des funérailles de maréchaux. Les mêmes honneurs accompagnèrent les dépouilles mortelles de tous les malades qui succombèrent, quelle que fût leur maladie. L'anecdote suivante, dont l'exactitude m'a été affirmée, contient, à cet égard, de curieux détails.

Un garçon lampiste, dont je pourrais dire le nom, avait reçu un léger coup de baïonnette à l'épaule gauche; le chirurgien chargé de lui donner des soins n'attachait que peu d'importance à cette égratignure, qu'il croyait devoir se fermer au bout de quelques jours. Cependant la plaie restait stationnaire; le malade s'affaiblissait, refusait toute espèce de nourriture, chose étrange, et c'était avec une extrême difficulté qu'il parvenait à digérer quelques bouillons.

Le docteur pensa qu'il y avait là quelque chose d'extraordinaire, quelque mal caché que le sujet refusait de lui avouer. À toutes ses questions, à toutes ses instances, le patient répondait qu'il n'avait d'autre mal que sa blessure.

Enfin, au bout d'une quinzaine de jours, le malade succomba à la suite d'une suffocation, et le docteur, avant de livrer le corps à M. Gannal, voulut en faire l'autopsie, comptant bien découvrir quelques-unes de ces mystérieuses lésions dont la description élargit le cercle de la science.

Il trouva effectivement le pylore presque entièrement bouché.... par un gros diamant, monté à pointes et à fleurons, que le lampiste n'avait pas

eu le temps d'isoler de sa garniture et qu'il avait avalé précipitamment, pour soustraire son larcin à tous les regards. « Ah ! s'écria le chirurgien dans « son enthousiasme scientifique, je savais bien « qu'il devait y avoir là quelque chose d'anormal ! »

On recommanda le secret; les malins dirent que la blessure s'était compliquée de *la pierre*, et cette *victime de février* fut conduite à Saint-Germain l'Auxerrois, en passant sous l'arc de triomphe du Carrousel, avec les honneurs militaires que ces héros se prodiguaient entre eux.

Les malades de février continuèrent à occuper les Tuileries jusqu'au 21 juin 1848, jour où l'on évacua ceux qui n'étaient point encore totalement guéris sur la maison de santé du docteur Dubois. Ils étaient en pleine convalescence, puisqu'ils purent s'y rendre à pied.

Quatre jours plus tard, leurs places aux Tuileries échurent aux blessés de juin, qui y restèrent jusqu'aux premiers jours de septembre, après quoi on les transféra à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

Les Tuileries servirent donc d'asile, de splendide hospice aux sectaires qui s'étaient levés pour, et aux braves gens qui avaient combattu contre la république pur sang des hommes de février, c'est-à-dire aux simples démocrates comme aux farouches démagogues qui voulaient nous gratifier de la SOCIALE.

Depuis que ces témoins vivants de nos discordes civiles ont évacué le palais, on s'est efforcé d'effacer, autant que possible, les traces funestes qu'y

avait laissées la tourmente révolutionnaire. La tâche était laborieuse, mais les soins vigilants qui y ont été apportés ne sont point restés infructueux. Les travaux effectués pour approprier les Tuileries à l'exposition de peinture, en 1849, n'ont pas été sans efficacité pour la restauration, incomplète pourtant, que tant de dévastations avaient rendue nécessaire. Néanmoins, les choses sont actuellement dans un état tel, que le palais, en y apportant un mobilier convenable et les tentures dont il est dépourvu, serait promptement rendu habitable; et si mes vœux pouvaient y contribuer, son attristante solitude aurait bientôt cessé.

Ce que je vais raconter n'a aucun rapport direct avec les invalides civils des Tuileries; mais sa place se trouve marquée à la suite des détails qui les concernent, puisque c'est du médecin qui était de service près de ces malades, le jour où le fait s'est passé, que j'en tiens le récit.

Vers le milieu du mois de juin, ce médecin fut prévenu qu'une dame demandait à lui parler en secret; il s'empressa de la faire introduire dans le cabinet du palais où il donnait ses audiences particulières.

— « Docteur, lui dit-elle, je vous sais un homme « d'honneur et d'excellents sentiments. Veuillez « me promettre le secret sur la démarche que je « fais auprès de vous; promettez-moi aussi d'acquiescer favorablement la demande que j'ai à vous « adresser, qui ne peut en rien vous compromettre. » — Le docteur s'inclina en signe de consen-

tement, comme doit faire en pareil cas tout galant et courtois chevalier.

— « Je suis ancienne dame d'honneur d'une de ces infortunées princesses qui gémissent actuellement dans l'exil, et j'ai le plus impérieux désir de revoir encore une fois le salon où, chaque soir, elles se réunissaient pour travailler en famille auprès de leur auguste mère, la reine des Français; autour d'une table ronde où chacune d'elles avait son tiroir.

« Ces tiroirs sont vides, sans nul doute; ce n'est donc pas de ce qu'ils contenaient que je suis inquiète; mais je voudrais m'assurer si le dessus de la table porte encore les traces d'une circonstance au souvenir de laquelle j'attache un bien grand prix! »

Le docteur s'inclina de nouveau, et se hâta de satisfaire à cette singulière demande, en conduisant madame D*** dans le salon où elle désirait entrer : mais il fut bien autrement surpris quand il eut reconnu les traces, parfaitement intactes, dont la recherche excitait une si vive sollicitude.

Il apprit alors qu'un soir, peu de temps avant le dernier départ du prince de Joinville pour l'Algérie, cette dame assistait à la réunion habituelle de la famille royale, et que Sa Majesté la reine y donnait en travaillant, à ses augustes belles-filles, quelques-uns de ces conseils inspirés par son cœur maternel sur les soins dont il fallait entourer leurs jeunes enfants, et sur leurs affaires domestiques.

Toutes l'écoutaient attentivement, avec la déférence et le respect dus à ces discours empreints de la plus touchante bonté.

M. le prince de Joinville, qui se trouvait assis à côté de la princesse Juanita, son épouse, prêtait également une grande attention à ces paroles, qui l'avaient d'autant plus frappé qu'il s'agissait de ses enfants. Il s'était emparé d'une paire de ciseaux, avec la pointe desquels sa main traça instinctivement quelques lignes sur le bord en acajou qui encadrait le tapis vert de la table. Il s'agissait précisément de vérifier si ces lignes avaient été conservées.

Elles se retrouvèrent parfaitement intactes à la place indiquée, portant d'ailleurs en elles-mêmes une infaillible sauvegarde, qui avait dû les préserver, ainsi que la table entière, de toute mutilation de la part des envahisseurs du palais. C'était le premier couplet de la Marseillaise : « *Allons enfants de la patrie,* » que M. le prince de Joinville, préoccupé de ce qu'on disait de ses enfants, avait écrit sur ce rebord tout en écoutant son auguste mère.

— « Voyez, docteur, s'écria madame D***, quelle éclatante manifestation des sentiments patriotiques de ce bon prince, qui s'est si noblement conduit à Alger, ainsi que son frère le duc d'Angoulême, quand ils apprirent les funestes événements qui les précipitaient des marches du trône! De grâce, permettez-moi d'enlever la feuille d'acajou qui porte cette inscription, autographe

« précieux pour tous ceux dont le dévouement à cette vénérable famille survit aux désastres qui l'ont frappée! »

Le docteur eut toutes les peines du monde à faire comprendre à sa noble interlocutrice, qui s'était munie des instruments nécessaires à l'accomplissement de son projet, qu'il ne pouvait se prêter à cette pieuse soustraction, et que c'était à d'autres que lui qu'elle devait s'adresser si elle tenait absolument à enlever l'inscription, si curieuse d'ailleurs, à la recherche de laquelle elle s'était mise avec tant d'ardeur.

Cette dame craignit sans doute de se compromettre sans succès, ou peut-être ses démarches furent-elles infructueuses, car je me suis assuré que la table de travail de la reine est restée, jusqu'après l'entière évacuation du palais par les malades de juin, dans l'état où elle se trouvait au moment de la scène singulière que je viens de raconter. Le couplet de la *Marseillaise*, tracé sur le bord, a été effacé par l'un des ouvriers chargés de mettre en état les meubles restés à peu près intacts dans cette partie des appartements. Cet ouvrier a très-probablement ignoré qu'il détruisait l'un des plus rares autographes que jamais une main princière ait écrits.

J'aurais voulu pouvoir réunir les éléments d'une évaluation, offrant quelque exactitude, des pertes mobilières que la révolution de février 1848 a fait éprouver au roi Louis-Philippe, au détriment de sa fortune particulière; mais les éléments d'un sem-

blable travail n'existent même pas encore en ce moment d'une manière certaine. Ces pertes ont à la fois porté sur les objets appartenant spécialement au *domaine privé*, et sur d'autres dépendant de la *liste civile*. Ceux-ci comprenaient d'ailleurs des produits d'améliorations ou d'augmentations opérées, dans cette partie du mobilier, pendant toute la durée du règne du roi; ce qu'on appelle la *plus-value*. Or, la *plus-value* constitue aussi une propriété particulière, le roi n'étant responsable que des valeurs inventoriées aux termes de la loi du 7 mars 1832, et qui s'élevaient à la somme de 9,176,111 fr.

En l'absence d'une portion des documents nécessaires à l'appréciation *exacte* de cette nature de dommage, je vais rassembler quelques données d'une évaluation approximative.

Pour donner une idée de l'importance de ces pertes, et de la longueur du travail à faire pour les connaître, il suffit de se reporter au rapport présenté à l'Assemblée nationale par M. Mortimer-Ternaux, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande des crédits nécessaires, tant pour payer les frais à la charge de l'État du récolement à établir, que pour la construction des nouveaux magasins où le mobilier provenant de la liste civile devra être déposé. Je crois utile de citer quelques passages de ce document, que peu de personnes ont été en situation de connaître, et qui contient d'ailleurs quelques détails pleins d'intérêt.

Aux termes de la loi du 7 mars 1832, qui a constitué la liste civile de l'ancien règne, il a été dressé un inventaire descriptif de tous les meubles contenus dans l'hôtel du Garde-Meuble et dans les divers palais. *Ceux de ces meubles susceptibles de se détériorer par l'usage ont été estimés*, et le résumé des inventaires constate qu'il en a été remis à l'administration de la liste civile, en 1832, pour une valeur de 9,176,111 fr. 20 cent.

Cette somme, on le sait, ne comprend pas l'estimation des meubles qui étaient la propriété personnelle du roi.

Les meubles inventoriés n'ont jamais cessé d'appartenir à l'État. Les réparations de toute nature étaient à la charge de la liste civile, qui en avait la jouissance usufruitière telle qu'elle est réglée par le Code civil.

« Le récolement devra constater l'existence de
« tous les meubles portés aux inventaires de 1832,
« et la liquidation devra tenir compte à l'État de
« tous ceux qui ne seraient pas représentés. Mais,
« depuis 1832, la liste civile a acheté, ou fait con-
« fectionner dans les ateliers qu'elle entretenait à
« la rue Bergère et dans les manufactures de Sè-
« vres, des Gobelins et de Beauvais, une très-
« grande quantité de meubles. Ils ont été payés des
« deniers de la liste civile, ils lui appartiennent
« en toute propriété. Ces meubles constituent ce
« qu'on appelle la *plus-value*. Ce sont, pour la
« plupart, ceux qui ornent les pièces principales
« des palais nationaux, et surtout les pièces que le

« public est admis à visiter. ON S'EN EST SERVI POUR
« MEUBLER EN PARTIE LE PALAIS DE L'ÉLYSÉE; d'au-
« tres ont été apportés, en 1848, DANS LE PALAIS
« DE L'ASSEMBLÉE, ET ORNENT PLUSIEURS SALONS DE
« LA PRÉSIDENTE. S'il fallait aujourd'hui enlever ces
« meubles pour les rendre à la liquidation de la
« liste civile, on désornerait ces palais, on se pri-
« verait de meubles souvent appropriés à la place
« qu'ils occupent, et on ne pourrait les remplacer
« qu'à très-grands frais. »

Après avoir démontré la nécessité et la haute équité d'une transaction, sanctionnée par l'Assemblée, qui fasse passer à l'État la propriété de cette plus-value, le rapporteur fait connaître quelle doit être la destination des crédits demandés par M. le ministre des travaux publics. Celui qui s'applique à la portion des frais de récolement et d'inventaire, à la charge de l'État, s'élève à 50,000 fr., dont :

25,200 fr. destinés à payer le personnel chargé d'établir sur place la minute des inventaires; 6,000 fr. pour l'achat de deux cents volumes destinés à contenir la copie en double expédition de ces inventaires; 6,000 fr. pour la confection de ces deux copies, et 2,800 fr. pour frais imprévus.

« Le crédit demandé n'est pas trop élevé, lors-
« qu'on songe que trois cent soixante-dix regis-
« tres, déposés à l'administration centrale et arré-
« tés en 1848 par les inspecteurs des finances, ne
« contiennent pas moins de 191,311 articles;
« que sous un même numéro ou article figurent
« souvent toutes les pièces d'un ameublement.

« Sur ces 191,311 articles, 80,000 se trouvaient
 « en mars 1848, dans les magasins de la rue Ber-
 « gère. Ces 80,000 articles s'appliquent à des meu-
 « bles de toute espèce, depuis les plus riches jus-
 « qu'aux plus humbles. Ces meubles peuvent se
 « diviser ainsi :

« 1° Mobilier des fêtes et cérémonies publiques;
 « 2° Meubles qui ont un certain caractère artis-
 « tique ou une valeur historique;

« 3° Matières premières ou étoffes qui n'ont ja-
 « mais été employées;

« 4° Meubles qui, par leur peu de valeur ou leur
 « état de vétusté, se rapprochent beaucoup de ceux
 « qui se trouvent dans le commerce.

« Le Garde-Meuble renferme aussi des objets
 « d'une certaine valeur artistique et historique.
 « M. le ministre des travaux publics vous propose
 « de les transporter tous au palais de Trianon, et
 « de former de ce palais une annexe du Musée na-
 « tional de Versailles. Il vous demande pour cet ob-
 « jet un crédit de 50,000 fr., dont 14,000 seraient
 « affectés à l'établissement de tables, consoles et
 « armoires vitrées, dans les appartements du Grand-
 « Trianon, et 36,000 fr. pour construire, entre les
 « deux Trianons, un bâtiment destiné à recevoir
 « tous les objets précieux ou historiques qui ont
 « trait à l'industrie de la sellerie et de la carrosserie.

« Une partie de ces derniers objets est, dans ce
 « moment, exposée au public sous deux portiques
 « du Musée de Versailles, et attire un grand nom-
 « bre de curieux; mais cette place est mal choisie.

« Le public ne peut circuler que très-difficilement
 « autour de ces voitures, d'une richesse et d'un tra-
 « vail remarquables; il peut à peine apercevoir les
 « statues qui ornent les portiques. Ces voitures,
 « soumises incessamment à l'influence du froid et
 « de l'humidité, ne pourraient manquer de se dé-
 « tériorer dans un temps très-rapproché; elles ne
 « sont d'ailleurs qu'une très-faible partie des ri-
 « chesses de ce genre qui appartiennent au mo-
 « bilière national. Le Garde-Meuble possède une
 « collection très-précieuse de selles et de harna-
 « chements turcs et arabes, donnés en présents à
 « l'empereur, à Charles X, à Louis-Philippe. Tous
 « ces objets, que votre commission a visités avec
 « le plus grand intérêt, ne peuvent être exposés
 « aux regards du public que dans un bâtiment
 « aménagé exprès, sur les parois duquel ils seraient
 « exposés avec goût et symétrie. Au centre seraient
 « placés les voitures, les traîneaux et les autres
 « objets d'un grand volume. »

« Dans la dernière partie de ce rapport, dont je
 « n'ai pu reproduire que quelques extraits, M. Mor-
 « timer-Ternaux estime encore à 15 millions la valeur
 « intrinsèque de tout ce mobilier. Aux 191,311 arti-
 « cles qui se trouvaient en mars 1848 dans les châ-
 « teaux et dans les magasins de la rue Bergère, il faut
 « ajouter, dit-il, le mobilier dit *de la bouche*, c'est-
 « à-dire l'argenterie, la verrerie, les cristaux, le
 « linge, etc.; c'est ainsi qu'il arrive au chiffre de
 « 15 millions, comprenant à la fois des valeurs ap-
 « partenant à la liste civile et au domaine privé.

J'ai cité, sans en interrompre le cours, les passages du rapport de M. Mortimer-Ternaux que j'ai cru essentiel de reproduire, en les groupant; mais j'ai à relever quelques inexactitudes dans lesquelles l'honorable représentant est tombé, faute sans doute de renseignements suffisants.

Ainsi, pour ce qui concerne les belles voitures qu'il propose de réunir à Trianon, c'est à tort qu'il les désigne comme faisant partie du *mobilier national*. Toutes ces voitures et leurs magnifiques harnais sont bien réellement la propriété du roi Louis-Philippe, qui, par un sentiment de haute convenance facile à apprécier, en fit faire l'acquisition en 1831 à la vente des objets appartenant à Sa Majesté Charles X. Il ne voulut pas laisser dégrader ou détruire ces rares produits de l'industrie carrossière, auxquels se rattachaient d'ailleurs des souvenirs historiques, et dont une portion était vouée à la démolition par la bande noire des ferrailleurs, afin de recueillir l'or qui garnissait leurs panneaux en couches d'une grande épaisseur.

Au nombre de ces voitures se trouve celle qui avait servi à Reims, au sacre de Charles X, le 29 mai 1825; véritable chef-d'œuvre d'art qui n'avait pas coûté moins de 325,000 fr. Les journaux du temps en ont donné la pompeuse description. Le roi la fit pousser aux enchères jusqu'à 90,000 fr., et depuis, il y fit faire pour 9,858 fr. de réparations.

On y voit aussi la berline de baptême de M. le Duc de Bordeaux, dont tous les panneaux étaient décorés d'amours et de génies peints par les plus

célèbres artistes, et dignes de figurer au musée. Cette voiture était estimée de 50 à 60,000 fr.

Enfin on y admire encore l'élégante et magnifique calèche, en paillon moiré vert, dans laquelle l'impératrice Marie-Louise fit son entrée à Paris à l'occasion de son mariage avec le grand homme.

Voici les noms des douze voitures de cérémonie qui ont été ainsi achetées par le roi :

Le Sacre.	La Turquoise.
La Couronne.	La Cornaline.
Le Baptême.	L'Améthyste.
La Victoire.	La Perle.
La Brillante.	L'Opale.
La Topaze.	La Modeste.

L'*Opale* et la *Modeste* n'existent plus. La première a été donnée par le roi au bey de Tunis, en 1845. La seconde avait été affectée, dès 1832, au service du prince royal, lorsqu'il monta sa maison.

La calèche de l'impératrice Marie-Louise, à laquelle aucun nom n'a été donné, est à ajouter à ce nombre.

Toutes ces voitures étaient garnies de fourreaux de flanelle. On les chauffait pendant les temps humides de l'hiver, et un vieux serviteur était uniquement occupé à leur conservation.

Jamais le roi n'est monté dans aucune d'elles. Deux servaient seulement de temps à autres; elles étaient affectées aux présentations diplomatiques, lorsque le roi envoyait prendre et reconduire à leurs hôtels les ambassadeurs accrédités près de lui, les jours de leur première réception. La voiture de l'ambassadeur était attelée de huit chevaux,

et celle des secrétaires de légations de six chevaux seulement.

J'ignore sur quelles bases a opéré M. Mortimer-Ternaux pour arriver au chiffre de 15 millions, auquel il estime les valeurs mobilières intactes appartenant à la liste civile et au domaine privé. En attendant qu'un travail plus certain que cette évaluation hypothétique ait été fait, ce qui serait facile, je vais poser quelques chiffres qui pourront donner l'idée des richesses sur lesquelles les pillards et les destructeurs de février ont exercé leur coupable industrie. La plus-value appartenant au Roi, je réunirai dans cette note, qui n'est point un *compte*, les sommes concernant la liste civile à celles qui sont spéciales au domaine privé.

On a vu, par le rapport de M. Mortimer-Ternaux, que le mobilier provenant de la liste civile, et susceptible d'estimation, produisit, en 1832, une somme totale de..... 9,176,111 fr.

Les objets de même nature, appartenant au domaine privé, avant l'avènement du roi Louis-Philippe au trône, le linge, l'argenterie, les livres, tableaux, etc., constituent aussi une valeur très-considérable, qui m'est inconnue, et que je porte ici pour *mémoire*..... *mémoire.*

Pendant la durée du règne, la direction du mobilier a dépensé une somme totale de 13,604,500 fr.; dans ce chiffre se trouvent compris les traitements, gages et indemnités, qui ne s'élèvent pas à moins, pour le personnel, de 2,598,750 fr. Il resterait donc une somme de 10,616,750 fr., dont une portion

A reporter..... 9,176,111 fr.

Report..... 9,176,111 fr.

doit être appliquée aux dépenses d'entretien, et le reste à la plus-value du mobilier proprement dit. On ne peut pas évaluer cette dernière portion à moins de 8,000,000..... 8,000,000

Total..... 17,176,111 fr.

Mais le roi a fait bien d'autres dépenses en addition aux valeurs mobilières de sa fortune, et qui pourtant n'étaient pas classées dans les attributions de la direction du mobilier. En voici le relevé exact, pour toute la durée du règne :

Acquisitions et commandes de tableaux.... 6,125,000 fr.

Une portion de ces tableaux n'a été livrée qu'après la révolution, et un plus grand nombre a été soldé par la liquidation du domaine privé.

Achats de marbres statuariers..... 350,000

Achats et reliure de livres..... 2,730,000

Orangers et entretien des caisses..... 1,050,000

Linge..... 2,356,447

Argenterie..... 912,575

Batterie de cuisine..... 1,113,692

Cristaux..... 272,986

14,910,700 fr.

A ces sommes il faut ajouter les dépenses des manufactures royales, dont les produits étaient affectés à l'ornement ou au service des palais et châteaux royaux.

Il a été dépensé, en achats de matières premières, pour Sèvres, les Gobelins et Beauvais..... 1,575,000

Les dépenses du personnel, qui se composent des appointements, indemnités, salaires et frais de main-d'œuvre, s'élèvent à..... 11,112,622

Total..... 27,598,322 fr.

Si l'on déduit par approximation de cette somme énorme, et encore incomplète pourtant, 7,598,322 fr. pour dépréciation, usure, casse, etc., on verra que je suis très-modéré en évaluant l'accroissement de valeur à 20,000,000.

L'addition des deux sommes donnerait déjà 37,176,111 fr., et non pas seulement 15 millions.

Si le chiffre donné par M. Mortimer-Ternaux était exact, la perte mobilière résultant des journées de février excéderait donc de beaucoup vingt-deux millions, car il faudrait y ajouter le prix des vins pillés ou perdus aux Tuileries, au Palais-Royal et à Neuilly, la dépréciation des chevaux et voitures vendus à vil prix, etc. Tout cela forme, si l'on y joint le montant des pertes immobilières à Neuilly et à Villers, une somme tellement énorme, que je recule devant la tâche pénible de la déterminer aujourd'hui, même par approximation.

J'établirai plus tard, et je préciserai d'une manière certaine, dans le travail tout spécial dont je m'occupe, les reprises que le domaine privé peut avoir à exercer contre l'État pour la *plus-value* et pour les dommages. Je répondrai en même temps aux contes inventés à plaisir par M. le député et représentant du peuple Lherbette, sur les prétendues *coupes sombres*. J'attendrai, pour clore ce travail, le résultat des comptes du séquestre et de la liquidation qui seront fournis, sans doute, par M. Vavin, et je me fais fort de démontrer que, loin d'administrer sa fortune particulière et la liste civile avec *avarice*, comme l'ont prétendu ses détracteurs,

le roi Louis-Philippe l'a fait avec magnificence, au détriment de ses intérêts particuliers.

Un mot, en finissant, sur l'organisation du service du mobilier dans la maison du roi et dans les châteaux royaux.

La direction du *mobilier de la couronne* était confiée à M. Germain Delavigne, frère du célèbre poète Casimir Delavigne. Le personnel des bureaux comprenait dix-neuf chefs et employés. Le nombre des ouvriers attachés aux ateliers centraux de la rue Bergère était de cinquante-huit. Les chefs, sous-chefs, tapissiers, lustriers, etc., répartis dans les châteaux royaux, qui tous avaient leur personnel spécial, s'élevaient au nombre de quarante-six. — C'était donc un personnel total de cent vingt-trois employés permanents, de toute nature, indépendamment de vingt-cinq à trente ouvriers pris à la journée pour les ateliers de confection.

Les travaux effectués directement aux ateliers du mobilier de la couronne n'empêchaient pas les commandes faites en ville, à huit ou dix tapissiers et fabricants, pour les ameublements neufs.

Chaque résidence royale avait, indépendamment des meubles meublants, des ornements et objets d'art dont elle était garnie ou décorée, un service complet en linge, argenterie, cristaux, porcelaines, batterie de cuisine, etc. L'inventaire spécial de tous ces objets, pour chaque résidence, avait été établi en double, et chacun des employés chargés d'un service quelconque en possédait un extrait.

Il était donc facile, mais il devait être très-long,

vu l'immensité des détails, de faire le récolement de tout ce qui existe encore et l'état des manquants ; mais M. Vavin n'aurait réellement rien liquidé s'il n'avait fait établir le travail que j'indique. Depuis deux ans et demi, il occupe quarante ou cinquante employés : il a donc dû mettre tout parfaitement en règle.

VI.

Le trésor et les diamants de la couronne. — Madame la duchesse d'Orléans partant pour la chambre des députés. — Le bureau des secours.

Le trésor de la couronne était placé dans l'aile du palais qui longe la rue de Rivoli, entre le guichet qui est vis-à-vis de la rue de l'Échelle et celui qui se trouve presque en face de la rue Saint-Nicaise. La porte d'entrée s'ouvrait sur le Carrousel. Les bureaux et la caisse étaient au rez-de-chaussée ; au premier étage logeait le trésorier, M. de Verbois. L'entresol appartenait à un autre service dont j'aurai à parler tout à l'heure ; son entrée était séparée.

M. de Verbois avait à sa garde des valeurs très-considérables, dont l'ensemble s'élevait à plus de 26 millions ; elles se composaient :

- 1° Des diamants de la couronne, estimés 21 millions ;
- 2° Du portefeuille, contenant au delà de 4 millions de valeurs diverses ;
- 3° D'une somme de 331,000 fr. en billets de banque, et de plus 42,000 fr. en écus, dont 8,000 fr. se trouvaient dans sa caisse particulière ;

4° Des bijoux de la princesse de Joinville, qui lui avaient été confiés avant le départ du prince et de la princesse pour Alger;

5° Des titres, inscriptions de rentes, billets de banque et diamants appartenant particulièrement au roi, à la reine, aux princes et princesses, remis, à titre de dépôt, à la garde du trésorier, et qui représentaient aussi une très-forte somme dont j'ignore l'importance exacte.

Il ne paraît pas que personne se soit inquiété à l'avance des moyens de préserver ces valeurs du pillage, auquel elles n'ont échappé, en presque totalité, que par une espèce de miracle. On n'a point même songé, ayant des sommes aussi considérables sous la main, à y chercher ce qui était nécessaire au départ de la famille royale, pour lequel des préparatifs avaient été prescrits aux écuries dès huit heures du matin; et pourtant, le voyage eût-il dû se borner à Saint-Cloud ou à Trianon, encore était-il indispensable d'emporter une certaine somme d'argent. Des préoccupations plus sérieuses empêchèrent sans doute de songer à ces détails, d'une si vulgaire mais si essentielle importance.

Les observations qui ont été faites sur les incidents qui se rattachent au trésor de la couronne, dans les tristes événements que je retrace ici, ont engagé M. de Verbois à faire imprimer quelques explications, qui n'ont reçu qu'une incomplète publicité; j'en extrairai les détails les plus intéressants.

Souffrant d'un rhumatisme aigu à l'épaule, qui

le retenait chez lui depuis le 9 février, M. de Verbois affirme n'avoir reçu *aucun avis, aucun ordre, aucune instruction relativement aux mesures qu'il aurait à prendre, dans telles circonstances données, pour mettre en sûreté les valeurs dont il était dépositaire ou comptable.*

Il est pénible de croire à tant d'imprévoyance, alors qu'on savait être sur un volcan.

Les acclamations dont le roi fut salué par les troupes, quand il les passa en revue le 24, à onze heures du matin, sur la placée du Carrousel, rendirent à M. de Verbois une confiance que les événements de la veille avaient dû ébranler; mais quand il vit les troupes entrer dans la cour des Tuileries, dont on ferma les grilles, ses inquiétudes revinrent. Alors il s'occupa de mettre en sûreté les dépôts particuliers confiés à sa garde par le roi, la reine, les princes et princesses. M. de Verbois les fit emporter par sa femme, accompagnée d'une femme de chambre, chez une personne amie demeurant rue des Pyramides.

Cette opération terminée, il fit fermer la porte d'entrée donnant sur le Carrousel, et se rendit aux Tuileries par les communications intérieures, afin d'obtenir du général Jacqueminot, qu'il espérait y trouver, un poste de garde nationale pour protéger le trésor.

Il arriva jusqu'au pavillon de Marsan avant d'avoir pu obtenir le moindre renseignement des hommes qu'il rencontra, terrifiés par l'assassinat du malheureux piqueur HIRON, qui venait d'avoir

lieu. Le valet de chambre Murville lui dit que madame la duchesse d'Orléans recevait dans le salon rouge, où il trouva effectivement S. A. R. entourée des deux jeunes princes ses fils, de l'amiral Hamelin, de MM. Dupin aîné, de Chabaud-Latour, Boismilon, Régnier et Courgeon, de madame de Vins, de madame Régnier et de son fils.

A ce moment arrivait précipitamment M. Touchard, officier d'ordonnance du prince de Joinville, qui dit avec émotion :

« Madame la duchesse, M. le duc de Nemours vous prie de vous rendre de suite au Pont-Tournant. En passant par la cour, le pavillon de l'Horloge et la grande allée du milieu des Tuileries, il n'y a pas encore de danger; mais il n'y a pas un instant à perdre. »

« L'insurrection, ajoute M. de Verbois, arrivait alors par la rue de Rivoli, où des coups de fusil, des cris tumultueux et menaçants se faisaient entendre. »

« La princesse ne se livra à aucune observation; elle se borna à cette simple remarque : *Mais écoutez donc comme l'émeute gronde.* Elle quitta ses appartements, puis se dirigea vers le jardin par le chemin que lui avait indiqué M. Touchard. »

« J'eus l'honneur d'accompagner S. A. R. jusqu'au pavillon de l'Horloge, où l'attendait M. le duc de Nemours à cheval à la tête de deux pelotons d'infanterie, seule troupe qui restait dans la cour. »

Madame la duchesse d'Orléans se rendait à la

Chambre des députés. J'ai dit, dans un précédent chapitre, quelle fut l'issue malheureusement infructueuse de cette démarche, qui devait pourtant sauver la monarchie.

M. de Verbois ignorait encore le départ du roi : il voulut retourner à son poste. C'est alors qu'il vit la foule entrer par le guichet de l'Échelle et les postes militaires rendre les armes sans résistance.

Ne pouvant rentrer ni dans l'intérieur du palais ni au trésor, dont la porte extérieure avait été fermée par ses ordres, M. de Verbois se mit à la recherche de sa femme qu'il trouva rue des Pyramides, où il se laissa retenir.

La cave de M. de Verbois, qui contenait quinze cents bouteilles de vin, avait été volontairement ouverte par les gens de chez lui, afin d'empêcher, par cette diversion, les émeutiers de songer à la caisse. L'intelligence et le zèle de ces serviteurs sauvèrent donc très-probablement du pillage le trésor et les richesses considérables qui s'y trouvaient déposées. Les ivrognes se gorgèrent, et donnèrent, par la prolongation de leur séjour dans cette cave, le temps à quelques personnes dévouées de s'organiser pour tenter de sauver le trésor.

Cependant, de l'asile où il s'était réfugié, le trésorier de la couronne voyait une partie des désordres qui s'accomplissaient aux Tuileries. Il aperçut la lueur de flammes qui paraissaient sortir du local affecté à son appartement, et apprit le lendemain au matin leur véritable cause.

Cette cause, la voici :

J'ai parlé d'un entresol qui séparait les bureaux et les caisses du trésor de l'appartement du trésorier, et qui avait une entrée séparée.

Une porte mystérieuse, donnant accès à l'escalier qui menait à cet entresol, s'ouvrait sous le guichet conduisant à la rue Saint-Nicaise, du côté opposé à la porte d'entrée du logement affecté au commandant en chef de la garde nationale de Paris, pratiquée sous ce même guichet.

Cette issue n'était connue que de peu de personnes dans la maison du roi; mais elle était familière à tous les infortunés qui avaient sollicité des secours de la munificence royale. C'était par là qu'on arrivait au *bureau des secours*, dirigé par M. de Chevigny, et dont l'unique ameublement se composait de tables à écrire, de casiers, de cartons contenant une foule de dossiers, et de quelques registres. Les archives, contenues dans ce discret réduit d'une charité bienveillante, avaient sans doute une grande importance aux yeux de quelques personnes, car, malgré tant de motifs qui auraient dû le préserver de l'irruption des barbares, il fut envahi des premiers, et c'est un de ceux qui subirent le plus de dévastations. Tous les dossiers, tous les livrés de cette comptabilité de miséricorde furent lacérés et brûlés sur la place du Carrousel, dans la rue de Rivoli et jusque dans la rue Saint-Nicaise.

Il y avait certainement, parmi ces spoliateurs, des gens personnellement intéressés à faire disparaître les traces des actes de la bienfaisance royale.

Les dossiers étant classés par ordre alphabétique, c'est aux lettres initiales qui les concernaient sans doute qu'ils s'adressaient de préférence, et l'on m'a cité l'un d'eux qui vint spécialement choisir, pour la jeter au feu, la liasse marquée d'un D, sans s'inquiéter des autres.

Un grand nombre de ces charités avaient eu pour objet de chauds républicains, des écrivains et des journalistes qui ont figuré, depuis 1848, au rang des plus ardents du parti. Ces mystérieux papiers contenaient aussi les demandes formées par des artistes nécessiteux, par des gens en place qui protestaient alors de leur dévouement absolu au roi et à *son impérissable dynastie*. On y remarquait enfin un grand nombre d'apostilles curieuses, et des noms appartenant à l'opposition d'alors.

Le feu a dévoré tous ces autographes compromettants, et qu'il eût été piquant de représenter aux signataires; mais on y mit bon ordre. Je rappellerai seulement ici que les dons, secours, aumônes et bienfaits du roi et de la reine figurent, sur les registres de l'intendance de la liste civile, pendant toute la durée du règne, pour la somme considérable de 16,418,315 fr., non compris les actes de *munificence royale*, qui s'élèvent à 5,606,091 fr.

Les secours distribués au compte particulier du prince royal, de madame la duchesse d'Orléans, de madame la princesse Adélaïde, formaient ensemble une somme *annuelle* de 4 à 500,000 fr. qui vient s'ajouter aux deux autres.

Voilà quel était ce roi qu'on disait avare, cette

famille qu'on a tant calomniée ! On admire beaucoup la loi musulmane, qui oblige tout vrai croyant à donner annuellement aux pauvres le dixième de son revenu ; on voit que la bienfaisance de nos princes excédait de beaucoup cette proportion.

Je reviens au trésor et aux diamants.

Un simple employé, M. Lacour, était venu au Carrousel à quatre heures. A la vue des forcenés qui couvraient la place, il craignit pour les valeurs importantes déposées au trésor de la couronne. Il courut chez M. Schefer, caissier central, rue Jacob. Afin d'éviter une perte de temps, M. Schefer, alors peu ingambe, confia la clef de sa caisse à son fils, âgé de dix-huit ans.

A l'arrivée de ce jeune homme au trésor, on s'empressa de procéder, *en présence de plusieurs témoins inconnus les uns aux autres*, à l'ouverture de la caisse ; on en retira pour 331,000 fr. de billets de Banque qu'il s'agissait de mettre à l'abri de toute spoliation.

On délibéra pour savoir s'il ne serait pas possible d'emporter en même temps le numéraire, qui s'élevait à 34,000 fr. : un des assistants opina affirmativement, et, à l'effet d'appuyer d'exemple son avis, il prit deux sacs d'écus qu'il plaça dans les poches de son paletot, en disant que chacun pouvait en faire autant.

Dans la crainte de compromettre les 331,000 fr., on résolut de ne se charger que de cette somme. Au moment du départ, un des témoins, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, mit le paquet de

billets *dans son bonnet à poil*. On s'aperçut alors que le monsieur aux deux sacs avait disparu ; mais chacun était si préoccupé de ce qui se passait au dehors, qu'après l'avoir vainement cherché, on partit sans lui.

Il est fort heureux qu'on ait trouvé plus de probité sous le bonnet à poil que dans le paletot.

Après beaucoup d'hésitations, on se décida à porter ces fonds à la Banque de France, où M. d'Argout ne voulut pas que le procès-verbal et le récépissé indiquassent leur origine.

« Quelles tristes réflexions font naître ces détails, » dit M. de Verbois, quand on se rappelle les embarras du roi dans les premiers moments de son départ ! Il était si facile, le matin, de tenir à sa disposition les 331,000 fr. au moins ! »

On ne peut pas mieux dire, sans doute, mais on aurait pu beaucoup mieux faire.

M. le trésorier se mit en route le 25, à six heures et demie du matin, et chercha vainement à voir M. le comte de Montalivet à la place Vendôme et rue Tronchet. Le maire du 1^{er} arrondissement, auquel il fit connaître son désir d'être *déchargé de l'énorme responsabilité qui pesait sur lui*, ne put que lui donner un certificat constatant sa démarche. Après une autre tentative infructueuse près de M. Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, il se décida donc à aller au gouvernement provisoire.

Il arriva, vers une heure de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, *d'où l'on jetait tout par les fenêtres* :

« Je dus, dit-il, prendre la résolution de renoncer à monter. »

Retournant à l'état-major général, à quatre heures, il trouva M. Guinard en tête-à-tête avec M. Gustave de Wailly, inspecteur général de la liste civile. Enfin une résolution fut prise : — *on s'ajourna au lendemain*, à dix heures du matin. M. Bapst, joaillier de la couronne, et M. Maréchal, inspecteur général honoraire, porteur de la clef de M. l'intendant général, furent invités à se rendre au trésor au moment indiqué. Jusque-là, ces précieuses valeurs restèrent, à la grâce de Dieu, sous la garde de quelques personnes dévouées.

M. de Verbois se trouva le 25, dès six heures du matin, à son poste qu'il avait quitté depuis quarante-huit heures. Informé qu'on se disposait à mettre le feu chez lui, sa première pensée fut de préserver du pillage et de l'incendie les deux caisses de bijoux de madame la princesse de Joinville, le portefeuille de la couronne contenant à peu près 4 millions, et 8,000 francs en espèces restés dans la caisse de son cabinet. Il se décida à faire porter le tout à la caisse centrale du trésor public. Il usa d'un stratagème qu'on a dit, à tort, avoir été employé pour sauver les diamants de la couronne, dont il ne s'agissait pas encore.

« Un brancard à transporter les malades, garni
« d'un matelas, d'un traversin et d'une couverture,
« fut apporté à celle des portes de mon appartemen-
« ment donnant dans le couloir qui règne d'un
« bout à l'autre de la galerie neuve des Tuileries.

« Des personnes officieuses l'entrèrent dans mon
« cabinet. En un clin d'œil je plaçai dessus les deux
« coffres à bijoux, les sacs d'écus, et jusqu'à la
« monnaie formant le solde de mon encaisse. Cette
« opération terminée, quatre hommes de bonne
« volonté, pris parmi ceux qui s'étaient introduits
« dans le vestibule du trésor, chargèrent le bran-
« card sur leurs épaules, et partirent dans la con-
« viction qu'ils portaient un blessé de quelque
« importance. Dans le trajet de la rue de Rivoli, les
« curieux ôtaient leur chapeau en s'inclinant. Ce ne
« fut qu'au ministère des finances que les porteurs
« eurent connaissance de l'erreur dans laquelle on
« les avait laissés jusque-là, sur la nature de leur
« fardeau. »

Ces braves gens refusèrent la gratification qui leur était destinée, et se prêtèrent même à faire deux nouveaux voyages, pour emporter les 32,000 francs en espèces qui restaient encore au trésor de la couronne.

On avait annoncé que M. Goudchaux, ministre des finances, assisterait à l'opération relative aux diamants; mais le ministre, attendu longtemps, ne vint pas. M. Courtais, général en chef de la garde nationale, se présenta à midi pour réclamer l'ouverture immédiate de la caisse à trois clefs, en manifestant des craintes de pillage.

On eut quelque peine à ouvrir la caisse, l'ouvrier employé ordinairement à cette opération n'ayant pu être trouvé.

« L'absence de cet homme occasionna un retard

« pendant lequel le général, pâle et tremblant, exprimait toute son anxiété. Je parvins enfin, après bien des tâtonnements, à ouvrir la caisse. J'en sortis aussitôt la collection des procès-verbaux inventaires, que je remis à M. Courtais, et qu'il plaça sous sa tunique d'uniforme.

« Les divers écrins furent sortis un à un par Auguste Laurot, garçon de caisse habitué à les manier, et déposés, tant par terre, selon leur volume, que sur une table ronde qui était au milieu de la pièce.

« Cette extraction terminée, et le général s'étant assuré que l'armoire était complètement vidée, il s'agissait de transporter le tout à l'état-major. »

M. Courtais, qui se défiait du flot populaire, demanda s'il n'y avait pas un chemin sûr pour gagner son appartement par l'intérieur du palais. On fit vérifier par le garçon de bureau Pessard et par No, homme de peine, la situation du couloir des caves. Ce couloir était obstrué par des débris de bouteilles cassées, qu'il eût été utile d'enlever; mais M. Courtais insista pour que le tout fût emporté immédiatement, et en une seule fois.

Les personnes présentes n'étant point en nombre suffisant, on réclama le concours de quelques gardes nationaux de la compagnie de M. de Verbois, qui étaient justement de service.

« Tout étant prêt, nous partîmes, une quinzaine environ, le général en tête, portant lui-même la couronne royale. Nous parcourûmes les caves; nous prîmes un petit escalier donnant sur la rue

« de Rivoli; et, sans être aperçus des passants, dont nous n'étions pas à deux pieds de distance, nous arrivâmes sans accident au second étage, dans le cabinet de M. Guinard, chef d'état-major général, où chacun déposa ce dont il était porteur. »

Après trois mortelles heures d'attente, vint enfin M. de Codrosy, inspecteur des finances, chargé par son ministre de faire la reprise des diamants. Le temps pressait, le tumulte était à son comble sur la place du Carrousel; on redoutait l'envahissement du local où nous étions. Ces raisons décidèrent M. de Codrosy à se borner, au lieu d'un récolement des objets, à dresser purement et simplement un procès-verbal constatant le nombre d'écrins et de boîtes immédiatement mis par ses ordres dans cinq sacs de toile.

« Un chariot à déménagement avait été amené sous le guichet de l'état-major; les grilles du guichet avaient été fermées. On chargea les cinq sacs sur le chariot. Des élèves de l'École polytechnique et de Saint-Cyr, et M. Allary, dont le concours ne nous avait pas fait défaut depuis le premier jour, se mirent sur la voiture ou à la tête des chevaux, et protégèrent, par leur présence seule, notre envoi au ministère des finances, où il arriva heureusement. »

Là se borne, sur ce point, le récit de M. de Verbois, parfaitement d'accord avec les explications données par M. Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, dans l'ordre du jour de dix lignes

qu'il a publié le 28 février 1848, c'est-à-dire, le surlendemain de l'affaire.

Mais tout n'était pas terminé; voici ce que nous apprennent, sur les résultats de ce sauvetage, deux procès-verbaux établis au ministère des finances sous les dates du 26 février et du 12 mars 1848, annexés au rapport présenté à l'Assemblée nationale, dans sa séance du 14 avril 1849, par la commission chargée de l'examen des comptes du gouvernement provisoire.

Le premier de ces actes constate que les *cinq sacs*, contenant des *objets inventoriés* dans un procès-verbal du même jour, *fermés du cachet de l'inspecteur des finances*, ont été déposés par MM. Degoussée, colonel de la 3^e légion, et Sanson, lieutenant de la banlieue, chargés de commander l'escorte conjointement avec MM. Maréchal, de Wailly, Prudomme, et autres, et qu'on les a renfermés dans la caisse du trésor, dite la *réserve principale*.

Le second a pour objet de relater les circonstances de la reconnaissance des *diamants et autres objets précieux*, contenus dans les sacs dont il vient d'être parlé. On y lit ce qui suit :

« Après vérification de l'identité des cachets, il a été fait une reconnaissance sommaire des objets, et un récolement des inventaires y relatifs, et dont ampliation vient d'être déposée au secrétariat général des finances. Une *boîte, devant renfermer un bouton de chapeau en brillants et deux pendeloques en roses*, et mentionnée sous le numéro 22, dans la pièce cotée n^o 4, au dossier des

« inventaires, n'a pas été retrouvée; mais, *sauf cette différence*, les résultats du récolement ont été conformes aux énonciations des inventaires.

« Des armes de l'empereur, qui faisaient partie du dépôt représenté, se trouvaient dans trois boîtes fermées du sceau de l'ex-roi (L.-P.).

« Les diamants et divers autres objets précieux ont ensuite été remis dans leurs étuis. Ceux-ci, après avoir été ficelés, ont, ainsi que les boîtes contenant les armes de l'empereur, été replacés dans les mêmes sacs qui les renfermaient, etc. »

Un troisième procès-verbal, du mois d'avril 1849, constate le récolement de ces divers objets, opéré par la commission de l'Assemblée. On y voit « qu'il manquait au récolement général un bouton de chapeau en diamant et deux pendeloques en roses. D'après l'inventaire, ces bijoux doivent se trouver renfermés dans un petit écrin portant le numéro 22. Le bouton et les deux pendeloques ont disparu pendant le transport de la caisse qui les contenait du château des Tuileries à la salle de l'état-major de la garde nationale, où ils ont été déposés, et, de là, transportés à la caisse du trésor. Leur valeur, suivant l'estimation de l'inventaire dressé sous le règne de Louis XVI, est de 295,700 fr., savoir : 240,700 francs le bouton, et 55,000 francs les pendeloques. »

L'état estimatif ne porte la valeur des pendeloques qu'à 52,412 francs; la perte n'est donc en réalité que de 293,112 francs.

« Si on interroge, continue le rapporteur, les

« témoignages recueillis dans une enquête qui a été
 « faite, après la constatation de la perte des bijoux
 « dont nous parlons, dans le but d'obtenir leur
 « découverte et leur réintégration dans la caisse
 « du trésor, il paraît que l'écrin n° 22, qui était
 « d'un très-petit volume, aura été égaré au milieu
 « des décombres qui obstruaient alors les caves des
 « Tuileries, par lesquelles on a été obligé de passer,
 « ou aura été dérobé par l'un des témoins de cette
 « grande scène de désordre. La police de Paris a fait
 « toutes les recherches possibles, et n'a pu rien dé-
 « couvrir. M. Bapst, l'ex-joaillier de la couronne, a
 « écrit à tous les principaux lapidaires de l'Europe,
 « pour les engager à retenir les diamants perdus
 « s'ils leur étaient présentés; il n'a obtenu aucun
 « résultat de ses soins. Un moment, un joaillier
 « de Londres a cru être sur la trace du vol, et a
 « immédiatement prévenu M. Bapst. Celui-ci a fait
 « le voyage d'Angleterre, mais il n'a pas tardé à se
 « convaincre sur les lieux que les bijoux dont on
 « l'avait entretenu n'étaient pas ceux qu'il cher-
 « chait.

« Jusqu'à ce moment, les diamants n'ont pas
 « été retrouvés, et l'enquête n'a eu aucun résultat
 « utile.

« Le relevé de l'inventaire des bijoux et joyaux
 « de la couronne constate que leur valeur totale
 « s'élève à 20,900,260 francs, suivant le prix d'es-
 « timation à l'époque de leur acquisition sous l'Em-
 « pire. Le diamant connu sous le nom de *Régent*
 « était estimé, en 1816, sur l'inventaire de l'Em-

« pereur, six millions de francs; les experts de la
 « couronne lui ont rendu plus tard l'estimation de
 « douze millions qu'il avait du temps de Louis XVI.
 « Cette valeur lui a toujours été conservée.

« Il n'entre pas dans notre compétence de pré-
 « juger l'usage et l'emploi que l'Assemblée natio-
 « nale destine aux diamants de l'ancienne couronne
 « de France; mais nous ne pouvons nous dispenser
 « de dire, dès ce moment, que le local qui les con-
 « tient aujourd'hui ne nous paraît nullement ap-
 « proprié à sa destination. Ce local, déjà encom-
 « bré par la réserve métallique du trésor, est
 « tellement restreint, qu'on est obligé d'y renfer-
 « mer les bijoux dans des sacs grossiers, et de les
 « ranger sur des étagères plus grossières encore,
 « qui sont établies dans la partie la plus élevée du
 « local. Au nombre des objets précieux *que con-*
 « *tiennent les sacs*, se trouvent l'épée que Napo-
 « léon portait en 1815, le sabre qu'il avait à Auster-
 « litz: on y voit la couronne, la main de justice
 « et plusieurs armes de Charlemagne. Le moindre
 « accident résultant, soit de la chute d'un des sacs,
 « soit de toute autre cause, pourrait compromettre
 « ces précieux restes de nos grandeurs historiques.»

Je ne chicanerai pas l'honorable rapporteur,
 M. Ducos, sur le non-sens de la phrase que j'ai sou-
 lignée, au premier paragraphe de ma citation de
 son rapport; et pourtant, si le bouton et les pen-
 deloqués ont *disparu pendant le transport de la*
caisse qui les contenait, ils n'ont évidemment pas
 pu être déposés à l'état-major, ni transportés de là

dans les caisses du trésor, où, du reste, on ne les a pas retrouvés. Il s'est sans doute rencontré, au milieu de *cette grande scène de désordre*, quelque nouveau *paletot* infidèle malencontreusement adjoinct à d'honnêtes *bonnets à poil*. Encore faut-il s'estimer heureux que le dommage n'ait point excédé la somme de 293,112 francs, qui formé un peu moins d'un et demi pour cent de la valeur totale des objets précieux préservés. Vu la moralité des héros de cette déplorable catastrophe, on aurait probablement consenti à une *prime* d'assurance plus considérable, si quelque personne solvable eût voulu garantir les risques du transport.

Ce dont on peut s'indigner à bon droit, c'est de voir conserver ainsi dans d'ignobles sacs de toile, et sur des tablettes poudreuses, non pas seulement de magnifiques bijoux ayant une célébrité européenne : c'est là un acte de vandalisme et de grossière incurie qu'on peut aisément concevoir de la part des hommes sans distinction, sans goût pour les arts, qui occupaient alors en grande majorité le pouvoir; mais des monuments historiques aussi précieux que les insignes de Charlemagne! mais les armes de Napoléon, et, entre autres, le sabre illustre d'Austerlitz et l'épée que le grand homme portait en 1815! Ah! si MM. Goudchaux et Garnier-Pagès les ont relégués, comme des sacs d'écus ou des caisses de savon, dans un obscur et sale réduit, et sous des toiles d'emballage, comment les ministres d'un neveu de l'empereur ont-ils pu tolé-

rer la continuation d'une aussi sacrilège profanation?

La royauté de Juillet, elle du moins, a mis en relief toutes les gloires de la France; elle a fait achever l'Arc de triomphe de l'Étoile; elle a relevé la statue de Napoléon, rétablie par ses soins au sommet de la colonne dont le fût est recouvert du bronze conquis par ses victoires. Un de ses fils est allé, en personne, chercher les restes de l'illustre capitaine à l'extrémité d'un autre hémisphère; il les a fait extraire du pied du rocher où elles étaient enfouies, et les a ramenées sur les bords de la Seine, où l'homme du destin avait témoigné le désir que ses cendres fussent déposées. Elle leur a fait donner les plus magnifiques funérailles, et préparer le plus somptueux tombeau. Ah! M. Louis-Napoléon, comment avez-vous souffert l'humiliation infligée, dans ses armes glorieuses, à la mémoire du grand homme dont le nom vous a valu vos six millions de suffrages!

On lira avec intérêt le détail officiel de ces précieuses richesses :

DIAMANTS DE LA COURONNE.

	Estimations.
N ^{os} 1. La Couronne royale (le <i>Régent</i> y compte pour douze millions).....	14,702,789 fr.
2. Le Glaive.....	261,166
3. L'Épée militaire.....	241,874
4. Le Glaive du Dauphin.....	71,559
<i>A reporter</i>	<u>15,277,388 fr.</u>

	<i>Report</i>	15,277,388 fr.
N ^{os} 5.	La grande plaque de l'ordre du Saint-Esprit.....	102,864
	— Le Bandeau et l'Aigrette.....	273,199
	— La Paire de boucles de souliers, et les Boucles de jarretières.....	56,877
	— L'Agrafe du manteau, en opales et brillants.....	68,105
	— Trois Rosettes de chapeau et de souliers.....	89,100
	— Le Bouton du Saint-Esprit.....	3,965
6.	La plaque et la croix de l'ordre du Saint-Esprit.....	355,072
	— La plaque et la croix de l'ordre de Saint-Louis.....	20,613
	— La plaque et la croix de l'ordre de Saint-Lazare.....	12,098
	— La plaque et la croix de l'ordre de la Légion d'honneur.....	34,679
	— La ganse de chapeau.....	299,117
	— La contre-épaulette.....	191,834
7.	La plaque, la croix et la jarretière de l'ordre de la Jarretière.....	31,139
	— La décoration de la Toison d'Or....	73,493
	— La plaque et la croix de l'ordre de Saint-André de Russie.....	16,515
	— La plaque et la croix de l'ordre de Saint-Alexandre de Russie.....	18,960
8.	La plaque et la croix de l'ordre de l'Aigle-Noir de Prusse.....	16,363
	— La plaque et la croix de l'ordre de l'Éléphant de Danemark.....	15,586
	— La plaque et la croix de l'ordre de Saint-Étienne d'Autriche.....	19,168
9.	La parure de rubis et brillants.....	393,759
	<i>A reporter</i>	17,369,894 fr.

	<i>Report</i>	17,369,894 fr.	
N ^{os} 10.	La parure de saphirs et brillants.....	283,816	
11.	La parure de turquoises et brillants..	130,821	
12.	La parure de perles d'Orient.....	1,165,163	
13.	Le collier de vingt-six chatons brillants.	133,900	
14.	Deux bouts de ceinture.....	8,353	
	— Vingt-six rangs de chatons et rosettes.	432,396	
15.	Chatons en brillants (709).....	266,176	
16.	Un peigne en brillants.....	47,452	
17.	Le diadème en émeraudes et brillants.	42,709	
18.	Quarante-deux épis droits.	} 156 épis. 191,476	
19.	Quarante deux épis.		
20.	Trente-six épis.		
21.	Trente-six épis.	} (1). 293,112	
22.	Un bouton de cha- peau.....		240,700 fr.
	— Deux pendeloques de quatre roses.		52,412
23.	Calotte provenant de la couronne, garnie en perles.....	1,299	
	Total des objets montés.....	20,366,567 fr.	
	Diamants, pierres de couleur et perles non montées.		
1 ^o	Lot de 7,439 brillants.....	201,935 fr.	
2 ^o	Lot de 8,267 roses.....	166,460	
3 ^o	Lot de 95 rubis.....	65,435	
4 ^o	Lot de 2 saphirs.....	675	
5 ^o	Lot de 20 opales.....	1,400	
6 ^o	Lot de 104 émeraudes.....	3,359	
7 ^o	Lot de 312 turquoises.....	5,258	
8 ^o	Lot de 235 améthistes....	3,521	
9 ^o	Lot de 456 perles de di- verses grosseurs.....	85,650	
		533,693	
	Total général.....	20,900,260 fr.	

(1) Cette boîte est celle qui a disparu.

Objets non estimés.

1 boîte contenant la montre, garnie de roses, provenant du dey d'Alger.

1 pierre, dite de Labrador, achetée par Louis XVIII, et de nulle valeur.

3 caisses contenant les armes de l'empereur.

Les insignes de Charlemagne : la couronne, le sceptre, la main de justice, l'épée et deux éperons ; le tout renfermé dans deux étuis.

VII.

La cour du Louvre. — *Les hauts faits du vieux soldat.* — Le Palais-Royal nationalisé.

Le palais du Louvre, asile sacré des chefs-d'œuvre des artistes modernes et des merveilles de l'antiquité, ne souffrit aucun dommage dans ses précieuses et magnifiques collections. Le peuple s'abstint même d'y pénétrer; et cela se conçoit, puisqu'il n'y aurait trouvé que des objets auxquels son admiration est depuis longtemps acquise. Mais on avait élevé, au milieu de la cour de l'édifice, un monument à la mémoire d'un prince qui fut, pendant trop peu d'années, hélas! le modèle des plus nobles et des plus brillantes qualités, l'orgueil de sa famille et l'espoir de la France. Ce monument, malgré sa pieuse et patriotique destination, n'a pu trouver grâce devant quelques-uns des énergomènes de février.

M. le duc d'Orléans s'était montré le protecteur éclairé des artistes et des gens de lettres, l'intelligent appréciateur des succès de notre industrie, le bienfaiteur discret des infortunes cachées, et enfin,

c'était un fait notoire, le partisan avoué de toutes les idées de sage progrès social et politique. A ces titres, il était devenu cher à tous les gens de bien, comme il l'était aussi aux troupes, dont il avait plus d'une fois partagé les travaux, les dangers et la gloire. Ceux qui l'avaient vu gravir, sous une grêle de balles kabyles, le col difficile et périlleux du Mouzaïa, louaient en lui cette intrépidité calme et de sang-froid qui révèle une âme fortement trempée, un vrai cœur de soldat. Tout ennemi généreux, si les malheurs de 1814 et de 1815 s'étaient de nouveau appesantis sur la France, eût respecté la consécration de ces sentiments, de ces souvenirs, en se rappelant le deuil universel qu'avait fait naître, même chez nos voisins, la mort funeste et prématurée de ce prince accompli, objet de tant de justes regrets.

La statue équestre de M. le duc d'Orléans fut enlevée de son piédestal par les ordres et par les soins d'un homme à qui jadis, au début de sa carrière, sa bonne fortune avait fourni l'occasion d'une action généreuse, et qui, dans les fatales journées de février, couronna le déclin de sa vie par deux actes spontanés, suffisants à eux seuls pour effacer tout ce qu'il a jamais pu faire de bien.

Voyons quel fut le passé de cet homme, qui nous a donné le droit de le juger sévèrement.

On lit, à la page 181 des *Mémoires sur les Cent jours*, par M. Fleury de Chaboulon, secrétaire du cabinet de l'empereur, le passage suivant relatif à l'arrivée de Napoléon devant Grenoble :

« Il fut arrêté, en avant de la ville, par un jeune négociant, officier de la garde nationale, — Sire, — lui dit-il, je viens offrir à Votre Majesté cent mille francs et mon épée. — J'accepte l'un et l'autre : restez avec nous. »

Ce jeune Grenoblois s'appelait Dumoulin ; il dirigeait une fabrique de gants, et il est permis de croire qu'en cette occasion ses cent mille francs pesaient plus que son épée. Il fit, dit-on, la campagne de 1815 en qualité d'officier d'ordonnance de l'empereur, et le grade de capitaine lui fut accordé, non pas à raison de ses antécédents militaires, car il n'en avait point, mais en considération du louable dévouement dont il venait de faire preuve. Je dirai tout à l'heure ce que constate son dossier : mais je déclare dès à présent que, malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé son nom cité dans aucun des nombreux récits de cette courte et mémorable guerre, où tant d'occasions de se distinguer s'offrirent aux gens de cœur qui voulaient se faire une réputation militaire.

Après les Cent jours, M. Dumoulin, rayé des contrôles de l'armée, se lança dans les opérations aventureuses de la Bourse. On dit qu'il y réalisa, dès son début, une de ces brillantes fortunes, peu solides, qui s'évanouissent aussi rapidement qu'elles se produisent.

Après juillet 1830, M. Casimir Périer, compatriote de M. Dumoulin, céda aux instances qu'il lui fit pour obtenir sa réintégration sur les cadres de l'armée, où il avait figuré si peu de jours en 1815.

Le postulant avait des prétentions exorbitantes, que les règlements ne permettaient pas d'accueillir. On le classa au 5^e régiment de hussards, avec le grade qu'il devait à la bienveillance de l'empereur; mais il refusa. Plus tard, sur de nouvelles demandes de sa part, on lui donna l'ordre de se rendre en Afrique, cette terre de dangers et de gloire, où tant de braves ont fait une brillante carrière. Il voulait probablement un avancement exempt de services pénibles, des honneurs obtenus sans travaux guerriers, sans périls : il refusa de rechef. Enfin, une troisième occasion lui fut offerte, il y a quatre à cinq ans environ, de reprendre honorablement les insignes d'un grade dont il n'avait jamais rempli les fonctions actives dans les rangs d'une troupe quelconque; mais ce fut encore vainement, et au lieu du titre légitime de *capitaine* qu'il aurait pu porter désormais, tardivement sans doute, mais uniquement par sa faute, il préféra usurper celui de *colonel*, qu'il n'a jamais eu le droit de prendre, et sous lequel il se laisse complaisamment désigner aux galeries de l'Opéra. C'est ce qu'avaient fait, en 1814, les hommes que nous appelions par dérision *les voltigeurs de Louis XV*.

Voici, au surplus, un relevé des services militaires de M. Dumoulin, que j'ai tout lieu de croire conforme à son dossier du ministère de la guerre, et qui détermine d'une manière précise sa position :

1815. Lieutenant dans la garde nationale *sédentaire* de Grenoble.

- 1815, 9 mars. Officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon.
 — 15 mai. Confirmé dans ces fonctions. Nommé capitaine de cavalerie.
 — 1^{er} août. A cessé de faire partie de l'armée. (Deux mois et demi de grade et de services militaires réguliers.)
 1830, 27 octobre. Nommé capitaine au 5^e hussards. Refus de se rendre à sa destination; rayé immédiatement des contrôles.
 1834, 25 avril. Désigné pour être mis à la disposition du général commandant à Oran; n'a pas rejoint.
 1845, 22 décembre. Nommé capitaine au 5^e lanciers; n'a pas rejoint.
 1846, 6 mars. Mis en retrait d'emploi sans solde.

Ce *vieux soldat*, qui ne rejoint jamais, ne pouvait pardonner à la dynastie de Juillet de n'avoir pas assez bien apprécié son mérite pour lui prodiguer les honneurs et les grades, au mépris des lois et des règlements qui régissent l'armée. Il se montra donc des plus acharnés au renversement de cette monarchie *ingrate*. On le cite, cette fois, parmi les *braves* qui présidèrent à l'attaque du corps de garde du Château-d'Eau. « Il était depuis une demi-heure « à se promener sur la place du Palais-Royal, dit « M. Saint-Amant, et semblait là dans son élément. » J'aime à croire, puisqu'il se promenait, qu'il fut étranger à l'atroce moyen employé pour se rendre maître du poste.

On le voit ensuite à l'Hôtel de Ville, *se chargeant* lui-même du commandement du Louvre, où aucun désordre n'avait encore été commis avant son arrivée; le récit de M. Saint-Amant le démontre. On le voit plus tard installant le commandant supé-

rieur des Tuileries, puis profitant de sa présence dans le palais pour tirer, sans péril et sans gloire, le premier coup de fusil qui va frapper la figure équestre du roi, action puérile si elle n'eût été ignoble. On le retrouve enfin s'installant au Louvre, et y poursuivant ses œuvres de destruction profanatrice et de vandalisme.

Une statue de M. le duc d'Orléans, semblable à celle du Louvre, avait été élevée à Alger sur la place du Gouvernement. On voulut, après l'exploit de M. Dumoulin, la faire disparaître aussi, et des ordres furent adressés à cet effet. Le gouverneur de l'Algérie était alors M. le général Cavaignac, et il fut loin de montrer, pour l'exécution de cette mesure, le zèle qu'avait déployé le commandant très-temporaire du Louvre. Cela n'a rien d'étonnant. De tels actes répugnent à l'âme d'un brave soldat : il faut, pour les accomplir, des officiers supérieurs de contrebande.

J'ajouterai que la population d'Alger, reconnaissante de l'intérêt bienveillant que lui avait témoigné M. le duc d'Orléans, se montra jalouse de conserver un monument qui rappelait de mémorables souvenirs, et pour l'érection duquel l'armée et la population s'étaient cotisées avec enthousiasme. Il n'aurait pas été prudent de le détruire, et le général dut faire connaître au ministre l'impossibilité où il se serait trouvé d'exécuter ses ordres, alors même qu'il aurait été disposé à s'en rendre solidaire devant l'histoire. La statue est donc toujours debout à Alger, où les démocrates les plus forcenés n'ose-

raient s'aventurer à lui faire le moindre outrage.

Voulant grossir la liste exigüe de ses services militaires, qui ne comporte, ainsi qu'on vient de le voir, que *deux mois et demi* de grade, dont trois jours passés en campagne de guerre et le reste écoulé dans les antichambres impériales, comme le diraient ses camarades de février, M. Dumoulin s'empressa d'écrire, au ministre de la guerre, une lettre dans laquelle il appuyait sa demande de récompense des mots suivants : — « Après avoir renversé le père de son trône, je viens de jeter la statue du fils à bas de son piédestal. »

Nobles hauts faits, destinés probablement à remplir la colonne ordinairement consacrée aux *bles-sures et actions d'éclat*, et qui était restée jusqu'alors sans la moindre annotation, sur les états de services de ce prétendu *vieux soldat*. Sans nul doute, la gloire lui sera légère.

J'aurai peu de détails à donner sur le sac du Palais-Royal, parce que là le désastre a été à peu près complet, et qu'il fut presque impossible de rien sauver, quant au mobilier du moins. Les scènes de dévastation qui s'étaient passées aux Tuileries s'y renouvelèrent dès le 25 février, et avec une plus grande fureur encore. Les meneurs, ignorant les lois qui régissent l'apanage, crurent s'attaquer à l'une des propriétés du domaine privé, et ne trouvant, dans leur aveugle fureur, aucun prétexte démocratique, aucune considération tirée du principe de la souveraineté populaire pour ménager le palais, ils n'y allèrent pas de main morte. On

ne prit d'ailleurs aucune disposition pour s'opposer à ces désordres; si quelque chose échappa au désastre, on le doit uniquement au zèle et au courage d'un petit nombre de serviteurs dévoués.

Les glaces, les cristaux, les porcelaines, les meubles magnifiques qui décoraient le palais furent brisés en mille pièces; on lacéra les draperies et les tentures. Les précieuses toiles qui ornaient les appartements et les galeries ne purent trouver grâce devant ces misérables, quoiqu'un grand nombre d'elles fussent consacrées à retracer les mémorables actions de nos braves armées.

La bibliothèque particulière du roi contenait tous les trésors de la science et de la littérature : celle de madame la princesse Adélaïde était formée des plus belles éditions, des livres les mieux choisis. Arrachés de leurs rayons, déchirés page par page, jetés par les fenêtres dans la petite cour de Nemours, qu'ils jonchaient à plusieurs pieds de hauteur, ils servirent d'aliment à une immense fournaise qui compromit pendant quelques instants la sécurité des bâtiments voisins.

Ces ignobles imitateurs du farouche Omar n'avaient pas même, comme celui-ci, les bains d'Alexandrie à chauffer avec ces monuments précieux de la science et des arts : c'était donc uniquement la soif de la destruction qui les animait. Plus stupides, plus barbares encore que leur sauvage devancier, qui, lui du moins, ignorait l'immense importance historique des manuscrits à jamais regrettables livrés successivement ainsi à l'action

des flammes, pour tirer un utile parti de ces masses combustibles, ils savaient fort bien ce qu'ils faisaient en anéantissant ces beaux tableaux de nos premiers maîtres, ces superbes éditions des meilleurs auteurs. La régénération sociale, comme ils l'entendent, c'est l'anéantissement des œuvres de l'intelligence et l'abaissement de l'homme au niveau de la brute.

Les bandits pénétrèrent dans les bureaux de l'administration du domaine privé du roi, qui occupaient les maisons situées depuis le palais jusqu'à la rue de Richelieu. Quelques cartons furent vidés, et les papiers qu'ils contenaient allèrent alimenter le feu qui pétillait dans les cours. Ils s'introduisirent chez le caissier, dont ils pillèrent les effets personnels, sans avoir deviné ni soupçonné même la présence de la caisse, placée au fond d'un placard pratiqué dans le mur.

M. de Gerente, administrateur du domaine privé, avait été prévenu, à midi, de l'envahissement du Palais-Royal et de l'incendie dont il était menacé. Il s'y transporta immédiatement, et trouva à leurs postes MM. de la Garde, directeur de la comptabilité, Toutain, caissier central, et Tripier, chef du bureau des archives. Là, du moins, personne n'avait fui. Il s'occupa sur-le-champ, avec le concours de ces messieurs et du garçon de bureau Gelin, à mettre en sûreté les titres et les valeurs considérables que renfermait la caisse.

Il s'y trouvait en ce moment 15,000 fr. en espèces, 503,000 fr. en traites de coupes de bois, une lettre

d'ouverture de crédit, de la maison Rothschild, pour une somme de 500,000 fr., environ 45,000 fr. en monnaies d'or étrangères, appartenant à Sa Majesté la reine, et deux caisses de bijoux de famille, portraits, médaillons, etc.; puis, divers titres de rente et de propriété, entre autres une inscription de 100,000 fr. de rente, formant la dot de M. le duc de Nemours; enfin, 66,000 fr. en coupons d'arrérages échus d'actions de canaux, payables à la caisse des consignations.

Chacun se chargea d'une portion de ces valeurs pour les sauver sur lui-même, au risque de se faire fusiller comme voleur à la sortie, s'il était découvert, les destructeurs en chef faisant prompt et sévère justice de leurs propres camarades, quand ils les surprenaient emportant quelque chose clandestinement.

Les 45,000 fr. de monnaies d'or ont été remis par M. de Gerente à M. le comte de Montalivet, qui les a fait passer à la reine. Quant aux bijoux de famille, M. de Gerente les a remis lui-même, directement, à Sa Majesté.

Les traites de coupes de bois et les autres valeurs inscrites aux registres de la comptabilité du domaine privé ont été versées au séquestre, qui était déjà en possession de ces registres.

Les caves du Palais-Royal, grandement approvisionnées, ne subirent qu'un léger dommage, grâce à la fermeté et à l'adresse du sommelier du roi, M. Mabilau, vieux militaire décoré. Sept barriques seulement furent mises sur bout, défoncées et vi-

dées par les pillards. A la vérité, douze mille bouteilles avaient été enlevées, en grande partie par les soupiraux; mais le dommage aurait pu être encore bien plus considérable.

Outre le sac et le pillage, le Palais-Royal courut, comme je l'ai dit, le danger de l'incendie. Le feu fut mis à deux reprises dans les combles, et sans le zèle intelligent de quelques jeunes élèves de l'École polytechnique, qui stimulèrent les voisins et organisèrent les secours, la destruction eût été complète.

Le roi avait dépensé, avant son avènement au trône, environ huit à neuf millions pour les nouvelles constructions du palais et pour son ameublement. C'était le produit de sa part dans le milliard d'indemnité. Les belles toiles des premiers maîtres de l'école française, de Gérard, de Gros, de Girodet, de Géricault, d'Horace Vernet et d'une foule d'autres éminents artistes, qui décoraient les appartements, sont à jamais perdues. Ce ne sera pas l'un des moindres titres de nos modernes Vandales à l'animadversion publique.

Parmi les personnes appartenant à la maison royale qui logeaient dans ce palais, se trouvaient M. le général Athalin, aide de camp du roi, et madame la marquise de Chantérac, dame d'honneur de la reine. Leurs appartements ne furent pas à l'abri de la dévastation, et reçurent bientôt de nouveaux hôtes.

Le Palais-Royal a servi, pendant quelque temps, de repaire à un grand nombre de clubistes. Le citoyen Villain, avant de se réfugier à la salle Mo-

lière, où ses sicaires tuèrent quelques honnêtes gardes nationaux du quartier, qui avaient eu l'audace de pénétrer dans cette véritable caverne de bandits; le citoyen Villain, dis-je, avait installé le club des Droits de l'homme, dont il était président, dans les vastes et magnifiques salons, alors dévastés, du Palais-Royal. Il y avait là table ouverte pour les frères et amis, qui, du matin au soir, éprouvaient le besoin de mettre leurs forces physiques au niveau de leur terrible énergie; et du soir au matin, un certain nombre d'entre eux y venaient cuver leur vin, car le club des Droits de l'homme était en permanence. Une barrique, tirée de la cave, avait été montée dans les appartements, pour plus de commodité.

Ces modernes jacobins étaient armés de fusils; ils se gardaient militairement. On ne comptait pas moins de trois sentinelles échelonnées sur l'escalier, ne laissant pénétrer que les gens qui leur faisaient des signes de reconnaissance. La *salle des gardes* précédait les appartements occupés par ces chena-pans, et il s'y trouvait toujours douze hommes de service. On finit pourtant par les expulser du palais.

D'autres clubs ont aussi siégé dans l'édifice qu'on appelait dès lors, comme actuellement encore, le *Palais-National*, notamment le club républicain du 2^e arrondissement, présidé par le citoyen Maillard; le club central, présidé par le citoyen A. de Long-pré; enfin le *club des clubs*, la fleur des pois, présidé par le célèbre Huber, dans lequel brillaient les Deplanque, les Barbès, les Cahaigne et autres illus-

trations démagogiques. — Ce club siégeait dans la salle des Batailles.

L'état-major de la garde mobile vint aussi s'établir au *Palais-National*, et se débarrassa bientôt de ses incommodes voisins. La réunion parlementaire fondée par le citoyen Goudchaux continua seule à y tenir ses séances jusqu'à extinction.

VIII.

Les héros de février en partie de campagne. — Le château de Neuilly.
— Le château de Villers. — Pillage, orgies, incendie, dévastation complète.

« Rien ne bougeait au clocher : j'ai sonné le toc-sin, et le peuple est accouru. » (Cormenin, page 211.)

Félicitez-vous, *Timon*, du succès de votre sonnerie. Elle a donné le branle à tous les désastres qui ont signalé la *catastrophe* de 1848.

La monarchie était tombée; Ledru-Rollin et Lamartine trônaient en place de Grève; le peuple souverain venait de dévaster les Tuileries et s'efforçait d'incendier le Palais-Royal, où tout était saccagé et détruit aussi. La fureur populaire aurait dû être assouvie. Mais il n'en était rien : ce fatal toc-sin avait trop bruyamment retenti. On se rappelait ces millions *en bons écus, parfaitement ronds et bien pesants, encoffrés dans des tonnes*, et qui devaient constituer l'épargne du *vieil avare*. Les calculateurs du parti avaient sans doute supputé la somme, et son énormité, d'après les bases indi-

quées avec tant d'assurance par *Timon*, excitait leur infernale ardeur.

Rien, ou presque rien n'ayant été trouvé aux Tuileries ni au Palais-Royal, on courut à Neuilly dans l'espoir d'y découvrir la précieuse cachette. Notre auteur n'avait-il pas dit d'ailleurs, dès 1832 : « Le duc d'Orléans encoffrait ses millions « de rente dans les caveaux de Neuilly ! » Rien de plus clair, de plus précis. *Allons à Neuilly !* devint donc le cri d'une multitude avide, qui venait de mettre le désordre à son comble aux Tuileries et au Palais-Royal, et ressentait le besoin de faire une *partie de campagne*.

Le château de Neuilly, dont il ne reste plus maintenant que de tristes ruines, était la propriété particulière du roi. Rentrant, en 1814, dans la jouissance de ses biens non vendus, il avait consenti à l'accepter en échange de l'hôtel des écuries d'Orléans, rue Saint-Thomas du Louvre. Par suite de la loi qui consacra cet arrangement, l'hôtel des écuries devint la propriété de la liste civile.

On évalue à 12 ou 15 millions les dépenses faites à Neuilly, soit avant, soit depuis cet échange. L'étendue du parc s'était considérablement accrue : les îles de la Seine qui l'avoisinent y avaient été rattachées ; des constructions élégantes étaient venues accroître l'ensemble des bâtiments, et cette résidence princière constituait la plus magnifique, la plus délicieuse des maisons de campagne.

Là naquirent les princesses Marie et Clémentine, le prince de Joinville en 1818, et le duc de

Montpensier en 1824 ; les comtes d'Eu et d'Alençon, fils de M. le duc de Nemours, la princesse Françoise, fille de M. le prince de Joinville.

Les ducs d'Orléans et de Nemours reçurent, dans cette paisible et splendide résidence, les premiers éléments de la belle et solide éducation qu'ils allèrent compléter dans les établissements universitaires, assis sur les mêmes bancs que les enfants du peuple. La princesse Louise, devenue la reine des Belges, s'y forma, sous les yeux de ses augustes parents, à la pratique de toutes les vertus, et y acquit toutes les perfections dont elle brille sur le trône formé de ces provinces, détachées de la France par la tourmente de 1814.

La reine avait consacré, à Neuilly, un cabinet particulier aux palmes cueillies par ses nombreux enfants dans leurs luttes scolastiques : à ces prix, à ces couronnes obtenues par eux à la suite des concours où ils figuraient au milieu des fils des moindres citoyens ; luttes paisibles, triomphes sans amertume, puisqu'ils étaient exempts de toute violence, de tout légitime regret.

Au milieu de ce musée de famille figurait, au premier rang, la couronne civique, en feuilles de chêne, décernée le 11 août 1791 par la ville de Vendôme à M. le duc de Chartres, Louis-Philippe d'Orléans, colonel du 14^e régiment de dragons, pour avoir, au risque de ses jours, sauvé la vie du citoyen Siret, ingénieur des ponts et chaussées, entraîné par les eaux du Loir dans lesquelles il se baignait. Elle avait aussi pour objet de rappeler un autre acte de

généreux dévouement du jeune colonel, qui couvrit de son corps, et sauva ainsi d'une mort certaine, deux prêtres non assermentés que le peuple voulait massacrer. Le ruban qui liait la couronne portait l'inscription suivante :

*« A l'humanité et au courage!
« Décernée par la ville de Vendôme. »*

Les Vendômois avaient précieusement gardé cette couronne civique, malgré la terreur de 1793, malgré les susceptibilités des gouvernements qui se succédèrent ensuite jusqu'à la Restauration. Ils en firent hommage, en 1814, à madame la duchesse d'Orléans, qui la conservait pieusement comme un noble exemple à montrer à ses enfants.

La chapelle du château contenait aussi d'autres précieuses reliques, consacrées à la mémoire du prince royal, et sur lesquelles sa veuve et son auguste mère venaient souvent répandre des larmes que le temps n'a pu tarir.

Rien n'a été respecté par ces Vandales! tout a été impitoyablement détruit.

Dès le 24 février, vers trois heures de l'après-midi, alors que la révolution était consommée à Paris, quelques bandes de vagabonds vinrent rôder autour de la grille d'honneur du château, des grilles de Sainte-Foy et de Villers. Elles firent entendre des clameurs menaçantes : « Demain, crient ces hommes, cette propriété sera à nous. Le peuple est Roi : à nous les palais ! » Ces propos furent entendus, et M. Deverre, adjudant des sur-

veillants du château, se rendit à Paris pour en rendre compte à M. le général Athalin et pour prendre ses ordres. Le lendemain, 25, un escadron du 1^{er} régiment de cuirassiers vint renforcer le poste d'infanterie de 50 hommes, auquel était confiée la garde de cette résidence royale. Voilà quel fut l'unique fruit de cette démarche.

La journée du 24 avait été utilisée, par un grand nombre de serviteurs et employés du château, mais à mettre en sûreté leurs propres effets. La panique se propageait, et gagnait ceux-là même qui auraient dû faire le sacrifice de leurs biens pour sauver les effets précieux appartenant à la famille royale. Il y eut pourtant d'honorables preuves de dévouement données au moment du danger. N'ayant pu prévenir l'orage, on racheta noblement quelques regrettables faiblesses.

Dès huit heures du matin, le 25, les rôdeurs de la veille étaient revenus. Ils franchirent les palissades en bois qui formaient la clôture du grand parc, et procédèrent, armés de fusils, de pistolets et même de simples bâtons, à la destruction du gibier paisible qui en garnissait l'intérieur. D'autres vinrent aux grilles, dont ils réclamaient l'entrée; mais ils furent dispersés par quelques charges de cuirassiers, sous la direction de M. le colonel Boërio, commandant des châteaux de Saint-Cloud et de Neuilly, qui se trouvait là, par accident sans doute, vêtu d'une simple veste de chasse et coiffé d'une casquette, tenue peu propre à entraîner les troupes et à commander leur obéissance.

Ces charges n'eurent d'ailleurs aucun résultat sérieux : elles accrurent même par ce motif l'audace de ces bandits, auxquels des renforts arrivaient. Ils criaient hautement que le roi était en fuite et l'armée licenciée. Les soldats commencèrent à murmurer, et M. Boërio, désespérant probablement de réussir à sauver cette propriété royale, qu'on aurait pu, ce me semble, préserver de la destruction totale à laquelle devait la vouer son abandon, fit sa retraite sur Saint-Cloud, siège principal de son commandement, en emmenant cavaliers et fantassins.

M. Aubert, régisseur du château, capitaine de la garde nationale de Neuilly et membre du conseil municipal de cette commune, serait parvenu à réunir deux cents hommes déterminés de cette garde, force suffisante pour éviter tous les malheurs qui suivirent cette évacuation; mais il lui aurait fallu le concours des autorités locales, et toutes celles auxquelles il s'adressa répondirent : « Que ceux qui veulent aller se faire tuer y aillent. « Nous restons, nous, pour garder nos propriétés. »

Ces paroles étaient dites par des gens qui devaient en totalité, ou tout au moins en grande partie, leur belle fortune aux travaux ou aux fournitures dont ils avaient été chargés par le roi depuis plus de trente ans. C'est ainsi qu'ils témoignaient leur reconnaissance.

Vers une heure de l'après-midi, on vint annoncer que les pillards avaient pénétré dans le petit

parc; que le feu détruisait la jolie maison *hollandaise* et la magnanerie (1)

Des groupes assez nombreux se présentèrent d'abord aux grilles, en demandant à visiter le château, ce que le régisseur ne crut pas pouvoir refuser. Une centaine de bandits se répandirent dans les appartements, et, après les avoir visités, ils demandèrent à boire, disant qu'ils savaient que les caves étaient bien garnies.

On voit, par la marche lente et progressive que suivait le désordre, combien il eût été facile de le conjurer, même avec la faible garde qui venait de partir, si l'on eût concentré l'action de cette force protectrice. Ceux qui ne firent rien dans ce but ont encouru une grande responsabilité.

Le régisseur du château n'osa pas refuser de rafraîchir des gosiers aussi altérés; on aurait d'ailleurs certainement pris de force le vin qu'il fit distribuer de bonne grâce, puisqu'il n'avait aucun moyen de résistance efficace à sa disposition. M. Aubert fit donc demander les clefs des caves. Les premières qui furent ouvertes renfermaient le vin de Champagne. On monta plusieurs paniers, dont le contenu disparut promptement. On ne se contentait pas de faire sauter les bouchons et de boire cette liqueur stimulante. Chacun faisait sa

(1) Le roi avait fait de grands frais, à Neuilly, pour prouver que l'on pouvait propager l'élevé des vers à soie dans presque toute la France. S. M. la reine et les princesses portaient avec orgueil des étoffes fabriquées à Lyon avec la soie récoltée à Neuilly.

provision, et le bruit ne tarda pas à se répandre, tant dans le pays que dans les villages environnants, qu'on donnait, au château, du vin à qui voulait prendre la peine d'en demander.

En moins de deux heures, plusieurs milliers d'individus accoururent de Neuilly, de Courbevoie, de Colombes, de Puteaux, pour prendre part à la curée. Les gens de Suresnes ne manquèrent point à l'appel, et cela se conçoit, car on connaît la réputation de leurs vignobles. Ils augmentèrent considérablement le tumulte, excité déjà d'une manière si bruyante par la vile populace des mauvais quartiers de Paris.

La distribution n'allait plus assez vite au gré des impatients. Les caves furent envahies, et le désordre prit les proportions les plus inquiétantes.

Des scènes dégoûtantes suivirent ces libations immodérées. Les pillards de Paris étaient accompagnés d'un certain nombre de ces femmes perdues auxquelles ils venaient d'ouvrir les portes de Saint-Lazare, et qui se montraient impatientes de se dédommager d'une longue et rigoureuse claustration, dans cette partie de plaisir hors barrière. On les fit boire aussi, et l'orgie prit alors un ignoble caractère de crapule et de scandale.

Une de ces malheureuses, jeune et belle, dit-on, s'étendit sur la couche royale, qu'on aurait dû croire à l'abri d'une semblable souillure, et là, dans la posture la plus lascive et la plus effrontée, elle provoquait les assistants, avec un cynisme qui ne resta pas sans effet, à la conquête de l'espèce

de virginité qu'elle prétendait avoir recouvrée par la continence forcée que lui avait fait subir sa détention; action infâme, qu'on est honteux de raconter, mais qu'il faut pourtant consigner ici comme une preuve nouvelle de la profonde dépravation de cette foule immonde à l'aide de laquelle s'est opérée la révolution de février 1848. Les meneurs sans conscience et sans vergogne de cette tourbe infâme ont l'audace de l'appeler le *peuple*, dont elle n'est que l'écume. Le vrai peuple a lui-même horreur de cette vermine, qu'il répudie, et, comme nous, il la méprise.

Ces scènes scandaleuses se prolongèrent durant toute la journée, et jusqu'au moment où les cris *Au feu! au feu!* répétés par une foule de voix, se firent entendre.

Une nouvelle bande, composée d'une vingtaine d'individus, était arrivée au château. Ce n'était ni du vin ni des filles perdues que voulaient ceux-ci. Un but plus atroce les dirigeait. Ils pénétrèrent dans la salle de dépôt des bougies et des torches, qui sans doute leur avait été bien exactement enseignée, et y prirent tout ce qui leur était nécessaire pour consommer rapidement la destruction du château. L'incendie s'alluma en effet sur plusieurs points à la fois.

Une heure après, les mêmes incendiaires allaient accomplir leur œuvre infâme et barbare au château de Villers, ancienne propriété du prince Murat, et qui était devenu successivement le séjour de M. le duc d'Orléans et de M. le duc d'Aumale.

Tout ce que cette charmante habitation contenait en effets mobiliers, en objets d'art et de curiosité, en magnifiques peintures, devint aussi la proie des flammes, ou subit de telles mutilations, que leur perte se trouva consommée.

Il serait difficile de suivre exactement les progrès et la marche du désastre dans ces deux résidences princières, qui furent plus maltraitées que toutes les autres, malgré les actes de courage de quelques fidèles serviteurs, dont le nombre n'était malheureusement pas assez considérable pour opposer une résistance efficace aux bandits, mais dont les efforts ont réussi, du moins, à soustraire quelques valeurs importantes au fléau dévastateur.

Une fois l'ivresse parvenue à son comble, la foule avait envahi les parties du château de Neuilly respectées jusque-là. Les uns entraient par les portes; les autres par les fenêtres, dont les persiennes étaient brisées. En vain l'on essaye de les repousser, de les contenir; ceux qui ne s'occupent pas du pillage se livrent à tous les excès de la dévastation. On jette les meubles dans les cours, et on alimente ainsi des foyers d'incendie extérieurs, dont les rouges reflets éclairent les scènes d'intempérance, de luxure et de cynisme qui s'accomplissent ouvertement de toute part, aux yeux de spectateurs surpris autant que honteux d'un tel excès d'audace et d'abjection.

A la tête d'un faible groupe d'hommes dévoués, on remarquait M. Thevelin, dont les discours et les actes eurent constamment pour but, depuis le dé-

but de ces affreux désordres, d'opposer une digue au torrent dévastateur, et qui tenta vainement de ramener à la raison ces êtres abrutis par la fureur ou par le vin. A sa voix, les gens de service avaient fermé les portes et les persiennes des appartements; mais elles étaient enfoncées bientôt après. Ce généreux citoyen fut blessé d'un coup de baïonnette: il eût peut-être succombé sous les coups de ces misérables, sans les efforts d'un homme de cœur, nommé Suize, qui parvint à le soustraire aux assassins; son zèle put donc encore se manifester plus tard.

C'est au milieu de ces scènes de turpitude que l'*Histoire des Montagnards* place l'expédition du célèbre Pornin, l'homme à la jambe de bois, le capitaine des gardes et le confident de Caussidière, auquel des rapports mensongers firent croire que madame la duchesse d'Orléans et les deux princes ses fils s'étaient réfugiés à Neuilly, et qui s'y rendit en toute hâte, à la tête de dix hommes déterminés, armés jusqu'aux dents, pour s'emparer de la *louve* et des *louveteaux*.

Je ne reproduirai pas le récit, horriblement pittoresque, fait par M. Chenu, des actes dégoûtants et crapuleux auxquels se livrèrent M. Pornin et sa bande, désappointés de ne pas avoir trouvé à Neuilly ce qu'ils y avaient cherché. Ils prirent part, dit-on, à toutes ces saturnales, et n'auraient échappé qu'avec peine aux désastres des caves, dont je parlerai tout à l'heure.

Le feu faisait de rapides progrès: il consumait

à la fois les meubles amoncelés dans la cour des cuisines, les pièces du rez-de-chaussée adossées à l'appartement de M. le duc de Nemours, cet appartement lui-même et l'aile en retour, qui comprend la chapelle et la salle à manger. La nuit était venue, et les rouges lueurs des flammes, qui s'élevaient au-dessus des toits, avaient averti les pompiers de la commune, dont un détachement, fidèle à ses devoirs, arriva en toute hâte avec les pompes et un tonneau rempli d'eau, sous le commandement de M. Sculpfort. Mais les brigands ne voulaient pas qu'on arrêtât le cours de leurs désordres. Le tonneau fut dételé, renversé et vidé en un clin d'œil. Les efforts des braves pompiers devinrent donc presque entièrement infructueux, en ce moment du moins.

L'incendie se propage de la même façon dans les grands appartements. Ceux des meubles qui n'avaient point été lancés par les fenêtres sont réunis au centre des pièces qui les contiennent, et le feu les dévore; il se communique aux boiseries, et c'est ainsi que le salon carré et la salle de billard deviennent la proie des flammes.

Les meubles tirés de l'ancien appartement de madame la princesse Adélaïde, du cabinet du roi, de la salle du conseil et des pièces avoisinantes, les livres et les tableaux, tout ce qui a échappé au pillage vole dans la cour principale, où s'élève un nouveau bûcher.

Cette scène d'horreur se compliquait du craquement des poutres, du bruit occasionné par la

chute des objets lancés par les fenêtres, du petitement des flammes, et par-dessus tout des hurlements de cette bande de forcenés, ivres de vin et de luxure; les uns lançant dans les airs les éclats d'une joie féroce; les autres, atteints par les poutres et les débris, réveillés de leur somnolence par des souffrances cruelles, et qui exhalaient des cris de fureur en recevant la mort.

Quelques bons citoyens, quelques gardes nationaux avaient fini par comprendre leurs devoirs; mais leurs efforts furent tardifs. Le gouvernement provisoire avait envoyé, tardivement aussi, deux élèves de l'École polytechnique, MM. Roger et Juttier, pour tenter d'arrêter ces désastres. Ils réussirent à faire refouler pendant quelques instants les dévastateurs, à les éloigner des lieux où quelque chance restait de sauver les objets que le pillage ou l'incendie n'avait pas atteints. Les employés du château, dirigés par M. Thevelin, se joignirent à eux, et l'on parvint ainsi à mettre à l'écart un petit nombre de tableaux précieux, de livres rares, et la magnifique mosaïque de Pæstum, monument d'art qui, sans ce secours inespéré, n'aurait survécu aux ravages des siècles que pour tomber sous les brutales atteintes d'une troupe de Vandales parisiens.

Vers neuf heures du soir, l'incendie avait acquis toute son intensité; un vent violent accélérât ses ravages. Il gagnait à ce moment l'horloge, qui s'affaissa avec le centre de l'édifice, en faisant jaillir dans les airs une énorme gerbe de flammes au mo-

ment même où le son de la cloche venait de vibrer pour la dernière fois.

Jusqu'alors l'aile gauche n'avait pas été atteinte par le feu. Une tentative fut faite pour l'y propager au milieu de la nuit : elle fut comprimée par le zèle de quelques hommes de cœur.

Les pompiers, sous la direction du lieutenant Colin, avaient tenté d'arrêter l'incendie qui dévorait la façade du château : mais ils ne purent réussir qu'à ralentir ses ravages. Les cuisines, la tournelle de M. le prince de Joinville, devinrent aussi la proie des flammes.

Avant que cette portion du palais ne fût détruite par le fléau destructeur, quelques fidèles serviteurs s'efforcèrent de sauver la lingerie, située sous les appartements du prince. Ils n'y réussirent qu'incomplètement. Les beaux services damassés durent être abandonnés; l'écroulement des étages supérieurs força les travailleurs à la retraite.

Le 26 au matin, entre quatre et cinq heures, les brigands, fatigués de leurs orgies, ivres de vin et de débauche, avaient en grand nombre cédé au sommeil : quelques-uns pourtant veillaient encore; mais ils erraient dans les décombres à la recherche des objets que l'incendie n'avait pu détruire. L'accès de quelques points du château se trouvait libre, et l'on put songer à sauver l'argenterie, renfermée dans des armoires que le feu devait bientôt atteindre à leur tour. Déjà les corridors qui y donnaient accès étaient interceptés : c'était du dehors seulement qu'on y pouvait parvenir.

Parmi les hommes courageux qui se dévouèrent à cette tâche périlleuse, on cite le brigadier des gens de service Aguetta et un pompier qui s'était muni d'un merlin; ils pénétrèrent dans la pièce où l'argenterie est placée, en brisant une porte intérieure donnant sous le berceau de la reine. Les objets précieux passent de main en main, avec l'assistance de M. Juttier et de quelques gardes nationaux, commandés par un sapeur du nom de Leroy. Plus d'une heure fut consacrée à cette opération, qui était dangereuse, car les débris enflammés tombaient de toutes parts; elle fut même inquiétée par quelques maraudeurs qu'on retint prisonniers.

Vers six heures et demie, tout était en sûreté. L'argenterie, placée sur des voitures qu'on avait réussi à se procurer, au nombre de cinq, avec le concours de l'argentier Machard, est conduite à la mairie, où elle est remise à la garde de M. Ancelle, l'un des membres du conseil municipal.

C'est à sept heures seulement que le commissaire de police fit sa première apparition. Son intervention fut utile au transport de ces précieux débris d'un immense désastre.

Pendant que ces événements s'étaient accomplis dans les parties du château situées au-dessus du sol, les caves avaient été le théâtre de scènes non moins odieuses. Il s'y trouvait cinq cents barriques de vin, des fûts de rhum et d'eau-de-vie, et au delà de soixante mille bouteilles pleines. On y but outre mesure; on y commit tous les excès dont les

appartements du château avaient été souillés. Des femmes, ivres déjà, travesties sous les riches vêtements des princesses, dont elles s'étaient emparées, étaient venues s'offrir aux ignobles caresses des ivrognes, déjà gorgés de vin, et ces saturnales souterraines furent bientôt éclairées par l'incendie que les torches avaient communiqué aux tonneaux de spiritueux, défoncés avec les barriques de vin. Ce fut alors un affreux mélange d'horreurs de toutes sortes, et les cadavres que l'on retira des décombres des caves, après le déblayement de tout ce qui s'était écroulé, montrèrent que ces brigands, noyés dans des flots de vin, carbonisés par le feu, ou asphyxiés par les vapeurs immondes résultant de leurs excès, y avaient trouvé le juste châtiment de leur intempérance et de leur luxure.

Le pavillon désigné sous le nom de *Petit château*, qu'occupait habituellement madame la duchesse d'Orléans, était jusqu'alors resté intact; mais il était dit que le désastre serait général. Au moment où l'on se croyait au terme des déprédations de ces barbares, ils se ruèrent sur ce pavillon et y commirent tous les désastres qui avaient ruiné le château. Les efforts tentés pour prévenir ce nouveau malheur restèrent infructueux, et il fallut ajouter une ruine nouvelle à la nomenclature de toutes ces ruines.

On parvint à retrouver dans le jardin un certain nombre de livres, qui y avaient été jetés pêle-mêle pour les soustraire à l'incendie. Six voitures en furent chargées, sans ordre; mais il fallut triompher

de la résistance furieuse des dévastateurs pour les soustraire à leur action destructive.

Ce fut seulement le 27 au matin, alors qu'il était trop tard pour prévenir ou même pour arrêter le cours de tous ces désordres, que M. Roussel, ancien entrepreneur de maçonnerie et adjudant-major de la garde nationale des Batignolles, mû par un louable sentiment auquel il faut rendre hommage, vint offrir ses services, qui furent acceptés. Il organisa un service de sûreté et concentra tous les efforts du petit nombre d'hommes dévoués, qui étaient disponibles, sur les points où il y avait encore quelque chose à sauver. Le restant des bandits ne put être expulsé qu'après deux jours de ce commandement. Ils avaient élevé, comme les pillards des Tuileries, la prétention de se constituer les gardiens des débris du magnifique château qu'ils avaient si cruellement dévasté : cette satisfaction leur fut refusée.

A M. Roussel succéda M. Vernon, ancien entrepreneur des pompes funèbres, qui fut remplacé dans le commandement par M. Belin, bandagiste herniaire, que nous allons retrouver tout à l'heure.

M. de Zeltner, réfugié polonais, ami particulier de M. Vavin, devint plus tard commandant de ce qui restait de ce domaine.

Les incendiaires de Neuilly sont probablement aussi ceux du château de M. de Rothschild à Suresnes, des stations de chemin de fer sur les lignes de Versailles, du Havre et du Nord, et contre lesquels une colonne mobile fut organisée sous la di-

rection de M. Dussart, démocrate sincère, mais honnête homme, qui, plus tard, fut chargé de ramener l'ordre et la tranquillité dans le département de la Seine-Inférieure.

Une instruction judiciaire fut dirigée contre ceux de ces misérables qu'on put désigner au procureur de la République. L'un d'eux, le nommé Gourreau, a été condamné à cinq ans de prison; un autre, nommé Robert, dit Riberolles, a subi la condamnation aux travaux forcés à perpétuité, comme l'un des principaux meneurs : expiation bien incomplète, car il faudra bien qu'en définitive quelqu'un paie le dommage.

IX.

Le sacristain de Saint-Germain l'Auxerrois. — La rançon des écuries du roi. — Importance du matériel sauvé. — Ce que coûtaient les équipages de S. M.

J'ai déjà raconté, au chapitre III, les scènes sanglantes et désastreuses dont le service des écuries du roi a fourni le sujet dans la funeste journée du 24 février. Je reprends mon récit au moment où, le pillage ayant cessé, les voitures de la couronne étant détruites par les flammes ou jetées à l'eau, la foule tumultueuse, qui avait respecté les chevaux, consentit à se retirer.

Les portes de l'hôtel furent closes; tout le monde se mit à effacer, autant que possible, les traces de cet immense désordre, et chacun s'étant retiré dans son modeste logement, on put croire qu'on allait retrouver, sinon la tranquillité d'esprit, perdue pour longtemps, du moins un peu du repos nécessaire après une journée d'aussi terribles épreuves.

La nuit était venue, et malgré l'extrême tristesse à laquelle tous nous étions en proie, personne

n'avait pu se soustraire à l'influence de ce sommeil lourd, accablant, que produit une extrême fatigue, et que ne peuvent interrompre les songes les plus pénibles, les impressions les plus douloureuses.

Un bruit infernal vint pourtant nous retirer de cet anéantissement moral. Il se faisait à la porte de l'hôtel, violemment ébranlée à coup de crosses de fusil. L'horloge sonnait une heure et demie du matin. Le portier se lève, tremblant encore des souvenirs de la veille, et demande : — « Qui est « là? — Combattants de février, répondent vingt « voix à la fois. — Ouvrez lestement, ou bien nous « enfonçons la porte. »

Le guichet s'ouvre, et une trentaine de chenevans, déguenillés pour la plupart, mais armés jusqu'aux dents, s'introduisent dans l'hôtel et en referment les portes sur eux. Le portier reste stupéfait en reconnaissant quel était le chef de cette bande. — « Eh c'est vous, monsieur Villemet! que « voulez-vous donc à cette heure? — Oui, c'est « moi, Reverchon. Allons, cours vite prévenir tes « chefs; qu'ils descendent; car mes soldats ont « soif et faim. Il leur faut à manger, et surtout à « boire : sans quoi, ils mettront le feu à l'hôtel, et « vous serez tous grillés, comme les autres l'ont été « tantôt au Château-d'Eau. »

Le portier, saisi d'épouvante, se hâte de venir sonner à ma porte, et m'instruit de ce qui se passe. A peine vêtu, je descends, et me trouve, sous la voûte de la porte, au milieu d'une troupe du plus inquiétant aspect. L'hôtel abritait quatre-vingt-

quinze ménages; il importait de ne pas les exposer aux sévices de ces bandits.

L'homme qui les commandait, et qui m'était jusqu'alors inconnu, d'une haute stature, affectant des airs féroces, portait une longue redingote de couleur jaunâtre. Un ceinturon militaire dessinait sa taille, droite comme un cierge. C'était le sacristain de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Il s'avance vers moi d'un œil menaçant, tenant un sabre d'officier d'une main et un pistolet d'arçon de l'autre : exactement comme un héros de mélodrame.

— « Citoyen, me dit-il, tu es chef ici? — Non : « c'est le général comte de Chabannes qui nous « commande. — Il n'est pas là, sans doute; mais « Reverchon m'a dit que tu étais contrôleur. Eh « bien! citoyen contrôleur, il faut que tu me donnes « à boire et à manger pour mes soldats, sans quoi « cela se passera mal, je te l'assure. Ils veulent « mettre le feu à l'hôtel : bêtes et gens, vous serez « tous rôtis. »

Je vis sur-le-champ à quels gens j'avais affaire. Nouveau Gil Blas de Santillane, je mis la main à ma poche aussi docilement que je l'eusse fait sur une grande route solitaire, en présence de l'escopette et du chapeau du mendiant auquel le héros de la Sage fut ainsi contraint de faire l'aumône. Je présentai au sacristain, capitaine de cette bande de brigands, les trois uniques pièces de cinq francs que j'eusse en ce moment sur moi.

— « Voici quinze francs, lui dis-je; faites ache-

« ter du pain et du vin pour vos hommes. — C'est « bien peu! — Je n'en ai pas davantage à vous « offrir. »

Je m'approchai de cet homme, et lui dis à l'oreille : — « Je suis un bon enfant : si la nuit se « passe tranquillement, venez déjeuner chez moi « demain, à huit heures, et je vous ferai remettre « par le quartier-maître cent cinquante francs. Vous « pouvez compter sur ma parole. »

J'avais touché la corde sensible, et le sacristain me répondit immédiatement : — « J'accepte. » — Rengainant alors son sabre, remettant son pistolet à la ceinture, il me saisit affectueusement la main en me disant, d'un air de politesse qui contrastait singulièrement avec l'insolence de son début : — « Soyez tranquille, monsieur; tout se « passera bien. Vous allez voir comment je vais « travailler ces gaillards-là. »

Il appela brusquement son lieutenant, vieux soldat qui avait fait un congé dans les hussards d'Orléans, et qui se serait fait tuer pour le prince royal, m'a-t-il dit plus tard : — « Fay, voici quinze « francs : vas acheter deux ou trois brocs de vin, « du pain et du fromage, pour rafraîchir un peu « notre monde. — Mais, commandant, les boutiques sont fermées. — Prends quatre hommes « avec toi : frappe, et enfonce les portes s'il le « faut. Ils se lèveront pour les soldats du peuple. « S'ils résistent, viens me chercher, et je leur ferai « voir beau jeu. »

Il ne fut pas nécessaire d'en venir à ces extrémi-

tés. Le lieutenant revint bientôt après avec une charge de provisions; chacun s'était empressé de se rendre à son éloquence, et l'on avait probablement encore trouvé, vu les circonstances, qu'il était bien honnête à lui de se présenter l'argent à la main : bien d'autres n'auraient pas poussé si loin le scrupule. La distribution se fit dans le cabinet de garde des cochers. J'étais allé m'habiller, pendant ce temps, voulant être en situation de ne pas perdre de vue ces hôtes dangereux, tant qu'ils occuperaient l'hôtel.

Lorsque je revins, je trouvai tout ce monde en joie et en gaieté : le vin du coin faisait merveille. Je fis hommage aux convives d'une livre de tabac de caporal, que je n'avais jamais pu fumer moi-même, tant il était fort; les pipes se bourrèrent, quelques blagues s'approvisionnèrent clandestinement, et je fus salué par d'unanimes acclamations. J'étais devenu maître, à bien peu de frais, de nos terribles envahisseurs.

Il y eut pourtant un moment de trouble. Quelques pochards s'étaient couchés par terre en arrivant, et le sommeil les avait surpris. Réveillés par le bruit du choc des verres et trouvant les brocs presque vides, ils se répandirent en injures contre leurs camarades; je vis le moment où une rixe sérieuse amènerait entre eux une scène de désordre, dont les résultats auraient pu nous être funestes. Le sacristain-commandant intervint fort heureusement; ma promesse d'argent avait fait merveille. — « Allons, s'écrie-t-il de sa grosse voix : tout le

« monde debout ; il s'agit maintenant de faire « patrouille. » — Chacun se mit sous les armes, quelques-uns en rechignant. — « Lieutenant Fay, « ajoute-t-il, tu vas d'abord parcourir les alentours « de l'hôtel ; puis vous suivrez les quais jusqu'à « l'Hôtel-de-Ville, et vous reviendrez par la rue « Saint-Honoré. » Il ajouta, à voix basse, l'ordre de laisser en chemin, au premier poste ou au premier bivouac, les ivrognes et les tapageurs qu'il avait eu soin de comprendre dans le détachement.

Au moment de se mettre en route, un récalcitrant sortit des rangs et dit : — « Cela m'embête, « moi ; je ne veux pas patrouiller. » — Mais le sacristain, plus prompt que l'éclair, s'élança sur lui, le pistolet au poing, en disant, avec le juron le plus inattendu dans une telle bouche : — « S. N. de « D., tu marcheras, ou je te mouche. » L'insubordonné se rendit à cet argument irrésistible, reprit sa place dans le rang, et partit avec ses camarades.

— « Voilà comme je les mène, me dit-il ; avec « ces gaillards-là il faut prendre le chemin le plus « court. » — Je vis, en effet, que cet homme d'église, quand il donnait un ordre à ses bandits, terminait toujours ses discours par la même péroraison, le pistolet à la main, la menace et un juron à la bouche. Il avait parfaitement pris la manière de son nouvel emploi. Tout fut désormais tranquille dans l'hôtel.

Je me promenais dans la cour, en fumant mon cigare, lorsque le sacristain vint familièrement pas-

ser son bras sous le mien, et me dit : — « Mainte- « nant que tout va bien, monsieur le contrôleur, « vous pouvez aller vous coucher. Demain, à huit « heures, j'irai vous demander une tasse de café et « je vous amènerai mes deux lieutenants, qui sont « de bons enfants comme moi ; mais ne leur dites « rien de nos arrangements, car j'ai diablement be- « soin d'argent. D'ailleurs, je m'entendrai avec eux. « — Soit, je vous le promets ; je ne connais ici que « vous. »

Je refusais pourtant d'aller me coucher, craignant le retour de la patrouille ; mais il m'affirma avec une telle assurance que les tapageurs resteraient en route, que je me rassurai. Je voyais d'ailleurs, chez Villemet, trop d'empressement à toucher les 150 fr. promis, pour ne pas être certain que je pouvais désormais compter sur cet homme. Il était plus de quatre heures. Moulé, harassé de fatigue, la tête brisée, je me jetai sur mon lit, où je ne trouvai pour tout repos que des pensées d'amère tristesse et de désespoir.

Dès sept heures j'étais debout, et j'avais présidé moi-même aux apprêts du déjeuner. Mes convives furent ponctuels et arrivèrent à huit heures sonnantes. Ils s'étaient probablement débarbouillés à nos auges, car leurs figures et leurs mains étaient à peu près nettes ; leur accoutrement sentait moins le désordre. Le sacristain poussa même la recherche jusqu'à m'emprunter un mouchoir de poche, dont il était dépourvu, lui qui voulait pourtant *moucher* tout le monde. Il est inutile de dire que

je n'ai pas plus revu mon foulard que mes 15 fr.

Les lieutenants de Villemet, anciens troupiers tous deux, appartenait à la locomotion numérotée, fiacre et cabriolet. Braves gens au fond, ils me déclarèrent ne s'être mis dans l'émeute que parce qu'ils ne pouvaient plus rouler, les rues étant déparées et barricadées. L'un avait laissé sa *cocotte*, il y avait déjà trois jours, le râtelier garni d'une simple botte de foin, et elle devait attendre bien impatiemment son retour si personne n'en avait pris soin ; l'autre avait brusquement quitté sa femme et ses enfants, et il comptait sur la joie que produirait son retour pour les consoler des inquiétudes causées par son absence.

Quant à Villemet, qui n'avait pas donné non plus signe de vie à madame son épouse, quoiqu'il fût à deux pas de chez lui, il ne se tourmentait que fort peu des courses qu'elle avait dû faire à la Morgue, aux hôpitaux, aux ambulances, pour avoir de ses nouvelles. — « Elle m'aurait embêté dans mon commandement, disait-il ; j'ai préféré ne lui rien faire dire. »

Ces messieurs firent fête au café et aux tartines préparées à leur intention, mais surtout et principalement à deux bouteilles de vieux cognac et de vieux rhum, dont je leur versai d'amples et fréquentes rasades. Ces spiritueux délièrent leurs langues, et j'entendis des discours qui n'étaient nullement en harmonie avec les actes des orateurs.

— « Tenez, bourgeois, disait le cocher de cabriolet, tout ça c'est des bêtises à ne rien gagner

« du tout. Voilà Paris culbuté, avec leurs barricades. Roulez donc à travers leurs tas de pavés ! C'est à tout casser. Et puis, qui montera dans nos mannequins à présent ? Les riches ? Ils sont tous échappés comme une volée de pigeons ; il faudra du temps pour les ramener au colombier. »

Du reste, il appréciait assez sainement la moralité des chefs de l'émeute, qui ne l'avaient suscitée que dans l'intérêt de leur ambition personnelle.

— « Pour moi, disait le fiacre, je ne me suis tapé qu'à contre-cœur, surtout quand j'ai appris que ce n'était pas au profit de la duchesse d'Orléans et de ses mioches ; car, voyez-vous, j'ai servi sous les ordres du prince ; il a été mon colonel. C'était un vrai bon enfant, et nous l'aimions tous ! Si le vieux Philippe, qui est au fond un digne homme, ne s'était pas entêté à garder son Guizot, tout cela ne serait pas arrivé. »

Il n'est pas jusqu'au sacristain qui ne convint d'avoir fait une bêtise en jetant le froc aux orties, vu qu'il avait pour protectrice une grande dame, placée près de la reine, et qui lui avait promis de le faire passer *suisse* dans son église.

Dans l'espoir de réparer cette perte, ce saint homme me pria instamment de lui délivrer un certificat attestant sa bonne conduite à notre égard, pour aider ultérieurement à sa promotion. Je le lui donnai plus tard, sans y mentionner toutefois la rançon de 150 fr., qui était bien pour quelque chose dans ses pacifiques procédés, et qu'il alla

toucher très-exactement à la caisse, au moyen de la lettre qu'au sortir de table je lui donnai pour le quartier-maître, avec lequel je m'en étais entendu verbalement à l'avance.

Je congédiai mes hôtes, bien ronds, bien pleins, sans leur dire, *Au plaisir de vous revoir*, et ils disparurent à neuf heures sans tambour ni trompettes. La république de l'Hôtel de ville venait d'être proclamée.

On m'a dit depuis que le commandant Villemet, n'ayant pas pu dissimuler suffisamment l'encaissement qu'il avait opéré, s'était vu contraint de distribuer une partie de l'argent reçu à ses soldats. Je le croirais volontiers, vu l'insistance que mit madame son épouse à venir solliciter de moi un supplément de salaire, pour lequel je la renvoyai au quartier-maître, sans vouloir cette fois m'en mêler. Je garde précieusement la lettre par laquelle l'honnête sacristain me suppliait de lui faire accorder cette nouvelle gratification, en me remerciant très-humblement de la première. Elle est datée du 25 février 1848, c'est-à-dire du jour même où celle-ci lui avait été payée.

Des gens de la maison m'ont assuré qu'au moment où il sortait de l'hôtel des écuries, le sacristain, en homme habile et expérimenté dans l'art d'exciter la compassion, s'était établi à l'entrée du passage Véro-Dodat. Outre son accoutrement de chef de poste, avec armes et bagages, il portait un bras suspendu dans sa cravate, comme s'il eût été blessé. A ses pieds était une sébile de bois, garnie

à l'avance de quelques-unes des pièces de 5 fr. qu'il venait de recevoir et de menue monnaie; il demandait aux passants des secours *pour les blessés de février*. J'ignore quel succès le saint homme a pu obtenir dans cette nouvelle expédition, plus conforme que l'autre à ses antécédents, mais je parierais volontiers qu'il n'en résulta aucun versement dans la caisse de l'Hôtel de ville.

Le commandement passager du sacristain Villemet à l'hôtel des écuries ne fut qu'un accident sans importance réelle; si j'en ai parlé avec un peu d'étendue, c'est pour faire voir comment avec de l'audace, dans ces fatales journées, le premier venu pouvait se constituer, n'importe où, une autorité réelle, pour la consolidation de laquelle il aurait au besoin obtenu le concours et la sanction des usurpateurs d'un pouvoir plus élevé, empressés de faire ainsi acte de puissance. Tout était au premier occupant, et telle est la façon dont Caussidière s'installa à la préfecture de police, Étienne Arago à l'hôtel des postes, etc.

Les chevaux et les voitures du roi offraient, aux citoyens du provisoire, des moyens de circulation trop commodes, et surtout trop économiques, pour qu'on ne s'empressât pas d'organiser à leur profit un service spécial. Aussi dès le vendredi, avant midi, vîmes-nous arriver à l'hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre un individu, vêtu d'une simple tunique de garde nationale, coiffé d'un képy, orné d'une écharpe tricolore et armé d'un sabre d'officier, qui nous dit: — « Vous savez,

« citoyens, que le canon de février a réglé votre compte : je viens, au nom du gouvernement provisoire, prendre ici possession du commandement. »

L'homme qui parlait ainsi s'appelait Belin Ron-sil, bandagiste-herniaire, fort peu compétent, sans doute, pour régler un service de cette nature, mais auquel il n'en fallut pas moins obéir, l'ordre dont il nous justifia se trouvant revêtu de toutes les formalités du jour.

Le citoyen Belin, douloureusement impressionné du bruit déjà répandu de l'incendie des voitures du roi, craignait fort sans doute de ne plus trouver que les ruines de tous ces brillants équipages, objets des convoitises des gens qui l'envoyaient. Il s'informa donc, avec une sollicitude inquiète, des résultats de tous ces excès, afin de savoir si quelques débris de voitures, dignes de transporter les hauts et puissants seigneurs de la République, n'avaient point échappé au désastre général. Grande fut sa joie quand il apprit que la partie la plus considérable de ce riche mobilier, la plus convenable surtout au service de ville, était encore parfaitement intacte; que deux cents voitures et trois cent soixante chevaux offraient toutes les ressources de la locomotion la plus confortable et la plus magnifique à ses maîtres, à *ses amis politiques*, résolu d'ailleurs à s'en emparer sans scrupule, à s'en servir sans hésitation comme objets de bonne prise. Il s'empressa de prescrire toutes les dispositions nécessaires pour que chacun d'eux eût ses

attelages, conduits par les cochers les plus intelligents, et les voitures les plus convenables aux besoins de son service personnel, comme aux jouissances de sa femme et de ses enfants : le citoyen Belin n'oubliait personne.

En ma qualité de contrôleur des écuries, j'eus à prendre, bien à contre-cœur, les mesures que comportaient toutes ces exigences. En cédant à la pénible contrainte sous l'empire de laquelle nous nous trouvions placés, et tout en enrageant de ne pouvoir m'y soustraire, je pris la seule vengeance qui me fût permise en accouplant, comme on le verra plus loin, quelques-uns des noms parfois bizarres des chevaux et des voitures qui figuraient sur nos contrôles, afin d'en former des emblèmes correspondants aux hautes vertus des parvenus que j'étais forcé de faire ainsi briller aux dépens du roi. Cette malice, à laquelle un très-petit nombre de personnes se trouvèrent initiées, et qui reçoit aujourd'hui sa première publicité, n'avait d'ailleurs aucun caractère d'offense. Il eût été stupide à moi d'en faire l'objet d'une inutile bravade : c'eût été la lutte de l'humble pot de terre contre un trop grand nombre de pots de fer.

Avant de poursuivre cette partie de mon récit, je dois faire connaître la position toute spéciale où se trouvait alors le service des écuries du roi.

Les chevaux et voitures dépendants de ce service n'appartenaient point à la liste civile, ni par conséquent à l'État. Ils faisaient incontestablement partie du domaine privé, puisqu'ils avaient été ac-

quis des deniers du roi, dont ils étaient la propriété particulière.

A quel titre donc le gouvernement provisoire et ses agents se permettaient-ils de disposer du bien d'autrui, et de maintenir ainsi arbitrairement en cours de service un personnel et un matériel dont l'entretien causait des dépenses journalières fort considérables, prélevées sur les revenus personnels de S. M. ?

La dotation mensuelle de la liste civile a cessé avec le mois de février. Les dettes considérables laissées par le roi avaient, pour gages de remboursement, les revenus du domaine privé, le produit de la vente de ses chevaux et voitures, ainsi que du haras de Saint-Cloud et d'une foule d'objets mobiliers. Plus tard, il a fallu recourir, pour une somme de vingt millions, à des emprunts hypothécaires sur les immeubles de ce même domaine privé et à la vente de quelques-uns d'entre eux. C'est donc au détriment personnel du roi Louis-Philippe, et en reculant l'époque de sa libération envers ses créanciers, qu'on a entretenu à ses frais les trois cent soixante chevaux et les deux cents voitures dont la vente a été retardée; qu'on a payé de son argent les employés, les piqueurs, les cochers et palefreniers nécessaires pour les administrer, les faire mouvoir, les conduire, les soigner; qu'on a détérioré ce matériel d'une valeur si considérable, au point de ne plus avoir à vendre, quand on en est venu là, que des voitures usées, aux garnitures fanées et flétries, des squelettes de

chevaux, les ombres de ces superbes animaux si gras, si dodus, si fringants, qui formaient les magnifiques attelages de la maison royale.

Voici des chiffres qui serviront à faire connaître quelle était la valeur de ce matériel considérable.

Le roi Louis-Philippe commença par avoir dans ses écuries 300 chevaux. Ce nombre s'accrut successivement et s'éleva à 320, à 340, et jusqu'à 380. Charles X en avait eu 750; Louis XVIII, 900, et l'empereur Napoléon jusqu'à 1,650, dont une grande partie se trouvait détachée par dépôts et par brigades, toujours prêts à faire son service, sur tous les points de l'Europe où les nécessités de la guerre ou de sa politique pouvaient l'appeler.

Le relevé des dépenses faites pour le service des écuries du roi, pendant les dix-sept ans et demi de son règne, présente l'énorme total de 16,563,335 fr., qui se répartissent de la manière suivante :

Traitements et gages.....	4,179,068 fr.
Habillement, livrée.....	1,872,251
Achats de chevaux.....	1,355,487
Carrosserie.....	3,128,897
Sellerie.....	665,906
Éperonnerie.....	75,280
Fourrages, nourriture de chevaux.....	4,334,380
Ferrure et médicaments.....	372,199
Entretien et indemnités d'ustensiles de pan- sage.....	209,584
Dépenses diverses.....	106,256
Dépenses imprévues.....	214,327
Indemnité de logement.....	49,700

Total..... 16,563,335 fr.

C'est une dépense moyenne de 946,500 fr. par an ; mais qui a été bien plus considérable dans les deux dernières années ; elle s'est élevée, en 1846 à 1,175,000 fr., et en 1847 à 1,340,000 fr. On voit que le roi n'y mettait nulle parcimonie.

La moyenne du prix des chevaux achetés pour le service des écuries du roi était de 1,600 à 1,700 fr. par tête ; mais comme on les gardait quinze à dix-huit mois au dressage avant de les faire travailler, et qu'ils y acquéraient un incontestable surcroît de valeur, on les estimait, lors de leur mise en service, à 2,400, 2,800 et même à 3,000 fr. chacun.

Les 360 chevaux existants au 24 février appartenaient aux races suivantes :

Chevaux français.....	220	dont 202 normands.
— anglais.....	76	
— allemands...	35	
— espagnols....	15	
— arabes.....	14	
Total....	360	

Dans l'état parfait d'entretien où se trouvait tout ce matériel, je serai sans nul doute au-dessous de la vérité en lui attribuant, à la date fatale que je viens de rappeler, la valeur suivante ; mais j'ai dû tenir compte de l'influence que la révolution démocratique a pu avoir sur la dépréciation de ce genre de mobilier.

Éperonnerie.....	30,000
Sellerie et harnais.....	140,000
275 voitures, y compris celles brûlées.....	1,100,000
360 chevaux, à 1,200 fr. en moyenne.....	432,000

Valeur totale, dont il y aurait eu à compter. 1,702,000 fr.

Les résultats de la vente, opérée par M. le commissaire priseur Bonnefons-Lavialle, qui sont de beaucoup inférieurs à cette somme, témoignent de l'énorme détérioration subie par ces brillants équipages, dont on a abusé d'une manière indigne.

Il faut ajouter que M. le ministre de la guerre a fait choisir, de son autorité privée, 63 chevaux, et des meilleurs, estimés arbitrairement 53,150 fr., c'est-à-dire en moyenne à peu près 845 fr. chacun. C'est un abus manifeste ; il aurait dû les prendre aux prix que leur aurait attribués la chaleur des enchères. D'autres ont encore été plus loin : ils ont pris des chevaux sans les rendre et sans les payer. Il y a même une petite voiture, achetée pour le service personnel de M. le prince de Salerne, qui n'a point été brûlée ni vendue, et dont il me serait, je crois, possible de retrouver la trace. Des infidélités de ce genre ont aussi été commises ou tentées sur les magnifiques produits du haras de Saint-Cloud, par la substitution de quelques sujets d'une valeur très-inférieure à quelques autres d'un très-grand prix. Toutes ces petites infamies, dont j'ai une parfaite connaissance, seront ultérieurement de ma part l'objet d'une publication spéciale.

Je ne veux m'occuper en ce moment que des chevaux et des voitures dont se sont arbitrairement emparés les potentats de février, et quelques-uns de ceux qui leur ont succédé, avec autant d'aplomb que s'ils n'attendaient pas à une propriété particulière; des attelages tenus sur pied pendant treize à quatorze heures par jour, ce qui ne pouvait manquer de les ruiner en peu de temps.

Le propriétaire de ces magnifiques équipages s'est trouvé déchu du trône, où le vœu de la nation l'avait appelé en 1830, par un tour de main d'un digne petit-fils du célèbre escamoteur *Ledru-Comus* : c'est un fait politique déplorable auquel il faut se soumettre. Son riche mobilier, ses domaines particuliers ont été impunément dévastés, détruits, incendiés, pillés par des bandits qu'on désavoue maintenant, et dont les actes coupables sont attribués, d'ailleurs, au funeste entraînement du mouvement révolutionnaire, à l'ivresse du triomphe : soit encore; j'admettrai si l'on veut, par hypothèse, le cas de force majeure.

Mais faut-il que le monarque dépouillé de toute part; pendant ces jours d'effervescence populaire qu'on absout avec une singulière indulgence, subisse encore le préjudice d'une spoliation consommée à froid, avec réflexion, par un mélange également répréhensible d'orgueil, de vanité, d'avidité; et qui s'est prolongée pendant bien des mois au delà?

En résumé, le roi Louis-Philippe devait-il supporter la dépense des somptueux véhicules dont

les membres du gouvernement provisoire, les ministres, les grands fonctionnaires de l'époque ont usé et abusé si longtemps pour leurs affaires ou leurs plaisirs, et surtout pour l'agrément de leurs familles, tandis que lui et sa noble lignée étaient contraints de partir pour l'exil dans de misérables voitures de louage : dans l'*omnibus de Saint-Cloud*? Trop heureux encore quand le dévouement d'un cœur fidèle à leur mauvaisé fortune leur offrait la ressource d'une voiture de fermier!

Qu'on remarque bien, en effet, que non-seulement les chevaux et les voitures du roi ont été indignement abîmés, ruinés par cet usage sans discrétion ni mesure; mais qu'il a fallu que la caisse du domaine privé payât, pendant tout ce temps, la nourriture et le ferrage des chevaux, les frais de l'entretien et des réparations journalières opérées à la sellerie, au carrossage, les gages des palefreniers, des cochers, des piqueurs, etc. Une portion notable du revenu particulier du roi a donc été détournée de la destination sacrée qu'il devait avoir : du paiement des dettes de la couronne envers ses fournisseurs, dont la liquidation aurait été bien plus légère et bien plus prompte, si tout ce matériel s'était vendu à sa véritable valeur.

Le principe que je défends a été tellement bien compris par l'administration du séquestre, que quatre chevaux appartenant personnellement à M. le duc de Montpensier, et dont il avait réclamé la restitution, n'ont été remis à M. le géné-

ral Thiéry, son aide de camp, qu'après qu'il eut effectué, dans la caisse de la liquidation, le versement de la somme considérable de *quatre mille huit cents francs*, à titre d'indemnité des frais de nourriture et d'entretien de ces chevaux pendant tout le temps.... que les hauts barons de février ont bien voulu s'en servir!

Il serait aussi par trop étrange que le roi dût payer, non point les violons pour faire danser ces messieurs et ces dames, qui n'avaient pas mis la France en assez belle situation pour oser donner des bals; mais les brillants équipages qui les ont mollement bercés dans leurs courses ou dans leurs promenades.

Si l'on eût consulté Sa Majesté Louis-Philippe avant de disposer ainsi de son bien, il n'aurait consenti à aucun prix, qui peut en douter! à se faire le pourvoyeur des moyens de locomotion de ces gens-là. Puisqu'on l'a fait sans son aveu, et par l'abus de la force, il faut tout au moins l'indemniser du préjudice que cela lui a causé; c'est la conséquence rigoureuse d'un principe clairement défini par le Code civil (1).

Il serait fort équitable, si la chose était possi-

(1) Art. 1927. « Le dépositaire doit apporter, dans la garde de la chose déposée, les mêmes soins qu'il apporte dans la garde des choses qui lui appartiennent. »

Art. 1930. « Le dépositaire ne peut se servir de la chose déposée sans le consentement exprès ou présumé du déposant. »

Art. 1962. « Le gardien doit apporter pour la conservation des effets saisis les soins d'un bon père de famille. »

ble, de tenir compte à la liquidation du domaine privé, non pas seulement des dépenses d'entretien afférentes aux chevaux et voitures consacrés à ce service, mais aussi de la moins-value résultant du prix auquel la vente de tout ce matériel a été effectuée, comparativement à ce qu'il valait le 24 février 1848. La chose ne serait pas praticable; le point de départ, une estimation régulière, manquerait ici: dès lors, il n'existe aucun moyen de déterminer exactement la dépréciation.

J'ai eu recours à un autre expédient: c'est de faire le décompte de ce qui eût été payé, par chacune de ces *parties prenantes*, au loueur de chevaux et de voitures qui lui aurait fourni des équipages, moins somptueux sans doute, et d'une tenue bien moins soignée que celle d'une maison royale, mais qui n'eût pas exigé, pourtant, un prix inférieur à celui de 25 fr. par journée de voiture attelée de deux chevaux, et de 15 fr. par journée de cheval de selle.

Sans vouloir rabaisser la royauté spoliée au rôle d'entreprise de location, qu'eût repoussé la haute dignité dont elle brillait encore même dans ses désastres, j'ai cru utile de faire connaître quel était le montant du préjudice qu'on lui avait causé, à ce point de vue spécial, au profit de ces gens qui ont vanté, avec tant d'ostentation, leur prétendu désintéressement patriotique.

J'ai cessé mes fonctions de contrôleur au mois de juin 1848. Jusque-là, mes indications porteront sur les notes que j'ai prises personnellement, et

dont je suis certain. Pour le temps postérieur à cette date, j'ai suivi les renseignements qui m'ont été fournis; et si quelques légères inexactitudes s'y étaient glissées, ce dont je doute fort, je serais très-empressé à les redresser. Je ne mets ici nulle passion. Rendre à chacun ce qui lui appartient, voilà mon but; et la même justice revient à tous : princes, rois, simples citoyens, démocrates, voire même socialistes.

X.

La république dans les carrosses du roi. — Moyen économique de monter sa cave et de garnir son office. — Le haras de Saint-Cloud.

On est généralement très-disposé à blâmer chez les autres les habitudes de bien-être dont on est privé soi-même; et voilà pourquoi les gens forcés d'aller à pied crient tant contre ceux qui vont en voiture. Mais vienne un changement de fortune, et les plus austères à cet égard se font traîner, sans le moindre souci de leurs précédentes diatribes; ils ne se font nul scrupule d'éclabousser les piétons.

Il en est de même pour toutes les jouissances de la vie, auxquelles on s'accoutume promptement, sans aucun retour vers des jours moins favorisés. On se rappellera longtemps l'aplomb avec lequel une ancienne blanchisseuse, devenue passagèrement grande dame, célèbre d'ailleurs par l'excentricité de ses discours, beaucoup disent même de ses allures, disait à ses *collègues*, en se carrant dans une des loges royales dont ces *dames* s'étaient emparées après le 24 février : — « C'est nous qu'est « les princesses. »

Il n'y a pas moins d'aplomb, et il y a plus d'im-

puissance, dans ce délicieux mot du citoyen Louis Blanc, qui, du marchepied de son briska, après une prédication du Luxembourg, jetait à ses adeptes, restés à pied, ces consolantes paroles : « Mes amis, le jour viendra où vous irez tous en voiture ! »

On vit, en effet, les héros de février, ces républicains aux mœurs si simples et si sévères, en théorie bien entendu, se prélasser sans aucune vergogne sur les moelleux coussins des voitures du tyran. On vit mesdames leurs *épouses* y monter avec la même aisance que s'il s'était agi d'une citadine ou d'un omnibus, leurs véhicules habituels. Elles y mirent parfois, pourtant, un empressement risible.

Lorsque le mari de la *princesse* du battôir, dont je viens de parler, fut nommé ministre, on commanda pour lui un service d'équipage, comme pour ses frères et amis. Madame avait donné l'ordre qu'une voiture fût rendue le lendemain, à dix heures précises du matin, à l'hôtel du ministère; mais dès neuf heures et demie, l'impatience la prenant, elle vint en personne aux écuries, accompagnée d'une suivante qui portait au bras un panier.

Elle s'adressa au sous-piqueur Coates, qui était ce jour-là de service; et après avoir décliné son nom et sa qualité, elle lui dit : — « Eh bien ! mon petit, et ma voiture ? — Je croyais que madame l'avait demandée seulement pour dix heures, et nous n'y sommes pas encore. — C'est vrai; mais ne pourrais-je l'avoir tout de suite ? je suis pressée. — Madame va être obéie. »

M. Coates s'empessa de faire atteler un char-

mant coupé, tout doublé de soie, pour cette belle dame, qui, vu l'heure matinale, avait sans doute le projet de courir chez un grand nombre de bijoutiers, de lingères, de marchandes de modes et de nouveautés. Ne fallait-il pas monter sa garde-robe comme sa maison ? Et, en effet, l'on assure qu'à peine en possession des 10,000 fr. *d'indemnité d'entrée en fonctions*, que lui remit son mari à titre *d'épingles*, elle se hâta d'acheter douze robes de crêpe de toutes les nuances, sans compter le reste.

La voiture étant prête, M. Coates offrit galamment sa main à cette dame, qui n'était pas fière; mais il fut tout ébahi lorsqu'il l'entendit appeler sa servante, et lui dire : « Viens donc, Marie, monte avec moi. Je vais te conduire à la halle, et nous ferons ton marché. » Marie ne se le fit pas répéter, mais le malheureux coupé s'en ressentit. Le soir, au retour, la garniture était toute flétrie. Il fallut le nettoyer à fond, pour effacer les nombreuses traces de l'ignoble usage qu'on en avait fait. On y trouva jusqu'à des débris de pommes crues, ce qui fit penser que la belle dame et sa suivante avaient pris en route un frugal à-compte sur leur déjeuner.

Le nombre des voitures affectées au service des membres du gouvernement de la République ou de leurs familles, a été de quarante et une, savoir :

1 berline.	7 briskas.
1 landau de ville.	2 coureurs.
17 coupés.	2 wursch.
10 calèches.	1 char à bancs.

J'en donne plus loin le contrôle nominatif.

Le nombre des chevaux de selle et d'attelage était de quatre-vingt onze. J'en donne également le contrôle nominatif. L'un et l'autre de ces documents sont fidèlement extraits des registres matricules du service des écuries du roi.

Le hasard, je le répète, n'a pas seul déterminé les choix : j'ai désigné le plus souvent, pour le service de chacun de ces héros de l'émeute, les voitures et les chevaux dont les noms me paraissaient le mieux en harmonie avec leurs antécédents, ou avec les vertus que la renommée leur attribuait.

Décomptes individuels; — Carte à payer.

1° Le citoyen LEDRU-ROLLIN, avocat disert, tribun fougueux, mais moins ardent pour l'action; membre du gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur, membre de la commission exécutive.

Son service se composait du coupé le VOLANT, attelé de NÉRON — *Imposteur*, relayé à mi-journée par FRIPON — *Cartouche*.

Outre cet équipage, le citoyen Ledru-Rollin avait sous ses remises cinq autres voitures : l'HÉRÉ, coupé bas; le PRINCE, coupé de cérémonie; le ROYAL, char à bancs de promenade; la MARQUISE, calèche de ville, et le PHÉNIX, landau de ville et de campagne.

Il avait, de plus, vingt-deux chevaux de supplément dans ses écuries; un piqueur pour prendre

ses ordres (c'était le nommé Millet, celui-là même qui arrêta l'assassin Lecomte à Fontainebleau lorsqu'il venait de tirer sur le roi); dix cochers, aides-cochers et palefreniers!

Jamais aucun des princes, fils du roi, n'eut un service aussi considérable.

Voici les noms des vingt-deux chevaux de supplément :

<i>Celadon</i> — <i>Fougueux</i> ;	<i>Intrépide</i> — <i>Trompeur</i> ;
<i>Rodeur</i> — <i>Obstiné</i> ;	<i>Inéroyable</i> — <i>Piron</i> ;
<i>Gargantua</i> — <i>Friand</i> ;	<i>Vandale</i> — <i>Argentier</i> ;
<i>Envieux</i> — <i>Démon</i> ;	<i>Goliath</i> — <i>Superbe</i> ;
<i>Orangeux</i> — <i>Montagnard</i> ;	<i>Tirelaine</i> — <i>Hypocrite</i> ;
	<i>Diabte</i> — <i>Poltron</i> .

Le citoyen Ledru-Rollin a joui de ce matériel pendant les soixante-quinze jours de sa puissance.

Quatre voitures attelées, à 25 fr. l'une,	
100 fr. par jour.....	7,500
Dix-huit chevaux de selle et	} 27,750 fr.
d'attelage harnachés, à 15 fr. l'un,	
270 fr. par jour.....	20,250

2° Le citoyen Armand MARRAST, ancien maître d'études et rédacteur du *National*, membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, puis président de l'Assemblée constituante.

On lui donna le coupé le CI-DEVANT, attelé de PIMPANT — *Faquin*.

Le citoyen Marrast a prétendu, devant la commission des comptes du gouvernement provisoire, qu'il avait eu droit à cette voiture en sa qualité de

liquidateur de la liste civile, parce que l'intendant général de la liste civile jouissait d'une semblable attribution. Il suffit de lire la première page des réglemens de l'intendance, pour reconnaître que le citoyen Marrast se trompe complètement. Jamais M. le baron Fain, M. le comte de Bondy ni M. le comte de Montalivet n'ont eu de voitures fournies par les écuries du roi : à plus forte raison ne pouvait y prétendre un *liquidateur* qui n'est resté en fonctions que huit à dix jours.

Quelque dur que cela puisse paraître à l'ancien président de la Constituante, habitué à user largement des choses qui ne lui coûtaient rien, il est juste qu'il paye de sa poche l'équipage dont il a joui. La somme n'est pas très-forte, d'ailleurs; il s'agit de cent dix-neuf journées à 25 fr., ci 2,975 fr.

3° Le citoyen GARNIER-PAGÈS, ancien courtier de savons à Marseille.

Comme membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, ministre des finances et membre de la commission exécutive, le citoyen Garnier-Pagès a eu, pendant cent dix-neuf jours, le coureur l'OMNIBUS, attelé de *Gascon — Marseillais*, qui, à raison de 25 fr. par jour, font 2,975 fr.

4° Le citoyen François ARAGO, savant astronome, membre du gouvernement provisoire, ministre de la guerre et de la marine, et membre de la commission exécutive.

Le citoyen Arago s'est servi pendant cent dix-neuf jours du coupé l'ÉTOILE, attelé de l'*Éclair — Foudroyant*; ci, à raison de 25 fr. par jour. . . 2,975 fr.

5° Le citoyen MARIE, avocat du barreau de Paris, membre du gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, puis de la justice, et membre de la commission exécutive, a disposé pendant deux cent soixante-quatorze jours de la calèche la CHOUETTE, attelée de *Bavard — Tracassier*. A raison de 25 fr. par jour, ci 6,850 fr.

M. Marie fils, secrétaire de son père, a fait d'assez nombreuses courses et promenades sur les chevaux de selle des princes, et dans le phaéton du roi. On les porte ici pour *mémoire*.

6° Le citoyen FLOCON, ancien sténographe, puis rédacteur de *la Réforme*; membre du gouvernement provisoire, ministre de l'agriculture et du commerce.

Le citoyen Flocon avait à sa disposition le coupé le PAON, attelé de *Chicard — Intrigant*, et pour le service plus habituel de madame, la calèche la DUCHESSE, attelée de *Calypso — Pomaré*. Ces deux voitures ont été rarement mises en mouvement le même jour; je ne compterai donc que la dépense d'une seule, quoique les garnitures intérieures aient été fortement salies et endommagées. Ci, pour cent dix-neuf jours à 25 fr. 2,975 fr.

7° Le citoyen CRÉMIEUX (Isaac), avocat du barreau de Paris, membre du gouvernement provisoire, ministre de la justice.

Le citoyen Crémieux se servait du briska le CÉRÈRE, attelé de *Judas — Grison*. Ci, pour cent dix-neuf jours à raison de 25 fr. 2,975 fr.

8° Le citoyen Louis BLANC, ancien petit clerc

d'avoué, journaliste, membre du gouvernement provisoire et président de la commission des travailleurs au Luxembourg, ne s'est servi que pendant quarante jours du véhicule mis à sa disposition. C'était le petit briska le COLIBRI, attelé de *Ciron — Grain-de-Mil*. Ci, pour quarante jours à 25 fr. 1,000 fr.

9° Le citoyen PAGNERRE, libraire, éditeur d'almanachs, grand promoteur des banquets réformistes, secrétaire général du gouvernement provisoire, et directeur du comptoir national d'escompte.

Le citoyen Pagnerre s'est attribué, pendant cent dix-neuf jours, une voiture qui s'est trouvée être la calèche la MOUCHE, attelée de *Bazile — Dégourdi*. Ci, à 25 fr. par jour. 2,975 fr.

10° Le citoyen BASTIDE, ancien marchand de bois et rédacteur du *National*, orateur peu éloquent, secrétaire général du ministère des affaires étrangères sous Lamartine, puis ministre lui-même.

Le citoyen Bastide a disposé, pendant deux cent vingt-trois jours, d'un équipage composé du coupé le MULET, attelé de *Factieux — Sournois*. Ci, à 25 fr. par jour. 5,575 fr.

11° Le citoyen CARNOT, avocat, ancien saint-simonien, ministre de l'instruction publique, grand partisan de l'ignorance.

Le citoyen Carnot s'est servi, pendant cent vingt-six jours, du coupé le DÉSERT, attelé de *Midas — Pédant*. Ci, à 25 fr. par jour. 3,150 fr.

12° Le citoyen GOUDCHAUX, ex-payeur à Strasbourg, banquier israélite, républicain de la veille,

et ministre des finances du lendemain, créateur de l'impôt des 45 centimes.

On lui donna le coupé le DIAMANT, attelé de *Manœuvre — Avare*. Pour cent cinquante jours à 25 fr. 3,750 fr.

13° Le citoyen BETHMONT, avocat du barreau de Paris, nommé successivement ministre de la justice et des cultes, puis de l'agriculture et du commerce.

Il a disposé pendant cent trente-sept jours du coupé le MERCURE, attelé de *Pâtre — Navet*. A raison de 25 fr. par jour, ci. 3,425 fr.

14° Le citoyen COURTAIS, chef d'escadron en retraite, improvisé général en chef de la garde nationale de Paris. Il a conservé cet important commandement jusqu'au 15 mai, jour où il a été mis en arrestation et en jugement pour avoir laissé violer l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Le citoyen Courtais avait à sa disposition quatre chevaux de selle harnachés, savoir : *Soldat — Béta — Don Quichotte — Affligé*, lesquels, à 15 fr. l'un par jour, font 60 fr. Ci, pour quatre-vingt-un jours. 4,860 fr.

15° Le citoyen Marc CAUSSIDIÈRE, commis-voyageur, s'est installé à la préfecture de police dès le 24 février, pour y faire de l'ordre avec le désordre, disait-il; il en fit un centre d'orgies.

Ayant joué, jusqu'au 15 mai, du briska le RUSTIQUE, attelé de *Espion — Goypeur*, il doit, pour quatre-vingt-un jours à 25 fr., ci. 2,025 fr.

16° Le citoyen RECURT, médecin honoraire, et assurément sans honoraires; ministre de l'intérieur,

puis ministre des travaux publics, puis enfin préfet de la Seine. Ce fonctionnaire a eu le coupé l'AMBULANT, attelé de *Voltigeur — Errant*, pendant deux cent vingt-trois jours, à 25 fr., ci. 5,575 fr.

17° Le citoyen TRÉLAT, médecin et journaliste: Ministre des travaux publics pendant quarante-quatre jours, le citoyen Trélat, non moins habile comme homme d'État que comme médecin, a disposé du coupé l'ACHÉRON, attelé de *Fier — Tapageur*. Il doit, à raison de 25 fr. par jour. . . 1,100 fr.

18° Le citoyen DUCLERC, correcteur-typographe et journaliste; ministre des finances, poste où il avait médité le moyen de rétablir la fortune de la France en s'emparant des chemins de fer et des compagnies d'assurances; c'était là ce qu'il appelait *son secret*.

Il a promené ses rêveries dans la calèche la CHIMÈRE, attelée de *Jason — Aventureux*. Il lui en coûtera, pour quarante-quatre jours. 1,100 fr.

19° Le citoyen CASY, vice-amiral. Ministre de la marine pendant quarante-quatre jours, il a disposé du wursch le PHARE, attelé de *Tanger — Mogador*. Ci, à 25 fr. par jour. 1,100 fr.

20° Le citoyen SENARD, avocat de Rouen; président de l'Assemblée constituante, puis ministre de l'intérieur. On lui donna la berline la NORMANDE, attelée de *Souple — Flatteur*. Pour cent onze jours à raison de 25 fr., ci. 2,775 fr.

21° Le citoyen LEBLANC, contre-amiral. Ministre de la marine pendant vingt jours, il monta la calèche la CORVETTE, attelée de *Nageur — École*. A

25 fr. par jour, ci. 500 fr.

22° Le citoyen DUFFAURE, avocat de Bordeaux, plusieurs fois ministre de S. M. Louis-Philippe, l'une des colonnes du tiers parti. Ministre de l'intérieur du général Cavaignac, il eut la calèche la COULEUVRE, attelée de *Indomptable — Capricieux*, pendant soixante-huit jours à 25 fr., ci. . . 1,700 fr.

23° Le citoyen VIVIEN, avocat, ancien collègue de M. Dufaure, mais qui fut, sous tous les régimes, alternativement ministre ou conseiller d'État. Ministre des travaux publics du général Cavaignac, il eut la calèche la GIROUETTE, attelée de *Variable — Incertain*. Pour soixante-huit jours à 25 fr., ci. 1,700 fr.

24° Le citoyen VERNINHAC, capitaine de vaisseau qui s'est fait contre-amiral. Ministre de la marine du général Cavaignac, il embarqua sur la SIRÈNE, calèche attelée de *Pilote — Jean-Bart*. Pour soixante-huit jours à 25 fr., ci. 1,700 fr.

25° Le citoyen FRESLON, avocat d'Angers, journaliste radical, procureur général à Paris, puis ministre de l'instruction publique.

On lui donna le coupé le ZÉPHYR, attelé de *Fawetté — Favorite*. Ci, pour soixante-huit jours à 25 fr. 1,700 fr.

26° Le citoyen TOURRET, agronome célèbre, ministre de l'instruction publique et du commerce. Il eut la calèche la POMONE, attelée de *Faune — Centaure*. Ci, pour cent soixante-dix-neuf jours, à 25 fr. 4,475 fr.

27° Le citoyen TROUVÉ-CHAUVEL, banquier et

ancien maire du Mans, où il fit, lors du passage de M. le duc de Nemours par cette ville, une harangue tellement inconvenante, que le prince dut l'interrompre.

Ministre des finances, puis préfet de police, je lui attribuai le coureur l'ORDONNANCE, le même que montait M. le duc de Nemours à son passage au Mans, qu'on attela de *Causeur — Grossier*. Ci, pour deux cent seize jours à 25 fr. . . 5,400 fr.

28° Le citoyen Clément THOMAS, ex-sous-officier de cuirassiers, improvisé général, commandant en chef de la garde nationale de Paris; célèbre par son mépris pour la Légion d'Honneur, dont il n'est pas décoré.

Il eut pour chevaux de main *Hochet — Jaloux*. Ci, à 25 fr. l'un, pour quarante-sept jours. 1,410 fr.

29° Le citoyen Ducoux, ancien chirurgien sous-aide, préfet de police.

Il s'est servi du briska le CURIEUX, attelé de *Chourineur — Turbulent*. Ci, pour quatre-vingt-cinq jours à 25 fr. 2,125 fr.

30° Le citoyen Étienne ARAGO, ancien directeur du Vaudeville. Journaliste et homme de lettres, il crut devoir, en cette qualité, s'emparer de la direction générale des postes, où il s'est maintenu le plus longtemps possible.

Il s'est servi du coupé le COURRIER, attelé de *Troubadeur — Farceur*, pendant deux cent quatre-vingt-dix-huit jours à 25 fr. Ci 7,450 fr.

31° Le citoyen GERVAIS, de Caen, ancien médecin des prisons et condamné politique. Préfet de police sous le général Cavaignac.

On lui donna le briska le FAUCON, attelé de *Masque — Vaillant*. Pour soixante-huit jours à 25 fr., il doit, ci. 1,700 fr.

32° Les citoyens PORTALIS, PINARD et LANDRIN, avocats, nommés successivement aux fonctions de procureur de la République.

Ils ont disposé, mais seulement pendant vingt jours, du coupé le CONFIDENT, attelé de *Minos — Juste*. A 25 fr. par jour, c'est. 500 fr.

33° Le citoyen SOBRIER, conspirateur de profession, coadjuteur du préfet de police, fondateur du Club des clubs.

Le citoyen Sobrier, sans avoir d'autres fonctions ostensibles que celles de directeur du journal *la Commune de Paris*, disposait d'un pouvoir occulte très-étendu. Il n'avait droit à rien, mais il s'emparait de tout. Il avait pris possession de l'hôtel n° 16, rue de Rivoli, où étaient placés les équipages de madame la duchesse d'Orléans; ses estafiers eurent bientôt ruiné les 16 chevaux de selle qui s'y trouvaient.

Il s'est fait donner le wursch le COMMANDANT, attelé de *Léopard — Fosse-aux-lions*. Il eut de plus les chevaux de selle *Janissaire — Vautour*. Ce matériel lui est resté pendant quatre-vingt-un jours, et il doit, à raison de 25 fr. pour la voiture et de 30 fr. pour les chevaux harnachés, 55 fr. par jour. Ci 4,455 fr.

34° Le citoyen Eugène CAVAIGNAC, général de division.

Cet officier général, arrivé comme simple capi-

taine à l'armée d'Afrique, avait été distingué par les princes fils du roi, qui l'honorèrent d'une protection toute spéciale, malgré ses opinions bien connues. Il remplaça, le 3 mars 1848, M. le duc d'Aumale dans le gouvernement de l'Algérie.

Ministre de la guerre et président de la commission exécutive, il a eu à sa disposition 4 chevaux de selle qui sont restés dans les écuries du ministère pendant 223 jours, tant pour son état-major que pour celui de ses successeurs. Ces chevaux sont : *Bataille* — *Corrigé* — *Dieu-merci* — *Comme il faut*. A 15 fr. l'un, c'est 60 fr. par jour, et pour deux cent vingt-trois jours 13,380 fr.

35° Le citoyen BIESTA, fondateur en caractères d'imprimerie.

Nommé administrateur des biens de M. le duc d'Aumale, poste non politique, le titulaire y a trouvé les avantages d'une foule de douceurs principales, telles que la chasse à courre, la jouissance de résidences magnifiques, de beaux chevaux de selle, etc.

Il fallait une voiture au citoyen Biesta. Il prit le coupé le CAJOLEUR, attelé de *Riz-pain-sel* — *Sans-souci*. Il doit, pour trois cent six jours à 25 fr. 7,650 fr.

On avait préparé des services de voitures pour deux membres du gouvernement provisoire, qui n'ont pas cru devoir en profiter. Les hommes d'État qui donnèrent cet exemple de retenue, restés sans imitateurs, sont les citoyens DUPONT (de l'Eure) et DE LAMARTINE.

J'avais fait préparer, pour le premier, le coupé le DOYEN, attelé de *Bonhomme* — *Intègre*; pour le second, le coupé l'APOLLON, attelé de *Pégase* — *Enchanteur*, avec *Mystérieux* — *Zig-zag* pour relais.

Le citoyen VAULABELLE, qui fut ministre de l'instruction publique pendant quelques jours, ne voulut pas non plus se servir des voitures du roi.

J'aurais encore un 36° décompte à établir; mais je m'arrête. M. le liquidateur général de la liste civile sait aussi bien que moi à qui doit être imputée la somme de 7,650 fr. à laquelle il s'élève, pour 306 jours de la jouissance illicite d'une voiture attelée de deux chevaux. C'est à lui, d'ailleurs, qu'il appartient d'employer les moyens nécessaires pour faire rentrer à l'actif de la liquidation le montant total de ces décomptes, qui ne s'élève pas à moins de 151,380 fr., y compris la somme accessoire dont je viens de parler. Ce recouvrement, s'il peut être effectué, n'offrira qu'une faible indemnité des pertes qu'a causées aux intérêts de S. M. Louis-Philippe la conservation prolongée de ces équipages, dont usaient, en son lieu et place, les hommes qui l'ont évincé du trône.

Non contents de jouir de ses chevaux et voitures, ils mangeaient le gibier de ses forêts (1), les conserves trouvées dans ses offices, les fruits et les primeurs de ses jardins, et surtout ces magnifiques ananas élevés à grands frais, par milliers, dans les

(1) Un troupeau de neuf cents daims, entretenus à grands frais dans le parc du Raincy, a été entièrement détruit.

serres qui en dépendent. Enfin ils ont bu le vin de ses caves, quand les provisions trouvées dans les hôtels ministériels ont été épuisées.

Je n'ai pas la note complète des vins fournis aux membres du gouvernement provisoire; mais voici quelques indications qui mettront la liquidation du domaine privé sur la trace des réclamations qu'elle pourra exercer à cet égard.

Cette digression sort peut-être du sujet principal traité dans ce chapitre; je ne la fais qu'à titre de *hors-d'œuvre*.

Les approvisionnements qui existaient dans les caves du roi représentaient, au 24 février, une somme de plus de quinze cent mille francs, et une masse de plus de 695,000 bouteilles de vins et liqueurs, tant en fûts que bouchées.

Le gouvernement provisoire en a consommé 1236 bouteilles, du 4 au 28 mars seulement. Parmi les personnes qui en ont reçu après cette date, se trouvent celles dénommées ci-après :

Le citoyen A. Marast.

2 pièces de vin de Mâcon, à 280 bouteilles..	560	bouteilles.
2 pièces de vin de Bordeaux, à 300 bouteilles.	600	
Vin de Médoc.....	100	
Vin de Lunel.....	25	
Vin de Malaga.....	25	

Total en nombre de bouteilles.... 1,310

Le citoyen Isaac Crémieux.

2 pièces de vin de Bordeaux, à 300 bouteilles.	600
Vin de Beaune.....	100
Vin de Lunel.....	25
Vin de Malaga.....	25

Total..... 750

Le citoyen Garnier-Pagès.

2 pièces de vin de Mâcon, à 280 bouteilles..	560	bouteilles.
2 pièces de vin de Bordeaux-Lafitte, à 300.	600	
Vin de Château-Margaux.....	50	
Vin de Beaune.....	50	
Vin de Lunel.....	25	
Vin de Malaga.....	25	
Vin de Madère.....	25	
Vin de Xérès.....	25	
Total.....	1,360	

Je pourrais multiplier ces citations, mais cela m'entraînerait trop loin. J'ai seulement voulu indiquer la nature des répétitions que la liquidation peut et doit exercer pour cette sorte de préjudice causé au domaine privé.

Je serais mieux resté dans mon sujet en parlant ici du haras de Meudon, devenu plus tard le haras de *Saint-Cloud*, et en démontrant que son entretien, pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis le 24 février 1848 jusqu'au 31 janvier 1850, jour où l'Assemblée législative a voté la modique somme de cent mille francs pour son acquisition, a coûté un peu plus que le produit de cette vente. On en aurait conclu qu'il eût été d'une bonne et sage administration de le donner à tout prix, dès le lendemain de la révolution, à n'importe qui aurait voulu le prendre, plutôt que de le conserver pour en tirer un aussi mauvais parti.

Je traiterai cette question plus en détail dans un autre ouvrage. Qu'il me soit permis seulement de citer le passage suivant d'une lettre écrite par

le roi au mois de mai 1848, et qui fixera l'opinion sur la véritable valeur de cet établissement.

« Le haras de Meudon est liste civile quant aux bâtiments, prés et bois, etc., etc.; mais tous les animaux sont ma propriété personnelle, que j'ai acquise de M. le duc d'Angoulême en 1830, et même payée de mes deniers, cent mille francs EN SUS de ce qu'il me demandait. C'est donc domaine privé dans toute la rigueur du droit, et cela doit être vendu en décharge de mes dettes. »

Voilà ce roi qu'on dépeignait effrontément comme un avare! il donne cent mille francs, *en sus de ce qu'on lui demandait*, d'un haras que la République lui achète sans rien rembourser au delà de cette prime, et en bénéficiant par conséquent du prix principal!

Qu'eût fait de plus un prodigue?

Cet acte de généreuse largesse du roi, envers les princes exilés, n'est pas le seul qu'on puisse citer. En examinant le tableaux synoptique de ses dépenses, lorsque j'eus l'honneur d'être admis à Claremont, le 15 novembre dernier, en audience particulière par S. M., elle me dit : « On n'a porté nulle part les 600,000 fr. en or que j'envoyai à mon cousin, à Cherbourg, lorsqu'il fut contraint de quitter la France. »

Est-ce là le fait d'un cœur sec et avide?

RÉSUMÉ.

Sous l'empire d'un sentiment profond d'équité, autant que d'un inaltérable dévouement aux intérêts de la famille royale d'Orléans, j'ai entrepris la tâche que je viens d'accomplir, avec plus de zèle que d'aptitude. Mais si, à mon exemple, tous les honnêtes gens se décidaient à élever la voix sur ce sujet, les dissidents seraient bientôt ramenés par l'accent de la vérité; les calomniateurs et les imposteurs seraient enfin réduits au silence. Que de plus experts me succèdent donc dans la lice!

J'ai voulu démontrer :

1° Que les passions populaires, déchainées contre S. M. Louis-Philippe, ont été excitées par la plus insigne malveillance, à l'aide de la mauvaise foi et du mensonge. Ainsi, seulement, peut s'expliquer l'étonnante différence qu'on remarque entre le caractère de dignité et de générosité des moindres phases de la révolution de 1830, dirigée par la bourgeoisie contre une royauté parjure, et les actions barbares, ignobles, qui ont signalé celle de février 1848, œuvre d'une populace furieuse, égarée

par une poignée de brouillons politiques, précipitant du trône le roi, fidèle à ses serments, sous lequel la France avait atteint au plus haut degré de sa splendeur, de sa richesse. Stupide inconséquence!

2° Qu'il n'y a point eu, en 1848, de combats ni de victoires avouables; mais seulement d'odieus massacres commis sur de malheureux soldats qui, la plupart du temps, n'ont pu se défendre; ce dont personne n'est en droit de se glorifier.

En traçant un tableau rapide, et bien incomplet, des désordres de toute nature, du sac, du pillage, de la destruction dont les propriétés particulières du roi ont été l'objet, alors que sa chute du trône aurait dû les entourer d'une protection d'autant plus sacrée, j'ai voulu prouver que ces déprédations n'étaient pas seulement le résultat de l'effervescence populaire. Elles se sont prolongées bien au delà des jours d'excitation, et après le triomphe de l'émeute; elles sont donc principalement la conséquence des mauvaises passions des triomphateurs, d'une absence complète, chez eux, de tout sentiment de délicatesse et de dignité; elles étaient probablement aussi le but auquel la plupart d'entre eux voulaient atteindre.

Il m'a paru utile, enfin, de grouper ensemble le plus grand nombre qu'il m'a été possible de ces traits de vandalisme et de brigandage, afin de mieux faire ressortir le caractère honteux de cette révolution, plus sociale que politique, dont nous n'avons encore vu que les premiers actes. Les actes fu-

turs, si une réaction honnête et salutaire ne parvenait à en arrêter le cours, nous feraient assister au renversement des institutions les plus saintes, les plus respectées par tous les peuples civilisés; à l'anéantissement de tout ce qui fait la sécurité des familles et la gloire de la France.

Je ne me flatte pas d'avoir réussi dans mes efforts; mais j'ai du moins rassemblé des matériaux essentiels. Beaucoup étaient épars, et il importait de les réunir, en contrôlant leur exactitude; quelques-uns étaient ignorés, et il était bon de les faire connaître.

Plus tard, un metteur en œuvre habile pourra tirer un parti convenable de ces documents, de ces appréciations d'un cœur droit et loyal, disant avec franchise et sincérité ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu et ce qu'il pense des hommes et des choses.

Au moment où je termine cet opuscule, la presse de tous les partis s'occupe, avec une certaine animation, des sentiments et des projets que l'on prête aux princes de la famille d'Orléans, ainsi que de leur avenir politique.

Chacun fait son roman à cet égard, et lui donne naturellement la couleur qui convient le mieux à ses vues particulières. Pourquoi ne dirais-je pas, moi, quelques mots de vérité?

Je n'ai certes, en aucune façon, qualité pour parler au nom de cette illustre famille, éprouvée par tant de traverses qui n'ont point ébranlé son courage, et qui supporte avec tant de dignité le malheur de l'exil. Chacun comprendra que ce n'est

pas moi qu'elle aurait choisi pour interprète; mais c'est précisément par ce motif que mes paroles seront peut-être accueillies, avec moins de défiance, par les gens qui sont toujours disposés à chercher partout une arrière-pensée.

Je me bornerai d'ailleurs à rappeler des faits désormais acquis à l'histoire, et à en tirer de simples conséquences logiques, suffisantes pour démontrer l'absurdité des suppositions, à perte de vue, auxquelles ont donné lieu d'impudents mensonges.

Le roi Louis-Philippe a signé son abdication et a quitté les Tuileries plutôt que d'user, pour se maintenir au trône, des moyens légaux qu'il pouvait employer si légitimement, et avec succès.

Il y avait là un abandon si complet de toutes préentions personnelles, qu'on ne put le révoquer en doute. On a donc considéré tout d'abord le rôle politique du roi comme volontairement terminé, quoique sa haute intelligence, son esprit ferme et résolu, fussent toujours dans leur sphère de puissance et d'activité.

Malgré les pertes énormes que la révolution de février lui a causées, tout le monde savait que la levée du séquestre apposé sur le domaine privé lui laissait les moyens de vivre encore avec magnificence, si la simplicité de ses goûts personnels, les habitudes de sa vie de famille ne l'eussent éloigné d'une représentation fastueuse, à laquelle il n'a jamais tenu pour lui-même. En présence du désordre qui règne dans les esprits, non-seulement

en France, mais dans une grande partie des États de l'Europe, et en se rappelant l'ingratitude dont on a payé ses efforts, longtemps efficaces dans le cours des dix-huit dernières années, pour en préserver notre malheureuse patrie, on a été généralement d'avis qu'il fut plus sage à lui de se tenir prudemment à l'abri des orages, auxquels son bonheur domestique a été en butte pendant la durée de sa puissance, et qui ont plus d'une fois mis ses jours en péril.

Pourquoi ces considérations n'auraient-elles pas également frappé les princes de la famille royale? Ils n'ont jamais eu soif du pouvoir. Leur unique ambition a été de servir la France, pour laquelle, tous, ils ont plus d'une fois exposé leur vie. S'il existait quelques doutes sur leurs sentiments, complètement désintéressés, il suffirait, pour les dissiper, de se reporter à leur admirable conduite, à leur noble langage, au moment où les désastres de février vinrent les frapper.

M. le duc de Nemours, dont la noble et saine raison obtiendrait, si l'opinion publique était mieux instruite, une popularité qu'il n'a jamais recherchée, dont tout le monde connaît, du moins, le caractère réservé et l'extrême modestie, vertus bien rares avec un esprit aussi élevé, avec un mérite aussi profond, n'a rien de ce qui constitue un ambitieux. Le 24 février au matin, il était à la tête de dix mille hommes de belles troupes; et s'il eût voulu tenter la fortune, n'était-ce pas le moment de l'entreprendre avec toute chance de succès?

L'abstention du prince, commandée par le roi, fut complète dans cette mémorable journée ; sa docile obéissance aux ordres de S. M., alors qu'il lui était si facile de se laisser entraîner à un mouvement contraire, démontre que, de son côté, aucune des suppositions auxquelles on se livre n'est admissible.

M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale étaient à Alger lorsque les fatales nouvelles leur parvinrent. Le gouvernement provisoire craignait vivement la puissante influence que le jeune amiral exerçait sur la flotte.

« Prince, » lui écrivait le citoyen Arago, ministre de la marine, le 25 février à huit heures et demie du soir, « le salut de la patrie exige que vous ne fassiez aucune tentative pour détourner les équipages et les soldats de marine de l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement provisoire ; il importe que vous renonciez, jusqu'à nouvel ordre, à mettre le pied sur le sol de la France et à communiquer avec aucun navire de la flotte.

« Prince, votre cœur patriote saura se résigner à ce sacrifice, et l'accomplira sans hésiter. Tel est l'espoir que le gouvernement provisoire met en vous ! »

Il connaissait bien M. le prince de Joinville, le ministre qui lui adressait ce message, plus semblable à une prière qu'à un ordre ! Son attente ne fut pas trompée, et voici la réponse qu'il reçut, datée d'Alger le 3 mars :

« J'aime trop mon pays pour avoir un instant songé à y porter le désordre.

« Du fond de l'exil, mes vœux les plus ardents seront toujours pour le bonheur de la France et le succès de son drapeau. »

M. le duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie, commandait à une puissante armée dont il était l'idole, qui l'avait vu combattre dans ses rangs avant qu'il fût placé à sa tête. On pouvait aussi redouter, de sa jeune ardeur, quelque acte compromettant pour la cause révolutionnaire. Voici en quels termes il apprenait aux soldats, le 3 mars également, la résolution qu'il avait prise :

« Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais espéré combattre encore avec vous pour la patrie !... Cet honneur m'est refusé ; mais du fond de l'exil mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale. Il triomphera de vos succès : tous ses vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France ! »

S'adressant aux habitants de l'Algérie, le prince leur disait, dans sa proclamation d'adieux :

« Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au service de la patrie.

« Cette situation n'existe plus... »

« Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne ; mais du fond de mon exil tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps. »

Restait donc M. le duc de Montpensier ; mais on s'est habitué à voir en Espagne l'avenir politique

de ce jeune prince, et, jusqu'ici du moins, on l'a laissé en dehors de toutes les suppositions qui ont eu cours.

Je n'ai pas à parler de madame la duchesse d'Orléans, et des précieux rejets qu'elle forme aux vertus dont elle est le symbole, aux sentiments nationaux que la loi d'exil ne défend pas de nourrir et de professer. On sait assez que l'illustre veuve du prince royal sait courber la tête avec résignation sous les plus rudes coups de la fatalité, sans laisser abatre son courage; qu'elle met sa gloire à bien élever ses nobles enfants, mais qu'elle ne s'est jamais occupée d'intrigues politiques.

Les princes de la maison d'Orléans ont dû protester, le 19 mai 1848, contre le projet de loi, décrété plus tard, qui leur fermait l'accès de la France :

« Nous avons lieu de penser, écrivaient-ils alors
 « au président de l'Assemblée constituante, qu'en
 « quittant Alger au premier appel fait à notre pa-
 « triotisme, nous avons fourni au pays une preuve
 « patente de notre ferme intention de ne pas cher-
 « cher à désunir la France; comme nous avons té-
 « moigné du respect avec lequel nous acceptions
 « l'appel fait à la nation. Nous nous flattions aussi
 « que le pays ne pourrait songer à nous repousser,
 « nous qui l'avions toujours fidèlement servi dans
 « nos professions de marin et de soldat.

« Exempts de toute ambition personnelle, nous
 « protestons, devant les représentants de la nation,
 « contre une mesure dont nos précédents et nos
 « sentiments devaient nous garantir. »

Ce langage, plein de convenance et de dignité, auquel M. le duc de Nemours a formellement adhéré, indique les devoirs que se sont tracés les fils du roi Louis-Philippe; et nul n'a le droit de faire injure à leur loyauté, bien connue, en leur prêtant des intentions différentes. On voit d'ailleurs par leurs actes, par leurs solennelles paroles, qu'ils se soumettent à la volonté de la nation, dont ils reconnaissent la souveraineté, et à l'autorité de ses représentants, tout en protestant néanmoins contre une proscription qui n'était encore que proposée, et qui les met en dehors de la loi commune.

Est-ce à dire qu'ils se croiraient déliés, par l'injustice dont on les a frappés, de leurs obligations comme citoyens, comme Français? Nul ne voudra le prétendre après avoir relu les solennelles déclarations du 3 mars, écrites en partant pour un exil qui n'avait pas même encore la sanction de la loi. Qu'on cesse donc de prêter à ces généreux *fils de France*, qu'une disposition cruelle, mais non point irrévocable, a momentanément éloignés de la patrie, des sentiments et des projets que nul indice raisonnable ne justifie, et que tout dément au contraire.

Soumis à la souveraineté nationale, pourraient-ils reconnaître à qui que ce soit des droits qu'ils ne revendiquent pas pour eux-mêmes, et les sanctionner par une transaction qui serait un contre-sens tant que cette volonté suprême ne les aurait pas consacrés? Et si cette consécration leur était un jour acquise, quelle serait la valeur d'une renonciation quelconque?

On doit s'étonner à bon droit de la crédulité avec laquelle, dans un siècle aussi positif que le nôtre, ont été accueillis ces bruits mensongers, quand on considère que la transaction supposée n'aurait pas même pour principe un avantage quelconque offert à la famille d'Orléans, tandis qu'au point de vue même de ses promoteurs, elle lui serait complètement défavorable.

Les princes de la branche cadette (ils l'ont dit plus d'une fois) sont à *la disposition de la France*. *Leur sang lui appartient*, et il ne refusera jamais de couler pour elle. Leur unique ambition est d'être mis en situation de la servir avec loyauté, dans la mesure qui sera faite à leur dévouement.

Dieu est grand! l'avenir est immense, et nul ne peut le prévoir! Mais tous ceux qui, comme moi, connaissent les sentiments de droiture et de véritable grandeur qui animent tous les membres de cette auguste famille, si indignement méconnue, sauront qu'il n'y a rien que de bon, d'honnête, d'honorable à attendre d'eux, et jamais une faiblesse, une lâcheté ou une perfidie.

EXTRAIT

DES CONTROLES-MATRICULES DES ÉCURIES DU ROI,

INDIQUANT LES NOMS DES VOITURES
ET DES CHEVAUX AFFECTÉS AUX AUTORITÉS DU GOUVERNEMENT
PROVISOIRE.

(Au 24 février 1848, ces contrôles comprenaient 275 voitures de toute espèce et 360 chevaux.)

VOITURES.

ACHÉRON, coupé.	GIROUETTE, calèche.
AMBULANT, coupé.	HÉBÉ, coupé.
APOLLON, coupé.	MARQUISE, calèche.
CAJOLEUR, coupé.	MERCURE, coupé.
CERBÈRE, briska.	MOUCHE, calèche.
CHIMÈRE, calèche.	MULET, coupé.
CHOUETTE, calèche.	NORMANDE, berline.
CI-DEVANT, coupé.	OMNIBUS, coureur.
COLIBRI, briska.	ORDONNANCE, coureur.
COMMANDANT, wursch.	PAON, coupé.
CONFIDENT, coupé.	PHARE, wursch.
CORVETTE, calèche.	PHÉNIX, landau.
COULEUTRE, calèche.	POMONE, calèche.
COURRIER, coupé.	PRINCE, coupé.
CURIEUX, briska.	RENARD, briska.
DÉSERT, coupé.	ROYAL, char à bancs.
DIAMANT, coupé.	RUSTIQUE, briska.
DOYEN, coupé.	SIRÈNE, calèche.
DUCHESSÉ, calèche.	VOLANT, coupé.
ÉTOILE, coupé.	ZÉPHYR, coupé.
FAUCON, briska.	

CHEVAUX.

ACHILLE.	ENCHANTEUR.	INCERTAIN.	PÉDANT.
APPLIGÉ.	ENVIEUX.	INCROYABLE.	PÉGASE.
ARGENTIN.	ÉOLE.	INDOMPTABLE.	PILOTE.
AVARE.	ERRANT.	INTÈGRE.	PIMPANT.
AVENTUREUX.	ESPION.	INTRÉPIDE.	PIRON.
BATAILLE.	FACIEUX.	INTRIGANT.	POLTRON.
BAVARD.	FAQUIN.	JALOUX.	POMARÉ.
BAZILE.	FARCEUR.	JANISSAIRE.	RIZ-PAIN-SEL.
BÉTA.	FAUNE.	JASON.	RÔDEUR.
BONDISSANT.	FAUVETTE.	JEAN-BART.	SANS SOUCI.
BONHOMME.	FAVORITE.	JUDAS.	SOLDAT.
CAPRICIEUX.	FIER.	JUSTE.	SOUPLE.
CALYPSO.	FLATTEUR.	LÉOPARD.	SOURNOIS.
CARTOUCHE.	FOSSE-AUX-LIONS.	MANOÈUVRE.	SUPERBE.
GAUSEUR.	FOUDROYANT.	MARSEILLAIS.	TALMA.
CÉLADON.	FOUGUEUX.	MASQUE.	TANGER.
CENTAURE.	FRIAND.	MIDAS.	TAPAGEUR.
CHICARD.	FRIFON.	MINOS.	TIRE-LAINE.
CHOURINEUR.	GARGANTUA.	MOGADOR.	TRACASSIER.
CIRON.	GASCON.	MOLIÈRE.	TROMPEUR.
COMME-IL-FAUT.	GOLIATH.	MONTAGNARD.	TROUBADOUR.
CORRIGÉ.	GOYEUR.	MYSTÉRIEUX.	TURBULENT.
DÉGOURDI.	GRAIN-DE-MIL.	NAGEUR.	VAILLANT.
DÉMON.	GRISON.	NAVET.	VANDALE.
DIABLE.	GROSSIER.	NÉRON.	VARIABLE.
DIEU-MERCI.	HOCHET.	OBSTINÉ.	VAUTOUR.
DON-QUICHOTTE.	HYPOCRITE.	ORACEUX.	VOLTIGEUR.
ÉCLAIR.	IMPOSTEUR.	PÂTRE.	ZIG-ZAG.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Épilogue servant de préface. — Mort du roi Louis-Philippe.....	1
I. Deux révolutions : 1830 et 1848. — Parjure et fidélité : même récompense. — Le pamphlétaire Cormenin démenti par le liquidateur Vavin.....	9
II. Point de combats, point de victoire. — Résistance partielle. — Massacre des municipaux désarmés. — Poste du Château-d'Eau.....	29
III. Guet-apens de l'hôtel de Nantes. — Le crime politique. — Auto-da-fé des voitures du roi.....	57
IV. Sac et pillage des Tuileries. — Scènes de vandalisme et de dévastation. — Le régicide en effigie. — Moralité de ces actes.....	71
V. L'hôtel des Invalides civils. — Le garçon lampiste. — L'autographe du prince de Joinville. — Détails sur le mobilier de la couronne.....	97
VI. Le trésor et les diamants de la couronne. — Madame la duchesse d'Orléans partant pour la chambre des députés. — Le bureau des secours.....	119
VII. La cour du Louvre. — Les <i>hauts faits</i> du vieux soldat. — Le Palais-Royal <i>nationalisé</i>	141

VIII. Les héros de Février en partie de campagne. —
Le château de Neuilly. — Le château de Villers.
— Pillage, orgies, incendie, dévastation complète. 155

IX. Le sacristain de Saint-Germain-l'Auxerrois. — La
rançon des écuries du roi. — Importance du ma-
tériel sauvé. — Ce que coûtaient les équipages de
S. M. 173

X. La République dans les carrosses du roi. — Moyen
économique de monter sa cave et de garnir son
office. — Le haras de Saint-Cloud..... 195

Résumé..... 213

Contrôle, indiquant les noms des voitures et des chevaux
affectés aux autorités du gouvernement provisoire... 223

